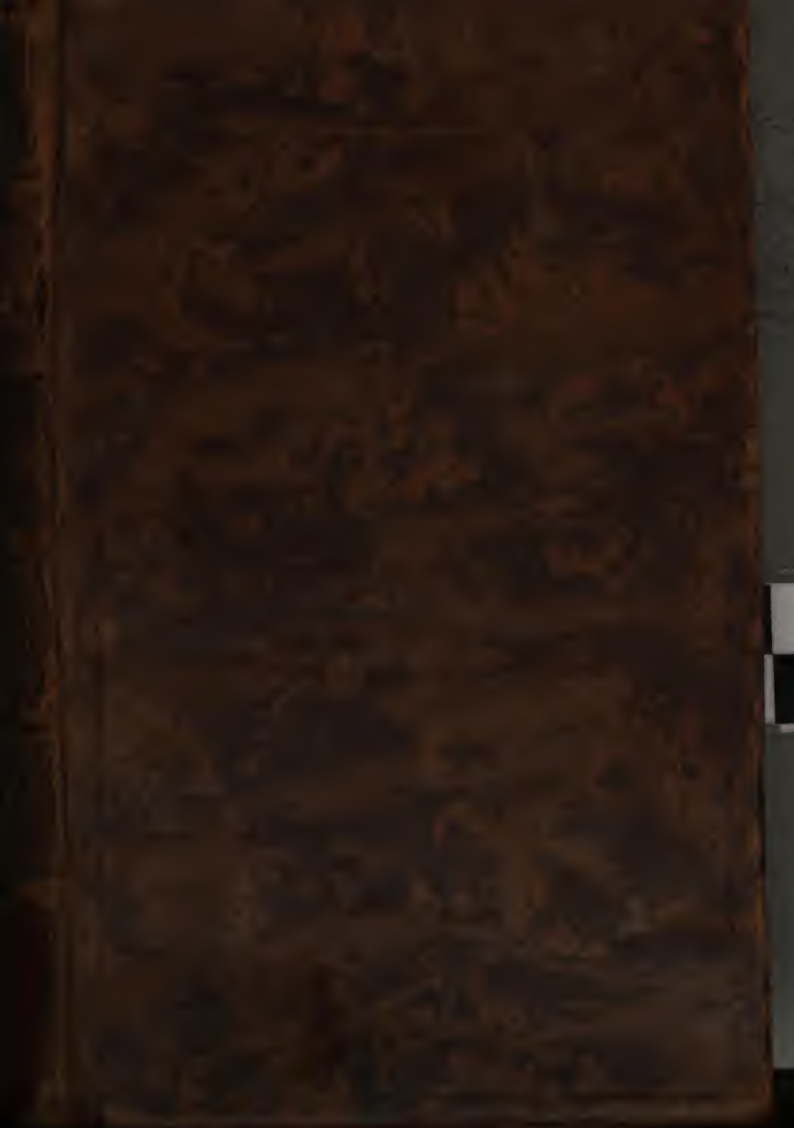
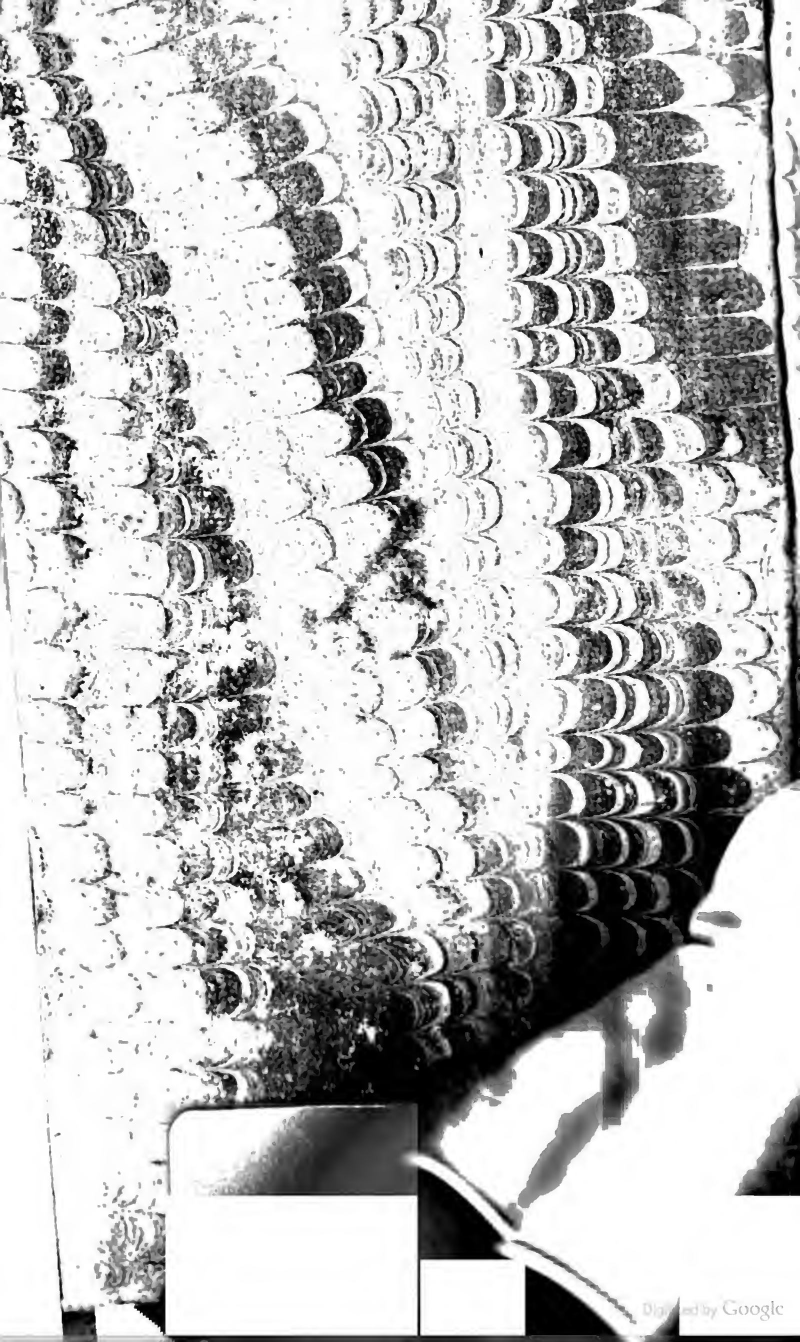
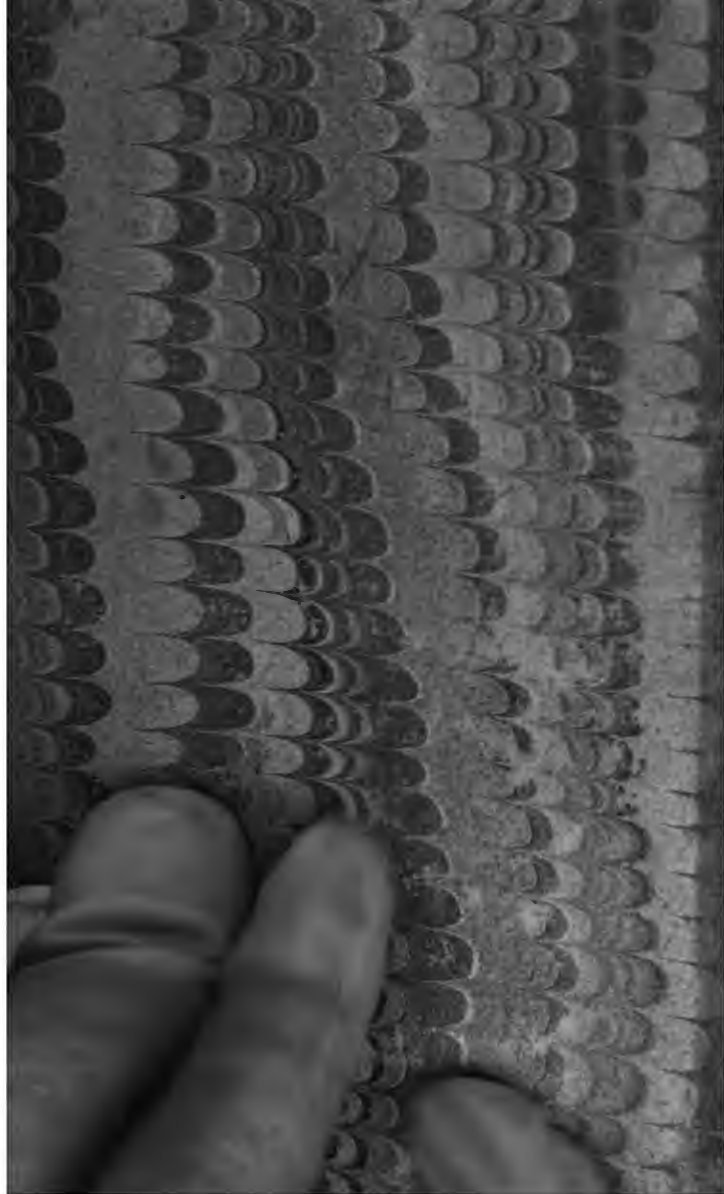
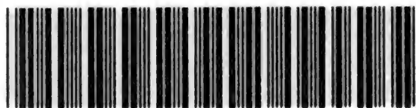








ANECDOTES
FRANÇOISES.

TOME PREMIER.

ANECDOTES FRANÇOISES,

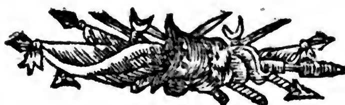
DEPUIS

L'ETABLISSEMENT DE LA MONARCHIE

JUSQU'AU REGNE DE LOUIS XV.

TOME PREMIER.

SECONDE ÉDITION,
Corrigée & augmentée.



A PARIS,
Chez VINCENT, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin.

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



AVIS DU LIBRAIRE

Sur cette seconde édition.

LE Public a mis le ſceau de ſon approbation aux éloges avec leſquels tous nos Journaux lui ont annoncé les ANECDOTES FRANÇOISES. En moins de huit mois, la premiere Edition a été enlevée. La ſeconde aura, ſans doute, un ſort égal à celui d'un autre ouvrage * du même Auteur. On n'a rien épargné pour la rendre digne de fixer l'attention des amateurs de notre hiſtoire, ſoit en augmentant le nombre des Anecdotes intéreſſantes, ſoit par de nouvelles recherches ſur les mœurs, les uſages & les coutumes de la nation Françoiſe, ſoit en donnant les plus grands ſoins à la partie typographique.

* Hiſtoire poétique, tirée des poëtes François, nouvelle édition, en 1767, chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin.

AVERTISSEMENT.

Les ouvrages sur les Annales de la France se multiplient chaque jour, & paroissent sous mille formes différentes, parceque jamais on ne leur a fait un accueil si favorable. Le fruit le plus précieux que l'on puisse en espérer, c'est que les vertus de nos ancêtres passent dans notre ame, & que leurs fautes, leurs défauts, leurs vices mêmes servent à notre instruction; c'est que nous soyons familiarisés avec leurs mœurs, leurs usages & leurs coutumes; c'est que tous les traits propres à les faire connoître, & les faits principaux qui caractérisent chaque siecle en particulier, restent imprimés dans la mémoire; & c'est le but que l'on se propose; en donnant au public un Recueil qui peut être appellé le résultat d'une lecture suivie de notre histoire; &

dans lequel, ſous le titre d' Anecdotes Françoiſes, *on a tâché de réunir tout ce qui pouvoit contribuer à remplir différents objets que l'on vient d'expoſer, tantôt on préſente une de ces actions vertueuſes dont le récit doit ſervir à émouvoir l'ame, à l'intéreſſer, & à développer ce ſentiment d'eſtime que nous avons naturellement pour la vertu : tantôt on offre un trait qui fait gémir l'humanité ſur la foibleſſe des hommes & ſur les triſtes effets des malheureux penchants par leſquels ils ſe laiſſent trop ſouvent entraîner. Ici, ce ſont des injuſtices criantes, des erreurs groſſieres, des vengeances, des perfidies, des trahiſons & des cruautés; fruits de l'ignorance & de la barbarie, qui ſervent à relever le mérite des connoiſſances utiles, de l'étude des lettres & des beaux arts, & de tout ce qui a pu contribuer à éclairer les eſprits, à polir les mœurs, à introduire dans la*

société ces qualités aimables & ces vertus essentielles qui en sont l'agrément & la sûreté: Là, c'est un acte de bienfaisance ou un procédé généreux qui prouve combien on a connu, dans tous les tems, ce plaisir délicat que l'on goûte à soulager des malheureux, à protéger l'innocence, à pardonner une injure, à n'opposer que de nouveaux bienfaits au crime de l'ingratitude. N'est-ce pas ainsi que l'histoire vient appuyer & justifier par ces exemples, les leçons de la morale & de la politique?

On ne doit point s'attendre à trouver ici des Anecdotes propres à grossir une chronique scandaleuse, ni des faits hazardés sur la foi d'un écrivain passionné, méchant ou satyrique. Tout ce qu'on avance est fondé sur le témoignage des auteurs les plus estimés. Quand ils se sont trouvés en contradiction, on a tâché de les concilier ensemble; ou l'on s'est décidé en faveur

de celui qui méritoit la préférence; & l'on a rejetté tout ce qui n'étoit pas revêtu d'une autorité ſuffiſante pour être mis au nombre des vérités que l'hiſtoire peut adopter. Le déſir de ne point s'écarter, à cet égard, des bornes les plus étroites, a empêché de remonter au delà du regne de Clovis. C'eſt la ſeule époque où l'on doive ſe fixer, quand on craint de s'égarer dans les ténebres qui enveloppent l'origine des grands empires dont l'antiquité fait une partie de la gloire.

En offrant ce Recueil au public, on ſe propoſe d'intéreſſer l'eſprit en l'amuſant, & de le forcer, pour ainſi dire, à retenir la chronologie de notre hiſtoire, à connoître le génie propre de la nation, & à ſe former des idées juſtes ſur chacun des ſiecles qui ſe ſont écoulés depuis l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe. Une action qui caractériſe un grand homme, eſt ſuivie d'un trait plaiſant ou ſé-

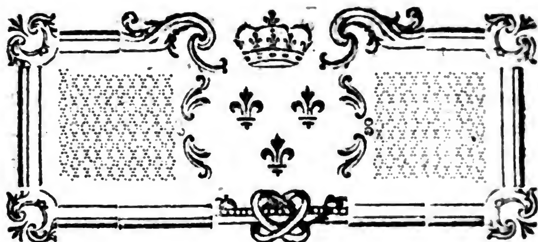
rieux, d'une pensée ingénieuse, d'un bon mot, ou d'un événement remarquable. L'ordre chronologique auquel on s'est astreint, devoit nécessairement produire cette variété & mêler l'utile à l'agréable. Ce qui doit être regardé comme l'objet d'une simple lecture amusante, est joint à tout ce que l'on rencontre dans nos Annales de plus intéressant sur la religion, le gouvernement politique, la guerre, la navigation, les monumens publics, les jeux, les spectacles, les coutumes, les usages de la vie commune, les habits, les monnoies; en un mot, ce qu'on entend par les mœurs d'une nation. L'origine des arts & des sciences, leurs progrès, leur décadence & leur chute; les nouvelles découvertes, les entreprises extraordinaires, & la plûpart des connoissances utiles ou nécessaires, tiennent aussi leur place; de façon cependant que tout ce qui sem-

ble n'appartenir qu'à l'érudition, ou n'être pas une narration purement historique, se trouve au bas des pages & mis en forme de notes. Les Lecteurs qui ne cherchent que les faits anecdotes, pourront savoir gré de cette attention.

Quant aux réflexions qui se présentent en foule, & dont on auroit pu grossir considérablement ce Recueil, on les abandonne à la sagacité du Lecteur : elles naissent si naturellement de la plûpart des faits que l'on rapporte, qu'il eût été impossible de ne pas déplaire, en prévenant sans cesse les applications, qui se font d'elles-mêmes, aux mœurs & au goût de notre siecle. Il seroit inutile de prévenir le Public en faveur du style : on s'est attaché à le rendre clair, précis, exact, & l'usage des guillemets *a été trop fréquent, pour ne pas mettre à couvert de tout reproche la liberté qu'on a prise, d'emprunter les expressions*

des auteurs, ſur-tout quand il ne paroiſſoit pas aiſé de dire les choſes autrement qu'ils ne les avoient exprimées.

On a cru pouvoir ſe diſpenſer de citer les ſources où l'on a puiſé. Une foule de noms & de citations n'auroit ſervi qu'à jetter de la confuſion dans le texte, ou à ſurcharger les marges; & la partie typographique ne pouvoit qu'en ſouffrir infiniment. D'ailleurs il ne ſera pas difficile de lever les doutes qui pourroient naître à cet égard, ſoit en conſultant nos meilleurs hiſtoriens, ſoit en jugeant des faits que l'on ignoroit par ceux que l'on connoiſſoit déjà, ſoit en concluant favorablement de la fidélité avec laquelle on a cité ſes garants, autant de fois qu'on l'a cru néceſſaire.



ANECDOTES FRANÇOISES,

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT de la Monarchie jusqu'au Regne de LOUIS XV.



CLOVIS.

[487]

DANS une revue générale de ses troupes, Clovis tua de sa propre main un soldat, en lui disant: " Souviens-toi du vase de Soissons. "

L'année précédente, ce soldat avoit

Quand l'histoire commença, vers le milieu du troisieme siecle, à parler des Francs ou François, elle désigna les Saliens, les Attuaires, les Ampsivares,

eu l'audace de donner un coup de hache ſur un vaſe d'une grandeur & d'une beauté extraordinaires, qui avoit été pris dans une Egliſe de Reims, & que Clovis vouloit rendre, à la priere de S. Remy, Evêque de cette ville. Tous les hiſtoriens s'accordent à aſſurer que cette action ne ſervit qu'à affermir l'autorité du Roi, & qu'elle augmenta conſidérablement le reſpect que l'on avoit pour ſa perſonne.

---

les Kamaves, les Bricteres & les Cattes, nations de la Germanie, qui ſe liguerent enſemble pour la défenſe de leur liberté. Ce motif les unit ſi étroitement, qu'ils ne firent bientôt plus qu'un peuple ſous le nom de *Francs*. Ce nom étoit le ſymbole de la cauſe pour laquelle ils combattoient; *Francs*, en tudeſque, ſignifioit *libres*. On ne tarda pas à appeller *France* le pays qu'ils habitoient entre la Saxe & l'Allemagne, c'eſt-à-dire, la Suabe. » Entre les Saxons » & les Allemands, dit S. Jerôme, eſt ſituée une » nation qui a moins d'étendue que de force. On » nommoit auparavant ce pays *Germanie*; on l'appelle » aujourd'hui *France* ».

La bravoure & la nobleſſe des ſentimens faiſoient le fond du caractere des Francs. Les Romains les accuſoient d'être menteurs & perfides, parce qu'ils les trouvoient toujours prêts à reprendre les armes pour les intérêts d'une liberté que Rome vouloit opprimer, & que les Francs défendoient en bravant tous les dangers. D'ailleurs, les Romains eux-mêmes rendoient juſtice au reſpect infini que ces fiers enne-

[496.]

Clovis, sur le point de perdre la bataille contre les Allemands, invoque le Dieu des Chrétiens, que la Reine Clotilde lui avoit déja fait connoître, & promet de recevoir le bâptême, s'il sort vainqueur du combat. Aussi-tôt il rallie ses troupes, & remporte une victoire complette dans les plaines de Tolbiac, aujourd'hui Zulc ou Tulpic, dans le duché de Juliers, à dix lieues de Cologne.

---

mis avoient pour les droits de l'hospitalité ; & les Grecs disoient en proverbe : » Ayez le François pour » ami, ne l'ayez pas pour voisin. » Tous les reproches odieux cesserent avec la nécessité des moyens propres à former un établissement solide ; & l'on donna le nom de *franchise* à un caractere ouvert, plein de droiture & de sincérité.

Les Francs mettoient toute leur ambition à s'établir dans les Gaules. Dès l'année 287, ils y avoient un établissement que l'Empereur Julien confirma en 358; mais il ne devint fixe que vers 438. Les efforts des premiers Rois, Pharamond, Clodion, Mérovée & Childeric, n'avoient pas eu des succès assez rapides, ni assez constans, pour affermir une domination que les Gaulois & les Romains redoutoient également. Cette gloire étoit réservée à Clovis, qui, n'étant âgé que de vingt ans, établit à Soissons le siege de la Monarchie Françoise, après avoir vaincu & fait décapiter Siagrius, Général des Romains, & Gou-

La priere de Clovis étoit conçue en ces termes : " Dieu de la Reine Clo-
„ tilde, vous que l'on dit le Fils du
„ Dieu vivant, & qui donnez du se-
„ cours à ceux qui vous invoquent, &
„ la victoire à ceux qui espérent en
„ vous! j'implore votre assistance. Si vous
„ me faites vaincre mon ennemi, &
„ reconnoître le pouvoir que vous attri-
„ buent ceux qui vous adorent, je croirai
„ en vous, & je me ferai baptiser en
„ votre nom. J'ai invoqué mes dieux,
„ & ils ne me secourent pas; ils sont
„ donc sans pouvoir; aidez-moi à
„ vaincre, puisque je vous invoque, &
„ que je veux mettre en vous toute ma
„ confiance. „

---

verneur des Gaules. Ce jeune Prince étoit fils de Childéric, & petit-fils de Mérovée; ce qui a fait donner aux Rois de la premiere race le nom de *Mérovingiens*.

Toute la Religion des Francs consistoit d'abord à consacrer des fontaines & des forêts à Mars, à Hercule & à Mercure. Dans la suite, ils eurent des idoles, parmi lesquelles la tête d'un bœuf tenoit le premier rang. Leurs dieux se multiplierent; mais le nombre n'en fut pas bien considérable; &, quoiqu'ils tinrent assez long-tems à des pratiques superstitieuses, on peut dire que leur attachement à l'idolatrie n'étoit rien moins qu'opiniâtre.

Les Francs ne furent pas plutôt établis dans les Gaules, qu'ils penserent à se civiliser. Ils choisirent

Le jour de Noël, & non point le jour de Pâques, comme on l'a cru long-tems ſur la parole d'Hincmar, Clovis reçut le baptême des mains de S. Remy, dans l'Egliſe de S. Martin, hors des portes de Reims. Le ſaint Evêque n'avoit rien omis de tout ce qui pouvoit relever l'éclat de cette auguſte cérémonie; & le Roi, frappé d'étonnement, lui dit: " „ Mon pere, eſt-ce-là le Royaume de „ Jeſus-Chriſt que vous m'avez promis? „ ... Non, Prince, répondit-il, ce „ n'eſt que le chemin qui y conduit. „ Plus de trois mille François furent baptiſés en même tems: & bien-tôt toute la nation ſuivit l'exemple de ſon Roi, qui s'occupoit du ſoin de faire inſtruire ſes ſujets dans la religion Chrétienne. Clovis étoit alors le ſeul Roi

---

quatre des plus prudens & des plus ſages d'entr'eux, pour rédiger par écrit leurs loix & leurs uſages. Après trois aſſemblées, la loi Salique fut dreſſée, approuvée & promulguée. On l'appella *Salique*, du nom des Saliens, qui étoient la plus noble partie de la nation Françoiſe.

Bientôt le Chriſtianiſme adoucit les mœurs des Francs, & leur fit mériter, de la part de l'hiſtorien Agathias, un éloge d'autant moins ſuſpect, que les Grecs craignoient fort un peuple belliqueux & devenu redoutable par le nombre de ſes conquêtes. „ Les François, dit cet hiſtorien, ne ſont pas

Catholique qu'il y eût dans les empires d'Orient & d'Occident, tous les autres étant encore idolâtres, ou infectés de l'héréfie Arienne.

[500.]

Alaric, Roi des Goths en Espagne, avoit commis des hoftilités contre la France. Clovis affembla fon armée, après avoir ordonné de bâtir à Paris une Eglife fous l'invocation de S. Pierre & de S. Paul, afin d'attirer fur fes armes la protection de ces deux apôtres, qu'il honoroit d'un culte particulier. Cette Eglife eft celle de fainte Genevieve où Clovis fut inhumé en 511, âgé de quarante-cinq ans; il en avoit regné trente. Sainte Genevieve, patrone

» errans çà & là, comme la plupart des barbares. Ils » fuivent la police & les loix Romaines, & le culte » du vrai Dieu; car ils font tous Chrétiens. Ils ont » des Evêques & des Magiftrats dans leurs villes; & » ils obfervent, comme nous, les jours de fêtes. En » un mot, pour des barbares, ils me paroiffent avoir » beaucoup de politeffe & d'urbanité. Il n'y a que » leur langage & leur maniere de s'habiller, qui fe » reffentent de la barbarie. Pour moi, entre plufieurs » qualités dont ils font doués, j'admire fur-tout la » juftice & la concorde qui régne entr'eux ».

Les Francs n'avoient d'abord pour armes qu'un arc & des fleches: après leur établiffement dans les Gaules, ils prirent le bouclier, l'épée, l'angon,

de Paris, avoit été enterrée dans cette même Eglise, quelques mois avant la mort de Clovis.

Ce premier monument de la piété de nos rois fut brûlé par les Normands, en 856. Il semble n'avoir commencé à tomber de vétusté, que pour laisser à Louis XV la gloire de signaler, à l'exemple de Clovis, son amour pour la religion, son respect pour la patrone de sa capitale, & son zèle pour l'embellissement de la premiere ville de son royaume. En 1755, le roi donna les ordres les plus précis, & voulut qu'on n'épargnât rien de tout ce qui pourroit contribuer à la magnificence d'un édifice qui doit être un des plus beaux monumens de son régne; & le 6 Septembre 1764, il a posé la premiere pierre de la nouvelle église de sainte Genevieve.

[507.]

Clovis ayant étendu ses conquêtes

---

espece de petit dard armé d'un fer à deux crochets recourbés, & la hache à deux tranchans, qu'ils appelloient *francisque*.

Parmi les Francs & les Gaulois, on ne comptoit point par jours, mais par nuits. On lit au titre 49 de la loi Salique : » Si quelqu'un a perdu son esclave, » son cheval ou son bœuf, il a quarante nuits de » terme pour s'en saisir. »

depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à Toulouse, vint s'établir à Paris, dont il fit la capitale de son empire, & fixa sa demeure dans un palais, ancien séjour des empereurs Julien & Valentinien I.

[510]

La plûpart des princes portoient le nom de *rois*. Clovis, jaloux de s'attribuer à lui seul ce titre auguste, employa des ruses, des perfidies, des crimes, qui déshonorent sa mémoire.

Il donna des bracelets & des baudriers de faux-or à des traîtres qui lui avoient livré Ranacaire, roi de Cambrai. Ceux-ci se plaignant de la tromperie: " Allez, leur dit-il, vous êtes ,, des infâmes dont la trahison ne mé- ,, riteroit que des supplices. ,,

Il fit couper les cheveux à Cararic, Roi des Morins (peuples de Térouenne;) c'étoit la marque qu'un prince François renonçoit au trône. Le fils de Cararic, enveloppé dans la même disgrace, osa dire à son pere, afin de le consoler: " Ces cheveux que ,, l'on m'a coupés, ne sont que des ,, branches vertes qui repousseront; car ,, le tronc n'est pas mort. Mais Dieu ,, fasse périr celui qui les fait couper. ,, Clovis en fut informé, & répondit: " Ils ,, se plaignent qu'on leur fasse couper les ,, cheveux; qu'on leur coupe la tête. ,,

Clovis n'avoit point oublié qu'en 486, à la célebre bataille de Soissons, Cararic, auquel il avoit confié un corps de troupes assez considerable, s'étoit tenu à l'écart, pour se ranger du côté des vainqueurs. Loin de s'occuper à prévenir ou à punir cette trahison, le jeune Monarque n'avoit pensé qu'à charger les Romains de façon à déterminer le traître à le suivre. Alors ce trait de prudence contribua infiniment au succès d'une victoire qui anéantit la domination Romaine dans les Gaules. Vingt-quatre ans après, la vengeance ne servit qu'à ternir tant de gloire.

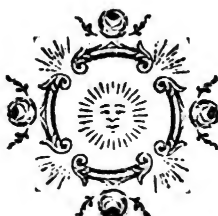
[511]

Clovis mourut le 27 Novembre. Il fut enterré à Paris, dans la Basilique des saints apôtres, qu'il avoit commencé de faire bâtir; & l'on y célebre encore tous les ans son anniversaire. Le mausolée, placé dans le chœur de cette église, est un ouvrage récent. Le cardinal de la Rochefoucauld l'a fait ériger avec cette inscription :

CHLODOVEO Magno,
Regum Francorum primo Christiano,
Hujus Basilicæ Fundatori
Sepulchrum... abbas & conventus renovârunt.

On trouve dans Aimoin une épitaphe de Clovis, attribuée à S. Remy, & qui commence par ces vers :

Dives opum, virtute potens, clarusque triumpho
Condidit hanc sedem Rex CLODOVÆUS, *& idem*
Patricius magno sublimis fulsit honore.



* CHILDEBERT.

[520].

AMALBERGE voulant détérminer Hermanfroi son époux, à envahir le reste de la Thuringe, ordonna aux officiers de ne couvrir la table qu'à moitié : le Roi, surpris de cette singularité, en demanda la cause ; Amalberge lui repondit : " Un prince qui „ souffre patiemment de se voir privé „ de la moitié d'un royaume qu'il de„ vroit posséder tout entier, doit-il se „ plaindre qu'on ne serve sa table qu'à „ demi ? „

* On se borne à suivre ici la succession des Rois qui régnerent dans cette partie de la France, dont Paris étoit la capitale.

Clovis avoit partagé son empire entre ses quatre fils : Thierri I régna à Metz ; Clodomir à Orléans ; Childebert à Paris, & Clotaire I à Soissons. Tous ces Princes jouirent paisiblement du droit de régale, par lequel les fruits de tout Evêché vacant rentroient dans la main du Roi. Ce droit qui subsiste toujours en France, & qui s'étend même sur tout ce que l'on appelle aujourd'hui *bénéfices consistoriaux*, est aussi ancien que la monarchie.

A 6

[543]

Théodebert, fils de Thierri I, Roi de Metz, étoit en guerre avec Cochiliac, Roi des Danois, & la termina en un seul jour par une double victoire. Il défit l'armée de terre, tandis que la flotte Françoise battoit la flotte Danoise. C'est le premier exploit maritime que l'on connoisse depuis l'établissement des François dans les Gaules.

Ce prince s'étoit rendu la terreur des Goths & des Grecs, qui se disputoient l'Italie. Il songeoit à porter la guerre dans l'Orient, quand il fut blessé à la chasse, de la chute d'un arbre qu'un bufle renversa sur lui; & il mourut peu de jours après, l'an 548. Il prenoit le titre d'*Auguste*, en représailles de ce que l'Empereur Justinien avoit pris celui de *Francique*. Les médailles le représentent avec les ornemens impériaux, & cette légende : *Dominus noster Theudebertus Augustus*.

[548]

L'histoire a conservé le nom de Parténius, homme très-gourmand, qui prenoit de l'aloës pour faciliter sa digestion.

[553]

Théodebalde ou Thibaut, Roi d'Austrasie, (Metz en étoit la capitale,)

ressa cet apologue à un homme qui
toit fort enrichi à ses dépens: " Un
serpent se glissa dans une bouteille
remplie de vin, & en but tant qu'il
s'enfla au point de ne pouvoir plus
sortir : le maître de la bouteille arrive, & dit au serpent : Rends ce
que tu as pris, & tu sortiras aussi aisément que tu es entré. ".

[555]

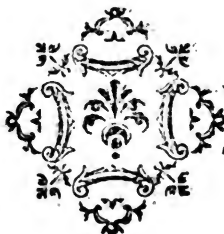
Les François, au nombre de trente
ille combattans, attaquent Narsès,
éneral de l'armée Romaine, sur les
ords du Casilin, à quelques lieues
Capouë. Du premier choc, ils renversent la premiere ligne des Romains,
ompent la seconde, & s'avancent vers
camp pour le piller; mais ils se trouent bientôt enveloppés, & de toute
ur armée il n'échappe que cinq
ldats.

[558]

Childebert mourut lorsque tout étoit
réparé pour la dédicace de l'église
u'il venoit de faire bâtir en l'honneur
e la sainte Croix & de S. Vincent. S.
ermain, évêque de Paris, y fit le
ême jour la cérémonie de la dédicace, & celle des obséques du roi qui

sembla n'avoir bâti cette église que pour lui servir de tombeau.*

* Cette Eglise, aujourd'hui Saint Germain des Prés, passoit pour un des plus beaux édifices qu'il y eût dans les Gaules. Elle étoit bâtie en forme de croix, & il y avoit quatre autels; les colonnes étoient de marbre; & le pavé, en piéces de rapport de différentes couleurs, formoit diverses figures. La voûte étoit ornée de lambris dorés; des peintures à fond d'or, décoroient les murailles; & le toît étoit couvert de lames de cuivre doré; ce qui donna, dans la suite, occasion de nommer cette Eglise, *Saint Germain le Doré*.



CLOTAIRE I.

[558]

CLOTAIRE I, quatrieme fils de Clovis, régne seul sur les François. Il ne restoit plus d'héritiers de ses freres, que deux filles de Childebert, qui n'avoient aucun droit à la couronne de leur pere, suivant cette disposition de l'article sixieme du titre soixante-deuxieme de la loi Salique. " Pour ce qui „ est de la TERRE SALIQUE, que la „ femme n'ait nulle part à l'héritage,

On ne connoît plus gueres la loi SALIQUE que par l'article célébre qui exclut les femmes de la succession à la couronne ; & c'est peut-être le seul que l'on n'ait point abrogé. Cette loi a fait long-tems toute la jurisprudence Françoise ; elle a même été la seule que l'on observât jusqu'à la publication des réglements donnés sous le nom de CAPITULAIRES, par les Rois de la seconde race.

La loi SALIQUE est un recueil de réglemens sur toute sorte de matieres. Selon l'édition de M. Pithou, elle contient soixante & onze titres subdivisés en plusieurs articles. Elle tend sur-tout à réprimer les vols, le meurtre, toute espece de violence, & ne décerne point d'autre peine, même contre le rapt & l'assassinat, qu'une amende pécuniaire : elle est, pour

„ mais que tout aille aux mâles. „ C'eſt le premier exemple que nous ayons de l'exécution de cette loi fondamentale, qui, n'admet que les mâles ſur le trône de France. Philippe le Long y monta, en 1316, à la place de Jeanne, fille de Louis Hutin ; & Philippe, Comte de

---

le meurtre d'un François, double de celle qui eſt marquée pour le meurtre d'un Romain ou d'un Gaulois. Appeller un homme renard ou liévre, c'étoit encourir la peine portée contre les paroles injurieuſes. Les amendes pécuniaires ne ſuffiſant point pour réprimer la licence, on y ajouta des peines ignominieuſes. Un François, atteint de quelque crime, étoit condamné à aller, nud en chemiſe, d'une diſtance à une autre, en portant un chien, & quelquefois une ſelle de cheval. C'eſt de-là qu'eſt venue la coutume de faire amende honorable en chemiſe.

Les Francs n'obligerent point les anciens habitans des Gaules à ſuivre la loi Salique ; il leur fut même permis, par une conſtitution particuliere, de vivre ſelon la loi Romaine. Après la conquête de la Bourgogne, on y laiſſa ſubſiſter la loi de Gondebaud, appellée *loi Gombette*. Les Viſigots conſerverent leurs loix & leurs uſages. Ainſi chaque peuple, quoique ſoumis au même Prince, avoit une loi qui lui étoit propre, & ſelon laquelle il étoit jugé. De-là vient cette diverſité de loix & de coutumes qui exiſtent encore en France.

Les François appelloient TERRES SALIQUES celles dont ils s'étoient emparés par le droit de conquête & elles étoient héréditaires pour les mâles ſeulement.

Valois, donna l'exclusion, en 1328, à Edouard III, Roi d'Angleterre, qui étoit, par les femmes, le plus proche héritier de Charles le Bel.

Ils appelloient BÉNÉFICES MILITAIRES les terres qu'ils tenoient de la libéralité du Prince, & elles ne leur étoient données qu'à vie. Telle est l'origine du nom de Bénéfices, attribué aux biens eccléfiastiques. Les Gaulois jouissoient en toute liberté de leurs possessions, étoient employés à la guerre, & pouvoient prétendre aux distinctions honorables. » La constitu-» tion du Royaume de France est si excellente, » qu'elle n'a jamais exclu, & n'exclura jamais les » citoyens nés dans le plus bas étage, des dignités » les plus relevées. » (Matharel, Réponse au livre d'Hotman, intitulé, *Franco-Gallia.*)



CHÉRÉBERT *ou* CHARIBERT.

[566.]

L'USAGE des François, lorſqu'ils s'engageoient avec ferment, étoit de tirer, d'agiter & de ſecouer leur épée.

Les François ne recevoient point de dot de leurs femmes ; c'étoient eux, au contraire, qui les dotoient. Selon la loi Salique, on les achetoit, pour ainſi dire, en préſentant un ſol & un denier aux parents de la fille que l'on vouloit épouſer : ſi c'étoit une veuve, on donnoit trois ſols & un denier ; & cette ſomme appartenoit aux plus proches parents de la veuve du côté de ſes ſœurs. Les Rois même ne payoient pas une ſomme plus conſidérable. Les Ambaſſadeurs de Clovis épouſerent, au nom de leur Maître, Clotilde, fille de Chilpéric, Roi des Bourguignons, en donnant un ſol & un denier.

Le lendemain des noces, le mari faiſoit à ſon épouſe un préſent proportionné au rang & aux biens qu'il poſſédoit ; c'eſt ce qu'on appelloit MORGAGENIBA, ou PRÉSENT DU MATIN. La femme poſſédoit en propre ce qu'elle recevoit par ce préſent : ainſi pluſieurs Reines de France avoient des villes où elles levoient des impôts en leur nom ; & Hildegarde, veuve de Valeran, Comte du Vexin, donna à l'Abbaye de S. Pierre-en-Vallée » un alleu qu'elle a reçu, en » ſe mariant, de ſon ſeigneur, ſuivant l'uſage de la

C'est ainsi que les ambassadeurs de Chilpéric I, Roi de Soissons, jurerent à Athanagilde, Roi des Visigoths, que

---

» loi Salique, qui oblige les maris de doter les » femmes. »

Cette même loi permettoit aussi le divorce; abus qui subsistoit encore dans le septieme siecle, puisque l'on trouve, parmi les Formules de Marculfe, ce modele d'un acte de divorce. » Les époux tel & telle, » voyant que la discorde trouble leur mariage, & » que la charité n'y regne pas, sont convenus de se » séparer, & de se laisser l'un à l'autre la liberté, » ou de se retirer dans un monastere, ou de se rema- » rier, sans que l'une des parties puisse le trouver » mauvais & s'y opposer, sous peine d'une livre d'or » d'amende. »

Non-seulement les François pouvoient répudier leurs femmes : il leur étoit même encore permis de renoncer à leur famille, & de répudier, pour ainsi dire, leurs parents. Il suffisoit, pour cela, de se présenter devant le Juge dans une audience publique, de rompre sur sa tête quatre bâtons d'aune, & d'en jetter les fragmens à terre. Du moment qu'un François remplissoit ces conditions, il étoit censé sortir de sa famille; ses parents ne pouvoient plus hériter de lui, & il ne pouvoit plus hériter d'eux.

En 595, Childebert II, Roi d'Austrasie, dans un réglement donné à Cologne, imposa la peine de mort pour l'homicide, & abrogea l'usage de payer l'amende portée par la loi Salique, & que l'expérience prouvoit être insuffisante pour réprimer les emportements

ſa fille, la princeſſe Galſuinde, auroit ſeule le nom & le rang de Reine, s'il l'accordoit aux demandes de leur maître.

---

d'une nation guerriere, délicate à l'excès ſur le point d'honneur. D'ailleurs, celui qui n'étoit pas aſſez riche pour payer l'amende, trouvoit dans la loi même une reſſource qui lui aſſuroit une ſorte d'impunité. Il en étoit quitte pour renoncer à ſes biens, en ſe ſoumettant à cette cérémonie biſarre. Il aſſembloit ſa famille, ramaſſoit de la terre des quatre coins de ſa maiſon, & la jettoit ſur ſon plus proche parent. Enſuite, étant en chemiſe, pieds nuds, & tenant un bâton à la main, il alloit ſauter la haie. Le parent, ſur qui la terre avoit éte jettée, ſe trouvoit chargé de payer l'amende en queſtion, à moins qu'il ne fît à ſon tour la même cérémonie. Cette coutume s'appelloit CHRENECHRUNDA.



CHILPÉRIC I.

[568.]

SIGEBERT, Roi d'Austrasie, est battu & pris par le roi des Abares. Le vainqueur, charmé de la bonne grace & de la fermeté de son prisonnier, lui rend la liberté, ses équipages, & lui offre la paix avec son amitié. Peu de jours après, Sigebert marque sa reconnoissance par un grand convoi de vivres dont les Abares avoient un besoin extrême.

Ce Roi, le plus parfait qui jusqu'alors eût régné sur les François, fut assassiné, en 575, à Vitry, entre Douai & Arras, & enterré dans l'église de S. Médard à Soissons, où l'on voit encore sa statue. Il porte un habit long, selon l'usage de ces tems-là, pour les Rois & les personnes de distinction, qui ne portoient l'habit court qu'à la campagne & à l'armée. L'habillement des femmes étoit très-modeste, & de la plus grande simplicité. Leurs robes étoient armoriées, à droite, de l'écu de leur mari, & à gauche, de celui de leur famille, c'est-à-dire de la marque distinctive

que l'on adoptoit alors ; car on fixe assez communément l'époque des armoiries au quatorzieme siécle, dans le tems des croisades.

[568.]

Gontran, Roi d'Orléans & de Bourgogne, l'un des fils de Clotaire I, étoit adoré de ses sujets, qui l'appelloient NOTRE BON ROI GONTRAN. L'église l'a mis au nombre des Saints qu'elle honore. Quand il arrivoit à Orléans, le peuple sortoit au-devant de lui avec les bannieres, en criant ; VIVE LE ROI ; ce qui prouve combien cette acclamation est ancienne parmi les François. Les Orléanois étoient charmés de la bonté de leur Roi qui alloit les voir dans leurs maisons & y mangeoit ce qu'ils lui présentoient.

[573.]

Les Lombards font une seconde irruption dans les Gaules, & sont entiérement défaits par les généraux du roi Gontran. Ils étoient originaires de Scandinavie. Après s'être fixés quelque tems en Pannonie, ils passerent en Italie, l'an 568, conduits par Alboin leur Roi, & ils y fonderent un Royaume qui subsista jusqu'au régne de Charlemagne. On dit qu'ils furent nommés *Lombards*, à cause qu'ils portoient la

barbe longue ; d'autres prétendent que ce fut parce qu'ils avoient de longues haches qu'on appelloit *baerd*, & que c'est de-là que nous vient le nom de *hallebarde*, qui signifie une hache luisante.

[584.]

Frédegonde, épouse de Chilpéric, attribue à des maléfices la mort du jeune Prince Thierri, fils de Childebert II, Roi d'Austrasie ; & sur ce prétexte, elle fait brûler plusieurs femmes de Paris, & en attacher d'autres sur la roue, après avoir eu les os rompus. On s'est donc trompé, en avançant que le supplice de la roue étoit inconnu en France avant le régne de François I ; on l'employoit même contre des femmes ; mais ce n'étoit que pour les plus grands crimes.

[585.]

Le Roi Gontran trouva dans la dépouille du Duc Mummol trois cens quarante marcs de vaisselle d'argent qu'il fit briser, afin de la distribuer en aumônes : " Je n'en ai reservé que „ deux plats, disoit-il ; & c'est autant „ qu'il en faut pour le service ordinaire „ de ma table. „

[590.]

Toutes les histoires parlent de la Ju-

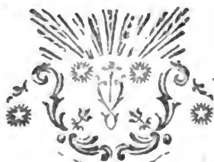
dith Françoiſe, & aucune n'en a conſervé le vrai nom. On dit qu'Amalon, comte de Champagne, fit enlever une jeune perſonne noble, belle, vertueuſe, & qu'il entreprit de lui faire violence. La nouvelle Judith, voyant que ſes prieres & ſes larmes ſont inutiles, prend l'épée du Comte, & lui en donne un coup mortel. Il appelle ſes gens & meurt entre leurs bras, en diſant: " Ne faites point de mal à cette „ fille courageuſe. C'eſt moi qui ai péché en voulant lui ravir l'honneur: „ ce qu'elle a fait, mérite plutôt qu'on „ lui conſerve la vie. „ La demoiſelle qui conſervoit toute ſa préſence d'eſprit, s'echappe au milieu de la confuſion qu'elle vient de cauſer; fait quinze lieues à pied, pour aller demander ſa grace au Roi Gontran, qui étoit à Châlons-ſur-Saône. Le Prince la reçoit avec bonté, lui accorde la vie, la prend ſous ſa ſauve-garde, & défend à la famille du Comte Amalon de chercher à venger cette mort.

[595.]

Le Pape S. Gregoire le Grand écrivit en ces termes à Childebert II, Roi d'Auſtraſie: „ Autant que la dignité „ de Roi éleve audeſſus des autres „ hommes

„ hommes celui qui la posséde, autant „ la qualité de Roi de France éleve au „ dessus des autres Rois ceux qui en „ sont honorés. „ Cet éloge étoit fondé sur la puissance de l'Empire François, alors le plus étendu, &, dès ce tems-là, le plus florissant de toute l'Europe.

De tous les spectacles que les Romains avoient apportés dans les Gaules, les François ne conserverent que les combats d'animaux ; & leur ardeur guerriere borna long-tems tous leurs amusements aux joûtes, aux tournois, aux assauts à outrance. Vers l'an 600, les pantomimes commencerent à joindre leurs jeux à ces premiers spectacles.





CLOTAIRE II.

[613.]

CLOTAIRE II fut le troisiéme Roi qui réunit dans sa personne toute la monarchie Françoise, & le second du même nom, qui aprés n'avoir eu en partage que le Royaume de Soissons, le moins considérable de tous, devint le seul Roi des François. Mais il fut le premier qui laissa porter atteinte à son autorité, par l'ascendant que prirent les Maires du Palais. Cette charge qui ne se donnoit que pour un tems, Clotaire la donna à vie; & le Maire, qui ne commandoit d'abord que dans le Palais, & aux domestiques, devint ministre, commandant des armées, Chef, Prince, enfin Roi de la nation.

La charge de Maire du Palais, répond à celle de Grand-Maître de la Maison du Roi. On l'appelloit d'abord Major-dome, *Major domûs*; & ses fonctions étoient renfermées dans l'intérieur du Palais, dont il avoit la surintendance. Les Rois de la seconde race surent donner des bornes très-étroites à une charge

[626.]

Clotaire, marchant contre les Saxons, ſe fit connoître à Berthoalde leur Duc, qui s'étoit avancé ſur une des rives du Véſer, au moment que le Roi paroiſſoit à l'autre bord. Le Duc oſa ſe répandre en injures atroces. Clotaire, juſtement offenſé de

---

qui leur avoit ſervi de degré pour monter ſur le trône.

Le Comte du Palais avoit la ſeconde charge civile. Quand le Roi ne rendoit pas la juſtice par lui-même, le Comte la rendoit au nom du Prince. Son office étoit de juger toutes les cauſes dont il y avoit appel. Il falloit avoir ſon agrément pour parler au Roi de quelque affaire civile.

Le Référendaire ſignoit les chartres Royales, & gardoit ordinairement le ſceau du Roi. On trouve même, ſous la premiere race, des Gardes du ſceau, qui n'étoient pas Référendaires. Cette troiſieme charge de la Cour a été réunie à celle de Chancelier, avec celle de Comte du Palais.

Le Chancelier, appellé auſſi Secrétaire, n'étoit chargé d'abord que de rédiger par écrit les ordres du Roi. On le nommoit Grand-Chancelier ou Archi-Chancelier, pour le diſtinguer des Secrétaires qu'il avoit ſous lui, & auxquels on donnoit auſſi le nom de Chanceliers.

cette impudence, pique son cheval, passe la riviere à la nage, suivi de ceux qui l'accompagnoient, atteint le Saxon, lui coupe la tête, & la fait

---

Le Chambellan, ou Camérier, aidoit la Reine à régler la dépense du Palais, à en faire le détail & en entendre les comptes. Le Roi administroit les affaires du Royaume, & la Reine celles de la Maison du Roi. Les gratifications que l'on devoit accorder aux gens de guerre, étoient même de son ressort.

Le Connétable étoit chargé des écuries du Roi; on l'appelloit *Comes stabuli*, Comte ou Surintendant de l'étable.

Le Sénéchal faisoit toutes les provisions pour la bouche du Roi, excepté celle du vin, qui regardoit le bouteillier. Sénéchal, en tudesque, signifie, qui a soin des troupeaux.

Le Maréchal avoit soin des chevaux, selon la signification propre de ce nom tudesque.

Le Mansionnaire distribuoit les appartements à la Cour, & en étoit, ce qu'on appelle aujourd'hui, le Maréchal des logis.

Il y avoit un Fauconnier, quatre Veneurs, & plusieurs Conseillers du Roi, clercs & laïques.

Tels étoient les principaux Officiers des Rois de France. On a laissé subsister les noms de ces charges, en leur attribuant, dans la suite, des fonctions plus nobles & plus relevées, comme il est aisé d'en juger.

porter au bout d'une lance. On dit que, craignant peu d'uſer mal de la victoire, il fit couper aux priſonniers la partie de la tête, qui excédoit la hauteur de ſon épée. Quand même il ne ſe ſeroit point rendu coupable de cette cruauté, il n'en ternit pas moins ſa mémoire, en faiſant attacher à la queue d'un cheval indompté, Brunehault, femme de Sigebert, Roi d'Auſtraſie, ſon oncle. Cette Princeſſe étoit fille, ſœur, tante, épouſe, mere, aïeule & biſaïeule de Rois.





DAGOBERT I.

[729.]

DAGOBERT aimoit à voyager & à se montrer dans le plus grand appareil, & avec toute la pompe d'une Cour brillante. Dans une assemblée gégérale des grands du royaume, il parut assis sur un trône d'or massif. Les conquêtes en Italie, & le commerce avec l'Orient, procuroient alors aux François l'or & les pierreries en abondance; mais le luxe & la profusion du monarque occasionna de nouveaux impôts, plusieurs usurpations & des confiscations sans nombre.

Clotaire I & Childebert II s'étoient occupés du soin de retrancher de la loi Salique, plusieurs coutumes qui ressentoient le paganisme. Thierri I avoit corrigé de la même maniere la loi des Allemands, des Bavarois & des Ripuariens, soumis à sa domination. Les Ripuariens, ou Ripuaires, étoient un peuple de la nation Françoise, qui tira son nom des rives du Rhin, de la Meuse & du Roer, entre lesquels il se fixa. Dagobert travailla de nouveau à purger & à

[630.]

Un Marchand François, nommé Samon, étoit allé négocier chez les Esclavons ; les trouvant engagés dans une guerre contre les Abares, il combattit avec eux, & se distingua par tant de valeur & de prudence, qu'on lui offrit la Couronne. Samon l'accepta, épousa douze femmes de la nation, dont il eut vingt-deux fils & quinze

rédiger ces loix, où l'on voit toujours un reste de barbarie.

La loi des Ripuairiens est peu différente de la loi Salique, & celle des Allemands ne differe pas beaucoup de celle des Bavarois. Selon celle-ci, un homme convaincu d'avoir volé quelque chose à l'église, étoit condamné à en rendre neuf fois autant. Si un esclave mettoit le feu à une église, on lui coupoit la main, on lui crevoit les yeux, & son maître payoit tous les dommages ; si c'étoit une personne libre, elle payoit soixante sols d'amende, & restituoit tous les dommages.

Cette loi marquoit différentes amendes pour le meurtre d'un prêtre, d'un diacre, d'un sous-diacre, ou d'un moine. Elle ordonne que, si quelqu'un tue un évêque, on fasse au meurtrier une tunique de plomb de sa taille, dont il payera le pesant en or ; &, si ses biens ne suffisent pas, lui, sa femme, & ses enfans demeureront esclaves de l'église.

filles, & régna, avee gloire, pendant trente-cinq ans.

Des marchands François furent insultés par les Esclavons. Dagobert envoya demander justice. Samon reçut bien l'envoyé, & parlant d'amitié, de bonne intelligence... „ L'amitié ! dit „ l'envoyé, peut-il y en avoir entre „ des Chrétiens, serviteurs du vrai „ Dieu, tels que sont les François, & „ des chiens de payens comme vous „ autres ?... Vous êtes, répondit Sa- „ mon, les serviteurs du vrai Dieu, & „ nous sommes des chiens ? Nous avons „ donc le droit de vous mordre, & „ nous en userons ; car vous êtes de „ mauvais serviteurs qui insultez le vrai „ Dieu par votre conduite. „ Trois armées Françoises envoyées contre ces peuples, ne servirent qu'à illustrer le régne de Samon.

[634.]

Le Roi se disposoit à monter sur son char ou chariot *, quand il apperçut

* Les personnes de qualité avoient des chars ou des especes de carrosse, même avant le regne de Dagobert ; & ils ne faisoient pas toujours tirer par des bœufs ces sortes de voitures. Fortunat loue la

un de ces poëtes qui faisoient consister le mérite de la poësie à faire des vers sur le champ. Le Prince lui promit les deux bœufs attelés à sa voiture, si, avant qu'il n'y fût monté, il avoit peint, en vers, l'action qu'il lui voyoit faire. Le poëte dit aussi-tôt :

Ascendat Dagobert, veniat bos unus & alter.

Que Dagobert monte, & que les deux bœufs me viennent.

[636.]

S. Pallade, Evêque d'Auxerre, en faisant de riches présens à son Eglise Cathédrale, exhortoit les Chanoines à célébrer avec pompe la fête de S. Germain ; & pour les engager plus sûrement à s'y rendre, il ordonna que, ce jour-là, chacun d'eux reçût cent sols

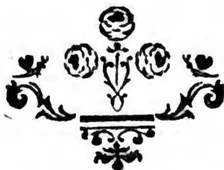
bonté d'un évêque nommé BERTRAM, qui l'avoit fait monter avec lui dans son char tiré par quatre chevaux. Il y a lieu de présumer qu'il parloit de Bertram, évêque de Bourdeaux, qui mourut peu de temps après le onzieme Concile de Mâcon, tenu en 585.

de la main de l'Evêque. C'eſt un des premiers exemples de ce qu'on appelle dans les chapitres DISTRIBUTIONS MANUELLES.

[638.]

Mort de Dagobert. C'eſt le premier des Rois de France, qui ſoit enterré à S. Denis. Il avoit richement fondé cette abbaye.

Il légua, par ſon teſtament, huit mille livres de plomb pour couvrir l'Egliſe de ſaint Denis, qu'il avoit enrichie en dépouillant les plus belles Egliſes du Royaume. Les portes de bronze qui ſubſiſtent encore, étoient à S. Hilaire de Poitiers.



CLOVIS II.

[640.]

LA Cour produisit alors quatre Saints; Sigebert II, Roi d'Austrasie; Pépin, son Maire du Palais; & deux de ses Ministres, Arnould & Cunibert. Ce Pépin est surnommé le Vieux, pour le distinguer de Pépin le Jeune, son petit-fils, pere de Charles Martel, & aïeul d'un troisiéme Pépin dit le Bref, qui fut Roi de France, & la souche de la seconde race de nos Rois.

[657.]

Clovis II, ne sçachant plus où trouver de quoi nourrir les pauvres pendant une horrible famine qui désoloit la France, fit enlever les lames d'or & d'argent qui couvroient les tombeaux de S. Denis & de ses compagnons; &, pour dédommager l'Abbaye de S. Denis, il lui procura une exemption de toute jurisdiction Ecclésiastique.



CLOTAIRE III.

[665.]

PERTARITE, Roi des Lombards, vient implorer le ſecours de la France contre Grimoald, Duc de Bénévent, qui l'avoit détrôné. Une armée Françoiſe paſſe en Italie, & paroît en bataille a la vue de l'ennemi. Grimoald abandonne précipitamment ſon camp, où il avoit eu la précaution de laiſſer du vin en abondance. Les François pillent, s'enivrent & s'endorment. Grimoald tombe ſur eux pendant la nuit, & en fait un carnage, ou plutôt un maſſacre, auquel il n'échappa que très-peu de ſoldats.





CHILDÉRIC II.

[668.]

CHILDERIC est reconnu Roi par les seigneurs François qui craignoient la tyrannie d'Ebroïn, Maire du palais, lequel avoit déja fait proclamer Thierri. Celui-ci, ayant les cheveux coupés, fut présenté au Roi son frere, qui lui demanda ce qu'il vouloit qu'on fît de lui? " Faites ce qu'il vous plaira, ré-
„ pondit fiérement Thierri; mais j'at-
„ tends la vengeance que Dieu tirera
„ de l'injustice que l'on commet à mon
„ égard. „ Childéric le fit garder dans le monastere de S. Denis.

[673.]

Childéric s'étoit conduit d'abord par les conseils de S. Leger, Evêque d'Autun; & son gouvernement fut aussi doux qu'équitable. Prévenu par des délations, il relégua ce fidele ministre dans le monastere de Luxeu; &, bientôt après, il aigrit ses peuples par ses violences & ses cruautés. Bodillon lui

ayant repréſenté trop librement l'excès d'un impôt que l'on vouloit établir, fut condamné à être attaché à un poteau, & fuſtigé comme un eſclave. Bodillon ſe vengea par un crime exécrable. Il attaqua le Roi à la chaſſe, dans la forêt de Livri, & le poignarda avec la Reine Bilichilde & un jeune Prince, leur fils, nommé Dagobert.



COMMENCEMENT DU REGNE DES ROIS appellés *FAINÉANS.* *

THIERRI III, CLOVIS III, CHILDEBERT III, DAGOBERT III, CHILPERIC II, THIERRI IV, CHILDERIC III.

[680.]

THIERRI III accorde à Engilber, Evêque du Mans, le droit de faire battre monnoie au Mans. Plusieurs Evêques & Abbés ont obtenu ce droit sous les Rois de la premiere race. La monnoie du Mans étoit plus estimée que

* On pourroit regarder cette époque comme la fin du régne des Mérovingiens. Les descendans de Clovis n'eurent plus qu'un vain titre de Rois, à l'ombre duquel les Maires du Palais exerçoient une autorité qu'ils usurperent souvent les armes à la main. C'est ainsi que Thierri III fut contraint de recevoir, pour son Maire du Palais, Ebroin, en 673, & Pépin Héristel, le Jeune ou le Gros, en 690. Le sort d'une bataille en décida. Charles Martel défit l'armée de Chilpéric II, en 719, & arracha toute l'autorité à un Roi qui ne s'étoit mis à la tête de ses troupes, que

celle de l'Anjou & de Normandie: un denier Manſeau valoit un denier & demi Normand, & deux deniers Angevins ; d'où eſt venu le proverbe qui applique aux habitans du Maine, de l'anjou & de Normandie, ce qui n'a été dit que de la valeur de leurs monnoies.

[714.]

Pépin le Jeune, peu de tems avant ſa mort, fit Maire du Palais de Dagobert III Théodald ou Théodebalde, ſon fils ; & la France, qui avoit alors un Roi âgé de dix-ſept ans, fut ſoumiſe au gouvernement d'un enfant encore au berceau.

---

pour défendre ſa liberté & les droits de ſa couronne. Childébert III mérita le ſurnom de Juſte. Obligés de céder à la force, ou de vivre ſous la tutelle de ſujets aſſez puiſſans pour agir en maîtres abſolus, ces Princes, pour la plupart, mériterent bien moins le titre de Fainéans, que celui de Rois malheureux.

Le même coup qui avoit abattu l'autorité Royale, donna atteinte à celle de la Religion, porta le trouble dans tous les ordres de l'Etat ; & la dépravation des mœurs, triſte ſuite de la licence & de l'impunité, mit le comble aux déſordres qui régnoient entre ceux qui étoient à la tête de la nation.

[716.]

Charles-Martel, fils naturel de Pépin, s'échappa de la priſon où l'avoit fait enfermer Plectrude, mere & tutrice de Théodald, ſe fit reconnoître Duc d'Auſtraſie, & ſoutint la guerre contre Chilpéric II, en 719. Il étoit prêt d'en venir aux mains, lorſqu'un ſoldat lui offrit de jetter l'épouvante dans l'armée du Roi, qu'on ſavoit être fort ſupérieure en nombre. La propoſition etant acceptée, le ſoldat traverſe lui ſeul tout le camp des ennemis, & y répand l'allarme, au point que Charles, ſuivi de cinq cens hommes ſeulement, diſſipa, dans un inſtant, une armée nombreuſe. Cette action ſe paſſa à Amblef, près de la forêt d'Ardenne.

Un de ceux qui s'étoient réfugiés dans l'Egliſe d'Amblef, ayant eu le pied coupé, ſe plaignoit de ce que le droit d'aſyle * avoit été violé à ſon égard.

* Quiconque pouvoit ſe réfugier dans une égliſe & réclamer le droit d'aſyle, s'y trouvoit à l'abri de toute inſulte ; & même les criminels y étoient à couvert contre les entrepriſes de ceux qui avoient la charge de les arrêter. Il falloit attendre qu'ils ſor-

Charles fait paroître l'accusé : celui-ci répond avec assurance que la plainte est mal fondée, puisque la jambe étoit encore hors l'Église au moment qu'il avoit porté le coup. Cette subtilité fit rire, & empêcha d'examiner la chose plus à fond.

[732.]

Les Sarasins, sortis d'Espagne à dessein d'envahir la France, furent attaqués par Charles, entre Tours &

---

tissent de leur asyle. Les exemples en sont presque sans nombre dans notre histoire. Le tombeau de S. Martin de Tours a été long-tems l'asyle que l'on respectoit davantage, & où l'on étoit le plus en sûreté. Lorsque les réfugiés étoient coupables de quelque grand crime, on défendoit de leur donner aucune nourriture, on environnoit l'église de gardes, ou l'on en faisoit murer les portes & les fenêtres. Il est dit dans un Capitulaire, donné en 779 : » Si les » homicides & les autres criminels, qui ont mérité » la mort, se réfugient dans l'église, on ne doit pas » les y protéger, ni leur y donner aucune nourri- » tu. » Dans la suite des tems, la sagesse des loix a aboli tous ces droits, dont l'abus ne servoit qu'à enhardir au crime, & a mis à couvert le respect dû à des lieux saints, que l'on profanoit quelquefois en massacrant des coupables, même au pied des autels qu'ils tenoient embrassés.

Poitiers. La bataille dura un jour entier; on prétend qu'il y périt trois cens soixante & quinze mille Sarasins, & que les François ne perdirent pas plus de quinze cens hommes. C'est par cette victoire que Charles mérita le surnom de Martel; on comparoit sa valeur à un marteau, qui avoit écrasé les Sarasins. Il est certain que ce combat, célebre dans nos Annales, décida du sort de la France, de l'Europe entiere, & de la conservation du Christianisme dans les Gaules.

[735.]

Hérald, fils d'Eudes, Duc d'Aquitaine, obtint la jouissance des domaines que possédoit son pere, à condition d'en faire hommage, non pas au Roi Thierri IV, dit de Chelles, qui étoit alors sur le trône, mais à Charles-Martel & à ses enfans.

[736.]

Thierri IV meurt; & Charles-Martel, sans faire proclamer un nouveau Roi *,

* La maniere de proclamer Roi, consistoit à élever le Prince sur un pavois ou bouclier, aux acclamations

continue d'exercer la puissance souveraine. Les Saxons domptés, la conquête du pays des Frisons, de nouvelles victoires sur les Sarasins, ajoûte-

de l'assemblée. Dans la suite on y ajouta, & on y substitua la cérémonie de placer le nouveau Monarque sur un trône sans dossier, pour faire entendre qu'un Roi doit se soutenir par lui-même.

Sous les Rois de la premiere race, les armées n'étoient composées que d'infanterie : tous les François devoient servir en personne. Chaque Province avoit sa milice particuliere, & les chefs, appellés *duces*, d'où est venu le nom de Duc, conduisoient eux-mêmes le nombre de soldats Gaulois qu'ils étoient obligés de fournir, suivant les ordres qu'on leur donnoit. Les Evêques se rachetoient, par une somme d'argent, de l'obligation d'aller à la guerre. On entretenoit sur les frontieres des magasins pour la subsistance des troupes. Les soldats n'avoient point d'autre solde que le butin qu'ils partageoient avec leurs chefs, & le Roi même y avoit sa part. Les prisonniers devenoient les esclaves de leurs vainqueurs.

Les impôts sur les terres se payoient de leurs productions, & les Rois n'étoient riches qu'en denrées. L'or, l'argent & les meubles précieux, leur venoient, en grande partie, du butin fait à la guerre. Leurs domaines consistoient en plusieurs châteaux ou maisons de campagne, où ils alloient passer le tems nécessaire pour consommer les fruits des terres qui en dépendoient.

rent de nouveaux trophées à la gloire de ses armes, rendirent son nom redoutable à toute l'Europe, & firent regretter qu'il n'eût pas tout le respect & toute la fidélité qu'il devoit au sang de ses Rois.

[741.]

Charles-Martel, peu de tems avant sa mort, partagea entre ses trois fils Carloman, Pépin & Grifon ou Grippon, un Etat qui ne lui appartenoit point, & en disposa comme d'un bien qui lui étoit propre. L'année suivante, Pépin fit proclamer Roi Childéric III dans la partie de la France qu'il gouvernoit, & qui comprenoit la Neustrie, la Bourgogne & la Provence.

[745.]

Carloman céda ses états à Pépin, pour embrasser la vie monastique :

Ils rendoient souvent la justice par eux-mêmes, & toujours à la porte de leur Palais, d'où est venu le nom de Palais, affecté aux lieux où les Magistrats s'assemblent pour l'administration de la justice. Les François étoient jugés sur la loi Salique, & les Gaulois sur le droit Romain. On ne punissoit de mort que le crime d'Etat, & la taxe pécuniaire étoit la peine la plus ordinaire.

(*Voyez ci-dessus*, pages 15 & 16.)

Grippon fut dépouillé des ſiens, après plusieurs batailles qu'il perdit; & Pépin ſongea ſérieuſement à monter ſur un trône que ſon adreſſe & ſa politique lui aſſurerent avec plus de facilité qu'il n'eut oſé l'eſpérer. Childéric III fut renfermé dans le monaſtere de Sithieu, aujourd'hui l'abbaye de S. Bertin à S. Omer; où, ayant pris l'habit monaſtique ſous l'abbé Nanthaire, il mourut quelques années après. Il avoit un fils nommé Thierri, que l'on relégua au monaſtere de Fontenelle en Normandie; &, dans une aſſemblée de la nation, après un odieux parallele des derniers deſcendans de Clovis avec ceux de Pépin I, Pépin le Bref fut proclamé Roi à Soiſſons, & placé ſur le trône avec Berthe ou Bertrade, ſon épouſe.

[751.]

On vit finir en cette année la premiere race des rois de France, appellée des Mérovingiens, après trois cens trente-trois ans de régne depuis Pharamond, & deux cens ſoixante & dix depuis Clovis.



SECONDE RACE DES ROIS DE FRANCE, appellés CARLOVINGIENS, du nom de CHARLEMAGNE.

PÉPIN LE BREF.

[751.]

PÉPIN fut le premier qui se fit sacrer * avec les cérémonies de l'Eglise. Il reçut l'onction sainte dans la cathédrale de Soissons des mains de Boniface, légat du Pape, Evêque de mayence,

* Il paroît que Pépin ne se fit sacrer que pour rendre sa personne plus respectable aux François, & pour se donner un droit au trône sur lequel il venoit de monter. Peu de tems après cette cérémonie, il n'en demanda pas moins au Pape Etienne II l'absolution du crime dont il se reconnoissoit coupable, pour avoir manqué de fidélité à son Roi légitime. En disant que » Pépin fut le premier de nos Rois qui se » fit sacrer avec les cérémonies de l'Eglise, » on n'ignore pas les prétentions de l'Eglise de Reims par rapport au sacre de Clovis; mais celui de Pépin étant le premier exemple certain qu'on trouve du sacre de nos Rois, on s'en tient à ce que l'histoire peut offrir de plus incontestable.

qui obtint, dans la suite, la palme du martyre, & fut mis au nombre des saints. Tous les Rois de France, à l'exception de Louis le Débonnaire, ont eu soin de se faire sacrer par le métropolitain de la province où se tenoit l'assemblée pour la proclamation ou le couronnement du nouveau Monarque. Ce fut Louis le Jeune qui accorda à l'Archevêque de Reims la glorieuse prérogative de faire cette cérémonie.

[752.]

Pépin étoit d'une taille au-dessous de la médiocre ; ce qui le fit surnommer le Bref. Il s'apperçut qu'on l'en respectoit un peu moins qu'il ne vouloit ; c'est pourquoi, assistant un jour à un combat d'animaux, & voyant un lion qui tenoit un taureau à la gorge, il dit à ceux qui l'accompagnoient : „ Il „ faudroit faire lâcher prise à ce lion. „ Chacun pâlit de frayeur à cette proposition. Pépin le remarque, saute dans l'arene, attaque le lion, lui coupe la tête, & dit aux spectateurs, avec l'air & le ton d'une noble fierté : " Eh bien ! „ me croyez - vous digne de vous „ commander ? „

[755.]

Les ambaſſadeurs de Conſtantin Co-pronyme vont trouver Pépin devant Pavie qu'il aſſiégeoit pour la ſeconde fois, & l'engagent à rendre à leur maître l'exarcat de Ravenne. „ Je ne „ ſouffrirai jamais, répondit Pépin, „ que l'on aliene le patrimoine * de S. „ Pierre. Je vous jure avec ferment, que „ ce n'eſt pas en conſidération d'aucun „ homme que je me ſuis expoſé à tant „ de combats, mais ſeulement pour „ l'amour de S. Pierre, & pour obtenir „ le pardon de mes péchés. Tous les „ tréſors du monde ne me feront pas „ ôter à S. Pierre ce que je lui ai donné. „ Il leva cependant le ſiége de Pavie à la priere des Evêques : mais afin de punir Aſtolphe, Roi des Lombards,

* Les villes dont Pépin compoſa le patrimoine de S. Pierre, étoient au nombre de vingt-deux, ſuivant le dénombrement d'Anaſtaſe le Bibliothécaire : Ravenne, Rimini, Peſaro, Fano, Céſenne, Sinigaille, Jéſi, Forlimpopoli, Forli, Caſtro-Caro, Monte-Feltro, Acerraggio, Mont-Lucari, Serra-Vali, Saint-Martini, Bobio, Urbin, Cagli, Luccoli, Eugubio, Comachio, & Narni.

il augmenta le nombre des villes qu'il avoit données l'année précédente ; & c'est ainsi qu'il fut le premier à établir la puissance temporelle des Papes. „ Comment trois cens ans après, dit „ M. le Président Hainaut, " Léon IX qui passoit „ pour sçavant, daigna-t-il „ recourir à la prétendue donation de „ Constantin, & employer un titre „ imaginaire, quand il en avoit un si „ authentique ? „

[756.]

* L'assemblée générale, composée des Evêques & des Seigneurs de la nation, s'appelloit le champ de Mars,

* Pépin établit la COUR PLÉNIERE aux fêtes de Noël & de Pâques. C'étoit une assemblée différente de celle de la nation. Les Evêques & tous les Grands du Royaume y assistoient. Le Roi les défrayoit & les admettoit à sa table pendant tout le tems qu'il tenoit sa cour pléniere ; il leur donnoit même des habits que l'on appelloit LIVRÉES ; & cet usage paroît être conservé de nos jours, puisque tous les grands Officiers de la Couronne & ceux qui possedent quelque charge importante à la Cour, reçoivent encore chaque année, du Maître de la chambre aux deniers, une somme marquée pour les grandes livrées de la Maison du Roi.

Campo Martius, parce qu'elle se tenoit le premier jour de ce mois, & en rase campagne. Pépin la fixa au premier de Mai, & on l'appella le Champ de Mai, *Campo Madius*. La cavalerie commençant à s'introduire dans les armées Françoises, il étoit nécessaire de choisir une saison commode pour les fourrages.

[757.]

Constantin-Copronyme, Empereur de Constantinople, envoya de riches présens à Pépin, parmi lesquels se trouvoit un orgue. C'est le premier qui ait paru en France. Le Roi en fit don à l'Eglise de saint Corneille de Compiegne. Les historiens contemporains disent que c'étoit une machine composée de soufflets & des grands tuyaux d'airain, qui imitoit tantôt le bruit du tonnerre, & tantôt le son des flûtes. On assure qu'une femme entendant toucher cet orgue, pour la premiere fois, tomba dans une extase dont on ne put jamais la faire revenir, & qu'elle en mourut.

[758.]

Le Pape Paul I envoya au Roi de France des chantres pour instruire ceux

du Palais, & quelques livres de géographie, d'orthographe, de grammaire, avec la dialectique d'Aristote, & les œuvres attribuées à S. Denis l'Aréopagite. Ces présens étoient alors des raretés curieuses & intéressantes.

[768.]

Pépin mourut à Saint-Denis, où il fut inhumé. Son épitaphe est conçue en ces termes: PÉPIN, PERE DE CHARLEMAGNE. On pouvoit ajoûter, dit un sçavant historien, que " Pépin étoit „ lui-même un grand homme, & le „ digne fils de Charles-Martel. „



CHARLEMAGNE.

[768]

CHARLES I, furnommé le Grand; *Carolus Magnus*; d'où eft venu le nom de Charlemagne, fuccéda à Pépin avec Carloman, dont la mort le rendit, trois ans après, feul maître de la monarchie Françoife. Charles joignoit, à l'extérieur le plus avantageux, toutes les qualités qu'il eft poffible de défirer dans un Roi; & fon régne de quarante-fix ans, fut une fuite non interrompue de victoires & de conquêtes. Il paffoit pour l'un des plus fçavans hommes de fon fiécle, & l'on prétend qu'il ne favoit pas écrire *; il feroit plus vrai de dire qu'il n'écrivoit pas bien.

* On fait qu'il exifte encore en France une infinité d'actes authentiques, & même bien poftérieurs au fiecle de Charlemagne, dans lefquels on trouve ces mots qui femblent avoir été une formule ufitée pour les Nobles : » Et ledit feigneur.... a déclaré ne favoir » écrire, attendu fa qualité de gentilhomme. »

[774.]

Charlemagne unit à ſon nom de Roi des François*, celui de Roi des Lombards, & remit le Pape en poſſeſſion

---

* A l'exemple des Rois de la premiere race, ceux de la ſeconde ne prirent point, pour la plupart, le nom de Rois de France; mais celui de Rois des François, *Reges Francorum*, ou Rois des Gaules, *Reges Galliarum* : le premier de ces titres n'auroit pas répondu à l'étendue de leur domination, puiſque la France, proprement dite, ne comprenoit que le pays renfermé entre l'Oiſe, la Marne & la Seine, qu'on nomme encore aujourd'hui l'Iſle de France.

Clovis avoit ajouté à la qualité de Roi des François, celle d'*homme illuſtre*, *vir inluſter*; c'étoit le premier des titres honorifiques qui diſtinguoient les rangs; comme *virinluſter* ou *illuſtris*, *vir clariſſimus*, *vir ſpectabilis*; on le donnoit à Rome aux Préfects du Prétoire, & les Rois ne dédaignoient pas de le prendre.

Pépin reçut du Pape Etienne II, en 755, le titre de ROI TRÈS-CHRÉTIEN; mais ſes deſcendans ne le portetent point; & il ne devint une qualification propre de nos Rois, qu'en 1469, dans la perſonne de Louis XI. Le concile de Savonnieres donna ce titre à Charles le Chauve, en 859. Il paroît que Clovis le porta peu de tems après ſon baptême, parce que ſe trouvant le ſeul Roi Catholique, les peuples aimoient à lui donner ce nom, par un heureux pré-

des villes que Pépin avoit données à l'Egliſe Romaine, & que l'on appelle

---

ſage de ce qu'il devoit être un jour aux Rois de France.

Avant que de s'occuper du ſoin de faire refleurir les ſciences dans les Gaules, Charlemagne ſecondoit le zèle que les Evêques avoient pour abolir les ſuperſtitions qui s'étoient introduites avec l'ignorance, & dont le détail ſeroit preſque infini. Il ſuffira d'en donner ici une légere idée.

La coutume de conſulter les devins & les ſorciers étoit preſque générale : on obſervoit les augures & les éternumens : on évitoit de ſe mettre en chemin, certains jours de la lune & de la ſemaine. Le jeudi étoit tellement conſacré, qu'on le chommoit en pluſieurs lieux : on faiſoit des enchantemens ſur des herbes : on ſe pendoit au cou des amulettes : on allumoit des bougies devant des arbres, des pierres, des fontaines ; & l'on y attachoit des bandelettes, pour obtenir la guériſon des maladies : le premier jour de l'an, on ſe déguiſoit ſous la figure de divers animaux, ſur-tout du cerf & de la vache ; on n'oſoit rien prêter à ſon voiſin ce jour-là, pas même lui donner du feu ; chacun mettoit à ſa porte des tables chargées de viandes pour les paſſans, & l'on y plaçoit des préſens ſuperſtitieux, ce que l'Egliſe défendoit ſouvent, ſous le nom d'*étrennes diaboliques*. Pendant les éclipſes de lune, on croyoit qu'elle étoit aux priſes avec un dragon : on crioit : *Vince, luna!* (lune, ſoyez victorieuſe!) & l'on faiſoit grand bruit pour épouvanter le dragon.

le patrimoine de saint Pierre, ou le territoire de Rome. Le Monarque François reçut en présent le code des saints canons en usage dans l'Eglise Romaine. Le Pape Adrien I en avoit composé L'ÉPITRE PRÉLIMINAIRE. C'étoit un poëme à la louange de Charlemagne : chaque vers commençoit par une des lettres du nom de ce Prince.

] 780.]

Un clerc de la chapelle du Roi, étant nommé à un Evêché vacant, alla s'en réjouir avec ses amis, & leur donna un souper ; ce qui lui fit manquer de se trouver à matines où il devoit chanter un REPONS. Son absence troubla un peu l'office. Charlemagne, qui y assistoit, révoqua sa nomination, & donna l'Evêché à un pauvre clerc qui avoit suppléé pour chanter le répons.

[781.]

Le Comte Vala, proche parent du Roi, étoit élevé à la cour, avec une distinction & des soins dûs à sa naissance. Charlemagne ayant eu quelque mécontentement de lui, l'appliqua, pour l'humilier, aux plus vils ministe-

res du palais. Le jeune Comte foutint cette épreuve avec tant de courage, que le Prince l'en eftima beaucoup plus, & lui rendit auffi-tôt fes bonnes graces.

[789.]

On rétablit dans les Egifes Cathédrales & dans les monafteres * des écoles publiques où l'on devoit apprendre aux enfans la grammaire, l'arithméti-

* Les chapitres des Eglifes cathédrales & les Monafteres fe trouvoient quelquefois chargés d'un grand nombre d'enfans qui, dès leurs plus tendres années, avoient été offerts par leurs parens. Cette forte d'engagement que l'on prenoit pour eux, étoit irrévocable; & ce ne fut que dans le huitieme fiecle, qu'on leur permit de fortir des Monafteres & de fe marier. Quand on offroit un enfant pour être moine ou chanoine, on lui faifoit une couronne, & on le préfentoit au prêtre après l'évangile, portant le pain & le vin pour le facrifice. Le prêtre recevoit l'offrande; & auffi-tôt les parens prenoient la main de l'enfant, l'enveloppoient avec la nappe de l'autel, & promettoient que ni par eux, ni par d'autres perfonnes, ils ne le porteroient jamais à quitter l'Ordre où il entroit. Enfuite ils mettoient fur l'autel un écrit qui contenoit cette promeffe avec les legs qu'ils faifoient au Monaftere, en faveur de l'enfant qu'on y recevoit.

que & le chant de l'Eglise. On y donnoit Auſſi des leçons de théologie aux Eccléſiaſtiques. Une académie, compoſée de tout ce que l'on put trouver de ſçavans & de beaux eſprits, s'aſſembloit au palais ; chacun des membres prenoit un nom particulier ; Charlemagne prit celui de David. Il ſe faiſoit honneur d'aſſiſter aux ſéances, dont l'objet principal étoit de faire fleurir & aimer les lettres dans toute l'étendue du royaume. C'eſt à cette époque, où l'on place l'établiſſement de l'univerſité de Paris, qu'il faut fixer la naiſſance des lettres en France. *

---

* On peut accuſer les François de la décadence des Lettres dans les Gaules, où elles fleuriſſoient avant le régne de Clovis. Cette nation guerriere ne connoiſſoit que les armes, ne ſoupiroit qu'après les combats, & montroit même une ſorte de mépris pour les Arts & les Sciences que les Romains avoient eu ſoin d'introduire avec leur domination. Les Gaulois s'étoient appliqués ſur-tout à l'éloquence, & s'y étoient rendus célébres. On peut juger de leur goût & de leurs progrès en ce genre, par cet éloge des diſcours de S. Remi qui mourut l'an 533. » Nous ſommes convenus unanimement que peu de » perſonnes ont le talent d'écrire auſſi-bien. Il y a » même fort peu d'orateurs, & peut-être il n'y en a » aucun qui prenne ſon ſujet, qui l'arrange, & qui

[790.]

Aaron, Calife des Sarrasins, fit à Charlemagne un présent qui mériteroit

---

» le compose avec tant d'art. On y trouve de la
» justesse dans les exemples, de la fidélité dans les
» citations, de la propriété dans les termes, de
» l'élégance dans les figures, du poids dans les preu-
» ves, de la force dans les pensées, de l'abondance
» dans l'expression; c'est un fleuve qui coule; de
» la véhémence dans les péroraisons, c'est un foudre
» qui frappe. D'ailleurs le discours forme un corps
» dont toutes les parties bien proportionnées se
» tiennent, & sont liées par de belles transitions;
» ce qui en rend le style poli comme une glace de
» crystal. »

Les Gaulois avoient, dans toutes leurs principales villes, des écoles où l'on enseignoit la Philosophie, la Poétique & les Belles-Lettres. Ils alloient continuer à Rome leurs études du droit, & y fréquentoient le barreau. La gravité Romaine modéroit ce qu'il y avoit de diffus & de trop vif dans leur éloquence. Ils possédoient, dans toute sa perfection, la bonne maniere de traiter la théologie, en la puisant dans l'écriture & la tradition; la Poétique conservoit encore, parmi eux, au cinquieme siecle, toute son élévation & toute son élégance; la médecine, la géométrie, l'astronomie étoient cultivées avec succès, & la métaphysique avoit extrêmement germé dans ce siecle.

L'irruption de plusieurs peuples barbares fut très-

peut-être encore aujourd'hui l'approbation des curieux. C'étoit une de ces

---

nuisible au progrès des Sciences. Elles ne pouvoient pas se soutenir au milieu des troubles, des meurtres, des pillages ; & bientôt elles furent ensevelies sous les ruines de la domination des Romains. L'ignorance fit les progrès les plus rapides, & la langue Latine ne tarda point à se trouver métamorphosée en un langage barbare. Cependant les Sciences & les Lettres trouverent un asyle dans les écoles des Eglises cathédrales, & sur-tout dans les Monasteres que les François fondoient en grand nombre, & sans qu'il leur en coûtât beaucoup. On cédoit à des moines autant de terres incultes, qu'ils pouvoient en mettre en valeur. C'est ainsi que se formerent plusieurs villes considérables, qui subsistent encore aujourd'hui. Il y avoit dans chaque Monastere une bibliothéque, où l'on conservoit les livres de plusieurs siecles, & dont on avoit soin de renouveller les exemplaires, en les faisant copier. C'est de-là que sont sortis les ouvrages des Anciens, & presque tous les manuscrits sur lesquels, depuis l'invention de l'Imprimerie, on a donné au public tant de précieux monumens littéraires.

Malgré le secours de ces écoles, l'art d'écrire l'histoire étoit entiérement ignoré. Nul ordre, nul choix des matieres, nulle chronologie ; un amas de minuties méprisables, un style bas, rampant & grossier, un goût décidé pour les fables : voilà les beautés de l'histoire de ce tems-là.

horloges que l'eau fait mouvoir, & que l'on appelle Clepſydres. Douze petites portes compoſoient le cadran, & formoient la diviſion des heures. Chacune de ces portes s'ouvroit à l'heure qu'elle indiquoit, & donnoit paſſage à des boules qui tomboient ſucceſſivement ſur un timbre d'airain, & frappoient l'heure. Chaque porte reſtoit ouverte; & à la douxieme heure, douze petits cavaliers ſortoient enſemble, faiſoient le tour du cadran, & refermoient toutes les portes.

[791.]

Louis, ſecond fils de Charlemagne, âgé de quatorze ans, & déja reconnu Roi d'Aquitaine, ayant conduit ſes troupes à Ratiſbonne pour les joindre à l'armée que l'on préparoit contre les Huns, & dans laquelle il devoit faire ſes premieres armes, fut reçu Chevalier par le Roi ſon pere. Toute la ceremonie ſe borna à lui ceindre l'épée. On a toujours ſuivi, dans la ſuite, cette maniere d'armer les Chevaliers; & il n'eſt pas hors de vraiſemblance de placer ſous cette époque la premiere inſtitution de la Chevalerie, cet ordre ſi célebre en France.

[792.]

Charlemagne continuoit d'attirer auprès de lui, par ſes largeſſes, les plus ſçavans hommes de toutes les parties du monde *. Il ſe plaignit un jour à

* Voici la ſubſtance de la lettre circulaire écrite par Charlemagne aux Prélats métropolitains & aux Abbés des plus célébres Monaſteres, pour leur faire connoître ſes intentions par rapport au rétabliſſement des Lettres : » Nous vous faiſons ſavoir que nous » trouverions utile que dans les Evêchés & les Mo- » naſteres dont nous ſommes chargés, on s'appliquât » non-ſeulement à maintenir la régularité, mais en- » core à enſeigner les Lettres à ceux qui ont de la » diſpoſition pour les Sciences; car quoique ce ſoit » une meilleure choſe de faire le bien que de le » connoître, il faut le connoître avant que de le » faire. Les lettres que nous avons reçues de plu- » ſieurs Monaſteres, nous ont paru raiſonnables pour » le ſens & les penſées; mais l'expreſſion en eſt » barbare, & le ſtyle fort mauvais; ce qui prouve » combien on néglige de s'appliquer à bien écrire, & » combien il eſt néceſſaire d'exécuter nos ordres » par rapport aux écoles, avec le même zele qui » nous les a fait donner; car nous ſouhaitons que » vous ſoyiez, comme doivent l'être des ſoldats de » l'Egliſe, des hommes pieux & ſavants; que vous » viviez bien, & que vous parliez bien. »

Alcuin, du peu de ſuccès de ſes recherches: " Plût à Dieu, lui dit-il, que
„ j'euſſe douze hommes auſſi ſçavans
„ que Jérôme & Auguſtin ! „ ... Quoi!
„ Prince, répondit Alcuin, le Créa-
„ teur du Ciel & de la terre n'a eu que
„ deux hommes de ce mérite ; & vous,
„ vous en voudriez une douzaine ? „

[794.]

Pour obvier aux abus qui s'étoient gliſſés pendant une famine qui venoit de déſoler la France, le Roi fixa le prix du boiſſeau de froment à quatre deniers; celui de ſeigle, à trois deniers, & le pain à proportion : le boiſſeau d'avoine fut taxé à un denier, & celui d'orge à deux deniers. Il étoit défendu de vendre jamais ces denrées plus cheres, même dans les tems de diſette. Le denier de ce tems-là revient à treize ſols & quelques deniers de notre monnoie.

[796.]

Alcuin établit une école célebre à l'abbaye de S. Martin de Tours, qu'on venoit de lui donner ; & lui ſeul y enſeignoit preſque toutes les ſciences. Il rendit au Roi ce compte de ſes occu-

pations : " Je fais couler aux uns le
„ miel des faintes écritures ; j'enyvre
„ les autres du vin vieux des hiftoires
„ anciennes. Je nourris ceux-ci des
„ fruits de la grammaire que je leur
„ cueille ; & j'éclaire ceux là, en leur
„ découvrant les étoiles comme des
„ lumieres attachées à la voûte d'un
„ grand palais. En un mot, je fais plu-
„ fieurs perfonnages différens, pour
„ me rendre utile à plufieurs. „

[797.]

Charlemagne s'applique à policer les Saxons, après les avoir vaincus. La plûpart des peines portées par les loix qu'il leur donne, fe borne à l'amende pécuniaire ; mais, comme l'argent étoit rare parmi eux, ils pouvoient payer en denrées les amendes auxquelles ils feroient condamnés. Un bœuf d'un an n'eft apprécié qu'un fol, ce qui revient à trois livres treize fols fix deniers de notre monnoie.

[799.]

On vint annoncer à Charlemagne la mort d'un Evêque. Il demanda combien il avoit légué aux pauvres en mou-

rant ? On lui répondit qu'il n'avoit donné que deux livres d'argent. Un jeune clerc, qui étoit présent, s'écria : " C'est un bien petit viatique pour un " si grand voyage ! " Le Prince satisfait de cette réflexion, donna l'Evêché à celui qui l'avoit faite, & lui dit : " N'oubliez jamais ce que vous venez " de dire, & donnez aux pauvres plus " que ne faisoit celui dont vous avez " blâmé la conduite. "

[800.]

Charlemagne étoit à Rome pour venger un attentat horrible commis contre le Pape Léon III. Il alla, le jour de Noël, à la basilique de S. Pierre pour assister à la Messe. Il fut fort surpris, lorsque se levant, après avoir fait la priere, le Pape lui mit sur la tête la Couronne impériale aux acclamations de tout le peuple qui répéta trois fois : " Vie & victoire à Charles, très-pieux, " auguste, couronné de Dieu, grand & " pacifique Empereur. " Au retour de la cérémonie, le Roi protesta à ses favoris, que s'il avoit sçu ce que le Pape & le peuple Romain vouloit faire, il se seroit abstenu d'aller à l'Eglise, malgré la solemnité du jour.

C'eſt ainſi que l'empire d'Occident paſſa à Charlemagne ; le titre ſeul lui manquoit, puiſqu'il en avoit conquis la plus grande partie. Cet empire avoit fini en 476, dans Auguſtule, dernier Empereur Romain. Arnoul, Roi de Germanie, mort en 896, fut le dernier du ſang de Charlemagne, qui porta la Couronne impériale.

[802.]

Le Roi de Perſe envoya un éléphant que Charlemagne lui avoit fait deman-

Les pantomimes, qui furent les premiers comédiens parmi les François, comme ils l'avoient été chez les Grecs & les Romains, amuſoient le peuple par des poſtures & des chanſons qui prouvoient toute la groſſiéreté du ſiecle où ils avoient commencé leurs jeux. Le Roi voulant corriger cet abus qui alloit juſqu'à la licence, déclara » les hiſtrions, mimes ou » farceurs, incapables d'être admis en témoignage » contre les perſonnes d'une condition libre. » Cette peine infamante fit tomber les pantomimes : ils furent remplacés par les troubadours, les jongleurs & les meneſtrels ou meneſtriers, qui formoient un ſpectacle mêlé de poéſie, de danſe, de chant & d'inſtrumens : ceux-ci perdirent l'admiration du public vers la fin du treizieme ſiecle, où l'on vit éclore les repréſentations connues ſous le nom de Myſteres.

der par deux Ambaſſadeurs François. On prétend que c'eſt le premier qu'on ait vu en France. Il s'appelloit ABULABAZ ; & nos anciens hiſtoriens marquent l'année de ſa mort, comme un événement très-intéreſſant.

Ce même Roi de Perſe, que l'on nomme Aaron, avoit envoyé en 800 une ambaſſade à Charlemagne, avec l'étendard & les clefs du ſaint ſépulcre, pour marquer la ceſſion qu'il lui faiſoit de ce ſaint lieu, qui eſt encore ſous la protection ſpéciale des Rois de France.

[802.]

Charlemagne paſſoit ſouvent par la maiſon d'un Evêque, aſſujetti à ce que l'on appelloit alors " le droit d'albergie ou d'hébergement. " Ce droit impoſoit à une abbaye ou à un Evêque de loger & de nourrir le Roi avec toute ſa ſuite. L'Empereur venoit fréquemment chez cet Evêque, parce qu'il en étoit bien traité ; le voyant un jour fort occupé à faire balayer avec une ſorte d'affectation, il lui dit : " Eh ! vous prenez trop de peine ; laiſſez-là le ſoin dont vous vous occupez : tout n'eſt-il pas aſſez net ? " L'Evêque, déja ruiné par les dépenſes qu'il

faisoit pour bien recevoir son Roi, répondit, " Sire, il ne s'en faut guères „ que tout soit bien net ; mais j'espere „ qu'aujourd'hui tout le sera de la cave „ au grenier. „ L'Empereur lui dit en riant : " Ne vous embarrassez pas, mon- „ sieur l'Evêque, j'ai la main aussi bon- „ ne à donner qu'à prendre ; „ & sur le champ il unit à l'Evêché une terre considérable.

[802.]

Parmi le grand nombre d'ordonnances que Charlemagne rendit pour le

---

Les ordonnances de nos Rois de la seconde race furent nommées CAPITULAIRES, parce qu'elles étoient partagées en plusieurs articles ou chapitres. Les capitulaires de Charlemagne forment un recueil considérable de loix & de réglemens, où l'on trouve toute notre ancienne jurisprudence. Ils sont sur-tout remarquables, en ce que plusieurs ont été renouvellés par Louis XIV.

En 806, on rendit une ordonnance où il étoit dit » que chacun nourrisse les pauvres de son territoire, » & qu'on ne souffre pas les mendiants qui courent » le pays. » Quoi de plus conforme à ce que Louis XV ordonne à cet égard par son Edit de 1765 ?

En 778, on régla que les deux tiers des trésors trouvés dans les terres de l'Eglise, & les trois quarts

gouvernement de ſes états, on doit diſtinguer les additions qu'il fit à la loi Salique. L'homicide, ſuivant cette loi, n'étoit puni que par une amende pécuniaire aſſez modique : il fut réglé qu'on

---

de ceux qu'on aura trouvés dans la terre de quelque Seigneur, appartiendront au Roi.

En 779, la peine portée contre les voleurs, étoit, pour la premiere fois, de perdre un œil; pour la ſeconde, d'avoir le nez coupé; pour la troiſieme, d'être condamnés à mort.

On trouve dans les Capitulaires de Charlemagne le nombre des fêtes qui s'obſervoient alors, & que l'on marquoit déjà en lettres rouges; Noël & les trois jours ſuivans; l'octave du Seigneur, ou la Circonciſion; l'Epiphanie; l'octave de l'Epiphanie; la Purification de la Vierge; huit jours à Pâques; les grandes litanies, ou les trois jours des Rogations; la Pentecôte; S. Jean-Baptiſte; S. Pierre & S. Paul; S. Martin & S. André.

Le Concile de Mayence, tenu en 813, ajoute à la liſte de ces fêtes, l'Aſſomption de ſainte Marie; la dédicace de S. Michel; S. Remi; la ſemaine de la Pentecôte, comme à Pâques; la fête des Saints dont on a des reliques dans la paroiſſe, & la dédicace de l'Egliſe.

On établit la maniere de compter par livres, ſols & deniers, telle qu'elle eſt encore en uſage aujourd'hui; mais alors la livre étoit réelle & du poids de douze onces; elle n'eſt plus que numéraire.

payeroit pour le meurtre d'un ſous-diacre trois cens ſols; quatre cens, pour celui d'un diacre ou d'un moine ; ſix cens, pour celui d'un prêtre, & huit cens pour celui d'un Evêque. Les Egliſes ne ſervirent plus d'aſyle que contre la violence des particuliers, & non pas contre la juſtice des Magiſtrats. Il fut ordonné que des gens de bien iroient prendre le coupable refugié, & le conduiroient aux juges.

[803.]

Charlemagne ſcelloit lui-même les ordres qu'il donnoit, avec le pommeau de ſon épée, où ſon ſceau étoit gravé, & diſoit ordinairement : " Voilà mes ordres ; „ il ajoûtoit en montrant ſon épée : " Et voilà ce qui les fera reſpec„ ter de mes ennemis. „

[806.]

L'uſage de jeûner étoit de ne faire qu'un repas à trois heures du ſoir. Charlemagne, par conſidération pour ſes officiers, mangeoit, les jours de jeûne, à deux heures. Un Evêque en fit quelque reproches à l'Empereur qui l'écouta tranquillement, & lui dit ; " Votre avis

„ eſt bon ; mais je vous ordonne de „ ne rien prendre avant que tous mes „ officiers ayent pris leur réfection. „ Il y avoit cinq tables conſécutives ; celle de l'Empereur qui étoit toujours avec toute ſa famille : les Princes & les Ducs le ſervoient, & ne mangeoient qu'après lui ; les Comtes ſervoient les Ducs : après la table des Comtes étoit celle des officiers de guerre, & enfin celle des petits officiers du palais ; enſorte que la derniere table ne finiſſoit que bien avant dans la nuit; L'Evêque , obligé d'attendre ſi long-tems , reconnut bientôt que l'Empereur avoit raiſon,& qu'il falloit louer ſon attention pour ſes officiers.

[810]

Une maladie contagieuſe ſur les bœufs , occaſionna un grand nombre d'exécutions bien injuſtes : On ſe perſuada que Grimoald, Duc de Benevent , avoit fait répandre une poudre empoiſonnée ſur tous les pâturages du royaume ; & l'on fit mourir ceux dont on vouloit ſe défaire , en les rendant ſuſpects d'avoir répandu cette poudre prétendue. Ces malheureux dépoſoient les uns contre les autres , & confirmoient les préjugés du peuple. On ou-

vrit enfin les yeux, quand l'autorité du Prince eut mis fin à toutes ces pourſuites, & on convint que la contagion ne venoit point des pâturages empoiſonnés, puiſque les bœufs ſeuls en étoient attaqués. Charlemagne rendit une ordonnance contre les homicides commis à ce ſujet,

[811.]

Charlemagne diſpoſa ainſi, dans ſon teſtament, des tréſors de ſon épargne. Il fit trois lots de l'or, de l'argent & des pierreries qui étoient dans ſon palais. Il partagea les deux premiers lots en vingt & une parts, pour être diſtribués, après ſa mort, à vingt & une Egliſes métropolitaines de ſon état. Chaque métropolitain devoit en garder un tiers, & partager les deux autres entre ſes ſuffragans. Ces premiers lots devoient être employés aux beſoins des Egliſes & des pauvres. Le troiſieme fut réſervé pour la dépenſe ordinaire de ſa maiſon; &, après ſa mort, ce qui en reſteroit, devoit faire quatre parts, dont la premiere ſeroit ajoûtée aux deux lots deſtinés aux Egliſes; la ſeconde ſeroit partagée entres ſes enfans; la troiſieme ſeroit diſtribuée aux pauvres,

pauvres, & la quatrieme aux esclaves qui servoient dans le palais. Les livres de sa bibliothéque, tous les vases de cuivre & de fer, les armes, les habits & les meubles de son palais devoient servir à augmenter la part des pauvres.

[813.]

On publia les premieres loix somptuaires qui aient paru en France. Elles réglent le prix des étoffes, & distinguent les états, les rangs & les conditions de chacun en particulier, par rapport à l'habillement. Le Prince se proposoit d'abolir le luxe qui s'introduisoit, & de ramener la nation à la simplicité des anciens Francs. Son exemple étoit bien propre à y contribuer. Il ne portoit ordinairement en hiver "qu'un pourpoint fait de peau de loutre, sur une tunique de laine bordée „ de soie : il mettoit sur ses épaules un „ sayon de couleur bleue ; & , pour „ chaussures, il se servoit de bandes „ de diverses couleurs, croisées les unes „ sur les autres. „

[813.]

* Dans le partage qu'il avoit déja

* Par ce partage, fait en 806, il donnoit à Louis,

fait de ses états, Charlemagne n'avoit pas disposé de l'Empire. Il résolut de

---

la Gascogne, l'Aquitaine, la Provence, la Septimanie, le Nivernois, le Lyonnois & la Savoie : il assignoit à Pépin, l'Italie, la Baviere avec une partie de l'Allemagne; & à Charles, la France, la Bourgogne, la Neustrie, la Thuringe, la Saxe & la Frise. Il ordonnoit que chacune des Princesses, ses filles, eût la liberté de se retirer dans le Royaume de celui de ses freres qu'elle aimeroit le mieux : qu'elles seroient mariées d'une façon convenable à leur naissance; &, si quelqu'une vouloit se faire religieuse, elle seroit libre de choisir le monastere qui lui plairoit.

Charlemagne faisoit son séjour ordinaire à Aix-la-Chapelle. La pureté de l'air qu'on y respire, les bains chauds qu'on y voit encore, le voisinage des forêts propres pour la chasse, mériterent la préférence sur toutes les autres Maisons royales. Il y bâtit une magnifique Eglise que l'on appella CHAPELLE, du nom que l'on donnoit à l'oratoire de nos Rois, à cause de la chape de S. Martin que l'on y conservoit. Cette Eglise devint si célébre, que le lieu nommé auparavant AIX, fut toujours dans la suite appellé AIX-LA-CHAPELLE.

La chape de S. Martin étoit un manteau d'une étoffe vile & grossiere; il paroît même qu'elle étoit de peaux de brebis. Dans plusieurs villes de France, on étoit obligé de donner à l'Evêque, le jour de la S. Martin d'hiver, un certain nombre de peaux d'a-

ſ'en démettre en faveur de Louis, l'aîné de ſes fils, qui étoit déja Roi d'A-

---

gneaux; & cette redevance s'appelloit LE MANTEL DE S. MARTIN.

L'oratoire de nos Rois étoit deſſervi par un grand nombre de prêtres chargés d'y célébrer l'office divin. Ils n'avoient que le nom de CLERCS, & leur ſupérieur tenoit le premier rang parmi les officiers du palais; c'eſt aujourd'hui le grand Aumônier de France. On le nomma d'abord l'Apocriſiaire, & quelquefois l'Archiprêtre de France. Le clergé de l'oratoire lui étoit ſoumis; & il avoit une inſpection générale, quant au ſpirituel, ſur les courtiſans & ſur tous les officiers du palais. Toutes les affaires du clergé reſſortiſſoient à ſon tribunal; on ne pouvoit pas même en parler au Roi, ſans avoir pris ſon attache.

Quand on donna le nom de Chapelle à l'oratoire de nos Rois, les Clercs furent appellés Chapelains, & l'apocriſiaire Archichapelain. Geofroy de Pompadour eſt le premier qui, ſous le regne de Charles VIII, ait été qualifié Grand Aumônier du Roi, en 1486. Le Cardinal de Meudon, Antoine Sanguin, fut pourvu de cette charge par François I, en 1543, ſous le titre de Grand-Aumônier de France.

Les Rois & les Reines de France avoient encore des eccléſiaſtiques chargés de diſtribuer leurs aumônes, d'où eſt venu le nom & le titre d'Aumônier du Roi, de la Reine, &c.

Il y avoit un Abbé du Palais, dont la charge répond à celle de premier Aumônier du Roi, ou de Maître

quitaine. Il indiqua une aſſemblée à Aix-la Chapelle ; &, s'étant rendu à l'Egliſe, il dépoſa ſur l'Autel ſa couronne d'or, comme pour en faire hommage à Dieu de qui il l'avoit reçu. Après une longue priere, il fit au jeune Prince une exhortation touchante, lui commanda de prendre la couronne impériale, & de ſe la mettre lui-même ſur la tête, pour marquer qu'il la tenoit de Dieu ſeul. L'aſſemblée applaudit par mille acclamations.

[814.]

* Charlemagne mourut le ſeptieme

---

de la chapelle. Il étoit, ſous l'Archi-Chapelain, le Supérieur des Clercs, & le remplaçoit en ce qui concernoit la célébration de l'office divin.

* Tous les peuples ſe ſont accordés pour donner à Charles I le ſurnom de Grand, qui n'avoit encore été accordé avant lui, qu'à Alexandre & à Pompée ; mais on n'eſt pas également convenu de lui rendre, après ſa mort, le culte que ſes vertus ſemblent avoir mérité. Il eſt honoré comme ſaint dans pluſieurs Egliſes ; &, dans quelques autres, on fait encore tous les ans un ſervice ſolemnel, le jour de ſa mort, pour le repos de ſon ame. Frédéric Barberouſſe le fit canoniſer par l'Anti-Pape Paſcal III. Les Papes

jour d'une pleuréſie à laquelle il n'apportoit point d'autre remede que la diéte la plus ſévere. Il avoit tant d'horreur pour la médecine, qu'il pouvoit à peine ſouffrir la préſence d'un médecin.

On fit ſes funérailles le jour même de ſa mort, dans l'Egliſe d'Aix-la-Chapelle. On embauma ſon corps que l'on revêtit du cilice qu'il avoit coutume de porter, & de ſes habits impériaux. On le plaça dans ſon tombeau, aſſis ſur un ſiége d'or, ayant l'épée au côté, la couronne ſur la tête, & entre les mains un livre des évangiles couvert d'or. Après avoir ſuſpendu devant lui ſon ſceptre & ſon bouclier, on remplit le tombeau d'aromates, & on le ferma. Ce tombeau fut orné d'un couronnement d'or en forme d'arc, ſous lequel on plaça la ſtatue de l'Empereur, avec cette inſcription.

---

légitimes n'ont point réclamé contre cette canoniſation, & pluſieurs ont pris leur ſilence pour une approbation.

La langue Latine ceſſa d'être vulgaire en France. La romance lui ſuccéda. C'étoit un compoſé de franc ou de tudeſque, & de mauvais latin, qui eſt enfin devenu la langue Françoiſe, telle qu'on la parle aujourd'hui.

„ Sous ce mausolée repose le corps
„ de Charles, grand & orthodoxe Em-
„ pereur, qui a étendu glorieusement
„ le Royaume des François, & qui l'a
„ gouverné heureusement pendant qua-
„ rante-sept ans. Il est mort septuagé-
„ naire (dans sa soixante-douzieme
„ année) l'an du seigneur 814, indic-
„ tion septieme, le cinq des calendes
„ de Février; (le 28 Janvier.)



LOUIS I, LE DÉBONNAIRE.

[815.]

LOUIS, I, Roi de France, & Empereur, admit au nombre de ses sujets, & exempta de tout subside, une colonie considérable de Chrétiens Espagnols, qui fuyoient la tyrannie des Sarasins, & leur assigna des terres dans la Septimanie " réduite en solitude par les Marquis François. „ C'est la premiere fois que l'on trouve dans un acte

On a cru, d'après quelques auteurs, que le nom de DÉBONNAIRE avoit été donné à Louis I, à cause de la trop grande bonté qui parut avilir en lui la majesté impériale: Henri III, Roi de France, disoit souvent: On ne me peut faire plus grand dépit, que de me nommer LE DÉBONNAIRE, parce que cette parole implique sous soi je ne sais quoi du sot. » Mais ce nom étoit pour Louis I l'éloge de sa piété: on trouve sur les monnoies & les médailles de ce tems-là, *Ludovicus Pius*. On diroit aujourd'hui, LOUIS LE PIEUX. Alors on disoit Débonnaire, parce qu'on appelloit DÉBONNAIRETÉ ce que nous appellons PIÉTÉ.

public le nom de Marquis : on le donnoit aux officiers chargés de la garde des frontieres.

[817.]

Le successeur de Charlemagne employa les premieres années de son régne à réparer mille injustices que les officiers avoient commises, & à reprimer un grand nombre d'abus qui s'étoient glissés dans tous les ordres de l'état. On peut en juger par ce qu'en dit un auteur contemporain : " Ce fut
„ alors que les clers quitterent leurs bau-
„ driers d'or, & leurs ceintures char-
„ gées de coutelas garnis de pierreries,
„ aussi bien que les habits précieux, &
„ les éperons qu'ils portoient aux ta-
„ lons, & si quelque Ecclésiastique af-
„ fectoit encore quelqu'une de ces paru-
„ res, il étoit regardé comme un mons-
„ tre. „

[818.]

Ratgaire, abbé de Fulde, n'aimoit qu'à commander & à bâtir. Il obligeoit ses moines à servir de manœuvres, & les faisoit travailler même les jours de fêtes. Il fut déposé & exilé. Les moines assemblés pour l'élection d'un autre abbé, se trouverent fort em-

barrassés. “ Les uns vouloient un hom-
„ me de grande naissance qui pût les
„ défendre contre les véxations des Sei-
„ gneurs ; les autres craignoient qu'un
„ pareil choix ne les soumît à un su-
„ périeur trop impérieux, & vouloient
„ qu'on n'eût égard qu'à la vertu. Plu-
„ sieurs demandoient qu'on élût un sça-
„ vant qui pût les instruire & faire hon-
„ neur au Monastere : ceux-ci desi-
„ roient un jeune homme qui eût la
„ force, afin de soutenir long-tems,
„ par son exemple, les observances mo-
„ nastiques ; & ceux-là souhaitoient un
„ vieillard à qui l'âge eût donné de
„ l'expérience. „ Ils finirent enfin par faire un bon choix, en élisant Eigil, qui paroissoit réunir toutes les qualités que chacun des partis pouvoit desirer.

[819]

La réforme des Monasteres parut devoir fixer toute l'attention du gouvernement. On forma des commissions à la tête desquelles étoit un Archevêque ; & le Roi lui faisoit fournir, chaque jour, pour sa subsistance, “ quarante
„ pains, trois porcs, un cochon de
„ lait, trois poulets & quinze œufs. „
Ces Commissaires parcouroient les Pro-

vinces qu'on leur avoit aſſignées, pour faire exécuter les capitulaires & tout ce qui étoit preſcrit dans les inſtructions qu'on leur donnoit à chacun en particulier. Raban, célebre moine de Fulde, prétendit prouver qu'on n'introduiſoit dans les cloîtres l'abſtinence de chair, que pour remédier à la trop grande conſommation de volailles que faiſoient les Moines; il avouoit cependant, que les chantres ne devroient manger que des légumes, afin d'avoir la voix haute, claire & douce.

[820.]

Le commerce devint plus floriſſant qu'il n'avoit été juſqu'alors par l'établiſſement d'une compagnie de négocians qui s'aſſembloient au Palais une fois chaque année, pour y régler leurs comptes. Cette compagnie commerçoit librement dans toute l'étendue du Royaume; elle étoit ſous la protection du Roi qui lui fourniſſoit gratuitement les vaiſſeaux dont elle avoit beſoin pour étendre ou protéger ſon commerce. Avant cet établiſſement, l'Eſpagne fourniſſoit des chevaux & des mulets; la Friſe, des étoffes de laine & de ſoie, & des fourrures; l'Angleterre, du bled,

lu fer, de l'étain, du plomb, des cuirs
& des chiens de chasse ; l'Afrique &
'Orient, de l'huile d'olives & du pa-
ier d'Egypte, le seul qui ait été en
sage en France jusques vers le onzieme
écle : les étrangers ne remportoient en
change que du vin, du miel, du sel,
es ouvrages en cuivre & de la poterie.
La nouvelle compagnie de commerce
tablit celui des esclaves, de l'argent
monnoyé, des vases précieux & des
ierreries.

[822.]

La famine, la peste & les courses
es Normands affligeoient la France
epuis deux ans. Louis attribua ces
éaux à la vengeance qu'il avoit tirée
e la révolte de son neveu, Bernard,
Roi d'Italie, en lui faisant crever les
eux. (Il en mourut trois jours après.)
Afin de rendre la réparation plus écla-
ante, l'Empereur convoqua l'assem-
lé générale à Attigni, palais situé
ur la riviere d'Aisne : il y fit une con-
ession publique des fautes qu'il avoit
ommises dans le gouvernement de son
Royaume ; il envoya demander par-
on à ses freres Hugues, Drogon &
Thierri, qu'il avoit forcés de se faire
moines, & leur laissa la liberté de re-

venir à la Cour. Les trois Princes préférerent leur retraite aux espérances qu'on venoit leur offrir. Ceux qui étoient à la tête des affaires, remirent cet écrit à l'assemblée : " Tout ce qui vous paroîtra utile pour corriger les désordres, pour exalter la religion, pour éclaircir la doctrine, fortifier la foi, & faire fleurir la piété, proposez-le avec confiance, & soyez assurés que l'Empereur le mettra en exécution. Il sçait que ce sont les péchés qui attirent sur les peuples les fléaux de la guerre, de la famine & les autres malheurs. C'est pourquoi il veut, par son application à détruire le mal & à établir le bien, écarter de son Royaume les calamités, & y attirer toutes sortes de prospérités. "

[830.]

La trop grande bonté de l'Empereur lui causa des chagrins cuisans, & servit de prétextes aux factions qui se formerent d'abord parmi les grands ; bientôt on vit Lothaire, Roi d'Italie, Pépin, Roi d'Aquitaine, & Louis, Roi de Baviere, se révolter contre leur pere & leur souverain, lui faire la guerre, le détrôner ; le confiner tantôt

dans un monaſtere, tantôt dans une rigoureuſe priſon, ou dans une cellulle de reclus *, & ne rien ménager pour

* Le nombre des reclus étoit encore conſidérable dans ce ſiecle : prêtres, moines, laïques (hommes & femmes) pouvoient embraſſer un genre de vie qui paroîtroit aujourd'hui bien extraordinaire, & qui étoit alors aſſez commun. Il s'agiſſoit de paſſer le reſte de ſes jours dans une cellulle qui reſſembloit plutôt à un tombeau, qu'à la demeure d'un homme vivant, & de n'avoir pour toute nourriture que du pain d'orge & de l'eau. La cellulle devoit être fort étroite, peu élevée, n'ayant de jour que par une petite fenêtre qui donnoit dans l'égliſe, d'où le reclus entendoit la meſſe, recevoit les ſacremens & ſa nourriture : s'il étoit prêtre, ſa cellulle ne tenoit point à l'égliſe, & il devoit y avoir un petit jardin avec un oratoire. C'eſt ce qui ſe pratiquoit ſur-tout à l'égard des moines. Quand on vouloit ſe faire reclus, il falloit commencer par obtenir la permiſſion de l'Evêque, & remplir fidélement tout ce qu'il preſcrivoit, comme autant d'épreuves pour s'aſſurer des diſpoſitions du ſujet qui ſe préſentoit. La cérémonie de la réclusion ſe faiſoit ainſi : l'Evêque diſoit la meſſe, après laquelle celui qui vouloit être reclus, promettoit la ſtabilité en préſence du clergé & du peuple aſſemblés. Enſuite on ſe rendoit à la cellule que l'on béniſſoit ; dès que le nouveau reclus y étoit renfermé, pour ne pas dire enſeveli, on en muroit la porte ; & pour plus grande précaution, l'Evêque y appoſoit ſon ſceau.

le forcer à se démettre de l'Empire & de toute son autorité.

] 833.]

L'Impératrice Judith, épouse de Louis le Débonnaire, est tirée du monastere de Sainte-Radegonde à Poitiers, où on l'avoit forcée de prendre le voile. Elle jure qu'elle est innocente des crimes qu'on lui impute, & se soumet elle-même à l'épreuve du feu : personne ne s'étant présenté comme accusateur, elle parut être par-là pleinement justifiée.

Les principales épreuves étoient au nombre de sept ; le serment, le duel, l'eau froide, l'eau chaude, le fer chaud, la Communion & le jugement de la croix. C'étoient autant de moyens que l'ignorance & la barbarie avoient imaginés pour discerner les innocens des coupables, & que l'on appelloit JUGEMENT DE DIEU.

Le serment à été en usage parmi les François, sur-tout depuis leur conversion : ils ne croyoient pas qu'un Chrétien pût prendre ce qu'il y a de plus sacré à témoin d'une fausseté, & se persuadoient que Dieu ne manqueroit pas de punir le parjure, comme, en effet, il arrivoit souvent.

1° Ceux qui juroient, devoient être à jeun; & c'étoit communément dans quelque lieu saint que l'on recevoit leur serment.

2° Ils juroient sur l'Evangile, sur la croix ou sur les Reliques des Saints; ils étoient à genoux, & ils élevoient la main pour toucher l'Autel & ce que l'on y avoit placé, soit l'Evangile, soit la Croix, &c. Mais les Evêques & les prêtres ne touchoient point les choses sur lesquelles ils juroient; ce qu'on appelloit *jurare inspectis sacris*, JURER EN PRESENCE DES CHOSES SAINTES; & l'autre maniere s'appelloit *jurare super sacra*, JURER SUR LES CHOSES SAINTES. C'est de-là, sans doute, que nous est restée la coutume de lever la main en faisant serment; &, pour les prêtres, de la tenir étendue sur la poitrine.

3° Plus le crime étoit grave, plus on faisoit jurer de personnes avec l'accusé: c'est ce que l'on appelloit *jurare tertiâ manu*, *septimâ*, *duodecimâ*, JURER PAR TROIS, SEPT, DOUZE MAINS, selon le nombre de ceux qui juroient avec l'accusé, & qui devoient être de sa condition: un noble faisoit jurer des nobles: un prêtre faisoit jurer des prêtres: une femme faisoit jurer des femme; une partie de ces personnes étoit

choisie par l'accusé, & l'autre par l'accusateur. L'accusé prononçoit seul la formule de son serment ; & ceux qui juroient avec lui, disoient seulement : „ Je jure que je crois qu'il dit la vérité. „

4° Les Rois de France faisoient communément prêter les sermens qu'ils exigeoient, sur la chape de S. Martin que l'on conservoit dans l'oratoire de leur palais : quelquefois, pour une plus grande assurance de fidélité, ils faisoient jurer la même personne dans les différentes Eglises où reposoient les corps des Saints les plus célebres, comme de S. Martin, de S. Denis, de S. Germain, de S. Médard, de S. Aignan, &c.

5° Quand les uns attestoient un fait que les autres nioient, on choisissoit un champion de chaque côté pour se battre avec le bouclier & le bâton : le vaincu, réputé parjure, avoit la main coupée ; les autres témoins de son parti, payoient l'amende " pour racheter leur „ main. „ De-là est venu le proverbe : „ Les battus payent l'amende. „

Cette derniere loi avoit été portée par Louis le Débonnaire.

Quelquefois même on admettoit en preuve, le serment de personnes qui ne pouvoient avoir une connoissance certaine du fait dont il s'agissoit. Par exem-

ple, un pere faiſoit ſerment que ſa fille étoit fidéle à ſon mari.

Quand on refuſoit de recevoir la preuve du ſerment, on en venoit à celle du duel ; & le vaincu étant toujours ſenſé être le coupable, ſubiſſoit la peine dûe au crime dont il étoit l'accuſateur ou l'accuſé.

Le combat étoit d'un uſage aſſez commun : on y ſoumettoit même les Eccléſiaſtiques, les religieux & les femmes, en les obligeant de fournir un homme qui ſe battît pour eux. Il étoit encore permis aux accuſés de ne point défendre leur cauſe par eux-mêmes, & de confier le ſoin de leur juſtification à des braves appellés CHAMPIONS, & qui faiſoient profeſſion de ſe battre envers & contre tous. Le lieu du combat étoit ordinairement en pleine campagne : le Roi & les Seigneurs en étoient ſpectateurs & juges, & les combattans devoient être à-peu-près de condition égale. Les Evêques ne ceſſoient point de s'élever contre ces duels qui devenoient de jour en jour plus fréquens, & l'autorité du Prince n'étoit pas ſuffiſante pour en réprimer la fureur. S. Louis fut le premier qui entreprit de les proſcrire ; & bien-tôt il ſe vit obligé de reſtreindre ſa défenſe aux terres qui rele-

voient immédiatement de ſa couronne. Philippe le Bel révoqua l'ordonnance qu'il avoit rendue contre le duels, & ſe contenta d'en régler les conditions. Les particuliers n'eurent plus le droit de décider quand il falloit ſe battre; c'étoit la juſtice qui l'ordonnoit, faute d'autres preuves, & en certains cas ſeulement.

1° L'accuſateur rendoit ſa plainte devant le juge, & jettoit ſon gant " pour „ gage de bataille. „

2° L'accuſé lui donnoit publiquement le démenti, & ramaſſoit le gant pour preuve qu'il acceptoit " le gage de bataille. „

Alors le juge marquoit le lieu, le jour & l'heure du combat.

3° Les deux combattans entroient dans les lices, précédés de bannieres où étoient peintes les images de notre Seigneur, de la Vierge & des Saints. L'appellant ſe mettoit à genoux devant le Roi, & on lui diſoit " Sire, Che- „ valier ou Eſcuyer, &c. voyez-vous „ ici la vraie remembrance de N. S. vrai „ Dieu J. C. qui voulut mourir & livrer „ ſon très-précieux corps à mort pour „ nous ſauver? Or lui requerez merci, „ & lui priez qu'à ce jour vous veuille „ aider, ſe bon droit avez; car il eſt

„ ſouverain juge. Souvenez-vous des „ ſermens que vous ferez ; ou autrement „ votre ame, votre honneur & vous, „ êtes en péril. „ Le Maréchal lui prenoit les deux mains qu'il mettoit ſur la croix, & lui faiſoit faire ce ſerment. „ Je jure ſur cette remembrance de la „ paſſion de notre Sauveur Dieu J. C. „ & ſur la foi de vrai Chrétien & du „ ſaint baptême que je tiens de Dieu, „ que je cuide fermement avoir pour „ certain bonne, juſte & ſainte querel- „ le, & bon droit d'avoir en ce gaige „ appellé N. comme faux, mauvais, „ traître ou meurtrier, ou foi mentie „ (ſelon le cas dont il s'agiſſoit) le- „ quel a très-fauſſe & mauvaiſe cauſe „ a de ſoi en défendre & combattre con- „ tre moi ; & à lui montrerai aujour- „ d'hui par mon corps contre le ſien, „ à l'aide de Dieu, de Notre-Dame & „ de monſeigneur S. George le bon „ Chevalier. „ Celui qui avoit été appellé en duel, prêtoit le même ſerment ; & le Maréchal donnoit le ſignal du combat en jettant ſon gant, après avoir crié trois fois : " Laiſſez-les aller. „ Le vaincu étoit cenſé le coupable.

L'épreuve de l'eau froide conſiſtoit à lier les pieds & les mains de ceux qui devoient la ſubir, & à les jetter dans

une cuve pleine d'eau. Ceux qui surnageoient sans enfoncer, étoient réputés coupables. On croyoit que l'eau purifiée par des exorcismes, refusoit de les recevoir dans son sein, ne pouvant souffrir rien de souillé & d'impur : ceux qui alloient au fond de la cuve, étoient déclarés innocens. Voici un extrait de l'instruction prescrite à cet égard. „ Prenez ceux que vous voudrez mettre „ à l'épreuve de l'eau, & conduisez-les „ à l'Eglise, où le prêtre célébrera la „ messe, après laquelle il benira de l'eau, „ en fera boire à ceux qui doivent être „ mis à cette épreuve, en disant : Que „ cette eau vous soit aujourd'hui une „ épreuve. Il fera ensuite les exorcis- „ mes sur l'eau dans laquelle ils doi- „ vent être jettés. Dès qu'ils seront dé- „ pouillés de leurs habits, il leur fera „ baiser l'évangile, & les jettera dans „ l'eau, les uns après les autres. Le prê- „ tre qui fait la cérémonie, & ceux qui „ en sont les objets, doivent être à „ jeun. „

En 829, Louis le Débonnaire proscrivit cette épreuve; mais on ne laissa pas de l'employer dans la suite. C'étoit un droit seigneurial pour plusieurs Eglises, d'avoir une cuve ou un bassin de marbre destiné à cet usage.

L'épreuve de l'eau chaude étoit d'un ſage plus ancien, plus commun & lus autoriſé que celle de l'eau froide.)n y employoit toutes les cérémonies ıarquées ci-deſſus. Quand l'eau bouil-)it, on l'ôtoit du feu; & celui qui réſidoit à ce jugement, ſuſpendoit ans la chaudiere une pierre à une ıauteur plus ou moins grande, ſelon a qualité du crime; & l'accuſé la reti- oit avec la main qu'on lui enveloppoit ıuſſi-tôt. Le juge & la partie y appo- oient leurs ſceaux; &, le troiſieme our, on ſe décidoit ſur les traces que 'eau bouillante y avoit laiſſées. Si la nain étoit ſaine, c'étoit une preuve le l'innocence; ſi l'on trouvoit quelque narque de brûlure, le crime paſſoit pour conſtant, & l'on faiſoit ſubir la peine qu'il méritoit. On permettoit ouvent de s'exempter de cette épreuve, n payant une ſomme d'argent, c'eſt ce que la loi Salique appelle " racheter ſa , main. „ Il paroît que cette épreuve ı donné lieu au proverbe : " J'en met- , trois la main au feu, „ pour aſſurer ıne choſe dont on eſt ſûr.

Il y avoit deux manieres de ſubir 'épreuve du fer chaud. La premiere :toit de faire marcher l'accuſé ſur des ocs de charrue rougis au feu, & que

l'on multiplioit ſuivant la qualité du crime dont il s'agiſſoit; ils étoient ordinairement au nombre de douze, & il falloit poſer les pieds ſur chacun d'eux. L'autre maniere étoit de porter un fer rougi au feu, plus ou moins, ſelon que les préſomptions étoient plus ou moins fondées. Ce fer étoit ou un gantelet dans lequel on inſéroit les doigts, ou une barre qu'il failloit ſoulever pluſieurs fois, & porter à la longueur de neuf pieds. On enveloppoit la main, &c. comme il eſt dit ci-deſſus.

Cette épreuve étoit réſervée ſur tout pour les prêtres, les moines & les femmes. Le fer étoit béni, & ſoigneuſement gardé dans les Egliſes, ou les monaſteres aſſez diſtingués pour avoir ce privilége.

Vers le treizieme ſiécle, un homme refuſoit de ſubir cette ſorte d'épreuve, & diſoit, pour autoriſer ſon refus, qu'il n'étoit pas un charlatan. Le juge lui faiſant quelque inſtance pour l'engager à ſe ſoumettre à la loi: „ Je prendrai „ volontiers le fer ardent, répondit-„ il, pourvu que je le reçoive de votre „ main. „ Le juge décida qu'il ne falloit pas tenter Dieu.

On faiſoit ſubir l'épreuve de la communion, particuliérement aux Evêques

& aux prêtres accusés de quelque crime. On leur ordonnoit de célébrer la messe, & de dire tout haut, avant que de communier : " Que le corps du Seigneur „ me serve aujourd'hui d'épreuve. „ Quand il étoit question d'un laïque, le prêtre, avant que de lui donner la communion, l'exhortoit à s'éloigner de la sainte table, s'il étoit coupable du crime dont on l'accusoit : " Si vous êtes innocent, ajoûtoit-il, approchez & recevez le corps du Seigneur : Dieu sera „ le juge de votre conscience. „ Plusieurs punitions frappantes, qui paroissoient venir du ciel, avoient fait nommer cette épreuve, " la plus vraie & „ la plus terrible de toutes les épreuves. „

Le jugement de la croix est souvent appellé le Jugement de Dieu. Il paroît que cette épreuve consistoit à se tenir debout devant une croix, dans quelque posture gênante, ou à être conduit dans l'Eglise, pendant la célébration de l'office divin, & à tenir les bras étendus en forme de croix ; ensorte que celui qui restoit le plus long-tems immobile, étoit jugé innocent ; c'est ce que l'on peut conclure de cette ancienne formule: " *N.* s'étant présenté devant le vicaire „ du comte pour se plaindre que *N.* „ avoit usurpé une terre qui lui appar-

„ tenoit; & celui-ci l'ayant nié, il fut
„ ordonné que, dans quarante-deux
„ jours, ils eussent à se présenter l'un
„ & l'autre devant le vicaire pour subir
„ le jugement de la croix; ce qui étant
„ fait, celui qui avoit usurpé la terre,
„ a été convaincu, & il est tombé de-
„ vant la croix. „ Charlemagne ordonnoit, dans son testament, que l'on eût recours au jugement de la croix, pour terminer les différends qui naîtroient du partage qu'il faisoit de ses états entre ses enfans.

Peu d'années après, Louis le Débonnaire défendit d'employer cette épreuve,
“ de peur que l'instrument, qui a été
„ glorifié par la passion du Sauveur,
„ ne soit profané par la témérité de
„ quelqu'un. „ L'épreuve de la croix n'eut plus lieu que dans les monasteres où elle étoit en usage, moins comme une épreuve que comme une punition des coupables.

L'air de religion que l'on donnoit à toutes ces épreuves, & quelques miracles que Dieu parut opérer en faveur de la foi de ceux qui y avoient recours, les faisoient regarder comme des jugemens de Dieu, & persuadoient que c'étoient autant de moyens infaillibles pour découvrir la vérité, punir le crime

& ſauver l'innocence. Il a fallu ſurmonter une infinité d'obſtacles, pour abolir tous ces uſages qui ne furent détruits que peu-à-peu. Un décret du IVe concile de Latran, tenu en 1215, par le Pape Innocent III, ſous le régne de Philippe-Auguſte, joint à l'autorité de ce Prince parut leur porter le dernier coup; cependant on en trouve encore des traces dans l'hiſtoire, & même juſques vers le commencement du dix-ſeptieme ſiécle.

[835.]

Frothaire, Evêque de Toul, voyant ſon diocéſe déſolé par des loups qui dévoroient les hommes, ordonna un jeûne de trois jours avec des proceſſions où tous les prêtres devoient aſſiſter couverts de cendre, de ſacs & de cilices. Enſuite il fit la guerre aux loups, à la tête d'une troupe de chaſſeurs, & ſi heureuſement, qu'il ſe vantoit d'en avoir tué deux cens pour ſa part.

[840.]

Louis, Roi de Baviere, troiſieme fils de Louis le Débonnaire, avoit pris les armes, & menaçoit d'entrer en France, pour ſe faire juſtice du tort

qu'il prétendoit lui avoir été fait dans le partage des états de ſon pere. L'empereur marcha contre ce fils rebelle, & tomba malade des fatigues de la guerre, & des chagrins que lui donnoit, depuis long-tems, la conduite des Princes ſes enfans. Pendant les quarante jours que dura ſa maladie, il ne pouvoit ſouffrir aucune nourriture, & diſoit ſouvent: " „ Vous êtes juſte, Seigneur; parce que „ je n'ai pas jeûné le carême, vous me „ faites préſentement jeûner malgré „ moi une autre quarantaine. „ (La guerre l'avoit empêché d'obſerver exactement le Carême, ſelon ſa coutume.) Une grande éclipſe de ſoleil, qui arriva le cinq de Mai, lui parut être l'annonce d'une mort prochaine. Il dit à Drogon, Evêque de Metz, qu'il pardonnoit à Louis, Roi de Baviere: " Avertiſſez-le „ cependant qu'il ne doit pas oublier „ les fautes que je lui ai pardonnées, & „ que c'eſt lui qui conduit dans la dou- „ leur la vieilleſſe de ſon pere au tom- „ beau. „ Ce Prince parloit & écrivoit parfaitement en latin: il avoit une grande connoiſſance du droit & des loix de ſon Royaume, & le bras ſi vigoureux, que perſonne ne l'égaloit en force pour manier l'arc & la lance.

CHARLES II, LE CHAUVE.

[841.]

CHARLES LE CHAUVE, & Louis, Rois de Baviere, remporterent la célébre bataille de Fontenai, contre Lothaire, Empereur, Roi d'Italie, & Pépin, Roi d'Aquitaine. Le combat fut si opiniâtre, que plusieurs historiens assurent qu'il resta cent mille hommes sur le champ de bataille. Presque tous les guerriers, venus de la Champagne, y périrent; ce qui a donné lieu de fixer

Avant la conquête des Gaules par les Romains, il y avoit déjà, parmi les Gaulois, quelques distinctions attribuées à la naissance; les usages de la République Romaine s'y introduisirent un peu; mais c'est proprement aux François seuls, que notre noblesse doit son origine. Les Francs partagerent entre eux les terres qu'ils appelloient TERRES DE CONQUETE, & les firent cultiver par les anciens habitans, à la charge de certaines redevances. Ils étoient tous égaux entre eux, ne s'occupoient que de la guerre ou de la chasse, & jouissoient de toutes les prérogatives honorables dans un pays qu'ils avoient conquis. Dans la suite, ceux qui cultivoient les terres, furent

à cette époque la coutume de la province de Champagne, par laquelle LE VENTRE ENNOBLIT, c'eſt-à-dire que

---

appellés Vilains, du nom latin *villani*, parce qu'ils demeuroient à la campagne, *in villis*. Les Nobles furent nommés Gentilshommes, parce que chez les Romains, *gentilis*, ou *qui gentem habet*, ſignifioit, qui eſt d'une ancienne famille.

Quand on leva des tributs ſur les terres, des cultivateurs en furent ſeuls chargés; & les François continuerent à ne payer que de leurs perſonnes. C'étoit conſerver tout-à-la-fois une diſtinction qu'ils regardoient comme très-honorable, & cette liberté qu'ils avoient acquiſe par tant de combats. La loi Salique n'étoit que pour eux, tandis que les Gaulois ſuivoient toujours les loix Romaines; ce qui introduiſit de la différence dans les coutumes légales pour les nobles & pour les roturiers.

Les différentes charges que les nobles remplirent, & qui devinrent héréditaires vers la fin de la ſeconde race de nos Rois, donnerent lieu aux différens titres de nobleſſe, encore aujourd'hui en uſage parmi nous, tels que ceux de Duc, de Marquis, de Comte, de Vicomte & de Baron. Le Duc étoit le Commandant d'une Province entiere. Le Marquis étoit un Officier chargé de la garde & de la défenſe d'une frontiere: MARCK en tudeſque, ſignifie Frontiere. Le Comte étoit le Juge d'une ville & de ſon territoire: il commandoit auſſi quelquefois les troupes; il avoit des aſſeſſeurs que l'on appelloit d'abord RACHEM-

la mere annoblit les enfants, quoique le pere soit roturier. Il paroît certain que ce privilége, qui ne subsiste plus, a été accordé aux femmes nobles, pour rétablir le corps de la noblesse qui fut presque anéanti, d'abord à la journée de Fontenai, ensuite en Afrique, sous le régne de S. Louis, & enfin aux Fossés-de-Jaulnes près Bray. Cette

---

BURGII, nom tudesque, par lequel on désignoit les magistrats subalternes qui jugeoient avec le Comte. Dans les Capitulaires de Charlemagne, ils sont nommés SCABINI, d'où le nom d'Echevins nous est demeuré. Le Vicomte n'étoit originairement que le vice-gérent du Comte, & s'appelloit d'abord le Vicaire du Comte; mais il y eut beaucoup de Vicomtes qui, en conservant ce titre, devinrent plus puissans que bien des Comtes. On croit que le nom de Baron ne signifioit d'abord qu'un homme distingué par son mérite & par son courage. Il seroit difficile de marquer en quoi consistoit l'office de Baron, à moins qu'il ne fût un de ces magistrats chargés de juger les procès, & que l'on nommoit SAGIBARONES : on trouve assez souvent FARONES au lieu de BARONES, FARA signifie une Famille. Les titres de Banneret, de Chevalier, d'Ecuyer, de Bachelier, &c. ne furent en usage que sous les Rois de la troisieme race. Il est cependant vrai de dire que la noblesse, telle qu'elle existe de nos jours, doit son origine à l'établissement des fiefs.

conceſſion ne peut qu'être infiniment honorable à la Champagne, ſous quelque régne qu'on la place; mais eſt-il bien ſûr qu'on doive la fixer ſous celui de Charles II ?

[842.]

Le Roi Charles, & Louis Roi de Baviere, ſurnommé *le Germanique*, renouvellerent leur traité d'alliance par un ferment réciproque, qu'ils ſe firent l'un à l'autre, en préſence de leurs armées. Les deux Rois s'avancérent à la tête de leurs troupes, prononcerent d'abord chacun un diſcours; enſuite Louis fit ſon ferment * en langue ro-

* Le ferment réciproque de Charles le Chauve & de Louis le Germanique eſt le plus ancien monument que nous ayons; il eſt écrit en tudeſque, (c'étoit la langue des Allemands & celle des Francs, lorſqu'ils firent la conquête des Gaules;) & en roman, c'eſt-à-dire, dans un latin corrompu que parloient alors les peuples de la Gaule, & d'où s'eſt formé notre françois.

La langue romance ſuccéda au latin, & devint la ſeule qui fût le plus univerſellement entendue. Les fictions & les contes enfantés par la groſſiéreté qui régnoit dans le dixieme ſiecle, furent écrits en langue vulgaire, (la romance,) & prirent le nom de Romans que l'on a toujours donnés, dans la ſuite, à ces fortes

nance, afin que l'armée de son frere pût l'entendre : Charles fit le même serment en langue tudesque, afin d'être entendu des soldats du Roi de Baviere.

Voici ce serment tel qu'il se trouve à Rome, dans la bibliotheque du Vatican, & tel qu'il se seroit trouvé dans la premiere édition de ce Livre, si l'on avoit pu s'en procurer une copie plus fidele que toutes celles dont on s'est servi jusqu'à présent. L'espece de traduction latine qu'on y joint ici) n'est que pour faciliter l'intelligence des mots.

Pro Deu amor & pro Chrisptian poblo & nostro commun salvāment, d'ist di en avant, in quant Deus sabir & podir me duna, sit salvara jeo (a) ci stmeon fradre Karolo & in ad-

Pro Dei amore & pro Christiano populo, & nostrâ communi salute (salvamento) de istâ die in antea, in quantum Deus sapere & posse me donet, sic salvabo ego istum meum fratrem Carolum & in adjutorium

(a) Jeo, *ego*, moi.

d'ouvrages, dont l'ame est la fiction, quoique l'on ait paru quelquefois la restraindre aux aventures galantes.

judha in cadhuna cosa si cum om per dreit son fradre salvar dist, mô quid il mi altresi (*b*) fazet (*c*), & ab Ludher nul plait (*d*) numquam prindrai que meon vol ist meon fradre in damno sit.

(ero) in quâcumque causâ, sicut homo per jus debet salvare suum fratrem, modò quod ille mihi alterum simile faciat, & cum Lothario nullum placitum unquam apprehendam quod meâ voluntate isto meo fratri in damno sit.

(*b*) Altresi, *similiter*, de même, semblablement.

(*c*) Fazet, *faciat*. Le *Z* pour le *C* étoit fort en usage autrefois.

(*d*) Prendre plait avec quelqu'un, dans notre ancien langage, c'est s'associer avec lui, former une entreprise ensemble, &c.

Ce qui signifie, " Pour l'amour de Dieu & pour le peuple Chrétien & notre commune sûreté, dès ce jour & dans la suite, autant que Dieu me donnera de le savoir & de le pouvoir, je défendrai Charles, mon frere, & l'aiderai, en chaque chose, comme tout homme est obligé de défendre son frere, pouvu qu'il en agisse de même avec moi; & je ne prendrai jamais avec Lothaire

aucun engagement qui soit préjudiciable à ce mien frere. „

Lothaire, qui avoit tout à craindre de cette alliance de ses freres, appella les Normands à son secours; mais après bien des négociations, la paix fut conclue en 843; & l'on fit un nouveau partage de l'empire François. Charles eut la Neustrie & l'Aquitaine, Louis eut la Germanie, ce qui lui fit donner le surnom de *Germanique*; & Lothaire ajoûta à son Royaume d'Italie les pays situés entre le Rhône & les Alpes, la Meuse & le Rhin.

[842.]

* Les Normands exercerent, pour la premiere fois, ces horribles ravages par

---

* On donnoit le nom de NORMANDS, qui signifie HOMMES DU NORD, à tous les peuples qui habitoient le Danemarck, la Suéde & la Norwége. Ennuyés des frimats du Nord, ou conduits par la passion de s'enrichir, ils chercherent fortune dans des climats plus doux, & se rendirent la terreur & le fléau du reste de l'Europe. Industrieux, endurcis à la fatigue, braves dans les combats, cruels dans la victoire, aussi prêts à rompre les traités qu'à les conclure, plus passionnés pour le butin que pour un établissement solide; ces peuples encore idolâtres, ne chercherent,

lesquels ils désolerent si long-tems la France. Avant ce tems, ils s'étoient contentés de quelques incursions sur les côtes. Charlemagne en avoit prévu les suites, lorsqu'il disoit : " Si, malgré „ toute ma puissance, ces brigands „ osent insulter les côtes de mon empire, „ que ne feront-ils pas, lorsqu'il sera „ partagé ? „.

[843.]

Les ravages des Bretons, sous la conduite de leur duc Nomenoi, & les courses des Normands, causerent une

---

pendant près de quatre-vingts ans, qu'à dépouiller la France de tout ce qu'ils pouvoient emporter. Dans une de leurs premieres expéditions, ils prirent la ville de Rouen, ravagerent toutes les campagnes voisines, & parurent prendre possession de cette partie du Royaume de Neustrie, qu'ils rendirent, dans la suite, si florissante. Leurs vaisseaux étoient de simples barques, sur lesquelles ils ne mettoient des provisions que pour le tems de la traversée ; leurs armes composoient tout leur équipage. Ils emportoient d'assaut les places les plus fortes ; & l'on ne pouvoit se mettre à couvert de leurs excès, qu'en se rachetant pour une somme d'argent. Charles le Chauve leur donna, en 845, sept mille livres pesant d'argent, & quatre mille, en 864, pour les engager à quitter la France.

ſi grande diſette en France, que, dans pluſieurs provinces, le peuple étoit réduit à manger de la terre qu'il faiſoit cuire avec un peu de farine.

[844.]

Dans un capitulaire qui porte le nom de Toulouſe, Charles le Chauve régla ainſi ce qu'il falloit donner aux Evêques dans les viſites de leur diocèſe *: "

* L'expreſſion de Diocèſe eſt ſouvent employée pour déſigner l'étendue de toute une Province eccléſiaſtique, & on donnoit le nom de Paroiſſe, à ce qu'on appelle aujourd'hui un Evêché, un Diocèſe.

Les Evêques eux-mêmes étoient tenus à des redevances envers le Roi. Les uns devoient le loger avec toute ſa ſuite, comme on l'a déjà remarqué ſous le régne de Charlemagne; les autres payoient telle ſomme en argent ou en denrées; tous étoient obligés au ſervice militaire, en qualité de Seigneurs temporels; & malgré les ordonnances qui leur preſcrivoient ſeulement, à cet égard, d'envoyer à la guerre leurs ſoldats bien armés, ils étoient quelquefois dans la néceſſité de les conduire eux-mêmes.

Les Monaſteres obligés aux redevances, étoient partagés en trois claſſes. Les premiers devoient des préſens au Roi, & le ſervice militaire : les ſeconds ne devoient que des préſens : les troiſiemes ne devoient ni préſens ni ſervice de guerre, mais ſeulement

„ Quand l'Evêque ſera arrivé dans une
„ paroiſſe, les quatre curés les plus
„ voiſins s'y rendront avec leurs paroiſ-
„ ſiens; & chacun des curés donnera
„ à l'Evêque dix pains, un demi-muid
„ de vin (*modius vini*, le muid de vin
„ contenoit ſeize ſeptiers;) un jeune
„ cochon de quatre deniers, deux pou-
„ lets, dix œufs, & un boiſſeau de
„ grain pour les chevaux. Le curé,
„ chez qui loge l'Evêque, donnera la
„ même choſe, & l'on n'exigera de lui
„ rien de plus, ſi ce n'eſt le bois & les
„ uſtenſiles néceſſaires pour préparer à
„ manger.

---

des prieres pour le Roi & la famille Royale. Ces préſens ſe faiſoient aux grandes fêtes, & conſiſtoient communément en argent ou en chevaux : les abbeſſes donnoient des habits qu'elles faiſoient faire par leurs religieuſes. Il étoit ordonné que chacun marqueroit ſon nom ſur les chevaux & ſur les habits que l'on préſenteroit au Roi. Ratbert, abbé de Corbie, écrivoit en 847 : » J'ai réſolu de ne pas envoyer pour » les fêtes prochaines à Votre Majeſté un préſent » d'or ou d'argent, mais un livre ſur l'Euchariſtie, » qui, bien que petit par le volume, eſt grand par le » ſujet qu'il traite. Je l'ai compoſé, il y a long-tems, » pour mon cher diſciple l'abbé Placide Varin. » Ce préſent fut bien reçu.

„ Tous les ans, les Evêques recevront
„ de chaque prêtre un boisseau de fro-
„ ment, un boisseau d'orge, un muid
„ de vin, un jeune cochon; & pourront,
„ s'ils le veulent, recevoir, pour tous
„ ces redevances, deux sols en deniers. „

[849.]

Nomenoi, qui prenoit le titre de Roi des Bretons, continuoit de faire le dégât dans le Maine & dans l'Anjou. Il épargna d'abord le monastere de Glonne (Saint-Florent le Vieux;) mais il y fit placer dans le lieu le plus élevé sa statue, le visage tourné du côté de la France. Le Roi Charles, ayant eu avis de cette insulte, fit abbatre la statue de Nomenoi, & mettre à sa place la sienne, tournée du côté de la Bretagne. Le monastere ne tarda pas d'être brûlé par les Bretons.

[849.]

Le concile assemblé à Paris, & composé des Evêques suffragans des métropolitains de Tours, de Reims & de Rouen, fit un réglement contre les Chorévêques, & déposa tous ceux qui se trouvoient alors en France.

Les Chorévêques n'étoient d'abord que de ſimples prêtres, employés par les Evêques au gouvernement de leurs diocèſes, à-peu-près comme le ſont aujourd'hui les vicaires généraux ; car on ne les employoit ſouvent que pour des lieux éloignés de la ville Epiſcopale ; ce qui leur a fait donner quelquefois le nom de Prêtres de la campagne. On les chargeoit de faire la viſite, tantôt d'une paroiſſe, & tantôt d'une autre ; ce qui revient aux fonctions des archidiacres. Inſenſiblement les uns s'ingérerent d'eux-mêmes dans toutes les fonctions purement épiſcopales ; d'autres en furent chargés par des Evêques ; & Charlemagne ſe vit obligé de s'expliquer ainſi à l'article IV d'un capitulaire dreſſé en 802, dans l'aſſemblée générale tenue à Aix-la-Chapelle. „ „ Nous faiſons ſavoir à tous les enfans „ de l'Egliſe & à tous nos ſujets, que „ l'on nous a ſouvent fatigués de plain„ tes au ſujet des Chorévêques ; car les „ clercs ordonnés par des Evêques, „ ſoutiennent que ceux qui l'ont été par „ des Chorévêques, ne doivent faire „ aucunes fonctions du ſacerdoce ; & „ les laïques refuſent d'aſſiſter à l'office „ célébré par ces prêtres, ou de faire „ confirmer leurs enfans par les Choré-

„ vêques. Pour terminer ces disputes,
„ nous avons consulté le saint siége....
„ Le Pape Léon a répondu que les
„ ordinations faites par les Chorévê-
„ ques étoient nulles...... & qu'il falloit
„ condamner & chasser les Chorévê-
„ ques. Mais les Evêques de notre Ro-
„ yaume, assemblés à Ratisbonne, ont
„ cru, avec l'agrément du Pape, devoir
„ user de plus de douceur. Ils ont seu-
„ lement réduit les Chorévêques au
„ rang des prêtres de la campagne,
„ leur défendant de faire les fonctions
„ Episcopales. Ils ont aussi défendu
„ qu'aucun Evêque n'établit dans la
„ suite des Chorévêques, à moins qu'il
„ ne voulût s'exposer au danger d'être
„ déposé.

„ En conséquence donc de la réponse
„ du Pape, & de l'avis synodal de nos
„ Evêques & autres sujets, nous avons
„ fait défenses à tout Chorévêque d'en-
„ treprendre de donner le S. Esprit par
„ l'imposition des mains, d'ordonner
„ des prêtres, des diacres & des sous-
„ diacres, de voiler des vierges, de
„ faire le saint chrême, de consacrer
„ des autels, ou de donner la bénédic-
„ tion au peuple aux messes solemnelles.
„ S'il est arrivé que quelques Chorévê-
„ ques aient fait quelques-unes de ces

„ fonctions, l'Evêque doit suppléer à
„ ce qu'ils n'ont pu donner; & en ce
„ cas, ces ordinations & consécrations
„ ne doivent pas être censées réitérées,
„ puisqu'on ne réitere pas, comme il
„ est écrit, ce qui n'a pas été fait. Nous
„ défendons d'établir dans la suite des
„ Chorévêques, parce que jusqu'à pré-
„ sent ils ons été institués par des Evê-
„ ques, amateurs de leur repos & de
„ leurs plaisirs, entiérement ignorans
„ des décrets des saints peres, & des
„ ordonnances des Papes. „

Malgré des ordres si précis, les Chorévêques subsisterent long-tems dans l'Eglise de France. Le service militaire que l'on exigeoit encore alors des Evêques, en fut une des causes principales: obligés d'aller dans les armées à la tête de leurs vassaux, ils établissoient des Chorévêques. L'abus étoit que ces Chorévêques, qui n'avoient communément que l'ordre de prêtrise, s'arrogeoient quelquefois toutes les fonctions Episcopales; c'est pourquoi on déclara nulles les ordinations qu'ils faisoient. Il y avoit cependant des Chorévêques élévés à la dignité d'Evêques, & revêtus du pouvoir de l'Episcopat; c'est pourquoi les ordinations qu'ils faisoient, ont été déclarées valides. Mais, généralement

parlant, les Chorévêques n'étant que de ſimples prêtres, on les regardoit, avec raiſon, comme des uſurpateurs des fonctions Epiſcopales.

Le IV concile de Paris, en 829, s'exprime ainſi : " Les Chorévêques ne „ ſont que les ſucceſſeurs des ſeptante „ diſciples. Ils doivent ſe renfermer „ dans les bornes qui leur ſont preſcrites, „ & non pas s'ingérer de donner le S. „ Eſprit par l'impoſition des mains. „

Le concile de Meaux, en 845, ordonna d'empêcher les Chorévêques " „ de faire le ſaint chrême, de conſa- „ crer des Egliſes, &c.... Mais ils „ pourront vaquer, dans l'étendue du „ diocèſe, à l'impoſition de la péni- „ tence, & à la réconciliation des pé- „ cheurs. „

Le concile de Paris, en 849, fit un réglement contre les Chorévêques, & dépoſa tous ceux qui étoient alors en France.

Le Pape Léon VII, conſulté, en 940, ſur diverſes queſtions de diſcipline, dit, dans ſa réponſe adreſſée à tous les Evêques de Gaule & de Germanie : " On a demandé ſi un Chorévê- „ que peut conſacrer les Egliſes, or- „ donner les prêtres, faire l'onction du „ chrême & l'impoſition des mains ?

„ Nous défendons, ſelon les canons, „ toutes ces fonctions aux Chorévê- „ ques. „

Enfin les Evêques n'établirent plus de Chorévêques, & on vit ceſſer tous les abus dont on ſe plaignoit à cet égard.

[864.]

Ce fut vers ce tems-là que parut l'édit de Piſtres, lieu ſitué ſur la Seine, un peu au-deſſus du Pont-de-l'Arche. Cet édit eſt un monument très-curieux ſur les anciennes monnoies; on ne les fabriquoit alors, que dans le palais, à Paris, à Rouen, à Reims, à Sens, à Orléans, à Châlons-ſur-Saone, à Narbonne, à Mellé en Poitou, & à Quentovic, dans le Ponthieu, aujourd'hui Saint Joſſe près de Montreuil-ſur-mer. L'édit portoit * que l'on donneroit à

* La modicité des marcs employés anciennement à faire de la monnoie, ne ſurprendra point, ſi l'on ſe rappelle ce qui a déjà été indiqué ci-deſſus. Les payemens ſe faiſoient en livres d'or ou d'argent réelles & de poids; la monnoie n'étoit d'uſage que pour le petit commerce; ce qui la rendoit plus rare; d'ailleurs l'or & l'argent n'étoient pas, à beaucoup près, auſſi communs qu'ils le ſont aujourd'hui.

acune de ces villes " cinq livres d'argent, ou dix marcs pour com-

---

a livre numéraire répondoit au poids réel d'une e, ou de deux marcs. Le marc a toujours été né une demi-livre ; mais il a varié selon le diffé: poids de la livre. Il y avoit en France quatre cs différens ; celui de Troyes, dont on se servoit s les foires de Champagne ; celui de Limoges ; ii de la Rochelle, & celui de Tours, qui devint ommun, & d'où nous est venue la livre tournois. ivre de douze onces a été plus communément en ;e pour peser l'or & l'argent.

Ine livre, ou deux marcs pesant d'argent, ne se oit, dans les commencemens de la monarchie, :n vingt sols, & c'est la raison pourquoi on a ımé une livre la somme de vingt sols. Charle;ne ordonna, en 753, que l'on fît vingt-deux sols ıe livre pesant d'argent. Un de ces sols vauit aujourd'hui trois livres treize sols six deniers ıotre monnoie : le denier étoit la douzieme partie 'ol, & l'obole la moitié du denier.

a livre d'or se tailloit en soixante-douze sols d'or, t chacun vaudroit environ quinze francs de notre ınoie. On comptoit par sol, demi-sol, & tiers 'ol d'or : un sol d'or valoit quarante deniers d'art. Il y avoit un peu de variété dans la valeur de deniers, suivant les lieux où ils avoient été ıpés ; par exemple, la monnoie du Mans étoit ; estimée que celle de l'Anjou & de la Normandie : denier Manseau valoit un denier & demi Nor-

„ mencer à faire de la bonne monnoie. „
Un édit du mois de Mars 1766, or-

---

mand, & deux deniers Angevins. (*Voyez ci-dessus*, pag. 39.)

Quand on avoit besoin de monnoie, on donnoit au monétaire une livre pesant d'or ou d'argent : il la tailloit en autant de sols qu'il étoit porté par les loix, & n'en retenoit qu'un seul pour lui : l'Etat fournissoit aux frais nécessaires pour battre ou frapper la monnoie.

Sous la premiere race de nos Rois, les sols d'or & d'argent offroient le portrait du Prince ; &, sur le revers, la figure d'une croix ou d'un ange ; d'un saint, ou d'un calice ; d'un vaisseau, ou d'un instrument : le nom de la ville dans laquelle ils avoient été frappés, s'y trouvoit assez communément, ou quelques caracteres sur lesquels on ne pourroit guere aujourd'hui former que des conjectures. La légende étoit le nom du Prince, & plus ordinairement celui du monétaire. Théodebert I fit mettre pour légende, *Dominus noster* : NOTRE SEIGNEUR ; titre qui n'appartenoit qu'aux Empereurs. Charlemagne fut le premier qui employa ces mots : *Gratiâ Dei Rex* ; ROI PAR LA GRACE DE DIEU ; & Louis le Débonnaire leur substitua ceux-ci : *Munus divinum* ; PRÉSENT DIVIN.

On continua, pendant ce régne, à regarder la réforme des monasteres & du clergé, comme le remede le plus efficace contre les maux qui affligeoient l'Etat. On mettoit à rédiger & à porter des loix, la

nne la fabrication de six cens mille
ırcs en sols, demi-sols & liards à la
›nnoie d'Aix.

[875.]

La foire du Landi ou Lendit, que
arlemagne avoit établie à Aix-

---

s, les soins & l'autorité qu'il eût fallu employer
re observer celles que l'on avoit déjà. Parmi les
que l'on entreprit de corriger, on peut distin-
ceux qui se passoient dans les repas que l'on
ıoit après le service de l'anniversaire d'un mort,
près celui du septieme & du trentieme jour de
pulture. On y représentoit une sorte de spectacle
fon avec un ours, des danseuses & des talamas-
. On appelloit ainsi des représentations de dé-
ıs ou d'autres figures propres à effrayer; d'où le
de Masque nous est resté. On finissoit ces repas
'enivrer à force de boire pour l'amour des anges,
aints & de l'ame du défunt. Cette coutume étoit
ancienne.

n défendit encore de piller les biens d'un Evêque
s sa mort, & on chargea l'économe de l'Eglise
s mettre en réserve pour le successeur, ou pour
employé à quelque pieux usage. De cet abus de
r les meubles de l'Evêque après sa mort, nous
enu le proverbe: DISPUTER DE LA CHAPE A
'EQUE, pour signifier que deux personnes se
ıtent une chose qui ne leur appartient point du
,

la-Chapelle, fut transférée à Saint-Denis. Landi vient du mot INDICT ou INDIT, qui signifie tems marqué ou assigné. Chaque année on indiquoit un jour où l'on montroit le trésor de la chapelle impériale, & la foire commençoit alors à Aix-la-Chapelle : transférée à Saint-Denis, elle n'en devint que plus célebre. On s'y rendoit de toutes les provinces de France, & même de l'Espagne, de l'Angleterre & de l'Italie. Avant l'établissement de ces foires, on n'avoit que des marchés où l'on trouvoit à peine les choses les plus nécessaires.

[876]

Charles le Chauve, peu content d'avoir ajoûté au Royaume qu'il possédoit celui de son frere Lothaire & la qualité d'Empereur, veut envahir les états que Louis le Germanique avoit partagés entre ses trois fils Carloman, Louis & Charles, mais il trouva Louis, le cadet de ces Princes, prêt à lui disputer le passage du Rhin. Charles rejette les marques de soumission, & les justes demandes qu'il reçoit de la part de son neveu, livre la bataille & la perd. Avant le combat, Louis voulant s'as-

urer davantage de ſon bon droit, avoit
ait ſubir l'épreuve de l'eau froide à dix
e ſes gens, celle de l'eau chaude à dix
utres, & celle du fer chaud, encore à
x autres. Ces trente perſonnes ſorti-
nt ſaines & ſauves de ces épreuves; ce
ui remplit les troupes de la plus grande
nfiance. (*Voyez ci-deſſus*, pag. 90-
-92.)

[877.]

Les Sarraſins attaquoient Rome, les
ormands infeſtoient de nouveau la
ance; & Charles préférant de remplir
; obligations qu'il avoit contractées
acceptant l'Empire, paſſe en Italie,
rès avoir réglé les contributions que
; ſujets payeroient, pour acheter une
ve avec les Normands. Chacun de-
it être taxé à proportion de ſes biens,
façon cependant que les plus riches
payaſſent pas plus de cinq ſols, &
plus pauvres, moins de quatre de-
rs. Dans la ſuite des tems, on a
ujours eu plus d'égard pour les pau-
s; & l'hiſtoire fournit une infinité
xemples où l'on voit que quiconque
vivoit que de ſes mains, étoit exempt
payer ces ſortes de taxes & d'impo-
ons.

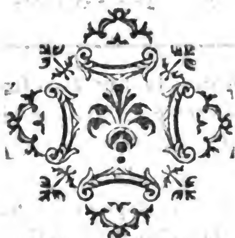
[877.]

Parmi les réglemens que fit l'Empereur avant ſon départ pour l'Italie, il marque à ſon fils, âgé de plus de trente-deux ans, les forêts royales où il lui permet de chaſſer, & ordonne qu'à ſon retour on lui rende un compte exact du nombre des bêtes fauves qu'il y aura tuées. Il veut que s'il meurt dans cette expédition, ſes aumôniers partagent les livres de ſa bibliotheque entre ſon fils, l'abbaye de S. Denis, & celle de S. Corneille de Compiégne qu'il venoit de bâtir & de doter.

[877.]

Charles le Chauve apprit, en arrivant à Pavie, que Carloman, l'aîné de ſes neveux, s'avançoit à grandes journées, pour le combattre. On lui dit en même tems, que la plûpart des chefs de ſon armée avoient conjuré contre lui. Il ne vit plus d'autre parti à prendre que celui de s'enfuir avec l'Impératrice, ſon tréſor & ſes troupes, tandis que Carloman prenoit auſſi la fuite, ſur un faux avis que ſon oncle venoit l'attaquer avec une puiſſante armée. Ces deux

:ux Princes qui se donnoient mutuel-
nent ces terreurs paniques, tombe-
ıt malades dans leur fuite. Carloman
uya une maladie longue & dange-
ıse. L'empereur qui n'avoit que la
vre, mourut empoisonné par un Juif
nmé *Sédécias*, qui étoit son Méde-
.



LOUIS II, LE BEGUE.

[877.]

QUOIQUE Louis II eût un droit inconteſtable à la ſucceſſion de Charles ſon pere, l'Impératrice & les ſeigneurs François ne ſe preſſerent pas de le reconnoître pour leur Roi ; & avant que de lui prêter le ſerment de fidélité, ils compoſerent avec lui pour les comtés * & les abbayes qui étoient à leur bien-

* C'étoit encore alors un abus fort commun, que les laïques, & même les gens mariés, poſſédaſſent des Abbayes. Charles le Chauve avoit retenu pour lui celles de S. Denis, de S. Quentin & de S. Vaaſt. Salomon, Duc de Bretagne, lui fit hommage pour celle de S. Aubin d'Angers. L'Empereur Lothaire avoit promis pluſieurs Abbayes à Teutberge, ſon épouſe légitime ; & Valdrade, ſa concubine, en poſſédoit même d'hommes, entr'autres, celle de S. Dié. Les Evêques s'élevoient ſouvent contre ces abus : on faiſoit en conſéquence les réglemens les plus ſages ; mais on ne tenoit point la main à leur exécution. Il arrivoit même qu'on ne réformoit que les moines de telle Abbaye en particulier, dont l'abbé ſeul étoit à réformer, comme n'ayant aucun droit aux revenus qu'il en retiroit.

ſéance. Le Prince accorda tout ce qu'on voulut, & donna naiſſance à ce pouvoir énorme des grands vaſſaux, qui changea toute la conſtitution de l'Etat *.

* Les demandes que les principaux de la nation firent à Louis II, avoient ſur-tout pour objet de rendre héréditaires pour leurs enfans les titres & les dignités qu'ils poſſédoient déjà, ou dont ils eſpéroient de ſe voir bientôt revêtus; & cette conceſſion de la part du Souverain, fut la premiere origine des fiefs. Avant cette époque, les terres accordées par les Rois, s'appelloient Bénéfices: on ne les donnoit qu'à vie; & ceux qui les poſſédoient, n'étoient obligés qu'au ſervice militaire. Dans la ſuite, ces bénéfices ont été rendus héréditaires; & après n'avoir paſſé qu'aux enfans, on les a fait paſſer aux héritiers collatéraux, & ils ſont enfin devenus des biens patrimoniaux, ſujets au commerce par les ventes, donations, échanges, & autres diſpoſitions que l'on en pouvoit faire. Les Grands du Royaume augmenterent inſenſiblement leur puiſſance; &, après avoir partagé celle du Souverain, ils l'anéantirent. Les Ducs ou Gouverneurs des villes, & la plupart des Officiers royaux, changerent leurs titres en ſeigneuries perſonnelles; maîtres des terres & de la juſtice, ils ſe firent des ſujets ſous le nom de Vaſſaux, qui étoient obligés de les ſuivre à la guerre, même contre le Roi.

L'origine de la nobleſſe ſuivit celle des fiefs; les terres firent les nobles; & les François, qui avoient commencé par être tous égaux, ſe partagerent en nobles & en roturiers.



LOUIS III ET CARLOMAN.

[879.]

ERMENGARDE, fille de l'Empereur Louis II, épouse de Boson, représenta un jour à son époux, qu'étant née fille d'un Empereur d'Occident, & ayant été fiancée à l'Empereur d'Orient, elle souffroit impatiemment de n'être que l'épouse d'un Duc; qu'elle ne pouvoit plus vivre dans la condition de Sujette, & qu'elle vouloit régner ou mourir. Boson ne cherchant qu'à plaire à une épouse qu'il aimoit, profite de la foiblesse du gouvernement, & se fait un

Les vols commencerent à devenir assez communs en France, pour mériter qu'on s'occupât sérieusement à les réprimer. Il est ordonné, à cet égard, dans un Capitulaire de Carloman, que » celui qui aura » volé quelque chose, payera le triple de ce qu'elle » vaut, avec l'amende prescrite par la loi, & sera mis » en pénitence publique. Si le voleur est un colon ou » un serf, il payera pareillement le triple; ou bien son » maître, qui doit en répondre, RECEVRA POUR » LUI SOIXANTE COUPS; & de plus, le coupable » fera la pénitence, selon qu'elle sera réglée par

état des duchés & comtés qu'il possédoit en Provence, & dans les provinces voisines, sous le titre de Royaume d'Arles. Cette usurpation ne fut pas de longue durée; mais Ermengarde assiégée dans Vienne, défendit cette place avec une valeur & une prudence presque incroyable; & après deux ans d'un siége opiniâtre, elle obtint encore une capitulation honorable.

» l'Evêque. Si l'accusé nie le fait, & qu'on ne puisse » l'en convaincre, il fera le serment, excepté nos » Officiers qui feront jurer pour eux les plus considérables de leurs gens.... Les Evêques excommunieront, après trois monitions, ceux qui auront volé » dans l'étendue de leurs diocèses, quand même ces » voleurs ne feroient pas du nombre de leurs diocésains.... Pour ôter tout prétexte de rapine, les » prêtres exerceront l'hospitalité envers ceux qui » voyagent, & engageront leurs paroissiens à les » imiter.... On ne vendra rien de plus cher aux » passans, qu'ils ne l'acheteroient au marché. »

La pénitence publique étoit encore très-févere en ce tems-là. Ceux qui la faisoient, portoient le cilice, jeûnoient au pain & à l'eau; &, si quelqu'un les forçoit de boire du vin, il payoit deux deniers d'amende; ils étoient placés derriere la porte de l'église; il leur étoit défendu de porter des habits blancs, & même d'exercer aucun négoce pendant le cours de la

[881.]

On composa une eſpece de cantique en vers tudeſques, pour célébrer la victoire que Louis III remporta ſur les Normands, à Saultcour dans le Vimeu. On y dit que le jeune Roi fit des prodigès de valeur, & qu'on tua neuf mille hommes des ennemis, en chantant les litanies.

[882.]

La France concevoit les plus belles eſpérances de deux jeunes Rois vaillans, actifs, heureux, & qui vivoient dans une parfaite intelligence; Louis III lui fut enlevé à la fleur de ſon âge; il n'avoit pas vingt ans.

---

pénitence, que l'on proportionnoit toujours à la faute, ou au crime, pour lequel on l'impoſoit.

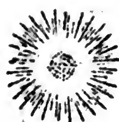
Les Juifs qui compoſoient la ſynagogue de Touloufe, offrirent au Roi Carloman une ſomme d'argent très-conſidérable, pour ſe racheter de cette ſervitude honteuſe : un de leurs chefs étoit obligé d'offrir tous les ans, à la porte de l'Egliſe cathédrale, trois livres de cire, le jour de Noël, le Vendredi-Saint, & le jour de l'Aſſomption de la Vierge, & d'y recevoir chaque fois un ſoufflet de la main d'un homme vigoureux. Le Roi renvoya l'affaire à un concile provincia

[884.]

Carloman poursuivoit un sanglier dans la forêt d'Iveline, près de Monfort. Il fut blessé par un de ses gardes à qui il vouloit faire peur, & mourut sept jours après. Il eut la générosité de publier qu'il avoit été blessé par le sanglier, afin de sauver celui qui étoit l'auteur innocent de sa mort.

---

qu'il fit assembler à Toulouse, & dans lequel on décida que la demande des Juifs devoit être rejettée, parce que les Rois, Charlemagne & Louis le Débonnaire, leur avoient imposé ce joug pour les punir d'avoir livré la ville de Toulouse aux Sarasins, dont le Roi Abderam n'étoit entré en France qu'à leur sollicitation.



CHARLES LE GROS.

[884.]

LA France n'avoit plus que la foible ressource d'un fils postume de Louis II, âgé de cinq ans ; c'est ce qui engagea les principaux de la nation à déférer la couronne à l'Empereur Charles le Gros, oncle du jeune Prince.

[886.]

* Paris est assiégé par une armée de quarante mille Normands. Ce fameux siége dura dix-huit mois, pendant lesquels les Parisiens soutinrent avec une valeur incroyable, six assauts donnés avec autant de fureur que d'acharne-

* Paris ne contenoit alors que cet espace de la ville qu'on appelle aujourd'hui la Cité, & qui est renfermé entre les deux bras de la Seine. Les courses des Normands avoient fait connoître combien il étoit important de fortifier cette place. On n'y pouvoit entrer que par deux ponts qui étoient défendus l'un & l'autre, en dehors, par une tour située à-peu-près où l'on a depuis bâti le grand & le petit Châtelet.

ment. Gauzlin, Evêque de Paris, étoit chargé de défendre & de garder cette place ; il s'en acquitta en vrai héros. Il mourut pendant le siége ; mais Anschéric, qui fut son successeur, ne montra pas moins de courage que lui. Ces prélats manioient un javelot, & le lançoient avec une adresse surprenante.

[886.]

L'abbé Ebole, neveu de l'Evêque Gauzlin, étoit un des chefs des assiégés ; il se trouvoit par-tout, & donnoit des preuves d'une bravoure & d'une force singuliere. Au second assaut, il perça plusieurs Normands d'un seul javelot qui ressembloit à une grande broche ; ce qui lui donna occasion de crier aux assiégeans : " Portez ceux-ci à la cuisine, ils sont tout embrochés. "

[886.]

L'histoire a conservé le nom de Gerbaut, soldat d'une taille médiocre, mais d'un courage extraordinaire. Au dernier assaut que les Normands donnerent à la ville de Paris, plusieurs d'entr'eux avoient gagné la muraille & crioient déja Victoire. Gerbaut, suivi

ſeulement de cinq hommes, s'avance, tue les premiers qu'il rencontre, renverſe les autres dans le foſſé, arrache les échelles, pourvoit à la ſûreté de cet endroit, & ſauve la ville.

[887.]

Engilhere, comte d'Angers, chargé par la ville de Tours d'aller redemander à la ville d'Auxerre le corps de S. Martin, partit à la tête de ſix mille hommes bien armés, qui lui firent obtenir aiſément ſa demande. On aſſure que tous les malades des lieux où paſſoit la ſainte relique, étoient guéris, ſouvent même ſans le vouloir. Deux paralytiques vivoient d'aumône, dans un village du diocèſe de Tours; ſur le bruit qui ſe répandoit des miracles de S. Martin, l'un dit à ſon camarade: "
„ Mon frere, nous menons ici une vie
„ aſſez douce a la faveur de notre infir-
„ mité. Tout le monde a compaſſion de
„ nous, & nous n'avons d'autre peine
„ que celle de demander nos beſoins.
„ C'eſt à notre infirmité que nous ſom-
„ mes redevables du bonheur dont nous
„ jouiſſons dans notre état. Si nous
„ étions une fois guéris, il nous faudroit
„ travailler pour gagner notre pain.

„ Or on dit que ce Martin, dans le
„ diocèſe de qui nous ſommes, guérit
„ tous les infirmes, en revenant de ſon
„ exil; c'eſt pourquoi, mon frere,
„ ſuivez mon conſeil; fuyons au plutôt,
„ & ſortons de ſes terres, de peur qu'il
„ ne nous guériſſe de notre infirmité. „
Cet avis fut goûté : les deux paralytiques fainéans ſe mirent en chemin, & ſe traînerent comme ils purent, dans le deſſein de ſortir du diocèſe de Tours. Mais la vertu miraculeuſe de S. Martin opéra en eux la guériſon qu'ils fuyoient. La crainte d'être punis de leur ingratitude, les força de publier leur guériſon avec toutes les circonſtances; & comme leur incommodité avoit éte réelle, le miracle paſſa pour conſtant. (*Odo, de Reverſione ſancti Martini, in Bibl. Clun.*) Outre S. Odon, la Chronique de Limoges & celle de Tours racontent ce fait. (Hiſt. de l'Egliſe Gallicane, tome vj, page 372.)

En 853, les habitans de Tours avoient fait tranſporter le corps de S. Martin, d'abord au monaſtere de Cormeri, enſuite à Orléans, à Chablis, & de-là à Auxerre, afin de le mettre à l'abri des inſultes des Normands qui ſe diſpoſoient à aſſiéger la ville de Tours, dont ils ravageoient déja les environs.

Douze chanoines, avec l'Abbé & les moines de Marmoutier, gardoient les reliques de S. Martin, que l'on avoit placées à côté du corps de S. Germain. Il s'y fit beaucoup de miracles qui attirerent de grandes aumônes aux clercs de Tours; ceux d'Auxerre en furent jaloux, & leur dirent: " Puisque ces
" prodiges ne s'opèrent pas moins par
" la vertu de notre saint, que par celle
" du vôtre, il est juste que nous parta-
" gions les rétributions...... Avant
" l'arrivée de S. Martin à Auxerre,
" leur répondit-on, on n'y entendoit
" parler d'aucun miracle. Il est donc
" certain qu'on doit les attribuer à son
" intercession. Mais pour dissiper vos
" doutes, & vous convaincre évidem-
" ment de la vérité, prenons, si vous
" le voulez, ce lépreux que voici, &
" plaçons-le entre les deux chasses de
" nos saints. Si le côté qui sera proche
" de S. Martin est guéri de la lépre,
" tandis que l'autre côté en demeurera
" couvert, on ne pourra douter qu'il
" n'ait été guéri par la vertu de S.
" Martin." La proposition fut acceptée: on plaça entre les deux chasses un lépreux qui étoit là présent: le côté proche du corps de S. Martin fut entiérement guéri, & l'autre resta couvert

de lépre. Afin de rendre la chose moins incontestable, on tourna vers la châsse de S. Martin le côté encore malade, & la guérison devint complette.

L'auteur contemporain, qui est le même S. Odon, cité ci-dessus, ajoûte cette réflexion: " Ce fut comme une
„ politesse de S. Germain, qui ayant
„ lui-même le mérite de ressusciter les
„ morts, voulut bien dans son Eglise,
„ céder les honneurs à son hôte, &
„ paroître moins puissant que lui. „
(*Odo, de Reversione sancti Martini.* Histoire de l'Eglise Gallicane, tom. vj. pag. 54.)



CHARLES III, LE SIMPLE.

[911.]

ROLLON, ce fameux chef des Normands, qui avoit été, plus que tout autre, la terreur des François, s'établit avec ſes troupes dans cette partie de la Neuſtrie, qui depuis a été nommée *Normandie.* Charles la céda, avec la Bretagne, pour obtenir la fin

---

Le peu de talent que Charles III montra pour le gouvernement, lui fit donner le ſurnom de Simple. Vers la fin de la ſeconde race de nos Rois, les mêmes noms s'étant multipliés, on eut recours aux ſurnoms pour diſtinguer ceux qui en portoient de ſemblables. C'étoit un ſobriquet auquel on attachoit une idée honorable ou ridicule; ſouvent il étoit pris du lieu de la naiſſance, d'un fief, d'une ſeigneurie, d'un talent ou d'un défaut naturel. Dans les actes publics, on ne mettoit que le nom de la perſonne dont il s'agiſſoit; &, pour mieux la déſigner, on écrivoit au-deſſus de ſon nom, en interligne, le ſobriquet qu'elle portoit; c'eſt ce qui paroît avoir donné lieu d'appeller ces ſobriquets Surnoms. L'uſage en devint général, quand la coutume de donner des noms de ſaints au baptême ſe fut établie; mais le même ſurnom

d'un brigandage qui désoloit son Royaume. Quand il fallut prêter le serment de fidélité, Rollon eut beaucoup de peine à se soumettre au cérémonial, & juroit qu'il ne connoissoit que son épée. Ce fut bien pis, quand on lui parla de se mettre aux genoux du Roi, & de lui baiser le pied. Il consentit enfin qu'un de ses officiers le fît pour lui; mais celui-ci, par mal-dresse ou

---

ne se trouva point d'abord affecté à toute une famille: le fils en portoit communément un différent de celui de son pere. Dans la suite, les surnoms se perpétuerent dans les familles, & devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui.

Avant cet établissement des surnoms, les François ne portoient qu'un nom; & il n'étoit rien moins qu'héréditaire. Clovis étoit fils de Chilpéric, & aucun de ses enfans ne porta son nom; mais ces noms avoient une signification propre, sur-tout parmi les Princes; & c'est pourquoi on en trouve tant qui se terminent en RIC & en BERT. RIC, signifioit Puissant, d'où nous est venu le mot de Riche; & BERT signifioit Illustre. La plupart des noms François avoient une aspiration que l'on retranchoit souvent, parce qu'elle étoit difficile à prononcer; c'est ce qui a causé tant de variations dans ces sortes de noms. Celui de Louis est le même que Klovis, dont on a retranché la lettre K.

par insolence, s'avança brusquement, & leva le pied du Roi si haut, qu'il fit tomber ce Prince à la renverse. Les uns en rirent, d'autres en murmurerent; on prit cependant le parti de ne s'en pas fâcher.

[912.]

Francon, Archevêque de Rouen, instruisit Rollon & le baptisa; c'étoit une des conditions du traité, que les Normands embrasseroient la religion Chrétienne; ce qu'ils firent volontiers & de bonne foi. Aussi-tôt que Rollon eut reçu le baptême, il dit à l'Archevêque: " Apprenez-moi quelles sont les
„ Eglises les plus célebres & les plus
„ respectables de mon Duché..... Ce
„ sont, lui répondit Francon, les
„ Eglises de Notre-Dame de Rouen,
„ de Bayeux & d'Evreux; celles du
„ mont S. Michel, de saint Pierre de
„ Rouen (aujourd'hui S. Oüen,) &
„ de S. Pierre de Jumiége... Eh bien,
„ dit le Duc, avant que de partager
„ ma terre aux Seigneurs de mon ar-
„ mée, j'en veux donner à Dieu, à la
„ sainte Vierge & aux saints que vous
„ m'avez nommés, afin de mériter leur
„ protection. „ Pendant les sept jours qu'il porta l'habit blanc, selon la coutume établie pour les nouveaux bap-

tiſés, il donna chaque jour une terre à quelqu'une des Egliſes que l'Archevêque lui avoit nommées. Il partagea enſuite les terres de ſon duché à ſes ſoldats ; & cette nation parut auſſi aimable aux François, qu'elle leur avoit paru terrible juſqu'alors.

[913.]

Rollon parvint, en très-peu de tems, à policer ſes ſujets; & comme ils avoient été long-tems accoutumés au pillage, il fit des loix ſi ſéveres contre le vol, qu'on n'oſoit pas même ramaſſer ce qu'on trouvoit, dans la crainte de paſſer pour l'avoir volé.

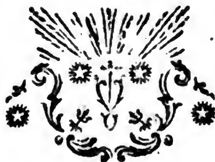
Un jour que Rollon étoit à la chaſſe, il ſuſpendit un de ſes bracelets aux branches d'un chêne ſous lequel il s'étoit repoſé ; & l'ayant oublié, ce bracelet y demeura trois ans, perſonne n'ayant oſé l'enlever.

[922.]

Herbert, comte de Vermandois, vient à bout, à force de perfidies, d'attirer Charles III à Saint-Quentin, & de le retenir priſonnier, d'abord à Château-Thierri, & enſuite à Péronne où il mourut en 929. Raoul, Duc de

Bourgogne, beau-frere de Hugues le Grand, qui ne voulut point de la couronne, se fit proclamer & sacrer Roi de France, comme Eudes, Comte de Paris, l'avoit fait en 888, après la mort de Charles le Gros, sous prétexte que le Roi légitime étoit encore trop jeune.

Les Normands furent les seuls qui, pour secourir leur Roi prisonnier, marcherent contre l'usurpateur. Mais bientôt ne se souvenant plus que de leur ancienne façon de faire la guerre, au lieu de délivrer leur Roi, ils ravagerent les territoires d'Amiens, de Beauvais & d'Arras.



LOUIS IV, D'OUTREMER. LOTHAIRE. LOUIS V.

[936.]

LOUIS IV fut furnommé Outremer, parce qu'il étoit venu d'Angleterre pour prendre possession de son Royaume. Le Duc de Normandie, Guillaume I, fils de Rollon, montra le plus de zéle en faveur du légitime héritier de la cou-

Tout ce que les Maires du Palais avoient fait éprouver aux Rois de la premiere race, ceux de la seconde l'éprouverent, à leur tour, de la part d'une multitude de grands vassaux dont plusieurs étoient plus riches & avoient plus d'autorité que le Roi même. Cette puissance ne pouvoit manquer de causer les plus grands troubles dans une Monarchie, dont la constitution la plus essentielle est qu'il n'y ait qu'un Maître. Les derniers Rois de la seconde race ne l'étoient plus que dans la seule ville de Laon, & dans quelques Maisons Royales qui composoient tout leur domaine. Louis IV fut même obligé de donner la ville à Hugues le Grand, qui le retenoit prisonnier depuis un an. Les Rois ne pouvoient avoir d'armée, que par le moyen des Seigneurs, parce qu'elles n'étoient plus composées que des milices levées dans

ronne de France. Ogive, épouse de Charles III, fille d'Edouard I, Roi d'Angleterre, avoit pris la fuite, & s'étoit rétiré dans sa patrie avec le jeune Prince son fils, pour se soustraire à la fureur d'une faction puissante qui s'emparoit du Royaume, & retenoit le Roi prisonnier. C'est ainsi qu'en 1646, la France servoit d'asyle à une Reine d'Angleterre & à un jeune Prince fugitif, dont le pere étoit trahi par ses propres sujets. Les deux Rois persécutés portoient le nom de Charles.

[943.]

Louis retenoit à sa cour le jeune Duc de Normandie, Richard, fils de Guillaume I, & formoit le dessein de reprendre cette province que le travail

les comtés, les villes & les territoires qui dépendoient uniquement des Ducs & des Comtes; & le Prince étoit, pour ainsi dire, sous la tutelle de ces Grands du Royaume qui avoient usurpé toute l'autorité, & lui vendoient cher les secours qu'il demandoit, quoiqu'ils ne fussent plus obligés de servir que pendant quarante jours. Souvent même ils quittoient l'armée, à la veille d'une expédition importante, parce que le tems de leur service étoit expiré, ou parce qu'ils étoient mécontens du Roi.

& l'induſtrie des habitans avoit déja rendue fort riche. Oſmond, Seigneur Normand, gouverneur de Richard, ayant pénétré ce projet, ſe déguiſe en palefrenier, renferme ſon éleve dans une groſſe botte de paille qu'il charge ſur ſes épaules; traverſe toute la ville de Laon, ſans être reconnu, & vient heureuſement à bout de ſon entrepriſe.

Le Roi marche vers la Normandie, à la tête de ſon armée, ſe laiſſe tromper par ceux qu'il avoit trompés le premier, & lui-même eſt arrêté priſonnier par les Normands.

[948.]

Artold, Archevêque de Reims, étant au concile d'Ingelheim, lut une Lettre qu'il avoit écrite au légat du Pape: elle étoit en latin: auſſi-tôt après la lecture, on la répéta en langue tudeſque & romance, pour la faire entendre aux Princes & aux Seigneurs qui étoient préſens. Il n'y avoit plus que les clercs qui entendiſſent le latin; encore s'en trouvoit-il qui ſçavoient à peine le lire. Comme les clercs ſeuls étoient lettrés, ou devoient l'être, & que les laïques n'avoient preſque aucune teinture des lettres, on a ſouvent pris le nom de

CLERC pour ſignifier un Homme lettré, & CLERGIE, pour ſignifier Science: celui de LAIQUE ou de LAI, a été auſſi employé quelquefois pour ſignifier un Homme non lettré.

[956.]

Le pere de Hugues-Capet mourut après avoir gouverné la France, pendant plus de vingt ans, ſans être Roi. Il étoit fils de Roi, oncle de Roi, beau frere de trois Rois, & ſon fils fut Roi. Il s'appelloit Hugues: on le ſurnomma LE BLANC, à cauſe de ſon teint; LE GRAND, à cauſe de ſa taille; LE PRINCE, à cauſe de ſon pouvoir; & l'ABBÉ, à cauſe des Abbayes de S. Denis, de ſaint Germain des Prés & de S. Martin de Tours qu'il poſſédoit: il les avoit héritées de ſon pere, & les laiſſa à ſon fils qui s'en démit auſſi-tôt après ſon couronnement.

(987.)

*Fin de la ſeconde race des Rois de

---

* La couronne appartenoit, par le droit de la naiſſance à Charles, Duc de Lorraine, oncle paternel de Louis V. Mais ce Prince s'étoit rendu odieux aux

France[1], dite des Carlovingiens. Elle fut sur le trône, pendant l'espace de deux cens trente-six ans. La famille de Charlemagne avoit formé trois branches, en 840; la premiere en Italie, par Lothaire I, Empereur; la seconde, en Germanie, par Louis le Germanique; & la troisieme en France, par Charles le Chauve. Ces trois branches ont fini sous trois Princes qui portoient le nom de Louis; celle d'Italie, sous Louis II, mort en 875; celle de Germanie, sous Louis IV, fils d'Arnoul, mort en 912; & celle de France, sous Louis V, mort en 987, après un an & deux mois de régne; le surnom de Fainéant que lui donne l'histoire, convient-il à un Prince qui monte sur le trône à l'âge de vingt ans, & meurt presque aussi-tôt après?

François, en se faisant vassal de l'Empire, & en traitant mal la Reine-mere Emma, qui avoit un parti puissant dans le Royaume. Hugues, Duc de France, réunissoit tous les suffrages: descendant de Charlemagne, par les femmes, son aïeul & son grand-oncle avoient déjà porté une couronne dont il paroissoit digne, autant par ses qualités personnelles, que par les richesses & l'autorité qu'il possédoit depuis long-tems. La nation se réunit en sa faveur, & le reconnut pour son Roi.

TROISIEME RACE DES ROIS DE FRANCE.

Appellés CAPETIENS *du nom de* HUGUES CAPET.

HUGUES CAPET.*

(988.)

HUGUES voulant fixer la couronne de France dans ſa maiſon, aſſocia à ſon trône, & fit ſacrer Roi, Robert,

* Ce ſurnom ſignifie une groſſe tête, un bon eſprit, ou un homme entêté, opiniâtre, attaché à ſon ſens. Quelques auteurs prétendent que le nom de Capet fut donné à Hugues, à cauſe du chaperon qu'il portoit toujours ſur la tête, & dont il ſe contenta, au lieu de la couronne & de la coëffure ordinaire des Rois.

Les premiers Rois de la ſeconde race avoient donné toute leur attention à détruire l'autorité des Maires du Palais, qui leur avoit frayé le chemin du trône; ceux de la troiſieme race travaillerent conſtamment à ſon

son fils unique, âgé de neuf ans. Depuis près de huit cens ans, la famille de ce Prince régne sur les François, & par une filiation unique parmi les têtes couronnées, trente & un Rois remplissent cet espace de tems, sans aucune interruption. Il n'y a point d'Etat dans l'univers, qui puisse se glorifier d'avoir une aussi longue suite de Röis d'une même famille.

(991.)

On vit paroître pour la premiere fois,

---

soumettre les grands vassaux, & à les faire rentrer sous l'autorité Royale, dont ils ne s'étoient rendus que trop indépendans. Hugues Capet ne tarda pas à leur faire sentir qu'ils s'étoient donné un Maître, & que leur dépendance étoit un des plus fermes appuis du trône sur lequel ils venoient de le placer. Mais ce qui a mis le comble à la gloire & à la sûreté de la nation Françoise, c'est l'établissement du droit de succéder à la couronne. Les Rois ne se sont plus trouvés les maîtres de partager la Monarchie entre leurs enfans, ni de déranger l'ordre de la succession: la couronne de France appartient à l'aîné, par une coutume établie, « laquelle, dit Jérôme Bignon, est » plus forte que la loi même; cette loi ayant été » gravée, non dans du marbre ou en du cuivre, mais » dans le cœur des François. »

une horloge dont le mouvement étoit réglé par un balancier. On fut redevable de cette invention au célebre Gerbert, qui, de simple moine de l'Abbaye d'Aurillac, devint Archevêque de Reims, ensuite de Ravenne, & enfin Pape, sous le nom de Silvestre II. Cette sorte d'horloge a été en usage jusqu'en 1650, que l'on commença à substituer au balancier le pendule dont on attribue l'invention à M. Huygens.

Le même Gerbert introduisit en France le chiffre arabe, tel qu'il est encore en usage aujourd'hui parmi nous, & que les Arabes avoient reçu des Indiens : il donna aussi les premieres leçons de mathématiques, dans lesquelles il s'étoit rendu si habile pour ce tems-là, qu'on le regardoit comme un magicien *.

* Il suffisoit d'être un peu plus instruit que le commun de ceux qu'on regardoit comme des savants, pour être taxé de sorcellerie, ou pour être admiré comme un magicien du premier ordre. La superstition, fille de l'ignorance, régnoit encore, quoiqu'elle eût été souvent condamnée par les Evêques, & proscrite par les ordonnances de nos Rois. Il y avoit des gens adonnés à la nécromancie, & des Pythonisses qui rendoient des oracles ; on n'entreprenoit rien d'im-

(992.)

Burcard, comte de Paris, entreprit de mettre la réforme dans l'Abbaye de S. Maur-des-Fossés, & se rendit à Clugny, pour en emmener quelques religieux des plus parfaits. L'abbé s'en excusa, sur la difficulté d'entreprendre un si long voyage, & de se fixer dans un pays étranger & inconnu. Il s'agissoit, à-peu-près, d'aller de Mâcon à Paris. Burcard obtint cependant ce qu'il vouloit, & partit avec l'Abbé, saint Mayeul, & plusieurs de ses religieux. Arrivé sur les bords de la Marne, il envoya un ordre à l'Abbé & aux moines de S. Maur de venir à sa rencontre au-delà de cette riviere; ce qu'ils firent avec joie. Mais le Comte les surprit étrange-

---

portant, sans consulter ou les devins, ou les entrailles des bêtes, ou le vol des oiseaux. La divination, connue sous le nom de Sort des Saints, fut long-tems fort en vogue. Les Chrétiens n'avoient fait que couvrir du voile de la religion une pratique usitée parmi les Payens. On mettoit sur l'autel trois livres différens de l'Ecriture sainte; on les ouvroit l'un après l'autre, & les premiers versets servoient à pronostiquer l'événement qui donnoit lieu à cette cérémonie.

ment, en leur déclarant que ceux d'entr'eux qui voudroient vivre ſous la conduite, & ſelon l'inſtitut de l'Abbé de Clugny, pouvoient retourner au monaſtere, & que les autres euſſent à ſe retirer où ils voudroient. Preſque tous s'en allerent où ils purent, n'emportant rien avec eux que leurs habits.

(996.)

Hugues-Capet mourut avec la gloire que donnent toutes les vertus guerrieres & pacifiques. Il établit le ſiége ordinaire des Rois de France à Paris, où Clovis l'avoit fixé, & où aucun des Rois de la ſeconde race n'avoit demeuré. Il ne voulut jamais porter ni ſceptre, ni couronne, ni la moindre marque de la Royauté, qu'à la cérémonie de ſon ſacre. Il prétendoit avoir appris, par une voie extraordinaire & ſurnaturelle, que ſa poſtérité régneroit juſqu'à la ſeptieme génération, & croyoit gagner un degré, en renonçant à l'appareil de la majeſté Royale. " Il ne ſavoit donc pas, dit „ Mézerai, que ce nombre, dans le „ langage divin, ſignifie l'étendue de „ tous les ſiécles.



ROBERT.

(998.)

LE Roi Robert, forcé de répudier Berthe, sa parente, épousa Constance, fille de Guillaume I, Comte de Provence. Cette nouvelle Reine introduisit le luxe & les plaisirs à la Cour de France, où régnoit alors une gravité simple & modeste; bien-tôt après, elle poussa la hardiesse jusqu'à faire assassiner, aux yeux du Roi, Hugues de Beauvais, parce qu'il avoit toute la confiance du Monarque.

Un jour elle exigea de son époux, qu'il fît des vers à sa louange: le Prince composoit quelquefois des hymnes qu'on chantoit dans l'Eglise: il fit celle qui commence par ces mots, *O constantia martyrum!* & dans laquelle il célébroit la constance des martyrs. La Reine trompée par le mot *constantia*, crut bonnement que ces vers étoient à son honneur. Un peu plus de connoissance, ou de réflexion, lui auroit peut-être fait trouver dans cette hymne l'expression des chagrins qu'une Reine impé-

rieuse causoit à un bon Roi, à un pere tendre, à un époux trop complaisant.

(1003.)

Douze freres également braves & courageux, fils de Tancrede de Hauteville, Seigneur du territoire de Coutance, passent en Italie & font des conquêtes sur les Sarasins, les Grecs & les Papes; s'emparent de la Sicile, & en forment une monarchie qui fut soumise à leur postérité, jusqu'au tems où la maison de Suabe parvint à l'Empire.

(1004.)

Robert nourrissoit, chaque jour, un nombre prodigieux de pauvres; il les appelloit ses amis. Le jeudi-saint, il les servoit à table & leur lavoit les pieds. Cette pratique de charité & d'humilité chrétienne est devenue un usage consacré par la piété des Rois de France. Ce jour-là, ils lavent les pieds à douze pauvres, & les servent à table, accompagnés des Princes de leur sang & des grands Officiers de la couronne.

* On croit communément que ce Prince eſt le premier de nos Rois, qui ait reçu le don de guérir les écrouëlles, en touchant les malades, & prononçant ces mots: " LE ROI TE TOUCHE ; ,, DIEU TE GUERISSE. ,, Les Rois d'Angleterre ſe ſont attribué ſouvent la vertu de guérir auſſi les écrouelles en les touchant.

Henri IV, Roi de France, à la bataille d'Ivri, en 1590, payoit de ſa perſonne, comme un ſimple ſoldat, &

* Guibert, Abbé de Nogent, écrivoit ſous le régne de Louis le Gros, en expoſant ce qui doit autoriſer les miracles : » Ne voyons-nous pas notre Roi Louis » faire un miracle qui eſt ordinaire? J'ai vu ceux qui » avoient les écrouelles, accourir en foule, afin » qu'il les touchât & fît ſur eux le ſigne de la croix. » J'étois quelquefois auprès du Roi, & je voulois » empêcher les malades d'approcher; mais ce Prince » les tiroit à lui par la main, avec beaucoup de bonté » & d'humilité, & faiſoit ſur eux le ſigne de la » croix. Le Roi Philippe, ſon pere, avoit eu le don » d'opérer le même miracle, & il l'exerça quelque » tems avec gloire; mais quelques fautes qu'il fit, le » lui firent perdre. Je ne dis rien de ce que les autres » Rois font en ce genre. Ce que je ſais, c'eſt que » le Roi d'Angleterre n'oſe rien entreprendre de » ſemblable. »

disoit, à chaque coup qu'il portoit : "
„ Le Roi te touche, Dieu te guérisse. „

(1005.)

Le Seigneur de Chiévremont faisoit de fréquentes incursions sur les terres de ses voisins ; & on désespéroit de le forcer dans le château qu'il occupoit. Un fils lui étant né, il pria Notgere, Evêque de Liége, de venir le baptiser. Le Prélat promit d'y aller avec tout son clergé. Il fit habiller en ecclésiastiques les meilleurs soldats de ses troupes, & se rendit avec eux à Chiévremont. Le maître de ce fort sortit avec tout son monde au-devant de Notgere : alors le prétendu Clergé jette les chapes dont il étoit couvert, tire les armes qu'il tenoit cachées, se saisit des portes, & s'empare de la place. L'évêque la fit démolir, pour la sûreté du pays.

(1010)

Le Roi Robert assistoit réguliérement aux offices de l'Eglise, chantant toujours avec le cœur, & souvent portant chape, avec la couronne sur la tête, & le sceptre à la main.

En 940, Foulques le bon, comte d'Anjou, prenoit plaisir à chanter au

lutrin : ayant appris que Louis IV, dit d'Outremer, en plaisantoit, il lui écrivit en ces termes: " Sçachez, Sire, „ qu'un Prince non lettré est un âne „ couronné. „ Le Roi dit, en recevant cette lettre: " Vraiment il a raison ; „ car aux Rois, Ducs & Comtes, est „ science plus convenable qu'à leurs „ inférieurs & vassaux. „

Le grand Condé, après sa retraite, en 1675, alloit réguliérement à la messe paroissiale, à S. Firmin (Chantilly en étoit alors une dépendance); ce Prince y chantoit au lutrin, rassuroit, avec une bonté singuliere, le maître d'école, que sa présence intimidoit, & lui donnoit toujours, après la messe, une piéce de douze sols.

(1022.)

Une secte de Manichéens s'établissoit à Orléans. Le Roi s'y rendit avec plusieurs Evêques, afin de prévenir les maux que pouvoient causer ces sectaires. Pendant qu'on les jugeoit, la Reine Constance étoit à la porte pour contenir le peuple, & l'empêcher de mettre en pieces ces hérétiques. Quand on fit sortir de l'Eglise ceux qui n'avoient point abjuré leurs erreurs, la Reine,

indignée de voir parmi eux Etienne, qui avoit été son confesseur, lui creva un œil avec un bâton qu'elle tenoit à la main.

(1026.)

Le Roi Robert étant à l'Eglise, s'apperçut qu'un filou lui avoit déja coupé la moitié de la frange de son manteau, & qu'il continuoit de couper, afin de l'avoir toute entiere. " Mon ami, lui „ dit-il, contente-toi de ce que tu as „ pris: le reste sera bon à quelqu'autre.

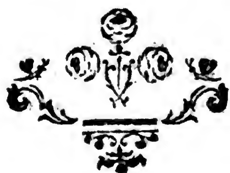
(1030)

La France éprouva, pour la troisieme fois, depuis 1006, une famine si cruelle, que l'on déterroit les morts pour en dévorer les restes; on ne respectoit pas plus les vivans; on se portoit même, à cet égard, jusqu'aux excès les plus horribles. On fit brûler vif un boucher qui exposoit publiquement en vente, à Tournus, de la chair humaine, & un aubergiste chez lequel on trouva, près de Mâcon, quarante-huit têtes d'hommes, de femmes ou d'enfans, dont il avoit fait manger les corps. On faisoit du pain avec une terre blanche mêlée d'un peu de farine ou de son. Cette

famine causa bien-tôt une si grande mortalité, que les vivans suffisoient à peine pour enterrer les morts. Ces terribles fléaux désolerent le Royaume, pendant trois ans, & ne finirent qu'en 1033; la moisson fut si abondante, cette année, qu'elle surpassa la récolte de cinq années ordinaires.

(1031.)

Aux obséques du Roi Robert, le peuple crioit par-tout; " Nous avons „ perdu un pere qui nous gouvernoit „ en paix; nous étions en sûreté & nos „ biens aussi, & nous ne craignions per- „ sonne. „ On disoit de ce Prince, qu'il étoit " Roi de ses passions comme de „ ses peuples. „



HENRI I.

[1034.]

LA ville de Paris fut presque entiérement consumée par un incendie : ce malheur arrivoit fréquemment dans la

Les guerres particulieres désoloient le Royaume : on voyoit les seigneurs toujours en armes les uns contre les autres ; & l'autorité royale n'étoit pas soutenue par assez de troupes, pour réprimer un abus qui tendoit à la ruine de l'Etat. On tint des conciles dans toutes les provinces, où l'on fit des réglemens pour établir une paix inviolable entre les particuliers ; ces réglemens eurent d'abord un bon effet, & c'est ce qu'on appella LA PAIX DE DIEU. Bientôt après, il fallut en modérer la rigueur, parce que ceux qui, par respect pour les censures écclésiastiques, n'osoient point reprendre les armes, ne manquoient pas d'être opprimés. On convint de changer en une espéce de tréve la paix qui étoit si mal observée ; & l'on ordonna que, chaque semaine, depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi, " personne ne fût assez téméraire ,, pour attaquer son ennemi, pour faire quelque ,, violence, ou pour répéter, à main armée, les ,, biens usurpés sur lui " C'est ce qu'on nomma LA TRÉVE DE DIEU.

plupart des villes du Royaume, les maisons n'étant alors bâties que de bois.

[1040.]

Les pélerinages devenoient très-communs. On alloit sur-tout à Jérusalem, dans la persuasion que ce voyage étoit le plus sûr moyen d'expier les plus grands crimes. Foulques, Comte d'Anjou, s'y étant rendu, ordonna qu'on le traînât nud sur une claie, la corde au col, & qu'on le battît de verges. Pendant cette cérémonie, il crioit à haute voix : " Ayez pitié, Seigneur, du traitre „ & parjure Foulques. „



PHILIPPE I.

[1060.]

AUSSI-TOT que Philippe I monta sur le trône, la charge de Connétable, qui jusqu'alors avoit été bornée au commandement des écuries du Roi, devint un office de la couronne, en faveur d'Albéric. Matthieu de Montmorency la fit élever, en 1230, au plus haut degré des honneurs militaires; & elle parvint, dans sa personne, à être la premiere dignité de l'Etat. Louis XIII supprima

Les guerres particulieres entre les seigneurs continuoient toujours à désoler le royaume, & servoient de prétextes à leurs vassaux, pour vuider par les armes, des querelles domestiques. Afin de réprimer les abus qui en résultoient, on ordonna que si quelqu'un, poursuivi par ses ennemis, se réfugioit auprès de quelque croix sur les chemins, il devoit y trouver un asyle comme dans une église. Ce fut pour multiplier ces sortes de secours, en faveur des voyageurs, que l'on érigea des croix d'espace en espace, sur les grands chemins.

cette charge, après la mort du connétable de Lesdiguieres, en 1627.

[1074.]

Les moines s'occupoient ordinairement à copier des livres dont la rareté étoit si grande dans ce siécle, qu'une comtesse d'Anjou, nommée Grécie, paya un recueil d'homélies, deux cens brebis, trois muids de grains & cent peaux de martres.

[1087.]

Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie, & Roi d'Angleterre, gardoit le lit depuis long-tems, & faisoit des remedes pour se délivrer d'un embonpoint trop incommode. Le Roi de France, naturellement porté à la plaisanterie, fit un jour cette demande: „ Quand donc ce gros homme relevera-„ t-il de ses couches? „ Cette raillerie parvint aux oreilles de Guillaume; il en fut offensé; & il envoya dire au Roi, avec son jurement ordinaire: " Par la „ résurrection & par la splendeur de „ Dieu, quand je serai accouché, j'irai „ faire mes relevailles à sainte Gene-„ vieve de Paris, & j'offrirai cent mille

„ lances en guiſe de cierges. „ Peu de tems après, il entra dans le Vexin-François avec une armée conſidérable, & y commit d'horribles ravages. Il n'en ſeroit point reſté là, ſans une bleſſure qu'il reçut de ſon cheval, en lui faiſant ſauter un foſſé, & dont il mourût, en ſe reprochant ſur-tout les excès de ſa derniere expédition ſur les terres de France.

Ce Prince n'eut pas plutôt les yeux fermés, que tous les Seigneurs de ſa cour diſparurent; ſes officiers ne penſerent qu'à piller ſon palais: Guillaume, Archevêque de Rouen, & Herloin de Couteville, furent les ſeuls qui s'occuperent du ſoin de ſa ſépulture. On fit porter le corps à Caën, pour l'inhumer dans l'Egliſe du monaſtere de ſaint Etienne, qu'il avoit fait bâtir. Comme le convoi entroit dans la ville, le feu prit à quelques maiſons, chacun courut pour l'éteindre, & les religieux de S. Etienne reſterent ſeuls, pour conduire le corps de leur fondateur. Au moment qu'on alloit l'inhumer, un bourgeois de Caën, nommé Aſcelin, s'écria: “ La „ place où vous vous diſpoſez d'enter„ rer ce corps, m'appartient. Le Roi, „ étant encore Duc, l'a enlevée à mon „ pere Artur, par violence, pour y

„ bâtir ce monastere. C'est pourquoi je
„ la réclame, & je m'oppose à ce que
„ l'usurpateur y soit inhumé. „ On vérifia le fait, & on donna soixante sols à Ascelin pour le lieu de la sépulture, avec promesse de le dédommager du reste de terre qu'on avoit usurpée à son pere.

Quand on voulut mettre le corps en terre, la fosse se trouva trop petite; on y enfonça, par force, le cercueil; il se rompit; le cadavre crêva, & l'infection fit déserter tous ceux qui assistoient aux obséques.

[1095.]

Le Pape Urbain II vint en France, qui étoit sa patrie, & assembla un concile à Clermont en Auvergne. Il y peignit avec tant de force les maux dont les infideles accabloient les Chrétiens d'Orient, que l'assemblée s'écria tout d'une voix: DIEX EL VOLT, DIEU LE VEUT. Chacun offrit ses biens & sa vie pour le succès d'une expédition qui étoit fort analogue au goût dominant pour les pélerinages: on s'empressoit de s'enrôler pour aller faire la conquête de la Terre-sainte *; & l'on convint

* Les François étoient encore portés à cette

que la marque de l'engagement seroit une croix d'étoffe rouge attachée sur l'épaule droite; d'où sont venus les noms de CROISÉS & de CROISADE. Par-tout on prêchoit en faveur de cette association, & par-tout on s'animoit à y entrer. L'armée s'assembla: on la fait monter à six millions d'ames. Hugues le Grand, frere du Roi de France, & les * plus grands Seigneurs de la nation

---

entreprise par un canon du concile de Clermont, où l'on déclaroit que le voyage à la Terre-sainte, pour la délivrance de Jérusalem, tiendroit lieu de toutes les pénitences qu'on pourroit avoir méritées. Il n'y avoit point de pécheur qui ne préférât ce voyage aux austérités & à l'humiliation de la pénitence publique, dont la pratique étoit encore alors fort exacte & assez sévere. C'est la principale époque du changement que l'église fit dans sa discipline, à l'égard des pénitences canoniques.

D'ailleurs toutes les guerres particulieres furent absolument interdites; & les biens des croisés, ainsi que leurs personnes, étoient spécialement sous la protection de l'église.

* Le Roi de France trouva, dans l'éloignement de ses grands vassaux, le moyen de rétablir la puissance & le domaine des Rois ses prédécesseurs, & d'affermir en même tems, d'augmenter, ou plutôt de recouvrer une autorité que ses sujets

ſe mirent à la tête de cette multitude d'hommes, de femmes & d'enfans, qui ſe trouva réduite, à ſon arrivée dans l'Aſie mineure, à cinq cens mille hommes de pied, & cent trente mille cavaliers. Il ne reſtoit plus que vingt & un mille cinq cens hommes effectifs, quand on forma le ſiege de Jéruſalem, qui étoit la premiere expédition importante que l'on ſe propoſoit. Cette ville, défendue par cinquante mille combattans, fut emportée en cinq ſemaines de ſiége, & après deux aſſauts. Le cri de guerre étoit DIEX EL VOLT; DIEU LE VEUT.

---

partageoient trop avec le Souverain, & dont ils le *dépouilloient* en bien des circonſtances.

Ce fut encore à l'occaſion des croiſades, que l'uſage des armoiries s'introduiſit en France, & ſe communiqua au reſte de l'Europe. Avant ce tems-là, chaque nation & chaque famille un peu diſtinguée, avoit un ſymbole qui lui ſervoit de marque diſtinctive. La difficulté que les chefs des croiſés trouverent à ſe faire ſuivre de leurs vaſſaux, & à les rallier ſous leurs bannieres, a fait imaginer ces armoiries que l'on conſerva dans la ſuite, & qui cependant ne paſſerent du pere aux enfans, & ne devinrent fixes dans les familles, que vers l'an 1250, ſous le régne de S. Louis.

LOUIS VI, LE GROS.

[1108.]

LOUIS VI, en montant sur le Trône, se vit obligé de continuer les guerres qu'il avoit commencées sous le ré-

* Ce prince fut long-tems appellé LE BATAILLEUR, expression qui caractérise le genre de petites guerres qu'il fit sans relâche à cette multitude de vassaux toujours prêts à se revolter contre leur Souverain, souvent en armes les uns contre les autres, & tenant le peuple dans le plus dur esclavage. Louis VI eut le bonheur de rétablir l'ordre dans son royaume par son activité, son courage & ses exploits ; par l'établissement des communes ; par la liberté qu'il rendit aux serfs, & par les bornes qu'il mit aux justices seigneuriales.

Il n'y avoit en France, que les écclésiastiques & les gens d'épée, qui fussent parfaitement libres. Le reste de la nation se trouvoit composé de deux sortes de serfs. Les uns fasoient partie de l'héritage auquel ils étoient attachés; leurs maitres les tenoient dans une dépendance totale, & les vendoient même avec le fonds des terres qu'ils étoient chargés de cultiver : les autres n'étoient pas aussi servilement soumis à leurs maîtres ; mais ils en

gne de son pere, contre les vassaux de la Couronne, qui, pour la plûpart,

---

dependoient pour toutes les corvées qu'ils exigeoient, & pour certains droits qu'on les obligeoit de payer.

Les esclaves avoient quelquefois eux-mêmes des esclaves. On en peut juger par le VIIe canon du Concile de Verberie, tenu en 753, où il est dit: » Un esclave qui a pour concubine sa propre esclave, » peut la quitter pour épouser l'esclave de son maî» tre. Il seroit cependant mieux d'epouser sa propre » esclave. »

Avant l'établissement de la Monarchie, les Francs n'avoient qu'un petit nombre de serfs qu'ils traitoient comme leurs enfans. Les guerres augmenterent ce nombre, parce que tous les prisonniers étoient mis en servitude; & c'étoit le plus riche butin du soldat. Comme, dans la suite des tems, ces serfs furent, pour la plupart, Sclavons ou Sclaves, on nomma tous les serfs ESCLAVES; leur condition ne répondoit point cependant à l'idée que ce nom seul présente à l'esprit: chargés de cultiver les terres & d'en payer certaines redevances; ces eclaves n'étoient, en grande partie, que les colons ou les fermiers de leurs maîtres; mais la dépendance dans laquelle ils se trouvoient, donnant trop d'autorité aux Seigneurs, il étoit nécessaire de remédier à cet inconvénient.

Louis le Gros en trouva le moyen, par l'établissement des COMMUNES dans ses domaines & dans le

avoient repris les armes, ou contre leur Souverain, ou les uns contre les autres.

Soiſſonnois, dont le Comte n'étoit pas aſſez puiſſant pour s'y oppoſer. On forma de tous les ſerfs un corps qui devint par la ſuite LE TIERS ÉTAT. En 1304, leurs députés parurent, pour la premiére fois, aux aſſemblées générales de la nation. On leur accorda des priviléges, en leur impoſant des obligations qui avoient pour objet leur propre ſureté & le ſervice du Roi. Au droit de bourgeoiſie ſe joignit la liberté de ſe choiſir des chefs ſous les noms de MAIRES & d'ÉCHEVINS (*Voyez ci-deſſus*, page 99.) On leur accorda une juriſdiction, un ſceau, une cloche & un beffroi, (ce nom qui ſignifie proprement une machine de guerre, d'où l'on combattoit contre ceux qui défendoient les murailles, a paſſé aux hautes tours de pierres qu'on a bâties dans les villes, pour obſerver les troupes qui approchent, & pour avertir les habitans de ſe tenir ſur leurs gardes.) Ainſi furent établies ces petites républiques auxquelles on donna le nom de COMMUNES. Le Souverain les chargea de lever dans leur terriroire le nombre de ſoldats qu'elles devoient fournir. Chaque paroiſſe marchoit ſous la banniere du ſaint de ſon égliſe, & alloit à la guerre avec ſon curé, qui ſuivoit toujours l'armée, pour exercer, parmi ſes ouailles, les fonctions de ſon miniſtere.

Dans la ſuite, on créa dans les Communes un nombre de juges proportionné à celui des habitans : on étendit peu-à-peu leur juriſdiction, & les MAISONS

On peut juger des diſpoſitions de ces petits tyrans, par ce qu'on rapporte d'un Comte de Corbeil, appellé Eudes.

Ce Comte prenoit ſes armes pour aller combattre contre ſon Roi : " Com-„ teſſe, dit-il à ſon épouſe, „ donnez-moi vous-même mon épée. „ En la re-„ cevant, il ajoûta : " C'eſt un comte „ qui reçoit de vous cette épée ; au-„ jourd'hui même, devenu Roi, il „ vous la rapportera teinte du ſang de

---

DE VILLES eurent une autorité, des revenus, des offices, des droits, des immunités qui les mirent inſenſiblement en état de remplir les vues du Souverain.

Enfin, pour étendre de plus en plus l'autorité Royale, on créa des juges, appellés Grands-Baillis, auxquels on attribua la connoiſſance des cas royaux; & on introduiſit les appels des juges particuliers devant les juges royaux.

Il eſt vrai que l'établiſſement des Communes mettoit les armes à la main des bourgeois & des artiſans, & leur donnoit la facilité de ſe porter aux plus grandes violences, ſous prétexte d'empêcher les déſordres; mais on remédioit par-là à un mal plus preſſant, qui réſultoit des entrepriſes continuelles de la plupart des hauts-Seigneurs ſur l'autorité royale. Dans la ſuite des tems, on réprima l'indépendance des villes en reprenant les priviléges qui leur avoient été accordés pour des raiſons qui ne ſubſiſtoient plus.

„ son ennemi. „ L'événement repondit mal à cette bravade. Le comte fut tué, dans le combat, d'un coup de lance.

[1109.]

Robert, Comte de Flandres, étoit allé célébrer la fête de Noël à Saint-Omer. Il pria l'Evêque d'Amiens de lui dire la messe de minuit : quand les Seigneurs vinrent à l'offrande, l'Evêque refusa tous ceux qui portoient les cheveux longs. Ces courtisans, indignés de l'affront qu'on leur faisoit, demanderent : " Quel est donc cet Evê-„ que, qui s'arroge tant d'autorité dans „ un diocèse ettranger ? „ On leur ré-„ pondit : " C'est Godefroi, Evêque „ d'Amiens ! „ Ils se mirent aussi-tôt à couper leurs cheveux, & plusieurs n'ayant point de ciseaux, tâcherent d'y suppléer avec leurs couteaux & leurs épées. " Nous ne voulons pas, disoient-„ ils, „ nous priver de la bénédiction „ d'un si saint Evêque. „ On regardoit alors, comme un luxe efféminé, de porter les cheveux longs.

[1110.]

Henri I, Roi d'Angleterre & Duc de

de Normandie, ayant trouvé le moyen de s'emparer de la forteresse de Gisors, contre la foi des traités, donna lieu à la guerre qui subsista entre la France & l'Angleterre, depuis cette année jusqu'en 1450, que Charles VII réunit la Normandie à la Couronne. Cet espace de trois cens quarante années fut une continuelle alternative de guerres & de tréves, pendant laquelle plus de cent vingt traités de paix furent signés & rompus presque aussi-tôt après.

La charge de grand sénéchal de France étoit devenue la premiere du royaume. (*Voyez ci-dessus*, page 29.) Elle regardoit la maison du roi, la guerre & la justice. Il semble qu'elle réunissoit à-peu-près les fonctions du grand-maître de l'hôtel, du connétable & du comte du palais. On peut en juger par un traité conclu entre le roi Louis le Gros & le comte d'Anjou, qui étoit grand sénéchal de France. Il fut arrêté que « dans les „ cérémonies d'éclat, lorsque le roi mangera en „ public, le comte se tiendra assis jusqu'au moment „ du service; alors il recevra les plats pour les „ placer sur la table : après le repas, il se retirera „ chez lui, sur un cheval de guerre dont il fera „ présent au cuisinier du roi, lequel lui enverra un „ morceau de viande; & le panetier y joindra

[1112.]

On découvrit à Soiſſons une nouvelle ſecte de Manichéens, dont le chef étoit un homme ſans lettres, nommé Clémentius. On l'arrêta avec ſon frere Ebrard, & une femme qu'ils avoient engagée dans leurs erreurs. On les préſenta à l'Evêque, en les accuſant d'être hérétiques. A ce mot, Clémentius dit à l'Evêque : " N'avez-vous pas lu dans l'Evangile, *Beati eritis* ? „ Cet ignorant croyoit que *eritis* ſignifioit HERETIQUES, & que l'Ecriture ſainte diſoit expréſſément : HEUREUX LES HÉRÉTIQUES.

„ deux pains avec trois chopines de vin. A la „ guerre, le grand ſénéchal fera préparer pour le „ roi un pavillon qui puiſſe contenir cent perſon- „ nes. Au départ de l'armée, il commandera l'a- „ vant-garde ; &, au retour, l'arriere-garde ; & „ quelque choſe qui arrive, le roi ne pourra lui „ faire aucun reproche : pour ce qui regarde l'ad- „ miniſtration de la juſtice, tout jugement porté „ par le grand ſénéchal ne ſera point reformé, „ &, dans les conteſtations ſur des ſentences ren- „ dues par les juges royaux, ſa déciſion fera loi. „

[1115.]

Adélaide de Savoye, épouse de Louis VI, prenoit elle-même le soin de l'éducation de ses enfans. Chaque jour, ils se rendoient dans son appartement, le soir & le matin, à une heure indiquée, pour recevoir ses leçons. Elle les formoit sur-tout à la piété, & aux vertus propres de leur âge & de leur état.

[1119.]

Les François, battus à la journée de Brenneville, fuyoient devant le Duc de Normandie. Un Anglois saisit la bride du cheval de Louis le Gros, en criant : " Le Roi est pris. „ Le Roi répondit en riant : " Ne sçais-tu pas „ que, même au jeu des échecs, on „ ne prend jamais le Roi ? „ En parlant ainsi, il portoit à ce soldat un coup de sa masse d'armes, & l'abattoit mort à ses pieds.

[1124.]

L'Empereur Henri V, à la tête d'une armée formidable, venoit fondre sur la Champagne. Toute la France prit les

armes & vint joindre le Roi ; ſeigneurs, bourgeois, prêtres & moines composerent, preſque en un inſtant, une armée de quatre cens mille hommes, que l'on comparoit à une nuée de ſauterelles répandues ſur la ſurface de la terre. L'Empereur, effrayé, regagna au plutôt ſes états.

* Ce fut à cette occaſion que l'o-

---

* Guillaume Guyart décrit l'oriflamme, par ces vers :

> Oriflamme eſt une banniere
> Aucun poi plus forte que guimple
> De cendal rougeïant & ſimple
> Sans pourtraiture d'autre affaire.

Un ancien inventaire du tréſor de S. Denis en fait ainſi la deſcription : " Etendard d'un cendal ,, fort épais, fendu par le milieu en forme de gon- ,, fanon fort caduque, enveloppé d'un bâton cou- ,, vert de cuivre doré, & un fer longuet & aigu ,, au bout. ,,

Le comte du Vexin, avoué du monaſtere de S. Denis, alloit y prendre cet étendard, quand il partoit pour quelque guerre particuliere, où il s'agiſſoit de défendre les biens du monaſtere. Le Vexin ayant été réuni à la couronne, nos Rois ſuivirent l'exemple des anciens comtes dont ils avoient pris la place.

Louis le Gros, &, après lui, tous ſes ſucceſ-

riflamme parut, pour la premiere fois, dans les armées Françoises. C'étoit l'étendard de l'abbaye de S. Denis; & la banniere que l'on portoit aux processions, & dans les petites guerres que cette abbaye soutenoit contre ses voisins. Elle étoit composée d'une lance dorée, au haut de laquelle on avoit attaché un gonfanon, banniere ou pavillon de taffetas couleur de feu, tout uni, fendu par le bas en trois queues bordées de houppes vertes.

[1137.]

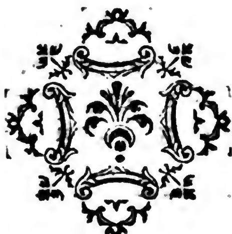
Louis VI, peu de tems avant sa mort, adressa ces paroles remarquables à son fils qu'il avoit déja fait cou-

---

seurs jusqu'à Charles VII, alloient prendre l'oriflamme au moment de leur départ pour quelque grande expédition. Le Monarque la recevoit à genoux des mains de l'abbé de S. Denis, & la confioit à un guerrier distingué par sa bravoure. Au retour de la campagne, on reportoit l'oriflamme avec les mêmes cérémonies que l'on avoit observées pour la prendre.

Outre cet étendard, on portoit la banniere de France. Elle étoit quarrée, & faite de velours bleu semé de fleurs-de-lys d'or.

ronner Roi de France, ſelon la coutume des premiers Rois de la troiſieme race : “ Souvenez-vous, mon fils, que „ la royauté n'eſt qu'une charge publi- „ que dont vous rendrez un compte „ rigoureux à celui qui ſeul diſpoſe des „ ſceptres & des couronnes. „



LOUIS VII, LE JEUNE.

[1142.]

THIBAUD, Comte de Champagne, avoit souvent troublé l'Etat

---

ouis VII admit à sa cour, vers l'an 1144, les OUVERRES ou TROUBADOURS, & les com-de présens. Ces Troubadours sont les premiers es François; car on ne doit point accorder tre aux BARDES, versificateurs barbares, qui rent dès les premiers tems de la monarchie, ont le chef-d'œuvre a été LA CHANSON DE AND. C'étoit un conte romanesque, composé r animer le soldat. Avant que d'en venir aux is, on distribuoit à la tête de l'armée une trou-e grosses voix qui chantoient de toutes leurs es cette chanson de Roland.

es Troubadours étoient plus polis, plus ingé-x, plus aimables. Ils firent sentir les premiers mens de la rime. Leurs productions ne respi-nt ordinairement que la joie & la galanterie. Troubadour étoit toujours suivi de ses CHAN-RS & de ses MENESTRELS; les premiers chan-nt des vers composés par leur chef, & les se-ls accompagnoient sur divers instrumens.

n appelloit LAIS, les chansons gaies; & les es se nommoient SOULAS.

par ſes intrigues, ſous le régne précédent. Le nouveau Roi, irrité de les voir continuer, entre dans la Champagne, laiſſe par-tout des marques de ſon reſſentiment, & ne peut refuſer des larmes aux ruines de Vitry,

---

Les PASTORALES avoient pour objet les amuſemens de la campagne.

Les SYRVENTES, conſacrées à chanter les combats & les victoires, étoient un mélange d'éloges & de ſatyres.

Les TENSONS, ou queſtions ingénieuſes ſur l'amour, ſe portoient à un tribunal appellé LA COUR D'AMOUR, compoſé de femmes les plus diſtinguées par l'eſprit & par la naiſſance : elles avoient ſeules le droit de réſoudre ces ſortes de problêmes.

Les FABLIAUX étoient de petites hiſtoires, ou des contes moraux & allégoriques, dans leſquels la décence n'étoit pas communément fort ménagée.

Enfin on compoſoit encore des DIALOGUES que l'on a gratuitement décorés du nom de Comédies.

Les premiers Trouverres ou Troubadours vinrent de Provence; & les Muſes Françoiſes y comptoient au nombre de leurs éléves des ſouverains, des ducs, des comtes & des hommes de la premiere diſtinction. Les Picards ſuivirent de fort près les Provençaux, & ne leur céderent que la gloire d'un peu d'ancienneté.

surnommé le Brûlé, à cette occasion : maître des murailles de la ville, il ne trouvoit plus de résistance, que dans l'Eglise paroissiale : il ordonna d'y mettre le feu ; treize cens personnes périrent dans les flammes. Le plus vif repentir suivit cet emportement ; & le desir d'en faire pénitence fut compté, trois ans après, parmi les motifs qui le déterminerent au voyage de la Terre-sainte.

Thibaut avoit gagné l'amitié des moines par ses largesses ; on disoit de lui : " Les moines & les freres convers „ sont les soldats & l'artillerie inutile „ du Comte de Champagne. „

[1146]

La seconde croisade est prêchée par S. Bernard *, dans une assemblée de la

* Les grands, ainsi que le peuple, avoient conçu l'idée bizarre de mettre S. Bernard à la tête des croisés, avec la qualité de Général. Il n'y manquoit presque plus que l'agrément du pape, & le saint abbé de Clairvaux crut devoir le prévenir par une lettre qu'il lui en écrivit. Il badinoit d'abord sur l'indécence du personnage où on vouloit l'exposer ; ensuite il conjuroit le pape " de

nation, tenue à Vezelai, en Bourgogne. Le Roi fut le premier qui demanda la croix. La Reine Eléonore, & la plus grande partie des Seigneurs la reçurent en même tems. Aussi-tôt l'assemblée se mit à crier: " La croix ! la „ croix ! „ Le saint ayant épuisé l'immense provision qu'il en avoit faite, ne put répondre à l'empressement de la multitude, qu'en se dépouillant d'une partie de ses habits, pour en faire des croix. La plûpart des femmes suivirent leurs maris : on envoyoit une quenouille & un fuseau à ceux qui ne prenoient point la croix; & l'année suivante, le Roi parut sous les murs de Constantinople, à la tête de deux cens mille hommes. L'Empereur Conrad III avoit pris les devants avec une armée de plus de cent mille hommes.

[1147.]

Le Pape Eugene III, refugié en

„ ne lui rien ordonner, qui, à la honte de la „ Chrétienté, le réduisît à se rendre le jouet du „ caprice des hommes, &, peut-être, la victime „ de leur indiscrétion. „ Ainsi, avec beaucoup de risque à courir, il ne voyoit que du ridicule à remporter.

France, eut la dévotion d'aller dire la messe dans l'Eglise de sainte Genevieve, alors desservie par des chanoines. Le Roi envoya un riche tapis pour couvrir le prie-Dieu du Pape. Après l'office les Ecclésiastiques Romains, qui accompagnoient le saint Pere, prirent ce tapis comme leur appartenant, par une sorte d'usage sur lequel on ne s'étoit pas encore avisé de contester avec eux. Les Chanoines prétendirent que ce tapis devoit être regardé comme un don fait à leur Eglise. La dispute s'échauffa, & on en vint aux mains. Le Roi se mêla dans la querelle, afin de l'appaiser, & n'y fut point respecté. Les Chanoines eurent, par la violence & le nombre de leurs domestiques, tout l'avantage du combat; mais le Mornarque les punit, en réalisant le projet que l'on avoit déja conçu de les réformer. On leur substitua douze Chanoines réguliers de S. Victor; & le célebre Odon fut le premier abbé de sainte Genevieve.

[1148.]

L'arriere-garde de l'armée françoise est surprise & taillée en pieces dans les défilés des montagnes de Laodicée en Lydie. Le Roi, après avoir combattu

long-tems, reſte ſeul, & n'a plus d'autre reſſource qu'un arbre ſur lequel il monte pour gagner la pointe d'un rocher. Une troupe d'ennemis l'attaque; il abbat la tête ou les bras à quiconque entreprend de monter ſur ſon arbre : la bonté de ſes armes le garantiſſoit des fléches; les aſſaillans ſont forcés de l'abandonner, & il rejoint heureuſement ſon avant-garde.

(1149.)

Louis le Jeune revint de la Paleſtine, après avoir échoué dans toutes ſes entrepriſes, par la trahiſon des Grecs, par

Le Roman d'Alexandre, commencé par Euſtace, & continué par Alexandre Paris, remonte vers le milieu de ce douzieme ſiécle, & forme une époque intéreſſante pour la littérature françoiſe. Les vers Alexandrins, c'eſt-à-dire de douze ſyllabes, qui ont pris leur nom de ce poëme d'Alexandre, où ils furent employés, commencent à fixer les connoiſſances que nous pouvons avoir des premiers tems de notre poëſie? On ne prétend pas inſinuer ici, qu'un poëme auſſi conſidérable que celui d'Alexandre ſoit l'eſſai de notre verſification, ce qui ne ſeroit pas vraiſemblable; mais il eſt certain que ce poëme eſt le premier

la résistance des Sarasins, par le peu de discipline qu'il y avoit dans son armée, d'abord trop nombreuse, &, bientôt après, réduite à une poignée de soldats. Malgré tant de malheurs, que l'on devoit regarder comme inséparables d'une expédition si dangereuse, la piété de ce Prince lui inspira, dans la suite, de nouveaux pojets de croisade: cependant la triste expérience qu'il en avoit faite, ralentit son ardeur,

---

ouvrage où notre poësie se soit montrée avec une sorte de majesté, & supérieure aux difficultés qu'elle trouvoit dans le peu d'harmonie de la langue françoise qui se parloit alors. Les faiseurs de prose rimée, qui parurent après, s'accommoderent mieux des vers de huit syllabes, ceux de douze leur paroissant trop difficiles; ils étoient tous si esclaves de la rime, que, pour la trouver, ils ne faisoient pas difficulté d'estropier les mots.

L'origine de la rime en France, que Pétrarque a placée vers l'an 1250, doit avoir une plus grande ancienneté. Près de cent cinquante ans avant cette époque, Pierre Abelard s'amusoit à faires des chansons. « Pour moi, dit un sçavant critique, sans „ vouloir assurer aux Provenceaux la gloire de cette „ invention, je croirois plutôt que les *Rythmes*, „ appellés dans la suite vers *Leonins*, connus „ en France dès le neuvieme siécle, ont donné „ naissance à la rime. „

& il ſe contenta de trois pélerinages; l'un à S. Jacques en Galice, l'an 1155; l'autre au Mont-ſaint-Michel, en 1157; & le dernier, au tombeau de S. Thomas de Cantorberi, en 1179. Ce pélerinage, en Angleterre, avoit pour objet la guériſon de l'unique héritier de la Couronne, que l'on appelloit alors PRINCE DU ROYAUME. Louis s'étoit conſtamment déclaré l'ami & le protecteur de S. Thomas de Cantorberi; il l'avoit reçu avec joie, pendant ſon exil: il eſpéra de l'avoir pour interceſſeur auprès de Dieu, & ne fut point trompé dans ſon attente.

Le jeune Prince, (Philippe Auguſte) âgé de quatorze ans, s'étoit égaré à la chaſſe, dans la forêt de Compiegne. Après avoir erré ſeul au milieu des bois, pendant une nuit fort obcure, il apperçut de loin une grande figure hideuſe, portant un vaſe dans lequel il voyoit ſouffler un braſier allumé. C'étoit un charbonnier qui alloit reprendre ſon travail. Malgré l'horreur du ſpectacle, le Prince s'avança avec beaucoup de fermeté, ſe fit connoître & conduire au château. Dès le même jour, il tomba malade, & l'on craignit pour ſa vie. Le Roi retrouva le Prince plein de ſanté, au retour de ſon pélerinage qui n'avoit duré que ſix jours.

(1152.)

Un gentilhomme fort pauvre avoit deux filles à marier. Il demanda leur dot à Henri I, Comte de Champagne, surnommé le Magnifique. L'Intendant du Comte traita fort mal ce gentilhomme, & finit par jurer que les libéralités de son maître l'avoient réduit à n'avoir plus rien à donner... " Tu en „ as menti, répondit Henri, je ne t'ai „ pas encore donné, vilain ! Tu es à „ moi : prenez-le, mon gentilhomme, „ & je vous le garantirai. „ Celui-ci obéit aussi-tôt ; se saisit de l'Intendant, le mit en prison, & ne lui rendit la liberté qu'après en avoir tiré cinq cens livres, avec lesquelles il maria ses deux filles.

(1160.)

Maurice de Sully, Evêque de Paris, commença à faire bâtir l'Eglise de Notre-Dame de Paris, (telle qu'on la voit aujourd'hui,) sur les débris de l'ancienne Eglise construite sous le régne de Childebert I. " Il y a long-tems, „ dit un écrivain du régne de Philippe „ Auguste, „ que Maurice travaille à „ bâtir son Eglise. Le chœur est ache-

„ vé , & il n'y manque que le toit.
„ Quand cet ouvrage sera fini , il n'y
„ aura pas d'édifice en-deçà des Monts ,
„ qui puisse lui être comparé. „ Le maître Autel fut achevé en 1182 : le frontispice est du tems de Philippe - Auguste ; mais tout l'édifice ne finit qu'après deux cens ans d'un travail souvent interrompu par la disette d'ouvriers , ou parce que les fonds manquoient.

Maurice de Sully , ainsi nommé du lieu de sa naissance , se tira , par son mérite , de la pauvreté la plus abjecte. Un plaisant lui refusa l'aumône qu'il demandoit , à moins qu'il ne renonçât pour toujours à l'Episcopat ; Maurice , quoique fort jeune alors , n'en voulut rien faire , & préféra de se passer du secours qu'on lui offroit , quelque besoin qu'il en eût. Ses talens le conduisirent à une chaire de théologie , & à la dignité d'Archidiacre dans l'Eglise de Paris.

Après la mort de Pierre Lombard, Evêque de Paris , la contradiction des suffrages obligea le Clergé de remettre , au jugement de trois personnes , l'élection d'un nouvel Evêque. Maurice de Sully fut le premier des trois ; s'étant assuré que ses deux collégues ne dé-

mentiroient pas le choix qu'il alloit faire : " Je ne connois, dit-il, ni les „ consciences ni les intentions des au- „ tres ; mais je crois me connoître moi- „ même, & pouvoir me répondre, que „ si je prends le gouvernement de ce „ diocèse, je ne chercherai & ne tra- „ vaillerai, avec la grace du Seigneur, „ qu'à le gouverner avec sagesse. Je „ me donne ma voix : l'élection est „ faite. „

(1179)

Louis VII fait sacrer Philippe son fils. Cette cérémonie est remarquable par le choix des Pairs * de France, & par la

* Sous les deux premieres races de nos rois, le nom de PAIR n'étoit pas une dignité, & se donnoit également à tous ceux qui, en qualité de vassaux, relevoient d'une même seigneurie, parce qu'ils étoient égaux entr'eux, selon la signification du terme PAIR, qui vient du mot latin *par*, ÉGAL, & qui est aussi ancien que la monarchie françoise. Les fils du roi s'appelloient PAIRS ; les évêques se donnoient le même nom. Une ordonnance, ou capitulaire de Louis le Débonnaire, défend aux soldats de forcer à boire leurs pairs (leurs égaux.) Après l'établissement des communes, les juges qu'on leur donna, s'appelloient PAIRS BOURGEOIS. Toutes ces dénominations n'étoient fon-

prérogative attribuée aux Archevêques de Reims, touchant le ſacre de nos Rois *.

---

dées que ſur l'égalité qui ſe trouvoit entre ceux auxquels on les attribuoit. Les grands vaſſaux de la couronne, ſous le nom de PAIRS DU ROYAUME, jouiſſoient ſeuls d'une conſidération qui leur étoit dûe : juges de toutes les affaires qui intéreſſoient l'état, ils compoſoient, avec le roi, un tribunal que l'on appelloit LA COUR DE FRANCE, LA COUR DU ROI, ou LA COUR DES PAIRS.

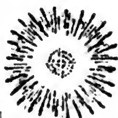
C'eſt parmi ce nombre illimité des PAIRS DU ROYAUME, que Louis VII choiſit ceux qui formerent le corps auguſte des DOUZE PAIRS DE FRANCE, qui ſeuls, & à l'excluſion de tout autre, partagerent les illuſtres prérogatives attribuées à leur dignité. Ils aſſiſterent au ſacre de Philippe II, & y remplirent différentes fonctions. Henri II, roi d'Angleterre, en qualité de duc de Normandie, portoit la couronne du jeune Roi; le comte de Flandres portoit l'épée royale, &c.

* Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, & frere de la reine de France Adélaïde de Champagne, donna l'onction royale au jeune Prince ſon neveu, & profita de ſon crédit pour attribuer à ſon ſiége le droit excluſif de ſacrer les Rois de France. L'évêque de Soiſſons le remplaçoit en qualité de ſon premier ſuffragant. Une bulle du pape Alexandre III confirma la déclaration que Guillaume de Champagne avoit obtenue du Roi en faveur de ſon ſiége. Avant cette époque, une

Louis VII mourut après avoir fait épouser à son fils Isabelle de Hainaut, Princesse du sang de Charlemagne. Un des officiers chargés de maintenir le bon ordre pendant la cérémonie, cassa, d'un seul coup de baguette, trois lampes qui se trouvoient au dessus des nouveaux époux, & l'huile tomba sur eux en abondance. Le peuple applaudit à cet accident, le regardant comme un heureux présage des plus abondantes bénédictions du Ciel. On crioit de toute part : " Bon présage ! bon présage ! "

---

sorte d'usage avoit autorisé les prétentions des archevêques de Reims, sans les mettre à l'abri d'être combattues par les autres métropolitains du royaume. " Cependant, disoit Yves de Chartres, en 1108, " si les rois de France ont eu tant de respect " pour l'église de Reims, qu'ils ont mieux aimé y " recevoir l'onction royale qu'ailleurs, nous ne " nous opposons pas à cet honneur ; & si nous " assistions à la cérémonie, nous nous ferions un " plaisir de répondre *Amen* à la bénédiction de cet " archevêque.





PHILIPPE II, AUGUSTE.

(1180.)

LES Juifs étoient en très-grand nombre dans le Royaume ; ils y possédoient des biens immenses, fruits de leurs usures excessives. Plus de la moitié des maisons de Paris leur appartenoit. On les accusoit d'immoler des enfans baptisés, &c.

Le jeune Roi avoit conçu, dès son bas âge, contre cette nation, une haine qu'il lui tardoit de faire éclater, surtout depuis que le tems y avoit ajoûté des motifs de religion & de politique. Il sçavoit qu'un nombre considérable de ses sujets gemissoit sous le joug de ces usuriers dont la coutume étoit de forcer leurs débiteurs insolvables à se rendre Esclaves, & à perdre pour toujours la liberté. Les Grands du Royaume autorisoient ces désordres, par une protection qu'ils mettoient à prix d'argent. Le 14 Février 1182, tous les Juifs furent arrêtés dans leurs synagogues ; ils remirent aux officiers du Roi ce qu'ils avoient d'or & d'argent, de vases &

de meubles précieux. Un premier édit anéantit toutes les dettes contractées avec eux : par un second, leurs immeubles furent confisqués ; & ils eurent ordre de quitter, avant la fin de Juillet, les terres qui étoient sous l'obéissance du Roi.

(1183.)

Le Roi, redouté de ses voisins comme de ses vassaux, profita de la paix pour fortifier plusieurs villes, & les mettre à l'abri de toute surprise. Il employa des sommes considérables à l'embellissement & à la sûreté de sa capitale : il en fit paver les rues & les places publiques, & la renferma dans une enceinte de murs flanqués de grosses tours. Les propriétaires du terrein où passoient les murs & les fossés, furent dédommagés aux dépens du Prince.

[1188.]

La nouvelle de la prise de Jérusalem, par Saladin, étant apportée en France, Philippe II forma, avec Richard I, Roi d'Angleterre *, une nouvelle croi-

* Les rois de France & d'Angleterre, assemblés à Nonancourt en 1189, afin de prendre

ſade dont le ſuccès ne fut pas plus heureux que celui de la précédente. Dans une aſſemblée générale, tenue à Paris, on arrêta que tous ceux qui ne ſeroient pas du nombre des croiſés, payeroient une fois le dixieme de leurs biens pour les frais de la guerre ſainte ; c'eſt ce qu'on appella DIXME SALADINE, du nom de Saladin, le principal ennemi que l'on alloit combattre. Les religieux de Cîteaux, de Fontevrault, les Chartreux & les Hôpitaux des lépreux furent ſeuls exempts de payer cette dixme, parce qu'ils étoient trop pauvres pour

---

leurs dernieres réſolutions ſur le voyage dans la Paleſtine, firent pluſieurs ordonnances qui devoient être communes aux deux armées. Celle qui regardoit la punition des crimes, portoit que „ celui qui tuera un homme, ſera lié avec le corps „ mort, & précipité avec lui dans la mer, ou „ enterré tout vivant: celui qui aura donné un „ ſoufflet, ſera plongé trois fois dans la mer : celui „ qui frappera de l'épée, aura le poing coupé : „ celui qui dira des injures, donnera à l'offenſé „ autant d'onces d'argent qu'il aura prononcé d'in„ vectives : celui qui ſera convaincu d'un vol, on „ lui raſera la tête ſur laquelle on répandra de la „ poix bouillante ; on la couvrira de plumes, & „ le coupable ſera expoſé ſur le premier rivage „ qui ſe préſentera.

ne pas mériter cette exemption.

Dans une circonſtance à-peu-près ſemblable, le clergé de Reims fit de vives repréſentations à Philippe II, & le pria de ſe contenter du ſecours des prieres que l'on feroit pour le ſuccès de ſes armes. Le Prince diſſimula ; mais peu de tems après, quelques ſeigneurs firent le dégât ſur les terres de l'Egliſe de Reims ; le clergé eut recours au Roi, qui promit de prier ces ſeigneurs de finir au plutôt leurs entrepriſes. Malgré les prieres du Monarque, la vexation ne fit qu'augmenter. Le Clergé envoya de nouveaux députés ; le Roi leur fit cette réponſe : " Je vous ai protégé par mes prieres, comme vous „ m'avez ſervi par les vôtres ; de quoi „ vous plaignez-vous ? „ Le Clergé, convaincu du juſte reſſentiment du Prince, promit de ſe porter à ſon ſervice avec plus de zéle, & obtint une pleine ſatisfaction des dommages qu'il avoit ſoufferts.

[1191.]

Philippe II, attaqué d'une maladie qui lui faiſoit perdre les cheveux, les ongles & l'épiderme, quitta la Paleſtine pour revenir dans ſon royaume, &

laissa au Roi d'Angleterre cinq cens Chevaliers, avec un corps de dix mille hommes, sous la conduite de Hugues III, Duc de Bourgogne, auquel il remit l'argent nécessaire pour l'entretien de ses troupes, pendant trois ans.

[1192.]

Richard I, Roi d'Angleterre, avoit renouvellé l'usage des arbalêtes. Les François refuserent de se servir de ces armes qu'ils appelloient PERFIDES. „ Avec elles, disoient-ils, „ un poltron, à couvert, pourroit tuer le plus „ vaillant de tous les guerriers. Nous „ ne voulons devoir la victoire qu'à „ nos lances & à nos épées.

[1194.]

Philippe II tomba dans une embuscade entre Blois & Freteval : il eut le bonheur d'échapper aux Anglois ; mais il perdit ses bagages, sa chapelle, son argent, son sceau, avec tous les papiers * & les titres de la couronne ; ce

* On prit toutes les mesures possibles pour remédier aux inconvéniens qui pourroient résulter

qui

qui devint une perte irréparable, par le refus constant que Richard fit de les rendre. Il espéroit y trouver de quoi justifier les prétentions qu'il vouloit faire valoir contre le Roi de France, & autoriser les plaintes ou les révoltes des vassaux de la couronne.

[1195.]

Dans un concile tenu à Montpellier *, on y prescrit que, " soit chair,

---

de la perte des papiers & des titres de la couronne. Un garde des archives, nommé Gautier, suppléa, par une mémoire prodigieuse, à ce que les recherches les plus exactes ne purent fournir; & l'on établit un trésor des chartres sous la garde d'un trésorier dont le titre fut réuni, en 1582, à la charge de procureur-général du roi. Le trésor des chartres fut d'abord déposé au temple, ensuite au palais, & enfin à la Sainte-Chapelle de Paris, où il est encore aujourd'hui. Ce malheur apprit à ne plus exposer au sort des armes les papiers & les registres publics.

* Le même concile de Montpellier ordonnoit aux clers & aux laïques de porter des habits fermés. Les modes pour les habits étoient alors des plus bizarres. On se plaisoit à porter des étoffes plissées, & chargées de figures grotesques, de

„ ſoit poiſſon, il faut que les Eccléſiaſ-
„ tiques, ſur-tout, ſe contentent de
„ deux mets; ſi ce n'eſt qu'en gibier,
„ ou autres préſens, ils aient reçu quel-
„ que choſe qu'ils puiſſent y ajouter. „

[1197.]

Le Roi de France allant de Mantes à Giſors, avec un ſimple eſcadron de trois cens hommes, apperçoit le Roi d'Angleterre qui venoit fondre ſur lui avec une armée nombreuſe. Mauvoiſin propoſe de rentrer dans Mantes: „ Moi, dit le Roi, que je recule, „ & que je fuie devant mon vaſſal?... „ Qui veut vaincre ou mourir avec moi, „ me ſuive! „ Il s'avance auſſi-tôt; perce avec ſon eſcadron toute l'armée ennemie, & arrive à Giſors, n'ayant perdu que peu d'hommes faits priſonniers.

---

monſtres, de diables, &c. Les femmes avoient des robes d'une longueur démeſurée, qui traînoient " derriere elles en queue de ſerpent: „ on invectivoit beaucoup contre ces uſages, ſoit que les bonnes mœurs y fuſſent intéreſſées, ſoit que la vanité ſeule en parût condamnable.

[1198.]

L'armée françoiſe alloit reprendre Courcelles : elle eſt défaite par le Roi d'Angleterre ; la déroute devient générale, & on prend la fuite vers Giſors. Le pont ſur lequel Philippe II paſſoit pour entrer dans la ville, ſe rompt tout à coup. Le Prince, intrépide, ſe tient ferme ſur ſon cheval, qui, de lui-même, ſe met à nager, & aborde heureuſement.

[1200.]

Philippe II, dans tout le ſyſtême de ſon gouvernement, ne ſe propoſoit que d'affermir & d'augmenter ſon autorité, d'étendre les limites de ſon royaume, & de reprendre les domaines qui avoient été démembrés de ſes états. Il épioit ſur-tout l'occaſion de réunir la Normandie à ſa couronne ; & il crut la trouver dans quelques querelles élevées entre Jean Sans-Terre, & pluſieurs autres grands vaſſaux de ſon royaume.

En 1202, la guerre qu'il faiſoit en Normandie, devint très-violente par la mort d'Artur, Duc de Bretagne, qu'on aſſuroit avoir péri, au moins par l'ordre du Roi Jean, dont Artur étoit neveu & priſonnier. Sur les plaintes de

Conſtance, mere du Duc de Bretagne, le Roi d'Angleterre fut cité juridiquement à la cour des Pairs, en qualité de Duc de Normandie. Ce Prince n'ayant point comparu, un jugement ſolemnel des mêmes Pairs le déclara, en 1203, „ atteint & convaincu de la mort „ d'Artur, coupable de félonie contre „ le Roi de France, ſon ſeigneur & „ maître, &, comme tel, privé & dé- „ chu des terres & Seigneuries mou- „ vantes de la couronne de France. „

] 1203.]

Le Roi de France, preſſé de raſſembler des troupes, & de les mener contre le Duc de Normandie, ſe rendit à Moret, dans le Gâtinois, où il ſçavoit que des gentilshommes s'étoient rendus en grand nombre, pour un tournois *. Le

* Rien n'eſt plus célebre dans notre hiſtoire, que les joûtes & les tournois. Ces ſortes de combats, dont les François furent les inventeurs, paroiſſoient néceſſaires à une nation toute occupée du ſoin de ſe former à manier les armes avec adreſſe, & ſur-tout dans des ſiécles où la maniere de combattre expoſoit toujours les guerriers à SE BATTRE CORPS A CORPS.

Prince les détermina facilement à le ſuivre ; & au lieu de s'amuſer à des

---

Les tournois étoient des batailles dans leſquelles on obſervoit un ordre & des loix très-ſéveres. Pour y être admis, il falloit prouver trois quartiers de nobleſſe, & ne craindre aucun reproche du côté de la probité, de la politeſſe, ni des alliances. Les armes, dont on devoit ſe ſervir, étoient COURTOISES ET INNOCENTES, c'eſt-à-dire qu'elles n'avoient ni pointe ni tranchant. Les combattans arrivoient quatre jours avant le tournois; & la plûpart ſe ruinoient pour former un équipage, ou l'or, les rubis, les perles, les émeraudes brilloient avec une profuſion ſurprenante. Les TENANS & les ASSAILLANS, partagés en quadrilles, ſe rangeoient en ordre de bataille dans une carriere préparée exprès, & environnée d'amphithéatres richement décorés. On ſonnoit la charge; les quadrilles ſe mêloient; le combat étoit long & opiniâtre : on recueilloit les voix, & on diſtribuoit le prix avec la plus grande équité. Les dames préſidoient toujours à ces ſortes de combats, & en étoient ordinairement les juges. Dès que les TENANS paroiſſoient dans la carriere, elles leur diſtribuoient ce qu'on appelloit FAVEUR, JOYAU, NOBLESSE ou ENSEIGNE, c'eſt-à-dire, quelque ornement détaché de leur parure, ou un ouvrage tiſſu de leurs mains.

Les joûtes étoient des combats de corps à corps. Souvent deux braves rompoient une ou pluſieurs

combats ſimulés, ils allerent gaiement faire lever le ſiége d'Alençon.

[1203.]

Philippe II commença la conquête de la Normandie, par le ſiége d'une fortereſſe qui en étoit le boulevard. Richard I y avoit forcé la nature, afin d'en faire une place d'armes imprenable, & lui avoit donné le nom de Château-Gaillard, prétendant qu'il n'y auroit qu'à rire & ſe moquer des efforts que l'on feroit pour le forcer. Les François l'attaquerent au mois d'Août, & s'en rendirent les maîtres au mois de Février de l'année ſuivante, après y avoir épuiſé toutes les reſſources que des aſſiégeans peuvent trouver dans leur

---

lances en l'honneur des dames. Ils couroient à toute bride l'un contre l'autre, la lance en arrêt, & ſe portoient des coups propres à déſarçonner le meilleur écuyer.

Ces jeux occaſionnoient une infinité d'accidens, malgré les précautions que l'on prenoit pour les prévenir. Plus de vingt princes y périrent : la mort funeſte du roi de France Henri II, arrivée en 1559, mit fin à ces dangereux combats que l'égliſe avoit proſcrits dans tous les tems.

courage, leur patience, leur adresse & leur intrépidité.

[1204.]

Pierre Bogis, ou le Camus, jeune gentilhomme, qui vouloit se distinguer par quelque coup d'éclat, avoit remarqué une fenêtre par laquelle il n'étoit pas impossible de pénétrer dans la seconde enceinte de murs, qui environnoit le Château-Gaillard. Il communiqua son projet à plusieurs de ses amis, & les détermina à le suivre. En conséquence, il se glisse le long d'un fossé escarpé, s'éleve sur les épaules du plus grand homme de sa troupe, entre, par cette fenêtre, dans un magasin, & commence à en abattre la porte. Au premier bruit, l'alarme se répand ; on rassemble contre la porte un grand nombre de fascines auxquelles on met le feu. Bogis, le sabre à la main, passe, à la tête de sa troupe, au milieu des flammes ; écarte tout ce qui se présente ; abbat le pont-levis, & laisse une entrée libre aux troupes que le bruit de cette attaque avoit fait avancer.

Roger de Laci, qui commandoit dans la place, manquant de vivres & de munitions, sortoit avec deux cens

hommes, restes d'une garnison nombreuse, bien resolu de vendre chérement sa vie. Le Roi de France voulut qu'on épargnât ces braves gens : il les traita avec beaucoup d'humanité, & témoigna au commandant toute l'estime que lui inspiroit la belle défense qu'il venoit de faire.

[1204.]

Le Roi Jean, occupé de plaisirs & de vains amusemens, répondoit à ceux qui lui parloient d'empêcher les progrès des François ; " Laissez-les faire, „ j'en reprendrai plus en un jour, qu'ils „ n'en auront pris en un an. „ A la nouvelle de la prise du Château-Gaillard, il prend la fuite & se retire à Londres. Les députés de Rouen vont l'y trouver, & lui déclarent qu'il faudra rendre leur ville aux François, si elle n'est pas secourue dans trente jours. Le Prince, interrompu par ces députés, dans une partie d'échecs qu'il perdit l'instant d'après, leur répondit en colere : " Eh ! „ de quoi vous avisez-vous de venir me „ distraire pour me demander du se- „ cours ? Je n'en ai point à vous don- „ ner : faites comme vous l'entendrez. „

Toute la Normandie étant conquise,

Philippe-Auguste la réunit à sa couronne, en 1204, deux cens quatre-vingt-douze ans après qu'elle en eut été détachée, sous le régne de Charles le Simple. Elle avoit été gouvernée par seize Ducs, dont six étoient en même tems Rois d'Angleterre. Cette réunion fut sans retour; &, l'an 1206, l'Anjou, le Maine, la Touraine & le Poitou, à la réserve de quelques places, subirent le même sort que la Normandie.

(1206.)

* Eudes de Sully, Evêque de Paris,

* On prétend que ce jeu, alors fort à la mode, nous est venu des Indes. Vers le cinquieme siecle un sage Bramine l'avoit imaginé pour servir de leçon à un jeune prince impétueux, & qui traitoit ses sujets sans aucun ménagement. En voyant un jeu où le roi, la plus importante de toutes les piéces, ne peut attaquer ni se défendre que par le secours de celles qui l'environnent comme autant de sujets, le prince, qui avoit beaucoup d'esprit, s'en fit l'application; & voulant recompenser le philosophe Indien, il fournit lui-même l'objet d'une nouvelle instruction qui ne lui étoit pas moins nécessaire. Le monarque laissa au Bramine le choix de la récompense. Celui-ci demanda autant de

défend aux Ecclésiastiques de son diocèse de jouer aux échecs.

(1214.)

L'empereur Othon IV, & Jean Sans-Terre, Roi d'Angleterre, ayant formé une ligue contre Philippe-Auguste, assemblerent en Flandres une armée d'environ deux cens mille hommes. Le Roi de France, qui n'en avoit avec lui que cinquante mille, cherche l'ennemi, & engage le combat, le 25 de Juillet, près du village de Bovines, entre Lille & Tournai. La bataille fut des plus sanglantes, pendant six heu-

---

grains de bled qu'en produiroit le nombre des cases de l'échiquier, en doublant toujours la multiplication depuis la premiere case jusqu'à la soixante-quatrieme; ce qui lui fut accordé sans examen. Alors le philosophe démontra au prince l'impossibilité de remplir l'engagement qu'il venoit de contracter. Il disposa ainsi le calcul des grains de bled, en supposant treize mille cinq cens quatre-vingt-quatre villes, dont chacune contiendroit mille vingt-quatre greniers, dans chacun desquels il y auroit cent soixante-quatorze mille sept cens soixante-deux mesures, & dans chaque mesure trente-deux mille sept cens soixante-huit grains.

res ; les alliés perdirent trente mille hommes ; & Philippe remporta la victoire, l'une des plus mémorables que nous lisions dans l'histoire. Elle fut alors le salut de la France ; elle sera toujours la gloire de la nation Françoise.

Quelques heures avant le combat, Philippe-Auguste mit sa couronne sur l'Autel où on célébroit la Messe pour l'armée ; & la montrant à ses troupes, il leur dit : " Si vous croyez qu'un autre „ soit plus capable que moi de porter „ cette couronne, je suis prêt de lui „ obéir ; mais si vous m'en croyez di- „ gne, il vous faut défendre aujour- „ d'hui votre Roi, vos biens, vos fa- „ milles & votre honneur. „ Aussi-tôt les soldats tomberent à ses pieds, en lui demandant sa bénédiction, qu'il leur donna avec l'attendrissement d'un pere qui bénit ses enfans.

A la journée de Bovines, l'armée Françoise avoit été rangée en bataille par Guérin, Chevalier de l'ordre des Hospitaliers, aujourd'hui de Malthe : il venoit récemment d'être élu Evêque de Senlis. Il étoit alors premier ministre & favori du Roi ; dans la suite il fut Chancelier. L'avantage de la position qu'il donna aux troupes, étoit d'autant plus considérable, qu'une des causes

principales de la défaite des ennemis fut attribuée au malheur d'avoir eu, pendant tout le combat, le soleil & la poussiere dans les yeux." Le Chevalier „ Guérin ne se battoit point, disent les „ historiens ; „ mais il donnoit de très- „ bons ordres : il exhortoit les com- „ battans, & les animoit à bien faire „ pour l'honneur de Dieu, celui du „ royaume, celui du Roi, & pour la „ défense de leur propre vie. „

Philippe de Dreux, Evêque de Beauvais, combattit vaillamment pendant toute l'action. Il donnoit, sur les ennemis, à grands coups de massue : " En „ quoi, disoit-il „ je ne fais rien de con- „ traire au serment que le Roi d'An- „ gleterre m'a forcé de lui prêter, en „ me rendant la liberté, puisqu'assom- „ mer de la sorte ses sujets, ce n'est „ point tremper mes mains dans leur „ sang, ni porter les armes de la ma- „ niere que les saints canons le défen- „ dent. „ On a vu, long-tems après, l'aumônier d'un vaisseau attaqué par des pirates, exhorter d'abord l'équipage à bien faire, en montrant une croix de bronze qu'il tenoit à la main. Voyant que l'on en venoit à l'abordage, il se mit à frapper avec sa croix, & soutint, pendant quelque tems, contre plusieurs

aſſaillans, un combat qui finit à ſon avantage.

En action de grace de la victoire qu'il venoit de remporter, Philippe-Auguſte bâtit & fonda l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire, près de Senlis. Guérin donna un emplacement convenable pour y élever ce monument de la gloire & de la piété de ſon ſouverain. Nos Rois ont ſouvent donné cette abbaye à des Evêques de Senlis.

(1214.)

Le Comte de Flandres étoit entré dans la ligue de l'Empereur & du Roi d'Angleterre. La Comteſſe ſa mere, Mahaud de Portugal, inquiéte, ſur le ſort de la nouvelle guerre qu'on alloit déclarer à la France, eut recours à un moyen qui étoit alors plus à la mode que jamais, même parmi les grands. Elle conſulta un magicien fameux; & on prétendit qu'il lui donna cette réponſe : " Il y aura une bataille ſanglante; le Roi Philippe y ſera foulé ,, aux pieds des chevaux : ſon corps ne ,, ſera point enſeveli; & après la victoire, le Comte de Flandres entrera ,, dans Paris en triomphe. ,, Si ce n'étoit point là *une prophétie faite après coup*,

on pourroit dire qu'elle se vérifia à la lettre, mais dans un sens bien opposé à celui qu'elle paroissoit avoir. Philippe-Auguste faisant tout-à-la-fois les fonctions de capitaine & de soldat, & combattant avec une ardeur incroyable, fut atteint d'un javelot dont les crochets s'engagerent entre son casque & sa cuirasse. Le soldat Allemand, qui avoit porté ce coup, tirant son javelot de toutes ses forces, entraîna le Roi, & le renversa de dessus son cheval. Le Monarque se releva aussi-tôt, & sortit heureusement de ce danger, autant par son adresse que par le courage de ceux qui l'environnoient. Après la victoire, le Comte de Flandres, qu'on avoit fait prisonnier dans le combat, enchaîné dans une litiere ouverte, suivit philippe-Auguste à son retour dans cette capitale, qui fut une entrée triomphante pour le vainqueur.

Son peuple le reçut avec toutes les démonstrations de la joie la plus vive, & accabloit le Comte de Flandres de railleries sanglantes. Il s'appelloit Ferrand : sa litiere étoit traînée par des chevaux alezans auxquels on donnoit alors le nom de Ferrands ; ce qui occasionna cette plaisanterie, que le peuple lui répétoit en chantant : " Quatre

„ ferrands bien ferrés, traînent Fer-
„ rand bien enferré. „

(1215.)

Le Roi Jean Sans-Terre s'étoit attiré la haine & le mépris de ses sujets, au point qu'ils élurent pour leur Roi, Louis, fils aîné de Philippe-Auguste. Ce jeune Prince passe la mer avec une bonne armée, reçoit la couronne qu'on venoit de lui offrir, & la porte avec gloire pendant dix-huit-mois. Il avoit épousé Blanche de Castille, petite fille de Henri II, Roi d'Angleterre; ce qui lui donnoit des prétentions propres à faire valoir le choix qu'on avoit fait de sa personne. Ce titre vaut bien celui sur lequel se sont fondés les Rois d'Angleterre, pour prendre les armes & la qualité de ROIS DE FRANCE.

(1217.)

Le Prince Louis, assiégé dans Londres, & excommunié par le Pape Honoré III, laisse la couronne d'Angleterre à Henri III, âgé de neuf ans, fils aîné du Roi Jean. Cette expédition manqua par la seule crainte des censures de Rome, qui empêcha Philippe-Augus-

te de se déclarer ouvertement pour son fils, & de le seconder de façon à assurer le succès de son entreprise. Le Pape acorda labsolution de toutes les excommunications lancées par lui ou par ses légats, contre les François qui avoient été de l'expédition en Angleterre, & leur imposa cette pénitence. Le Prince Louis devoit payer, pendant deux ans, le dixieme de ses revenus; & les laïcs, qui l'avoient accompagné, le vingtieme. On employa ces sommes au secours de la Terre-sainte. Pour les Ecclésiastiques, ils furent obligés d'aller à Rome, où ils se soumirent à la condition de faire, aux six principales fêtes de l'année, dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris, une amende honorable, marchant pieds nuds en procession autour du chœur, & tenant à la main des verges, dont le chantre les frapperoit pendant qu'ils feroient un aveu public de la faute pour laquelle cette pénitence leur étoit imposée.

(1221.)

Le connétable Matthieu de Montmorenci, âgé de cinquante-cinq ans, & ayant trois fils d'une premiere femme, épousa l'héritiere de la maison de

Laval, qui descendoit en droite ligne de Charlemagne. Le connétable prenoit, ainsi que ses ancêtres, la qualité de SIRE DE MONTMORENCI, PAR LA GRACE DE DIEU. Il a été grand-oncle, oncle, beau-frere, neveu & petit-fils de deux Empereurs, de six Rois, & allié à tous les Souverains de l'Europe.

(1223.)

* Aux funérailles de Philippe-Auguste, qui se firent à Saint-Denis, Guillaume de Joinville, Archevêque de Reims, & le Cardinal Conrad, légat du Pape, se disputerent le droit d'officier. Les Evêques déciderent qu'ils célébreroient la messe conjointement, à deux autels différens, & en pronon-

---

* Ce fut vers la fin de ce régne, que l'on commença à fixer dans les familles un surnom héréditaire. La noblesse le prit des terres qu'elle possédoit; les gens de lettres, du lieu de leur naissance; & les roturiers garderent le nom ou le sobriquet dont on se servoit alors pour les distinguer, & qui leur étoit venu, comme on l'a déja dit, de leur profession, de la couleur de leurs cheveux, d'un talent particulier ou d'un défaut. (*Voyez ci-dessus*, pages 134 & 135.)

çant les paroles , en même tems , sur le même ton , & que le choeur répondroit , comme s'il n'y avoit qu'un seul Evêque à officier. On suivit cette décision ; & la cérémonie n'en parut que plus auguste.



LOUIS VIII, CŒUR DE LION.

(1223.)

LOUIS VIII est le premier des Rois de la troisieme race, qui ne fut point sacré avant la mort de son pere. Philippe-Auguste voyoit le trône trop bien affermi dans sa famille, pour croire que cette précaution lui fût nécessaire. Le Roi d'Angleterre, Henri III, au lieu de se rendre à la cérémonie du sacre, y envoya des Ambassadeurs pour redemander la restitution du duché de Normadie, de l'Anjou, du Maine & des autres terres dont il avoit été dépouillé sous le régne précédent. Le Roi de France leur répondit : " C'étoit au „ Roi d'Angleterre à observer le pre„ mier les clauses dont il se prévaut, „ comme c'est à moi de tirer raison des „ infractions essentielles que j'ai à lui „ reprocher ; loin de lui accorder sa „ demande, je suis déterminé à lui „ ôter ce qu'il possede encore dans un „ royaume où il n'a plus rien à pré„ tendre. „ On ne tarda point à lui tenir parole.

(1224.)

Un chevalier avoit commis une faute, aſſez légere par elle-même, mais déshonorante, ſur-tout dans un ſiécle qui étoit celui de la chevalerie. Le coupable fut conduit ſur un échafaud, où on briſa toutes ſes armes, en les foulant aux pieds, tandis que des prêtres récitoient l'office des morts. Enſuite un hérault d'armes demanda trois fois le nom de ce chevalier; on le nommoit, & le hérault répondoit: " Non, ce „ n'eſt point là le nom de celui que je „ vois; car c'eſt un traître, un déloyal „ & foi mentie. „ Et en proférant cette injure, il verſoit un baſſin d'eau chaude ſur la tête du coupable, prétendant effacer le caractere d'honneur conféré par l'accolade. Auſſi-tôt on deſcendit le dégradé avec une corde paſſée ſous les bras. Il fut reçu ſur une civiere, couvert d'un drap mortuaire, & porté à l'Egliſe où on récita ſur lui les mêmes prieres que s'il eût été mort. On le chaſſa de l'Egliſe, en le chargeant de malédictions; & il alla cacher pour jamais ſa honte & ſon déſeſpoir.

(1225.)

C'étoit la coutume de ſe donner mu-

tuellement à l'Eglise le BAISER DE PAIX, quand le prêtre, qui disoit la messe, avoit prononcé ces paroles : *Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous.* La reine Blanche, épouse de Louis VIII, ayant reçu ce BAISER DE PAIX, le rendit à une fille publique, dont l'habillement annonçoit qu'elle étoit mariée, & d'une condition honnête. La Reine, offensée de la méprise, obtint une ordonnance qui défendoit à ces sortes de personnes, dont le nombre étoit alors très-considérable, de porter " robes à queues, à „ collets renversés, & avec une ceinture dorée. „ Ce réglement étant mal observé, les honnêtes femmes s'en consolerent par ce proverbe : " Bonne renomée vaut mieux que ceinture dorée. „

(1226.)

Louis VIII forme une croisade contre les Albigeois, & marche en Languedoc à la tête d'une armée formidable.

Philippe-Auguste n'avoit point voulu entreprendre cette guerre, & avoit ajoûté : " On engagera mon fils à se „ croiser contre les hérétiques Albi- „ geois ; il ruinera sa santé à cette ex-

„ pédition ; il y mourra ; & le royau„ me tombera entre les mains d'une „ femme & d'un enfant. „ L'évenement ne justifia que trop cette sorte de prédiction.

Louis VIII, attaqué d'une maladie dont on n'a point marqué la nature, refusa hautement un remede proposé par les médecins, & qui étoit contraire à la loi de Dieu. Malgré son refus, on fit mettre auprès de lui, pendant qu'il dormoit, une jeune fille qui, à son réveil, lui exposa le motif qui l'avoit fait introduire dans son appartement : „ Non, ma fille, répondit-il, *j'aime* „ mieux mourir, que de me sauver la „ vie par un péché mortel. „ Aussi-tôt il appelle Archambaud de Bourbon, qui étoit son confident, & lui ordonne de procurer à cette jeune personne un établissement honorable. Le religieux monarque mourut peu de tems après. On l'enterra à Saint-Denis auprès de son pere Philippe-Auguste, & non point à l'abbaye de Montpension, ou Montpensier, qui est une vraie chimere, ainsi que le détail fait à cette occasion par l'écrivain Anglois, Matthieu Paris.

LOUIS IX, SAINT.

] 1226.]

ON vit, pour la premiere fois, une femme régente du royaume de France. C'étoit Blanche de Castille, épouse de Louis VIII, Princesse d'une prudence & d'une fermeté au-dessus de son sexe. Philippe Auguste avoit une déférence singuliere pour ses conseils, dont il connoissoit toute la bonté; Louis VIII l'avoit admise au conseil, & elle en étoit l'ame : ses rares qualités lui avoient gagné le cœur de tous les François : elle présidoit à l'éducation de ses enfans, sur-tout de l'aîné, qui, par son âge, étoit plus en état de profiter de ses leçons. Elle lui répétoit souvent ces paroles; " Vous sçavez, mon fils, que j'ai ,, pour vous toute la tendresse d'une ,, mere; j'aimerois mieux cependant ,, vous voir mort, que souillé d'un pé- ,, ché mortel. ,,

* Le jeune Roi, qui entroit dans sa

* La chevalerie étoit la plus grande dignité où un homme de guerre pût aspirer; on l'appelloit

douzieme année, se fit recevoir chevalier avant son couronnement. La majorité n'étoit alors déterminée qu'à vingt-un ans.

LE TEMPLE D'HONNEUR, & on n'y arrivoit que par degrès, & après de longues épreuves. Pour être admis, il falloit qu'on fût noble de pere & de mere, en comptant au moins trois générations, & que l'on eût vingt & un ans. Les souverains & les hommes d'un mérite supérieur, étoient dispensés de cette loi.

Après plusieurs jours de jeûne, & des nuits passées en prieres dans l'église avec un prêtre & des parreins, ce qu'on appelloit LA VEILLE D'ARMES, le novice faisoit ses dévotions, alloit prendre ses habits, & se rendoit à l'église. Il présentoit son épée au prêtre qui la bénissoit, & la remettoit suspendue en écharpe. Il alloit ensuite, les mains jointes, se placer à genoux aux pieds de la dame ou du chevalier qui devoit l'armer. Il juroit de " n'épargner ni vie ni biens pour la ,, défense de la religion, de l'état, des veuves, ,, des orphelins, & de tous ceux qui auroient ,, besoin de son secours. ,, Aussi-tôt on lui mettoit les éperons dorés, la cotte de mailles, la cuirasse, les brassards, & les gantelets. Celui qui faisoit la cérémonie, passoit lui-même l'épée & le ceinturon, & donnoit L'ACCOLADE : c'étoit un coup de la paume de la main sur la joue, ou trois coups du plat d'une épée nue sur l'épaule ou sur le col, en

[1226.]

Au ſacre du jeune Roi, deux femmes ſe diſputerent le droit de porter l'épée royale, & cette conteſtation pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes. Les Comteſſes de Flandre & de Champagne prétendoient repréſenter leurs maris abſens, & avoir les prérogatives attachées à leur qualité de PAIRS du royaume. Elles conſentirent enfin que Philippe, Comte de Boulogne, oncle du Roi, portât l'épée, ſauf les droits des deux Comtes; & toute la querelle ſe tourna en plaiſanterie.

[1227]

Thibaut VI, Comte de Champagne, fait avorter deux conſpirations formées

---

diſant: " De par Dieu, Notre-Dame, & mon-
" ſeigneur S. Denis, je te fais chevalier. " Alors le nouveau chevalier prenoit le caſque, la lance, le bouclier; il montoit un cheval, & le manioit avec le plus d'adreſſe qu'il pouvoit. Des jeux, des feſtins, des tournois achevoient la cérémonie. Pendant la guerre, on ſupprimoit ce faſte & ces formalités. Le roi, ou le général, ne donnoit que l'accolade, en diſant: " Au nom de Dieu, de
" S. Michel & de S. Georges, je te fais chevalier. "

par les grands vassaux de la couronne contre le Roi & la régente de France. Ce Comte avoit conçu pour la Reine Blanche les sentimens les plus tendres; il les exprimoit sans cesse dans des chansons, dont il tapissoit la sale de son palais de Troyes & de Provins; ce qui lui fit donner le surnom de CHANSONNIER.

[1231.]

La France perdit deux grands hommes par la mort de Matthieu II de Montmorenci; & de Guérin, Evêque de Senlis. Le premier avoit été connétable sous trois régnes; dignité qu'il éleva au-dessus de tous les grades militaires, en lui faisant attribuer le droit de commander les armées. Il avoit pris seize bannieres à la bataille de Bovines; & pour le récompenser, Philipe Auguste voulut, qu'au lieu de quatre alérions qu'il portoit dans ses armoiries, il en mit seize.

Guérin s'étoit aussi distingué sous les mêmes régnes que le connétable de Montmorenci: revêtu de la dignité de Chancelier, il l'éleva au plus haut degré d'honneur *, & s'en démit en 1228.

* Le chancelier ne tenoit d'abord que le premier

Ce fut lui qui commença le Trésor des Chartres.

---

rang parmi les secrétaires, comme on l'a dit ci-dessus, page 27. Guérin leur abandonna le secrétariat, & ne s'en réserva que la simple inspection. Les secrétaires profiterent aussi de l'avantage qu'ils avoient d'approcher de la personne du Roi, & rendirent leur charge plus considérable. Ceux que le prince distingua des autres, furent nommés CLERCS DU SECRET, & c'est la premiere origine du titre de SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Philippe le Bel établit, en 1309, trois clercs du secret, qui auroient sous eux vingt-sept clercs ou notaires. Le nombre de ceux-ci étoit fort augmenté sous le régne de Philippe de Valois, qui le réduisit à soixante, en 1342.

Louis XI, dans son édit du 4 Novembre 1482, leur donne le titre de SECRÉTAIRES DE LA MAISON ET COURONNE DE FRANCE; qu'ils ont toujours porté depuis ce tems-là. Aujourd'hui leur nombre est fixé à trois cent. Ils conservent le privilége qui leur fut accordé par Charles VIII, en 1484, par lequel ils pouvoient parvenir à la chevalerie, aux charges & aux dignités, " de „ même que si leur noblesse remontoit à la qua- „ trieme génération & au-delà. „ Mais ce privilege est interprété de façon, qu'un secrétaire du roi n'en jouit, lui & tous ses enfans nés en légitime mariage, qu'autant qu'il meurt revêtu de sa charge, ou qu'il la possede depuis vingt ans.

[1239]

Louis IX, accompagné des Princes ſes freres, de ſa cour, & de tout le clergé, reçut la couronne d'épines de Notre-Seigneur, & la porta, marchant pieds nuds, depuis l'abbaye de S. Antoine, juſqu'à Notre-Dame de Paris, & de-là, au palais, où il la dépoſa dans la chapelle de S. Nicolas *. Cette pré-

* La ſainte Chapelle de Paris, qui, par les libéralités de S. Louis & de ſes ſucceſſeurs, eſt devenue l'une des premieres & des plus riches fondations du royaume, ſe nommoit anciennement la chapelle de S. Nicolas. Il ſemble qu'un ſeul chapelain en étoit le titulaire; mais tout le clergé, attaché à la perſonne du roi, y célébroit l'office divin, ſur-tout quand le monarque habitoit ſon palais, dont cette chapelle étoit l'égliſe propre & particuliere. En 1246, S. Louis attacha au ſervice de ſa chapelle favorite, cinq prêtres, ſous le titre de Maîtres-Chapelains, en y comprenant celui de l'ancienne chapelle de S. Nicolas. Quand il eut mis la derniere main, en 1248, à l'édifice qui ſubſiſte encore aujourd'hui, & auquel on donna le nom de Sainte Chapelle, à cauſe des reliques reſpectables dont elle étoit enrichie, le nombre des maîtres-chapelains fut augmenté de trois marguilliers-prêtres, leſquels, avec le cha-

cieuſe relique avoit été engagée aux Vénitiens pour une grande ſomme d'argent, par Baudouin II, Empereur de Conſtantinople. Le pieux Monarque la dégagea à ſes frais; quelques années après, il retira encore, aux mêmes conditions, un morceau conſidérable de la vraie Croix, avec pluſieurs inſtrumens de la Paſſion du Sauveur, & les plaça dans la Sainte-Chapelle, qu'il commença de faire bâtir en 1241, &

---

pelain en ſemaine, devoient toujours coucher dans la chapelle, & veiller à la garde des reliques. L'acte qui en fut dreſſé, porte que, ſelon les intentions du roi, " tous ces bénéficiers fuſſent „ une garde qui veillât jour & nuit auprès des „ reliques dépoſées dans ce ſaint lieu. „ On exigeoit d'eux un ſerment par lequel ils ſe chargeoient du ſoin d'empêcher que rien ne fût diſtrait ou enlevé. Du tems même de S. Louis, les grands bénéficiers avoient chacun un clerc de même degré qu'eux dans les ordres, & s'appelloient indifférement Chapelains ou Chanoines; ils avoient un ſupérieur nommé le Maître des chapelains; & on lui donnoit double rétribution, les jours de fêtes doubles, ſolemnelles & annuelles. Philippe le Long le nomma Tréſorier, & ajoûta une prébende, comme Philippe le Bel en avoit ajoûté quatre aux huit fondées par S. Louis.

dans laquelle on les conserve encore aujourd'hui.

[1241.

Hoclod-Can, fils de Gingis-Can, à la tête d'un corps immense de Tartares, faisoit trembler l'Europe, & jettoit l'alarme dans toute la Germanie. Un seigneur Saxon en écrivit au Duc de Brabant; & la lettre envoyée à Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, fut remise à la Reine Blanche : „ Où êtes-„ vous, mon fils, s'écria-t-elle, en ap-„ pellant S Louis! Elle lui apprit l'in-„ vasion des Tartares. " Ah! mon fils, „ lui dit-elle, quel parti prendre dans „ une extrémité aussi funeste? Que va „ devenir l'Eglise? qu'allons-nous de-„ venir nous-mêmes?... Quel parti pren-„ dre, Madame, répondit le jeune Roi? „ point d'autre que de chercher au Ciel „ notre consolation & notre force. Ces „ Tartares, qui passent dans le monde „ pour être sortis de l'enfer, nous les y „ renvoyerons, ou ils nous mettront tous „ en Paradis. „ Ce trait naïf fut recueilli, même par les étrangers; & " l'on n'y „ pouvoit réfléchir, sans qu'une mâle „ vigueur ne prît la place de la crainte „ qui avoit saisi auparavant les esprits. „

[1241.]

Louis, marchant contre Henri III, Roi d'Angleterre, qui venoit de lui déclarer la guerre, fait attaquer le pont de Taillebourg; & voyant l'ardeur du soldat se ralentir, il met l'épée à la main, s'avance à la tête des combattans, emporte le pont; &, par mille prodiges de valeur, soutient avec une poignée de monde, les efforts de toute une armée; donne à ses troupes le tems de se ranger en bataille, défait les Anglais, & les poursuit jusqu'aux portes de Xaintes. Il y eut des momens où son épée seule lui fit jour au travers d'un gros d'assaillans.

[1241.]

Bertolde, ou Hertolde, seigneur de Mirebeau, résolu de changer de maître, ou de périr sous les ruines de sa place, va trouver le Roi d'Angleterre, & lui demande ou du secours, en cas d'attaque, ou un ordre de se défendre, sans autre espérance qu'une mort glorieuse. Henri comble d'éloges ce sujet fidele, le dégage de toute obligation, & l'exhorte à ne point périr en téméraire. Aussi-tôt Bertolde se rend au camp des François, aborde le Roi, & lui dit:

„ Sire, je ſuis à vous, moins par un „ choix volontaire que par la fatalité „ des circonſtances. Si mon ancien maî- „ tre ne m'avoit pas rendu à moi-même, „ vous n'auriez obtenu mon hommage „ que les armes à la main; mais puiſ- „ que je ſuis libre de me donner à vous, „ je ne ceſſerai d'y être, que lorſque „ vous ne voudrez plus de moi. “ Louis, charmé de cette franchiſe, tend la main au généreux Bertolde, & lui répond: „ Je vous reçois avec joie; donnez- „ vous à moi de même. Je vous laiſſe „ votre place, gardez-la pour votre „ nouveau ſeigneur: je m'en croirois „ moins aſſuré en d'autres mains. „

[1242.]

Quelques ſeigneurs François s'expliquoient d'une façon trop libre, ſur les malheurs du Roi d'Angleterre: “ Henri „ eſt mon frere, leur dit Louis IX; „ c'eſt un grand Roi: ſi dans ma cour „ ſon nom ne le met pas à couvert des „ langues ſatyriques, je deviens coupa- „ ble de le ſouffrir. Il eſt à plaindre „ d'écouter de mauvais conſeils. Après „ tout, ſa piété & ſes aumônes le ren- „ dent eſtimable, & ne ſçauroient man- „ quer d'avoir leur récompenſe. „

[1242.]

S. Thomas d'Aquin mangeant un jour avec le Roi, étoit moins occupé de l'honneur qu'il recevoit, que d'un point de controverse contre le systême des Manichéens. Il s'écria, par distraction: " Cela „ est décisif pour battre Manès en ruine. „ Son prieur, qui l'accompagnoit, rougit de l'inadvertance : S. Thomas s'en apperçut, demanda mille pardons; mais le Roi, loin de s'en offenser, voulu sçavoir quel étoit cet argument décisif, & le fit écrire sur le champ par un secrétaire.

[1243.]

Le Pape avoit excommunié l'Empereur Fréderic II, & ordonné que sa sentence fût publiée par-tout. Un curé de Paris monte en chaire; & au lieu de faire la lecture de la bulle, avec les cérémonies accoutumées, il dit à ses Paroissiens : " Vous sçavez, mes freres, „ que j'ai ordre de fulminer une ex„ communication lancée contre Fré„ déric; j'en ignore le motif : tout ce „ que je sçais, c'est qu'il y a, entre ce „ prince & le Pape, de grands diffé„ rends & une aliénation implacable.

„ Dieu ſeul connoît qui des deux a tort ;
„ c'eſt pourquoi, de toute ma puiſſance,
„ auſſi loin qu'elle peut s'étendre, j'ex-
„ communie celui qui fait injure à l'au-
„ tre, & j'abſous celui qui la ſouffre. „
L'Empereur ayant appris cette anecdote, envoya une récompenſe conſidérable au prédicateur; mais le Pape & le Roi de France blâmerent cette indiſcrétion; & le mauvais plaiſant fut obligé d'expier ſa faute par une pénitence canonique.

On a toujours regardé ce trait comme une plaiſanterie, parce que le curé paſſoit pour un homme qui aimoit à rire de tout; mais un motif de vengeance ſe joignoit au penchant naturel de cet Eccléſiaſtique : il avoit eſſuyé un chagrin de la part de la Cour du Pape, & ne cherchoit qu'une occaſion de s'en venger.

(1244.)

Le Roi tombe dangereuſement malade. Revenu d'une léthargie, pendant laquelle on l'avoit cru mort, il fait vœu d'aller au ſecours de la Terre-ſainte, ſe croiſe, & ordonne de prêcher une nouvelle croiſade. Pour y engager les ſeigneurs de ſa cour, il fit broder une croix ſur les LIVRÉES qu'il devoit

leur donner, selon la coutume, au jour de Noël. (*Voyez ci-dessus*, page 51) Ces livrées étoient de capes fourrées, que le monarque distribuoit, *livroit* lui-même à toute sa cour, & dont on se couvroit sur le champ, pour se rendre à la messe qui se disoit avant le jour. Le Prince avoit ordonné de n'éclairer les appartemens, qu'autant qu'il le falloit pour se conduire. En entrant à l'Eglise, chacun fut très-surpris de se voir croisé; on se prêta aux vues du pieux Monarque, & on lui donna le nom d'ADROIT PÊCHEUR D'HOMMES.

Au concile de Lyon, tenu en 1245, on destina, pour secourir Baudoin, Empereur de Constantinople, la moitié du revenu des bénéfices où les titulaires ne résidoient point, en exceptant ceux dont les places ou les priviléges dispensoient, de droit, de la résidence; mais si leurs revenus excédoient cent marcs d'argent, ils étoient obligés d'en donner le tiers. Le pape s'imposa à lui-même & à ses cardinaux l'obligation de payer la dixieme partie de leurs revenus, & un second dixieme pour la nouvelle croisade qui se préparoit; tous les ecclésiastiques furent obligés au vingtieme, comme ils l'avoient payé ci-devant, à l'occasion des croisades précédentes.

(1245.)

Une dame parut à la cour, avec une parure qui n'étoit point de son âge, & moins encore du goût que le Monarque avoit pour la simplicité dans les habits. Le Roi appella Geoffroy de Beaulieu : " Je veux, lui dit-il, que „ vous soyez témoin de ce que je vais „ dire à cette femme.... Madame, c'est „ un mot sur votre salut. On parloit au- „ trefois de votre beauté; elle n'est plus : „ il s'agit à présent de celle de l'ame. „ Songez à plaire, non plus aux hom- „ mes, mais au Seigneur.. „ La dame promit de profiter de cet avis.

(1246.)

Eudes Rigaud, Archevêque de Rouen, faisoit la visite de son diocèse; un curé se plaignit de ne pouvoir subsister qu'avec peine, quoiqu'il fût, par une dispense, en possession de deux cures : " N'en ayez qu'une, répondit „ l'Archevêque, & vous en vivrez plus „ aisément. „ Le curé suivit ce conseil, & trouva que c'étoit un moyen de retrancher plusieurs besoins réels, ou prétendus, qui le ruinoient.

(1247.)

Louis se fait une loi de ne plus porter que des habits fort simples, excepté aux jours de cérémonies; Robert de Sorbonne *, naturellement railleur, en prit occasion de plaisanter, en présence du Roi, sur la magnificence du célebre Joinville: " Ne seriez-vous point à
„ blâmer, lui dit-il, si vous alliez vous
„ asseoir ici, & prendre place au-dessus
„ du Roi?... „ Oui, vraiment... " Or,
„ êtes-vous moins à blâmer, quand
„ vous êtes vêtu plus richement que
„ lui?... " Non, maître Robert, re-
„ prend Joinville; car cet habit, que
„ je porte, m'a été laissé par mes pere
„ & mere, & je ne l'ai point fait faire
„ de mon autorité; mais vous êtes, au
„ contraire, fort à blâmer, vous, qui
„ étant fils de VILAIN & de VILAINE,
(on appelloit ainsi les personnes d'une naissance obscure,) " avez laissé l'habit

* Robert, natif de Sorbonne, village auprès de Sens, est celui qui obtint de Louis IX, en 1253, la fondation du collége des PAUVRES MAÎTRES DE SORBONNE, (nom que l'on donnoit aux premiers docteurs qui composerent ce collége, aujourd'hui appellé LA MAISON DE SORBONNE.)

„ de vos pere & mere , pour prendre „ des étoffes plus fines que celles du „ Roi. „ Alors le sire de Joinville compara l'habit du Roi avec celui du railleur, en disant " : or regardez si j'ai dit „ voir. „ Joinville mit les rieurs de son côté, par cette naïveté, & le Prince défendit un peu le docteur, en disant qu'il convenoit de " s'habiller honnêtement, & de telle maniere que les pru- „ des du monde ne puissent dire : Vous „ en faites trop, n'aussi les jeunes gens : „ Vous en faites peu. „

[1248.]

Louis IX s'embarque le 25 Août, pour la Palestine, avec une très-belle armée ; & cette nouvelle croisade fut encore plus malheureuse que toutes les autres. La Reine Blanche, déclarée régente du royaume, eut une autorité à laquelle on ne prescrivit point de bornes *. La jeune Reine Marguerite

* La reine Blanche travailloit sur-tout à multiplier les affranchissemens dans le royaume ; & c'est aux soins de cette princesse, que l'on doit l'établissement du fauxbourg de S. Germain à Paris, qui se composa peu-à-peu de familles affranchies.

voulut être du voyage ; & on prétendoit qu'aux motifs de dévotion & de

---

Thomas de Mauléon, abbé de S. Germain des Prés, fut un des premiers à entrer dans les vues de la reine régente. Il traita avec les habitans d'Antoni, en 1248, pour la somme de cent livres parisis, payable chaque année. Villeneuve-Saint-George, Valenton & Cosne, en 1249, acheterent leur liberté quatorze cens livres une fois payées. Enfin les habitans voisins de l'abbaye stipulerent, en 1250, pour deux cens livres.

Tous ces vassaux de l'abbaye de S. Germain, changeant ainsi d'état, s'établirent dans ce quartier, qui est aujourd'hui la plus belle portion de la capitale, & que l'on compare, pour la grandeur, à plusieurs villes du premier ordre.

Un des droits principaux que le serf affranchi acquéroit pour lui & pour ses enfans, c'est qu'il pouvoit être admis dans le clergé séculier ou régulier, sans la permission de son seigneur, suivant ce qui étoit prescrit, à cet égard, dans un Capitulaire de CHARLEMAGNE. Quoique cette clause ne fût pas toujours exprimée formellement dans les actes de manumission, elle n'en étoit pas moins une conséquence ordinaire. « Hommes & femmes, dit un acte confirmé par la reine Blanche, en 1250, » nous laissons à leur volonté la disposition de leurs personnes, soit pour recevoir la cléricature, soit pour s'engager dans la profession religieuse. »

tendresse pour le Roi, qui la déterminoient, elle joignoit la satisfaction de se voir éloignée d'une belle-mere qui exerçoit souvent sa patience. Blanche venoit toujours troubler les entretiens que Louis avoit avec Marguerite : elle les épioit constamment ; & le Roi avoit donné ordre à ses gens de faire aboyer un petit chien, pour l'avertir que la Reine-mere arrivoit.

[1249.]

La flotte françoise arrive aux embouchures du Nil ; une armée formidable de Sarrasins borde le rivage : Louis se précipite dans les flots, & marche droit aux ennemis ; chefs & soldats suivent l'exemple du Monarque, & on aborde heureusement au milieu d'une grêle de fleches. On charge avec la même intrépidité ; & bientôt les Sarrasins, enfoncés de toutes parts, se retirent dans leur camp, où ils font une vigoureuse résistance : les Croisés forcent le camp avec une valeur héroique ; & deux grandes victoires remportées en un jour, ne leur coûterent que cinq ou six hommes. Le lendemain, on entra dans Damiette, que les ennemis avoient abandonnée, après y avoir mis le feu. Le séjour que

l'on fit dans cette ville, ne fut qu'une ſuite de débauches & d'excès incroyables dans une armée de Chrétiens, qui ſacrifioient leurs biens & leur vie à la conquête de la Terre-ſainte, & qui trouvoient dans un grand Roi & dans un grand ſaint, les plus rares exemples de toutes les vertus. Mais ce Prince, loin d'être imité, n'étoit pas même obéi.

[1249.]

Gautier d'Autrêche, de la maiſon de Châtillon, Châtelain de Bar, emporté par ſon courage, ſortit du camp, malgré la défenſe du Monarque; & accompagné d'un ſeul écuyer, il attaque un gros de Saraſins. Renverſé de ſon cheval, il reçoit pluſieurs coups de maſſuë, & périt regretté de tout le monde, excepté du Roi, qui diſoit: " Je ſerois „ bien fâché d'avoir dans mon armée „ beaucoup de ces faux braves, ſans „ obéiſſance, qui ne ſçavent que ſe faire „ tuer ſans néceſſité. „

Ce Prince fut lui même inveſti par ſix infideles, qui, tenant les rênes de ſon cheval, s'efforçoient de l'emmener priſonnier. Le Roi, quoique ſeul, les tua ou les mit hors de combat, avant que l'on pût arriver pour le ſecourir.

[1250.]

On se proposoit de renverser un retranchement, d'où les ennemis incommodoient fort un des quartiers du camp. Jean de Vaisy, aumônier de la troupe de Joinville, s'arme de toutes piéces, s'avance par un chemin détourné, & tombe à grands coups sur les premiers qu'il rencontre : l'alarme se répand ; cinquante gens-d'armes envoyés par Joinville, détruisent le retranchement, & ramenent en triomphe leur aumônier, qui ne fut plus appellé que le BRAVE PRÊTRE.

[1250.]

Les François environnés dans leur camp par une armée trois fois supérieure en nombre, repoussent une attaque générale, qui dura depuis midi, jusqu'à la nuit. Le corps des Templiers y fut presque tout détruit ; & un espace d'environ cent perches, qu'ils avoient occupé, se trouva jonché de fléches & de traits, au point qu'on n'y voyoit pas de terre. Le Comte de Poitiers, frere du Roi, étoit emmené prisonnier, & passoit par le quartier des vivandiers ; hommes, femmes, enfans, courent à

ſon ſecours, &, ſans autres armes que les inſtrumens de leur métier, délivrent le Prince, & le mettent en état de rallier ſes gens, avec leſquels il repouſſe les Saraſins hors du camp. Le pieux Monarque s'exprimoit ainſi ſur cette action : „ Les infideles, avec toutes leurs forces, vinrent fondre ſur notre camp : „ Dieu ſe déclara pour nous, & le carnage fut grand de leur côté. „

[1250.]

Des maladies contagieuſes régnèrent dans le camp : le Roi même en fut atteint, & on traita d'une tréve avec les infideles : ceux-ci demandoient pour ôtage la perſonne même du Roi : Geoffroi de Sargines rompit la négociation, en proteſtant avec une noble colere, que les François n'auroient jamais cette lâcheté : " Ils aimeroient beaucoup „ mieux qne les Turcs les euſſent tous „ tués, qu'il leur fût reproché qu'ils „ euſſent baillé leur Roi en gaige. „ Le Monarque vouloit ſe donner lui-même en ôtage ; & l'on eut mille peines à l'empêcher de ſe ſacrifier pour ſes ſujets. Mais on ne put l'engager à ſe rendre par mer, à Damiette, où l'on ſe propoſoit de faire retraite : il ſe mit à l'ar-

riere-garde ; & après avoir couru mille dangers, il tomba, avec toute son armée, au pouvoir des Sarasins.

Gaucher de Châtillon, jeune héros de vingt-huit ans, périt glorieusement en cette occasion. Après avoir sauvé plus d'une fois les jours de son Roi, que la maladie empêchoit de combattre, il soutint seul l'effort des Sarasins, & défendit l'entrée d'une rue étroite qui conduisoit à une maison où l'on avoit conduit le Monarque près d'expirer. On raconte qu'il quittoit le combat, de tems en tems, pour arracher de son bouclier les fléches dont il étoit hérissé, & qu'il tomba tout couvert de traits & de blessures mortelles.

[1250.]

Gaugelme, un des valets de chambre de Louis IX, étoit à l'extrémité. Son confesseur l'exhortoit à mourir chrétiennement : „ Non, dit-il, je ne mourrai „ point que je n'aie vu mon saint Roi ; „ j'attends qu'il m'honore de sa visite. „ Le Roi vint, au moment même, pour le visiter.

[1250.]

La Reine Marguerite étoit restée à

Damiette : ayant appris la nouvelle de la prison du Roi, elle se jette aux genoux d'un vieux chevalier qui ne la quittoit point : „ Jurez-moi, lui dit-„ elle, que vous ferez ce que je vas „ vous demander. „ Il le promit avec serment. “ Eh bien ! sire chevalier, je „ vous requiers sur la foi que vous m'a-„ vez donnée, que si les Sarasins pren-„ nent cette ville, vous me coupiez la „ tête, avant qu'ils me puissent pren-„ dre.... Très-volontiers, le ferai, „ répondit le bon chevalier, j'avois „ déja eu en pensée d'ainsi le faire, si „ le cas y échéoit. „ Mais le Roi traita de sa rançon, & de celle de tout son monde qui avoit échappé à la maladie ou à la barbarie des infideles. Héros, même dans les fers, il traitoit en maître avec ses vainqueurs; ce qui leur faisoit dire : “ C'est le plus fier Chrétien que „ nous ayons jamais vu. „ Souvent ils lui disoient à lui-même : “ Tu es notre „ captif, & tu nous traites en souverain, „ comme si nous étions dans tes fers. „

On ajoûte qu'ils délibérerent entr'eux de le choisir pour leur Soudan, mais que sa fermeté leur fit appréhender qu'il ne renversât leurs mosquées. Le Roi s'entretenant de cette aventure avec Joinville, lui demanda s'il croyoit qu'il

eût accepté leur proposition? „ Sire, „ répondit le sénéchal, vous eussiez „ fait en vrai fol, vu qu'ils avoient occis „ leur Seigneur . . . „ Or, sçachez, reprit Louis, „ que je ne l'eusse mie re„ fusée. „

[1252.]

Mort de la Reine Blanche. Cette Princesse avoit pour sœur Bérangere, épouse d'Alphonse, Roi de Léon, dont elle eut un fils nommé Ferdinand, qui fut Roi de Castille & de Léon. Les deux fils de ces Princesses furent tous deux Rois, & mis par l'Eglise au nombre des saints. La vie de saint Ferdinand a été écrite à Paris, en 1759, par l'ordre d'Elisabeth de France, infante & Duchesse de Parme; c'étoit un présent instructif qu'elle vouloit faire au jeune Prince son fils, qui porte le nom de Ferdinand, & qui est aujourd'hui l'infant-Duc de Parme.

[1253.]

Louis IX ayant appris la mort de la Reine sa mere, jetta un grand cri, & joignant aussi-tôt les mains: " Je vous „ rends graces, ô mon Dieu, dit-il, „ de m'avoir laissé tant qu'il vous a plu,

„ une mere qui avoit toute ma tendresse, „ & qui la méritoit. Elle étoit à vous, „ & ça été votre volonté de la reprendre ; que votre nom soit éternellement béni. „

La Reine Marguerite pleura beaucoup, en apprenant cette nouvelle. Joinville lui dit qu'on avoit bien raison de ne pas se fier aux pleurs des femmes. La Reine lui répondit avec autant de franchise, : " Sire de Joinville, ce n'est „ pas pour elle aussi que je pleure ; „ mais c'est pour le grand mésaise en „ quoi le Roi est, & pour ma fille Isabelle, qui est restée en la garde des „ hommes. „

[1254.]

Louis IX quitte la Palestine, & revient dans ses états, où sa présence étoit devenue plus nécessaire depuis la mort de la Reine mere. Le vaisseau du Roi toucha deux fois avec tant de violence, qu'il y eut trois toises de la quille emportées; on pressoit le Monarque de passer sur un autre : " Dites-moi, leur „ répondit-il, sur la foi & loyauté que „ vous me devez, si le vaisseau étoit à „ vous, & chargé de riches marchandises, l'abandonneriez-vous en pareil „ état ? Non, sans doute : or sçachez

„ qu'il n'y a perſonne ici, qui n'aime
„ ſon exiſtence autant que je puis aimer
„ la mienne; ſi je deſcends, ils deſcen-
„ dront auſſi; & ne trouvant point de
„ bâtiment qui puiſſe les recevoir, ils
„ reſteront expoſés à mille dangers.
„ J'aime mieux mettre en la main de
„ Dieu, ma vie, celle de la Reine &
„ de nos trois enfans, que de cauſer un
„ tel dommage à tant de monde. „
Après dix ſemaines de navigation, on débarqua heureuſement aux iſles d'Hières: l'Abbé de Cluni envoya deux chevaux au Roi, qui en manquoit, & obtint une audience qui fut fort longue; ſur quoi Joinville dit, en plaiſantant; „
„ N'eſt-il pas vrai, Sire, que le pré-
„ ſent du moine a contribué à le faire
„ écouter ſi longuement? „ Le Prince avoua qu'il en pouvoit bien être quelque choſe. „ Jugez donc, Sire, ce que
„ feront les gens de votre conſeil, ſi
„ votre majeſté ne leur défend pas de
„ rien prendre de ceux qui auront affaire
„ par-devant vous; car, comme vous
„ voyez, on en écoute toujours plus
„ volontiers. „

[1255.)

Le Roi établit au tréſor de la Sainte-Chapelle, à Paris, une bibliotheque publique;

publique: il s'y rendoit ſouvent comme un ſimple gentilhomme, & ſe plaiſoit à converſer avec les uns, ſur l'objet de leurs études, & à donner aux autres les instructions dont ils avoient beſoin. On ignoroit que ce ſçavant éclairé, & ce maître complaiſant fût le Roi.

[1259.]

Le ſaint Roi donnoit quelques instructions à Louis, ſon fils aîné, (qui mourut âgé de ſeize ans, en 1260;) il finit par ces paroles: „ Enfin, mon fils, ne „ ſongez qu'à vous rendre aimable à „ vos ſujets, & ſçachez que je mettrois „ de grand cœur en votre place quelque „ étranger que ce fût, ſi je ſçavois qu'il „ dût gouverner mieux que vous. „

[1266.]

* Louis ne s'occupoit que du ſoin de

* Pour fournir aux frais de cette nouvelle croiſade, S. Louis impoſa une CAPITATION ſur ſes ſujets. C'étoit un droit commun à tous les ſeigneurs, & dont ils faiſoient uſage, à l'égard de leurs vaſſaux, dans les cas preſſans, comme les entrepriſes extraordinaires, le mariage de leurs

réformer les abus, de faire fleurir la religion, de rendre ſes peuples heureux; & cependant il ne perdoit point de vue le projet d'une nouvelle croiſade. Il n'avoit pas quitté la croix depuis ſon retour de la Paleſtine; & les triſtes nouvelles qu'il en reçut alors, réveillerent toute ſon ardeur pour une expédition à laquelle ſa propre expérience

---

enfans, ou la cérémonie de les faire chevaliers. La nobleſſe, les privilégiés, & ceux qui ne vivoient que du travail de leurs mains, étoient exempts de cet impôt. Le roi, en l'exigeant, prit le prétexte de faire chevalier le prince Philippe, ſon fils aîné. Le réglement donné à cette occaſion, porte " qu'on choiſira, de l'avis des „ curés & des gens de bien de la paroiſſe, trente „ ou quarante perſonnes, ſelon le nombre des „ habitans, pour en choiſir douze d'entre eux „ qu'ils croiront les plus propres à aſſeoir fidé„ lement l'impôt. Les douze jureront de faire „ l'aſſiſe ſans préjugé de haine ou d'amitié pour „ perſonne: en même tems, on en élira quatre „ autres qui taxeront les douze. Ces deux dernie„ res opérations demeureront ſecrettes; & l'on „ n'ouvrira les papiers des douze & des quatre élus „ pour publier la taille, que lorſqu'on aura conclu „ toute l'opération, de la maniere qu'on la preſ„ crit. „

paroiſſoit s'oppoſer. Le fidele Joinville refuſa d'accompagner ſon " bon Sei-„ gneur & maître, „ & dit en pleine aſſemblée, que la derniere croiſade l'avoit ruiné, & que l'on ne pouvoit, ſans pécher mortellement, conſeiller au Roi cette nouvelle entrepriſe. „ Le bon „ Seigneur étoit ſi très-foible & débi-„ lité, qu'il ne pouvoit ni endurer le „ harnois ſur lui, ni ſouffrir le cheval. „

[1270.]

L'armée Françoiſe, compoſée de ſoixante mille hommes, s'embarqua, le premier de Juillet, à Aigues-mortes, & ſe trouva diminuée de moitié, dès le premier camp qu'elle occupa entre Carthage & Tunis. Le Roi attaqué de la maladie qui faiſoit les plus grands ravages dans ſes troupes, mourut le 25 d'Août. Il fut canoniſé en 1303.

L'année même de ſon départ pour ce voyage d'Outremer, il avoit fait publier ce que l'on appelle aujourd'hui *les Etabliſſemens de S. Louis.* C'eſt un code compoſé de loix Romaines, de canons des décrétales, des coutumes du Royaume & des ordonnances de nos Rois. Il eſt diviſé en deux cens ſoi-

xante-huit articles, & embrasse tous les objets de la police & de la jurisprudence françoise. Les réglemens donnés depuis ce tems-là aux corps des marchands, ne sont que renouveller, étendre, ou expliquer ce qui est contenu dans les Etablissemens de S. Louis.



PHILIPPE III, LE HARDI.

[1270.]

LE nouveau Roi, Philippe III, conclut une tréve de dix ans, à des conditions avantageuſes, & revient en France, où il arrive, en 1271, environné de tombeaux & de funérailles, & en proie à la plus vive douleur. Il avoit perdu dans cette expédition le Roi ſon pere, & le Comte de Nevers, ſon frere : Thibaud V, Roi de Navarre, ſon beau-frere, avoit été emporté à Trapani en Sicile, par une fiévre violente : Iſabelle d'Aragon, ſon épouſe, étoit morte en Calabre, des ſuites d'une chûte de cheval : ſon oncle Alphonſe, Comte de Poitiers, & la Comteſſe de Potiers, moururent, peu de tems après, en Italie. Tant de malheurs éteignirent enfin pour jamais l'ardeur que les François avoient pour les croiſades.

[1271.]

Le premier ſoin de Philippe, fut de rendre les derniers devoirs à tant d'il-

luſtres morts, qui lui étoient ſi chers : il porta lui-même le cercueil du Roi ſon pere, depuis l'Egliſe de Notre-Dame de paris juſqu'à l'Abbaye de S. Denis. Il fit élever, aux endroits où il s'étoit arrêté pour ſe repoſer, les ſept pyramides, ou monumens de pierre, que l'on voit encore ſur le chemin de Paris à S. Denis ; & les ſtatues placées ſous la croix qui termine ces monumens, ſont celles de Philippe le Hardi, de Louis IX ſon pere, & de Louis VIII, ſon aïeul.

[1282.]

Plus de vingt mille François ſont maſſacrés en Sicile, par les naturels du pays. Le chef de la conſpiration, étoit Pierre, Roi d'Arragon, qui s'empara de la Sicile. On donne le nom de VÊPRES SICILIENNES à cet horrible maſſacre, parce qu'on avoit choiſi pour ſignal le ſon des cloches pour les Vêpres. On avoit choiſi le jour de Pâques ; & la fureur barbare qui animoit les conjurés, n'épargna ni âge. ni ſexe, ni condition. On ouvrit le flanc aux femmes enceintes, pour ne pas laiſſer dans l'iſle le moindre reſte de la nation Françoiſe.

(1285.)

Philippe III mourut au retour d'une expédition malheureuſe ſur le Royaume d'Arragon. Il fut le premier qui donna des lettres d'ennobliſſement, en faveur de Raoul l'Orfévre: cette prérogative étoit réſervée au ſeul Souverain ; les lettres de nobleſſe portent l'obligation d'une ſinance pour le Monarque, & d'une aumône pour les pauvres, afin d'indemniſer le Souverain des ſubſides qu'il perdoit, & le peuple que cette exemption ſurchargeoit.





PHILIPPE IV, LE BEL.

(1285)

PHILIPPE IV, surnommé le Bel, à cause de la beauté des traits de son visage & des graces de sa personne, fut le premier qui joignit au titre de Roi de France, celui de Roi de Navarre. Il avoit épousé, en 1284, Jeanne de Navarre, héritiere de ce Royaume & des comtés de Champagne & de Brie, qui furent aussi réunis à la couronne de France. La Navarre en fut démembrée, & donnée, en 1336, à Jeanne, fille unique de Louis X, parce que ce Royaume pouvoit tomber en quenouille.

(1289.)

Jacques d'Arragon & Roger d'Oria assiégeoient la ville de Belvédere, dans la Calabre. Le Gouverneur de la place étoit un François intrépide, nommé Roger de Sanguinet, qui ne cessoit de faire tomber dans le camp ennemi une grêle de pierres. Les assiégeans, pour arrêter ce fléau qui jettoit par-tout

l'épouvante, firent savoir au Gouverneur que ses deux fils qui étoient prisonniers dans le camp, venoient d'être attachés à l'endroit où les pierres tomboient en plus grande abondance. Mais le devoir l'emporte sur la tendresse paternelle ; & Sanguinet ne changea rien aux ordres qu'il avoit donnés. Un de ses fils fut assommé ; l'autre échappa heureusement, & lui fut renvoyé au moment qu'on leva le siége de la place.

[1294.]

Promulgation d'une loi somptuaire qui régle la table, les habits, la dépense, & fixe les bornes où chacun doit se tenir selon son état. La loi ne permet que quatre plats pour les jours de jeûne, trois pour les autres jours, & défend de mettre plus d'une sorte de viande ou de poisson dans un même plat. Les Rois n'étoient jamais servis avec plus d'abondance ; & leur meilleur vin étoit celui d'Orléans ; il portoit le titre d'Excellent ; & c'étoit une faveur insigne, que d'en recevoir en présent. Henri I en avoit toujours à la guerre, & lui attribuoit la vertu d'exciter aux grands exploits.

Il falloit être duc, comte ou baron,

& avoir SIX MILLE LIVRES DE TERRE, pour se donner à soi-même & à sa femme quatre robes par an. " Nulle demoi-„ selle, si elle n'est châtelaine, ou dame, „ de deux mille livres de terre, n'en „ aura qu'une. „ Le prix que l'on permettoit de mettre aux étoffes, étoit depuis dix sols l'aune de Paris, jusqu'à vingt-cinq ; & les dames de la premiere qualité avoient seules le droit d'y mettre jusqu'à trente sols, & de prendre de la toile à " un sou huit deniers l'aune. „

Enfin, pour mettre de la différence entre les états, il étoit ordonné que nulle bourgeoise n'auroit de char, ne se feroit conduire le soir avec une torche de cire, & ne porteroit ni vair, ni gris, ni hermine, ni or, ni pierres précieuses, ni couronnes d'or ou d'argent.

[1295.]

Au moment que la guerre alloit recommencer entre la France & l'Angleterre, Adolfe, Roi des Romains, qui n'étoit déja que trop occupé de ses querelles avec les Princes de l'Empire, déclara la guerre à la France, dans les termes les plus fiers. Philippe ne daigna seulement pas donner audience aux Ambassadeurs, & les renvoya avec un

grand papier cacheté, sur lequel il avoit écrit ces mots : *Nimis, Germane :* CELA EST TROP, ALLEMAND. Il fallut cependant rabattre de cette fierté, traiter avec ce Prince Allemand, & lui donner une somme d'argent fort considérable.

(1296.)

Jean II, Comte de Bretagne, en faveur de ses bons & signalés services, obtint l'érection de la Bretagne en duché-pairie : l'Anjou & l'Artois furent érigés le même jour en comtés-pairies ; & c'est le premier exemple que nous ayons de ces sortes de graces.

(1297.)

Henri, Comte de Bar, désoloit la Champagne, où il faisoit mille ravages : la Reine, Jeanne de Navarre, à qui cette province appartenoit avant son mariage avec Philippe le Bel, se met à la tête des troupes, livre la bataille, donne tous les ordres nécessaires, même pendant la mêlée, le Comte est battu, fait prisonnier, & conduit à Paris, chargé de chaînes.

(1297.)

Le Roi d'Angleterre, Edouard I, près d'être forcé dans ses derniers retranchemens, envoie proposer une suspension d'armes pour quelques mois: "
„ Je l'accorde, répond Philippe ; & „ malgré mes victoires, je ne serai „ jamais éloigné de la paix, quand je „ verrai de la sincérité dans le procédé „ de mes ennemis, & de la soumission „ dans mes vassaux. „ C'est ainsi qu'en 1746, Louis XV, au milieu des conquêtes les plus rapides, accorda la paix à l'Angleterre, & sacrifia la gloire de prendre des villes & de gagner des batailles, au bonheur de ses sujets & à la tranquillité de l'Europe.

L'année 1300 est l'époque de l'établissement du jubilé. Boniface VIII donna la premiere bulle, qui accordoit une indulgence pléniere à ceux qui visiteroient les églises de Rome, pendant l'année 1300, & toutes les centiemes années suivantes. Clément VI ordonna, en 1350, que le jubilé se célébreroit tous les cinquante ans: Urbain VI, en 1383, pour honorer le nombre des années que Jesus-Christ passa sur la terre, voulut que le jubilé fût ouvert tous les trente-trois ans. Paul II fixa ce terme à vingt-cinq ans.

(1301.)

Philippe le Bel alla en Flandre, ſuivi de toute ſa Cour, & y fut reçu avec une joie & une magnificence extrêmes; la Reine en fut ſi ſurpriſe, dans ſon entrée à Bruges, qu'elle s'écria: " J'avois cru paroître dans cette „ ville, comme la ſeule Reine qu'il y „ eût; mais j'y trouve plus de ſix cens „ femmes qui peuvent me diſputer cette „ qualité, par la parure & par la ri„ cheſſe de leurs habits. „

(1302.)

Pour réparer les pertes que la révolte des Flamands venoit de faire eſſuyer à la France, le Roi convoqua le ban & l'arriere-ban; & voyant ſon tréſor épuiſé, il fit hauſſer le prix des monnoies & en affoiblir le métal; ce qui lui fit donner le ſur-nom de FAUX - MONNOYEUR. Chaque piéce, quoique le poids n'y fût point changé, valoit un tiers de plus que ſous les régnes précédens.

(1302.)

Philippe le Bel avoit beſoin de ſubſides extraordinaires pour la guerre de

Flandre, & vouloit être soutenu par toute la nation, dans la querelle qu'il avoit avec le Pape Boniface VIII. Il convoqua l'assemblée des états, ou plutôt le parlement; car c'étoit le seul nom que portoient alors les diétes de la nation; il y appella le peuple, & donna le nom de TIERS-ETAT aux députés de ce troisieme corps de la nation, auquel " on fit acheter cette faveur „ (dit Pasquier) par une infinité de „ subsides qu'on ne connoissoit point „ encore en France.... Ainsi les sages „ qui manioient les affaires du Ro- „ yaume, pour faire avaler avec plus „ de douceur cette purgation au com- „ mun peuple, furent d'avis d'y ap- „ porter quelque beau respect... de „ sorte que le roturier, contre l'ancien „ ordre de France, ne fut ajoûté à „ cette assemblée, que parce que tout „ le faix tomboit principalement sur lui: „ invention grandement sage & politi- „ que; car comme le commun peuple „ trouve toujours à redire sur ceux qui „ sont appellés aux plus grandes char- „ ges, il pense qu'en découvrant ses „ doléances, on rétablira toutes choses „ de mal en bien: chatouillé de l'hon- „ neur qu'on lui a fait en le consultant... „ il court avec joie à ces diétes géné-

„ rales ; & se rend plus hardi promet-
„ teur à ce qu'on lui demande.....

Le projet de Philippe le Bel étoit de s'attacher plus étroitement tous les ordres de l'état, en les convoquant, en les consultant, en traitant, pour ainsi dire, avec eux, des intérêts publics ; & jamais on ne vit plus de concert entre le Souverain & ses sujets, pour la défense des droits de sa couronne, si injustement attaqués.

L'assemblée se tint le 10 d'Avril, dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris ; le Roi parla le premier en ces termes : "
„ Je vous commande comme votre
„ maître, & je vous prie comme votre
„ ami, de m'aider de vos conseils,
„ dans l'affaire qu'on va vous exposer. „
Un cri général & unanime suivit le discours du Chancelier Pierre Flotte. "
„ Nous sommes obligés, dirent les Evê-
„ ques, de défendre la personne du Roi
„ & des siens, la liberté & les droits de
„ la Couronne, non-seulement à cause
„ des fiefs que plusieurs de nous tien-
„ nent du Roi, mais par la fidélité qui
„ nous y attache tous. „ Le Comte d'Artois répondit au nom de la noblesse,
„ que tous étoient prêts de sacrifier
„ leurs biens & leurs vies pour sa dé-
„ fense : „ les syndics des communautés

firent la même réponse ; & le Roi finit un discours plein de force, par ces mots qu'il adressa aux trois Princes, ses fils : „ Je ne vous reconnoîtrois plus pour „ mon sang, si vous conveniez que „ le Royaume de France dépendît „ d'aucun autre que de Dieu seul. „

Les Evêques écrivirent au Pape ; la noblesse fit aux Cardinaux une lettre qui commençoit ainsi : " Honorables „ peres, lors chiers & anciens amis, „ tout le collége, & à chacun des Car- „ dinaux de la sainte Eglise Romaine, „ li duc, li comte, li baron & li noble „ tuit du Royaume de France, salut & „ continuel accroissement de charité, „ d'amour & de toutes les bonnes avan- „ tures à leur desir. „

[1304.]

A la bataille de Mons-en-Puelle, le Roi surpris par les Flamands, courut un très-grand danger. Sans autres armes que son casque & son épée, il soutint avec vingt gentilshommes seulement, le choc d'une armée entiere, & donna à ses troupes le tems de se reconnoître. Sa victoire fut complette. De retour à Paris, il s'acquitta du vœu qu'il avoit fait, au moment de l'attaque, en fon-

dant une rente de cent livres à l'Eglise de Notre-Dame, & y faisant ériger une statue équestre qui subsiste encore, & qui le représente dans le même état où il fut surpris par les Flamands. C'est une erreur populaire que Philipe IV soit entré dans l'Eglise de Paris, à cheval & tout armé, ou que la statue, dont il est ici question, représente Philippe VI, dit De Valois. (*Voyez-ci-après, sous l'année* 1328.)

[1305.]

Le Parlement qui suivoit le Roi partout où il alloit, cessa d'être ambulatoire, & commença de tenir ses séances à Paris; l'une commençoit à l'octave de Pâques; l'autre à l'octave de la Toussaint, & chacune de ces deux séances ne devoit durer que deux mois. Le Parlement étoit composé de l'Archevêque de Narbonne & de l'Evêque de Rennes, des Comtes de Dreux, de Bourgogne, & de vingt-six Conseillers, treize clers, treize laïques. Ce nombre se trouva considérablement augmenté sous le régne de Philippe de Valois, qui régla, le 11 Mars 1344, qu'il n'y auroit que trente conseillers à la grand-chambre, quarante aux enquêtes, huit

aux requêtes ; & ce réglement fut longtems observé. Il n'y eut jamais beaucoup de changemens, par rapport aux revenus des charges. Le premier président avoit mille livres parisis par an ; le Chancelier de France n'en avoit pas davantage. Les trois présidens avoient chacun cinq cens livres parisis, & tous les autres membres n'avoient que cinq sols parasis chaque jour qu'ils siégoient. La dépense annuelle du Parlement n'excédoit pas onze mille livres parisis.

[1306.]

Jean de Meun, dit Clopinel, parce qu'il étoit boiteux, acheva le célébre Roman de la Rose, commencé par Guillaume de Lorris, vers l'an 1245 *.

* Guillaume de Lorris, ainsi appellé d'une petite ville du Gâtinois où il étoit né, vivoit au milieu du treizieme siécle, sous le régne de S. Louis. Il étudioit la jurisprudence, & il entreprit son *œuvre*, comme on parloit alors, pour une dame de grand nom :

Celle pour ciu je l'ai enpris
C'est celle qui tant a de pris
Et tant est digne d'être amée
Quelle doit estre rose clamée.

Les dames de la Cour, offenſées du mal que Clopinel diſoit des femmes, ſe pro-

---

Des dix-huit mille vers & plus, dont le Roman de la Roſe eſt compoſé, Guillaume de Lorris n'en a fait qu'environ la cinquieme partie.

Quarante ans après, Jean de Meun entreprit de le continuer. Il étoit théologien, orateur, philoſophe & mathématicien: " lequel (dit Bouchet, dans ſes Annales d'Aquitaine,) „ prinſt plaiſir à „ compoſer pluſieurs livres ſinguliers, & entr'au- „ tres paracheva le Roman de la Roſe, qui avoit „ été commencé par maiſtre Guillaume de Lorris. „ Il tranſlata de latin en françois Boëce de *Con-* „ *ſolatione*; & *de Regimine Principum*, qu'avoit „ compoſé Sainct-Thomas; & Ovide *de Arte* „ *amandi*, dont il ſe fut bien paſſé, & fit plu- » ſieurs autres plaiſans livres de mondanité. „ Il en parle ainſi lui-même, dans une Epître dédicatoire adreſſée à Philippe IV, le Bel.

» A ta Royale Majeſté, très-noble Prince, par » la grace de Dieu, roi des François, Philipes le » Quart, qui jadis, au Roman de la Roſe, ai en- » ſeigné; & tranſlaté de latin en françois, le livre » de Vegece de la Chevalerie; & le livre des » Merveilles de Hirlande; & le livre des Epî- » tres de Pierre Abeillard & Heloïs ſa femme; » & le livre de Aelred, de Spirituelle amitié; » envoie ores Boëce de Conſolation, que j'ai tranſ- » laté en françois: jaçoit ce que entendes bien » latin, &c. „

poſent d'en tirer vengeance; elles l'environnent; chacune étoit armée d'une

---

Paſquier eſtimoit infiniment ces deux poëtes ; » leſquel, dit-il, quelques-uns des noſtres ont » voulu comparer à Dante, poëte Italien; & moi » je les oppoſerois volontiers à tous les poëtes » d'Italie, ſoit que nous conſidérions, ou leurs » mouëlleuſes ſentences, ou leurs belles loquu- » tions.... Recherchez vous la philoſophie natu- » relle ou morale ? Elle ne leur défaut au beſoin : » voulez-vous quelques ſages traits ? les voulez- » vous de follie ? Vous y en trouverez à ſuffi- » ſance ; traits de follie toutefois dont pourrez » vous faire ſages .... & tel depuis eux a eſté en » grande vogue, lequel s'eſt enrichy de leurs » plumes, ſans en faire ſemblant. Auſſi ont-ils » conſervé, & leur œuvre & leur mémoire juſ- » qu'à huy, au milieu d'une infinité d'autres qui » ont eſté enſevelis avec les ans dedans le cercueil » des ténébres. »

Il eſt certain que jamais livre ne fut plus généralement eſtimé que le Roman de la Roſe. On y trouve des traits ſatyriques contre les femmes, les moines & l'hypocriſie; des peintures indécentes, des expreſſions libres, un merveilleux ſouvent extravagant, & des hiſtoires qui n'ont aucun rapport au ſujet : il y a cependant un fonds de morale qui réſulte de l'économie du Roman, & un grand nombre de maximes, de portraits & de vérités philoſophiques.

poignée de verges. Le Poëte ne sçachant plus comme il pourroit s'en tirer

---

Le fameux Gerſon, chancelier de l'univerſité de Paris, l'a attaqué comme un livre très-dangereux. Martin Franc, ſecrétaire du pape Félix V, y avoit déja oppoſé ſon livre intitulé, *le Champion des dames*. Les Anglois ont donné Jean de Meun pour un de leurs compatriotes; & Chaucer, un de leurs anciens poëtes, a traduit en anglois le Roman de la Roſe. Les chymiſtes ont long-tems prétendu y découvrir le grand œuvre.

Ce Roman fut copié en divers tems; & les copiſtes, prenant la liberté d'en rajeunir le ſtyle, à meſure qu'il vieilliſſoit, finirent par le rendre, à cet égard, tout différent de ce qu'il étoit d'abord. Clément Marot en donna une édition l'an 1527. Il changea le ſtyle & inſéra des vers nouveaux, ſous prétexte de développer le ſens de l'auteur.

Jean Moulinet, chanoine de Valenciennes, voulut en faire un livre de piété. Il le réduiſit en proſe, vers 1480, & y ajoûta pluſieurs allégories de ſon invention. Ces quatre vers étoient à la tête de ſon ouvrage :

C'eſt le Roman de la Roſe,
Moraliſé clair & net,
Tranſlaté de vers en proſe,
Par voſtre humble Moulinet.

La meilleure édition que nous ayons du Roman

(1310.)

Jean de Meun choisit sa sépulture dans l'Eglise des Dominicains de la rue saint Jacques. Il leur légua par testament un coffre bien fermé, très-pesant, & qu'ils croyoient rempli d'or & d'argent. L'exécuteur testamentaire étoit chargé " de ne le remettre aux bons „ peres, qu'après qu'ils lui auroient „ rendu les derniers devoirs. „ On lui fit de magnifiques funérailles, & aussitôt on ouvrit le coffre fort. Il ne renfermoit que des morceaux d'ardoise, où étoient tracés des figures de géométrie. Les Dominicains, piqués de cette fourberie, tirerent le corps de leur prétendu bienfaiteur, du tombeau où ils venoient de le mettre; & il couroit risque de rester sans sépulture, si le Parlement n'eût ordonné qu'on l'enterrât dans le cloître:

(1310.)

La ville de Lyon se gouvernoit depuis long-tems comme une république, sous la protection des Rois de France. Philippe IV la réunit à la Couronne; & pour dédommager l'Archevêque & le chapitre de cette ville, il publia la concession

concession appellée PHILIPPINE, où, entr'autres priviléges, il est accordé que tous les biens du chapitre seront tenus à titre de Comté; de là vient que les chanoines sont nommés Comtes de Lyon.

(1313.)

Philippe IV arme chevaliers les trois Princes ses fils, Louis, Philippe & Charles, qui se succéderent immédiatement sur le trône de leur pere. Parmi les fêtes qui se donnerent à cette occasion, les plus intéressantes furent les spectacles. On avoit élevé des théatres sur lesquels on représenta une infinité de sujets tirés de l'écriture sainte. C'est au moins à cette époque qu'il faut placer l'usage de jouer les mysteres de la religion *, & d'attribuer une idée de piété à ces sortes de spectacles.

* Les pélerins, qui revenoient de la Terre-sainte & des autres lieux qu'on alloit visiter par dévotion, chantoient dans les rues le récit de leurs voyages, & des cantiques spirituels. En 1312, plusieurs bourgeois de Paris s'associerent, dans le dessein de donner une forme plus réguliere à cette sorte de spectacle pour lequel le public paroissoit prendre beaucoup de goût. Ils firent dref-

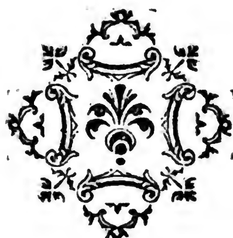
[1314.]

Les apanages ſont reſtreints aux ſeuls HOIRS MALES. Philippe IV l'ordonna ainſi, à l'occaſion du comté de Poitiers, qu'il avoit déja donné au ſecond de ſes fils, & du comté de la Marche, qu'il accordoit au troiſieme, à condition d'en donner une dot à leurs ſœurs. Sous les deux premieres races, les enfans des Rois partageoient également les états de leur pere; au commencement de la troiſieme race, on leur donna, à titre de propriété, des portions de terres que l'on démembroit du domaine de la Couronne; enſuite ces démembremens devinrent une ſorte de ſubſtitution, & furent enfin réverſibles à la Couronne, au défaut d'HOIRS de l'apanagé, ſoit mâles, ſoit femelles. Mais comme les

ſer un théatre dans le bourg de S. Maur-des-Foſſés, près de Paris, & l'hiſtoire de la mort du Sauveur fut le premier ſujet que l'on repréſenta ſur ce théatre; ce qui procura à la ſociété le nom de CONFRÉRIE DE LA PASSION.

La confrérie céda à des comédiens le théatre dont elle étoit alors en poſſeſſion, & qui eſt aujourd'hui celui de la comédie Italienne.

portions des apanages pouvoient passer à des étrangers par mariage, Philippe le Bel prévint cet inconvénient, par le réglement qui excluoit les filles de la succession aux appanages.





LOUIS X, HUTIN.

[1314.]

LOUIS, en montant ſur le trône de ſon pere, donna tous ſes ſoins à appaiſer les troubles qui s'étoient élevés, à cauſe des impôts & de l'affoibliſſement des monnoies : il rétablit les unes ſur l'ancien pied, & diminua les autres, de maniere à ſoûlager ſes peuples. Il tint un conſeil ſur les moyens de remplir le tréſor royal, qui s'étoit trouvé preſque vuide à la mort de Philippe. Le Comte de Valois, oncle du jeune Roi, dit que c'étoit à Enguerrand de Marigni d'en rendre compte, puiſqu'il avoit eu la principale adminiſtration des finances. Marigni répondit qu'il étoit prêt de le faire : " Que ce ſoit donc tout mainte-„ nant, reprit le Compte de Valois... „ „ Volontiers, Monſieur, dit Marigni ; „ je vous en ai donné une partie, & le „ reſte a été employé aux beſoins de „ l'état. „ ... Vous en avez menti, s'é-„ cria le Prince. „ ... C'eſt vous-même ; „ par Dieu, Sire, repliqua Marigni.... „ Le Prince met l'épée à la main : la

présence du Roi, & les efforts de ceux qui étoient au conseil, prévinrent de plus fâcheuses extrémités.

[1315.]

Louis X eut la gloire de rendre parfaite la liberté des serfs, en ordonnant

---

La loi Salique prescrivoit cet usage pour rendre la liberté à un serf. Le maître conduisoit devant le Roi son esclave, qui tenoit dans sa main un denier comme le prix de sa liberté; & lui secouant la main, il faisoit tomber le denier à terre. Alors l'esclave se trouvoit affranchi légitimement, & le Roi étoit le témoin, le garant & le défenseur de la liberté que l'on obtenoit par cette cérémonie.

On donnoit cependant encore la liberté aux serfs, par un acte, ou par un testament. Souvent on les affranchissoit dans l'église, au pied de l'autel; & on leur mettoit sur la tête l'acte d'affranchissement ou de manumission, par lequel leur maître les déclaroit affranchis. L'église prenoit alors leur défense, parce qu'ils étoient spécialement sous sa protection. Les esclaves, qui avoient été mis en liberté par un écrit qu'on nommoit *Charta ingenuitatis*, étoient appellés *Chartularii*, ou *Chartellarii*; & on nommoit *Denariales*, ceux qui avoient été affranchis en jettant un denier en présence du roi.

On ne rendoit pas communément toute la liberté

qu'ils fussent affranchis sans réserve. Voici comment il s'exprimoit dans son

---

aux esclaves. On y mettoit pour condition de payer, eux & leurs descendans, un cens ou une capitation annuelle, ou de faire certaines corvées; c'est pourquoi on les nommoit HOMMES DE CORPS. Ce n'étoit, au vrai, qu'une demi-liberté, puisqu'ils restoient soumis à plusieurs charges que l'on avoit soin de spécifier, & auxquelles ils étoient tenus par l'acte même de leur manumission.

Dans la suite des tems, cette espece de servitude ne fut plus annexée qu'aux terres; & c'est par-là que les seigneurs particuliers continuerent d'avoir des vassaux obligés à certaines corvées ou redevances annuelles. On nomma VASSAUX ceux qui tenoient des fiefs, & VAVASSEURS ceux qui tenoient des arriere-fiefs.

Louis le Gros commença par affranchir les serfs de ses domaines; pour en donner l'exemple aux seigneurs de son royaume. Sous le régne de S. Louis, la liberté étoit devenue plus complette, par le moyen des abonnemens. Une famille, une paroisse entiere, tous les habitans d'un territoire, traitoient avec leurs seigneurs, pour se racheter de toute charge, moyennant une rente annuelle payable en deux termes, ou une certaine somme d'argent une fois payée; c'est ce que l'on appelloit ABONNEMENT, du vieux mot françois *bonnes*, pour signifier BORNES, les charges se trouvant réduites & bornées par un contrat. S. Louis & la Reine Blanche, sa mere,

édit : " Comme, selon le droit de la
„ nature, chacun doit naître franc ....
„ Nous considérant que notre Royaume
„ est dit & nommé le Royaume des
„ Francs, & voulant que la chose en
„ vérité soit accordante au nom .... par
„ délibération de notre grand Conseil,
„ nous avons ordonné & ordonnons que
„ généralement par tout notre Ro-
„ yaume .... franchise soit donnée à
„ bonnes & convenables conditions ...
„ & pour ce que les autres Seigneurs qui
„ ont hommes de corps, prennent
„ exemple à nous, de eux ramener à
„ franchise...... Donné à Paris, le tiers
„ jour de Juillet l'an de grace 1315. „

[1315.]

Le Comte de Valois jura la perte du

s'appliquerent constamment à multiplier les affranchissemens, persuadés qu'une éducation convenable des personnes libres, procureroit à l'état des sujets propres à le rendre plus florissant. Le besoin d'argent détermina Louis X à continuer une entreprise qui avoit été commencée par des motifs plus épurés ; & prévoyant le cas où un esclave ne voudroit pas être affranchi, parce que la servitude n'étoit pas un état bien onéreux, il ordonna aux commissaires nommés d'en tirer une somme en forme de subside. (*Voyez-cidessus*, page 230.)

ſur-Intendant des Finances ; & celui-ci, qui ſe fioit ſur ſon innocence, fut arrêté au moment qu'il ſortoit du conſeil ; il ne put obtenir la permiſſion de répondre à quarante & un chefs d'accuſation propoſés contre lui. Malgré l'intention équitable & toute la bonne volonté du Monarque, Marigni fut immolé à la vengeance du Comte de Valois, & pendu quoique gentilhomme & chevalier. Son corps fut attaché au gibet de Montfaucon. " Ces fourches patibulaires, dit Paſquier, ont porté malheur à tous ceux qui s'en ſont mêlés : Enguerrand de Marigni, qui les fit élever, y fut attaché le premier ; Pierre Remi, général des finances, ſous Charles le Bel, les fit réparer, & y fut pendu ſous Philippe de Valois ; & de notre tems, Jean Mounier, lieutenant civil de Paris, y ayant fait mettre la main pour les refaire, s'il n'y finit point ſes jours, il y fit du moins amende honorable. "

[1315.]

Louis X épouſa en ſecondes nôces Clémence, fille de Charles Martel, Roi de Hongrie : cette Princeſſe venoit en France par mer, & fut aſſaillie d'une

violente tempête. Alors elle fit cette priere : " Beau Sire, Dieu, s'il te faut „ une victime, épargne ceux qui se „ sont exposés pour moi à la fureur de „ la mer, & contente-toi de ma mort. „ La Princesse débarqua heureusement à Marseille.

[1316.]

On rétablit la mémoire d'Enguerrand de Marigni ; & ses enfans " pour la „ grande infortune qui leur advint de „ la condamnation de leur pere, „ eurent dix mille livres que Louis X leur laissa par son testament. Le Comte de Valois, regardant la paralysie dont il fut attaqué, comme la punition de son injuste vengeance, à l'égard de Marigni, fit distribuer une grande somme d'argent aux pauvres de Paris, avec ordre de dire à chacun de ceux qui avoient part à la distribution : „ Priez „ Dieu pour Monseigneur Enguerrand „ de Marigni, & pour Monseigneur „ Charles de Valois. „ Louis XI a permis aux chanoines d'Ecouis, de mettre sur le tombeau d'Enguerrand de Marigni, " telle tombe élevée, figure, „ remembrance en cuivre, & telle épi- „ taphe que bon leur sembleroit, à la „ louange & honneur dudit feu Ma-

„ rigni, nonobſtant la ſentence ou con-
„ damnation contre lui donnée & exé-
„ cutée, pourvu toutefois qu'il n'en fût
„ fait aucune mention. „

[1316.]

Louis X, après s'être fort échauffé à jouer à la paume, ſe retira dans une grotte du bois de Vincennes, y fut ſaiſi d'un froid qui lui donna la mort, & laiſſa la Reine enceinte de quatre mois. Il n'avoit eu qu'une Princeſſe de ſon premier mariage. Le Prince Philippe, frere du Roi, aſſembla LE PARLEMENT DES DOUZE PAIRS, & y fit confirmer juridiquement le droit qu'il avoit à la Couronne de France, ſi la Reine ne mettoit point au monde un enfant mâle. Il prit les rênes du Gouvernement, & un ſceau particulier, dont l'inſcription latine ſignifioit: " Philippe, fils du „ Roi des François, gouvernant les „ Royaumes de France & de Navarre. „ La Reine accoucha d'un Prince: Philippe devoit en avoir la tutelle, avec la régence du Royaume, pendant dix-huit ans, ſelon la déciſion des pairs; mais la mort du jeune Roi, qui portoit le nom de Jean, aſſura la Couronne à ſon oncle.



PHILIPPE V, LE LONG.

[1316.]

DEPUIS Hugues Capet, la Cou-
ronne avoit toujours été transmise du
pere au fils, elle passa, pour la pre-
miere fois en ligne collatérale : Philippe
n étoit le plus proche héritier, de
rente Princes du sang royal, qui vi-
oient alors. Son droit lui fut cependant
ontesté en faveur de la Princesse
eanne, unique héritiere de Louis X,
on pere, & du Roi Jean, son frere.
Mais Philippe V commença par se
ire sacrer. Mathilde ou Mahaut,
omtesse d'Artois, en qualité de pair
: France, soutint la Couronne sur la
te du Roi, avec les autres pairs; ce
i parut fort extraordinaire. Cette
incesse avoit aussi séance au Parle-
ent, parce que la comté-pairie d'Ar-
s lui appartenoit en propre; & la
issance lui en avoit été assurée, par
jugement rendu selon toutes les
gles de la pairie, c'est-à-dire par un
êt de la Cour des pairs. Le comté

d'Artois & le duché de Guienne étoient de grands fiefs féminins, ſuivant la coutume de ces deux provinces.

(1317.)

Comme on avoit formé un parti puiſſant en faveur de la Princeſſe Jeanne, par rapport à la ſucceſſion à la Couronne, Philippe V convoqua une aſſemblée où les bourgeois de Paris ſe trouverent avec le Clergé & la nobleſſe. On y diſcuta les loix & coutumes du Royaume; & d'un conſentement unanime, on porta un nouveau décret, par lequel les femmes étoient déclarées, en vertu de la loi Salique, incapables de ſuccéder à la Couronne de France.

On peut mettre au rang des anecdotes ſingulieres, que Charles, Comte de la Marche, frere du Roi, fut le premier & le plus animé des chefs du parti de la Princeſſe Jeanne, lui qui ſuccéda immédiatement à Philippe V, à l'excluſion de ſes niéces; & Philippe qui mit tant de chaleur à lever juſqu'au moindre ſcrupule que l'on eût pu avoir ſur la validité inconteſtable de ſon droit, laiſſa, en mourant, quatre Princeſſes, qui ſe trouverent bien décidément excluës de la ſucceſſion à la Couronne. Le

Comte de la Marche se croyoit fort éloigné du trône, parce que le Roi, son frere, avoit un fils; & on prétend que l'objet de son opposition étoit de faire augmenter son appanage.

(1318.)

Philippe avoit promis au Dauphin le Viennois, Isabelle, la troisieme de ses filles : le Seigneur de Sassenage étant venu faire la demande de la Princesse, rencontra un des maîtres d'hôtel du Roi, qui lui dit : " Une si belle dame n'est pas pour un gros cochon comme le Dauphin. „ Sassenage mit l'épée à la main, & laissa l'insolent mort sur la place. Amédée de Savoie se chargea d'appaiser toute cette affaire; & peu de tems après, ayant été fait prisonnier dans un combat, contre les Dauphinois; Sassenage, loin de s'opposer, comme il le devoit, aux efforts que l'on faisoit pour reprendre Amédée, lui fit jour, & le laissa échapper : la reconnoissance l'emporta sur le devoir.

(1319.)

La France étant en paix, les idées

La plûpart des écrivains qui ont parlé des dates, en attribuent l'établissement au Pape

des croiſades ſe renouvellerent; & le Pape s'oppoſant au deſir qu'avoit Phi-

---

Jean XXII, parce qu'il ſe réſerva, en 1319, les fruits de la premiere année des bénéfices qui viendroient à vaquer pendant les trois années ſuivantes. Cette opinion, ſur l'origine de ce droit, eſt une erreur adoptée trop généralement, pour qu'on ſe diſpenſe de lui oppoſer ici les preuves qui peuvent ſervir à la combattre, & même à la détruire.

L'annate, n'étoit point autre choſe que le revenu annuel d'un bénéfice; & celui qui la percevoit, étoit cenſé jouir de tout ce qu'un bénéfice produiſoit pendant le cours d'une année, quoique l'évaluation fixée ne fût pas toujours exactement conforme au produit. Les annates ſont appellées dans les actes anciens: « Droits annuels, ou fruits » de la premiere année. »

Tous les biens eccléſiaſtiques de chaque égliſe étoient originairement entre les mains de l'evêque, lequel, en qualité de pere commun de ſon clergé, fourniſſoit à tous les beſoins, ſoit des égliſes, ſoit des prêtres qui y étoient attachés. Dans la ſuite, on fit de ces revenus, un partage qui fixe, à proprement parler, l'origine de ce que nous appellons Bénéfices. Cette puiſſance primitive des Evêques ſur tous les biens de leurs égliſes, eſt la ſource des annates. Avant la collation d'un bénéfice, ils déterminoient la portion qu'on en laiſſeroit au bénéficier, & celle qui de-

lippe le Long de passer à la Terre-sainte, on vit aussi-tôt paroître une

---

neureroit entre leurs mains pendant un temps imité; & cette réserve étoit ordinairement em-ployée à des établissemens utiles : par exemple, chacun contribuoit à doter l'abbaye de saint Victor e Paris, fondée en 1113. Etienne de Senlis, qui toit Evêque de Paris, en 1124, donna à cette ab-aye, de concert avec le chapitre de Notre-Dame, premiere année des revenus de chaque prébende ui viendroit à vaquer dans la cathédrale, & dans s églises de saint Marcel; de saint Germain-l'Au-errois, de saint Cloud & de saint Martin de Cham-eaux; ce qui fut observé si exactement, que le ieuré de saint Martin des Champs, & l'ordre des empliers, ayant obtenu chacun une prébende de otre-Dame, il fallut transiger avec l'abbaye de int Victor, pour lui conserver son droit d'an-te. Les Templiers s'engagerent à le payer toutes s fois qu'ils auroient un nouveau grand-maître, & prieuré de saint Martin se chargea d'un cens nuel de dix sols. On trouve un grand nombre exemples semblables dans plusieurs autres églises royaume. Les intéressés prenoient des bulles de nfirmation à Rome, afin d'être plus autorisés à recevoir les annates; mais ceux qui faisoient ces tes de concessions, avoient rarement recours à itorité du saint siége.

Tandis que les Evêques firent un bon usage des nates, on ne réclama point contre leurs droits

armée de bergers, de gens de la campagne, de femmes & d'enfans, qui pré-

---

à cet égard; mais, les abus commençant à s'introduire, les Papes se contenterent d'abord d'approuver ou de condamner, de modérer ou d'étendre ces réserves, suivant les circonstances. Clément V, élu Pape en 1305, voulant punir les Evêques d'Angleterre des importunités qu'il en recevoit par rapport aux annates, se réserva à lui-même, pour deux & trois ans, toutes celles qu'on lui demandoit: « Le supérieur, disoit-il, pourra bien jouir, s'il le » veut, du privilége que l'inférieur sollicite. » Telle est la véritable origine des annates papales. Jean XXII les établit, en 1317, sur tous les bénéfices d'Angleterre & d'Irlande, en abandonna la moitié au Roi Edouard II qui se préparoit à la guerre; & dix ans après, il étendit la réserve des annates à tous les pays, n'en exceptant que les grands bénéfices, c'est-à-dire, les évêchés & les abbayes. Le tems de la réserve fut borné à trois années.

C'est à cette derniere époque que l'on fixe communément l'origine des annates: cette opinion est-elle bien fondée? M. de Marca la fait remonter jusqu'au quatrieme siécle; mais il n'apporte en preuve, que des impositions personnelles, qu'il faut regarder comme des exactions; au lieu que les annates sont des impositions réelles, qui ne tombent que sur les bénéfices, & non point sur les personnes; car s'il arrive qu'un bénéfice vienne à vaquer plusieurs fois dans une année, on ne paye l'annate qu'une seule fois.

ndoient aller délivrer Jérusalem. On

On a disputé long-tems sur les annates, & sur-
it au concile de Constance, à celui de Basle;
nt le concordat, & depuis le concordat jusqu'au
ncile de Trente. Nos historiens indiquent par-
it les principales circonstances de ces contro-
ses.

n 1532, François I chargea les cardinaux de
irnon & de Grammont de faire à Clément VII
plaintes sur les annates.

n 1560, sur les remontrances des états géné-
, Charles IX defendit à ses sujets de payer
annates; &, en 1561, il ordonna au président
Ferrier, son ambassadeur à Rome, d'engager le
e à les abolir.

n 1562, le Cardinal de Lorraine proposa au
ile de Trente un plan sur la réforme des annates;
légats lui dirent: » Cette imposition a été re-
onnue pour légitime par l'ambassadeur même de
rance, chargé de traiter cette affaire près du
ape..... Cela est vrai, répondit le Cardinal,
j'ai entendu la même déclaration de la bouche
u président du Ferrier, parlant en présence du
i & de son conseil. »

fin les annates se trouvent réduites aux béné-
consistoriaux, qui ont été taxés, pour la plû-
, fort au-dessous de leur revenu actuel; &,
des contestations sans nombre, l'affaire a été
inée, « plutôt par un accord tacite entre les
ux puissances, que par un traité solemnel;
ıtôt par l'usage, que par une loix fixe & im-
able. »

de Paris, s'étoit laissé corrompre par l'argent d'un riche homicide ; & pour lui sauver la vie, malgré la sentence qui venoit d'être prononcée, il substitua au coupable, un prisonnier innocent, le fit pendre, & mit le riche en liberté, sous le nom de l'innocent. On dévoila ce mystere d'iniquité ; & le juge prévaricateur subit la peine prononcée contre celui qu'il avoit soustrait au supplice.

[1322]

Philippe V s'occupoit du soin d'établir par tout le Royaume de France un même poids, une même mesure, une même monnoie, quand la mort l'enleva à l'âge de vingt-huit ans : comme il ne laissa point d'enfant mâle, la couronne passa, pour la seconde fois, à la ligne collatérale ; & Charles,

---

lépreux. Ces sortes d'établissemens, enrichis par la libéralité des Rois & des peuples, devinrent un objet d'envie ; & soit que les lépreux eussent véritablement empoisonné les puits, soit que la seule cupidité eut inventé ce prétexte, on punit un grand nombre de ces malheureux ; on condamna tous les autres à une prison perpétuelle ; & les biens attribués à leurs hôpitaux, furent confisqués.

'omte de la Marche, reçut l'onction
›yale des mains de Robert de Cour-
nai, Archevêque de Reims, qui fai-
it, pour la troisieme fois, cette au-
ıste fonction.



CHARLES IV, LE BEL.

[1324.]

CHARLES fe rendit à Touloufe, avec toute fa cour; & fa préfence contribua à rendre célébres les commencemens de l'académie des jeux floraux *.

---

* Cette académie s'appelloit alors LA GAIE SOCIÉTÉ DES SEPT TROBADOURS, & n'étoit compofée que de fept amateurs des beaux arts. Cette fociété invita les poëtes du Languedoc à venir faire la lecture de leurs ouvrages, & propofa pour prix une violette d'or. Arnaud Vidal de Caftelnaudari eut toute la gloire de ce premier combat littéraire. La poëfie francoife étoit alors bornée aux chants royaux, aux ballades, aux vaudevilles & aux rondeaux. Cette affemblée continua de fe tenir, tous les ans, dans un jardin des fauxbourgs de Touloufe. En 1356, la ville ajoûta à la violette d'or une églantine & un fouci d'argent; & les féances fe tinrent toujours, depuis ce tems-là, dans l'hôtel de ville. Clémence Ifaure, vers l'an 1500, laiffa, par fon teftament, de quoi fournir aux frais des trois fleurs que l'on diftribuoit, chaque année, le troifieme jour de Mai. En 1694, on joignit à ces fleurs une amaranthe d'or; on obtint des lettres de confirmation: le nombre des académiciens fut fixé à trente-fix; & enfin à quarante, en 1725.

[1327]

La baronnie de Bourbon eſt érigée duché pairie, en faveur de Louis I, aîné de Robert, ſixieme fils de S. uis. Le Roi diſoit, dans les lettres rection : " J'eſpere que les deſcenlans du nouveau Duc contribueront ar leur valeur à maintenir la dignité e la Couronnne. „

[1328]

Charles IV meurt la trente-quatrieme ée de ſon âge, & la ſeptieme d'un ne qui promettoit à la France une & un bonheur inaltérables. On it de lui qu'il „ étoit ſévere juſticier, ardant le droit à chacun. „ Il fut le ier des trois fils que Philippe le Bel t laiſſés en mourant. " Les plus aux Princes qu'on eût jamais vus ns l'empire François, „ & qui donnt l'eſpérance d'une nombreuſe poſé, ne laiſſerent pas un ſeul enfant, & moururent tous trois dans l'eſ de quatorze ans. La branche de is monta ſur le trône, dans la per de Philippe, fils du célébre te de Valois, dont on a dit qu'il fut Roi, frere de Roi, oncle de Roi, re de Roi, beau-pere de Roi, & is Roi.

PHILIPPE VI, DE VALOIS.

(1328.)

QUOIQUE Philippe de Valois eût un droit incontestable à la Couronne de France, Edouard III, Roi d'Angleterre, entreprit de le lui disputer. On convenoit de part & d'autre, que la loi Salique, & la coutume inviolable du Royaume excluoit les femmes de la succession à la Couronne; mais Edouard fondoit ses prétentions sur la proximité du sang. Il étoit neveu des trois derniers Rois, par sa mere Isabelle de France, fille de Philippe le Long; Philippe de Valois n'étoit que leur cousin germain, étant fils de Charles, frere de Philippe le Bel. Les grands du Royaume, qui déciderent selon la loi de l'état, répondirent à Edouard, que " sa proximité „ n'assavouroit, ne participoit, ne sentoit que chose féminine; que s'il avoit „ un droit au Royaume, ce n'étoit que „ par sa mere, qui ne pouvoit lui „ donner ce qu'elle n'avoit pas; qu'autrement, l'accessoire l'emporteroit sur „ le principal; que si la mere d'Edouard

„ eût

eût pu lui donner droit à la Couronne comme sœur, les Comtesses d'Evreux & d'Artois, comme filles des derniers Rois, l'eussent donné, par plus forte raison, à leurs enfans; que Philippe leur étoit préférable à tous, puisqu'il étoit le plus proche héritier en ligne masculine, & qu'il seroit vrai Roi de France, LEUR DROIT SOUVERAIN SEIGNEUR, ET NON AUTRE. „

(1328.)

Louis, Comte de Flandres, obligé quitter ses états, par la révolte du ıple contre la noblesse, implore le ours du Roi de France. Le Monar- e assemble son conseil; toutes les voix réunissoient contre cette entreprise: " Et vous, seigneur connétable, que ›ensez-vous de tout ceci? Croyez- ous aussi qu'il faille attendre un tems ›lus favorable? „ Ce connétable étoit élébre Gaucher de Châtillon, alors de quatre-vingt ans: " Sire, ré- ondit-il, qui a bon cœur, a toujours : tems à propos..... Qui m'aime, ıe suive, „ s'écrie le Roi, en courant ›rasser son cher connétable; & aussi- il donne l'ordre pour le départ de roupes.

Vainqueur à la bataille de Caſſel, il ſoumet toute la Flandre, & dit au Comte Louis: " Beau couſin, je ſuis „ ici venu ſur la priere que vous m'en „ avez faite : peut-être avez-vous donné „ occaſion à toutes ces révoltes, par „ négligence à rendre la juſtice que „ vous devez à vos peuples.... Je vous „ rends vos états ſoumis & pacifiés, & „ vous tiens quitte de tout, malgré les „ grandes dépenſes qu'il m'a fallu faire „ pour cette expédition. Gardez-vous „ de me faire revenir pour un pareil ſu-„ jet; car j'aurois alors plus d'égard à „ mes intérêts qu'aux vôtres. „

Le Roi quitta la Flandre, & ſe rendit à Notre-Dame de Chartres, où il entra avec les mêmes armes, & monté ſur le même cheval qu'il avoit à la bataille de Caſſel, & en fit une offrande devant l'autel de la ſainte Vierge, ſelon le vœu qu'il avoit fait au moment que, ſurpris par les Flamands, il s'étoit trouvé dans le plus grand danger. (*Voyez ci-deſſus, page* 235.)

[1330.]

Robert d'Artois, Comte de Beaumont, après pluſieurs tentatives inutiles pour obtenir le comté d'Artois, que deux jugemens authentiques aſſuroient

ſa tante, la Comteſſe Mathilde ou ſahaud, eut recours à de faux titres, e fauſſes piéces & de faux témoins. ne demoiſelle, native de Béthune, ppellée Jeanne de Divion, ſervit de uſſaire: elle étoit habile en ce genre. n découvrit toute l'intrigue; les biens u coupable furent confiſqués, & on le nnit du Royaume. En 1334, il paſſa Angleterre, déguiſé en marchand, fut très-bien reçu, & à force de ſolli-ations, engagea Edouard à com-encer une guerre qui ne devint que op funeſte à la France.

[1336.]

Philippe de Valois voyant que la pture avec l'Angleterre alloit éclater, propoſer aux Flamands d'entrer dans n parti; ils répondirent que " la laine d'Angleterre leur étoit plus néceſſaire, que l'amitié de la France. ,, Cette ponſe étoit une ſuite de l'aſcendant avoit pris ſur le peuple, Jean d'Ar-elle, raffineur de miel, & braſſeur biere, de la ville de Gand. L'auto-é qu'il s'étoit arrogée, le rendoit ſi ſolu, que lui ſeul donnoit la loi à ıte la Flandre.

1338.

Le nobleſſe de Normandie propoſe au Roi de France, de permettre à ſon fils, qui étoit leur Duc, de les conduire en Angleterre, pour y renouveller les exploits que leurs ancêtres avoient faits ſous Guillaume le Conquérant, & ſous Louis VIII. Leur projet étoit de faire la conquête de ce Royaume; ils offroient quatre mille hommes d'armes, quarante mille fantaſſins; & la province ſe chargeoit, pendant trois mois, des frais de cette expédition. Des offres ſi généreuſes, furent approuvées par le Monarque, & demeurerent ſans effet: on en ignore la cauſe.

(1339.)

Le Roi d'Angleterre travailloit à faire révolter les Flamands contre la France. Leurs députés répondirent qu'ils étoient retenus par les ſermens qu'ils avoient faits, & par le payement de deux millons de florins qu'ils devoient compter à la chambre apoſtolique, s'ils prenoient les armes contre le Roi de France. " Sire, ajoûte Artevelle, uſez
" de vos droits; prenez le titre de Roi
" de France, & nous vous ſervirons en

„ cette qualité, aux conditions que „ vous nous proposez. „ Edouard prit le nom de Roi de France & d'Angleterre, reçut l'hommage des Flamands, & ne donna plus à Philippe que le titre de Comte de Valois.

(1340)

Jean Venette, Carme de la place Maubert, donna au public " le Roman des trois Maries ; „ poëme de quarante mille vers, qui comprend depuis la création du monde, jusqu'à la mort de la sainte Vierge. L'auteur prétendoit écrire une histoire de la Bible, " qui fût tout à-la-fois édifiante & agréable. „ C'est peut être la production la plus singuliere qui nous reste de ce siecle, où l'ignorance & le mauvais goût régnoient encore avec trop d'empire.

(1342.)

Philippe de Valois établit la gabelle en France, ou du moins, rend général, & augmente l'impôt qui étoit déja sur le sel dans plusieurs provinces du Royaume. Il établit des greniers à sel ; & le Roi d'Angleterre en prit occasion de l'appeller AUTEUR DE LA LOI SALIQUE.

N 3

Philippe appelloit Edouard MARCHAND DE LAINES, parce qu'il rempliſſoit les engagemens qu'il avoit pris avec les Flamands, en leur envoyant ces belles laines d'Angleterre, dont ils faiſoient uſage pour les draps & les tapiſſeries de haute-liſſe, que l'Europe entiere tiroit alors de la Flandre.

[1343.]

Humbert II, qui jouiſſoit en toute ſouveraineté du Dauphiné & du Comté de Viennois, ſe voyant ſans enfans, céda ſes Etats à Philippe, Duc d'Orléans, ſecond fils du Roi de France, à condition que le nom de Dauphin ſeroit porté à perpétuité, non point par le fils aîné du Roi, comme on le croit communément, mais par celui des enfans de France, qui poſſéderoit le Dauphiné, & qu'il en écarteleroit les armes avec celles de France. Ce traité ne fut conclu qu'en 1349. Humbert ſe démit alors, en faveur de Charles, fils aîné de Jean, Duc de Normandie, héritier préſomptif de la Couronne. Depuis ce tranſport, le nom de Dauphin a toujours été attaché aux fils aînés des Rois de France, quoique ce ne ſoit point une des conditions du traité. Charles V fut

: premier qui porta le nom de Dauhin.

[1346.]

Les François perdent la bataille de ;récy, pour avoir attaqué en désordre, : après une marche pénible, l'armée ingloise qui étoit rafraichie & en bon rdre. On fixe à cette journée l'usage de artillerie dans les combats, & on assure ue les Anglois furent redevables de la ictoire aux décharges de six piéces de anon, qu'ils firent au plus fort de la iêlée. Le Roi de France eut un cheval ıé sous lui, reçut deux blessures; & le 'omte de Hainaut ne put le tirer du hamp de bataille, qu'en lui faisant vioınce. Il gagna le château de Broye, ers le milieu de la nuit. Le Gouvereur demandant qui c'étoit? Le Roi cria: " Ouvrez, ouvrez, Châtelain; c'est la fortune de la France.,,

[1346.]

Le Duc de Normandie forme le siége Angoulême. Le sire de Norwich, qui ı étoit gouverneur, n'ayant aucune pérance d'être secouru a recours à la se, afin de sauver sa garnison. Il deande, & obtient une tréve de vingt-

quatre heures, " pour célébrer, disoit-
„ il, la fête de la Purification de la
„ Vierge. „ Il en profite, pour sortir
de la ville avec armes & bagages. On
l'arrête aux barrieres du camp; il récla-
me la tréve & la parole du Duc. Ce
Prince, apprenant le stratagême du
Gouverneur, n'en fait que rire, & dit au
Maréchal de Monmorenci : " Laissons-
„ le aller, de par Dieu, & contentons-
„ nous d'avoir la place. „

[1347.]

Après onze mois de siége, & la plus
belle défense, Jean de Vienne, Cheva-
lier Bourguignon, fut contraint de ren-
dre la ville de Calais. Edouard III, irri-
té de la vigoureuse résistance qu'il avoit
éprouvée, exige que six des principaux
habitans viennent, pieds nuds, la cor-
de au col, lui présenter les clefs de leur
ville & se remettre à sa discrétion. Cette
nouvelle jette la consternation parmi le
peuple. Eustache de Saint-Pierre parle
avec un courage & une fermeté héroï-
ques, se dévoue à la mort, pour le
salut de ses concitoyens; & son exem-
ple est aussi-tôt suivi par Jean Dair, son
cousin; par Jacques & Pierre Wisant,
deux freres, qui étoient ses parens; &,

par deux autres, dont il est malheureux de ne pouvoir trouver les noms dans l'histoire. Ces illustres victimes alloient perdre la tête, malgré les prieres du Prince de Galles & de toute la Cour, quand la Reine vint se jetter aux pieds du Roi, son époux, & obtint, par ses larmes, qu'on la laissât maîtresse de leur sort. Cette généreuse Princesse les conduisit dans son appartement, les fit dîner, leur donna des habits, de l'argent, & une escorte qui les mit en lieu de sûreté.

[1350.]

Philippe de Valois mourut dans le tems qu'une tréve de trois ans, conclue avec l'Angleterre, lui donnoit le loisir de remédier aux maux qui affligeoient la France. Il sévit d'abord contre les Lombards, dont les usures étoient si exorbitantes, que les intérêts d'une somme de quatre cens mille francs montoient à deux millions. Pierre des Essarts, trésorier du Roi, fut condamné à une restitution de cent mille florins d'or.





JEAN I.

(1351.)

INSTITUTION de l'ordre de l'étoile : c'est le premier ordre de Chevaliers, qui fut établi en France ; mais à peine étoit-il créé, qu'il se trouva avili par le grand nombre de ceux qui y furent admis. On fit d'abord cinq cens Chevaliers ; & bientôt cette marque d'honneur & de distinction fut abandonnée aux Chevaliers du guet, qui la portent encore aujourd'hui.

(1351.)

Tandis que la Bretagne étoit toujours en proie aux fureurs de la guerre, & divisée par les deux partis des Comtes de Blois & de Montfort, on y voyoit les épouses de ces deux prétendans remplir la place de leurs maris, à la tête des conseils & des armées, avec une prudence, une ardeur, une intrépidité surprenantes, & mériter une place parmi les héroïnes que célébre l'histoire. La nation Bretonne fut couverte

e gloire, par le fameux combat des
·ente. Le Seigneur de Beaumanoir, un
es chefs du parti de la Comtesse de
·lois, traitoit avec Richard Bembro,
Commandant les Anglois qui soute-
oient le parti de la Comtesse de Mont-
ort. Pendant la conférence, ils se mé-
agerent assez peu sur la bravoure de
:ur nation. Beaumanoir proposa d'en
.ire l'essai, tel qu'il plairoit à Bembro.
s convinrent que trente Bretons se bat-
oient contre trente Anglois; le jour
: le lieu furent choisis aussi-tôt. Beau-
ıanoir remplit, sans peine, le nombre
es champions qui devoient l'accom-
ıgner. Bembro ne trouva que vingt
.nglois, & prit, pour completter son
ombre, six Allemands avec quatre
retons, du parti de Montfort. Le com-
ıt fut aussi opiniâtre, que le premier
ıoc avoit été terrible. Deux fois on se
para, pour reprendre haleine; & deux
is on revint à la charge, avec une
ouvelle ardeur: Beaumanoir, épuisé
: sang & de fatigue, demandoit à
ire; un des combattans lui répondit:
Beaumanoir, bois ton sang, & ta soif
se passera; il faut aller jusqu'au bout:
les Anglois perdent leur chef; Mon-
uban en abbat sept à ses pieds: acca-
és sous les coups des Bretons, ils leur

abandonnent le champ de bataille & toute la gloire du combat.

(1352.)

Plusieurs soldats chantoient la chanson de Rolland ; le Roi leur dit : " On „ ne voit plus de Rolland parmi les „ François. „ Un vieux capitaine lui répond : " On ne manqueroit point de „ Rollands parmi les François, s'ils „ voyoient encore un Charlemagne à „ leur tête.

Ce Rolland n'étoit fameux que dans les histoires fabuleuses de nos Romans ; on en faisoit un grand héros, qui se battoit contre des géants, & qui, " d'un „ coup de sabre pourfendoit un Sarra- „ sin & son cheval. „ Tout ce qu'on sçait de ce capitaine, c'est qu'en 777, Charlemagne revenant victorieux d'Espagne, où il avoit poussé jusqu'à Sarragosse ses conquêtes sur les Sarrazins, son arriere-garde reçut un échec assez considérable à Roncevaux, au passage des Pyrénées : " Plusieurs braves offi- „ ciers François y furent tués ; &, en- „ tr'autres, Rolland, préfect de la côte „ Britannique. „ (*Voyez ci-dessus, page 140.*)

[1355.]

Le Roi convoque les états généraux, pour délibérer avec eux ſur les moyens de pourvoir aux beſoins, & à la défenſe du royaume. Cette aſſemblée forme une époque remarquable par l'autorité que le tiers-état ſçut s'y procurer. Profitant des circonſtances où l'on ſe trouvoit, il s'attribua la principale influence dans les délibérations. D'abord on fit une loi, par laquelle aucun réglement des états généraux n'auroit de validité que par le concours unanime des trois ordres. Enſuite on fixa le nombre des troupes à quatre-vingt-dix mille hommes, ſans y comprendre les communes du royaume, qui formoient un corps d'infanterie très-conſidérable. Enfin on établit une impoſition, dont le Roi même n'étoit pas exempt, & dont la levée & la régie devoit être confiée à des hommes propoſés par les états. Ce premier ſubſide n'étant point ſuffiſant, (il conſiſtoit en huit deniers pour livre ſur tout ce que l'on vendoit,) on établit une capitation proportionnée à la valeur des biens. Elle étoit fixée à quatre livres pour cent de revenus ; à quarante ſols, pour ceux qui avoient moins de cent livres ; & à vingt, pour ceux qui avoient moins de

quarante livres. Les laboureurs, les artisans & les domestiques, dont le salaire pouvoit être estimé cent sols par an, en payoient dix.

(1356.)

Les Anglois prennent la ville & le château de Romorantin, qu'ils emportent en fort peu de tems, par le secours du canon. C'est la premiere fois que l'on fit usage de l'artillerie dans les siéges.

(1356.)

Le Roi Jean perd la bataille de Poitiers, ou de Maupertuis: il est fait prisonnier, après avoir combattu avec une bravoure incroyable. Philippe, le plus jeune de ses fils, alors âgé de de treize ans, combattit toujours à ses côtés, & lui faisoit un rempart de son corps: il reçut plusieurs blessures, & mérita le surnom de Hardi. Un délai de peu de jours eût forcé les Anglois de se rendre à discrétion; mais la victoire paroissoit certaine à une armée quatre fois supérieure à celle des ennemis. Avant le combat, le Roi alloit dans les rangs, & disoit à haute voix: " Entre vous " autres, quand vous êtes à Paris, à " Chartres, à Rouen ou à Orleans, vous

„ menacez les Anglois, & desirez avoir
„ le casque en tête devant eux : y êtes-
„ vous? je vous les montre : si leur veuil-
„ lez remontrer leurs torts, & venger
„ les dommages qu'ils vous ont faits ;
„ car sans faute, nous combattrons. „

[1356.]

Les ennemis s'enrichirent des dépouilles de l'armée Françoise, où régnoit le luxe le plus fastueux. Les perles & les diamans étoient en France hors de prix ; on vendit à Paris, dix livres parisis, deux perles qui n'avoient été achetées que huit deniers ; & les états généraux refusoient au Dauphin les secours nécessaires, pour réparer les malheurs du royaume. Le Languedoc se signala ; les députés de cette province, assemblé à Toulouse, convinrent, d'une voix unanime, de lever & d'entretenir un corps de troupes de quinze mille hommes, & firent un réglement sévere pour réprimer le luxe.

[1357.]

Bertrand du Guesclin commence à se faire connoître pendant le siége de Rennes. Dès sa plus tendre enfance, il ne

respiroit que les combats. " Il n'y a
„ point de plus mauvais garçon au mon-
„ de, disoit sa mere ; il est toujours bles-
„ sé, le visage rompu, toujours bat-
„ tant ou battu : son pere & moi nous le
„ voudrions voir sous terre. „ On n'a-
voit pu venir à bout de lui apprendre à lire ; son premier soin étoit de chercher le moyen de battre tous les maîtres qu'on lui donnoit. " Je suis fort laid,
„ disoit-il ; jamais je ne serai bien venu
„ des dames ; mais puisque je suis laid
„ & mal-fait, je veux être bien hardi. „

[1358.]

Une compagnie Angloise vint attaquer deux cens paysans renfermés dans Longueil, bourg voisin de Compiégne ; un de ces paysans, appellé le Grand-Ferré, voyant son maître percé de coups, saisit une hache, ranime ses compagnons, tombe sur les Anglois, en tue d'abord dix-huit, met le reste en fuite, & s'ouvre lui seul un passage au milieu d'un autre corps d'Anglois qu'il dissipe, après en avoir tué quarante : le Grand-Ferré tombe malade ; douze Anglois viennent pour le surprendre ; il se leve, reprend sa hache, défie ses ennemis au combat, en tue cinq, & les autres pren-

ent la fuite. Le vainqueur accablé de tigues, se remet au lit ; sa maladie igmente, & il meurt.

[1359.]

Les Echevins de Paris achetent, pour somme de trente-deux mille cinq cens ixante-trois livres six sols huit deniers notre monnoie, LA MAISON AUX LIERS, qui avoit appartenu aux Dauins de Viennois. C'est sur ce terrein e l'hôtel de ville a été construit. Franīs I en jetta les premiers fondemens; ne fut achevé que sous le régne de enri IV.

[1360.]

La tréve conclue entre la France & ngleterre, étoit à peine expirée, 'Edouard III repasse la mer, & renmence les hostilités, plus détermique jamais à s'emparer d'un royauépuisé d'hommes & d'argent, & it il tenoit le Roi prisonnier. Mais rit tout-à-coup des dispositions faables à la paix, par un événement ētu de toutes les preuves de la vérité orique. Un orage affreux jette l'évaute dans l'armée Angloise, camauprès de Chartres. La violence du

vent entraîne les tentes ; des torrens inondent le camp, une grêle d'une grosseur prodigieuse écrase hommes & chevaux. Edouad effrayé, fait vœu de lever les obstacles qu'il opposoit à la paix ; les plénipotentaires s'assemblent à Bretigny, & conviennent d'abord d'une tréve qui fut bientôt suivie de la signature du traité de paix. Les conditions en étoient très-désavantageuses à la France. Le Roi les remplit toutes avec une exactitude portée jusqu'au scrupule, & bien conforme à cette maxime qu'il répétoit souvent : " Si la justice „ & la bonne foi étoient bannies du reste „ du monde, il faudroit encore qu'on „ retrouvât ces vertus dans la bouche „ & dans le cœur des Rois. „

(1360.)

Tandis que l'on mettoit les Anglois en possession des villes & de provinces qui leur étoient cédées par le traité de paix, le Roi Jean éprouvoit, de la part de ses peuples, une résistance bien sensible à son cœur. L'idée seule qu'ils alloient changer de maître, faisoit frémir ses sujets fideles. Les habitans de la Rochelle tinrent ferme pendant plus d'une année. Le Roi leur ayant représenté qu'ils devoient le sacrifice de leur

idélité au bien de la paix & au ſalut
e l'état, ils répondirent: " Nous obéirons aux Anglois des lévres, mais nos cœurs ne s'en mouveront. „

(1361.)

Malgré la paix, les garniſons Anoiſes commettroient encore beaucoup
: déſordres. Une de ces troupes vint,
:ndant la nuit eſcalader le château de
)ntorſon, à la faveur d'une intelli-
:nce ménagée dans la place. Bertrand
ı Gueſclin qui y commandoit, étoit
ſent. Il y avoit laiſſé la dame du
ıeſclin, ſa mere, & une de ſes tantes,
igieuſe, appellée Julienne du Gueſ-
n. Elles furent éveillées par le bruit
: faiſoit l'ennemi, en plantant ſes
ıelles. La religieuſe, " comme ſen-
ant la race dont elle étoit, „ prend
premiere armure qu'elle trouve,
nte ſur le haut de la tour, y voit
nze échelles, ſur leſquelles les An-
is ſe preſſoient de monter, elle les
verſe toutes, & par ſes cris, jette
arme dans la place, appelle la gar-
ın, & force les ennemis de ſe retirer.

1364.)

.e Roi Jean meurt en Angleterre.
is des Princes, ſes fils, étoient reſ-

rés en ôtage ; Louis, Duc d'Anjou, s'échappa de Calais, où les Anglois lui laissoient une honnête liberté ; revint à Paris ; &, pour des raison que l'on ignore, mais qu'il prétendoit être très-bonnes, il ne voulut jamais retourner ni à Calais, ni à Londres. Le Roi, son pere *, se rendit auprès d'Edouard, pour réparer la faute que le jeune Prince avoit commise par son évasion. " Je „ veux excuser mon fils, le Duc d'An„ jou „, disoit-il à ceux qui vouloient le détourner de faire ce voyage. L'anecdote de ses amours avec la Comtesse de Salisbury, n'est qu'une fable, dont on ne parle plus.

* Cette résolution du Roi Jean, quelque extraordinaire qu'elle dût paroître, & quelque contraire qu'elle fût à la bonne politique, eut cependant l'approbation de tout le monde, si l'on est croit un Auteur Italien, (*Philip. Vill. l. 1, c. 76,*) parce que l'évasion du duc d'Anjou parut un crime, sur-tout aux yeux d'un Roi ami de la droiture & de la sincérité. Un auteur Anglois contemporain, (*Valsing. in Edouard III,*) fait entrer aussi les motifs de la croisade dans ce voyage du Roi de France. Il se proposoit d'applanir quelques difficultés survenues au traité de Britigni, & de partir pour la Terre-sainte, au mois de Mars 1365. Il esperoit même encore seconder le Roi de Chypre, qui s'étoit rendu auprès d'Edouard pour lui faire goûter le projet d'une croisade.

CHARLES V, LE SAGE.

(1364.)

ʟE dix-neuf Mai, trois jours avant ſacre de Charles V, du Gueſclin qui mmandoit une armée envoyée en ɔrmandie, contre les Navarrois & les glois, voulant attirer l'ennemi au mbat, & lui faire quitter un poſte ntageux, feignit de décamper; les glois ſe croient ſûrs de la victoire, 'avancent, malgré les repréſenta- s d'un vieux capitaine qui leur di- " n'avoir jamais ouï dire que du iueſclin eût jamais daigné décam- er, & que c'étoit une ruſe. „ Les ıçois reviennent ſur leurs pas; du ſclin les animoit par ces paroles : our Dieu, amis, ſouvenez-vous que ous avons un nouveau Roi de Fran- . Que ſa couronne ſoit aujourd'hui rennée par vous! Pour moi, j'eſ- re donner au Roi le général An- ois pour étrenne de ſa noble royau- „ L'événement fut conforme à œux; & les François vainqueurs,

pour la premiere fois, depuis la malheureuse journée de Créci, commencerent à reprendre dans les combats, leur ancien ascendant.

(1365.)

La France étoit désolée par les compagnies; (troupes formées de soldats licenciés après la paix, & qui faisoient par-tout d'horribles ravages.) Le Roi chargea du Guesclin d'en délivrer le royaume. Le Chevalier Breton se rend à leur camp : " Nous en avons assez fait „ vous & moi, leur dit-il, pour dam„ ner nos ames ; & vous pouvez-même „ vous vanter d'avoir fait pis que moi ; „ faisons honneur à Dieu, & le Diable „ laissons. „ Il leur offre deux cens mille francs de la part du Roi, & les détermine à le suivre en Castille, où ils mirent sur le trône Henri de Transtamare, après en avoir chassé le cruel dom Perde.

(1366.)

Charles V etablit la confrérie des secrétaires du Roi, & leur confirma les priviléges accordés aux clercs Notaires & Secrétaires du Roi. (*Voyez ci-dessus, page 194.*) Les loix & les statuts qu'ils

:çurent du Prince, étoient très-ſages;
y eſt ordonné que ſi quelqu'un d'eux
ımbe dans l'indigence, tous les autres
:ront tenus de lui prêter, par année,
ıacun vingt ſols pariſis, à la chage de
s rendre, quand ſes affaires ſeroient
en rétablies.

[1367.]

Quoique le fameux Gerbert eût in-
nté les horloges à roues, vers le di-
:me ſiécle, ce ne fut que ſous le ré-
e de Charles V, que parut en France
premier ouvrage d'horlogerie; ce
ınce fit venir d'Allemagne Henri de
c, l'artiſte le plus habile de ſon tems,
qui commença par placer ſur la tour
Palais, à Paris, une groſſe horloge qui
noit les heures. Les provinces parta-
ent bientôt avec la capitale, les
ntages d'une découverte ſi utile, &
le Prince animoit par ſes bienfaits.

[1369.]

,a France étoit en état de réparer
pertes, & le Roi déclara la guerre
douard; mais il ne crut pas devoir
rrompre l'uſage où il étoit de lui
oyer pour ſa table une proviſion.

des meilleurs vins de France. Le Roi d'Angleterre refusa le présent, " & „ cela, pour certaines raisons ; „ & sans en dire davantage, il ordonne à Jean Eustache, échanson de France, de remporter les cinquante pipes de vin qu'il lui présentoit.

[1370.]

Du Guesclin est fait Connétable de France : le Roi lui en présentant l'épée, le modeste Chevalier se défendoit de la recevoir : " Noble Roi, cher Sire, „ je vous prie de ne me point charger „ de cet office, & de le donner à autre, „ qui, plus volontiers, le prendra, & „ qui mieux le sçaura faire.... Messire „ Bertrand, lui dit le Roi, ne vous ex- „ cusez point, je n'ai frere, cousin, „ neveu, Comte, Baron en mon royau- „ me, qui ne vous obéisse ; & si quel- „ qu'un le refusoit, il me courrouce- „ roit tellement, qu'il s'en appercevroit : „ prenez donc l'office joyeusement, & „ je vous en prie. „ Du Guesclin obéit, mais après avoir obtenu du Monarque la grace de ne jamais ajoûter foi aux rapports que l'on feroit contre lui, sans l'avoir entendu. " Il paroît, ajoûte un „ historien, que ce grand homme re- „ doutoit

, redoutoit plus les courtisans de l'hôtel
, de S. Paul, que les ennemis de l'état. „

1370

Hugues Aubriot, Prévôt de Paris,
osa la premiere pierre des fondemens
e la Bastille, qui ne fut entiérement
âtie que sous le régne de Charles VI.
'abbaye de S. Germain fut renfermée
ans l'enceinte de Paris, & environnée
: murs, de remparts & de fossés, afin
: servir à défendre la ville de ce
ôté-là.

1372.

Les Rochellois ne cherchoient que
ccasion de secouer le joug des An-
ois, & de rentrer sous l'obéissance de
ırs anciens maîtres. Le Maire de la
le, Jean Candorier, proposa une
e: " Nous en viendrons aisément à
notre honneur, disoit-il; car Philippe
Mancel n'est pas trop malicieux „
ancel étoit le Commandant du châ-
u où il y avoit une garnison Angloise
i tenoit la ville en respect. Candorier
ite Mancel à dîner, & lui montre
ordre qu'il venoit de recevoir, &
lui enjoignoit, en sa qualité de
ire, de faire la revue de la garnison

& de la bourgeoisie. L'ordre étoit supposé; mais le Commandant, suivant la coutume des guerriers de ce tems-là, ne savoit ni lire ni écrire; & Candorier montroit & lisoit cet ordre avec une confiance capable d'en imposer. Au jour fixé pour la revue, la garnison sort du château, se trouve investie par la bourgeoisie, & forcée de se rendre à discrétion.

1372.

Vers ce tems-là, Charles V posa la premiere pierre de la chapelle du collége de Beauvais; le Roi voulut bien y dîner: le repas fut splendide, & coûta neuf sols.

1372.

Le Roi d'Angleterre étoit outré de voir Charles V, du fond de son cabinet, lui ravir en une année, par la sagesse de ses démarches, le fruit d'une longue suite de combats & de victoires. Il assemble une armée formidable qu'il se propose de commander en personne. Les troupes s'embarquent; les vents contraires, pendant neuf semaines, tiennent la flotte écartée des côtes de France, & la forcent de rentrer dans les ports d'Angleterre. Edouard plein

dépit contre la fortune de Charles, cria : " Il n'y eut oncques Roi qui noins se armât, & si n'y eut oncques Roi qui tant me donnât à faire. "

1373.

Le sire de la Riviere, chambellan & ori, s'entretenoit avec Charles, sur onheur de son régne : " Oui, lui dit e Roi, je suis heureux, parce que ai puissance de faire bien à autrui ".

1374.

Charles V, par un édit perpétuel & vocable, ordonne que les Rois de nce seront majeurs, dès qu'ils enont dans leur quatorzieme année. ant cette ordonnance, ils n'étoient eurs qu'à vingt & un ans. Philippe Hardi avoit prescrit, en 1270, que fils seroit majeur à quatorze ans mplis ; mais cette loi ne regardoit son seul héritier. Charles V l'étend us ses successeurs, & abolit tout ce avoit été réglé à cet égard.

epuis l'établissement de la monar- Françoise, la majorité des Rois t essuyé trois variations, parce le avoit dépendu de la facilité plus

ou moins grande à supporter les travaux de la guerre. Sous la premiere race, elle étoit fixée à quinze ans ; à cet âge, le Prince étoit en état de porter les armes, dont on se servoit alors : sous la seconde race, il falloit avoir beaucoup plus de force pour soutenir le poids d'une armure complette de fer ; & les Rois ne furent plus majeurs qu'à vingt & un ans, terme également fixé pour le commun de leurs sujets. Charles IX est le premier qui ait déclaré solemnellement sa majorité, à l'âge de quatorze ans commencés. Cette jurisprudence est constamment suivie, & ne souffre point de difficultés.

1375.

Charles V eut quelques démêlés assez vifs avec deux Princes de son sang, Charles & Philippe d'Alençon, le premier Archevêque de Lyon, le second Archevêque de Rouen. Charles d'Alençon prétendoit que la jurisdiction de la ville de Lyon n'appartenoit qu'à lui seul ; le Roi fit saisir le temporel du prélat : l'Archevêque excommunia le baillif de Mâcon, qui avoit exécuté les ordres du Souverain, & mit la ville en interdit.

Le Roi demandoit à Philippe d'A-
ıçon un canonicat pour un Ecclésiasti-
e qu'il protégeoit. Le prélat le refusa:
ıarles fit saisir le temporel de l'Ar-
evêque de Rouen; aussi-tôt Philippe
re un interdit sur tout le Royaume,
etire en Italie, & propose au Roi de
varre une ligue contre la France,
ınt que " combien qu'il fût clerc, il
'armeroit en sa personne, & se met-
oit si avant en ladite guerre, comme
ıucun chevalier qui y fût. „ Mais ne
ıvant point les Princes de sa maison
osés à épouser sa querelle, tous ses
ets de vengeance tomberent d'eux-
nes.

1376.

n fit à Paris, dans la sainte Cha-
, un service solemnel pour le
ce de Galles, fils d'Edouard III. Le
r assista, & voulut être accompa-
le tous les grands de son Royaume.
leura sincérement en France le
ueur de Créci & de Poitiers, parce
réunissoit en sa personne toutes les
és qui forment le grand homme.

1377.

Comtes de Foix & d'Armagnac
O 3

étoient en guerre, pour quelques démêlés particuliers. Après la perte d'une bataille, le Comte d'Armagnac croit se bien venger en prenant la petite ville de Casere, & s'y renfermant sans munitions. Le Comte de Foix vient l'investir, le réduit à la derniere extrémité, & n'accorde la vie aux assiégés, qu'à condition qu'ils sortiront de la ville par une ouverture faite à le muraille, de façon qu'il falloit passer ventre à terre. Le Comte d'Armagnac fut obligé de s'y soumettre, & de payer encore une rançon considérable.

1378.

On avoit intercepté des lettres de Charles le Mauvais, Roi de Navarre; on les trouvoit inexplicables, & personne ne pouvoit rien deviner du sens qui s'y trouvoit enveloppé. Toute la finesse consistoit à substituer des mots barbares, aux noms propres des choses, & des personnes dont il étoit question dans ces lettres: si l'un des secrétaires du Roi de Navarre n'en avoit pas donné la clef, jamais la simplicité de ce siécle n'en seroit venue à bout.

(1378.)

Pierre de Bournezel, chargé d'aller négocier avec le Roi d'Écosse une diversion favorable à la France, attendoit

n Flandres un vent favorable pour embarquer. " Ce noble faiſoit merveilles de parade : ce n'étoit que vaiſſelle d'or & d'argent, pages de livrée, ſervice de magnificence, & une ſuite de Duc & de Prince. Il faiſoit ſonner la trompette avant ſon dîner : on portoit devant lui une épée, dont le fourreau étoit doré : il contrefaiſoit en tout le mignon de cour. „ Cet pareil donne des ſoupçons ; on l'arte aſſez bruſquement, & on le conduit Comte de Flandres : il ſe jette à noux, tombe dans l'excès oppoſé à lui de la vanité qu'il avoit étalée, & croit fort heureux de revenir en ance, où le Roi blâma ſon indiſcrén, & tira vengeance du traitement t à un homme envoyé de ſa part.

[1379.]

Charles V apprit qu'un Seigneur it tenu un diſcours trop libre en préce du jeune Prince Charles, ſon fils é ; il le chaſſa de ſa cour, & dit à x qui étoient préſens : " Il faut inſpier aux enfans des Princes l'amour de a vertu, afin qu'ils ſurpaſſent en onnes œuvres ceux qu'ils doivent urpaſſer en dignité. „

[1380.]

Le connétable du Guefclin, que l'on appelloit communément LE BON CONNÉTABLE, mourut devant Châteauneuf de Rendant, qu'il affiégoit, & dont le Commandant lui apporta les clefs quelques momens avant qu'il expirât.

On lit dans la plûpart des hiftoriens, que le Gouverneur de Châteauneuf de Rendan, ayant capitulé avec du Guefclin, & promis de fe rendre, s'il n'étoit point fecouru avant le 12 de Juillet, vint avec les principaux officiers de fa garnifon, mettre les clefs de la fortereffe fur le cercueil du connétable, pour tenir la parole qu'il lui avoit donnée, & pour laiffer un témoignage authentique de la haute eftime dont il honoroit ce héros. C'eft une anecdote brillante que l'on a cru pouvoir réformer, d'après deux manufcrits, l'un defquels eft celui de Coaffin, cité dans l'hiftoire du Languedoc, tom. iv, p. 372. D'ailleurs, le connétable mourut le 13 Juillet, & le Gouverneur devoit fe rendre, " s'il n'étoit pas fecouru „ avant le douze. „

Du Guefclin, après avoir fait fon

testament, demanda l'épée du connétable, la baisa par respect, la remit au maréchal de Sancerre pour la rendre au Roi ; & s'adressant aux vieux militaires avec lesquels il combattoit depuis quarante ans : „ Souvenez-vous, leur dit-
„ il, braves compagnons, de ce que je
„ vous ai répété si souvent, qu'en quel-
„ que pays que nous fissions la guerre,
„ les gens d'Eglise, les femmes, les
„ enfans & le pauvre peuple n'étoient
„ point nos ennemis. „ Il se recom-
„ manda à Dieu, à la Vierge Marie,
„ & à leur très-sainte compagnie. „

Charles V pleura, avec toute la France, la mort du bon connétable ; & pour honorer la mémoire d'un héros qui avoit si bien mérité son estime & son affection, il le fit enterrer à S. Denis, auprès du tombeau qu'il s'étoit préparé pour lui-même, & dans lequel la Reine Jeanne de Bourbon étoit déjà inhumée.

[1380.]

Charles V avoit été empoisonné, dans sa jeunesse, par le Roi de Navarre, Charles le Mauvais. Un Médecin Allemand arrêta l'effet du poison, par une légere incision au bras, & avertit le Prince de se disposer à la

mort, quand la plaie se refermeroit d'elle-même ; ce qui arriva dans un tems où ce bon Roi craignoit sur-tout pour son Royaume, le malheur d'une minorité. Quelques heures avant sa mort, il avoit fait ouvrir les portes de son appartement, afin de voir encore une fois son peuple, d'en être vu ; de le bénir, & de se recommander à ses prieres.

Ce Prince aimoit les lettres & les sçavans, ou les clercs & la sapience, comme on parloit dans ce tems-là. Il avoit répondu à des murmures sur le cas qu'il en faisoit ; " Les clercs où a sapience " l'on ne peut trop honorer, & tant que " sapience sera honorée en ce Royaume, " il continuera à prospérité ; mais quand " déboutée sera, il décherra. " Il n'avoit trouvé que vingt volumes dans sa bibliotheque ; il en laissa neuf cens, qu'il fit placer au Louvre, dans une des tours que l'on nomma " LA TOUR " DE LA LIBRAIRIE ; " c'est ce qui a donné commencement à la bibliotheque du Roi, la plus riche & la plus précieuse de l'Europe. Ce n'est pas que depuis Charlemagne, nos Rois aient négligé les lettres au point de n'avoir ni livres ni bibliotheque ; mais, à leur mort, ils en faisoient des legs aux mo-

naſteres qu'ils protégeoient plus particuliérement. Le ſoin qu'eut Charles V de raſſembler tous ſes livres dans la tour de la librairie, le fait regarder comme le véritable fondateur de la bibliothequé du Roi, où, parmi tant de manuſcrits précieux, ſe trouve l'inventaire des ornemens de la chapelle de ce Prince, n° 8356. Le détail en eſt ſurprenant par la prodigieuſe quantité de vaſes, de croix d'or, de reliquaires, de diamans & de pierreries, dont cet écrit fait mention. Vingt-cinq croix d'or, & vingt-neuf d'argent; dix ſtatues d'or, & quatre-vingt d'argent; quinze reliquaires d'or, & trente d'argent; trente-deux calices d'or & quinze d'argent, &c. &c. &c.





CHARLES VI, LE BIEN-AIMÉ.

[1380.]

CHARLES VI monta sur le trône, n'ayant pas encore atteint l'âge de majorité * ; & déjà il avoit fait concevoir les plus belles espérances, sur-tout du côté du courage. Un jour que le Roi, son pere, lui avoit permis de prendre, dans son cabinet, le bijou qui lui plairoit le plus, il avoit choisi une épée suspendue dans un coin, & qui n'avoit rien de brillant. Ce choix plut infiniment à Charles V, parce que son fils étoit trop jeune encore pour savoir que, par ce trait, il imitoit Achille.

Quelque tems après, il lui présenta d'une main un casque, & de l'autre une couronne d'or ; il dit, en prenant le

* L'édit perpetuel donné par Charles V, en 1374, avançoit d'un an le terme de la majorité de nos Rois, & la fixoit à quatorze ans commencés, au lieu de quatorze ans complets qu'on exigeoit auparavant ; & cette disposition, à laquelle on s'est toujours conformé depuis ce temps-là, a été suivie d'abord à l'égard de Charles VI.

casque : “ Gardez, Sire, votre cou-
„ ronne. „

[1380.]

Le Duc d'Anjou, oncle du jeune Roi, étoit à Melun, d'où la Cour alloit se rendre à Reims, pour la cérémonie du sacre, & ne s'occupoit qu'à chercher le trésor que Charles V y avoit caché, pour servir de ressource dans les malheurs qu'il prévoyoit devoir bientôt fondre sur son Royaume. Les recherches étant inutiles, le Duc appella Philippe de Savoisi, Chambellan de confiance du feu Roi ; & ne pouvant tirer de lui le secret, ni par ses prieres, ni par ses promesses ; il fait entrer un bourreau, & déclare à Savoisi, qu'une plus longue résistance va lui coûter la tête. La crainte de la mort l'emporte sur la fidélité. Le Duc d'Anjou trouve, dans un endroit de la muraille du château, une grande quantité de lingots d'or & d'argent ; il s'en empare, comme d'une chose qu'il lui étoit permis d'employer à l'expédition de Naples, qu'il méditoit ; & le défaut d'argent fut la premiere source des maux qui ne tarderent point à affliger la France.

[1381.]

Charles VI chaſſant dans la forêt de Senlis, prit un grand cerf, qui portoit un collier de cuivre doré, avec cette inſcription latine: *Hoc me Cæſar donavit.* „ Céſar m'a fait ce don. „ On raiſonna beaucoup ſur l'âge du cerf, & on crut aſſez généralement que ce CÉSAR étoit un des derniers Empereurs. Le Roi en prit occaſion de mettre deux cerfs-volans pour ſupports des armes de France, qu'il réduiſit à trois fleurs de lys ; elles étoient auparavant ſans nombre. Pluſieurs prétendent cependant que cette réduction fut faite par Charles V. Il y avoit déja long-tems que le petit ſceau ne portoit que trois fleurs de lys, parce que l'eſpace étoit trop borné, pour en contenir un plus grand nombre.

[1381.]

Un chevalier Anglois défia au combat, un chevalier François, nommé Caſtelmorant. L'Anglois parut dans la lice, armé de toutes piéces, à la réſerve des cuiſſes & des jambes qu'il avoit découvertes, ſous prétexte d'une incommodité au genou. Il invite le François à l'imiter, lui jurant qu'il ne frappera

point sur ces endroits. Castelmorant le croit; au troisieme coup, il a la cuisse percée. Le Comte de Bukingham fait conduire l'Anglois en prison, & propose au François de le lui remettre, afin d'en tirer une forte rançon. " Je suis „ venu en Bretagne, répond celui-ci, „ non pour gagner de l'argent, mais „ pour acquérir de l'honneur. Tout ce „ que je demande, c'est la liberté du „ prisonnier. „ Le Prince envoya une coupe d'or, & une somme considérable à Castelmorant, qui n'accepta que la coupe.

[1381.]

Les Flamands révoltés de nouveau contre leur Duc, mettent à leur tête Philippe d'Artevelle, fils du fameux Jacques d'Artevelle, brasseur de biere, qui, sous le régne de Philippe de Valois, s'étoit fait le chef d'une semblable révolte. Le Roi de France assemble une armée pour secourir son vassal. On délibéroit si ce jeune Prince marcheroit avec ses troupes; mais il se fâcha de ce qu'on mettoit la chose en délibération; & quoiqu'il n'eût que quatorze ans, & que la saison fût très-rigoureuse, il paya très-bien de sa personne à la bataille de Rosebecq, qui coûta quarante mille

hommes aux révoltés, & après laquelle il dit au Comte de Flandres: " Beau „ cousin, je vous ai aidé & secouru „ tellement que vos ennemis sont dé- „ confits. Combien que du tems de feu „ Monseigneur, mon pere, dont Dieu „ veüille avoir l'ame, vous fûtes fort „ chargé d'avoir eu alliance, & favo- „ risé nos ennemis les Anglois. Si vous „ en gardez doresnavant, & je vous en „ aurai en grace. „

[1382.]

Le Duc de Bourgogne, à la prise de Courtrai, enleve une horloge, dont il fait présent à la ville de Dijon: ce don étoit alors une chose rare & précieuse. La ville de Dijon la possede encore aujourd'hui.

[1383.]

Une armée Angloise étant débarquée en Flandres, le Roi assembla sa Noblesse, qui lui demanda que, pendant qu'elle seroit occupée à la guerre, on ne pût faire contre elle aucunes procédures de justice. La demande fut accordée; & c'est le premier exemple que l'on trouve, dans notre Histoire, de l'usage de ce qu'on appelle LETTRES D'ETAT.

[1384.]

Le Prince Jean, Duc de Berri, avoit hérité de son frere Charles V, un grand goût pour les livres. Il se forma une bibliotheque, dont le catalogue contient environ cent volumes. Ce sont des Bibles, des Pseautiers, des Heures, des Traductions de quelques Traités particuliers des saints Peres, des Histoires anciennes, modernes, romanesques, &c. Il falloit des trésors pour faire une semblable collection. Le prix en est marqué dans ce catalogue, & on y trouve " des Bibles qui ont coûté trois „ cens livres; un Traité de la Cité de „ Dieu, deux cens livres; un Tite-Live, „ cent trente-cinq livres „ & ainsi des autres. Les copistes avoient trouvé l'art d'embellir les livres de mille ornemens riches, & d'un travail fort recherché; ce qui les rendoit beaucoup plus chers & plus rares, parce que le tems qu'ils mettoient à embellir leur écriture, n'étoit pas employé à copier.

[1386.]

Un chef de brigands, nommé Aymerigot Tête-Noire, avoit amassé des

ſommes immenſes. Peu de jours avant ſa mort, il aſſembla ſa troupe, ſe choiſit un ſucceſſeur, & fit ſon teſtament en ces termes: " Tout premierement; je „ laiſſe à la chapelle S. Georges, pour „ les reparations, mille & cinq cens „ livres. *Item*, à ma mie, qui loyau- „ ment m'a ſervi; & le ſurplus, leur-dit- „ il, en montrant ſon coffre fort, „ vous „ êtes compagnons, & devez être freres „ partagez entre vous tout bellement, „ & ſi vous ne pouvez être d'accord, & „ que le diable ſe mettre entre vous: „ vous voyez-là une hache bonne, forte, „ & bien tranchante, rompez l'arche; „ (le coffre) & puis en ait qui en avoir „ eu pourra. „ Le diable ſe mit entre ces compagnons qui devoient être freres; & la loi du plus fort régla la part que chacun eut au tréſor du teſtateur.

[1387.]

La France ſe diſpoſoit à profiter des troubles qui agitoient l'Angleterre, ſous le régne de Richard II. Le connétable Olivier de Cliſſon devoit être l'ame de l'expédition qu'il alloit entreprendre, eu paſſant la mer, à la tête d'une bonne armée. Le Duc de Bretagne invita le Connétable à venir voir

le château de l'Hermine, qui étoit presque achevé. Après en avoir examiné les appartemens, on arrive à la tour; Clisson y entre le premier : des hommes apostés ferment la porte sur lui, le désarment, & le chargent de chaînes Cette trahison fit échouer une entreprise, dont le succès paroissoit assuré, & qui auroit épargné à la France les plus grands malheurs.

Le Duc de Bretagne donne ordre au Sire de Bavalen, CAPITAINE du château de l'Hermine, de lier Clisson dans un sac, & de le jetter dans la mer. Le lendemain, le Duc demande à Bavalen s'il a exécuté ses ordres; il lui répond qu'ils ont été suivis exactement. Le Duc pleure & se désespere. Bavalen voyant que le repentir étoit sincere : „ Consolez-vous, monseigneur, lui dit-il, „ le connétable est encore en vie. “ J'ai „ prévu que vous condamneriez un ordre qui ne venoit que de votre colere. „ Le Duc remercie Bavalen, loue sa prudence, & promet de lui tenir compte de ce service, “ le plus important qu'il „ ait jamais reçu. „

[1389.]

La famille royale, les grands officiers

& toute la haute noblesse du royaume s'assemblerent à S. Denis, où Charles VI devoit armer Chevaliers, le jeune Roi de Sicile, & son frere Charles d'Anjou. On observa toutes les loix anciennes de la chevalerie; & cette fête, après avoir été consacrée d'abord par les exercices de la religion, finis par des réjouissances très-profanes, pour ne rien dire de plus; car l'esprit de pure galanterie commençoit déja à dégénérer en débauches.

Le Roi voulut que cette même assemblée, composée de ce qu'il y avoit de plus grand dans ses états, servit à honorer la mémoire du Connétable Bertrand du Guesclin. Il lui fit un service solemnel dans l'Eglise de Saint Denis; & jamais pompe funébre n'avoit été plus majestueuse ni plus touchante. Ferri Cassinel, Evêque d'Auxerre, célébra la Messe: à l'offertoire il se rendit avec le Roi à la porte du chœur: on y vit paroître huit Chevaliers armés de toutes piéces, & montés sur des chevaux de bataille. Les quatre premiers représentoient le connétable, & portoient les armes qui lui avoient servi. Les quatre autres présenterent les bannieres du bon connétable; les Princes du sang & huit des plus grands Seigneurs de la Cour

déposerent devant l'Autel quelques marques d'honneur qu'ils tenoient à la main, & qui caractérisoient la dignité de Connétable. Après cette cérémonie plus martiale que lugubre, l'Evêque monta en chaire, & prononça l'éloge de Bertrand du Guesclin. C'est, dit-on, le premier exemple d'une oraison funébre, prononcée en France dans l'Eglise, au moins pour un particulier. L'éloquence du prélat, & le tendre souvenir que l'on conservoit encore pour le héros, firent fondre en larmes tous les auditeurs :

Les princes fondirent en larmes,
Des mots que l'Evêque montroit ;
Car il disoit : Pleurez, gens d'armes,
Bertrand qui tretous vous aimoit.
On doit regretter les faits d'àrmes
Qu'il parfit au temps qu'il vivoit ;
Dieu ait pitié, sur toutes ames,
De la sienne ; car bonne étoit.

] 1389.]

Le 22 d'Août, Isabelle de Baviere, que le Roi avoit épousée en 1385, fit son entrée dans Paris ; le lendemain, Guillaume de Vienne, Archevêque de Rouen, (& non pas Jean de Vienne, comme le disent quelques historiens,)

affifté de deux Evêques, fit la céremonie du couronnement dans la fainte Chapelle. La fête préparée pour fon entrée, étoit brillante, & offroit toute la délicateffe des mœurs de ce tems-là. On avoit élevé à la Porte-aux-Peintres, rue S. Denis, un ciel nué & étoilé. Les trois Perfonnes divines y étoient repréfentées; & une troupe d'enfans habillés en anges, y exécutoient des concerts. ,, Quand la Reine paffa, dans fa litiere ,, découverte fous la porte du Paradis, d'en-haut deux anges defcendirent, tenant en leurs mains une ,, très riche couronne d'or, garnie de ,, pierres précieufes; & l'affirent moult ,, doucement fur le chef de la Reine, ,, en chantant ces vers: ,,

Dame enclofe entre-fleurs-de-lys,
Reine êtes-vous du Paradis,
De France & de tout le pays;
Nous en t'allons en Paradis.

Le Roi fe déguifa pour être témoin de la pompe qui accompagnoit cette entrée. " Savoifi, je te prie que tu montes fur mon bon cheval, & monterai ,, derriere toi; & nous nous habillerons ,, tellement, qu'on ne nous connoiffe ,, point, & allons voir l'entrée de ma ,, femme.... Ils allerent donc par la

„ ville, en divers lieux, se avancerent
„ pour venir au Châtelet à l'heure que
„ la Reine passoit, où il y avoit moult
„ de peuple & grand'presse ; & y avoit
„ foison de sergens à grosses boulaies,
„ lesquels, pour deffendre la presse,
„ frappoient de leurs boulaies bien &
„ fort ; & se efforçoient toujours d'ap-
„ procher, le Roi & Savoisi ; & les
„ sergens qui cognoissoient mie le Roi
„ ne Savoisi, frappoient de leurs bou-
„ laies dessus, & en eut le Roi plusieurs
„ horions sur les épaules bien assis ; &
„ au soir, en la présence des dames &
„ des demoiselles, fut la chose récitée,
„ & on commença à en bien farcer, &
„ le Roi même se farçoit des horions
„ qu'il avoit reçus. „

Le lendemain de cette entrée, la ville de Paris fit, selon l'usage, son présent au Roi & à la Reine. Les députés s'étant mis à genoux, dirent : " Très-cher „ & aimable Sire, vos bourgeois de Pa- „ ris vous présentent ces joyaux. „ C'étoient des vases d'or bien travaillés. „ Grand merci, bonnes gens, répon- „ dit le Roi ; ils sont biaux & riches. „ Ils allerent ensuite chez la Reine, à qui deux hommes déguisés, l'un en ours, & l'autre en licorne, offrirent des présens encore plus riches.

[1389.]

Charles VI faisoit la visite de son royaume. Etant à Montpellier avec Louis, Duc de Touraine, son frere, depuis Duc d'Orléans, aïeul de Louis XII, il leur prit à tous deux une impatience de jeunes gens, de revoir leurs femmes. Ils firent une gageure à qui seroit le premier à Paris. Le dernier arrivé devoit payer cinq mille francs d'or. Ils partirent en même tems, suivis seulement de deux gentilshommes, & chacun prit le chemin qu'il crut le plus court. Comme il n'y avoit point encore de postes établies en France, ils prenoient des relais de ville en ville, & couroient jour & nuit. Le Roi s'arrêta à quarante lieues de Paris, & dormit cinq heures, qui lui coûterent cinq mille francs d'or, son frere étant arrivé, le cinquieme jour, six heures avant lui. Leurs maisons ne se rendirent à Paris, que trois semaines après.

[1392.]

Pierre de Craon ayant eu l'imprudence d'appuyer les soupçons que la Duchesse d'Orléans avoit sur la fidélié, de son mari, fut chassé de la Cour, sans

ſans qu'on lui en dit la cauſe. De Craon
attribuant ſa diſgrace au Connétable
Olivier de Cliſſon, le fit aſſaſſiner, &
ſe réfugia en Bretagne. Le Roi marcha
avec une armée contre le Duc de Bre-
aigne, pour le punir du refus qu'il fai-
oit de lui livrer le coupable. Etant au
milieu d'une forêt, entre le Mans & An-
gers, un grand homme, d'une figure
ideuſe, s'élance d'entre les arbres, &
ui dit en ſaiſiſſant la bride de ſon che-
al: " Roi, ne chevauche plus avant,
mais retourne; car tu es trahi;,, & diſ-
aroît, en répétant les mêmes mots avec
ne voix de tonnerre. Au même inſtant,
n relevoit l'épée d'un homme d'armes,
ui étoit tombée hors du fourreau; le
oi croit qu'on en veut à ſa vie; ceux
ui l'environnent lui paroiſſent autant
ennemis; il frappe à droite & à gau-
he: Guillaume Martel, un de ſes cham-
ellans, eut l'adreſſe de ſauter ſur la
oupe de ſon cheval, &, l'embraſſant
ar derriere, facilita les moyens de le
eſcendre & de le déſarmer: alors le
oi tomba dans un aſſoupiſſement lé-
argique qui dura trois jours. Il n'ap-
it qu'avec horreur ce qui lui étoit ar-
ré; il en demanda pardon, ſe confeſſa,
plusieurs vœux; & ce fut à cette oc-
ſion que l'on porta à S. Denis une

châsse d'or de deux cens cinquante-deux marcs, pour renfermer les reliques de S. Louis.

[1393.]

Dans une assemblée générale de l'université de Paris, on trouva par le compte des suffrages, dix mille membres qui avoient droit de donner leur voix. Ce corps étoit alors si nombreux, que dans les processions qu'il faisoit à S. Denis, la tête du cortége entroit dans l'Eglise de l'abbaye, avant que le recteur ne fût sorti de celle des Mathurins de Paris.

[1393.]

La santé de Charles commençoit à se rétablir, quand un nouvel accident le fit retomber dans son premier état. Une dame Allemande, de la maison de la Reine, se maria; & la noce se fit à l'hôtel de la Reine Blanche, fauxbourg S. Marceau. Il y eut bal, le Roi s'y rendit déguisé en sauvage, avec quatre jeunes Seigneurs qu'il tenoit enchaînés. Leur habit étoit de toile enduite de poix-résine, sur laquelle on avoit collé de la laine. Le Duc d'Orléans approcha un flambeau d'un de ces sauvages; le feu prit à l'habit, & se communiqua aux

autres masques, qui ne pouvoient se séparer à cause de leurs chaînes. La Duchesse de Berri eut la présence d'esprit d'envelopper le Roi avec la queue de sa robe, & d'étouffer le feu. Ce Prince fut le seul qui échappa; le jeune Comte de Joigny, étouffé par la flamme, expira sur le champ : le bâtard de Foix, Aymard de Poitiers, & Hugues Guissay, ne survécurent que trois jours. Cet accident augmenta les rechûtes du Roi; le danger qu'il avoit couru dans cette occasion, ne sortoit point de son esprit, & les accidens de sa maladie en devinrent plus longs & plus fâcheux. *

[1393.]

Tandis que le peuple remplissoit les

* On dit que les cartes à jouer furent inventées à l'occasion de la maladie de Charles VI., pour l'égayer dans ses momens de tristesse & de mélancolie. Un peintre lui en avoit présenté les figures peintes sur des cartons, & formant l'image d'un royaume. Il y avoit des Rois, des Reines & des chevaliers, ou valets; ceux-ci représentoient la noblesse; le cœur désignoit le clergé; le pique, les militaires; le treffle, les laboureurs; le carreau, les artisans. Les différentes combinaisons de ces figures ont donné lieu, dans la suite, aux différens jeux de cartes.

Eglises pour assister aux prieres ordonnées par les Evêques, afin d'obtenir du Ciel la guérison du Roi, on employoit à la Cour les efforts de la magie. On fit venir de Languedoc un nommé Arnaud Guillem, homme célébre par les secrets & les connoissances mystérieuses, qu'il prétendoit trouver dans l'astrologie. C'étoit un fourbe qui en imposoit, à la faveur d'un livre qu'il disoit avoir été donné du Ciel à Adam, pour le consoler de la mort d'Abel. Ses opérations furent aussi inutiles, qu'elles étoient ridicules & criminelles. Ce qu'il y eut de surprenant encore, c'est que les principaux de la Cour, & la Reine même, paroissoient ajoûter foi aux chimeres de cet imposteur, & que l'on employa plusieurs fois ces sortes de moyens. On en revint cependant aux remedes humains, sans cesser d'avoir recours aux vœux & aux prieres publiques.

(1394.)

On rend une ordonnance irrévocable, par laquelle tous les Juifs sont bannis à perpétuité du royaume de France. Cet exil est le dernier dont on ait puni les usures excessives qu'on leur reprochoit. Plusieurs familles se retirerent à Metz,

qui étoit alors une ville impériale & libre; quand elle a passé sous la domination de nos Rois, les Juifs ont continué d'y être tolérés.

(1395.)

Vers ce tems-là, François de Mayrons ayant été exclus de toute prétention au bonnet de Docteur, à titre d'incapacité, voulut montrer le contraire, en soutenant une thèse qui dura depuis cinq heures du matin, jusqu'à sept du soir. Les autres bacheliers se piquerent de l'imiter: telle est l'origine de la thèse appellée la Sorbonique.

(1398.)

L'Empereur Vincessas vint en France, pour conférer avec le Roi, sur les moyens de finir le schisme qui désoloit depuis long-tems la Chrétienté. La Cour alla le recevoir à Reims: surpris d'abord de l'éclat des meubles précieux qui ornoient son appartement, il le fut bien davantage, lorsque Robert de Boissai lui dit, " Seigneur, puisque „ tout ceci vous plaît, le Roi mon maî- „ tre vous le donne. Il vous prie d'a- „ voir pour agréable, ce petit présent,

„ & de lui faire l'honneur de dîner demain avec lui. „ L'Empereur ne put se rendre à l'invitation qu'il avoit acceptée, parce que, selon sa coutume, il s'étoit enyvré dès le matin, de façon à ne pouvoir paroître de toute la journée. On remit la fête au jour suivant, & Vinceslas, par un effort extraordinaire, se modéra assez, pour être en état de s'y rendre. Le repas fut d'une somptuosité sans exemple pour la Cour Impériale. " La vaisselle d'or & d'argent y couroit, dit Froissart, à telle largesse, „ comme si elle eût été de bois. „ Toute cette vaisselle, & tous les riches ameublemens de la sale du banquet, furent donnés à l'Empereur & à ses officiers. Ce présent seul étoit estimé deux cens mille florins d'or.

(1399.)

Il y eut à Paris une si grande mortalité, que l'on y défendit le son des cloches, & même les convois pour les enterremens. Ce fléau avoit aussi gagné les provinces. Philippe, Duc de Bourgogne, en mourut : il étoit le Seigneur le plus riche en fonds de terres qu'il y eût alors ; mais l'excès de sa dépense l'avoit appauvri au point que la Du-

chesse, son épouse, renonça à la communauté; ce qu'elle fit, selon la coutume de ce tems-là, " en décrochant
„ sa ceinture avec ses clefs & sa bour-
„ se, qu'elle mit sur le cercueil de son
„ mari. „

(1400.)

La Reine & le Duc d'Orléans profitoient de la maladie du Roi, pour disposer à leur gré des revenus de la Couronne, & laissoient la famille Royale manquer du nécessaire. Charles fit venir un jour la gouvernante de ses enfans, qui lui avoua que souvent ils n'avoient ni de quoi vivre, ni de quoi s'habiller. Je ne suis pas mieux traité, répondit-il, en lui donnant, pour la vendre, une coupe d'or, dans laquelle il venoit de boire.

(1402.)

La confrérie de la passion, autorisée de la protection du Souverain, forme le berceau de la scène Françoise, en élevant un théâtre dans la grande sale de l'hôpital de la Trinité. Peu de tems après, une autre société, sous le nom d'ENFANS SANS SOUCI, fit dresser aux

Halles, un théatre ſur lequel ils repréſentoient des piéces qu'ils appelloient SOTISES. Les ſujets étoient pris des aventures les plus plaiſantes qui ſe paſſoient dans la ville. La confrérie de la Paſſion ne put ſe ſoutenir, qu'en adoptant cette troupe appellée la JOYEUSE INSTITUTION; & cette ſociété dura juſqu'au moment où l'on défendit les repréſentations des MYSTERES, en 1548.

(1405.)

Le Duc d'Orléans, frere du Roi, deſcendoit avec la Reine la montagne de Saint Germain; on ne pouvoit plus retenir les chevaux, & il couroit riſque d'être précipité dans la Seine, ſans un écuyer qui eut la préſence d'eſprit de couper les traits. Le Prince effrayé du danger auquel il venoit d'échapper, fait publier qu'il payera ſes dettes au plutôt. Huit cens créanciers ſe préſentent au jour indiqué. Le Duc avoit changé d'avis, & ſes officiers donnerent cette réponſe au lieu d'argent: „ Le Prince vous fait beaucoup d'honneur de vous devoir, & vous aurez „ tout lieu d'être flattés qu'il daigne „ penſer à vous quelquefois„.

(1406.)

Simon de Gramaud, patriarche d'Alexandrie, rapporte cette anecdote dans un des plaidoyers qu'il prononça devant l'assemblée du clergé : " Il y avoit „ dans un monastere un religieux qui „ souhaitoit fort d'être abbé. Il affectoit „ pour cela une vie très-exemplaire. Il „ jeûnoit quatre fois la semaine, sans „ jamais y manquer. Il arriva donc qu'on „ le choisit pour gouverner l'abbaye ; „ dès ce moment-là il ne jeûna plus ; „ & comme on lui demandoit pourquoi il avoit si-tôt oublié cette louable „ coutume : C'est, répondit-il, que je „ faisois alors la vigile de la fête que „ je célébre maintenant „

[1408.]

Le Duc de Bourbon, surnommé le Bon, repondit à un délateur qui lui présentoit un mémoire contenant les fautes commises par plusieurs de ses officiers : " Avez-vous tenu registre des „ services qu'ils m'ont rendus? „

(1411.)

Les divisions qui régnoient parmi les

grands, depuis plusieurs années, éclaterent plus ouvertement ; & toute la France se trouva partagée en deux factions presque également puissantes ; celle du Duc d'Orléans que l'on appelloit des ARMAGNACS, & celle du Duc de Bourgogne appellée des BOURGUIGNONS. La premiere portoit pour marque distinctive une croix blanche, à angles droits, & la seconde une croix rouge oblique, appellée de SAINT ANDRÉ. Ces deux factions mirent plus d'une fois le Royaume à deux doigts de sa perte.

[1414.]

Au siége d'Arras, on vit, pour la premiere fois, l'usage des arquebuses ou des CANONS A MAINS, comme on les appelloit alors; l'histoire en parle dans ces termes : „ Les assiégés firent une „ continuelle décharge de grosses balles „ de plomb, qu'ils tiroient avec des tu- „ yaux de fer, par plus de deux cens „ ouvertures qu'ils avoient faites dans „ les murailles, & qui causerent la „ mort à beaucoup de gens. „

[1415.]

Henri V, Roi d'Angleterre, déclare

la guerre à la France, par une lettre dont le titre étoit, " Au sérénissime ,, Prince Charles, notre cousin, & adversaire, de France, Henri, par la ,, grace de Dieu, Roi d'Angleterre & ,, de France. ,, Les menaces que renfermoit cette lettre, eurent bientôt leur effet, par la malheureuse bataille d'Azincourt, livrée & perdue, avec les mêmes circonstances que celles de Créci, sous Philippe de Valois; & de Poitiers, sous le Roi Jean. Une armée fatiguée par une longue marche, demande le passage libre jusqu'à Calais, à condition de réparer le dommage causé par sa descente en France; on la force d'accepter le combat, & elle défait les François trois fois supérieurs en nombre; leur tue dix mille hommes, & fait quatorze mille prisonniers.

Jean de Montaigu, Archevêque de Sens, fut tué en combattant avec une valeur incroyable. " Il portoit, dit un ,, auteur contemporain, ,, au lieu de mitre, un bassinet; ,, pour dalmatique, ,, un haulbergeon; pour chasuble, la ,, piéce d'acier; & au lieu de crosse, ,, une hache. ,,

[1417.]

Louis Bois-Bourdon, grand-maître

d'hôtel de la Reine, soupçonné de quelques intrigues avec cette Princesse, fut arrêté & appliqué à la question, où il avoua plus de choses qu'on n'en vouloit apprendre. On le précipita dans la Seine, pendant la nuit, après l'avoir enfermé dans un sac de cuir, sur lequel on mit cette inscription : LAISSEZ PASSER LA JUSTICE DU ROI. La Reine fut reléguée à Tours.

(1418.)

La Reine de France, exilée à Tours, s'étoit unie au Duc de Bourgogne, & revint avec lui dans Paris, où son entrée ressembla à un triomphe. Le Duc affectoit des manieres populaires ; & il souffrit que le bourreau vînt lui toucher dans la main, en qualité de capitaine d'une milice bourgeoise, composée de la plus vile populace, & toute dévouée à la faction Bourguignone.

(1419.)

La ville de Rouen, assiégée par les Anglois, se défendit jusqu'à la derniere extrémité, & trente mille personnes y moururent de faim. Le Roi d'Angleterre ne voulant recevoir les

assiégés qu'à discrétion, ils sapperent cinq cens toises de leurs murailles, résolus de mettre le feu aux quatre coins de la ville; de sortir par la bréche, hommes, femmes & enfans, & de s'ouvrir un passage au milieu du camp des assiégeans : cette résolution leur procura des conditions tolérables ; & la ville se rendit le treize Janvier, après sept mois de siége.

[1420.]

La Reine vouloit perdre le Dauphin, son fils unique, pour se venger du consentement qu'il avoit donné à son exil, & de la perte d'un trésor qu'il lui avoit fait enlever. Sa haine lui inspire l'affreux projet d'exclure de la couronne celui qui en étoit l'unique héritier légitime. On attaque les places qui tenoient pour ce jeune Prince; & on fait un traité à Troyes, le 21 Mai, avec Henri V, Roi d'Angleterre, par lequel on le reconnoît régent & héritier du Royaume de France. Afin d'autoriser ce titre, on lui donne en mariage la Princesse Catherine, sœur du Dauphin.

Le Dauphin en appella à Dieu & à son épée, de tout ce que la Cour venoit de régler au préjudice de ses droits: il

prit le titre de Régent, & transféra à Poitiers le Parlement avec l'Université de Paris. " Alors, dit Mézeray, presque tout fut double dans le Royaume : „ il y avoit deux Rois, deux régens, „ deux conseils, deux parlemens, deux „ Connétables, deux Chanceliers, „ deux amiraux, & ainsi de tous les „ grands officiers, sans parler de la „ multitude des Maréchaux de France „ * ; chaque parti en fit sept ou huit. „

[1422.]

Le Dauphin étant à la Rochelle, tenoit conseil dans une chambre de la maison qu'il occupoit : le plancher fondit tout-à-coup ; mais la chaise où le Prince étoit assis, portoit entiérement sur un gros mur, où il demeura seul ;

---

* La dignité des maréchaux de France n'étoit encore qu'une commission, & on n'en avoit que deux à la fois ; il y en eut quatre sous ce régne, ainsi que sous celui de François I, à cause des grandes guerres que ces Princes eurent à soutenir. Dans la suite, le nombre n'en fut plus fixé ; mais ils avoient chacun leur département. François I établit que cette dignité seroit donnée à vie ; ce qui la rendit beaucoup plus honorable.

tous ceux qui l'accompagnoient, tomberent, furent blessés, & plusieurs en moururent. Peu de jours après, il reçut la nouvelle de la mort du Roi son pere. Henri VI, encore au berceau, étoit reconnu Roi de France; & Charles VII, âgé de vingt ans, se trouvoit forcé d'entreprendre la conquête d'un Royaume qui ne pouvoit appartenir qu'à lui seul.



CHARLES VII, LE VICTORIEUX.

[1422.]

CHARLES VII, le jour même qu'il reçut la nouvelle de la mort du Roi ſon pere, prit le deuil *, en s'ha-

* Le deuil de nos Rois étoit alors « d'être habillé » tout en rouge, & manteau, robe, & chaperon... » Le ſervice fait, dit Monſtrelet, tout incontinent » le Roi ſe veſtit de pourpre, qui eſt la coutume » de France, pour ce que ſi-tôt que le Roi eſt » mort, ſon fils plus prochain, (l'héritier de ſa » couronne,) ſe veſt de pourpre, & ſe nomme » Roi; car le royaume n'eſt jamais ſans Roi.

Les Reines prenoient l'habit blanc; ce qui a fait donner aux veuves de nos Rois le nom de REINES BLANCHES. Anne de Bretagne eſt la premiere qui ait pris l'habit noir. (*Voyez ci-après ſous l'année* 1514.

Il ne feroit pas aiſé de prouver que le noir n'a pas toujours été la couleur qui marquoit le deuil parmi les François. C'étoit l'uſage des Grecs, dont les Romains l'ont emprunté; & il eſt au moins vraiſemblable que les Gaulois, qui avoient adopté toutes les coutumes de leurs vainqueurs ne s'en ſont pas écartés ſur ce point.

billant d'écarlate; le lendemain, dans la même chapelle où il venoit d'enten-

---

Il faut remonter jusqu'à la fin du douzieme siécle, pour appercevoir, dans nostre histoire, des vestiges de cet usage; &, plus de deux cens ans après on ne trouve encore que les grands seigneurs qui parussent avoir le droit de porter le deuil. On peut dire que les idées ne sont point entiérement changées à cet égard, & que souvent bien des personnes ne prennent le deuil que parce qu'elles y trouvent une sorte de distinction honorable.

Il n'y a pas bien long-tems qu'on ne prenoit le deuil que pour pere & mere, mari & femme; &, dans la plûpart de nos provinces, on le portoit, parmi le peuple, avec un simple crêpe noir au chapeau, ou avec des paremens & boutons noirs qu'on faisoit mettre aux habits, de quelque couleur qu'ils fussent. Dans un état plus relevé, on ne prenoit que la veste, les hauts-de-chausses & les bas noirs. Tous ces deuils étoient d'un an.

Aujourd'hui, telle est la durée des deuils;

Pere & mere, six mois.

Grand-pere & grand'-mere, quatre mois & demi.

Frere & sœur, deux mois.

Oncle & tante, trois semaines.

Cousin germain, quinze jours.

Oncle à la mode de Bretagne, onze jours.

Cousin issu de germain, huit jours.

dre la messe, il fit élever une banniere aux armes de France; & tous les Sei-

---

Femme pour son mari, un an & six semaines.

Mari pour sa femme, six mois.

Il n'y a d'exception que pour les parens dont on hérite. Par exemple, le deuil d'un frere n'est ordinairement que de deux mois; il est de six, quand on en hérite; il se porte comme celui de pere & de mere.

Les ecclésiastiques ne portoient jamais le deuil, & on ne le prenoit point pour eux; ils ont d'abord commencé par le porter pour pere & mere: on vient de mettre en question s'il faut prendre le deuil pour les abbesses? & il semble qu'on se décide pour l'affirmative.

Autrefois porter le deuil, c'étoit être habillé de noir; & on s'en tenoit-là. Aujourd'hui l'étiquette des deuils est une science; & c'est presqu'un mérite, que d'en sçavoir indiquer à propos toutes les variations.

Deuil de peres & de meres.

Il est de six mois; les trois premiers, pour les femmes, la laine en fleuret, papeline, ou raz de Saint-Maur; la garniture d'étamine avec effilé uni; les bas & les gants de soie noire, souliers & boucles bronzés.

En grand habit, on prend les bonnets d'étamine noire; les barbes plates, garnies d'éfilé uni; la coëffe pendante; les mantilles & l'ajustement

gneurs, qui étoient préſens, crierent: VIVE LE ROI. Peu de tems après, il ſe

---

de même étoffe; & les manches de crêpe blanc, garnies d'éfilé uni, pendant les ſix premieres ſemaines.

Si c'eſt en robe, on porte les bonnets, les barbes, les manches & le fichu de crêpe blanc, garnis d'éfilé uni.

Au bout des ſix ſemaines, on quitte la coëffe, on prend les barbes friſées, & on peut mettre les pierres noires.

Les trois mois finis, on prend la ſoie noire pour ſix ſemaines; le pou-de-ſoie en hiver; le taffetas de Tours en été, avec les coëffures, manches, fichu de gaze brochée, garnis d'éfilé découpé, ſoit en grand habit, ſoit en robe; & on peut porter les diamans.

Les ſix dernieres ſemaines ſont de petit deuil. On porte le blanc uni, ou le noir & blanc, avec la gaze brochée, & les agrémens pareils.

Les hommes portent l'habit de drap ſans boutons; les grandes pleureuſes pendant les trois premieres ſemaines, & les petites ſeulement pendant les trois ſuivantes; manchettes & cravatte de batiſte, à ourlet plat: ſouliers bronzés, bas de laine, épée & boucles noires; l'épée garnie de crêpe.

Enſuite, pendant ſix ſemaines, on prend l'habit de drap avec les boutons; manchettes de batiſte garnies d'éfilé uni; bas de ſoie noirs; ſouliers de peau de chêvre; crêpe à l'épée; boucles noires.

fit couronner à Poitiers, fans grand appareil; & fes ennemis, avec leurs par-

---

Pendant fix autres femaines, l'habit de drap avec les boutons; manchettes de mouffeline garnies d'éfilé uni; bas de foie noirs, boucles & épée d'argent; un ruban noir à l'épée.

Enfin, pendant les fix dernieres femaines, l'habit de foie, vefte noire & blanche; manchettes d'entoilage, garnies d'éfilé découpé, ou de mouffeline brodée garnie d'éfilé; plumet au chapeau; bas blancs; épée & boucles d'argent; nœud d'épée noir & blanc; talons rouges.

Carroffe & harnois noirs, pendant quatre mois & demi; guides & cocardes blanches, pendant les fix dernieres femaines.

Grands-peres & grand'-meres.

L'étiquette eft la même; mais le deuil n'eft que de quatre mois & demi; fix femaines en laine, fix en foie, & fix en petit deuil.

Freres & fœurs.

La laine, pendant un mois; quinze jours, la foie; quinze autres jours, le petit deuil.

Oncles & tantes.

Le deuil eft de trois femaines, & peut fe porter en foie; quinze jours avec éfilé; fept jours avec gaze brochée, ou blonde.

Coufins-germains.

Quinze jours; huit avec éfilé; fept avec gaze brochée, ou blonde.

tisans, ne l'appelloient que LE PETIT ROI DE BOURGES.

Oncles à la mode de Bretagne.

Onze jours; six en noir, cinq en blanc.

Cousins issus de germain.

Huit jours; cinq en noir, trois en blanc.

Maris.

Le deuil est d'un an & six semaines. Pendant les six premiers mois, les veuves portent le raz de Saint-Maur de laine; la robe à grande queue, retroussée par une ganse attachée au jupon sur le côté, & qu'on fait ressortir par la poche; les plis de la robe arrêtés autour de la taille; les deux devants joints par des agraffes, ou des rubans; point de compere; les manches en pagode.

La coëffure de batiste à grand ourlet; les manches plattes, à un rang & grand ourlet; le fichu de batiste, aussi à grand ourlet; une ceinture de crêpe noir agrafée par-devant, les deux bouts pendans jusqu'au bas de la robe.

Une écharpe à l'antique, de crêpe, plissée par-derriere; la grande coëffe, aussi de crêpe noir; les gants, les souliers & les boucles bronzés; le manchon revêtu de raz de Saint-Maur, sans garniture, ou l'éventail de crêpe.

Les six autres mois, la soie noire; les manches & garniture de crêpe blanc, & les pierres noires, si l'on veut.

(1423.)
Charles VII étoit réduit à de telles

Pendant les six dernieres semaines, le noir & le blanc seulement, & non pas le blanc uni. La coëffure & les manches de gaze brochée; les agrémens, ou tout noirs, ou tout blancs.

Les anti-chambres doivent être tendues de noir; la chambre à coucher & le cabinet, de gris, pendant un an; les glaces cachées pendant six mois.

Les veuves ne peuvent point paroître à la cour, qu'au bout des six premiers mois; les hommes peuvent y paroître, dès les premiers jours de leur deuil.

Femmes.

Le deuil est de six mois, & se porte suivant l'étiquette détaillée ci-dessus, à l'article *Pere & mere.*

Deuils de Cour.

Tous les deuils où l'on drape, se partagent en trois tems; la laine, la soie & les pierres noires; le petit deuil & les diamans.

Dans ceux où l'on ne drape point, les femmes portent les diamans, & les hommes, l'épée & les boucles d'argent.

Quand les deuils sont en jours pairs, on prend le noir pendant la premiere moitié; & le blanc, ou le petit deuil, pendant la seconde. Quand ils sont en jours impairs, la plus forte moitié se porte en noir: par exemple, si le deuil est de quinze jours, on prend le noir huit jours; & le blanc, les sept jours suivans.

ttrémités, qu'il s'enfermoit dans son
ppartement, pour y prendre ses repas,
in que l'on ne vît point la mauvaise
iere qu'il faisoit. Saintrailles & la Hire
trouverent un jour à table avec la
eine; tout le dîner consistoit en deux
oulets, & une queue de mouton.
harles n'avoit pas même assez d'argent
our fournir à une dépense si modeste:
Reine, Marie d'Anjou, y suppléoit,
vendant ses bagues, ses bijoux, sa
isselle, & jusqu'à l'argenterie de sa
apelle; encore y trouvoit-elle le mo-
n de faire des présens à ceux qu'il
loit retenir ou attirer dans le parti du
oi. La prudence & la fermeté de cette
incesse ne furent pas d'un moindre
cours, soit pour animer les capitaines
relever le courage des troupes, soit
ur découvrir & déconcerter les pro-
s des ennemis, ou donner des conseils,
proposer des ressources qui furent
uvent d'une grande utilite.

[1427.]

Le Comte de Dunois marchoit au
cours de Montargis, & se proposant
faire deux attaques au camp des

Anglois, il avoit confié la premiere à Etienne de Vignoles, dit la Hire. Ce chevalier rencontre un prêtre, & lui demande l'absolution: le prêtre lui dit de se confesser d'abord. La Hire répond qu'il n'en a pas le tems; qu'il est trop pressé de tomber sur l'Anglois; qu'au reste, il a fait tout ce que les gens de guerre ont coutume de faire: " Sur „ quoi le chapelain lui bailla l'absolu- „ tion telle quelle. „ La Hire se met à genoux, & fait cette priere: „ Dieu, „ je te prie, que tu fasses aujourd'hui „ pour la Hire, autant que tu voudrois „ que la Hire fît pour toi, s'il étoit „ Dieu, & que tu fusses la Hire. „ La défaite entiere des Anglois, la levée du siége de Montargis, où l'on espéroit à peine de faire entrer un convoi, fut l'époque de la supériorité que les armes du Roi reprirent sur les Anglois.

Ce même la Hire étoit venu, quelque tems avant cette expédition, rendre compte au Roi d'une affaire importante; le Roi occupé d'une fête qu'il vouloit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda son avis; " Je „ pense, dit la Hire, que l'on ne sçau- „ roit perdre son Royaume plus gaie- „ ment. „

[1428.]

[1428.]

* Les Anglois entreprennent de ruiner le parti de Charles VII, & commencent par le siége d'Orléans. Une jeune paysanne, appellée Jeanne d'Arc, âgée de dix-neuf ans, native de Domremi, près Vaucouleurs sur la Meuse, va trouver le Seigneur de Baudricourt, Gouverneur de Vaucouleurs, & lui dit: „ Capitaine messire, sçahez que Dieu, „ depuis aucun tems en çà, m'a plusieurs fois fait à savoir & commandé

* En 1429, on vit la fin du grand schisme d'Occident qui avoit désolé la Chrétienneté pendant plus de cinquante ans. La france montra le zèle le plus vif & le plus constant à proposer, à faire valoir & adopter les moyens qu'elle jugeoit propres à terminer les maux qui affligeoient l'église. Les assemblées multipliées de ses évêques; les écrits nombreux & sçavans de son université; les travaux des grands hommes de tous les ordres, qu'elle avoit dans son sein; la tenue des conciles qu'elle procurera; la soustraction d'obédience; la réunion des monarques, des princes & des cardinaux; tout fut employé; tout parut inutile jusqu'au moment où le cardinal de Foix eut la gloire de consommer cette grande affaire, & de rendre à l'église les services les plus importans.

,, que j'allasse devant le gentil Dauphin,
,, qui doit être & est vrai Roi de France,
,, & qu'il me baillât des gens-d'armes,
,, & que je leverois le siége d'Orléans,
,, & le menerois sacrer à Reims. ,, Baudricourt prend toutes les mesures que la prudence inspire en pareil cas, &, après biens des délais, se croit obligé d'envoyer au Roi cette jeune héroïne, si connue sous le nom de LA PUCELLE D'ORLEANS.

(1429.)

* Après un mûr examen, le Roi &

---

* En examinant le phénomene que l'histoire présente dans la personne de Jeanne d'Arc, la critique, même la plus sévere, se trouve au moins dispensée de vérifier les faits. Tous les historiens en parlent; tous les monumens en font foi; & il n'est plus possible à un esprit droit & judicieux de les révoquer en doute. Il reste à découvrir si tant de choses merveilleuses furent l'effet d'une inspiration du ciel ou de la magie; d'une adroite politique, ou de l'illusion. C'est à quoi se sont attachés plusieurs écrivains célebres, en parlant d'une fille de dix-sept à dix-huit ans, née de parens pauvres, élevée à la campagne, appliquée dès son enfance à de petits soins domestiques, & que l'on vit passer tout-à-coup dans une armée;

son conseil confient à Jeanne d'Arc la conduite d'un convoi considérable que l'on se proposoit de faire entrer dans

---

y partager les fonctions & l'autorité des chefs; ranimer les espérances de son Roi, & le faire sacrer solemnellement; inspirer la confiance aux troupes; soutenir ou modérer leur ardeur; assurer, par son intelligence, le succès de plusieurs expéditions périlleuses; déconcerter enfin les projets d'un ennemi puissant, que des victoires multipliées rendoient redoutable & presque invincible.

Sans entrer ici dans une discussion qui seroit trop étrangere au plan de ce recueil, il suffira d'indiquer les sources où l'on peut puiser des autorités, des faits & des preuves propres à combattre un sistême qui n'est fondé que sur des conjectures.

Rapin-Thoyras dit dans son Histoire d'Angleterre, tom. iv, pag. 156: « Il faut considérer » que nous n'avons qu'un seul auteur contempo-» rain qui nous ait fait connoître la Pucelle.... » Monstrelet est l'auteur dont je veux parler. »

Le seul recueil de M. Godefroy offre cinq historiens François, contemporains, & qui avoient vu la Pucelle. Jean & Alain Chartier, le Herraut Berri, un historien anonyme, & Gui-Pape, sçavant magistrat du parlement de Grenoble. Monstrelet, Flamand, pourroit suffire contre ce sentiment que Rapin-Thoyras s'efforce en vain d'établir: « » Politique & illusion; ce fut l'ame de toutes ces » grandes aventures. »

Orléans. Le ſuccès répond a ſes promeſſes, & ſurpaſſe les eſpérances qu'elle avoit pu donner. Elle ſe diſtingue dans toutes les ſorties que l'on fait ſur les aſſiégeans; la ville d'Orléans eſt délivrée, & les Anglois n'éprouvent plus que des pertes. Quoique le Comte de Dunois & tous les autres capitaines ſe fuſſent ſignalés à la défenſe de la place, toute la gloire en demeura à Jeanne d'Arc, qui reçut alors le glorieux titre de PUCELLE D'ORLEANS. Dans la ſuite, on établit une fête qui ſe célébre encore tous les ans, le huit de Mai, jour de la délivrance de la ville : on y prononce l'éloge de la Pucelle, dont le ſouvenir

---

On peut ajouter à ces écrivains le chancelier Gerſon, ou le Flamand Henri Gorickeim, à qui les critiques attribuent cette eſpece d'apologie de la Pucelle d'Orléans; un Allemand, auteur anonyme d'un livre intitulé, DE LA SIBILLE DE FRANCE; Jean Nider, auſſi Allemand; S. Antonin; le pape Pie II, ou ſon ſecrétaire, Jean Gobelin; Martin Franc; pluſieurs autres écrivains contemporains; & un grand nombre d'autres anciens, ſoit François, ſoit étrangers, dont les ſentimens ne ſont point douteux ſur la protection particuliere que le ciel accorda viſiblement à la France en cette occaſion.

eſt toujours auſſi cher aux François, qu'il eſt odieux au peuple qu'elle a vaincu.

[1429.]

Après la levée du ſiége d'Orléans, le connétable de Richemont ſe rendit à l'armée, malgré le Roi; & la Pucelle oſa propoſer de l'attaquer, pour le forcer d'obéir aux ordres du Prince. Le Connétable en fut informé, & lui dit, en arrivant au camp : " Jeanne, on m'a „ dit que vous me vouliez combattre: „ je ne ſçais ſi vous êtes de par Dieu, „ ou non: ſi vous êtes de par Dieu, je „ ne vous crains rien; car Dieu ſçait „ mon bon vouloir: ſi vous êtes de par „ le Diable, je vous crains encore „ moins. „ Cependant il la traita avec plus d'égards, dès qu'il la connut, & ſe recommanda même à elle pour rentrer dans les bonnes graces du Roi.

[1429.]

La Pucelle avoit annoncé d'abord, que ſa miſſion ſe bornoit à deux choſes; la délivrance d'Orléans, & le ſacre du Roi à Reims. Elle ſe ſervit de l'aſcendant qu'elle avoit ſur les eſprits, pour remplir au plutôt le ſecond objet, quoi-

que la ville de Reims & tout le pays, depuis Chinon, où étoit le Roi, fût au pouvoir des Anglois. On se met en marche avec une armée de douze mille hommes. Les villes qui se trouvent sur le passage, se rendent; Reims ouvre ses portes, & le Roi y est sacré le dix-sept de Juillet. Aussi-tôt après la cérémonie, la Pucelle se jette aux genoux du Roi qu'elle tient embrassés; & fondant en larmes, elle lui dit: " Enfin,
" gentil Roi, or est exécuté le plaisir de
" Dieu, qui vouloit que vous vinssiez
" à Reims recevoir votre digne sacre,
" en montrant que vous êtes vrai Roi,
" & celui auquel le Royaume doit ap-
" partenir. " Le Roi lui marqua sa reconnoissance; &, par lettres-patentes du 16 Janvier 1430, il l'ennoblit avec son pere, ses trois freres, & toute sa postérité, tant en ligne masculine que féminine. Ce dernier point fut changé en 1614, & les femmes de cette maison n'ennoblissent plus leur postérité. Le Roi changea leur nom d'ARC en celui de Lys, & leur donna pour armes un écu d'azur à deux fleurs-de-lys d'or & une épée d'argent, la pointe en haut, feruë en une couronne d'or. La Pucelle vouloit se retirer; mais elle se laissa gagner par les louanges & les prieres

de l'armée, & n'éprouva plus que des malheurs.

[1431.]

La Pucelle d'Orléans fut prise, en 1430, dans une sortie qu'elle faisoit pour la défense de Compiegne. Les Anglois prétendoient détruire l'idée qu'elle avoit donnée d'une protection particuliere de Dieu sur Charles VII; & loin de la traiter en prisonniere de guerre, comme on le devoit, elle fut „ condamnée comme visionnaire, im-„ pie, magicienne „ & brûlée vive, le 14 Juin, à Rouen dans le Vieux-Marché. A la nouvelle de sa prise, on avoit chanté le *Te Deum* à Paris. La mémoire de cette héroïne fut pleinement rétablie, en 1456. On lui érigea une statue qui subsiste encore à Rouen, dans le Marché-aux-Veaux, & une autre à Orléans, qui avoit été le premier théatre de sa gloire.

[1431.]

Avant l'exécution de la Pucelle d'Orléans, Nicolas Midi, maître en théologie, lui prononça un long & ennuyeux sermon, rempli d'horreurs contre elle, & d'injures grossieres contre le Roi

Charles. Elle eut le courage d'entendre en ſilence tout ce qui la regardoit perſonnellement ; mais quand on en vint au Roi, elle interrompit vivement le prédicateur, & lui dit : " Révérence „ gardée, je vous oſe bien dire & jurer „ ſur peine de ma vie, que mon Roi eſt „ le plus noble Chrétien de tous les „ Chrétiens, & qui aime mieux la foi „ & l'Egliſe, & n'eſt point tel que vous „ dites. „

Un Dominicain nommé Pierre Boſquier, oſa blâmer publiquement toute la procédure, & faire l'éloge de la Pucelle. On l'obligea de ſe rétracter ; & de plus, on le condamna à une priſon & à un jeûne de ſix mois au pain & à l'eau.

(1431.)

Les Anglois s'imaginerent ranimer leur parti, en faiſant couronner & ſacrer le jeune Roi, Henri VI. La cérémonie ſe fit à Paris, le 17 Décembre, dans l'Egliſe de Notre-Dame. On donna enſuite un grand dîner ; une troupe d'artiſans s'empara des tables deſtinées au Parlement, à l'Univerſité, au Prévôt des marchands, aux Echevins : la fête ſe paſſa avec beaucoup de déſor-

dre : & les ſuites n'en furent pas heureuſes pour le parti Anglois.

[1437.]

Charles VII ſe diſpoſoit à faire ſon entrée dans Paris, qui avoit été pris ſur les Anglois, l'année précédente ; & voulant mériter, par une action d'éclat, les honneurs qu'on ſe préparoit à lui rendre, il forme le ſiége de Montereau-Faut-Yonne. Malgré la vigoureuſe défenſe des aſſiégés, on livre un aſſaut général : le Roi paſſe le foſſé, où il trouve de l'eau juſqu'à la ceinture, fait appliquer ſon échelle à la muraille, y monte l'épée à la main, ſaute un des premiers ſur le rempart ; la ville eſt emportée. Il ſe rendit auſſi-tôt à Paris, où il n'avoit point paru depuis l'année 1418 ; & ſon entrée fut auſſi brillante qu'elle pouvoit l'être dans un ſiécle où le goût n'étoit pas fort délicat. Le peuple témoigna ſon amour & ſon zéle par une infinité de théatres élevés ſur la route que le Roi devoit tenir depuis la porte de Saint Denis juſqu'à Notre-Dame, & ſur leſquels on repréſentoit les myſteres de la religion. Le Roi fut accueilli d'abord par une maſcarade de dévotion, qui figuroit ſous les noms des

sept péchés mortels combattus par les trois vertus théologales, & les quatre vertus cardinales. A la porte de Saint-Denis, un enfant habillé en ange, parut descendre du ciel, tenant un écu d'azur à trois fleurs-de-lys d'or, & chanta ces vers :

Très-excellent roi & seigneur,
Les manans de votre cité
Vous reçoivent en tout honneur
Et en très-grande humilité.

(1440.)

On commence à mettre en usage l'art de l'imprimerie. Le premier livre qui sortit de la presse, fut une grande bible *in-folio*; & les caracteres imitoient l'écriture, au point que l'on y étoit trompé. On n'imprimoit les feuilles que d'un côté, & les lettres tenoient ensemble, parce que les caracteres mobiles n'étant pas encore inventés, on gravoit sur des planches l'ouvrage qu'il s'agissoit d'imprimer.

On conserva long-tems l'usage, établi d'abord, de ne chiffrer que le feuillet *recto*. Jean Guttemberg, gentilhomme de Strasbourg, Pierre Schoëffer, son gendre, & Jean Fauste furent les premiers qui entreprirent d'imprimer des

ouvrages entiers. On ne commença à imprimer à Paris, qu'en 1470 *.

* L'art de l'imprimerie a fait en France les progrès les plus rapides. Avant l'année 1528, le célebre Robert Etienne travailloit aux éditions latines de l'Ecriture sainte, tant du nouveau que de l'ancien Testament, dans lesquelles on étoit forcé d'admirer l'élégance & l'exactitude dont ce sçavant imprimeur faisoit profession. Il n'avoit en vue que l'intérêt des lettres, la gloire de sa patrie, l'immortalité, & n'épargnoit rien pour la perfection de son art. Malgré la médiocrité de sa fortune, il entretenoit chez lui un grand nombre d'hommes de lettres de différentes nations, pour servir à son imprimerie. Il portoit l'exactitude, dans ses travaux typographiques, jusqu'à exposer ses dernieres épreuves dans les places publiques, promettant une récompense à quiconque y trouveroit des fautes. C'est à ses soins que nous devons, entr'autres ouvrages, deux belles éditions hébraïques de l'ancien Testament. Il est aussi le premier qui distingua, par des chiffres, tous les versets de la Bible, & qui fit sentir le prix des tables alphabétiques.

Robert Etienne eut le malheur de tomber dans l'hérésie de Calvin. Il se retira à Genève, en 1548, où il publia une apologie pleine d'invectives contre la religion Catholique, & mourut, en 1559, âgé de cinquante-six ans. Par son testament, il laissoit tout son bien à celui de ses enfans, qui resteroit à Genève. C'étoit pour se venger de la France, sa patrie.

(1440.)

Le Dauphin, qui fut dans la ſuite le Roi Louis XI, ſe retire en Dauphiné ; il avoit ſi peu d'argent, qu'il fut obligé d'emprunter cent écus de la ville de Romans (en Dauphiné.) Il en fit ſon billet, qui ſe trouve encore dans les archives de cette ville.

Jacques Hamelin, l'un de ſes domeſtiques, lui avoit auſſi prêté trois cens vingt livres ſeize ſols huit deniers.

(1444.)

Charles VII ſigne le premier traité qui ait été fait entre la France & les Suiſſes, & profite d'une tréve conclue avec l'Angleterre pour établir dans ſes armées une diſcipline dont il s'occupoit depuis long-tems. C'étoit de réduire ſes troupes à un nombre convenable, & de les tenir en garniſon, au lieu de les congédier dès qu'elles n'étoient plus néceſſaires. On rétablit le nom de COMPAGNIES D'ORDONNANCE ; & la gendarmerie françoiſe ne fut plus compoſée que de quinze compagnies de cent hommes d'armes. Chaque homme d'arme avoit avec lui cinq perſonnes; & ſa paye fut réglée à trente francs par mois. Ces

quinze compagnies formoient un corps de neuf à dix mille hommes. Mais il se trouvoit considérablement augmenté pendant la guerre, par une foule de gentilshommes & de Seigneurs qui devoient conduire avec eux, en qualité de vassaux, un nombre de soldats fixé sur la qualité des terres qu'ils tenoient en fiefs.

Le même réglement eut lieu à l'égard de l'infanterie : on ne conserva que trois mille archers ; & ce nombre devoit être augmenté en tems de guerre, par la milice que chaque ville, bourg & village étoit obligé de fournir, & que l'on appelloit Compagnies des Francs-Archers, parce que ces soldats, retournant chez eux pendant la paix, étoient exemptés de tout subside, & même de la taille qui devint alors perpétuelle *.

* La taille étoit originairement une espece de tribut que les sujets payoient au roi, & les habitans aux seigneurs du lieu, & que le seigneur, ainsi que le roi, imposoit en certaines nécessités, plus ou moins, à sa volonté ; d'où est venu le nom de Taille à volonté, qui est encore en usage dans certaines provinces, par exemple, en Normandie. Le nom de Taille vient du symbole dont on se servoit pour lever le payement, & que conservent

Telle fut l'origine de cette belle discipline qui s'est introduite dans nos armées, & qui en a fait souvent toute la force.

---

encore aujourd'hui plusieurs marchands, sur-tout les boulangers & les bouchers. C'étoit un bâton fendu en deux parties, dont l'une restoit au seigneur, & l'autre à l'habitant. En rapprochant ces deux parties, on connoissoit le nombre des sommes payées sur la totalité de l'impôt, au moyen des petites coupures qui s'y trouvoient, & qui s'appelloient en françois TAILLES. Cette imposition, devenue perpétuelle, ne produisoit chaque année au roi Charles VII, que la somme de dix-huit cent mille francs.

La fête des foux étoit plus en usage que jamais, & trouvoit même encore un grand nombre de défenseurs & de partisans. C'étoit une manie, dont la licence franchissoit les obstacles qu'on lui opposoit. Cette fête se célébroit le jour de la Circoncision dans la plûpart des églises du royaume, & sur-tout des cathédrales; & on en faisoit les premiers essais le jour de la fête de S. Etienne.

Les clercs choisissoient un d'entr'eux qu'ils nommoient LE SEIGNEUR DE LA FÊTE, & quelquefois l'ÉVÊQUE des FOUX. Ils le revêtoient d'habits pontificaux, alloient le prendre en procession & le conduisoient à l'église. Ils le faisoient officier, & lui servoient ensuite dans l'église même un grand dîner, pendant lequel on chantoit, on dansoit, on

[1445.]

Mort de Marguerite d'Ecoſſe, fille de Jacques I, épouſe de Louis Dauphin :

s'enivroit, on ſe battoit, & quelquefois juſqu'à l'effuſion du ſang. Pendant l'office, le bas chœur étoit aſſis dans les hautes ſtalles; & à ces mots du *Magnificat* : *Depoſuit potentes de ſede*, &c. que l'on répétoit douze ou quinze fois, on applaudiſſoit avec un bruit effroyable, par alluſion à ce que LES PETITS OCCUPOIENT LA PLACE DES GRANDS. Après l'office, chacun ſe maſquoit, & l'on conduiſoit par la ville, comme en triomphe, le ſeigneur de la fête monté ſur un chariot. Des chanſons licentieuſes, des extravagances outrées, des farces indécentes amuſoient le peuple, & terminoient cette fête ſcandaleuſe, plus impie que burleſque, & qu'il étoit preſqu'impoſſible d'abolir. On peut en juger par les efforts que fit, en 1198, Eudes de Sulli, évêque de Paris, pour oppoſer une digue à cette licence effrénée, que l'on conjecture avoir ſuccédé aux maſcarades & aux ſuperſtitions profanes du premier jour de l'an parmi les payens. Le zéle & l'autorité de ce prélat, ſi reſpectable à tous égards, lui parurent inſuffiſans pour arrêter ce ſcandale : il eut recours au légat du pape, Pierre de Capouë, & lui fit donner un mandement adreſſé à l'évêque & au chapitre de l'égliſe de Paris, qui fut enſuite publié ſous l'autorité de l'évêque. On y voit avec

on l'appelloit Madame la Dauphine. Cette Princesse étoit à la fleur de son âge, & ses augustes qualités lui méri-

combien de ménagemens & de précautions on ne fait qu'indiquer, pour ainsi dire, l'abus énorme que l'on se proposoit d'abolir. « Autant que l'église
„ de Paris mérite de recommandation par la préé-
„ minence de la ville capitale, où elle est placée,
„ & par la plénitude des lumieres qu'elle commu-
„ nique à toutes les parties de la terre; autant,
„ disoit le légat, faut-il apporter de vigilance &
„ de maturité pour y établir la régle, & pour
„ empêcher que, sous prétexte de coutume, il ne
„ s'y enracine des abus qui la défigurent. Puisque
„ c'est d'elle qu'on prend le goût de la science &
„ des bonnes lettres, il ne convient pas moins
„ qu'on y trouve aussi le modele de la sagesse &
„ des bonnes mœurs.... Dans la résolution où
„ nous sommes de commencer une réforme néces-
„ saire, pour purifier le sanctuaire divin de toute
„ corruption, & de tout péril de corruption, nous
„ déclarons qu'en vertu du pouvoir de notre léga-
„ tion, nous défendons très-expressément de rien
„ faire dans votre église, particuliérement le jour
„ de la circoncision, qui ne soit dans la décence de la
„ profession cléricale, ou qui paroisse déroger au
„ respect que l'on doit à Dieu. Défendons en par-
„ ticulier, sous peine d'anathême, de célébrer la
„ même solemnité avec les pratiques énormes qui
„ ont prévalu; & vous ordonnons à tous, par la

terent les regrets de toute la France. Un jour, en traversant les appartemens du Louvre, elle apperçut Alain Chartier endormi. C'étoit l'homme de son tems le plus laid & le plus sçavant; la Princesse s'en approche, lui donne un baiser sur la bouche, & dit en riant: "„ Je fais cet honneur à la bouche d'un

---

„ même austerité, d'apporter sur tout cela les cor-
„ rectifs & le bon ordre que la crainte du Seigneur
„ & le zèle de sa gloire vous doivent inspirer. „

L'évêque de Paris joignit au mandement du légat une ordonnance sur la maniere de célébrer les fêtes de S. Etienne & de la circoncision. Il y régloit toutes les parties de l'office divin, & leur donnoit une pompe capable d'occuper saintement les esprits. Il augmenta à perpétuité les rétributions manuelles que l'on donnoit ces jours-là aux assistans mais à condition qu'elles cesseroient aussi-tôt que les abus proscrits commenceroient à reparoître. Pierre de Nemours, son successeur, confirma cette ordonnance; mais la fête des foux se rétablit insensiblement; & l'on ne voyoit plus de différence, à cet égard, entre la capitale & les provinces, en 1444, tems où ces folies avoient repris leur premiere force, malgré les calamités publiques qui affligeoient la France; &, ce qui paroîtra peut-être plus surprenant encore, malgré la proximité de ce siécle à des tems plus éclairés.

„ homme si laid, par respect pour les
„ oracles qui en sont sortis. „

[1450.]

Charles VII termine, dans l'espace d'un an, la conquête de la Normandie, & la réunit enfin pour toujours à la France.

(1451.)

La Guienne est soumise en quatre mois, & les Anglois sont absolument chassés de la France, où ils ne posséderent plus que la ville de Calais, dont ils s'étoient emparés en 1347, & qui ne leur fut enlevée qu'en 1558.

Toutes les anciennes pairies laïques se trouverent réunies à la couronne, la Normandie, la Bourgogne, la Guienne, la Champagne, & le comté de Toulouse qui existoient déja avant le régne de Hugues Capet. Depuis celui de Philippe Auguste, elles étoient successivement rentrées dans le domaine Royal d'où elles étoient sorties.

[1452.]

Le cardinal d'Estouteville fut nommé pour réformer l'université de Paris. Les

Médecins, qui jusqu'alors avoient été clercs, & obligés de garder le célibat, lui représenterent si vivement les tentations auxquelles ils étoient sans cesse exposés, qu'ils obtinrent la liberté de se marier.

[1456.]

Le Dauphin avoit quitté la Cour depuis quinze ans; &, dans l'espérance de faire la loi, ou d'être puissamment secondé dans sa révolte, il se retira auprès du Duc de Bourgogne qui lui fit cette belle réponse: " Monseigneur, ,, mes soldats & mes finances sont à ,, votre service, excepté contre Monseigneur le Roi, votre pere; & pour ,, ce qui est d'entreprendre de réformer ,, son conseil, cela ne convient ni à ,, vous ni à moi. Je le connois si sage ,, & si prudent, que nous ne sçaurions ,, faire mieux que de nous en rapporter ,, à lui. ,,

Charles VII disoit, à l'occasion de cette retraite: " Le Duc de Bourgogne ,, ne connoît pas le Dauphin; il nourrit ,, un renard, qui, dans la suite, mangera ses poules. ,, Et on disoit du Roi: ,, Après avoir été malheureux par son ,, pere, il l'est encore par son fils. ,,

(1461)

Charles VII, toujours occupé des chagrins que lui causoit la désobéissance du Dauphin, pensoit à le deshériter, & à faire reconnoître pour Roi, Charles son cadet. Au milieu de ces agitations, un homme de sa Cour, qui lui étoit fort attaché, vint l'avertir d'un bruit qui se répandoit sur un projet de l'empoisonner. A cette nouvelle, le Roi tomba dans un accablement total, & s'opiniâtra, pendant huit jours, à ne prendre aucune nourriture. Il comprit enfin que c'étoit se procurer la mort qu'il craignoit. Mais il n'étoit plus tems; & la fiévre emporta, en peu de jours, „ la gloire des François, l'ornement & „ le restaurateur de la France.

Fin du Tome premier.

ANECDOTES FRANÇOISES.

TOME SECOND.

ANECDOTES FRANÇOISES,

DEPUIS

L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS XV.

TOME SECOND.

SECONDE ÉDITION,
Corrigée & augmentée.



A PARIS,
Chez VINCENT, Imprimeur-Libraire, rue Saint Severin.

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

la mort de ſon pere, que de joie d'être roi. Il vint, ſans perdre de temps, recevoir l'onction royale à Reims; & ſon entrée dans Paris parut annoncer un prince qui venoit en faire la conquête. Il étoit accompagné du duc de Bourgogne, & ſuivi de treize à quatorze mille hommes. Loin de confirmer les anciens officiers, ſelon la coutume, il les changea preſque tous, ſe vengea de ceux dont il croyoit avoir eu lieu d'être mécontent, lorſqu'il n'étoit que dauphin; chargea le peuple d'impôts, & prit à tâche d'humilier les grands.

[1462.]

Le Roi déſiroit l'établiſſement de la gabelle dans les états du duc de Bourgogne. Le ſeigneur de Chimay vint à Paris, pour faire valoir les raiſons que l'on avoit de s'y oppoſer, & ne put venir à bout d'obtenir audience. Il prit le parti de ne point quitter la porte de l'appartement du Roi. Le monarque ſe trouvant

---

incurable. Le Roi accorda la grace & une ſomme d'argent à un franc archer condamné à être pendu, & qui, depuis long-temps, étoit attaqué de la pierre. Il ſe ſoumit volontiers à l'opération; on le guérit en peu de temps, & il vécut bien des années après.

ainſi forcé de le voir, lui dit, dans un premier moment d'impatience : " Quel „ homme eſt donc le duc de Bourgogne ? „ Eſt-il autre , ou d'autre métal, que „ ne ſont les autres princes & Seigneurs „ de mon royaume ?... Oui, ſire, ré- „ pondit Chimay, le duc de Bourgogne „ voirement eſt autre & d'autre métal „ que les autres princes de votre royau- „ me, ni des pays environs ; car il vous „ a gardé, porté & ſoutenu contre la vo- „ lonté du Roi Charles, votre pere, que „ Dieu abſolve, auquel il en déplaiſoit ; „ ce que d'autres princes n'euſſent voulu „ ni oſé faire. „ Louis XI. rentra auſſi-tôt dans ſon appartement, & il ne fut plus queſtion de cette affaire.

Le comte de Dunois demanda au ſeigneur de Chimay comment il avoit oſé parler avec tant de liberté : " Si j'euſſe été „ cinquante lieues loin, répondit-il, & „ que j'euſſe penſé que le roi m'eût voulu „ dire ce qu'il m'a dit de monſeigneur „ mon maître, je fuſſe retourné pour „ lui dire ce que je lui ai répondu. „

[1462.]

La France avoit donné un ſecours d'hommes & d'argent au roi d'Arragon, qui étoit en guerre avec celui de Caſtille. Les François & les Caſtillans ſe rencon-

trerent près d'Ixir, & ne purent ſe déterminer à en venir aux mains, à cauſe de l'étroite alliance qui avoit toujours été entre les deux nations.

[1463.]

Louis XI deſcendit un ſoir dans les cuiſines de ſon château du Plaiſſis-les Tours, & y trouva un enfant de quatorze à quinze ans, qui tournoit la broche. Le roi frappé de la figure de cet enfant, lui demanda : " D'où es-tu ? Quel eſt ton „ nom ? Combien gagnes-tu ici ?... Je „ ſuis de Berry, je m'appelle Étienne ; „ marmiton de mon métier ; & je gagne „ autant que le roi.... Que gagne le roi, „ lui dit Louis ?... Ses dépens, & moi „ les miens, " reprit Etienne. Cette réponſe plut au prince : il tira le marmiton des cuiſines, en fit ſon valet de chambre, & le combla de bienfaits.

[1463.

Une armée françoiſe s'avance ſur les terres du duc de Bretagne ; le premier reproche que le roi lui faiſoit, dans une eſpece de manifeſte ; c'etoit que, " dans „ le temps qu'il n'étoit encore que dau- „ phin, le duc avoit refuſé de lui prêter „ quatre mille écus. „

[1463.]

Le roi de France fait son entrée dans Tournai : „ De dessus la porte de la ville, „ descendit, par machine, un fille, la „ plus belle qui se trouva , laquelle, „ en saluant le roi, ouvrit sa robe de- „ vant sa poitrine où il y avoit un cœur „ bien fait, lequel cœur se fendit, & en „ sortit une grande fleur-de-lys d'or, „ qu'elle présenta au roi, de la part de la „ ville, en lui disant : Sire, pucelle je „ suis, & aussi l'est cette ville; car onc- „ ques ne fut prise; & ne TOURNA contre „ les rois de France, ayant tous ceux „ de cette ville chacun une fleur-de-lys „ dans le cœur. „

[1463.]

Louis XI eut une conférence avec Henri, roi de Castille. Les François rirent beaucoup de la mauvaise mine, de l'habillement & des manieres de Henri; & les Castillans furent choqués de voir le roi de France, vêtu d'un méchant habit, & portant un chapeau fort usé, qui n'avoit, pour ornement, qu'une image de Notre-Dame faite de plomb. Les deux rois, instruits de tout ce qui s'étoit dit de part & d'autre à cette occasion, crurent qu'ils ne devoient plus se regarder comme amis.

[1464.]

Pierre de Brezé, grand ſénéchal de Normandie, étant à la chaſſe avec le roi, & le voyant monté ſur un fort petit cheval: " Voilà, dit-il, un cheval, qui, ,, malgré ſa taille, eſt un des plus forts ,, qu'il y ait dans le royaume.... Pour- ,, quoi donc, répond le roi? C'eſt parce ,, qu'il porte en même temps le roi & ,, tout ſon conſeil. ,, Brezé vouloit faire entendre au monarque, ce que tout le monde diſoit, qu'il ne prenoit conſeil de perſonne. Il diſoit lui-même que tout ſon conſeil étoit dans ſa tête.

[1465.]

Le duc de Berry, frere du roi, & âgé de ſeize ans, s'échappe de la cour, arrive en Bretagne; & les princes du ſang, avec les grands du royaume, qui n'attendoient que cette action d'éclat pour exécuter leur projet de faire la guerre au roi, répandent des manifeſtes où ils invitoient la nobleſſe ,, à prendre ,, les armes pour parvenir au ſoulagement ,, du pauvre peuple. ,, Cette affectation de paroître ne chercher qu'une réforme ſalutaire, fit donner à cette guerre le nom de LIGUE DU BIEN PUBLIC.

Parmi les troupes que conduiſoit avec

lui le duc de calabre, fils de René, roi de Naples, on comptoit cinq cens Suisses à pied : „ C'est la premiere fois qu'on vit „ en France un corps de milice de cette „ nation guerriere. „

[1465.]

Avant la bataille de Montlhéry, où Louis XI eut un cheval tué sous lui, & dont le succès fut égal des deux côtés ; Brezé s'opposoit à l'avis du conseil de guerre, qui étoit de marcher vers Paris & d'éviter le combat. Le roi lui demanda s'il s'étoit allié avec les princes : " Oui, „ Sire, répondit-il en riant ; ils ont „ mon seing ; mais ma personne vous „ demeurera.... Je mettrai le roi & le „ comte de Charolois, si près l'un „ de l'autre, dit-il en sortant du conseil, " que bien habile sera qui pourra „ les démêler. „ Il avoit répondu dans une autre occasion : " S'il y a bataille, „ je montrerai que je n'ai pas peur, & „ que je n'ai parlé que pour loyaument „ conseiller le roi. „ Il fut tué, en combattant vaillamment, à la tête de l'avant-garde qu'il commandoit.

[1465.]

Après la bataille de Montlhéry, le jeune duc de Berry, voyant le grand

nombre de blessés qu'on transportoit à Etampes, en fut attendri, & dit publiquement : " J'aimerois mieux que les „ choses n'eussent jamais été commencées, „ que de voir déjà tant de maux venus „ pour moi & pour ma querelle. „ Le comte de Charolois, fils du duc de Bourgogne, & l'ame de cette guerre, dit à ses confidens : " Avez-vous ouï „ parler cet homme ? Il se trouve ébahi „ pour sept ou huit cents hommes qu'il „ voit blessés, qui ne lui sont rien, ni „ qu'il ne connoît : il s'ébahiroit bientôt, „ si le cas le touchoit de quelque chose, „ & seroit homme pour appointer bien „ legérement, & nous laisser dans la „ fange. „

[1465.]

L'armée des princes campoit à Charenton. On reçut avis que le roi devoit sortir de Paris, & faire insulter le camp des confédérés. Aussi-tôt on envoie à la découverte quelques cavaliers qui ne tardent pas à revenir, assurant que l'armée étoit proche, & déjà rangée en bataille. Il faisoit un brouillard fort épais. Les princes se disposent à l'attaque ; les troupes prennent les armes, & le canon ne cesse point de tirer. On dépêche de nouveau les mêmes cavaliers. Ils trou-

vent l'armée, qu'ils avoient vue, dans la même position ; mais le brouillard commençant à se dissiper, ils s'apperçoivent que cette armée prétendue n'étoit que des chardons assez hauts qu'ils avoient pris pour des lances. Ils retournent au camp, avouent leur méprise ; & les plaisanteries qu'on leur fait, dédommagent de la fatigue causée par cette fausse allarme.

[1465.]

La guerre du bien public fut enfin terminée par un traité, qui ne tendoit qu'à envahir toute l'autorité royale. Le monarque répondit à ceux qui pouvoient lui demander quels motifs le déterminoient à y souscrire ? " La jeunesse de ,, mon frere de berry, la prudence de ,, beau-cousin de Calabre, le sens ,, de beau frere de Bourbon, la malice ,, du comte d'Armagnac, l'orgueil grand ,, de beau-cousin de Bretagne, & la puissance invincible de beau-frere de Charolois. ,,

Le roi avoit déposé au parlement une protestation juridique dans laquelle il déclaroit " n'accepter une paix si désavantageuse que contre son courage & ,, volonté, par force & contrainte, & ,, pour éviter les inconveniens, tant de

„ ſa perſonne que du royaume, qu'il
„ voyoit en diſpoſition d'advenir. „

[1465.]

A l'occaſion des réjouiſſances publiques pour la paix, on donna, à l'hôtel de ville de Paris un feſtin magnifique; & les principaux bourgeois, avec leurs femmes, furent admis à la table du roi avec les princes & les ſeigneurs les plus diſtingués Le monarque aimoit ſur-tout à donner au peuple des marques de diſtinction & de familiarité. Il avoit tant de juſtes ſujets de ſe plaindre des grands de ſon royaume.

Tous les privileges accordés aux Pariſiens, furent confirmés; on en ajouta même de nouveaux, comme la récompenſe des ſervices qu'ils venoient de rendre à l'état, par le zele & la fidélité dont ils avoient donné tant de preuves pendant les derniers troubles.

[1465.]

Louis XI manquoit d'argent; & ne ſachant plus où en trouver, il fit de grands emprunts ſur les officiers, & deſtitua ceux qui refuſoient de lui prêter ce qu'il demandoit. Ce fut-là le commencement de la vénalité des charges. Ce prince augmenta les tailles de trois mil-

lions : ſon pere n'avoit jamais levé que dix-huit cens mille francs par an : il leva quatre millions ſept cens mille livres ; ce qui revient à vingt-trois millions de notre monnoie.

[1466.]

Un payſan de Bourgogne préſenta à Louis XI une rave d'une groſſeur extraordinaire, & en fut payé très-généreuſement. Il ne manqua point de conter ſa bonne fortune au ſeigneur du village. Celui-ci alla offrir au roi un très-beau cheval : " Tenez, lui dit ce prince : „ voici une rave des plus rares en ſon „ genre, auſſi bien que votre cheval ; „ je vous la donne ; & grand merci. „

[1466.]

Louis XI rencontra Milès d'Illiers, évêque de Chartres, monté ſur une mule richement enharnachée : „ Ce n'eſt point „ en cet équipage, lui dit-il, que mar- „ choient les évêques du temps paſſé : „ ils ſe contentoient d'un âne ou d'une „ âneſſe qu'ils conduiſoient par le li- „ col „ ... Cela eſt vrai, Sire, répon- „ dit l'évêque ; mais c'étoit du temps „ que les rois étoient bergers, & n'a- „ voient qu'une houlette. „

[1467.]

Le duc de Bretagne fait une irruption en normandie, & ne trouve de résistance que devant la ville de Saint-Lô. Une femme courageuse, dont l'histoire auroit dû nous conserver le nom, se met à la tête des habitans; & les Bretons sont honteusement repoussés. Quelques années après, Louis XI se trouvant à Saint-Lô, voulut voir cette héroïne, & lui donna vingt écus: " Récompense aussi peu digne du prince " que du service. " Deux années après, il fut plus libéral envers la blanchisseuse du duc de Guienne. (*Voyez ci-après*, page 18.)

[1467.]

La reine de France, Charlotte de Savoye, est reçue dans Paris avec toute la pompe qu'il fut possible d'imaginer. On lui présenta un cerf de confitures, qui portoit au col les armes de France & de Savoye. Les enfans de chœur de la Sainte Chapelle lui chanterent des " virelais, chansons & bergerettes; " on représentoit des mysteres sur une infinité d'échafauds, dressés dans les rues où elle devoit passer; & le roi la conduisit chez les seigneurs &

les magiſtrats, & même chez de ſimples bourgeois.

[1467.]

On fait le dénombrement de tous les habitans de Paris en état de porter les armes. Après les avoir partagés en brigades, le roi les paſſe en revue, & trouve quatre-vingt-mille hommes. Quelque temps après, le cardinal Jean de la Balue, évêque d'Evreux, fut chargé de recommencer cette revue. Chabannes, qui voyoit avec chagrin la faveur dont ce prélat jouiſſoit à la cour, demanda au roi la permiſſion d'aller à Evreux, pour y faire l'examen des eccléſiaſtiques, & leur donner les ordres. Le roi lui demandant ce qu'il entendoit par cette demande: " Hé quoi! Sire, reprend Chabannes: „ eſt-ce qu'il „ ne me convient pas autant d'ordon- „ ner des prêtres, qu'à l'évêque d'E- „ vreux de faire la revue d'une armée? „ Cette plaiſanterie divertit la cour, & ne diminua rien de la faveur du cardinal.

[1468.]

Le Roi eſt retenu priſonnier à Péronne par le duc de Bourgogne, & forcé de ſigner un traité honteux; il s'étoit rendu

dans cette ville, après avoir reçu ce ſauf-conduit de la part du duc: " Monſeigneur, très-humblement en votre „ bonne grace je me recommande: „ Monſeigneur, ſe votre plaiſir eſt venir en cette ville de Péronne, pour „ nous entrevoir, je vous jure & promets par ma foi & ſur mon honneur, que vous y pouvez venir, demeurer & ſéjourner, & vous en retourner ſeurement ès lieux de Chauny & de Noyon à votre bon plaiſir, „ toutesfois qu'il vous plaira, franchement & quittement, ſans ce qu'aucun „ empêchement de ce faire ſoit donné „ à vous, ni nuls de vos gens par moi „ ne par autres, pour quelque cas qui „ ſoit ou puiſſe devenir. En témoin de „ ce, j'ai eſcrit & ſigné cette cédule „ de ma main, en la ville de Péronne, le huitieme jour d'Octobre, „ l'an mil quatre cens ſoixante-huit. „ Votre très-humble & très-obéiſſant „ ſubjet, CHARLES. „

[1468.]

Par un ordre du roi, on enleve aux Pariſiens tous les cerfs, les chevreuils, les daims, qu'ils nourriſſoient chez eux, par plaiſir, & ſur-tout les oiſeaux auxquels ils apprenoient à ſifler & à parler;

tous les perroquets sçavoient dire PÉRONNE, par allusion à l'imprudence que Louis XI avoit eue de se rendre dans cette ville, pour conférer avec le duc de Bourgogne, & où il avoit couru tant de dangers. Les Parisiens railloient sur les finesses du prince qui s'étoient trouvées en défaut à Péronne; & le prince se vengeoit d'eux, en enlevant les instrumens de leurs plaisanteries.

[1468.]

L'assemblée des états, tenue à Tours, termina ses délibérations, en assurant le roi que rien ne seroit épargné pour contribuer à l'accomplissement de ses justes desseins, & qu'on y emploieroit, „ sçavoir les gens d'église, des prie- „ res & oraisons, & biens de leur „ temporel; & la noblesse, ainsi que „ le peuple, de leurs corps & de leurs „ biens, jusqu'à la mort inclusivement. „

[1469.]

Louis XI institue l'ordre de S. Michel: le nombre des chevaliers étoit fixé à trente six; la premiere promotion fut de quinze, parmi lesquels on trouve Jean & Louis de Bourbon; André & Louis de Laval, George de la Trémouille; Charles de Crussol; Louis d'Estou-

teville ; Antoine & Gilbert de Chabannes. Dans le ferment que faifoient les chevaliers, entroit la promeffe de foutenir de tout leur pouvoir les droits & la dignité de la couronne de France, & l'autorité du roi envers & contre tous. Suivant les anciens ftatuts, les chevaliers doivent être " gentilshommes „ de nom & d'armes, & fans reproche. „ Le roi s'exprimoit ainfi dans le préambule de ces premiers ftatuts : „ Pour „ la très-parfaite & finguliere amour „ qu'avons au noble état de chevalerie... „ à la gloire de Dieu & de la Vierge „ Marie, & à l'honneur & révérence „ de monfeigneur S. Michel, archange, premier chevalier, qui pour la „ querelle de Dieu, victorieufement „ batailla contre le dragon, ancien ennemi de la nature humaine, & le trébucha du ciel : Nous, le premier jour „ d'Août 1469, la neuvieme année de „ notre régne, en notre château d'Amboife, avons créé & conftitué un „ ordre de fraternité ou aimable compagnie, fous le nom de Saint Michel. „

Cet ordre ne fut donné d'abord, qu'aux plus grands feigneurs de l'état ; & Louis XI ne remplit jamais le nombre de trente-fix chevaliers, qu'il avoit

fixé. Dans la suite, on communiqua trop facilement ce titre d'honneur : de temps en temps, on y fit des réformes ; & Louis XIV donna, en 1661 & 1665, des déclarations très-précises & très-propres à maintenir la dignité de cet ordre, qui s'appelloit L'ORDRE DU ROI, de même que celui du S. Esprit. Il réduisit le nombre des chevaliers à cent, parmi lesquels il doit y avoir six magistrats de cours supérieures, & six ecclésiastiques prêtres, & constitués en dignités d'abbés, ou de charges principales dans les chapitres. Il est à remarquer que, dans ce nombre de cent chevaliers, on ne comprend point ceux de l'ordre du S. Esprit. La veille du jour auquel ils doivent recevoir, ce que nous appellons LE CORDON BLEU, il est d'usage qu'on leur confere l'ordre de S. Michel. Le collier est d'or, semé de coquilles, avec une médaille de l'archange S. Michel pendante sur la poitrine.

[1469.]

Le frere du roi, qui portoit alors le nom de Duc de Guienne, vint à la cour ; & le monarque, voulant témoigner la joie que lui procuroit cette marque de confiance, paya toute la dé-

penſe des officiers du prince, leur donna de riches préſens, ſans oublier même la blanchiſſeuſe qui eut cinquante écus. L'objet de ces libéralités étoit de s'attacher toutes les perſonnes de la maiſon du duc de Guienne.

Le roi ſembloit oublier ſon économie naturelle, quand il s'agiſſoit de ſe faire des créatures; & ſon choix n'étoit pas toujours bien délicat. Il ſuffiſoit de pouvoir ſervir ſa politique, pour le trouver libéral juſqu'à la prodigalité.

[1470.]

On traînoit en longueur la reſtitution de quelques priſes faites par les armateurs François ſur les Flamands. Le duc de Bourgogne écrivit en ces termes, à l'archevêque de Narbonne & au Bâtard de Bourbon, chefs de l'amirauté: " Archevêque, & vous, amiral, les navires que vous dites avoir
„ été mis de par le roi encontre les
„ Anglois, ont déjà exploité ſur la
„ flotte de mes ſujets retournant en
„ mes pays. Mais par S. George, ſi
„ l'on n'y pourvoit, à l'aide de Dieu
„ j'y pourvoirai, ſans vos congiés, ni
„ vos raiſons, ni juſtices; car elles ſont
„ trop volontaires & longues. CHARLES. „

On apprit auſſi-tôt que les marchandiſes des François étoient confiſquées dans la Flandre & daus la Bourgogne.

[1470.]

Les Génois offrent à Louis XI de ſe donner à lui; le monarque leur fait cette réponſe : " Vous vous donnez à „ moi, & moi je vous donne au diable. „ C'étoit leur faire entendre qu'il connoiſſoit l'inconſtance dont ils avoient donné trop de preuves, pour qu'il pût compter ſur leur fidélité.

[1470.]

Louis XI venoit de faire, dans la ville d'Avranche, la revue des gentilshommes de ſa maiſon, qu'on appelloit les Penſionnaires du Roi; les ayant trouvé fort mal équipés pour des gens de guerre, il ſe fit apporter des écritoires qu'il leur diſtribua en diſant : „ puiſque „ vous êtes ſi peu en état de me ſervir de vos armes, ayez du moins de „ quoi me ſervir de la plume. „

[1471.]

Le roi marche en perſonne contre le duc de Bourgogne. Il apprend qu'au mépris de ſes ordres, le comte de Dammartin a paſſé la Somme avec ſa ca-

valerie. Après trois jours passés dans l'incertitude, il écrit cette lettre à l'amiral de Bourbon : „ Mon fils, je ne vis onc „ si haute folie que celle qu'a fait Dam- „ martin, en faisant passer la riviere „ aux gens qu'il a, ou mieux courir „ au grand déshonneur ou grand dom- „ mage ; envoyez-y quelques gens pour „ savoir comment il s'y gouverne, & „ m'en faites sçavoir des nouvelles, deux „ ou trois fois le jour ; car je suis en „ grand mal-aise, doutant que le grand „ maître n'ait fait du hardi Merdoux ; „ & si Dieu ne le sauve & Notre-Dame, „ & sa compagnie, qu'ils ne se per- „ dent par leur défaut. „ Le comte répondit lui-même, que le défaut de fourrages & la nécessité de raser deux châteaux l'avoient contraint de passer la Somme : " Tout ce qui brille, n'est pas „ or „ disoit-il, en parlant de l'armée du duc de Bourgogne, qu'il avoit eu la curiosité d'aller reconnoître, & qu'on prétendoit être effroyable par le grand nombre de troupes qui la composoient.

[1471.]

Le roi aimoit à plaisanter avec l'évêque de Chartres, Milès d'Illiers ; il lui reprochoit un jour sa passion pour les procès : „ Je veux les accommoder

„ tous, lui dit-il.... „ Ah! Sire, répon-
„ dit le prélat, je supplie Votre Majesté
„ de m'en laisser au moins vingt ou
„ trente pour mes menus plaisirs. „

[1471.]

Un astrologue prédit la mort d'une femme que le roi aimoit; & le hazard ayant justifié la prédiction, le prince fit venir l'astrologue: " Toi qui prévois „ tout, lui dit-il: quand mourras-tu? ... „ Trois jours avant Votre Majesté: „ répondit cette homme, en soupçonnant que le roi lui tendoit un piege.

[1472.]

La ville de Beauvais, assiégée par le duc de Bourgogne, se défend avec une valeur presqu'incroyable. Les hommes alloient être forcés dans un assaut général lorsque les femmes conduites par Jeanne Hachette, paroissent sur la muraille, armées de pierres, de feux grégois & de plomb fondu. Elles repoussent l'ennemi, & le forcent de lever le siége le jour suivant, qui étoit le dixieme de Juillet. Le roi, voulant donner à ces femmes généreuses des preuves de sa gratitude, ordonna que, toutes les années, on célébreroit une messe solemnelle, où il y auroit sermon; qu'on

porteroit en procession les reliques de sainte Andresine, & que les femmes y précéderoient les hommes, en marchant immédiatement après le clergé; qu'elles porteroient, ce jour-là, leurs habits de nôces; & que tout autant de fois qu'il leur plairoit, elles se pareroient comme elles voudroient, sans que personne pût y trouver à redire. Le portrait de Jeanne Hachette fut placé dans l'hôtel de ville.

Le roi écrivit en ces termes au général des finances: " M. Duplessis, mon „ ami, je vous écris que j'ai fait vœu „ de ne manger point de chair, jusqu'à „ ce que le vœu que j'ai fait, d'envoyer „ douze cens écus pour deux cens „ marcs d'argent que j'ai ordonnés pour „ faire une ville de Beauvais, en re- „ membrance de ce que Dieu m'a „ donné cette ville, soit accompli; &, „ pour ce, je vous prie tant que je „ le puis, que vous faites incontinent „ délivrer par Briçonnet lesdits douze „ cens écus, & en faites faire une ville, „ & y envoyez un homme bien sûr; „ mais sur-tout, qu'il n'y ait point de „ faute; car s'il y avoit difficulté, mon „ vœu ne seroit point accompli; &, „ vu que je suis si près du duc de Bre- „ tagne, je douterois que mes besoignes „ ne s'en portassent si bien. „

Peu de temps après la levée du ſiege de Beauvais, le duc de Bourgogne conduiſoit un ambaſſadeur dans ſon arſenal, en lui diſant qu'il alloit lui montrer les clefs des principales villes du royaume; c'étoit ainſi qu'il appelloit communément ſon artillerie, qui étoit très-nombreuſe.

Le fou du duc furetoit, avec affectation, dans tous les coins de l'arſenal, & mit ſon maître dans le cas de lui demander ce qu'il cherchoit avec tant de ſoin: " Je cherche, dit-il, les clefs „ de la ville de Beauvais. „

[1473.]

Raoul de Lannoi, tout jeune encore, s'étoit fort diſtingué à un aſſaut; le roi le fait venir après l'action, & lui dit: „ Paſque Dieu, mon ami, (c'étoit ſon „ ſerment ordinaire,) „ vous êtes trop „ furieux en un combat; il faut vous „ enchaîner; car je ne vous veux point „ perdre, deſirant me ſervir de vous „ plus que d'une fois. „ En parlant ainſi, il lui paſſoit au col une chaîne d'or, qui qui valoit cinq cens écus: ce préſent fut ſuivi de pluſieurs autres qui ſervirent de récompenſe à une bravoure ſupérieure.

[1474.]

On trouve dans un réglement donné, cette année, à la gendarmerie Françoiſe : 1°. Chaque lance fournie, n'aura plus que ſix chevaux ; trois pour l'homme d'armes, ſon coutelier & ſon page ; deux pour deux archers, & un ſeul pour le valet & les équipages. 2°. Les gens d'armes ne pourront ſéjourner qu'un ſeul jour dans les villages qui ſe trouveront ſur leur route, & n'y prendront rien à crédit. 3°. Aucun marchand ne leur vendra des étoffes de ſoie ou de laine, au-deſſus de trente ſols pariſis l'aune, ſous peine de perdre la marchandiſe qu'ils auront avancée, & d'être condamnés à une amende.

[1474.]

Le roi fait une alliance perpétuelle avec les ſuiſſes, qui ne formoient alors que huit cantons. Ce premier traité a ſervi de baſe à tous ceux que la France a conclus depuis avec les Suiſſes ; en voici la ſubſtance :

„ Il y aura une alliance très-étroite „ & une parfaite intelligence entre très- „ Chrétien & ſéréniſſime ſeigneur & „ maître le roi de France, & les loua- „ bles cantons.... Le roi leur fera payer, „ tant

„ tant qu'il vivra, la ſomme de vingt mille „ francs, chaque année, ſçavoir cinq „ mille par chaque quartier ; & de leur „ côté, les cantons ſeront tenus de lui „ fournir, à ſes dépens, tel nombre de „ ſoldats armés qu'il leur ſemblera hon- „ nête.... La paye de chaque ſoldat „ ſera de quatre florins & demi du „ Rhin par mois.... Les ſuiſſes, em- „ ployés au ſervice de France, jouiront „ de tous les privileges des régnicoles.... „ Si les cantons requéroient ſecours au „ roi contre le duc de Bourgogne, & „ que ſes propres guerres ne lui permiſ- „ ſent pas d'envoyer des troupes, dès- „ lors ledit ſeigneur roi ſera tenu de „ délivrer à ſes alliés, dans la ville de „ Lyon, tant & ſi longuement que „ durera la guerre à main armée, la „ ſomme de vingt mille florins du Rhin, „ par quartier, ſans préjudice de la pen- „ ſion annuelle de vingt mille francs.... ".

[1474.]

Louis XI craignoit tant la mort, que, dans les prieres qu'il ordonnoit, il ne vouloit pas qu'on demandât à Dieu autre choſe pour lui, que la ſanté. Un jour qu'il accompliſſoit un vœu à S. Eutrope, le prêtre joignoit la ſanté de l'ame à celle du corps : „ N'en de-

„ mandez pas tant à la fois lui dit-
„ il ; il ne faut pas ſe rendre importun.
„ Contentez-vous de demander, par
„ les mérites de ce ſaint, la ſanté du
„ corps. „

[1474.]

Le terme de MAJESTÉ, en parlant ou en écrivant au roi, commence d'être en uſage ; celui d'alteſſe étoit uſité depuis le commencement du regne de S. Louis. On en trouve des preuves, en 1241. Le titre de ROI TRES-CHRÉTIEN, dont Louis XI ſe faiſoit un honneur particulier, eſt devenu un titre permanent dans ſes ſucceſſeurs.

[1475.]

Jean II de Monmorenci, voyant que la guerre alloit recommencer entre Louis XI & le duc de Bourgogne, fit ſommer à ſon de trompe ſes deux fils Jean de Nivelle, & Louis de Foſſeux, de quitter la Flandre où ils avoient des biens conſidérables, & de venir ſervir le roi. Ni l'un ni l'autre n'ayant comparu, il les traita de CHIENS & les deshérita ; de-là eſt venu ce proverbe populaire & très-commun dans la Flandre : “ Il reſſemble au chien de Jean
„ de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle.

[1476.]

Louis XI forma, pour le dauphin ſon fils, un plan d'éducation tout contraire à celui que l'on avoit ſuivi pour lui-même, & borna la ſcience du latin à ſçavoir ces mots : *Qui neſcit diſſimulare, neſcit regnare* : " Celui qui „ ne ſçait point diſſimuler, ne ſçait „ point régner. „ Le jeune prince étoit d'une ſanté trop foible pour ſoutenir une étude qui demandoit quelque application ; & le roi craignoit d'éprouver lui-même les chagrins qu'il avoit cauſés à Charles VII, par ſes révoltes ; ce qui étoit d'un mauvais exemple pour ſon fils. C'eſt pourquoi il le tint toujours à Amboiſe, où il lui faiſoit mener une vie très-ſolitaire.

[1477.]

Louis XI, toujours curieux & impatient d'apprendre ce qui ſe paſſoit dans ſon royaume & dans les états voiſins, établit l'uſage des poſtes, qui étoit inconnu en France. Les couriers n'étoient chargés que des affaires du Roi, & couroient à ſes dépens : " Mais „ maintenant, dit Mézerai, ils portent auſſi les paquets des particu„ liers ; ſi bien que, par l'impatience

„ & la curioſité du François, il s'en
„ eſt fait un avantage encore plus grand
„ pour les coffres du prince, que pour
„ la commodité publique. „

[1477.]

Le duc de Lorraine, venant jetter de l'eau bénite ſur le corps de Charles, duc de Bourgogne, tué à la bataille de Nanci, dit, en lui prenant la main: „ Biau couſin, vos ames ait Dieu; „ vous nous avez fait moult de maux „ & de douleurs. „ Il avoit inſpiré tant de terreur, qu'on ne pouvoit ſe perſuader qu'il fût mort, quoique ſon corps eût été expoſé, pendant ſix jours, aux regards du peuple. Les uns diſoient qu'il étoit allé en pélerinage à Jéruſalem, pour fléchir la colere divine. D'autres aſſuroient l'avoir vu courant le pays en habit d'hermite; tous annonçoient qu'il ne tarderoit pas à reparoître plus terrible que jamais. Cependant la nouvelle de ſa mort devint certaine; & Louis XI en eut une joie qu'on lui reprocha de n'avoir pas retenue avec aſſez de ſoin, lui qu'on accuſoit d'être ſi diſſimulé en d'autres occaſions. Il commença par travailler à réunir la Bourgogne à la couronne. Ce duché avoit été cédé, à titre d'a-

panage, par le roi Jean, à Philippe le Hardi son fils; & les apanages ne pouvant être possédés que par des mâles, le duc de Bourgogne ne laissant après lui qu'une fille, le droit de Louis étoit incontestable.

[1477.]

Le roi avoit envoyé des troupes en Bourgogne, afin de réduire cette province par la force; mais elle se soumit d'elle-même; & les chefs de l'armée, ayant perdu cette occasion de s'enrichir, demanderent une partie de l'argent & des provisions qui se trouverent à Dijon, dans le château du duc; ils reçurent cette réponse: " Messieurs les
" comtes, je vous remercie de l'honneur que vous me voulez faire de
" me mettre à butin avec vous. Je veux
" bien que vous ayez la moitié de l'argent des restes que vous avez trouvés; mais je vous supplie que le surplus vous me fassiez mettre ensemble,
" & vous en aidez à faire réparer les
" places qui sont sur les frontieres des
" Allemands, & à les pourvoir de ce
" qui sera nécessaire, en façon que
" je ne perde rien; & s'il ne vous
" sert de rien, je vous prie envoyez-le moi. Touchant les vins du duc

„ de Bourgogne, qui ſont en ſes cel-
„ liers, je ſuis content que vous les
„ ayez. Ecrit à Péronne, le 9 Février.
„ LOUIS. „

[1477.]

Le duc de Bretagne envoyoit, de tems en tems, faire ſa cour au roi, & l'aſſurer de ſa fidélité. Cette année, Louis XI fit mettre en priſon Chauvin, chancelier de Bretagne, qui étoit chargé de cette commiſſion. Douze jours après, le chancelier parut devant le prince, qui le renvoya avec vingt-deux lettres en original, par leſquelles il étoit démontré que le duc de Bretagne avoit des intelligences avec le roi d'Angleterre. " Monſieur le chancelier, lui dit
„ Louis, je ſçais que vous ni vos com-
„ pagnons n'en ſçaviez rien, & que,
„ pour choſe du monde, vous n'euſſiez
„ voulu être d'un tel conſeil; biau
„ neveu n'a eu garde de vous y appel-
„ ler: il n'y a que ſon tréſorier &
„ ſon petit ſecretaire Gueguen, qui
„ conduiſent cette marchandiſe, &,
„ pour ce, vous voyez que je ne vous
„ ai pas fait arrêter à fauſſes enſeignes.
„ Retournez-vous en, vous & vos com-
„ pagnons, par-devers biau neveu de
„ Bretagne; portez-lui ſes lettres, &

ui dites que je ne veux plus qu'il
:nvoie par-devers moi pour me cui-
ler eſtimer ſon ami, s'il ne ſe dé-
ait de tous points de ce roi d'An-
gleterre. „
l ne paroiſſoit pas poſſible de ſça-
r comment Louis XI avoit pu ſe
curer ces lettres : il s'en trouvoit
ıze du duc de Bretagne & dix du
d'Angleterre. Enfin le duc décou-
: que ſon courier s'étoit laiſſé cor-
npre par un eſpion du roi, auquel
emettoit toutes les dépêches dont on
:hargeoit ; que cet eſpion, après les
ɔir copiées, les gardoit, & en ren-
t ſeulement les copies, mais ſi bien
ıtrefaites, qu'on les prenoit pour
originaux qu'il envoyoit au roi ; ce
nce donnoit cent écus pour chaque
re.

[1477.]

Louis XI avoit deux armées dans
rtois qu'il vouloit ſoumettre à ſon
iſſance. Irrité de la levée du ſiege
Saint-Omer, & de la réſiſtance qu'il
ouvoit dans toute cette province, il
/oie au comte de Dammartin quatre
lle faucheurs, & lui recommande
leur abandonner quelques tonneaux
vin pour les encourager à détruire

toutes les moiſſons. Il ajoûtoit : " Faites
„ ſi bien le dégât, qu'on n'y retour-
„ ne plus ; car vous êtes auſſi-bien
„ officier de la couronne comme je
„ ſuis ; & ſi je ſuis roi, vous êtes
„ grand-maître. „

[1478.]

Le capitaine Maraſin venoit rendre compte au roi de la priſe de Cambrai, qu'il avoit pillé. Il portoit au cou une très-belle chaîne d'or, que l'on diſoit avoir été faite des reliquaires pris dans les égliſes de Cambrai. Un jeune homme de la cour, nommé Briquebec, faiſoit des révérences à cette chaîne, alloit y porter la main ; le roi lui dit : " Bri-
„ quebec gardez-vous de toucher à ce
„ joyau ; il eſt ſacré. „

[1478.]

Louis XI fait une treve avec Maximilien, duc d'Autriche, qui avoit épouſé l'héritiere de Bourgogne. Le Queſnoi étoit une des villes qu'il falloit lui rendre. Le comte de Dammartin, qui y commandoit, écrivit au roi qu'il étoit bien le maître de la céder ; mais " il
„ ne ſera jamais dit que Dammartin
„ ait rendu une place à l'ennemi. „ Louis y envoya du Lude, avec ordre de

donner une décharge authentique au grand-maître, & de remettre ensuite la ville aux députés de Maximilien.

[1478.]

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, avoit mérité d'être regardé comme le premier guerrier de son tems: Pierre de Rohan, maréchal de France, & son ami particulier, le pria, par lettres, de lui donner l'épée dont il se servoit dans les batailles; Dammartin lui répondit: " Je veux garder les „ statuts du défunt roi, à qui Dieu „ pardoint, qui ne vouloit point qu'on „ donnât à son ami, chose qui piquât. „ Mais je l'envoie à Bajaumont qui „ vous la rendra. „

Il écrivoit à Bajaumont: " Vendez, „ pour six blancs, l'épée à un pauvre, „ pour en faire dire une messe en l'hon- „ neur de monsieur S. George; vous „ la racheterez ensuite & la remettrez „ entre les mains du maréchal. „

[1478.]

Louis XI venoit de conclure un traité avec Ferdinand & Isabelle, rois de Castille. Don Juan, roi d'Arragon, âgé de quatre-vingt-deux ans, pere de Ferdinand, écrivit à son fils: " Vous

„ connoiſſez bien peu le roi de France ;
„ dès qu'on entre en traité avec lui,
„ il faut ſe tenir pour vaincu : le ſeul
„ moyen de lui réſiſter, c'eſt de lui
„ faire face, & de ne jamais l'écou-
„ ter. „

[1478.]

Il s'agiſſoit de travailler à la paix, comme on en étoit convenu, en ſignant la treve avec Maximilien : le roi nomma d'abord pour ſes plénipotentiaires Saint-Romain & Hallei, l'un procureur, l'autre avocat-général au parlement de Paris. Ces deux magiſtrats commencerent par ſe rendre au greffe du parlement où ils déclarerent : " Que le roi
„ les ayant nommés pour aviſer à au-
„ cuns traités qu'on eſpéroit faire avec
„ le duc d'Autriche, à cauſe de ma-
„ demoiſelle de Bourgogne, ils partoient
„ ce même jour ; mais que, quelqu'ac-
„ commodement qu'ils puſſent faire,
„ ils proteſtoient de nullité de tout ce
„ qu'ils paſſeroient ou accorderoient
„ contraire ou préjudiciable aux droits
„ du roi. „

Le monarque révoqua leur pouvoir, & nomma en leur place ſept plénipotentiaires auxquels il donna des inſtructions conformes à la politique dont

il faiſoit uſage dans tous ſes traités.

[1479.]

A la journée de Guinegatte, village voiſin de Térouanne, les François perdirent la bataille, parce qu'après un premier avantage très conſidérable, ils ne ſongerent plus qu'à piller le bagage & à faire des priſonniers, dont la rançon pouvoit les enrichir ; le roi écrivit à Bloſſet de Saint-Pierre, grand ſénéchal : " M. le grand ſénéchal, je „ vous prie que remontriez à M. de „ Saint-André que je veux être ſervi „ à mon profit & non pas à l'avarice, „ tant que la guerre dure ; & s'il ne „ veut faire par biau, faites-lui faire „ par force ; & empoignez ſes priſon„ niers, & les mettez au butin .... „ (Ils devoient être partagés également entre les officiers & les gendarmes.)

„ M. le grand ſénéchal je ſuis bien „ eſbahi que les capitaines & M. de „ Saint-André ni autres ne trouvent „ bon l'ordonnance que je fais .... „ C'eſt ce que je demande, afin qu'ils „ tuent une autre fois tout, & qu'ils „ ne prennent plus priſonniers, ni che„ vaux, ni bagage ; & jamais nous ne „ perdrons bataille. „

„ M. le grand ſénéchal, mon ami,

„ parlez à tous les capitaines à part, „ & faites que la chose vienne, ainsi „ que je la demande, & incontinent „ que vous m'aurez fait ce service, „ avertissez-m'en pour me faire grand „ plaisir „

„ M le grand sénéchal je vous tiens „ pour mon procureur là où vous êtes, „ & aussi je serai le vôtre là où je serai „ ... Je vous prie, dites à M. de „ Saint-André, qu'il ne vous fasse point „ du floquet ni du rétif; car c'est la „ premiere désobéissance que j'aie „ jamais eue de capitaine: s'il fait sem- „ blant de désobéir, mettez-lui vous- „ même la main sur la tête, & lui „ ôtez par force les prisonniers, & je „ vous jure que je lui ôterai bientôt la „ tête de dessus les épaules; mais je „ crois que le traitre ne désobéira pas, „ car il n'a le pouvoir. „

[1479.]

Le roi demanda compte au maréchal Desquerdes de l'argent qu'il lui avoit donné pendant la guerre, pour les dépenses dont il l'avoit chargé.

Desquerdes présenta un mémoire fort détaillé dans lequel la dépense excédoit de beaucoup la recette. Louis se met à discuter quelques articles. Le maréchal

ſe leve en diſant : “ Sire avec cet argent
„ j'ai conquis les villes d'Arras , de
„ Heſdin , de Boulogne ; rendez moi
„ mes villes , & je vous rendrai votre
„ argent. . . . Par la Paque-Dieu , répond
„ le roi , il vaut mieux laiſſer le Mouſ-
„ tier où il eſt. „ Et il ne fut plus
queſtion de compte à rendre.

[1480.]

Louis XI écrivit au prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Salles , Pierre Cadouet , qui fut , peu de tems après , archevêque de Bourges , & le pria de demander à Dieu & à Notre-Dame de Salles , que la fievre quarte lui fût envoyée , parce qu'il avoit une maladie dont “ les phyſiciens diſoient qu'il ne
„ pouvoit guérir ſans avoir cette
„ fievre. „

[1481.]

Le roi étoit ſujet à des vapeurs , qui lui faiſoient perdre tout ſentiment. On le crut mort , dans une attaque qu'il eut cette année. Revenu à lui-même , il ſe confeſſa à l'official de Tours , par l'entremiſe du ſeigneur de Comines qui rendoit au confeſſeur ce que le roi vouloit dire : “ Autrement ne ſe fuſſent
„ entendus , ajoute Comines ; mais il

„ n'avoit point grandes paroles à dire ;
„ car il s'étoit confessé peu de jours
„ auparavant, pour ce que quand les
„ rois de France veulent toucher les
„ malades des écrouelles, ils se confes-
„ sent ; & lui n'y falloit jamais une fois
„ la semaine. „

Peu après cet accident, il alla prier, pendant sept jours, au tombeau de S. Martin, & donnoit chaque jour trente & un écus d'or : c'étoit son offrande ordinaire, quand il visitoit quelque église. Le jour de l'Assomption de la Vierge, il donnoit trois fois autant d'écus d'or qu'il avoit d'années. Il seroit difficile de trouver un prince qui eût pensé autant que Louis XI, à faire prier Dieu pour lui après sa mort, & qui aimât la vie aussi passionnément.

[1482.]

Louis XI avoit eu une attaque d'apoplexie, & sentoit les approches de la mort. Il eut recours aux processions, aux prieres publiques & aux reliques, dont il fit venir un grand nombre de tous les lieux où il put en trouver, même de Constantinople. Il appella auprès de lui le saint homme de Calabre, (c'est ainsi qu'on appelloit alors en France, S. François de Paule,

fondateur des Minimes) Il se jettoit à ses genoux, & le prioit d'employer en sa faveur le crédit qu'il avoit auprès de Dieu.

Jacques Coctier, son médecin, fut celui qui profita davantage de ces craintes de la mort; il lui disoit souvent : „ Je sçais bien que vous me renvoyerez „ un beau matin, comme vous faites „ tant d'autres ; mais, (ajoutoit-il en „ jurant,) vous ne vivrez point huit „ jours après. „ Avec toutes ces menaces, il tira près de cent mille écus en cinq mois. Pour égayer son malade, il assembloit sous les fenêtres du château les bergers qui dansoient au son de leurs instrumens champêtres ; & pour suppléer au plaisir de la chasse, on prenoit les plus gros rats, & on les faisoit chasser par des chats dans les appartemens.

[1483.]

Louis XI voyant que sa mort approchoit, fit venir LE ROI, son fils ; c'est le titre qu'il donnoit alors au dauphin, en parlant de lui. Il donna des avis à ce jeune prince, qui lui prescrivoient une conduite précisément contraire à celle qu'il avoit tenue lui-même, & voulut que ces leçons fussent enrégistrées au parlement de Bourgogne & à la

chambre des comptes de Paris, comme un monument de ſon amour pour ſes peuples. Il mourut, après avoir ordonné qu'on l'enterrât dans l'égliſe de Notre-Dame de Cléri, qu'il appelloit communément MA BONNE NOTRE-DAME. Il eſt le troiſieme des rois de France depuis Hugues-Capet, qui n'ait point été enterré à S. Denis. Philippe I le fut à S. Benoît-ſur-Loire, & Louis le jeune, à l'abbaye des Barbeaux.





CHARLES VIII.

[1483.]

CHARLES VIII entroit dans ſa quatorzieme année, lorſqu'il monta ſur le trône : il n'y eut point de régent du royaume ; mais le jeune roi fut ſous la conduite d'Anne de France ſa ſœur, épouſe de Pierre de Bourbon, ſeigneur de Beaujeu. Cette princeſſe poſſédoit toutes les qualités propres à juſtifier le choix que Louis XI en avoit fait. Elle étoit digne de commander ; & le roi, ſon frere, après une éducation extrêmement négligée, ne montroit aucune ouverture pour les affaires ; ſa complexion très-foible, faiſoit même déjà penſer à ſon ſucceſſeur.

[1484.]

Le duc d'Orléans, peu ſatisfait de la part qu'il avoit dans le gouvernement, leve des troupes, & veut les introduire dans la ville d'Orléans. Les chefs des bourgeois lui répondent qu'il peut venir dans ſa ville, quand il lui plaira, qu'il ſera reçu avec tout le reſpect qui lui eſt dû, pourvu qu'il n'y

vienne qu'avec ſa cour & ſans troupes ; mais qu'ils ne lui abandonneront jamais leur ville pour en faire une place d'armes contre le roi, parce que ce ſeroit manquer à leur devoir, & à l'obéiſſance qu'ils ont jurée à ſa majeſté. Le duc d'Orléans ſe vit bien-tôt contraint de faire ſa paix avec le roi ; & la fidélité des Orléanois en fut la premiere cauſe.

[1486.]

Un licentié, nommé Pierre Douville ; faiſant la theſe, qu'on appelle AULIQUE, le roi vint honorer l'aſſemblée de ſa préſence ; il étoit accompagné de ſa cour, & d'un grand nombre d'évêques, d'abbés & de ſeigneurs. Auſſitôt que tout le monde fut placé dans la ſalle, " la faculté fit diſtribuer à „ chacun des aſſiſtans un bonnet de „ docteur ; afin qu'il y eût plus d'uni„ formité entre toutes les perſonnes de „ cette aſſemblée. „

La réputation des docteurs de Paris attiroit toujours à leurs exercices un grand nombre d'auditeurs, parmi leſquels on comptoit ſouvent les premieres perſonnes de l'état, & quelquefois même des princes ; tant on aimoit à entendre LES MAITRES EN DIVINITÉ, comme on parloit alors.

[1488.]

Le roi faisoit la guerre au duc de Bretagne, qui soutenoit le duc d'Orléans dans sa révolte. La veille de la bataille de Saint Aubin, le bruit se répandit dans l'armée des Bretons, que les François, qui étoient avec eux, devoient passer dans l'armée du roi, au moment où l'on en viendroit aux mains. Le duc d'Orléans calma ces allarmes, en promettant de combattre à pied. Il tint parole, & fut fait prisonnier avec le prince d'Orange, par Louis de la Trémouille, qui remporta sur les Bretons une victoire complette.

Ces deux prisonniers étoient à table avec leur vainqueur, le soir même du jour de la bataille: deux PP. Cordeliers se présentent à M. de la Trémouille, & disent qu'ils se rendent à ses ordres, pour confesser des prisonniers. Les princes croyoient déjà qu'on alloit leur couper la tête: le général les rassure, en disant que les Cordeliers ne venoient que pour confesser quelques particuliers, sur lesquels il vouloit faire un exemple; & qu'à leur égard il ne feroit rien sans un ordre exprès de la cour.

[1491.]

Charles VIII vouloit réunir à ſa couronne les états du duc de Bretagne, & réſolut d'en épouſer l'héritiere; elle étoit déjà mariée, par procureur, avec Maximilien d'Autriche, roi des Romains; & le roi avoit un engagement avec Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien; elle étoit à la Cour de France, & portoit le nom de Madame la Dauphine, en attendant qu'elle fût en âge d'épouſer le roi. Maximilien eſſuya, dans cette occaſion, une double diſgrace; il ſe vit enlever une épouſe & un état conſidérable, qu'il ſe ſeroit conſervé, en conſommant ſon mariage; & on lui renvoya ſa fille, qu'il croyoit voir bientôt monter ſur le premier trone du monde.

Suivant pluſieurs hiſtoriens, voici comment le roi de France fit réuſſir le projet de ſon mariage. Le duc d'Orléans avoit été un des amants de la ducheſſe de Bretagne, & conſervoit beaucoup d'aſcendant ſur ſon eſprit. Il étoit enfermé dans la groſſe tour de Bourges, depuis trois ans qu'il avoit été fait priſonnier à la journée de Saint Aubin. Le roi le tira de la priſon, ſans avoir conſulté perſonne, & lui donna

des marques d'une réconciliation sincere. Le duc, autant par attachement que par reconnoissance, mit tout en œuvre pour faire réussir le mariage du roi, & en vint heureusement à bout.

On trouve dans le Recueil de Godefroi, pag. 584, &c. que le duc d'Orléans ne fut redevable de son élargissement, qu'au zele de Jeanne de France, son épouse, laquelle, après avoir inutilement épuisé tous les autres moyens, eut recours à celui-ci. Elle prit des habits de deuil, alla se jetter aux pieds du roi, son frere, lui fit un discours si pathétique & si touchant, que le prince fut ému & lui dit : " Vous au-
„ rez, ma sœur, celui que vous aimez
„ si fort, plaise au ciel que vous ne
„ soyez pas un jour la victime de vo-
„ tre tendresse. „ L'événement justifia cette sorte de prédiction ; & quoique Louis XII. ne voulut jamais convenir qu'il eût l'obligation de sa liberté aux instances de Jeanne, il n'en est pas moins vrai qu'elle y contribua plus que personne. Le discours qu'elle prononça, devient plus estimable, plus généreux & plus beau, quand on se rappelle que Louis n'avoit aucune affection pour cette princesse ; qu'il ne pouvoit la souffrir ; qu'il ne vouloit pas même qu'on lui en parlât.

[1493.]

Le jeune roi, impatient de ſignaler ſon amour pour la gloire, fait revivre les anciennes prétentions de la France ſur le royaume de Naples : elles étoient fondées ſur l'inveſtiture que le Pape Clément IV en avoit donnée à Charles d'Anjou, frere de S. Louis, & ſur la donation que Charles d'Anjou, comte du Maine, avoit faite à Louis XI, de la Provence & de tous ſes droits.

[1494.]

Charles VIII commence ſon expédition en Italie, avec une armée d'environ vingt mille hommes, & ſi peu d'argent, qu'il eſt obligé d'emprunter à Turin les pierreries de la ducheſſe de Savoie : à Caſal, celles de la Marquiſe de Montferrat, & de les mettre en gage pour vingt-quatre mille ducats. Mais ſa marche eut plutôt l'air d'un triomphe, que celui d'une expédition militaire : en quatre mois & demi, il traverſa l'Italie, fut reçu par-tout en ſouverain, fit la conquête du royaume de Naples, & jetta l'épouvante dans tout l'empire Ottoman, dont il projettoit auſſi la conquête.

[1495.]

Charles VIII se disposoit à revenir
ı France, & avoit donné ordre à Co-
ines de venir le joindre à Sienne,
ıur sçavoir de lui, plus en détail,
ıns quelles dispositions étoient les Vé-
tiens. Il lui demande en riant, si ces
épublicains n'envérront point au-de-
nt de lui: "Oui, Sire, répond Co-
mines, la seigneurie m'a dit, quand
j'ai pris congé d'elle, que votre ma-
jesté trouveroit en son chemin qua-
rante mille hommes, tant de leurs
troupes que de celles du duc de Mi-
lan.,, Le Roi n'en avoit plus avec
i qu'environ neuf mille.

[1495.]

Au passage des Alpes, l'embarras de
nduire l'artillerie parut insurmonta-
:. Il y avoit peu de jours que les
ıisses voulant venger la mort de plu-
urs de leurs camarades tués à leur
emier passage à Pontrémoli, s'étoient
ɔandus dans cette ville pour la met-
: à feu & à sang. Les circonstances
permettoient pas de punir cette
ıauté; mais les Suisses sçavoient com-
en le roi en étoit indigné, & ils en
oient eux-mêmes un regret sincere.

Voyant que l'on se disposoit à enclouer & à briser les canons, ils proposent de les traîner dans les endroits où les chevaux ne pourront pas les tirer, sans autre condition que l'entier oubli d'une faute qu'ils se reprochent, & qu'ils veulent expier par une manœuvre aussi extraordinaire. Le succès répondit à leur zele, malgré une chaleur excessive qui les rendit noirs comme des Mores.

Ce service sauva l'armée Françoise, & contribua beaucoup au gain de la bataille de Fornoue, donnée contre des troupes très-supérieures en nombre, & de laquelle dépendoit le retour du roi dans ses états.

[1496.]

Le royaume de Naples est repris en aussi peu de temps qu'il avoit été conquis ; „ & les François, dit *Mezerai*, „ n'emporterent de cette conquête si glo„ rieuse & si prompte, qu'une maladie „ cruelle, & qu'on ne peut honnête„ ment nommer. Les Espagnols l'ayant „ prise dans les Isles de la Floride, l'a„ voient portée au royaume de Naples; „ & les François ensuite épandirent par „ la France ce rigoureux fléau des in„ continens malheureux. „

[1496.]

Ferdinand, roi d'Espagne, faisoit faire des courses dans le Languedoc. Le seigneur d'Albon de Saint André rassemble quelques troupes qu'il joint aux milices du pays, chasse les ennemis en quatre jours, insulte Salses, place forte du Roussillon, défendue par une garnison nombreuse, & la prend en dix heu-es de temps, quoique l'armée ennemie ie fût qu'à une lieue de là. On étoit édevable de cette conquête à l'artille-ie, dont le service se trouvoit, dès e temps-là, beaucoup plus perfectionné en France, qu'en aucun autre pays u monde.

[1498.]

Charles VIII meurt dans sa vingt-hui-eme année, & ne laisse point d'héri-ers, quoiqu'il eût eu d'Anne de Bregne trois princes & une princesse. Coines dit que „ Charles VIII ne fut jamais que petit homme de corps, & peu entendu; mais il étoit si bon, qu'il n'est point possible de voir meilleure créature. „ Deux de ses officiers oururent de douleur le jour même de obseques.



LOUIS XII,

LE PERE DU PEUPLE.

[1498.]

LOUIS XII commença ſon regne par diminuer les impôts d'un dixieme, & bientôt après il les diminua d'un tiers. Tous les officiers furent confirmés dans leurs charges & dans leurs emplois. On cherchoit à l'aigrir contre Louis de la Trémouille, qui l'avoit défait & pris à la bataille de Saint Aubin; il répondit: " Le roi de France ne „ venge pas les querelles du duc d'Or„ léans. „

[1498.]

Louis demanda la liſte des officiers de l'ancienne cour, & y remarqua deux hommes qui l'avoient fort deſſervi auprès de Charles VIII; il mit une croix vis-à-vis de leurs noms. Les deux intéreſſés en étant informés, crurent y voir le ſigne de leur perte prochaine. Ils prenoient des meſures pour s'expatrier, lorſque le roi les fit appeller, & leur dit qu'il avoit marqué ainſi leurs

noms, pour se souvenir de celui qui avoit pardonné à ses ennemis, en mourant pour eux sur la croix.

[1498.]

Un homme de la cour demandoit à Louis XII la confiscation des biens d'un riche bourgeois d'Orléans, qui s'étoit ouvertement déclaré contre ce prince avant son avénement au trône : " Je n'étois pas son roi, répondit-il, lorsqu'il „ m'a offensé ; en le devenant, je suis „ devenu son pere. Je dois lui pardonner & le défendre. „

[1499.]

Louis XII, après avoir fait casser son nariage avec Jeanne de France, épouse Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII *. La destinée de cette reine étoit

* On avoit stipulé, dans le contrat de mariage : Charles VIII avec Anne de Bretagne, que, si le oi mouroit sans enfants, Anne épouseroit son successeur ; que si elle mouroit avant lui, soit qu'elle t des enfants, soit qu'elle n'en eût pas, la Bretagne resteroit unie à la couronne. La reine, en pousant Louis XII, le fit souscrire aux deux conditions suivantes : 1°. Que si elle mouroit sans enfans, son duché de Bretagne retourneroit aux héritiers de sa maison ; 2°. que si elle avoit plusieurs

singuliere : elle n'avoit eu, pour mari, Charles VIII, qu'après une espece de divorce avec Maximilien d'Autriche, qu'elle avoit épousé par procureur ; & elle ne se marioit avec Louis XII, qu'après un divorce fait par ce prince avec celle qui avoit toujours passé pour sa femme depuis vingt-cinq ans.

Jeanne de France se retira à Bourges, où elle fonda l'ordre des Annonciades, & mourut en 1505. Tous les ans on prononce son panégyrique à Bourges. Voici la division d'un de ces éloges qui est imprimé. " Jeanne étoit „ si laide, qu'elle fut répudiée par le „ roi son mari ; elle étoit si belle, qu'elle „ devint l'épouse de J. C. La laideur & „ la beauté de Jeanne, voilà les deux „ points de mon discours. „

On a demandé, en différens tems, que le saint siége canonisât cette vertueuse princesse, ce qui n'a point été accordé; mais, en 1742, le Pape Benoît XIV " a confirmé le culte qu'on „ lui rendoit depuis deux siecles : il a „ permis d'en faire la fête dans les mo-

enfans, le puîné auroit ce duché. C'est ainsi qu'elle travailloit au succès du projet, qui l'occupoit sans cesse, d'assurer à la Bretagne un duc particulier.

„ nasteres de l'ordre le 4 Février,
„ jour de sa mort; & pour rendre cette
„ solemnité plus célebre, il a accordé
„ des indulgences. „

[1499.]

Le roi dispense Philippe, archiduc d'Autriche, de venir lui faire hommage pour les comtés de Flandres & d'Artois, & envoie son chancelier à Arras, afin de recevoir cet hommage. L'honneur de la personne royale fut soutenu avec beaucoup de dignité par celui qui la représentoit. Après toutes les formalités, qui furent les mêmes que si le roi y eût été en personne, le chancelier se leve, se découvre, fait une profonde révérence au comte de Flandres, & lui dit : " Monsieur, je faisois n'a gueres offi-
„ ce de roi, & de présent, je suis Gui
„ de Rochefort, votre très-humble ser-
„ viteur, toujours prêt à vous servir en-
„ vers le roi, mon souverain seigneur
„ & maître, en tout ce qu'il vous plai-
„ ra me commander.... Je vous re-
„ mercie, monsieur le chancelier, ré-
„ pond l'archiduc, & vous prie qu'en
„ toutes mes affaires envers mondit sieur
„ le roi, vous me veuilliez toujours
„ avoir pour recommandé. „

[1499.]

Louis XII se disposoit à faire valoir ses prétentions sur le duché de Milan; & pour se procurer l'argent nécessaire, sans augmenter les impôts, il vendit plusieurs charges de son royaume; c'étoient celles qu'on appelloit Offices royaux, qui n'étoient point de judicature. Cette innovation est l'époque de la vénalité des charges: le roi ne prétendoit point qu'elle fût durable; mais l'avantage qu'il en retira, servit de réponse aux raisons que l'on pouvoit lui opposer.

[1499.]

L'armée Françoise, composée de dix mille chevaux & de treize mille hommes d'infanterie, avec cinquante-huit piéces de canon, fait la conquête du Milanois dans l'espace de vingt jours. La ville de Milan se rendit, à l'approche des François, sans autre condition que d'être mise à couvert des insultes du soldat. Les députés des habitans dirent qu'ils espéroient plus d'avantages de la libéralité du roi, qu'ils n'en pourroient demander par une capitulation honorable.

[1500.]

Anne de Bretagne, reine de France, se tenoit à Lyon pendant l'expédition d'Italie, afin d'être à portée d'encourager les capitaines par les présens qu'elle leur faisoit elle-même, & de remettre en équipages ceux qui les avoient perdus, ou qui n'étoient pas en état d'en avoir.

[1500.]

Cette princesse possédoit toutes les vertus & tous les talents propres d'une grande reine : son extérieur faisoit dire „ qu'en la voyant, on croyoit voir la „ reine du monde. „ On ne lui reproche qu'un peu de vivacité ; ce qui exerçoit quelquefois la patience du roi. Il disoit alors : „ Que ferions-nous ? Elle „ est sage : il faut bien lui passer quelque chose. „

„ Qui voudroit ses vertus & sa vie „ descripre, comme elle a mérité, dit „ un ancien historien, il faudroit que „ Dieu feist ressusciter Cicéron pour le „ latin, & maître Jean de Meung pour „ le françois ; car les modernes n'y sçauroient atteindre. „

[1500.]

La découverte des Indes répandoit en France tant d'or & d'argent, que des terres affermées jusqu'alors mille livres, furent portées à dix ou douze mille.

La noblesse n'en étoit pas plus riche, parce que la dépense, sur-tout en chevaux & en équipage de chasse, l'emportoit sur le revenu; ce qui faisoit dire à Louis XII: „ La plupart des gentilshommes de mon royaume sont comme Actéon & Diomède, mangés par leurs chevaux & par leurs chiens. „

[1500.]

Les bouchers de Milan se mutinent contre ceux qui exigeoient un des impôts dont la populace avoit espéré la suppression. Trivulce, gouverneur de la ville, vient au quartier où l'émeute se faisoit, & tue de sa propre main quelques-uns des plus mutins. Cette action le rend odieux, précipite l'effet d'une conjuration qui se formoit, & fait perdre au roi de France tout le Milanois. On en recommença la conquête avec un nouveau succès; mais rien ne devint plus commun dans l'histoire, que cette alternative, qui a fait nommer l'Italie LE TOMBEAU DES FRANÇOIS.

[1501.]

Louis de Bourbon, comte de Montpensier, arrive à Naples, après la prise de Capoue, où il avoit donné des preuves de la plus grande valeur. Son premier soin est de se rendre à Pouzzoles, au tombeau de son pere mort en 1496; il y fait faire un service magnifique, & ordonne de lever la tombe, afin d'avoir la consolation d'arroser de ses larmes les cendres d'un pere qu'il avoit tant aimé. Ce spectacle le frappe si vivement, qu'il en expire de douleur. Le corps de ce jeune prince, réuni à celui de son pere, fut apporté en France, & déposé dans la chapelle de Saint Louis d'Aigue-Perse. Sa mort répandit la tristesse dans toute l'armée; on y louoit sa valeur, & on admiroit encore plus la bonté de son cœur. On l'appelloit le Héros de la tendresse filiale.

[1502.]

S. François de Paule faisoit quelquefois de petits présens au roi qui l'honoroit de beaucoup de bonté, & d'une grande vénération. Il lui fit présenter, par deux de ses Religieux, une haire très-rude, avec douze cierges. „ Le roi,

„ dit Saint Gelais, reçut le tout avec „ bonté, & ladite haire bailla à messi- „ re Jean de Poitiers, & retint les „ cierges. „

[1503.]

A l'attaque des deux châteaux de Naples, défendus par les François, Pierre Navarre fit jouer plusieurs mines, par le moyen de la poudre à canon; il avoit perfectionné ce secret, dont les Génois s'étoient servis, pour la premiere fois, en 1487, mais avec si peu de succès, qu'on ne l'avoit plus employé. Ces sortes de mines devinrent d'un usage général dans tous les siéges. Avant leur invention, la maniere de faire breche à une place consistoit à creuser sous la muraille; on étançonnoit à mesure qu'on ôtoit la maçonnerie; quand ce travail étoit achevé, on mettoit le feu aux étançons; dès qu'ils venoient à manquer, la muraille s'écrouloit dans le fossé.

[1503.]

Le chevalier Bayard commençoit à se distinguer PAR SES HAUTS FAITS D'ARMES: à l'attaque du pont jetté par les François sur le Gariglian, ce brave chevalier arrêta seul, pendant long-temps,

deux cens Espagnols à la barriere du pont, & rendit plus croyable le prodige de valeur d'Horatius Coclès, qui, seul à la tête d'un pont, soutint l'effort de l'armée de Porsenna.

[1504.]

Louis XII confirma, vers ces tems-là, les priviléges accordés par les rois ses prédécesseurs aux religieuses de la Saussaye, près de Ville-Juif, à deux lieues de Paris. Le plus singulier de ces privileges venoit de Philippe le Hardi, (& non pas de Philippe le Bel, comme dit le P. du Breuil dans les Antiquités de Paris ;) cette communauté étoit déclarée " héritiere de tous les „ chevaux de la maison du roi, de la „ reine, des enfans de France, & des „ grands officiers de la couronne. „ Elle avoit encore, par donation du même prince, " la dîme du vin que le roi „ dépensoit pour sa table, lorsqu'il „ faisoit son séjour dans la banlieue de „ Paris. „

[1504.]

Les ambassadeurs de Ferdinand, roi d'Espagne, reçoivent ordre de se retirer de la cour de France, parce que l'on ne pouvoit compter sur la droiture

& la ſincérité des propoſitions du roi, leur maître, qui ne cherchoit qu'à tromper ſous les apparences d'un traité de paix. Le ſecrétaire Quintana, à ſon retour en Eſpagne, diſoit à Ferdinand, que le roi de France ſe plaignoit de ce qu'il l'avoit trompé deux fois : " Deux „ fois, reprend Ferdinand ? Par Dieu, „ il a bien menti l'yvrogne, je l'ai trom- „ pé dix. „

Louis XII avoit dit au roi des Romains, en ſe plaignant de la mauvaiſe foi de Ferdinand : " Si votre beau-pere „ a fait une perfidie, je ne veux pas „ lui reſſembler ; & j'aime beaucoup „ mieux avoir perdu un royaume, que „ je ſçaurai bien reconquérir, que non „ pas l'honneur qui ne ſe peut jamais „ recouvrer. „

[1505.]

Quelques ſoldats vantoient leurs bleſſures en préſence de Louis XII : il leur demande : " Qui vous les a faites ? .... „ Ce ſont les ennemis de votre majeſté... „ Ils étoient donc plus braves que vous, „ dit le roi ? Non, Sire, répond l'un „ d'eux, ils n'ont fait que nous bleſſer, „ & nous les avons tués. „

[1506.]

Louis XII avoit promis de marier sa fille, Claude de France, avec Charles de Luxembourg, qui fut Charles-Quint. L'assemblée générale des états l'engagea à rompre ce mariage, & à le conclure avec le comte d'Angoulême, qui fut François I. La reine s'y opposoit, ne voulant pas que la Bretagne devînt une simple province de France. Elle ne cessoit point de faire des remontrances à ce sujet. Le roi, qui l'avoit long-tems amusée par de vaines promesses, lui ferma la bouche par cette réponse. „ Scachez, madame, qu'à la création „ du monde, Dieu avoit donné des „ cornes aux biches aussi-bien qu'aux „ cerfs; mais que, comme elles se vi- „ rent un si haut bois sur la tête, elles „ entreprirent de leur faire la loi; dont „ le souverain Créateur étant indigné, „ leur ôta cet ornement, pour les punir „ de leur arrogance. „

[1507.]

Un simple soldat, parent de François Philelphe, un des beaux esprits du temps, fut présenté au roi qui lui offrit une pension *. Le soldat aimoit mieux

* Ce prince aimoit les lettres, & protégeoit les

quelque récompense militaire; il eut un grade honorable & un équipage complet.

---

sçavans, comme l'ont toujours fait nos plus grands rois. Il donna des pensions à Sannazar, à Jerôme Alexandre, à Lascaris, & rappella, par ses bienfaits, les plus célébres jurisconsultes de l'Italie, qui avoient abandonné l'université de Pavie. Il voulut un jour assister aux leçons de Jason Maynus; & ce docteur, qui conduisoit le prince, s'étant tenu un peu en arriere pour le laisser passer, Louis l'obligea de passer le premier, & dit que la majesté royale devoit céder en ce lieu-là aux titres d'un professeur. Son mépris pour les ignorans, éclatoit souvent par des railleries, même très-piquantes, qu'il se permettoit contre ceux qui parvenoient aux dignités, sans avoir un certain mérite personnel.

Ce siécle tenoit cependant encore à l'ignorance & à la superstition. Des devins, des astrologues, des faiseurs de merveilles, partageoient l'estime que l'on accordoit aux sçavans, & l'emportoient quelquefois sur eux, même à la cour; témoin cet aventurier qui parut à Lyon, en 1501. „C'étoit, „ disoit-on, le plus habile homme du monde, & „ possesseur de la pierre philosophale.„ On voulut le voir à Paris; & il y fut admiré, parce que les grands de ce temps là ne savoient rien. Il présenta au roi une épée & un bouclier qui avoient des vertus merveilleuses, à ce qu'il prétendoit. Le prince lui donna une somme considérable: il la distribua

[1507.]

Un garde-du-corps, nommé Despense, comparoit sa noblesse à celle d'un seigneur de la cour, & lui disoit qu'il soutiendroit, l'épée à la main, tout ce qu'il venoit d'avancer à cet égard. Louis XII voulant prévenir les suites que cette querelle pouvoit avoir, demande au garde : " De quelle famille „ êtes-vous, pour vous comparer à un „ homme d'une des meilleures maisons „ de France ? ... Ma maison vaut bien „ la sienne, répondit-il, & monsieur „ ne disconviendra pas que votre ma- „ jesté descend de Noé : Eh ! bien, „ Sire, je descends d'un de ses enfans. „ Le roi dit à l'adversaire de Despense ; „ Je vous défends de vous battre con- „ tre un homme qui appartient de si „ près à la maison royale. „

[1507.]

La révolte de Gènes, qui étoit sous la domination de la France, fut appaisée par l'activité de Louis XII. Ce prin-

---

aux pauvres, disant que sa pauvreté étoit le seul bien qu'il estimoit. Ce trait fut regardé comme une preuve certaine du mérite qu'on lui prêtoit.

ce ſentra dans la ville, le ſabre à la main, monté ſur un cheval de bataille, & ſuivi d'un gros eſcadron. Mais il ne vouloit qu'effrayer des rebelles, & les faire rentrer dans la ſubordination. Il avoit pris ce jour-là une cotte d'armes, ſur laquelle étoient repréſentées des abeilles voltigeant autour d'une ruche, avec ces mots: *Non utitur aculeo rex*: " Le roi ne ſe ſert point d'ai„ guillon; „ ce qui annonçoit, dit un „ de nos hiſtoriens, combien ce bon „ roi dut ſe faire violence pour ſoute„ nir l'air de fierté & d'indignation qu'il „ affectoit. „

[1509.]

Dans la guerre contre les Vénitiens, l'armée Françoiſe s'approcha de leur camp juſqu'à la portée du canon; le roi vouloit profiter de l'ardeur qui paroiſſoit dans ſes troupes, & en venir aux mains; quelqu'un lui dit: " Nous „ avons en tête des ennemis très-ſages, „ contre leſquels il faut prendre toutes „ ſes précautions .... Je leur donne„ rai tant de foux à gouverner, répond „ le roi, „ qu'avec toute leur ſageſſe, „ ils n'en viendront pas à bout. „ Les François font divers mouvemens; les Vénitiens ſortent de leur camp, per-

nt la bataille avec leur artillerie, leurs gages, & toutes les places qui dé-ndoient autrefois du duché de Milan.

roi ſe trouva au plus fort du com-t; & paſſant au milieu du plus grand ı, quelques courtiſans lui repréſente-t qu'il s'expoſoit trop; il répondit riant: " Suivez-moi, camarades, fai-es ce que vous me verrez faire: ceux ηui ont peur n'ont qu'à ſe mettre à :ouvert derriere moi. „

Après l'action, " le roi contemplant a ville de Veniſe, dit Brantome, ɛ ne pouvant aller à elle, à cauſe e ſon large foſſé de mer, avant que e s'en retourner, fait braquer en gne de triomphe & de trophée, ſix ɔngues coulevrines, & tirer à coup erdu cinq ou ſix cens volées de ca-on dans la ville, afin qu'il fût dit our l'avenir, que le roi de France, ouis XII, avoit cannoné la ville nprenable de Veniſe. „

[1509.]

)n commençoit à donner aux per-ıes de qualité le titre de Monſieur. ʟu'alors, quand un homme de qua-étoit chevalier, on l'appelloit Mon-neur; & on le diſtinguoit, en par-de lui, par le titre de SEIGNEUR:

on nommoit les gentilshommes, ſimplement par leurs noms & ſurnoms.

[1512.]

Au ſiege de Bologne, ſoutenu par les François, Pierre Navarre avoit fait miner la muraille dans un endroit où il y avoit une petite chapelle appellée d'Albaracané. Au lieu de renverſer cette chapelle dans le foſſé, comme on le prétendoit, la poudre la pouſſa en l'air ſi perpendiculairement, qu'elle retomba au même lieu d'où elle avoit été enlevée, ſans autre dommage que quelques fentes peu conſidérables. Cet événement retarda l'aſſaut; & la ville ayant été ſecourue, les ennemis leverent le ſiege.

[1512.]

A la bataille de Ravenne, les François ne pouvoient venir à bout d'entamer l'infanterie Eſpagnole, parce qu'elle préſentoit un front bordé de lances qu'il n'étoit pas poſſible de rompre. Un officier Allemand, nommé Fabien, homme d'une force & d'une grandeur extraordinaires, ſaute au milieu des ennemis, & prenant en travers une longue pique dont il étoit armé, la baiſſe avec tant de force ſur celles des Eſpa-

gnols, qu'il ouvre un passage à ceux qui le suivoient. Les François & les Allemands pénétrent par cette breche, & remportent une victoire complette, mais après une perte si considérable d'officiers distingués, que Louis XII, en apprenant cette nouvelle, dit avec douleur: " Je voudrois n'avoir plus „ une pouce de terre en Italie, & pou„ voir, à ce prix, faire revivre mon „ neveu Gaston de Foix, & tous les „ braves hommes qui ont péri avec lui; „ Dieu nous garde de remporter ja„ mais de telles victoires. „

Gaston de Foix, duc de Nemours, l'âge de vingt-trois ans, avoit déjà onné tant de preuves d'un courage & 'une prudence au-dessus de son âge, ue le roi lui confia le gouvernement u Milanez; emploi le plus important u'il y eût alors. Ce prince, dans l'esace de trois mois, & par quatre granes batailles l'emporta sur les premiers apitaines de son siécle, mérita le nom e FOUDRE D'ITALIE, mourut au mieu de ses victoires, après avoir reçu uatorze blessures.

[1512.]

Louis XII, obligé de soutenir la guerre ntre une ligue puissante, cherchoit

tous les moyens de fournir à cette dépense, sans augmenter les impôts sur le peuple; " Ah! nous travaillons en vain, „ dit-il un jour, ce gros garçon gâtera „ tout! Il parloit de François I, dont il prévoyoit que le luxe causeroit beaucoup de dissipation dans les finances.

[1513.]

La flotte de France, composée de vingt vaisseaux, bat celle d'Angleterre, qui étoit forte de quatre-vingt. Tandis que l'amiral d'Angleterre étoit poursuivi par l'amiral de France, un vaisseau Anglois jetta des feux d'artifices sur celui-ci, & y mit le feu. Le capitaine résolu de périr, veut qu'il en coûte autant aux ennemis qu'aux François. Il fait force de voiles, joint l'amiral d'Angleterre, l'accroche, saute à l'abordage, le feu de son vaisseau se communique à l'Anglois; bientôt il prend aux poudres du vaisseau François, qui, sautant en l'air, brise dans l'explosion, celui de l'amiral Anglois. Les deux flottes se séparent comme de concert, après un combat glorieux aux François, & qui avoit coûté plusieurs vaisseaux aux Anglois.

[1513]

La ville de Térouane fut prise par les Impériaux & les Anglois, rasée & réduite en cendres, sans que jamais on ait bien sçu pourquoi l'empereur & le roi d'Angleterre observerent si mal l'article de la capitulation qui regardoit la sûreté de la ville. La garnison étoit sortie avec les honneurs de la guerre.

Pendant le siege, les François avoient etté des munitions dans la ville, par ine action des plus hardies. Huit cens avaliers: parmi lesquels on comptoit e qu'il y avoit de plus braves capiaines dans l'armée, prirent chacun sur eur cheval un sac de poudre à canon, ır lequel étoit attachée la moitié d'un orc salé; ils forcent un des quartiers es assiégeans, se débandent, vont à tou-s jambes jusqu'au fossé de la place; jettent leur charge, se rallient, sor-nt heureusement du camp ennemi, en assant sur le ventre à tous ceux qu'ils ncontrent sur leur passage, & rejoi-ıent un corps de cavalerie qui les at-ndoit. Aussi-tôt ce corps est surpris attaqué par des forces supérieures; us fuient vers le camp; & on appel-cette déroute LA JOURNÉE DES EPE-ONS, parce que les cavaliers s'étoient

[1513.]

Un gentilhomme de la maison du roi avoit maltraité un paysan; le prince ordonne de retrancher le pain à cet officier, & de ne lui servir que de la viande & du vin: le gentilhomme s'en plaint au roi, qui lui demande si les mets qu'on lui sert ne suffisent pas? „ Non, Sire, puisque le pain est essen„ tiel à la vie.... Et pourquoi donc, „ reprend le roi, êtes-vous assez peu „ raisonnable pour maltraiter ceux qui „ vous le mettent à la main? „

[1513.]

A la bataille de Novare, perdue contre les Suisses, au moment où les François commençoient leur retraite, Robert de la Marck, seigneur de Sedan, apprend que ses deux fils aînés, couverts de blessures, sont restés dans un fossé: il perce, à la tête de sa compagnie d'hommes d'armes, toute l'armée des vainqueurs, trouve ses fils mourans, charge l'un sur son cheval, l'autre sur celui d'un homme d'armes, & rejoint les François dans leur retraite, après avoir encore traversé l'armée victorieuse. Ses deux fils guérirent de leurs blessures, & l'aîné fut dans la suite le maréchal de Fleuranges.

[1513]

[1513.]

Le comte d'Angoulême, ayant appris que les ennemis se proposoient de faire le siége de Tournai, envoie demander aux habitans quelles troupes ils veulent pour défendre leur ville? Ils avoient le privilége de ne recevoir de garnison que celle qu'ils demandoient. Ils font au prince cette réponse : „ Tournay est „ tourné ; qui jamais n'a tourné, & en- „ core ne tournera : si les Anglois vien- „ nent, ils trouveront à qui parler. „ Les Anglois arrivent, & les habitans saisis de frayeur, se rendent le troisieme jour du siege.

[1514.]

La reine Anne de Bretagne, meurt à Blois le 9 Janvier, à l'âge de trente-six ans. Louis XII fait graver cette épitaphe sur son tombeau :

La terre, monde & ciel ont divisé Madame
Anne, qui fut des rois Charles & Louis femme;
La terre a pris le corps qui gist sous cette lame,
Le monde aussi retient sa renommée & fame,
Perdurable à jamais, sans blâmée être Dame;
Et le ciel pour sa part a voulu prendre l'ame.

On a changé cette épitaphe, quand

on a transporté le cercueil de cette princesse dans le tombeau de Louis XII, à Saint Denis. Ce mausolée est un des premiers ouvrages d'architecture dans le bon goût de l'antiquité, qui aient été vus en France. On l'attribue communément au célebre sculpteur Ponce, Florentin, que François I avoit attiré à son service. On marque la date de la mort d'Anne de Bretagne au 20 Janvier 1515; c'est une double erreur: il falloit mettre le 9 Janvier 1514 ou 1513, suivant la maniere de compter dans ce tems là, l'année commençant encore à Pâques.

Cette reine avoit aimé Louis XII, avant que d'épouser Charles VIII, qu'elle pleura sincérement, & dont elle porta le deuil en noir, quoique les reines l'eussent toujours porté en blanc. (*Voyez tome I. année* 1319.) Louis XII fut consterné de la mort d'Anne de Bretagne, porta le deuil en noir, contre l'usage, & se maria, peu de tems après avec la sœur du roi d'Angleterre. L'intérêt de l'état l'emporta sur la douleur de ces deux époux.

[1514.]

* Guillaume Petit, confesseur du roi,

---

* Après les obseques de la reine, il y eut de

fit trois oraisons funebres de la reine Anne de Bretagne, d'abord à Blois, où elle mourut ensuite à Notre-Dame de Paris, où son corps fut porté; enfin à Saint Denis, où il fut inhumé; & quel-

---

grandes contestations pour le partage de tout ce qui voit servi au convoi. Les religieux de Saint Denis rmoient des prétentions sur « le dais, l'effigie de la princesse, ses habits, ses joyaux, & la tenture de la chapelle ardente. „ Le grand écuyer en oit sur « les chevaux des officiers & des dames, qui avoient fait le cortege, avec le poile & tout le drap d'or employé dans cette pompe funebre. „ s rois d'armes & les heraults s'attribuoient « les ornemens de la chapelle ardente. „ Les chapens faisoient valoir leurs droits sur « les offranles; „ & les religieuses de la Saussaye, près de le-Juif, demandoient pour leur monastere „ tout e linge de la princesse, ses joyaux & les chevaux e ses équipages. „ Elles fondoient cette prétent sur des privileges accordés par nos rois. (*Voci-dessus*, page 59, année 1504.) Le parleit prit connoissance de cette affaire, fixa un dé-our donner aux parties le temps de produire s titres, & ordonna par provision, « que les eubles demeureroient en sequestre, & que les uipages de la feue reine serviroient, en attennt, à reconduire les officiers, les dames, & is ceux qui avoient assisté au convoi. „ On u trouver la décision de ce procès.

que différence qu'il pût y avoir entre ces trois discours, ils se ressemblent tous, par le goût singulier qui régnoit alors. Parce que la reine avoit vécu trente-sept ans, il dit que " cette princesse ,, avoit mérité trente-sept épithetes pour ,, trente-sept vertus, formant un char ,, qui la conduisoit au ciel.,, Parce qu'elle " descendoit de la très-illustre, & ,, très-ancienne maison de France, ,, l'orateur fit remonter son origine jusqu'au siege de Troye; & en descendant, il lui donna des rapports de parenté avec Brutus.

[1515.]

Louis XII meurt au milieu de ses préparatifs, pour réparer les pertes qu'il avoit faites en Italie. Jamais prince n'emporta des regrets plus sinceres de la part de ses sujets. LES CRIEURS DES CORPS, en sonnant leurs clochettes, crioient le long des rues: " Le bon roi Louis, ,, pere du peuple, est mort.,, Il aimoit son peuple, il en étoit aimé; & il mérita d'en être appellé le Pere, long-tems même avant sa mort. " Il ne ,, courut oncques, dit S. Gelais, du ,, regne de nul des autres si bon tems ,, qu'il a fait durant le sien. ,,

FRANÇOIS I, PERE DES LETTRES.

[1515.]

LOUIS XII étant mort sans laisser d'enfant mâle, François, comte d'Angoulême, monte sur le trône, à l'âge de vingt & un ans; il en étoit le plus proche héritier, descendant de Louis, duc d'Orléans, frere de Charles VI.

Son premier soin fut de se disposer à la conquête du Milanez. Pour trouver les fonds nécessaires, il augmenta les impôts, & fixa, pour toujours, la vénalité dans les charges de la magistrature. Le nombre des conseillers fut augmenté de vingt, dans le parlement de Paris, & à proportion, dans tous les autres parlemens du royaume.

[1515.]

François I traitoit avec les Suisses, qui demandoient une somme d'argent exorbitante; il finit ainsi la lettre, par laquelle il souscrivoit à l'accommodement: „ Un roi ne doit point hazarder le sang „ de ses sujets, ni verser le sang de ses

„ ennemis, lorſqu'il peut racheter l'un
„ & l'autre avec de l'argent. „

Ce ſentiment devient plus admirable encore, quand on ſe rappelle combien ce jeune roi étoit impatient de ſignaler ſon ardeur pour la gloire.

[1515.]

Les Suiſſes étoient maîtres des défilés par où l'armée françoiſe devoit entrer en Italie, & cauſoient un très-grand embarras. Charles de Soliers, ſeigneur de Morete, envoyé par le duc de Savoye, propoſe de faire marcher les troupes par la vallée de Barcelonette: on rompt des rochers, on élargit des chemins, on fait des ponts, on enleve l'artillerie avec des machines ſur le haut des montagnes, & on la fait deſcendre de même; & ces travaux immenſes ſe font en cinq jours, avec tant de promptitude & de ſuccès, que l'armée Françoiſe paroît dans la plaine, à deux lieues de Coni, avant que l'ennemi eût le moindre ſoupçon de ſa marche.

[1515.]

Avant la bataille de Marignan, François I appella le chevalier Bayard, & lui dit qu'il veut être fait CHEVALIER de ſa main. C'étoit le plus grand hon-

fleur que le roi pût faire, même à un prince de son sang. " Alors preint son „ épée Bayard, & dict : Sire, au„ tant vaille que si j'étois Roland ou „ Olivier, Godefroy ou Baudoin son „ frere. Certes, vous êtes le premier „ prince que oncques feis chevalier; „ Dieu veuille que en guerre ne preniez „ la fuite. „

Après la cérémonie, le chevalier Bayard fit une profonde révérence au roi, & dit, en baisant son épée : „ Glorieuse épée, qui aujourd'hui as eu „ l'honneur de faire chevalier le plus „ grand roi du monde; tu seras comme „ relique gardée ; je ne t'emploierai „ jamais plus que contre les infideles „ & ennemis du nom chrétien. „

On vit François I marcher à pied, à la tête de son infanterie, & combattre avec une intrépidité qui inspira bien-tôt la résolution de vaincre ou de mourir. La nuit seule fit cesser le carnage; & chacun restant dans l'endroit où il se trouvoit, le roi se mit sur l'affut d'un canon, pour y dormir. On s'apperçut, le lendemain, qu'il n'étoit qu'à cinquante pas d'un bataillon Suisse. Dès que le jour parut, le combat recommença avec une nouvelle ardeur. Enfin la victoire se déclara pour les

François, qui perdirent trois à quatre mille hommes, & les Suisses quinze mille. Le maréchal Trivulce disoit que les vingt-cinq batailles où il s'étoit trouvé, n'étoient que des jeux d'enfans, & que celle de Marignan étoit une bataille de géants. Le roi y avoit reçu plusieurs coups, & il ne dut la vie qu'à la bonté de ses armes. Les Suisses qui se croyoient invincibles, même contre les François, qui leur avoient appris à combattre & à vaincre, quitterent le titre qu'ils s'étoient attribué de " Pro„ tecteurs & Dompteurs des princes.

[1515.]

François I accabloit de bienfaits, Jacques de Gourdon de Genouillac, dit Galiot, qui venoit de contribuer plus que personne, par le moyen de son artillerie, au gain de la bataille de Marignan. La chambre des comptes représenta que ces récompenses étoient des aliénations du domaine : „ Je le „ sçais bien, répondit le roi, vous faites „ votre devoir de m'en avertir, & moi „ je fais le mien, en passant par-dessus „ les regles ordinaires, pour récom„ penser un homme extraordinaire. „

L'envie des courtisans ne tarda point à exagérer & à rendre suspectes les

hesses & les dépenses de Galiot, & monarque lui en parla : " On vous a dit vrai, Sire; je suis très-riche ; je n'ai pourtant que ce que vous m'avez donné. Tous mes biens sont à vous, reprenez-les, je n'aurai point à me plaindre, & je ne vous en servirai pas avec moins de zele.... Mon cher ami, reprit le roi, en l'embrassant, aimez-moi toujours & servez-moi comme vous avez fait ; l'envie en veut à ma gloire, quand elle en veut à vos biens ; des services tels que les vôtres, ne peuvent être assez payés. „

[1515.]

Le concordat succede à la pragmati-

L'élection des évêques étoit de la plus grande antiquité dans toute l'église : elle remonte, pour nous, jusqu'à l'établissement de la monarchie françoise ; & les régles prescrites à cet égard, prouvent les précautions que l'on prenoit pour ne donner aux églises particulieres que de bons PERES ; car la qualité de Peres est la plus ancienne qu'on ait donnée aux évêques.

Aussi-tôt qu'un évêque étoit mort, on en donnoit avis au métropolitain qui prenoit l'agrément du roi, pour nommer un évêque visiteur, à l'effet de prési-

que-sanction : celle-ci avoit été faite en 1438, sous le regne de Charles VII,

---

der à l'élection, sans quoi, elle étoit nulle. Ce n'étoit pas seulement les chanoines de la cathédrale, qui avoient droit de suffrages, mais encore les chanoines des autres églises du diocese, les prêtres des paroisses, les moines des differens monasteres, & les principaux d'entre les laïques, suivant cette maxime si souvent répétée dans ces sortes d'actes : „ Il „ est juste que celui qui doit commander à tous, „ soit élu par tous. „ On tenoit les suffrages secrets, & on ne publioit l'élection qu'après avoir eu l'agrément du roi.

L'élu étoit conduit au métropolitain, pour subir un examen qui n'étoit pas une simple formalité : on trouve dans l'histoire beaucoup d'exemples de sujets déclarés par leurs examinateurs, indignes de l'épiscopat, à raison d'incapacité ; & alors le clergé & le peuple perdoient, pour cette fois, le droit d'élection, qui étoit par-là dévolu au roi ou au métropolitain, & à ses suffragans : les papes interposoient souvent leur autorité, quand il y avoit des plaintes sur l'indignité des sujets élus ou nommés.

Tous les évêques de la province étoient obligés d'assister en personne, ou par leurs députés, à l'ordination du nouvel évêque, & d'y donner leur consentement. Ils s'assembloient, la veille de cette ordination, dans l'église métropolitaine. On lisoit au peuple le décret d'élection ; on demandoit si tout le monde y consentoit, & si l'élu avoit tou-

dans l'assemblée du clergé de France à Bourges. Elle rétablissoit la liberté des

---

tes les qualités dont il étoit fait mention dans ce décret.

Cette simple exposition suffira pour faire juger des abus qui ne pouvoient manquer de se glisser dans les élections, & combien devoient être fondées les plaintes si souvent réitérées sur ce point, qui seul fait une partie considérable de l'histoire ecclésiastique.

La pragmatique-sanction du roi Charles VII fut publiée à Bourges, le 7 de Juillet 1438, & enrégistrée au parlement, le 13 de Juillet 1439.

Cette expression est empruntée du Code où les rescrits impériaux pour le gouvernement des provinces, sont appellés Formules pragmatiques, ou Pragmatiques sanctions. S. Louis avoit déjà donné, en 1269, une ordonnance, connue sous le nom de Pragmatique-sanction; elle contenoit six articles, & avoit pour objet de maintenir la liberté des élections; le droit des patrons & collateurs ordinaires des bénéfices; les loix portées contre la simonie; & l'exécution des anciens canons, statuts, &c.

La pragmatique de Charles VII. contient vingt-deux articles, qui ne sont, à proprement parler, que les reglemens dressés par les conciles de Constance & de Basle, mais avec des modifications relatives aux libertés de l'église Gallicane, aux usages & coutumes du royaume, & aux circonstances actuelles des affaires.

élections pour les archevêchés, les évêchés, les abbayes & les autres bénéfices

---

Après un préambule sur la décadence de la discipline, le roi déclare que le clergé de France, assemblé à Bourges, accepte les articles contenus dans la pragmatique sanction. Les huit premiers regardent la célébration des conciles généraux, le maintien des élections, & les droits des gradués; les appellations frivoles, que l'on condamne; le maintien des possesseurs pacifiques dans leurs bénéfices, quand ils en ont joui pendant trois ans; le nombre & le rang des cardinaux. Le neuvieme article laissoit au pape Eugene IV, pour tout le reste de sa vie, „ la cinquieme partie de la taxe imposée sur les bénéfices avant le concile de Constance, à condition que le payement se feroit en monnoie de France; que si le même bénéfice venoit à vaquer plusieurs fois dans une année, on ne payeroit toujours que ce cinquieme, & que toute autre espece de subside cesseroit. „ Le concile de Constance avoit réduit la taxe à la moitié: la pragmatique régloit le payement du cinquieme de l'ancienne taxe non réduite. Les neuf articles suivans traitent de la célébration de l'office divin, & du bon ordre qu'il faut observer dans les églises, &c. Le dix neuvieme est contre les bénéficiers coupables de concubinage public. Les deux suivans regardent la fréquentation des excommuniés & les sentences d'interdit; le dernier & vingt-deuxieme article contient la déclaration de l'assemblée de l'église Galli-

électifs, dont les papes s'étoient attribué la nomination. Dans une conférence

---

cane, par rapport à l'acceptation des décrets du concile de Basle, dont les uns seront exécutés purement & simplement, & les autres avec les modifications que l'on jugera nécessaires.

La pragmatique sanction fut exactement observée pendant le régne de Charles VII. Louis XI. résolut d'abord de l'abolir : bientôt après il voulut lui rendre sa premiere vigueur ; & sa conduite, à cet égard, paroît n'avoir été qu'une suite du besoin plus ou moins grand qu'il avoit de la cour de Rome. La pragmatique fut mieux observée sous le régne de Charles VIII. Elle se soutint encore pendant les démélés de Louis XII avec le pape Jules II ; mais le concile de Latran procéda contre elle.

Enfin, après la mort de Louis & de Jules, leurs successeurs Léon X & François I firent, en 1515, le concordat qui contient trente-trois articles, dont plusieurs étoient déjà contenus dans la pragmatique-sanction. La difference essentielle, qui se trouve entre ces deux corps de discipline écclésiastique, consiste dans la matiere des élections. Léon X reprochoit, à cet égard, des brigues, des violences, des conventions simoniaques, & prétendoit justifier ces reproches par la multitude de dispences & d'absolutions que demandoient à Rome, ceux qui avoient été élus par des voies illicites. Depuis long tems on se plaignoit aussi en France, des moyens irréguliers que l'on employoit pour parvenir aux digni-

entre Léon X & François I, il fut résolu que cette pragmatique seroit abolie, que le roi nommeroit aux bénéfices de son royaume, & que le pape donneroit des bulles à ceux qui lui seroient nommés; c'est ce qu'on appelle LE CONCORDAT: on y accorde au pape les annates, ou le revenu d'une année de chaque bénéfice auquel le roi nomme. (*Voyez tome I. année* 1319.) Jusqu'alors les décimes ne se levoient sur le clergé qu'avec l'agrément des papes; ce qui n'eut plus lieu dans la suite. Le clergé donna des décimes quand le roi en demandoit; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui le DON GRATUIT, que le clergé

---

tés ecclésiastiques. „ Reconnoissons, dit M. de „ Marca, que le concordat de Léon X & de François I a rétabli le paix dans l'église Gallicane, & „ qu'il a fait plus de bien au royaume que la pragmatique sanction. Mais il ne faut pas s'étonner „ qu'il ait essuyé dans sa naissance tant de contradictions: le clergé ne put voir tranquillement „ qu'on le privât d'un de ses plus beaux droits, qui „ est celui d'élire ses pasteurs . . . Un changement si subit & si considérable dans le gouvernement des églises, étonnoit tous les esprits: il „ n'y avoit que le tems & l'habitude qui pussent „ les calmer. „

de France paie régulierement de cinq en cinq ans, & toutes les fois qu'il s'assemble pour contribuer aux besoins de l'état.

Le concordat fut confirmé en 1516, au concile de Latran, & enrégistré deux ans après au parlement.

[1516.]

Henri VIII, roi d'Angleterre engage 'empereur à faire une descente dans le Milanez, & promet d'en exécuter une France. Cette nouvelle causa d'abord le vives allarmes, parce qu'il n'y avoit lus d'argent dans les coffres de François I. Imbert de Bastarnay, seigneur u Bouchage, courut porter toute sa aissellе à la caisse militaire, qui se rouva bientôt remplie par l'empresse-ent avec lequel la noblesse Françoise oulut signaler son zele. Ces sortes d'occasions devinrent très-communes sous regne de ce prince, & la noblesse it toujours la gloire de contribuer aux esoins de l'état avec une générosité gale à l'ardeur qu'elle montroit dans s combats.

[1517.]

Le connétable de Bourbon prie le i d'être le parrein d'un fils qu'il ve-

noit d'avoir contre toute espérance ; Suzane de Bourbon-Beaujeu étant infirme & contrefaite. Le " baptême & le ,, festin furent si somptueux, qu'un roi ,, de France eût été bien empêché d'en ,, faire un pareil, tant pour la grande ,, abondance des vivres, que pour les ,, tournois, mascarades danses & assem-,, blées de gentilshommes ; car il s'y en ,, trouva fort grand nombre. Il y en ,, avoit cinq cens habillés tous de ve-,, lours, que tout le monde ne portoit ,, pas en ce tems-là, & chacun avoit ,, une chaîne d'or au col, faisant trois ,, tours, qui étoit pour lors une grande ,, parade & signe de noblesse & riches-,, se. ,, Le roi même fut frappé de cette magnificence, & conçut un peu de jalousie.

[1519.]

A la mort de l'empereur Maximilien, François I mit tout en œuvre pour se faire élever sur le trône impérial. Il avoit pour compétiteur Charles Quint, roi d'Espagne, qui lui fut préféré ; ce que l'on peut regarder comme une des causes principales de la jalousie qui anima toujours ces deux princes, & qui augmenta les divisions entre la France & la maison d'Autriche.

[1520.]

François I & Henri VIII ont une entrevue entre Ardres & Guifnes : ils toient accompagnés d'une cour brillante; & cette affemblée fut appellée LE AMP DU DRAP D'OR, pour en marquer a magnificence. Du Bellay dit à cette ccafion : „ La grande dépenfe fuperflue fut telle, que plufieurs y porterent leurs moulins, leurs forêts & leurs prés fur leurs épaules. „

Il étoit réglé que les deux rois paffeient le jour enfemble ; que celui de ance fe retireroit le foir à Ardres, & ui d'Angleterre à Guifnes. François I, i fe piquoit beaucoup de franchife, vouloit fe délivrer de toutes ces forlités, par un matin, fuivi d'un page de deux gentilshommes, fe rend à fnes, & dit au gouverneur du châ- qu'il trouve fur le pont avec deux archers : " Mes amis, je vous fais es prifonniers; qu'on me conduife l'appartement de mon frere, le roi Angleterre. „ Ce prince fort furpris aventure, s'écrie, en le voyant en- : " Mon frere, vous me faites le illeur tour que jamais homme fit autre, & me montrez la grande nce que je dois avoir en vous; &

„ de moi, je me rends votre prisonnier „ dès cette heure & vous baille ma „ foi. „ Les deux rois passerent quelques heures ensemble ; & le reste du tems de l'assemblée se passa en fêtes, & avec une confiance réciproque.

[1521.]

Le roi s'amusoit à assiéger une maison avec des boules de neige ; il est blessé à la tête par un tison que le capitaine de Lorges, sieur de Montgommeri, avoit jetté imprudemment pour se défendre. Le monarque ne voulut jamais sçavoir de quelle main il avoit reçu cette blessure. “ C'est moi seul qui ai „ tout le tort, disoit-il, j'ai fait la „ folie, il est juste que j'en sois puni. „ Le prince obligé de se faire raser la tête, introduisit en France la mode de porter les cheveux courts & la barbe longue, au lieu qu'auparavant c'étoit tout le contraire : on reprit l'ancien usage sous Louis XIII.

[1521.]

Le chevalier Bayard défendoit Mézieres, avec fort peu de troupes, contre une armée de trente-cinq mille hommes. „ Je voudrois, disoit un des capitaines „ de l'empereur, qu'il y eût dans la

,place deux mille hommes de guerre
davantage, & que sa personne n'y fût
point. „ On lui envoya un trompette
our le sommer de se rendre : “ Dites à
celui qui vous envoie, répondit-il,
qu'avant que j'abandonne une place
que mon maître a bien voulu confier
à ma foi, j'aurai fait, des corps de
es ennemis entassés, le seul pont par
où il me soit permis d'en sortir. „
Le chevalier Bayard jette de la dé-
nce entre les deux commandans des
nemis, & les force à lever le siege.
nçois I écrivoit à cette occasion, qu'il
oit remercier Dieu, parce qu'il “ s'é-
it montré bon François. „ Voici
ettre qu'il envoya à la reine Louise
avoye sa mere :

A MADAME.

DAME,

out aseteure ynsy que je me vouloys
e o lyt, est arryvé Laval, lequel
aporté la serteneté deu levement
yege de Mesyeres, je croy que
nemys sont en grant pene, vu la
ase retrete qu'yl ont fet : pour tout
ir de demayn, je soré le chemyn
prandront. Et selon sela il nous
gouverner. Et s'yl ont joué le pa-

ſyon, nous jourons la vanyanſe. Vous ſuplyant, Madame, vouloyr mander par-tout pour fere remercier Dieu. Car ſans poynt de fote, il a montré ſe coup qu'yl eſt bon François. Et feſant fyn à ma lettre, remettant le tout ſeur le porteur, pry à Dieu qu'yl vous doynt très-bonne vye & longue.

Votre très-humble & très-obéiſſant fyls, FRANÇOIS.

C'eſt au ſiege de Mézieres que l'on fit, pour la premiere fois, l'uſage des bombes * & des mortiers, tel qu'on l'emploie aujourd'hui. " Ce n'étoient de dehors, dit Mézerai, „ que canonades, que bombes, " que boulets enflammés; „ de dedans, il pleuvoit des lances & „ des cercles à feu, de l'huile bouillante, „ des faſcines goudronnées, des fuſées „ qui mettoient le feu par-tout; ce qui

* Pendant la guerre de 1734, on a fait uſage d'une eſpece de bombes appellées Cominges, du nom de l'ingénieur ou de l'ouvrier qui les a inventées. Elles peſent cinq cens livres, & font un horrible dégat par-tout où elles tombent. On n'en avoit pas encore eu de ce poids, avant le commencement de cette guerre.

, prouve combien les sieges étoient alors
; meurtriers. „

[1521.]

François-Marie de la Rovere, après
ı perte de son duché d'Urbin, deman-
e au maréchal de Foix, de l'emploi
ans les troupes de France, & quinze
ens écus, pour retirer de Mantoue, sa
mme & son fils qui couroient risque
'être livrés au pape. Le marechal écri-
t au roi : " Je vous advise qu'il a si
très-grande envye de vous faire ser-
vice, que impossible seroit de plus ;
mais il est pauvre comme Job, &
m'a affermé qu'il n'avoit quand il est
arrivé que quinze écus. „ Le maréchal
ança les quinze cens écus, pour son
opre compte, si le roi n'étoit pas dis-
ısé à les accorder.

[1522.]

* François I ne sçachant plus où trou-

* Le roi eut recours, en même temps, aux sub-
es du clergé : il assembla celui de Normandie à
uen, y présida lui même ; & en tira vingt-quatre
lle livres, dont la repartition se fit selon l'éten-
: & les facultés de chaque diocèse. Celui de
ıtance fut taxé à neuf mille six cens soixante six

ver des fonds pour soutenir la guerre, fait enlever au tombeau de S. Martin de Tours le treillis d'argent que Louis XI. y avoit placé, & qui pesoit six mille sept cens soixante & seize marcs. On en fit une petite monnoie, dont on trouve encore quelques pieces dans les cabinets des curieux. Elle porte l'empreinte du treillis qui en avoit fourni la matiere.

Malgré ses embarras, le monarque ne perdoit rien de sa fermeté; il tint ce discours à un gentilhomme Espa-

---

livres treize sols quatre deniers. Toutes les provinces ecclésiastiques du royaume firent de semblables impositions sur chaque diocèse, afin de fournir les sommes que le roi leur demandoit; & il n'y eut que l'université de Paris qui vint à bout de s'en faire exempter. On voit, par cet exemple, que les assemblées du clergé de France ne se tenoient pas, comme de nos jours, toutes les fois qu'il falloit en tirer des subsides pour les besoins de l'état.

En 1527, une grande assemblée de seigneurs & d'ecclésiastiques, tenue à Paris, ayant offert au roi une somme de deux millions d'écus d'or pour la délivrance des princes mis en ôtages entre les mains de Charles V, le clergé s'engagea de fournir la somme de treize cens mille livres; & il y eut en conséquence des assemblées dans les provinces ecclésiastiques, afin de régler les impositions particulieres dont on chargeroit chaque diocèse.

iol, en lui donnant la liberté : " Tous les princes conspirent contre moi ; mais j'ai de quoi leur répondre à tous : je ne m'embarrasse gueres de l'empereur, parce qu'il n'a point d'argent ; ni du roi d'Angleterre, parce que ma frontiere de Picardie est bien fortifiée ; ni des Flamands, parce que ce sont de mauvaises troupes. Pour l'Italie, je m'en charge moi-même ; j'irai à Milan, je le prendrai, & je ne laisserai pas à mes ennemis un pouce de terre de ce qu'ils m'ont enlevé. "

[1522.]

La France n'avoit plus dans le Milanais que le seul château de Crémone, qui fut assiégé pendant plus de dix-huit mois ; il n'étoit défendu que par quarante soldats, qui furent réduits à huit, après la mort de leur commandant ... d'Herbouville, seigneur de Bunou. Ces huit héros, dont l'histoire auroit dû conserver les noms, se jurerent mutuellement de défendre le château jusqu'à la mort du dernier d'entr'eux, afin de continuer, autant qu'ils le pourroient, la possession des François en ... Le chevalier Bayard leur donna, l'année suivante, tous les secours dont ils avoient besoin.

[1523.]

Le Marquis de Pescaire se propose d'enlever, pendant la nuit, un poste occupé par les François, & fait mettre à ses soldats des chemises sur leurs habits, afin qu'ils puissent se reconnoître dans l'obscurité. L'expédition réussit, & ce coup de main fut appellé LA CAMISADE DE REBEC, à cause des chemises dont les Espagnols s'étoient couverts. Le nom de CAMISADE en est resté à ces sortes de surprises qui se font pendant la nuit.

[1523]

Le connétable de Bourbon persécuté à outrance par la reine-mere, quitte la France, & prend le commandement des armées de Charles Quint. Le roi lui envoie redemander l'épée de connétable & son ORDRE : " L'épée ? répond le „ connétable ; il me l'ôta au voyage „ de Valenciennes, lorsqu'il donna à „ M. d'Alençon l'avant garde qui m'ap- „ partenoit, & l'ORDRE, je l'ai laissé „ derriere mon chevet à Chantilly. „ Charles-Quint demandoit au marquis de Villane un logement pour le connétable : " Je ne puis rien refuser à Votre „ Majesté, dit l'Espagnol ; mais je lui „ déclare

„ déclare que si le duc de Bourbon
„ loge dans ma maison, je la brûlerai
„ dès qu'il en sera sorti, comme un lieu
„ infecté de la perfidie, & par consé-
„ quent indigne d'être jamais habité par
„ par des gens d'honneur. „

[1524.]

L'armée Françoise affoiblie par la re-
aite des Suisses, & prête d'être acca-
ée, quitte l'Italie. Le chevalier Bayard
iargé de faire l'arriere-garde est blessé
mort, d'un coup de feu dans les reins,
orès avoir combattu avec ce courage,
tte intrépidité, cette adresse qui faisoit
re de lui qu'il avoit trois excellentes
ialités propres d'un grand capitaine:
Assaut de levrier, défense de sanglier
& fuite de loup. „ Ce héros, assis à
re, appuyé contre un arbre, le visa-
tourné vers l'ennemi, tenoit devant
yeux la garde de son épée faite en
me de croix, & prioit Dieu enatten-
it la mort, dont il sentoit les appro-
:s. Le connétable de Bourbon arrive,
marque l'estime qu'il faisoit de lui,
ajoûte qu'il le voit dans cet état avec
iucoup de compassion. Le brave che-
ier lui répond avec une noble fierté;
Monsieur, il n'y a point de pitié en
ioi, car je meurs en homme de bien;

„ mais j'ai pitié de vous, de vous voir
„ servir contre votre prince, & votre
„ serment. Je vous supplie, laissez-moi
„ prier Dieu, mon rédempteur, & pleu-
„ rer & gémir mes péchés; je suis prêt
„ à lui rendre mon esprit. „

Les ennemis même donnerent des larmes à la mort du chevalier Bayard, que l'on appelloit le CHEVALIER SANS PEUR ET SANS REPROCHE : c'étoit le plus bel éloge que l'on pût faire alors d'un grand homme de guerre.

[1524.]

L'amiral de Bonnivet évacue le Milanez, & le maréchal de Lautrec lui rend toutes les railleries qu'il en avoit reçues en pareille circonstance, deux ans auparavant : un auteur Espagnol fait répondre à Bonnivet : " Je confesse que
„ cinq mille Espagnols sont cinq mille
„ gendarmes, cinq mille chevaux lé-
„ gers, cinq mille fantassins, cinq
„ mille pionniers & cinq mille diables. „
Une confession plus sincere se feroit bornée au défaut de troupes & d'argent, qu'on avoit déjà reproché dans les expéditions précédentes.

[1524.]

Au siege de Marseille, par l'armée de Charles-Quint, sous les ordres du duc de Bourbon & du marquis de Pescaire, les femmes les plus qualifiées de la ville, partageoient les travaux, au point que les contre-mines, faites du côté de l'attaque, furent appellées la TRANCHÉE DES DAMES.

Un boulet de canon, parti de la ville, *tue* deux gentilshommes & un prêtre qui disoit la messe : le duc de Bourbon accourt au bruit que causoit cet accident, & demande ce que c'est ; le marquis de Pescaire lui répond : " Ce sont, Mon- „ sieur, les consuls de Marseille qui nous „ en apportent les clefs. „ Il faisoit allu- ion aux assurances données par le duc, que trois coups de canon étonneroient i fort ces bons bourgeois, qu'ils vien- troient, la corde au col, lui présenter es clefs de leur ville.

On se préparoit à donner un assaut ; eux que l'on avoit envoyés pour vi- ter la breche, rapportent qu'il y avoit n fossé profond, rempli de feux d'ar- fice, & défendu par un grand nom- re de soldats ; le marquis de Pescaire ent en faire le détail au conseil de uerre, & ajoute : " Vous voyez,

„ messieurs, que les Marseillois tien-
„ nent toute prête une table bien cou-
„ verte, afin de recevoir, comme il
„ faut, ceux qui voudront aller les visiter.
„ Si vous avez envie d'aller souper en
„ paradis, courez-y, à la bonne-heure.
„ Pour moi, je n'ai pas envie d'y aller
„ si-tôt; nous ferions mieux, je pense,
„ de retourner en Italie, où les Fran-
„ çois pourroient bien nous prévenir. „
François I venoit au secours de la place avec une armée de quarante mille hommes; ce qui précipita la levée du siege.

[1525.]

François I voulant profiter d'un armée si bien composée, passe en Italie, prend Milan, & forme le siege de Pavie; il est attaqué dans son camp; son cheval est tué sous lui: il est blessé à la jambe; & après avoir combattu avec une valeur incroyable, tué sept hommes de sa main, reste presque seul au milieu d'un gros d'ennemis, il est contraint de se rendre prisonnier. Il écrivit à la reine-mere une lettre qui ne contenoit que ces mots: " Madame, tout est perdu fors
„ l'honneur. „

[1525.]

Immédiatement après la bataille de Pavie, un ſimple ſoldat fendit la preſſe, ſe jetta aux pieds de François I, lui préſenta une balle d'or, & lui dit : " Sire, „ voilà une balle d'or que j'avois fait „ fondre pour vous tuer dans la mêlée, „ une ſi belle vie ne devant pas finir „ ſans une diſtinction particuliere. Je „ n'ai pas trouvé l'occaſion de m'en „ ſervir, & je prends la liberté de vous „ la préſenter. „ Le monarque reçut la balle, & la paya généreuſement au ſoldat.

Il y avoit déjà pluſieurs années, que le jeune la Chataigneraye avoit fait fondre une demie-douzaine de balles d'or, pour en tuer l'empereur, au premier combat où il ſe trouveroit : cette idée n'avoit pas déplu à François I.

[1525.]

Le parlement s'aſſemble pour donner ordre à la ſûreté de Paris, & diminuer la conſternation où la priſe du roi jettoit toute la France. Guillaume de Montmorenci rapporte qu'il avoit entendu dire à Louis XI, dans le tems de la guerre du bien public : (il y avoit ſoixante ans), qu'il falloit qu'il gardât ſa bonne ville

„ de Paris, & que s'il plaisoit à Dieu
„ qu'il y pût entrer le premier devant
„ ses ennemis, il se sauveroit & avec sa
„ couronne sur sa tête; mais que si ses
„ ennemis y entroient les premiers que
„ lui, il seroit en danger. „

[1525.]

Dans un petit combat livré auprès de Saint Omer, M. de Lignes, qui avoit épousé ce jour-là mademoiselle de Fouquerole, fut pris par M. d'Estrées, guidon des gendarmes de Vendôme, qui avoit recherché en mariage la même demoiselle. Les deux rivaux plaisanterent beaucoup sur cette avanture; & dès le lendemain, M. d'Estrées ayant reçu un billet de la demoiselle, lui renvoya son époux, après l'avoir comblé de politesses.

[1525.]

Le roi désespérant d'amener Charles-Quint à un accommodement raisonnable, remit à la duchesse d'Alençon, sa sœur, qui étoit venue le voir à Madrid, un acte par lequel il renonçoit à la couronne, & la remettoit au dauphin. Il exhortoit sa famille & son peuple à ne plus le regarder que comme s'il étoit mort. Les François n'en furent que plus

empressés à conjurer leur roi de franchir tous les obstacles qu'on opposoit à sa liberté.

[1526.]

Après treize mois d'une prison trop indigne pour un souverain, François I signe le traité de madrid, contre lequel il avoit protesté d'avance, bien résolu de se venger de la dureté dont Charles-Quint avoit usé à son égard : il devoit payer, pour sa rançon, deux millions d'écus d'or, céder le duché de Bourgogne, un grand nombre de places, & remplir un plus grand nombre d'autres conditions très-onéreuses. L'empereur avoit dressé ce traité, contre l'avis des plus éclairés de son conseil, & fut obligé de le signer lui-même, son chancelier refusant de le faire, parce qu'il n'y voyoit qu'une semence de querelles, de guerres & d'inimitiés personnelles entre les deux princes. Le roi de France donna ses deux fils en ôtage ; & son premier soin fut de faire repentir Charles-Quint de l'avidité dont il avoit suivi les mouvements.

L'empereur avoit laissé la liberté de remplacer, par douze ôtages, à son choix, le duc d'Orléans, frere cadet du dauphin. François I rejetta cette alternative ; c'étoit se privet de tout ce qu'il

avoit de plus précieux parmi les chefs de ses armées. Les ôtages devoient être, les ducs de Vendôme & d'Albanie; les comtes de Saint-Pol, de Guise & de Laval; les maréchaux de Montmorenci, de Lautrec & d'Aubigny; l'amiral de Brion; le marquis de Saluces; les seigneurs de Rieux & de Brézé.

[1527.]

Le duc de Bourbon, qui commandoit l'armée impériale en Lombardie, voyant ses troupes disposées à se retirer, faute de paiement, les mene à Rome, dont il leur promet le pillage. Pendant la marche, les Espagnols faisoient des chansons où ils élevoient leur général au-dessus de Scipion, d'Annibal & de César; ils le faisoient parler ainsi dans un couplet. " Je suis un pauvre cavalier; „ je n'ai pas un sou, non plus que vous „ autres, & lui juroient de ne jamais „ l'abandonner, quelque part qu'il voulût aller, fût-ce à tous les diables. „

Le duc arrivé devant Rome, appuie lui même une échelle contre la muraille, pour commencer l'assaut: un coup mortel le renverse aussi-tôt; il se fait couvrir d'un manteau, afin de cacher aux troupes un accident qui ralentiroit leur ardeur: il entend des soldats qui se

demandent les uns aux autres, s'il est vrai qu'il a été tué; il leur répond lui-même : BOURBON MARCHE DEVANT; ces paroles devinrent dans la suite un proverbe.

[1527.]

François I convoque une assemblée des plus notables personnes des trois ordres le l'état, demande leur avis sur la dé-ivrance de ses deux fils, & assure qu'il st prêt de retourner dans sa prison, à 'exemple du roi Jean, plutôt que de aire quelque chose de préjudiciable au ien de son royaume. On lui répondit ue sa personne sacrée appartenoit à état; que la Bourgogne faisoit membre e sa couronne, & qu'il ne pouvoit isposer à son gré ni de l'une ni de utre : on finit par lui offrir deux mil-ons d'écus d'or pour la rançon des inces, avec la vie & les biens de ses jets, s'il falloit recommencer la guerre. : clergé & la noblesse se chargerent fournir la somme.

[1527.]

Charles-Quint refusoit tout adoucisse-nt au traité de Madrid, & paroissoit pas craindre une nouvelle guerre: e vantoit d'avoir déjà dit à l'am-

baſſadeur de France, qu'il valoit mieux vuider la querelle par un combat ſingulier, que par le ſang de tant d'innocents qui n'y avoient aucune part, & que le roi avoit manqué à ſa foi. François I, outragé d'un reproche qui l'accuſoit de lâcheté & de perfidie, écrivit à Charles-Quint : " Vous faiſons entendre que ſi vous nous avez voulu, ou voulez charger .... que jamais nous ayons fait choſe qu'un gentilhomme aimant ſon honneur ne doive faire ; nous diſons que vous avez menti par la gorge, & qu'autant de fois que vous le direz, vous mentirez ; étant délibéré de défendre notre honneur juſqu'au dernier bout de notre vie. Pourquoi, puiſque, contre vérité, vous nous avez voulu charger déſormais ne nous écrivez aucune choſe ; mais nous aſſurez le champ, & nous vous porterons les armes : proteſtant que ſi, après cette déclaration, en autres lieux vous écrivez, ou dites paroles qui ſoient contre notre honneur, que la honte du délai du combat en ſera vôtre ; vu que venant audit combat c'eſt la fin de toutes écritures. Fait en notre bonne ville & cité de Paris, le vingt-huitieme jour de Mars, l'an 1527 avant Pâques. FRANÇOIS. "

Tous ces défis dit Mézerai, ne furent que de belles pieces de théatre.

L'an 1055, Henri I, roi de France, avoit fait une pareille proposition à l'empereur Henri III. Elle demeura sans effet; & on loua également la prudence de l'un, & le courage de l'autre.

En 1110, Louis VI fit un semblable défi à Henri, duc de Normandie, & roi d'Angleterre, voulant qu'un combat de corps à corps prévînt une guerre qui alloit commencer par une bataille. Les deux armées approuvoient fort la proposition, & firent même la plaisanterie de choisir pour le champ de bataille un pont tremblant qui menaçoit ruine.

En 1340, Edouard III, roi d'Angleterre, défia Philippe de Valois; on lui répondit: " Un seigneur ne doit jamais accepter un défi de la part de son vassal: „ & on ne fit point de réponse à un second cartel qu'il envoya.

[1529.]

La reine mere, Louise de Savoye, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-bas, se rendent à Cambrai, où elles réglent seules la paix entre

François I & Charles-Quint. Ce traité fut appellé LA PAIX DES DAMES : les alliés y furent presque comptés pour rien ; ce qui fit dire à André Gritti, doge de Venise : " La ville de Cambrai est le purgatoire des Vénitiens, " où les empereurs & les rois de France leur font expier les fautes qu'ils " ont faites, en s'alliant avec eux. " C'étoit aussi à Cambrai que Louis XII & l'empereur Maximilien avoient fait une ligue pour le renversement de la république de Venise.

[1530.]

* Les sciences recueillirent les pre-

---

* Un de ceux qui avoient piqué davantage le zele de François I, c'étoit le fameux Erasme. Dès les premieres années du régne de ce prince, Etienne Poncher, évêque de Paris, Guillaume Petit, confesseur du roi, Guillaume Cop, premier médecin, & Guillaume Budé, furent les agens de la négociation : " Quelle gloire pour vous, écrivoit on à Erasme, d'être recherché à titre de doctrine par le " plus grand des rois, par François I, ce prince " si aimable, si décent dans ses manieres, & si géné- " reux. Il a dessein d'immortaliser son nom par " un établissement utile aux lettres. Il s'entretient " souvent avec nous, des moyens de faire fleurir " les sciences. Il nous charge d'attirer dans ses

miers fruits de la paix ; & François I y trouva le glorieux titre de PERE DES

„ états, des hommes éminens en doctrine. Nous
„ nous sommes flatés de vous ramener à Paris, où
„ vous avez étudié si long-tems. Toute la cour
„ vous souhaite, & le roi peut-être vous écrira lui-
„ même. „

Budé, auteur de cette lettre, disoit, en badinant à Erasme, qu'il avoit tous les GUILLAUMES dans ses intérêts. Erasme répondoit que les gens de ce nom lui avoient toujours été favorables, & il le prouvoit par une induction. Du reste, il s'excusa de faire la démarche qu'on souhaitoit de lui. Il se proposoit de ranimer les lettres dans sa patrie ; & il eut, dans l'université de Louvain, la direction d'un Collége, aussi appellé DES TROIS LANGUES. C'étoit le nom que l'on destinoit d'abord à l'établissement que le roi de France projetoit de faire à Paris, parce que l'on devoit y enseigner l'hébreu, le grec & le latin. Malgré les idées que l'on peut avoir aujourd'hui sur ces trois langues il n'en est pas moins qu'elles seules ont établi le règne des belles lettres sur les débris de la barbarie qu'elles seules ont formé ces hommes polis, ces écrivains célèbres, ces bons critiques, ces vrais savans qui font la gloire du siécle où ils ont vécu, & que, dans tous les tems, elles seules ont inspiré, épuré & perfectionné le bon goût.

Ce fut vers le commencement de 1530, que François I nomma les professeurs de son nouveau

LETTRES, qu'il se faisoit un honneur de porter. Il attiroit auprès de sa per-

---

college, qu'on appella dès-lors le College royal. Le mérite de ces maîtres célebres attira une multitude d'auditeurs dont les noms, pour la plûpart, rappellent tout ce qu'il y a de plus illustre dans l'histoire littéraire du seizieme siecle.

On croit devoir mettre ici en parallele ce que fit Louis XIV, dans une occasion à peu près semblable.

Il finissoit ainsi, le 23 Mars 1663, une de ses dépêches au comte d'Estrades, son ambassadeur en Hollande : „ Je finis. . . . par un ordre à l'exécution „ duquel vous me ferez plaisir d'apporter grande „ application. Prenez soin de vous enquérir, (sans „ qu'il paroisse que je vous aie écrit, mais com- „ me par votre simple curiosité,) quelles sont dans „ toute l'étendue des Provinces-Unies, & même „ dans les autres des Pays-bas de la domination du „ roi d'Espagne, les personnes les plus insignes, & „ qui excellent notablement, par-dessus les autres, „ en tout genre de professions & de science, & „ de m'en envoyer une liste bien exacte, contenant „ les circonstances de leur naissance, de leurs riches- „ ses, & de leur pauvreté ; du travail auquel elles „ s'appliquent, & de leurs qualités. L'objet que je „ me propose en cela, est d'être instruit de ce qu'il „ y a de plus excellent & de plus exquis dans chaque „ pays, en quelque profession que ce soit, pour en „ user après, ainsi que je l'estimerai à propos pour

ſonne le plus de ſçavans qu'il pouvoit : il animoit leurs travaux, & les récompenſoit en roi. Il avoit même la coutume de faire quelques pas vers eux, par honneur, la premiere fois qu'ils lui étoient préſentés. Il raſſembloit, de toutes parts, des manuſcrits curieux, dont

---

ma gloire & pour mon ſervice ; mais cette perquiſition doit être faite avec grande circonſpection & exactitude, ſans que ces perſonnes-là même, ni aucune autre, s'apperçoivent de mon deſſein ni de votre recherche. „

La même année, ce prince fit écrire cette lettre à Iſaac Voſſius.

„ Quoique le roi ne ſoit pas votre ſouverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, & m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de ſon eſtime, & un gage de ſa protection. Chacun ſçait que vous ſuivez dignement l'exemple du fameux Voſſius, votre pere, & qu'ayant reçu de lui un nom qu'il a rendu illuſtre par ſes écrits, vous en conſervez la gloire par les vôtres. Ces choſes étant connues par ſa majeſté, elle ſe porte avec plaiſir à gratifier votre mérite, & j'ai d'autant plus de joie, qu'elle m'ait donné ordre de vous le faire ſavoir que je puis me ſervir de cette occaſion, pour vous aſſurer que je ſuis, Monſieur, votre très-humble ſerviteur. COLBERT. „

„ A Paris, ce 21 Juin 1663. „

il enrichit cette bibliotheque, devenue, dit Mézerai, " le plus rare trésor des „ rois de France. „ Il établit une imprimerie royale ; fonda le college royal ; y mit des professeurs pour les langues, les mathématiques, la médecine ; & ce ne fut plus une honte pour la noblesse Françoise de sçavoir autre chose que manier un cheval & des armes. François I, en France ; Léon X, à Rome ; les Médicis, à Florence, eurent l'avantage d'accueillir les arts & les sciences exilés de la Grece, & partagerent entr'eux la gloire de les faire refleurir dans l'Occident, & de fixer une époque à jamais mémorable.

[1535.]

Pour réparer un attentat commis par des Luthériens contre le saint Sacrement, François I, tenant un flambeau à la main, assista, avec toute sa cour, à une procession qu'il avoit fait ordonner par l'évêque de Paris, & après laquelle il exprima si bien les sentimens dont il étoit pénétré : " Ne soyez point „ surpris, dit-il, que je me fasse voir „ aujourd'hui si différent de ce que „ j'avois coutume de paroître dans les „ autres assemblées.... Alors je me sou-„ venois de la qualité de Maître & de

„ Souverain, dont il me convenoit de „ ſoutenir les droits & l'appareil „ en préſence de mes ſujets. Aujourd'hui qu'il eſt queſtion des intérêts „ du Roi des Rois, je ne me regarde „ que comme un ſujet & un ſerviteur, „ partageant avec vous les titres & les „ devoirs de la dépendance qui nous „ attache tous à Dieu, &c. &c.

[1536.]

L'amiral de Brion quitte ſon camp ntre Turin & Chivas, gagne les bords e la Doire riviere profonde & rapide, ır laquelle il ſe propoſoit de jetter un ont, & trouve les ennemis diſpoſés lui diſputer le paſſage. A cette vue, courage des François s'enflamme ; ils ıblient les fatigues d'une marche péble, & demandent qu'on leur perettre de voler à l'ennemi. L'amiral veut ı'on attende au lendemain, & que le nt ſoit jetté : de nouveaux cris ſe font tendre ; Brion y voit un heureux préզe de la victoire : " Allez donc, dit-il, & que cette ardeur ne ſe démente point. „ Toute l'armée, compoſée ſeize mille hommes, ſe précipite ıs la riviere, la paſſe à la nage, paroît à l'autre bord, dans le plus ordre. Les ennemis étonnés, ſe re-

tirent en désordre & gagnent Verceil.

Un soldat François s'étoit séparé de sa troupe, pour aller prendre un bateau qu'il avoit apperçu du côté des ennemis. Il arrive à la nage, malgré les coups d'arquebuse qu'on lui tire sans cesse, détache le bateau & l'amene à l'amiral qui lui donne un anneau d'or, en présence de toute l'armée.

[1536.]

Après une longue suite de négociations inutiles, la guerre recommence entre François I & Charles-Quint : une armée nombreuse est sur le point de pénétrer en France par le Piémont; l'empereur en fait la revue, & demande à la Roche-du-Maine ce qu'il en pense; l'officier François répond : " Je „ la trouve plus belle que je ne vou„ drois; mais si votre majesté passe les „ monts, le roi, mon maître, lui en „ fera voir une plus belle encore; & si „ vous aviez le bonheur de la défaire, „ vous en trouveriez quinze jours après „ une autre bien plus nombreuse. „ L'empereur lui dit qu'il va visiter les Provençaux, qui sont ses sujets : " Je „ vous assure, répondit il, que vous „ les trouverez fort désobéissants ; „ la conversation continue avec une égale

iberté, & Charles-Quint demande com-
ien il y a de journées du lieu où ils
ont jusqu'à Paris? " De journées? reprend
la Roche-du-Maine; si, par journées,
vous entendez des batailles, je vous
assure qu'il y en aura au moins douze,
sinon qu'à la premiere on ne rompe
la tête à l'aggresseur „ Cette réponse
sourire l'empereur; " & lui dit
quelqu'un des assistans, qui connois-
soit ledit de la Roche-du-Maine: Je
vous avois bien dit, Sire, qu'il sçau-
roit vous dire quelque chose, s'il
vouloit. „

[1536.]

Une armée pénétroit, en même tems,
ns la Picardie, où elle voulut sur-
ndre la petite ville de Saint-Riquier.
femmes suivirent leurs maris sur les
mparts, & donnerent mille preuves
courage. Les unes étoient armées de
ues ou d'épées, les autres jettoient
rands flots de l'eau bouillante, &
la poix fondue. Elles eurent enfin la
re de forcer les assiégeans à la re-
te, après leur avoir enlevé deux en-
nes, & quelques pieces d'artillerie.

[1536.]

enri, duc d'Orléans, devenu Dau-

phin par la mort de ſon frere aîné qu'on diſoit avoir été empoiſonné, apprend que l'empereur ſe propoſe d'attaquer l'armée Françoiſe campée dans le Comtat d'Avignon : il fait les plus vives inſtances auprès du roi, pour obtenir la permiſſion d'aller combattre; il emploie le crédit des miniſtres, des courtiſans, & du maréchal de Montmorenci qu'il ſollicitoit par ſes lettres. Le monarque enchanté de toutes ces démarches, ne s'y oppoſoit qu'autant qu'il le falloit pour faire éclater davantage l'empreſſement du jeune prince; il ſe rend enfin & lui dit : " Je ſuis ravi, „ mon fils, de voir en vous tant de „ courage; une ſi belle ardeur pour la „ gloire, vous convient parfaitement. „ Je vous ordonne ſeulement de ſuivre „ tous les avis du maréchal de Montmorenci, & de lui dire, en arrivant, „ que vous ne venez pas pour commander, mais pour apprendre de lui „ à commander. Vous direz aux autres „ généraux, que vous eſpérez faire avec „ eux un bon apprentiſſage du métier „ de la guerre. Rendez-vous humain, „ honnête, familier à l'égard de tout „ le monde; étudiez vos manieres, & „ faites enſorte de vous faire également „ aimer & eſtimer des troupes. „

Peu de tems après, François I se ren-
dit lui-même au camp; mais l'empe-
eur reprit le chemin de l'Italie, avec
on armée qui étoit diminuée de vingt
nille hommes, & s'embarqua pour l'Es-
agne, où il n'arriva qu'après une na-
igation orageuse, pendant laquelle il
erdit six galeres & deux gros vais-
aux qui portoient son buffet & son
urie. Les plaisans disoient que l'em-
reur étoit " allé enterrer en Espagne
son honneur mort en France. „ En
rtant pour cette expédition, il avoit
: à Paule Jove, son historien, qu'il
provision d'encre & de papier, qu'il
oit lui faire bien de la besogne.

[1537.]

Le cardinal Jean de Lorraine étant à
messe du roi, un filou de fort bonne
ne entreprit de le voler; mais s'ap-
cevant que le roi le regardoit, il
fit signe de la main de ne rien dire.
nçois I crut que ce n'étoit qu'une
santerie, sourit au filou, en admi-
sa dextérité, & après la messe, il
anda quelque argent à emprunter
ardinal, qui fut fort surpris de ne
t trouver sa bourse. Après avoir
de son embarras, le roi lui conta
: l'aventure, & ordonna que celui

qui avoit fait ce tour, rendît l'argent & gardât la bourſe; ne voyant perſonne ſe préſenter : " Monſieur le cardinal, dit-
„ il, j'en ſuis fâché; mais, foi de gen-
„ tilhomme, c'eſt la premiere fois qu'un
„ larron m'a voulu faire compagnon de
„ ſon vol. „

[1537.]

Au ſiege de Turin par les Impériaux, la garniſon Françoiſe préféra toutes les horreurs de la famine la plus cruelle, à une capitulation même honorable qu'elle auroit pu obtenir : " Ainſi de-
„ meurerent pluſieurs jours déſeſpérés de
„ leurs vies; toutesfois ne ſe voulurent
„ jamais rendre, aimant mieux là mou-
„ rir comme chiens attachés, que de
„ perdre une demie heure d'honneur,
„ & de ne faire le devoir que requéroit
„ leur fidélité. Ils eurent le bonheur d'ê-
„ tre ſecourus. „

[1538.]

François I donne à Vieilleville, depuis maréchal de France, la compagnie de gendarmerie que commandoit Châteaubriant; ſur le refus qu'en fait cet officier, le roi lui demande en quelle occaſion il veut obtenir un grade auſſi honorable que celui-là ? " Le jour d'une

„ bataille, répond Vieilleville, après „ que Votre Majesté aura vu de mon „ mérite. Mais à cette heure, si je la „ prenois, tous mes compagnons tour„ neroient cet honneur en risée, & di„ roient que vous m'en auriez pourvu en la seule considération que j'étois parent de feu M. de Châteaubriant; & j'aimerois mieux mourir que d'être poussé à quelque grade que ce soit par une autre faveur que de mon service. „

[1539.]

La ville de Gand se révolte contre iarles-Quint, & députe vers le roi de ınce, pour se mettre sous sa protecn, & lui offrir de le rendre maître : Pays-bas. François I rejette ces of; , en avertit l'empereur, & lui offre passage libre pour aller châtier ces elles. Triboulet, fou de la cour, it écrit sur ses tablettes que Charlesnt étoit plus fou que lui, de s'expoà passer par la France. " Mais, lui t François I, si je le laisse passer ns lui rien faire, que diras-tu? Cela : bien aisé, reprend Triboulet, j'efcerai son nom, & j'y mettrai le tre.

[1539.]

Un ſeigneur de la cour venoit de perdre un procès conſidérable; le roi lui demanda quel arrêt on avoit rendu dans ſon affaire : " J'étois venu en poſte, ,, dit-il, pour aſſiſter au jugement de ,, mon procès; à peine ſuis-je arrivé, ,, que votre cour de parlement m'a dé- ,, botté. . . . Vous a débotté, reprend le ,, roi, qu'entendez-vous par-là ? . . . . ,, Oui, Sire, m'a débotté, puiſque l'on ,, s'eſt ſervi de ces termes : *Dicta curia* ,, *debotavit & debotat dictum actorem....* ,, Je vous entends, dit le roi. ,, Il ſçavoit qu'il naiſſoit ſouvent des difficultés ſur l'intelligence des mots latins, alors en uſage; ce qui donnoit lieu à de nouveaux procès; & l'article cent onzieme d'une ordonnance rendue cette année, porta que " dorénavant tous arrêts... ,, ſoient prononcés, enrégiſtrés & déli- ,, vrés aux parties, en langage maternel ,, françois, & non autrement. ,,

[1539.]

Charles-Quint eſt reçu à Paris avec les plus grands honneurs, & n'en deſiroit pas moins vivement de ſe tirer au plutôt des mains du roi. Dans une converſation où ſe trouvoit la comteſſe d'E-

tampes,

npes, François I dit à l'empereur : Voyez-vous, mon frere, cette belle dame ? Elle est d'avis que je ne vous aisse point sortir de Paris, que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid... Si l'avis est bon, il faut le suivre, répond Charles-Quint ; „ & dès le lenmain il fait cette galanterie à la comè, qui tenoit la serviette, tandis qu'il avoit les mains : il tire de son doigt diamant de très-grand prix, & le se tomber ; la comtesse le releve pour lui rendre : " Non, madame, lui it-il, il est en trop belle main pour reprendre, je vous prie de le garer pour l'amour de moi ; „ & quelinstance qu'elle lui fit, jusqu'à le renvoyer, il ne voulut jamais le re- oir. On comprit aisément le motif cette libéralité ; mais le roi avoit des :édés trop francs & trop sinceres pour r un juste sujet d'appréhension. Lui eut lieu de s'en repentir, par l'abus l'empereur fit de la confiance avec elle il s'étoit expliqué sur le compte Henri VIII, roi d'Angleterre ; ce qui une nouvelle guerre à la France. les-Quint disoit „ qu'il n'avoit vu un homme en France, qui étoit le de Navarre. „ Il parloit de Henri ret, aïeul maternel de Henri IV,

[1540.]

François I voyant que l'art de ses médecins échouoit contre une maladie dont il étoit attaqué, pria l'empereur Charles-Quint de lui envoyer un médecin Juif. (Ceux de cette nation étoient les plus estimés, depuis plus de deux cens ans.) On lui envoya un Israélite converti; mais le roi n'en voulut point, & fit venir de Constantinople un Juif endurci dans sa croyance. Celui-ci lui rendit la santé avec du lait d'ânesse.

[1541.]

Le seigneur de Tallart avoit assassiné Jean Desmarets. L'aïeule de celui-ci alla se jetter aux pieds du roi, & le conjurer de venger cette mort: " Levez-vous, „ lui dit-il, il n'est pas nécessaire de „ se mettre à genoux pour me deman„ der justice; je la dois à tous mes su„ jets: à la bonne heure, si c'étoit une „ grace. „

[1542.]

François I voulant se moquer de la vanité avec laquelle l'empereur Charles V mettoit dans toutes ses dépêches une multitude de titres, prit ceux-ci, en lui écrivant; " François, premier gentilhom-

me de France, ſeigneur de Vanvres & de Gentilly. „

[1542.]

Au ſiége de Perpignan, par le Dau-
in, (Henri II,) les Eſpagnols, dans
e ſortie, ſe ſaiſiſſent d'une des prin-
ales batteries ; Charles de Coſſé, qui
le maréchal de Briſſac, la reprend,
ſeptieme ; le Dauphin s'écrie avec ad-
ration : " Si je n'étois pas ce que je
uis, je voudrois être le colonel Briſ-
ac. „
Pendant ce même ſiége, un parti Ita-
enleve un grand nombre de dames
agnoles. Leurs maris prétendent qu'on
les relâcher ſans rançon : François I,
examiner la choſe, donne aux Ita-
s la ſomme qu'ils pouvoient exiger,
envoie les dames avec toutes les pré-
ions & les ſûretés convenables.

[1543.]

roi ſe rend à la Rochelle pour ap-
r une ſédition excitée par un nou-
mpôt ſur le ſel. La ſeule préſence du
arque fait tout rentrer dans le de-
, & la ville accepte avec joie la
ition de payer une ſomme de deux
mille francs, qui devoit ſervir de
npenſe au garde des ſceaux, Fran-

çois de Montholon : celui-ci remet la ſomme aux habitans, pour fonder un hôpital.

[1543.]

Au ſiege de Landreci, M. de Briſſac eſt commandé pour attaquer un des quartiers du camp, & y jetter l'allarme; ce qui fut exécuté avec autant de courage que de prudence : ce ſeigneur eſt pris deux fois, & deux fois délivré par ſes gens; le roi le voyant revenir couvert de ſueur, lui préſente à boire, & le comble de louanges ſur le ſuccès de ſon entrepriſe.

Après la levée du ſiége, François I fut ſi ſatisfait de la conduite des commandans & de la garniſon, qu'il récompenſa tous les officiers, & donna aux ſoldats les privileges de la nobleſſe leur vie durant.

[1544.]

La campagne ne pouvoit commencer en Piémont, avec quelque ſuccès, ſans une bataille; & les François avoient ordre d'éviter tout combat un peu important. On dépêcha Montluc pour repréſenter au roi la néceſſité d'en venir aux mains. Ce guerrier n'étoit point encore élevé à aucun des grades militaires, qui

le simple soldat le firent parvenir au bâton de maréchal de France. Il fut admis au conseil qui se tint sur la demande qu'il venoit faire, & ne pouvoit se contenir, en voyant que tous les avis lui étoient contraires. Le roi s'en amusoit beaucoup. Il lui accorde enfin la permission de parler. Montluc s'en acquitte avec beaucoup d'esprit, & d'autant plus d'assurance, que M. le Dauphin, placé derriere le fauteuil du roi, l'animoit par ses signes d'approbation : " Ces messieurs, qui ont parlé avant moi, disoit-il, ont raison d'avancer que si nous perdons la bataille, nous perdons tout ; mais ils n'ajoutent pas que si nous la gagnons, nous gagnons tout... Fiez-vous en nous, Sire, & comptez qu'on ne défait point une armée qui est dans la disposition où je vous assure qu'est la vôtre. Le roi répond : " Allez, combattez au nom de Dieu. " Le comte de Saint-Pol dit, en sortant, à Montluc : " Fou enragé que tu es, tu vas être cause du plus grand bien, ou du plus grand mal qui puisse arriver au roi.... Monsieur, répond Montluc, soyez en repos, & assurez-vous que la premiere nouvelle que vous recevrez, c'est que nous les avons fricassés, & nous en mangerons si nous voulons. "

Un inſtant après, le roi prend Montluc par le bras & lui dit : " Montluc, „ recommande-moi à mon couſin d'Anguien & à tous mes capitaines : dis-leur que c'eſt ma grande confiance „ dans leurs talens qui me fait conſentir à leur volonté ; qu'ils combattent „ donc, puiſqu'ils le veulent ; mais qu'ils „ vainquent..... Voilà, Sire, répond „ Montluc, un nouvel aiguillon pour „ leur courage ; j'exécuterai vos ordres, „ & ils rempliront vos eſpérances. „ La nouvelle de la permiſſion accordée à Montluc, fait déſerter la cour ; toute la jeune nobleſſe ſe rend en Piémont, & y rend d'abord un ſervice eſſentiel, en conſacrant au paiement des troupes l'argent qu'elle pouvoit avoir.

Le combat ſe livre auprès de Cériſoles, & les François vainqueurs n'y perdent que deux cens hommes ; les vaincus laiſſent ſur le champ de bataille dix à douze mille morts, trois mille priſonniers, une partie de leur artillerie, & toutes les proviſions de guerre & de bouche.

Le comte d'Anguien qui commandoit l'armée Françoiſe, " eſſaya deux „ fois, dit Montagne, de ſe donner de „ l'épée dans la gorge, déſeſpéré de la „ fortune du combat, qui ſe porta mal à

„ l'endroit où il étoit, & cuida, par pré-
„ cipitation, se priver d'une si belle vic-
„ toire. „

[1545.]

Le duc d'Orléans, troisieme fils de François I, âgé de vingt-quatre ans, arrive au camp du roi son pere, entre Abbeville & Montreuil. Une maladie contagieuse régnoit dans ce canton. Le prince voulant se moquer de ceux qui craignoient la peste, alla, avec d'autres jeunes gens, dans une maison où huit personnes étoient mortes depuis peu. Ils renverserent les lits, se couvrirent de la plume qu'ils en tiroient, & coururent, pour se divertir, dans un quartier du camp; ce qui les échauffa beaucoup. Le duc but un verre d'eau, se coucha, & deux heures après, se mit à crier: " Je suis malade, c'est la peste; j'en mourrai. „ On lui fit des remedes qui parurent réussir; mais le quatrieme jour de maladie, il demanda les Sacremens la grace de voir le roi. François I se rendit auprès du malade, malgré les représentations de toute sa cour; & dès qu'il parut, le jeune prince lui dit: Ah! mon Seigneur, je me meurs; mais puisque je vois Votre Majesté, je meurs content; „ il expira l'instant

d'après. Le roi jetta un grand cri, s'évanouit; & revenu à lui, il ordonna, excepté aux officiers de service, de n'approcher que de deux lieues de l'endroit où il étoit.

[1545.]

Dans une escarmouche entre les François & les Anglois, François de Lorraine, duc d'Aumale, si connu depuis sous le nom de Duc de Guise, reçoit au visage un coup de lance, dont le fer lui entre fort avant entre l'œil & le nez, & demeure dans la plaie: il se tint ferme sur ses étriers, & guérit de sa blessure, contre toute espérance. En 1575 son fils Henri, duc de Guise, fut blessé d'un coup de pistolet au visage, dont il guérit aussi heureusement: il ne lui en resta que la cicatrice & le surnom de BALAFRÉ, dont il ne s'offensoit point. On voit, à la ville d'Eu, son mausolée avec sa statue & celle de son épouse. Dans le bloc de marbre choisi pour la statue de la duchesse, il s'est trouvé une veine qui représente une BALAFRE sur la joue, & qui auroit produit l'effet le plus heureux, si ce bloc eût été destiné pour la statue du duc. Le sculpteur en fut malade de chagrin.

[1546.]

Montluc obtient la permiſſion d'attaquer un fort auprès de Bourgogne ; il lace les ſergens à la tête de ſa troupe, s'avance en diſant : " Compagnons, vous ſçavez ce que je ſçais faire. Voyez-vous cette enſeigne des ennemis plantée ſur la courtine ? Il faut l'aller prendre. Si, en y allant, quelqu'un de vous recule, je lui coupe les jarrets. Soldats, coupez les miens, ſi je ne vous donne l'exemple. „ Auſſi-tôt le rt eſt attaqué & emporté.

[1547.]

François I meurt d'un ulcère cauſé r ſon incontinence. Il avoit donné au uphin les avis les plus ſages, ſur-tout lui repréſentant fortement " que les ils doivent imiter les vertus de leurs eres, & non pas leurs vices ; que les rançois, étant le meilleur peuple qui it au monde, méritoient d'autant plus 'être bien traités, qu'ils ne refuſoient en à leur roi dans ſes beſoins. „ Malles dépenſes néceſſaires pendant trente ées de guerre ; malgré la magnificence oduite dans les meubles & dans les mens ; malgré les grandes récompenccordées aux guerriers & aux ſça-

vans, François I laissa, en mourant, son domaine entiérement dégagé, quatre cens mille écus d'or dans ses coffres, & un quart de son revenu prêt à y entrer. Son successeur laissa l'état chargé de quinze ou seize millions de dettes. On reprochoit cependant à ce prince de trop grandes libéralités à l'égard de ses favoris, ce qui donna lieu à ce distique :

Sire, si vous donnez pour tous à trois ou quatre,
Il faut donc que, pour tous, vous les fassiez combattre.

La magnificence suivit le monarque jusqu'au tombeau : ses funérailles se firent avec une pompe extraordinaire ; onze cardinaux y assisterent, ce qu'on n'avoit jamais vu. Il fut proclamé, par cri public, dans la sale du palais : " Prince „ clément en paix, victorieux en guerre, „ Pere & Restaurateur des bonnes let„ tres & des arts libéraux. „

* Pierre du Châtel, évêque de Mâ-

* On étoit dans l'usage de faire prononcer les oraisons funébres par un même orateur, à Notre-Dame & à Saint-Denis. Il paroît que ce n'étoit qu'un même discours, partagé en deux, & que l'orateur prononçoit la premiere partie dans une église, &

con, prêcha deux fois le panégyrique de François I; la premiere, à Notre-Dame; & la seconde à Saint Denis. En louant les vertus chrétiennes de ce prince, il dit " qu'il y avoit tout lieu d'es„ pérer que les miséricordes de Dieu à „ son égard auroient été complettes, & „ que son ame seroit allée tout droit au „ ciel. „ La faculté de théologie de Pais, scandalisée d'une louange qu'elle re;ardoit comme une atteinte portée au logme du purgatoire, députa quelques octeurs pour en faire des reproches à 'évêque de Mâcon qui étoit avec la cour Saint-Germain-en-Laye. Un maître 'hôtel, nommé Mendoze, Espagnol, : diseur de bons mots, jugea que la résence de ces députés ne pouvoit être u'importune dans la circonstance préнte. Il commença par les faire dîner; ısuite il leur parla de l'objet qui les nenoit, & leur dit : " Vous voyez, messieurs, combien on est occupé ici; le tems n'est pas propre pour agiter ces matieres; mais je ne laisserai pas de vous dire que j'ai fort bien

---

econde dans l'autre. C'est ainsi que Jérôme de ere, évêque de Toulon, prononça l'oraison fure aux obséques du roi Henri II.

„ connu le caractere du feu roi mon
„ maître ; c'étoit un homme qui ne s'ar-
„ rêtoit guères en un lieu, lors même
„ qu'il y étoit à son aise. Supposé donc
„ qu'il soit allé en purgatoire, je crois
„ qu'il n'y sera pas resté long-tems, &
„ qu'il n'y aura fait que passer, ou tout
„ au plus goûter le vin en passant.

L'historien qui rapporte ce fait, ajoute que cette plaisanterie un peu libre eut toutefois le bon effet de redresser les docteurs, & de leur faire connoître qu'ils formoient là une querelle à pure perte, où ils auroient tous les rieurs contre eux.



HENRI II.

[1547.]

HENRI II, âgé de vingt-neuf ans, monte ſur le trône, le trente & nieme de Mars, qui étoit le jour de ı naiſſance; ſon régne commença & nit par un combat ſingulier. Il perdit : vie dans un tournois, & en rom- ınt une lance avec le ſeigneur de Mont- ›mmeri : à peine eſt-il roi, qu'il per- et un de ſes duels ſi communs dans ›tre hiſtoire. Guy Chabot-Jarnac avoit ›nné un démenti à François Vivonne- - Châtaigneraie. Celui-ci propoſe le mbat : Henri II l'accorde, fait dreſ- des lices, & en veut être ſpectateur ec toute ſa cour. Il eſpéroit que la ıâtaigneraie, ſon favori, remporte- t l'avantage; mais il eſt renverſé d'un ıp de revers que Jarnac lui porte jarret. Honteux d'être vaincu ſous yeux de ſon roi, la Châtaigneraie re- : tous les ſecours qu'on lui préſente, neurt peu de jours après.

Henri II en fut ſi touché, qu'il jura mnellement de ne jamais permettre ſortes de combats. Deux ans après,

il aſſigna à Daguerre un champ de bataille.

[1548.]

Henri II fit tirer ſon horoſcope : on lui prédit qu'il ſera tué en duel. Le prince ſe tourna vers le connétable, Anne de Montmorenci, & lui dit: „Voyez, mon compere, voyez quelle „mort m'eſt préſagée !.... Ah ! Sire, „répond le connétable, voulez-vous „croire ces marauts qui ne ſont que „menteurs & bavards ? Faites-moi jet-„ter cela au feu.... Pourquoi ? reprend „le roi ; ils diſent quelquefois vrai : „d'ailleurs, j'aimerois autant mourir „de ce genre de mort que d'un autre, „pourvu que je meure de la main d'un „brave homme. „ Auſſi-tôt il ordonne à M. de Laubeſpine, ſecrétaire d'état, de lui conſerver ſon horoſcope. Il y a plus que de l'apparence que ces horoſcopes ſont des piéces faites après coup.

[1549.]

Mort de la reine Marguerite de Valois, ſœur de François I, épouſe de Henri d'Albret, roi de Navarre. Elle étoit ſçavante, & protégeoit les gens de lettres. Elle avoit fait pluſieurs piéces

de théatre : " Mysteres & Farces : la
„ Nativité de J. C :l'Adoration des trois
„ Rois : les Innocens, le Désert : la
„ Farce de Trop. Prou. Peu. Moins.
„ &c. „

[1549.]

Premier édit qui fixe les bornes de
a ville de Paris : on venoit s'y refu-
ier pour ne point payer LES TAILLES
ue les guerres avoient fait augmenter.
On craignoit alors que la capitale, de-
enue trop grande, ne ruinât le reste
u royaume. Elle s'étoit accrue de plus
e moitié, en 1672, que Louis XIV
nouvella les défenses de trop étendre
s limites de Paris, " parce qu'il étoit
à craindre que cette ville, parvenue
à cette excessive grandeur, n'eût le
même sort des plus puissantes villes
de l'antiquité, qui avoient trouvé en
elles-mêmes le principe de leur ruine,
étant très difficile que l'ordre & la
police se distribuent commodément
dans toutes les parties d'un si grand
corps. „

[1550.]

On vit, pour la premiere fois, une
mme condamnée à être pendue. Elle
it vêtue d'une longue robe, liée au-

deſſous des genoux. La nouveauté du ſpectacle attira une foule prodigieuſe de peuple. On n'avoit point connu ce ſupplice pour les femmes.

[1551.]

La guerre recommence en Piémont; les Eſpagnols forment le ſiége de Bene. Le maréchal de Briſſac en propoſe la défenſe à Montluc, qui lui dit: " Que „ ferai-je dans une ville où les ſoldats „ mourront de faim dans trois jours? „ Je ne ſçais pas faire de miracles... Si „ je vous ſçavois dans la place, répond „ le maréchal, je la croirois ſauvée: „ en tout cas, vous obtiendrez une ca- „ pitulation honorable... Que dites- „ vous là, monſieur? reprend Montluc; „ j'aimerois mieux être mort que de „ voir mon nom en de pareilles écritu- „ res. „ Cependant Montluc ſe laiſſe gagner; il entre dans la place & fait lever le ſiége.

[1552.]

Pendant la conquête du duché de Luxembourg, qui ſe fit en moins de trois ſemaines, par le roi en perſonne; ce prince ménageoit ſi peu ſa vie & ſa ſanté, que le connétable de Montmorenci crut devoir lui dire: " Ah! Sire,

ſi vous continuez cette vie, il ne faut plus que nous faſſions d'état de roi, non plus que d'un oiſeau ſur la branche, & qu'ayons une forge neuve, pour en forger tous les jours de nouveaux, ſi les autres veulent faire tout le même que vous. „

[1552.]

Charles-Quint leve le ſiége de Metz il étoit venu faire en perſonne, avec : armée de plus de cent mille homs. François de Lorraine, duc de Gui- avoit défendu la ville avec l'élite la nation, pendant ſoixante & cinq rs. Le prince de la Roche-ſur-Yon, rſuivant les reſtes de l'armée impée, joint quelques compagnies de ca- :rie, & leur préſente le combat. L'of- r qui les commande, ſe retourne, ıi dit : " Eh comment voulez vous ıe nous ayons la force de combat- : ? Vous voyez qu'il ne nous reſte s aſſez pour fuir. „ Le prince tou- de compaſſion, laiſſe ces malheureux inuer leur retraite.

[1552.]

n frappa des médailles pour éter- la mémoire de la délivrance de ; : ce ſont les premieres où l'on voit

que la France commençoit à mettre dans ces sortes de monumens le bon goût de l'antiquité.

On en fit aussi de satyriques contre Charles-Quint: la plus célebre de toutes représentoit la devise de l'empereur, qui étoit les colomnes d'Hercule avec ce mot latin *Ultrà*, pour faire entendre, que, par son expédition en Afrique, il avoit poussé ses conquêtes au-delà des colomnes d'Hercule. On ajoûte au corps de la devise une aigle enchaînée & attachée aux colomnes, avec ces mots: *Non ultrà Metas.* L'équivoque du mot *Metas* devenoit très-piquante pour l'empereur, parce qu'elle signifioit également la ville de Metz & les colomnes d'Hercule.

[1553.]

* Jeanne d'Albret, épouse d'Antoi-

* Henri, roi de Navarre, avoit d'autant plus d'impatience de voir des enfans à la princesse Jeanne, sa fille, qu'elle avoit deja perdu deux princes dont l'un s'appelloit Duc de Beaumont, & l'autre Comte de Marle. « Mais ces deux beaux princes ne „ purent être élevés ; ainsi par grand inconvénient, „ moururent en bas âge : à savoir, le duc de Beau- „ mont ayant été mis ès mains de la baillive d'Or- „ léans, qui fut grande-mere du maréchal de Mati-

ne de Bourbon, arrive à Pau, le troisieme jour de Décembre, pour y voir

---

, gnon, laquelle faisoit sa résidence en ladite ville
, étant fort âgée & frilleuse extrêmement. Selon
qu'elle, pour sa condition, se tenoit clause, &
tapissée de toutes parts avec un grand feu, elle
en faisoit encore plus à l'endroit de ce petit
corps de prince, le faisant haleter & suer de
chaleur à toute outrance, sans qu'elle souffrît
air, vent, ni haleine être donné, ni entrer
dans la chambre ; ce qu'elle fit si opiniâtrement
quoiqu'on lui en sçût dire, qu'enfin le petit
duc de Beaumont étouffa peu-à-peu dans ses
langes ; & si toujours cette bonne femme disoit
LAISSEZ LE, IL VAUT MIEUX SUER QUE TREMBLER. „

„ Le comte de Marle expérimenta une autre
affliction, qui fut, qu'étant Monsieur de Vendôme & la princesse, son épouse, allez voir le
roi Henri d'Albret en Béarn, & y ayant mené
le comte de Marle en maillot, ainsi que ledit
ieur roi l'avoit désiré, ils le lui présenterent,
le quoi il reçut merveilleux contentement. Mais,
omme ce prince étoit très-beau, désiré d'être
enu d'un chacun, un gentilhomme se jouant à
ui dans la croisée de la fenêtre de sa chambre,
ui étant entre les bras de sa nourrice, le gentilhomme & la nourrice se le baillerent plusieurs
ois de l'un à l'autre d'une fenêtre en l'autre,
ar le déhors de la croisée.... Le petit prince

le roi ſon pere, & l'engager à ne point faire de teſtament qui fût contraire à ſes droits. Le roi de Navarre tire de ſon cabinet une boëte d'or, entourée d'une longue chaîne d'or, & dit à la princeſſe : " Ma fille, cette boëte, „ avec mon teſtament qu'elle renferme, „ ſera tienne, mais que tu m'ayes mon- „ tré ce que tu portes. Et afin que tu „ ne me faſſes point une pleureuſe, ni „ un enfant rechigné, je te promets de „ te donner tout, pourvû qu'en enfan- „ tant tu chantes une chanſon en Béar- „ nois; & ſi quand tu enfanteras, j'y „ veux être. „

„ comte de Marle, tomba de la fenêtre en bas „ ſur un perron, où il ſe froiſſa une côte. . . . . „ Ou tut cet accident. . . Finalement il mourut. . . „ Mais advenant puis après que cela eut été décou- „ vert, le roi ſe mit en une grande colere contre „ la princeſſe, ſa fille, lui reprochant qu'elle n'é- „ toit pas digne d'avoir des enfans, puiſqu'elle n'y „ prenoit mieux garde. Même, comme elle voulut „ retourner en France avec ſon mari, il lui dit „ que, ſi elle devenoit groſſe, qu'elle lui apportât „ ſa groſſeſſe pour enfanter en ſa maiſon, & que „ lui feroit nourrir l'enfant, fils ou fille : ſi elle „ n'y venoit, & qu'elle ne fît en cela ſon com- „ mandement, qu'il ſe remarieroit, & qu'il ne „ vouloit pas mourir ſans héritiers. „

La princeſſe accouche dix jours après, ıtre minuit & une heure, le treizieme ›ur de Décembre. Le roi en eſt averti; ſa fille le voyant entrer, oublie ſes)uleurs pour lui chanter un cantique langue Béarnoiſe, qui commençoit nſi: " Noſtre daunne deou cap deou pon, adjuda mi en aqueſte houre, (Noſtre-Dame du bout du pont, aidez-moi à cette heure.) Le cantique eſt à ine fini, qu'elle met au monde Henri . Le roi de navarre lui donne la boë-où étoit ſon teſtament, & dit, en paſſant la chaîne d'or au cou: „ Voilà qui eſt à toi, ma fille; mais ceci eſt à moi, „ ajoute-t-il, en prenant l'en-t qu'il emporte dans ſon appartement, il commence par lui frotter les lé-s avec une gouſſe d'ail, & à lui faire ıler quelques gouttes de vin. " Tu ›ras un vrai Béarnois „ dit-il, en rant ſon petit fils remuer les lévres la tête avec une ſorte de joie.

[1554.]

Après la priſe de Dinant, on force garniſon de la citadelle à capituler. en Romero, qui commande les Eſ-nols, vient trouver le connétable Montmorenci, & ne pouvant en ob-r des conditions auſſi modérées qu'il

le desire, demande à rentrer dans la place, afin de la défendre jusqu'à la derniere extrémité : „ Capitaine, mon „ ami, lui dit le connétable, j'y con- „ sens ; mais je vous engage ma foi „ que, si vous échappez au fer & au „ feu, vous n'échapperez pas à la „ corde. „

[1557.]

A la bataille de saint-Quentin, perdue par les François, Louis de Bourbon, duc de Montpensier, voyant enlever son guidon, après la mort de celui qui le portoit, se fait jour, l'épée à la main, au milieu des ennemis, atteint celui qui enlevoit ce guidon, le tue, & lui enleve sa dépouille; mais, investi de toutes parts, il est contraint de se rendre.

[1558.]

Le duc de Guise prend aux Anglois, dans les huit premiers jours de Janvier, la ville de Calais, qui avoit coûté à Edouard III huit mois de siége, & que l'Angleterre possédoit depuis 1347. On trouva sur une des portes cette inscription : " Les François reprendront Calais, „ quand le plomb nagera sur l'eau com- „ me le liége. „ La ville de Calais avoit

é enlevée à la France, après la perte
: la bataille de Créci; elle fut reprise
rès la bataille de Saint-Quentin, qui
ıvoit pas moins coûté de larmes
e la premiere. On remarqua que les
ınçois avoient perdu cette place sous
Philippe (Philippe de Valois) & que
Anglois l'avoient laissé reprendre
s un de leurs rois, qui portoit le
me nom: le pape Paul IV ajouta que
perte de Calais étoit tout le douaire
Marie, reine d'Angleterre. C'est, en
t, tout ce que lui valut son mariage
c Philippe II, roi d'Espagne.
.a prise de Guisne & de la forteresse
Hames, acheva de chasser entiére-
ıt les Anglois hors du royaume sur
ıel ils n'ont plus fait de tentatives
iles.

[1558.]

e roi fait venir François de Coligny,
d'Andelot, colonel de l'infanterie
çoise, & lui parle des sentimens
a sur la religion. D'Andelot fit une
nse très-fiere, qu'il termina ainsi:
ı un mot, Sire j'aime mieux mourir
e d'aller à la messe. „ Henri le chassa
présence, & le fit enfermer.

[1558.]

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, vient à la cour avec ſon fils, (Henri IV,) qui n'avoit pas cinq ans. Henri II, charmé de voir ce jeune enfant ſi éveillé & ſi réſolu, le prend entre ſes bras & lui dit : " Voulez-vous être mon fils ?.... „ Aqued es lo pay ; (c'eſt celui là qui eſt mon pere, (répond le prince : „ Eh bien! „ voulez-vous être mon gendre ?... ô „ bè „ (oui bien) dit-il, après avoir regardé ſon pere.

„ Du depuis auſſi, les deux rois ſe „ promirent que leurs enfans venus en „ âge, ledit ſieur prince épouſeroit ma- „ dame Marguerite de France, plus „ âgée que lui d'environ ſix mois. „

[1559.]

Après la paix de Câteau-Cambreſis, on réforme les troupes que le marechal de Briſſac commandoit, depuis dix ans, dans le Piémont. Les ſoldats demandent, avec un ton qui ſembloit annoncer la ſédition, où ils trouveront du pain ? Le maréchal leur répond : " Chez „ moi, tant qu'il y en aura. „

Ce héros n'eſt pas moins embarraſſé avec les marchands du pays, qui, ſur ſa parole, avoient fait des avances à l'armée

l'armée : il leur donne d'abord tout ce qu'il possede ; ensuite il se rend avec eux à la cour, où ne pouvant trouver le moyen de les satisfaire, il dit à son épouse : " Voilà des gens, madame, qui ont hazardé leur fortune sur mes promesses ; le ministere ne veut pas les payer, & ce sont des gens perdus. Remettons à un autre tems le mariage de mademoiselle de Brissac, que nous nous disposons à faire, & donnons à ces infortunés l'argent destiné pour sa dot. „ La maréchale consent à tout : la dot, & quelques autres sommes empruntées, payent aux marchands la moitié de ce qui leur est dû, & le maréchal donne des suretés pour le reste.

[1559.]

Henri II fut le premier en France qui porta des bas de soie *. Par cette

* Il faut entendre, ici, des bas tricotés à l'aiguille; les métiers sont d'une invention plus récente. Jusqu'alors on portoit des bas d'étoffes que l'on appelloit CHAUSSES, comme on les appelle encore aujourd'hui ; d'où le nom de HAUTS-DE-CHAUSSES été si long-temps en usage. Il semble que la singularité dont il est ici question, ne doit tomber

nouveauté, qui étoit alors une magnificence, le monarque vouloit honorer les nôces de sa sœur, Marguerite de France, avec Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. On attribue communément ce trait à Henri III, & on le fixe en 1571, au mariage de la princesse Marguerite, sa sœur, avec le roi de Navarre (Henri IV;) mais les bas de soie étoient en usage avant cette époque, & ils n'étoient plus alors une nouveauté digne d'être remarquée, sur-tout dans un roi.

[1559.]

Henri II est blessé à mort dans un

---

que sur la nouvelle façon de faire des bas, puisque la soie étoit alors très commune. La manufacture de Tours a été établie dès l'année 1470; & les lettres-patentes, qui lui furent accordées par Louis XI, sont de l'an 1480. L'usage du velours est même antérieur au regne de François I, si l'on en juge par d'anciens manuscrits de la bibliotheque du roi, reliés en velours dont les poils sont fort longs, comme on le faisoit alors. (*Voyez ci-dessus* page 88.) il étoit devenu si commun en 1576, qu'aux états tenus à Blois, on défendit aux domestiques de paroître dans cette ville, avec des habits de velours.

ournois qu'il donnoit à l'occasion du
nariage de sa fille Elisabeth avec Phi-
ppe II, roi d'Espagne, & de sa sœur
largueritе avec le duc de Savoie. Après
voir remporté, pendant deux jours,
ute la gloire de ces sortes de combats
'il aimoit beaucoup, & dans lesquels
étoit fort adroit; comme on étoit
:t de finir, il voulut rompre encore
: lance avec le comte de Montgom-
ri, capitaine des Gardes Ecossoises.
reine le conjura deux fois de n'en
faire; mais il s'obstina, & reparut
s la lice. Les deux lances se rompent
remier choc. Le comte atteint le roi
:ronçon qui lui restoit dans la main,
n éclat entre fort avant dans l'œil
c. Le roi meurt onze jours après.
reine demande la mort du comte
autant de vivacité que s'il eût com-
ın assassinat. Elle le poursuit pen-
quinze ans, & le fait mourir sur
:faud en 1574. Il avoit onze enfans,
garçons & deux filles: le même
, qui condamnoit leur pere à la
les dégradoit de noblesse, & les
oit " vilains (roturiers) intesta-
, & incapables de posséder aucun
e dans le royaume.,, En montant
:hafaud, il se mit à haranguer le
, & finit par ces mots: " Faites

„ sçavoir à mes enfans, qui ont ici été
„ déclarés roturiers, que s'ils n'ont la
„ vertu des nobles pour s'en relever, je
„ consens à l'arrêt.





FRANÇOIS II.

[1559.]

FRançois II monte ſur le trône à l'âge de ſeize ans & demi. Ce fut ſous ſon régne, qui ne fut que de dix-ſept mois, qu'on vit éclore ces guerres civiles qui déſolerent la France pendant près de ſoixante & dix ans. On en attribue la cauſe au trop grand nombre d'hommes illuſtres & puiſſans, également bons pour le conſeil & pour l'éxécution, mais que l'autorité légitime ne peut retenir dans les bornes du devoir. Les querelles de religion ſervirent de prétexte aux factions qui préparerent à la France les plus grands maux : „ Combien que le bruit fût qu'il y avoit „ plus de mal-contentement que de hu- „ guenoterie, „ dit Brantôme.

[1560.]

Le complot connu ſous le nom de la Conſpiration d'Amboiſe, eſt découvert : la plûpart des gentilshommes du parti Calviniſte ſont tués ou pris, & les ſoldats diſperſés. Le projet étoit de raſſembler le plus de troupes qu'il ſeroit poſſi-

ble; qu'une députation nombreuſe iroit préſenter une requête au roi, pour demander la liberté de conſcience, avec la permiſſion de bâtir des temples & d'y faire le prêche; que, ſur le refus, auquel on s'attendoit, les ſoldats paroîtroient en armes, afin de s'emparer de la ville, de tuer le cardinal de Lorraine & le duc de Guiſe, & de forcer le roi à déclarer, pour ſon lieutenant-général, le prince de Condé qui s'étoit rendu exprès à la cour. Ce prince, frere du roi de Navarre, étoit, dit-on, " LE „ CHEF MUET de cette entrepriſe, qui „ paroiſſoit n'être conduite que par Jean „ de Barri, ſeigneur de la Renaudie, „ gentilhomme Périgourdin que le duc „ de Guiſe avoit ſauvé de l'échafaud. „

[1560.]

Le duc de Nemours rencontre Caſtelnau à la tête d'un eſcadron de rebelles, & lui demande, avant que de le charger, pourquoi il a pris les armes contre ſon roi? " Notre deſſein, répond Caſtelnau, n'eſt pas de faire la guerre „ à notre roi; mais de lui préſenter nos „ très-humbles remontrances contre la „ tyrannie des Guiſes.... Eſt-ce ainſi, „ reprend le duc de Nemours, qu'on „ doit aborder un roi, & lui préſenter

„ les vœux de ſon peuple ? Si vous vou-
„ lez quitter les armes, je vous promets,
„ ſur ma foi, de vous faire parler au
„ roi & de vous ramener en ſûreté. „

Caſtelnau ſuivit le duc, & fut mis aux fers, en arrivant à Amboiſe ; il expira, peu de tems après, ſur l'échafaud.

Le duc de Nemours avoit ſigné la parole qu'il avoit donnée à Caſtelnau ;
„ ce qui lui cauſa un grand creve-cœur
„ & mécontentement, qui ne ſe tour-
„ mentoit que pour ſa ſignature ; car,
„ pour ſa parole, il eût toujours donné
„ un démenti à qui la lui eût voulu
„ reprocher, ſans nul excepter, tant étoit
„ vaillant prince & généreux. „

On répondoit à ſes ſollicitations en faveur de Caſtelnau, qu'il avoit donné ſa parole mal-à-propos, & que le roi n'étoit pas obligé de la garder à un rebelle.

[1560.]

François II accorde une amniſtie à ceux qui avoient trempé dans la conſpiration d'Amboiſe : on vit alors que le nombre des coupables étoit beaucoup plus grand qu'on ne le penſoit : " J'y vis des Huguenots, dit Brantôme, qui diſoient : Or hier nous n'étions

„ pas de la conſpiration, & ne l'euſſions „ pas dit pour tout l'or du monde ; mais „ aujourd'hui nous le diſons pour un „ écu, & que l'entrepriſe étoit bonne „ & ſainte. „

[1560.]

Le capitaine Mazere s'étoit chargé de tuer le duc de Guiſe ; il paroît devant lui avec une épée fort longue ; le duc lui en faiſant de reproches : " Monſieur, „ répondit-il, je ſçavois fort bien ce „ que vous m'en dites, & l'avois fort en „ moi conſidéré plus de quatre fois ; „ mais, pour en parler au vrai, quand „ je conſidérois votre brave vaillance „ & furieuſe préſence, je perdois auſſi- „ tôt le courage de vous attaquer de „ près ; &, pour ce, je me réſolus „ d'avoir affaire avec vous de loin. Que „ ſi, au lieu de cette épée, j'euſſe pu „ apporter une pique, je l'euſſe fait ; „ tant l'image de votre perſonne ſe „ montroit à moi, terrible & formida- „ ble, & me faiſoit de peur. „

[1560.)

* François II meurt d'un abſcès dans

---

* On a ſouvent confondu le conſeil extraordi-

la tête, qui lui avoit causé d'abord une fistule à l'oreille gauche. Louis Guillard, êvêque de Senlis, qui étoit aveugle, MM. de Sansac & de la Brosse, qui avoient été ses gouverneurs, furent les seuls qui conduisirent son corps à Saint-

---

naire tenu à Fontainebleau, le 21 Août, par François II, avec les états-généraux indiqués d'abord à Meaux, & ensuite à Orléans. Ces deux assemblées sont très-différentes, quoique l'objet en fût le même. La premiere n'étoit qu'un conseil auquel on admit les grands officiers de la couronne, les chevaliers de l'ordre & d'autres grands seigneurs. Le roi proposa trois points sur lesquels on devoit délibérer; la religion, l'état des finances, & les moyens de rétablir son autorité. L'avis de ce conseil extraordinaire fut de convoquer une assemblée des états-généraux, pour le 10 Décembre, dans la ville de Meaux, & un concile, ou assemblée du clergé de France, pour le 20 Janvier suivant, à Paris. Le roi mourut le 5 Décembre à Orléans, où les états devoient s'assembler le dix. L'ouverture s'en fit le 13. Charles IX « ayant continué les états sous le même mandement de son frere. Il fut décidé qu'il ne falloit pas de nouvelle convocation : on en donna pour raison que, par la loi du royaume, *le mort saisit le vif*, & que l'autorité ne meurt point, mais qu'elle passe, sans interruption, du roi défunt à son légitime successeur. »

Denis. On trouva, ſur ſon cercueil, un billet avec ces mots : TANNEGUY DU CHASTEL, OU ES-TU ? On faiſoit alluſion à la pompe funebre que ce zélé ſerviteur avoit fait faire, à ſes dépens, après la mort de Charles VII.



CHARLES IX.

(1560.)

CHARLES IX, à l'âge de dix ans & demi, succede à son frere qui étoit mort sans enfans. Les dettes de l'état

L'ouverture des états généraux convoqués, comme on l'a dit ci-dessus, se fit, le 13 Décembre, à Orléans. " Tenir les états, disoit le chancelier de „ l'Hospital dans sa harangue, n'est autre chose „ que communiquer par le roi avec ses sujets, de „ ses plus grandes affaires; prendre leur avis & „ conseil; ouïr leurs plaintes & doléances, & „ leur pourvoir, ainsi que de raison. „ Il propooit le concile, comme l'unique remede aux divions sur la religion. " Tu dis que ta religion est meilleure, je défends la mienne: lequel est le plus raisonnable, que je suive ton opinion ou toi la mienne? Ou qui en jugera, si ce n'est un saint concile? „ Il avertit les députés, en issant, de se trouver pour conférer de leurs arges, mémoires & procurations; ceux de l'éecclésiastique, au couvent des Cordeliers; ceux la noblesse, aux Jacobins; & ceux du tierst, aux Carmes.

uivant le bref - état communiqué aux trois res :

montoient à trente-neuf millions ; la reine-mere, Catherine de Médicis, n'eut point le titre de Régente pendant cette minorité, comme le disent la plûpart des historiens ; mais elle prit une grande part dans le gouvernement, sous ce régne & sous celui de Henri III.

Le duc de Guise, le connétable de

Les dettes montoient à trente-neuf millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cens soixante-cinq livres :

La recette totale de l'année, à douze millions deux cens cinquante-neuf mille neuf cens vingt-cinq livres :

La dépense, à douze millions deux cens soixante mille huit cens vingt-neuf livres.

Le 31 Janvier, on fit la clôture de cette assemblée ; le chancelier dit qu'elle seroit convoquée de nouveau, au mois de Mai, à Melun ou à Fontainebleau. Elle se tint à Pontoise, au mois d'Août 1561.

Le premier procès-verbal des assemblées générales du clergé de France, dont on ait connoissance, est celui de la chambre ecclésiastique aux états d'Orléans, en 1560. Il a pour titre : *Ordonnances, Actes, Comparutions & autres choses faites & ordonnées par les députés du clergé de France, assemblés à Orléans, pour comparoir devant le roi, en l'assemblée générale des trois états.*

Montmorenci & le maréchal de S. André formerent une eſpece de confédération à laquelle on donna le nom de Triumvirat. Ils moururent tous les trois de mort violente. Cette union, qui tendoit à ſoutenir le parti des Catholiques contre celui des Huguenots, à la tête duquel étoit le roi de Navarre, donnoit de vives inquiétudes à la reine-mere, dont le projet étoit de ménager les deux partis, au moins juſqu'à la majorité du roi, afin de conſerver toute l'autorité qu'elle avoit ſur eux.

(1561.)

Buſſi d'Amboiſe, piqué de ce que Crillon lui raviſſoit la gloire de paſſer pour le plus brave cavalier du royaume : " veut ſe battre contre lui. „ Rencontrant un jour Crillon dans la rue Saint Honoré, il lui demande, avec un air & un ton de fierté ; " Quelle „ heure eſt il ? . . . . L'heure de ta mort, „ répond Crillon, en mettant l'épée à la main. On les ſépara, & ces deux braves finirent par s'aimer autant qu'ils s'eſtimoient.

(1561.)

Les docteurs Catholiques & proteſtans tiennent des conférences ſur les matie-

res de religion, en présence de la cour ; c'est ce que l'on appelle le Colloque de Poissi *. Le meilleur effet qu'il produisit, fut de faire revenir le roi de Navarre,

* On ne prétend pas insinuer ici, que l'assemblée du clergé, tenue à Poissi, n'ait été qu'un simple colloque entre les docteurs Catholiques & les ministres Huguenots. Les délibérations avoient pour objets : la réformation de l'église, la subvention aux besoins de l'état, l'élection de ceux qui devoient aller au concile, le moyen de mettre ordre aux tumultes & séditions survenues dans le royaume.

Pendant que cette assemblée du clergé se tenoit à Poissi, les états-généraux continuoient leurs délibérations à Pontoise ; ce qui occasionna les remontrances du parlement, du 13 Août 1561 : „ C'étoit chose nouvelle en France & de très „ grande conséquence, que deux compagnies, „ représentant le même corps, fussent assemblées „ en différens lieux. „ (Le clergé étoit également représenté, par ses députés, à Pontoise & à Poissi).

„ Que si la résolution de l'une desdites com„ pagnies étoit différente, ou contraire à l'autre, „ comme il pourroit arriver, les divisions & par„ tialités, qui se trouvent entre les sujets du roi, „ augmenteroient grandement, les uns voulant „ adhérer à une délibération, & les autres à „ l'autre. „

(pere de Henri IV,) de ses préventions pour la nouvelle reforme, & de 'e ramener à la religion Catholique lans laquelle il mourut l'année suivante.

[1561.]

Un édit porté, cette année, contre les uteurs des libelles diffamatoires, por- : qu'ils doivent être punis du fouet, our la premiere fois, & de mort, pour ı seconde.

[1562.]

François, duc de Guise, passant à assi, petite ville de Champagne, ses :ns prennent querelle avec des Hugue- ›ts assemblés pour tenir leur prêche. es injures on en vint aux coups; le ıc veut appaiser le tumulte; il est :ssé au visage : aussi-tôt les Huguenots ıt chargés de toutes parts; il en périt ıs de soixante, & le reste est mis fuite. Telle fut l'origine, ou du moins ›oque des guerres civiles, & le fonment sur lequel le parti Calviniste :usa toujours le duc de Guise d'a- ır été l'auteur des maux qui suivirent près ce qu'ils appelloient LE MAS- :RE DE VASSI. Le prince de Condé, 'ayé des suites de la guerre où il

s'engageoit, en conduiſant des troupes aux Huguenots, en parle à l'amiral de Coligny; l'amiral lui répond qu'il n'eſt plus tems de délibérer : " Je le vois „ bien, reprend le prince; nous ſom- „ mes ſi fort enfoncés dans l'eau, qu'il „ en faut boire ou ſe noyer. „

(1562.)

Le chancelier de l'Hoſpital s'oppoſoit de toutes ſes forces aux préparatifs de guerre, qui ſe faiſoient après l'affaire de Vaſſi. Le connétable lui dit : " Ce „ n'eſt pas à gens de robe longue d'o- „ piner ſur le fait de la guerre.... Bien „ que tels gens, répondit-il, ne ſça- „ chent conduire les armes, ſi ne laiſ- „ ſent-ils de connoître quand il en „ faut uſer. „

Il ſe retira de lui-même, en 1568, & dit, en rendant les ſceaux qu'on vint lui demander quelques jours après ſa retraite : " Les affaires du monde ſont „ trop corrompues, pour que je puiſſe encore m'en mêler. „

On le croyoit Huguenot dans l'ame, quoiqu'il fût Catholique au dehors; ce qui avoit fait paſſer en proverbe cette raillerie; : " Dieu nous garde de la „ meſſe du chancelier. „

(1562.)

Au ſiége de Rouen, que l'armée du roi reprit ſur les Calviniſtes, un gentilhomme, nommé François Civile, reçoit un coup qui le renverſe du rempart dans la ville, ſans connoiſſance : on l'enterre peu de tems après ; un de es domeſtiques cherche ſon cadavre, ıfin de lui procurer une ſépulture honoable : il trouve que ſon maître reſpire ncore, & le porte à l'hôpital des bleſſés. ·es chirurgiens, n'ayant pas de tems à erdre auprès d'un homme qu'ils regarent comme mort, le laiſſent pendant uatre jours, après leſquels un d'eux viſite, nettoie ſa plaie, & le met en at de vivre. A la priſe de la ville, ı le jette par les fenêtres de ſon apparment ; il tombe ſur un monceau de mier, où il reſte abandonné l'eſpace trois jours. Un de ſes parens le fait lever pendant la nuit ; il recouvre la ıté, & ſurvit quarante ans à ces diffé- ıtes eſpeces de mort.

(1562.)

Le baron des Adrets prend le fort de ɔntbriſon dans le Forez, & fait cou- la tête aux chefs des Carholiques défendoient la place. Il ordonne

aux autres de monter ſur une tour fort élevée d'où on les force de ſe précipiter eux-mêmes. Un de ces malheureux s'avance deux fois pour ſauter, & s'arrête auſſi-tôt; le baron lui dit qu'il lui fait perdre ſon tems avec toutes ſes façons : “ Monſieur, reprend l'autre, „ je vous le donne en dix à faire un „ pareil ſaut. „ Cette plaiſanterie lui ſauva la vie.

[1562.]

Le connétable de Montmorenci, le duc de Guiſe & le maréchal de S. André étoient déterminés à livrer bataille au prince de Condé dans les plaines de Dreux; mais, comme les ſuites devoient en être de la derniere conſéquence, ils ne vouloient point engager l'affaire ſans un ordre de la cour. Leurs envoyés ſe trouvent au lever de la reine-mere, qui, pour toute réponſe, ſe tourne vers la nourrice du roi & lui dit, d'un ton mêlé de raillerie & d'indignation : „ Nourrice, voilà des généraux d'ar- „ mée, qui conſultent une femme & „ un enfant, pour ſçavoir s'ils donne- „ ront bataille; qu'en penſez-vous ? „ Cependant on aſſemble le conſeil; l'avis eſt de s'en rapporter à la prudence des généraux : on en vient aux mains; le

combat dure plus de cinq heures ; l'honneur de la victoire demeure aux Catholiques, avec le champ de bataille, & quatorze cens prisonniers, à la tête desquels étoit le prince de Condé. Le connétable avoit été pris par les troupes Calvinistes, dans le premier choc qui mit en fuite toute son infanterie : la nouvelle de cette défaite arriva à la cour avant celle du gain de la bataille ; la reine dit, en l'apprenant : " Hé bien ! il faudra donc prier Dieu en françois. „

Le duc de Guise rendit tous les honneurs possibles au prince de Condé, ouis I. Ils souperent & coucherent ensemble ; ce qui étoit encore, dans ce ns-là, une marque d'amitié que le iverain même accordoit quelquefois. prince de Condé avoua qu'il n'avoit fermer l'œil, & que le duc de se avoit dormi toute la nuit, aussi iquillement que s'il eût été avec son lleur ami.

[1563.]

ançois, duc de Guise, est assassiné Jean de Merey, connu sous le nom Poltrot, dans le tems qu'il assiégoit ans. Au moment qu'il fut blessé, t fort tranquillement : " Il y a

„ long tems qu'on me gardoit ce coup. „ Il pardonna de bon cœur à ſon aſſaſſin, comme il l'avoit déjà fait au ſiége de Rouen, à l'égard d'un autre Calviniſte, qui, ayant été découvert, confeſſa ſon crime : le duc lui demandant pourquoi il en vouloit à ſa vie, & s'il ſe plaignoit de quelque mauvais office ? " Non, „ Monſieur, avoit répondu l'aſſaſſin, „ c'eſt le ſeul zéle pour ma religion „ dont vous êtes l'ennemi déclaré, qui „ m'a fait prendre la réſolution de vous „ faire périr.... Hé bien! avoit repris „ le duc, ſi votre religion vous apprend „ à tuer celui qui ne vous a jamais „ offenſé, la mienne m'ordonne de vous „ pardonner: allez, je vous renvoie en „ liberté ; & jugez par-là, laquelle des „ des deux religions eſt la meilleure. „

(1564.)

Le commencement de l'année, qui, de tems immémorial, avoit toujours ſuivi la célébration de la Pâque, eſt fixé au premier de Janvier. C'eſt-là l'époque du ſtyle que l'on a ſuivi depuis en France.

(1564.)

Charles IX, arrivant à Marſeille, ſe rendit à l'égliſe, accompagné de la

reine-mere, du prince de Navarre (Henri IV) & d'une cour nombreuse. Henri faisoit profession du Calvinisme; &, ne voulant point assister à la messe, il s'arrête à la porte de l'église, & refuse d'avancer. "Le roi lui prend, en „ riant, son bonnet de velours noir, „ bordé en or, & parsemé de pierres „ précieuses, „ & le jette dans l'église, afin d'obliger le prince à y entrer, ne fut-ce que pour reprendre son bonnet.

L'élection des consuls de la ville avoit été différée jusqu'à l'arrivée du roi : il les nomma lui-même & choisit quatre personnes de la plus haute taille pour occuper ces places municipales.

(1565.)

Le prince de Condé, Louis I, reprochoit à la princesse de la Roche-sur-Yon la facilité avec laquelle la reine Catherine de Médicis l'avoit déterminée à être sa dame d'honneur, & lui disoit qu'elle s'étoit mise en condition : "Pourquoi pas, répond la princesse ? N'avez-vous pas été colonel de l'infanterie après Bonnivet & le vidame de Chartres ? „

[1567.]

Les Calvinistes sont battus dans la

plaine de Saint Denis : le connétable de Montmorenci est blessé à mort, à l'âge de soixante & quatorze ans. Il se nommoit Anne, du nom d'Anne de Bretagne, reine de France, dont il étoit le filleul. Depuis l'année 1512, qu'il avoit combattu avec le duc de Nemours à la journée de Ravenne, il s'étoit trouvé à un grand nombre de batailles ; & il n'y en eut aucune où il n'ait été, dit Brantôme, " ou pris, ou „ blessé, ou mort. „ Il jura, avant celle de Saint Denis, qu'on ne le reverroit que mort ou vainqueur. Il en revint couvert de gloire & de blessures mortelles.

„ Quand il partit pour aller en Ita-
„ lie, faire ses premieres armes, son pere
„ ne lui donna que cinq cens livres,
„ avec de bonnes armes & de bons
„ chevaux, afin qu'il pâtît & n'eût
„ toutes ses aises, en enfant de bonne
„ maison, & apprît à conduire bien son
„ fait & avoir de l'industrie, & faire
„ de nécessité vertu : aussi disoit-il que
„ nul ne peut jamais bien sçavoir, qui
„ ne sçait pâtir. „

Anne de Montmorenci avoit servi sous cinq rois, Louis XII, François I, Henri II, François II & Charles IX. La reine-mere, en apprenant le détail

du combat, dit qu'elle avoit, " en ce jour-là, deux grandes obligations au ciel; l'une que le connétable ait vengé le roi de ses ennemis; l'autre que les ennemis du roi l'aient défait du connétable. „ Il mourut le lendemain e la bataille ; un Cordelier l'importunoit par de longues exhortations : " Je n'ai pas vécu près de quatre-vingts ans, lui dit-il, sans avoir appris à mourir un quart-d'heure. „

[1567.]

L'assemblée du clergé accorda " cent cinquante livres aux pauvres navrés, (aux soldats blessés) en la bataille donnée, depuis peu, entre la ville de Paris & celle de Saint Denis en France, pour le devoir & bon office qu'ils y avoient fait. „
Cette même assemblée régla que, s les cinq ans, il y auroit une assem- du clergé, & que la premiere se droit au mois de Septembre 1573. roi en fit expédier l'ordre, & l'assem- eut lieu.

[1567.]

e prince de Condé avoit demandé ecours de troupes à Frédéric II, e Palatin du Rhin, avec promesse

de leur payer cent mille écus, aussi-tôt qu'elles arriveroient en France. Jean Casimir II, fils de l'électeur, obtint le commandement de ces troupes qui formoient un corps de huit à neuf mille hommes, joint le prince de Condé, & lui demande la somme promise. On ne sçavoit où trouver cet argent; tous les officiers & les soldats du prince, même les goujats de son armée, se cotisent d'eux-mêmes, rassemblent une bonne partie de la somme: " Il arriva „ alors, dit Mézerai, ce qu'on n'avoit „ jamais vu.... Une armée en paya une „ autre. „

[1567.]

Les François avoient établi une petite colonie dans la Floride, en 1562: les Espagnols, jaloux de voir cet établissement si près d'eux, s'en étoient emparés; avoient massacré tous les François; & leur commandant, Pierre Melanès, avoit fait graver le détail de cette action, en y ajoûtant ces mots " Je n'ai „ fait ceci comme à des François, „ mais comme à des Luthériens. „

Dominique de Gourgues, gentilhomme Gasçon, apprend que le massacre des François n'a point été vengé: sensible à l'honneur de la nation Fran-

çoise

çoiſe, il forme le projet de laver dans le ſang des coupables, l'affront qu'elle a reçu. Il vend tout ſon bien, équipe trois petits navires s'embarque avec cent arquebuſiers & quatre-vingt matelots, arrive dans la Floride, attaque & prend trois forts qu'il détruit: des quatre cens Eſpagnols, qui les défendoient, pas un ſeul ne lui échappe. N'a-ant plus rien à faire dans ce pays, il ſſemble les priſonniers, leur reproche a barbare trahiſon qu'ils avoient emplo-ée, quatre ans auparavant, à l'égard e ſa nation, & les fait tous pendre ux mêmes arbres où ils avoient pendu s François. Il ſubſtitue cette inſcrip-on à celle que Melanès avoit laiſſée: Je n'ai fait ceci comme à des Eſpagnols, mais comme à des traîtres, à des voleurs & à des meurtriers. ,, remet à la voile, & arrive en France, on lui fait un crime d'avoir entre-is cette expédition, ſans un ordre près du roi. Il s'agiſſoit alors d'un ité de paix entre la France & l'Eſ-gne, & de Gourgues fut ſacrifié. Il int caché à Rouen, pendant quelque is, mourut à Tours, en 1583, au ment qu'il alloit prendre le commannent de la flotte que la reine d'An-terre envoyoit en Portugal.

[1569.]

Le duc d'Anjou, qui fut, dans la ſuite, Henri III, attaque les Calviniſtes à Jarnac; le prince de Condé, qui les commande, s'obſtine à combattre, malgré les repréſentations qu'on lui fait, ſur le bras qu'il porte en écharpe & ſur la bleſſure qu'il venoit de recevoir à la jambe: " Nobleſſe Françoiſe, s'écrie-„ t-il, apprenez que Condé, avec un „ bras en écharpe & la jambe caſſée, a „ encore aſſez de courage pour donner „ bataille. „ Le prince eſt fait priſonnier; le baron de Monteſquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, voyant pluſieurs ſoldats attroupés, demande ce que c'eſt; on lui répond que c'eſt monſieur le prince qui eſt bleſſé & pris: " Tuez, „ tuez, crie-t-il en jurant; „ & auſſitôt il lui caſſa la tête d'un coup de piſtolet. Toute l'armée regarda cette action comme une horrible brutalité.

Avant la bataille, le jeune prince de Navarre, (Henri IV,) diſoit aux chefs de l'armée: " Quel moyen de combat-„ tre? Nos troupes ſont trop diviſées, „ & celles des ennemis ſont jointes; & „ leur force eſt trop grande. De com-„ battre à cette heure, c'eſt perdre des „ gens à crédit. J'avois bien dit que

„ nous nous amusions trop de voir „ jouer des comédies à Niort, au lieu „ de faire assembler nos troupes, puis- „ que l'ennemi amassoit les siennes. „

[1569.]

A la journée de Montcontour, on avoit placé sur une colline le prince de Navarre & le jeune prince de Condé, ıvec quatre mille chevaux pour les garder. Henri, voyant l'avant-garde du duc l'Anjou enfoncée par l'amiral, dit avec 'ivacité; " Donnons, mes amis, voilà , le point de la victoire; ils branlent. „ .'avis étoit bon; on ne le suivit point : l'inaction de ce grand corps de ca- alerie fut la cause de la perte de cette ataille.

Le duc d'Anjou voulut se mettre à la ɔursuite des fuyards : " Arrêtez, prince, lui dit Crillon; songez que vous êtes responsable de votre personne à l'état, & que les lauriers qui restent à cueillir, ne sont pas dignes de vous. „ ıssi-tôt il va finir lui-même la déroute s ennemis. En revenant au camp, soldat Huguenot, qui l'attendoit, blesse d'un coup d'arquebuse : Crillon ırt à lui, & va le percer; le soldat nbe à ses pieds, & lui demande la : " Je te la donne, dit Crillon; &

„ si l'on pouvoit ajoûter foi à un hom-
„ me rebelle à son roi, je te deman-
„ derois parole de ne jamais porter les
„ armes que pour ton souverain. „ Le soldat, gagné par cette générosité, quitte le parti & la religion des Huguenots.

[1569.]

La reine-mere conduit Charles IX au siége de Saint-Jean-d'Angeli : " Elle
„ traînoit toujours avec elle, dit Mé-
„ zerai, tout l'attirail des plus volup-
„ tueux divertissemens, & particuliére-
„ ment une centaine des plus belles
„ femmes de la cour, qui menoient en
„ lesse deux fois autant de courtisans.
„ Il falloit, comme dit Montluc, que,
„ dans le plus grand embarras de la
„ guerre & des affaires, LE BAL MAR-
„ CHAT TOUJOURS : le son des violons
„ n'étoit point étouffé par le son des
„ trompettes ; le même équipage traî-
„ noit les machines des ballets & les
„ machines de la guerre ; & on voyoit
„ dans une même lice les combats où
„ les François s'égorgeoient, & les
„ carrousels où les dames prenoient
„ leurs plaisirs. „

Charles IX avoit cependant un goût bien décidé pour la guerre ; il se plaignoit souvent des oppositions qu'il trou-

voit à son ardeur pour le commandement des armées ; &, au siége de Saint-Jean-d'Angeli, on le voyoit chaque jour dans la tranchée & dans les postes les plus exposés ; il dit publiquement : „ Je m'accorderois volontiers avec le „ duc d'Anjou, mon frere, pour com„ mander alternativement l'armée, & „ gouverner le royaume ; à cette con„ dition, je lui verrois avec plaisir por„ ter la couronne pendant six mois. „

[1570.]

Charles IX donne la paix aux Calvinistes, & n'épargne rien pour en attirer :s chefs à sa cour ; il avoit assuré la :ine-mere, " qu'il les mettroit tous dans les filets. „ Il en vint à bout force de caresses & de dissimulation. L'amiral de Coligny se laissa même louir de la faveur apparente dont il .issoit à la cour, & se moquoit de .ıx qui vouloient lui inspirer de la fiance. Un capitaine Huguenot, nom- Langoirant, vint lui dire un jour, 'il s'en alloit dans sa province ; l'a:al en demande la cause : " C'est qu'on nous fait ici trop de caresses, épond le gentilhomme ; & j'aime nieux me sauver avec les foux, que le périr avec ceux qui se croient trop ages. „

[1572.]

Maſſacre des Huguenots à Paris, le jour de la S. Barthelemi : " Action „ exécrable, dit Péréfixe, qui n'avoit „ jamais eu, & qui n'aura, s'il plaît à „ Dieu, jamais de ſemblable. „ Parmi tant de guerriers, qui avoient bravé mille fois la mort, il ne s'en trouva point qui ſe mît en défenſe; il n'y eut que Taverny, homme de robe, qui tint ferme, avec un de ſes domeſtiques, pendant huit ou neuf heures, & ne périt qu'après avoir vendu chérement ſa vie.

Le roi avoit envoyé dans toutes les provinces des ordres précis pour le maſſacre des Huguenots. Les comtes de Tendes & de Charni, MM. de Saint-Héran; Tanneguy le Veneur, de Gordes, de Mandelot, garantirent les villes & les provinces où ils commandoient; le vicomte d'Ortès qui étoit à Bayonne, écrivit cette lettre : " Sire, j'ai commu„ niqué le commandement de Votre „ Majeſté à ſes fideles habitans & gens „ de guerre de la garniſon. Je n'y ai „ trouvé que bons citoyens & fermes „ ſoldats, mais pas un bourreau. C'eſt „ pourquoi eux & moi, ſupplions très„ humblement Votre dite Majeſté vou„ loir employer en choſes poſſibles,

„ quelque hasardeuses qu'elles soient,
„ nos bras & vies ; comme étant,
„ autant qu'elles dureront, vos très-
„ humbles, &c.

[1572.]

Le jeune baron de Rosni (Sully) âgé de douze ans, élevé dans la religion protestante, échappa ainsi au massacre de la S. Barthelemi. Eveillé, vers les trois heures du matin, par le son des cloches & les cris du peuple, & instruit de la cause du tumulte, il prend le parti de se réfugier au collége de Bourgogne où il faisoit ses études. Par une précaution admirable dans un enfant, il met sous son bras un gros livre d'Eglise, à l'usage des Catholiques, & précipite ses pas vers son collége. Trois corps-de-gardes l'arrêtent successivement : il montre son livre, & on le laisse passer. Le portier du collége lui en refuse l'entrée : le principal, informé du danger où il est exposé, vient le prendre & l'enfermer sous la clef dans un cabinet écarté.

[1573.]

Pendant le siége de la Rochelle, le duc d'Anjou, revenant de visiter une mine, passe par un endroit que l'on

voyoit de la place : un soldat le couche en joue. Hubert de Vins, son écuyer, s'en appercoit au moment que le soldat approchoit la méche de l'amorce ; se met devant le prince, & reçoit le coup au travers du corps : il a le bonheur de guérir de sa blessure, & de jouir long-tems de la gloire d'une action si génereuse * Le prince leve le siége de la Rochelle conclut la paix avec les Huguenots ; le prétexte étoit la nécessité de partir au plutôt pour la Pologne dont il venoit d'être élu roi.

[1474.]

Charles IX meurt âgé de vingt-quatre

* En reconnoissance de ce service, Henri fit épouser à Hubert de Vins, Marguerite Dagout, le plus riche parti de Provence : elle étoit sœur du comte de Saul qui mourut sans enfans, & laissa à ses neveux les biens, le nom & les armes Dagout. De Vins ne se crut cependant pas assez récompensé ; & voyant que Henri III, devenu roi de France, l'oublioit dans la distribution de ses graces, il se jetta du côté de la Ligue & en fut un des plus zélés partisans. L'histoire parle de ses hauts faits d'armes : après sa mort, la Provence lui fit élever, dans la cathédrale d'Aix, un mausolée semblable à celui de Charles d'Anjou, dernier comte de Provence.

ans : il déclare, pour son successeur à la couronne, Henri, son frere, roi de Pologne, & dit qu'il étoit bien-aise de ne point laisser de fils, à cause des malheurs dont il sçavoit que les minorités des princes étoient accompagnées. Il avoit du goût pour les belles-lettres, & aimoit sur-tout la poésie : voici des vers de sa façon que l'on ne soupçonneroit pas d'avoir près de deux cens ans d'antiquité ; ils étoient adressés à Ronsard qui jouissoit alors de la plus grande réputation, & d'une faveur singuliere auprès du prince :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner
Tous deux également nous portons des couronnes
Mais, roi je les reçois, poëte tu les donnes.
Ton esprit enflammé d'une céleste ardeur,
Eclate par soi-même, & moi par ma grandeur.
Si du côté des Dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, & je suis leur image.
Ta lyre qui ravit par de si doux accords,
T'asservit les esprits, dont je n'ai que les corps ;
Elle t'en rend le maître, & te sçait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

Ronsard avoit beaucoup de jaloux, ne manquoit point de répondre à

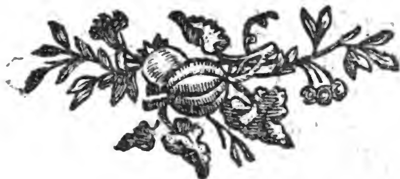
leurs ſatyres, par d'autres ſatyres plus ſanglantes. Mais rien ne lui fit autant de tort dans le public, que cette aventure dont ſes ennemis tirerent beaucoup d'avantage contre lui. Il étoit allé à Arcueil, près de Paris, pour y paſſer le carnaval avec les poëtes qui compoſoient LA PLEÏADE FRANÇOISE. La rencontre d'un bouc leur donna lieu de plaiſanter, tant parce que c'étoit l'animal qu'on offroit à Bacchus, que parce qu'il leur vint en penſée de le préſenter à Jodelle, poëte tragique, comme une récompenſe qui lui étoit dûe, ſelon l'uſage conſacré dans l'antiquité. Le bouc, orné de fleurs & de rubans en formes de bandelettes, fut amené à Jodelle, tandis que les poëtes étoient à table. Ils en rirent pendant quelque tems, & congédierent l'animal avec ſon conducteur. Cette action, qui ne paroît être qu'une plaiſanterie, fut très-mal interprétée par les ennemis de Ronſard. Ils l'accuſerent d'avoir été le ſacrificateur de ce bouc, dont les poëtes avoient fait, dans leurs orgyes, un ſacrifice à Bacchus.

[1574.]

Il s'éleva tant de diſputes entre les différens corps qui aſſiſtoient aux obſé-

ques de Charles IX, que le cortege ſe trouva réduit à cinq gentilshommes de la chambre. M. de Vitry, capitaine des gardes, préſenta le corps aux religieux de Saint-Denis ; ce qui donna lieu à ces vers :

Prenez, Meſſieurs de Saint Denis,
Le corps du roi, qui fut jadis
Le plus grand prince de la terre :
Bien que je ſois homme de guerre,
Pourtant ne vous étonnez pas,
Si je le mets entre vos bras :
L'évêque qui l'avoit en garde,
S'eſt amuſé à la moutarde.





HENRI III.

[1574.]

HENRI III monte sur le trône, à l'âge de vingt-quatre ans; il quitte la Pologne en fugitif, lui quatorzieme, & arrive en France où il retint toujours le titre de Roi de Pologne. Son régne est appellé celui des Favoris. Sa conduite qui n'étant qu'un mêlange de débauche & d'exercices publics de pénitence & de dévotion, on ne reconnoissoit plus ce prince, qui, sous le nom de Duc d'Anjou, s'étoit distingué par tant de qualités dignes du trône.

[1574.]

Magdeleine de Senectere, (on prononçoit alors Saint-Nectaire,) faisoit la guerre en Auvergne, avec un succès qui répondoit à son caractere d'Amazone. Elle étoit veuve de Guy de Saint-Exupery-Miraumont, & commandoit soixante gentilshommes des plus braves qui faisóient des prodiges de valeur, pour mériter ses bonnes graces.

[1574.]

Louis de Saint-Lary-Bellegarde, un des favoris, est fait maréchal de France, & envoyé aussi-tôt, avec une bonne armée, contre les Huguenots du Dauphiné. Il attaque Livron, petite place, qui n'étoit défendue que par les habitans; il est repoussé à trois assauts; & les femmes de la ville trouvent sa conduite si méprisable, que, pour l'insulter, elles filent leur quenouille sur la bréche: peu de tems après, elles soutiennent seules un nouvel assaut, le repoussent avec vigueur & font lever le siege.

[1575.]

Henri III est sacré à Rheims, le même jour de l'an révolu de son sacre n Pologne; quand on lui mit la couonne sur la tête, il dit assez haut qu'elle e blessoit, & lui roula deux fois de la ête, comme si elle eût voulu tomber: n en fit la remarque, & on l'interpréta mauvais présage.

[1576.]

Edit de pacification dans lequel on ccorde aux Huguenots l'exercice pulic de religion appellé par un article

exprès de cet édit : RELIGION PRÉTENDUE-RÉFORMÉE. L'exercice n'en étoit défendu qu'à deux lieues de Paris, & de tous les environs où se trouveroit la cour.

Cet édit de pacification, le cinquième [illegible] les Huguenots, révolte les Catholiques, & donne lieu à une confédération qui fut appellée d'abord LA SAINTE LIGUE, & ensuite LA LIGUE. Henri III signe lui-même l'acte d'association, & s'en déclare le chef, afin de déconcerter les projets du duc de Guise, & de relever sa propre autorité que la Ligue prétendoit saper par les fondemens.

[1576.]

Aux états tenus à Blois, on régle les préséances entre les princes du sang & les pairs. L'ancien usage étoit, que chacun prît son rang suivant l'ancienneté de sa pairie: la déclaration, rendue par Henri III, porte que les princes du sang précéderont tous les pairs, soit que ces princes ne fussent pas pairs, soit que leurs pairies fussent moins anciennes que celles de tous les autres pairs. Les rangs entre les princes du sang suivent leur proximité à la couronne. M. de Thou, premier président, dit alors au roi que, » depuis Philippe de Valois, il ne s'é

„ toit rien fait en France, qui fût aussi „ utile pour la conservation de la loi „ Salique. „

[1577.]

Henri III trouve dans son cabinet le porte-feuille de Charles Benoise, son secrétaire. Il l'ouvre, & y voit un morceau de papier sur lequel Benoise avoit écrit ces mots, pour essayer sa plume: „ Trésorier de mon épargne. „ Le roi continua d'écrire de sa main: " Vous „ payerez au sieur Benoise, secrétaire „ de mon cabinet, la somme de 1000 „ écus, „ & signe l'ordonnance. Benoise vient travailler avec le roi, trouve ce papier, & fait tant de remercimens, que le monarque prend l'ordonnance, & ajoute un zéro à la somme, afin de la proportionner aux actions de graces qu'on vient de lui faire. Benoise est le seul qui ait donné des marques de reconnoissance après la mort du roi, son maître. Il lui a fait ériger un mausolée dans l'église de Saint-Cloud, où il a fondé un service qui se célébre tous les ans, le premier jour d'Août.

[1577.]

Premier établissement de la comédie Italienne, en France. Ces comédiens,

dit Mézerai, " dont les pieces toutes
„ d'intrigues, d'amourettes & d'inven-
„ tions agréables pour exciter & cha-
„ touiller les plus douces passions....
„ obtinrent des lettres-patentes pour
„ leur établissement, comme si ç'eût
„ été quelque célebre compagnie : le
„ parlement les rebuta.... & leur dé-
„ fendit de jouer, ni de plus obtenir
„ de semblables lettres ; & néanmoins,
„ dès que la cour fut de retour de
„ Poitiers, le roi voulut qu'ils rouvris-
„ sent leur théatre.

[1578.]

L'ordre de S. Michel, institué par Louis XI, se trouve avili au point que, par une espece de proverbe, on appelloit le collier de cet ordre, " le Collier à toutes bêtes. „ Les grands du royaume n'en vouloient plus, depuis que les femmes l'avoient rendu vénal sous le régne de Henri II, & que la reine Catherine de Médicis, sous François II & Charles IX, l'avoit fait donner sans égard ni au rang, ni à la naissance, ni aux services. Cet ordre est relevé, & sa perpétuité se trouve assurée par son union avec l'ordre du S. Esprit.

[1579.]

Henri III institue l'ordre des chevars du S. Esprit; il avoit été élu roi Pologne, & étoit parvenu à la cou-nne de France, le jour même de la ntecôte; ce qui lui fit donner à cet dre le titre du S. Esprit. Son dessein oit d'en faire une marque de la plus ute distinction, & de retirer du parti lviniste, par l'espérance de cet honur, les grands du royaume, qui y oient engagés. Il se déclara chef soutain de cet ordre, & en unit la ande maîtrise à la couronne de Fran-Le nombre des chevaliers fut limité cent, y compris huit ecclésiastiques, voir quatre cardinaux, & quatre qui voient être archevêques, évêques ou élats; le grand aumônier & ses sucseurs sont incorporés en titre de comndeurs, sans être obligés de faire euve de noblesse.

Le grand collier de l'ordre étoit comsé de fleurs-de-lys d'or, cantonnées flammes d'or émaillées de rouge, relacées de trois chiffres d'or émaillées blanc. Le premier chiffre est d'un , & d'un *lambda*, lettre grecque: ce it les premieres lettres du nom du , & de celui de la reine son épouse,

Louiſe de Lorraine. Les deux autres chiffres marquoient des noms que le roi laiſſa à deviner, & que l'on ſoupçonna malignement déſigner quelques maîtreſſes. On y a ſubſtitué des ſymboles plus conformes à la valeur & à la religion de nos rois ; & c'eſt le ſeul changement que l'on ait fait à ce collier.

Hors de cérémonies, les chevaliers portoient une croix d'or, émaillée de blanc, attachée à un cordon bleu, qui pendoit ſur l'eſtomac, comme la portent à préſent les commandeurs eccléſiaſtiques : aujourd'hui elle eſt attachée au cordon bleu que l'on porte en baudrier, & pend au côté gauche.

La premiere promotion ſe fit le premier de Janvier 1579, aux Auguſtins de Paris. Le nombre des eccléſiaſtiques fut rempli ; celui des chevaliers ne fut porté qu'à vingt-ſept, afin de laiſſer une eſpérance plus prochaine à ceux que l'on vouloit attirer par l'appas d'un honneur ſi diſtingué.

Louis d'Anjou, roi de Jéruſalem & de Sicile, avoit inſtitué à Naples, en 1352, le jour de la pentecôte, un ordre du SAINT ESPRIT, parce que ce jour étoit celui de ſon couronnement. Les Vénitiens poſſédoient l'acte original de cet ordre, & en firent préſent à Henri

l, lorſqu'il paſſa par leur ville, en
venant de Pologne. Le prince tint cet
te fort caché ; & après en avoir fait
er par M. de Chiverni, ce qu'il jugea
propos d'en extraire pour ſon nouvel
dre, il lui ordonna de le brûler.
ais ce précieux monument a été con-
vé ; & a paſſé de la bibliotheque de
ilippe Huraut, évêque de Chartres,
: de M. de Chiverni, dans celle de
. le préſident de Maiſons. On croit
'il ſe trouve aujourd'hui dans les archi-
: de l'ordre.

[1580.]

Henri IV n'étant encore que roi de
varre, ſurprend Cahors, dont il fait
ter les portes, en y appliquant le
ard. C'eſt la premiere fois que l'hiſ-
re parle de cette invention dont on
oroit entiérement l'uſage.

Ce prince voulant récompenſer Théo-
e Agrippa d'Aubigné, aieul de ma-
ne de Maintenon, lui donna ſon
trait. D'Aubigné fit ſur le chanp ces
s, en les écrivant au bas du por-
t :

Ce prince eſt d'étrange nature ;
Je ne ſçais qui diable l'a fait ;
Car il récompenſe en peinture,
Ceux qui le ſervent en effet.

[1581.]

François, duc d'Alençon, d'Anjou & de Brabant, frere du roi Henri III, crut se voir sur le point d'épouser Elisabeth, reine d'Angleterre, & perdit tout-à-coup ce qu'il appelloit ses espérances les mieux fondées. Bodin, chancelier, du duc, dit un jour à la reine Elisabeth, qu'il travailloit actuellement à l'éloge des grands personnages de son siecle, & qu'il ne manqueroit pas d'y donner place à Sa Majesté, mais que la rupture de son mariage avec le duc d'Anjou l'embarrassoit fort; elle lui répondit: " Sçavez-vous, M. Bodin, ce que l'on dira „ quand vous en parlerez? On dira que „ vous aurez cru un menteur, & qu'un „ sot l'aura écrit. „

Un auteur contemporain parle ainsi du projet que ce Prince avoit formé d'épouser la reine Elisabeth. " François, „ duc d'Anjou, fils de France, n'a guères décédé (le 10 Juin 1584,) ayant „ envie de se loger, & d'épouser une „ reine ou princesse héritiere, fit parler „ à Elisabeth, reine d'Angleterre, de „ mariage; s'envoyerent des lettres l'un „ à l'autre & leurs portraits. Enfin la „ reine lui manda qu'elle ne contracteroit jamais mariage avec celui qui la

recherchoit, si elle ne voyoit le personnage, autrement qu'il n'en falloit plus parler. Ce prince, persuadé par jeunes gens aussi peu avisés en cette affaire que lui, délaissant l'avis des gens plus avancés en âge, s'en va en Angleterre la voir, toutefois sans beaucoup de train; lequel ayant été contemplé de ladite dame, le trouva si laid, tant de la petite vérole qui lui avoit laissé des fosses au visage, qu'aussi qu'il avoit un nez mal formé, avec quelques glandes au col, qui fut cause peut-être qu'il ne fût reçu aux bonnes graces de cette belle reine. Aucuns sont d'opinion qu'il n'y devoit aller, mais devoit continuer par lettres à traiter son mariage; car, par aventure, à la longue, il eût pu entrer en grace. „

[1583.]

Le Cardinal René de Birague meurt é de soixante & quatorze ans: il di- t de lui-même „ qu'il étoit " cardinal sans titre, prêtre sans bénéfice, & chancelier sans sceaux. „

[1584.]

Armand de Gontaud de Biron, obli- de produire ses titres de noblesse;

pour recevoir l'ordre du S. Eſprit, n'en préſenta que cinq ou ſix fort anciens, & dit au roi : " Sire, voilà ma no-„ bleſſe ici compriſe.... Mais la voici en-„ core mieux, „ ajouta-t-il, en montrant ſon épée.

[1585.]

Les Ligueurs commencent la guerre, & le roi conclut auſſi-tôt avec eux le traité de Nemours, par lequel il dépouille les Huguenots des avantages qu'ils avoient obtenus par le paſſé, & fortifie la Ligue contre ſa propre autorité. Cette nouvelle jette le roi de Navarre dans le plus grand accablement; il penſe aux maux qui vont fondre ſur ſon parti, ſur lui-même, ſur tout le royaume; & la moitié de ſa mouſtache, du côté qu'il avoit la tête appuyée ſur la main, lui blanchit, dit on, tout-à-coup.

[1585.]

Henri III forcé par les Ligueurs de reprendre les armes contre les Huguenots, leur demande l'argent néceſſaire pour ſoutenir cette nouvelle guerre. Les chefs s'en défendent ſur la difficulté d'en trouver, " à cauſe de l'épuiſement de „ tous les corps de l'état.... Il eût donc „ mieux valu me croire, reprend le

„ prince, lorſque je m'oppoſois à la
„ guerre ; & j'ai grand'peur qu'en vou-
„ lant détruire le prêche, nous ne ha-
„ zardions fort la meſſe. „

[1585.]

Paſquier écrivoit à un de ſes amis, en lui parlant de la faction DES SEIZE :
„ Nous ſommes maintenant devenus tous
„ guerriers déſeſpérés. Le jour, nous
„ gardons les portes ; la nuit, faiſons le
„ guet, patrouilles & ſentinelles. Bon
„ Dieu ! que c'eſt un métier plaiſant à
„ ceux qui en ſont les apprentifs.

[1585.]

Le prince de Condé, Henri I, commandant en Xaintonge les troupes Calviniſtes, attaque Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, que le peuple, par une prononciation vicieuſe, nommoit „ le Duc de Mercure, „ & le force de quitter précipitamment ſon quartier des Loges.

Un gentilhomme de la maiſon du duc, étoit attaqué d'une fievre violente, qui l'avoit empêché de ſuivre l'armée. Le prince de Condé, après l'avoir bien queſtionné ſur ſa maladie, propoſe de lui pendre au col un billet cacheté, qui le guérira infailliblement, pourvu qu'il

le porte pendant neuf jours ſans l'ouvrir. Le gentilhomme y conſent, & le prince le renvoie à ſon maître. Les neuf jours étant expirés, le duc s'empreſſe d'ouvrir lui-même le billet. Il y trouve ces vers écrits de la main du prince ;

Fiévre chaude, je te conjure,
Par la retraite de Mercure,
Que de ce corps-ci tu deſloges,
Comme Mercure a fait des Loges,
D'où il a fait prompte retraite,
Ayant la barbe à demi-faite.

[1585.]

Les Catholiques mirent à leur tête le cardinal Charles de Bourbon, oncle de Henri IV. Un jour qu'il étoit dans l'armée que le duc de Guiſe avoit levée ſous ſon nom, Vergnetes qui l'avoit toujours ſervi dès ſon enfance, le trouvant fatigué & mécontent d'une cavalcade, lui dit : " Monſieur, que penſez-vous faire ?
„ Vous êtes ici en une armée ; mais
„ vous n'ignorez votre âge & votre foi-
„ bleſſe qui s'abbat tous les jours : ſi les
„ gouttes vous prennent, où vous tien-
„ drez-vous ? car il n'y a point de place
„ aſſez forte pour vous garantir contre
„ la puiſſance du roi. . . . Ha ! Vergne-
„ tes,

„ tes, répondit ce prince, je suis em-
„ barqué, & tout le monde ne sait pas
„ pourquoi; mais sçache, encore qu'on
„ m'en blâme, néanmoins que je ne me
„ suis point accordé avec ces gens-ci
„ sans raison. Penses-tu que je ne sça-
„ che pas bien qu'ils en veulent à la
„ maison de Bourbon, & qu'ils n'eus-
„ sent pas laissé de faire la guerre,
quand je ne me fusse pas joint avec
eux? Pour le moins, tandis que je
suis avec eux, c'est toujours Bourbon
qu'ils reconnoissent: le Roi de Na-
varre, mon neveu, cependant fera
sa fortune; ce que je fais, n'est que
pour la conservation du droit de mes
neveux. „

[1586.]

Guerre appellée DES TROIS HENRIS.
nri III étoit à la tête des Royalistes:
nri, roi de Navarre, conduisoit les
guenots; Henri, duc de Guise, étoit
chef de la Ligue. Pendant que ces
s armées divisoient le royaume, on
oit le peuple ne s'occuper qu'à faire
processions. Il en venoit en foule de
rie, de la Champagne & de la Pi-
ie. Elles entroient dans Paris avec
cierges allumés, & chacun se cou-
: de toile blanche; ce qui fit nom-

mer cette année, L'ANNÉE DES PROCESSIONS BLANCHES.

[1586.]

Henri, roi de Navarre, disoit dans les lettres qu'il adressoit à tous les ordres du royaume : " Je gémis sur le sort „ d'un million d'innocens que la guerre „ civile va faire périr.... Les princes „ François sont les chefs de la noblesse.... „ je vous aime tous.... Je me sens périr & affoiblir en votre sang. L'étranger ne peut avoir ces sentiments. „ Il finissoit par proposer, pour reméde à tant de maux, ou l'assemblée des états du royaume, ou un concile, ou un duel.

[1587.]

Avant la bataille de Coutras, le roi de Navarre exhortoit ses soldats à bien faire ; & se tournant vers le prince de Condé & le comte de Soissons, il leur parla ainsi : " Pour vous, je ne vous dis „ autre chose, sinon que, vous êtes du „ sang de Bourbon, & vive Dieu ! je „ vous ferai voir que je suis votre aîné... „ & nous, que nous sommes de bons „ cadets, „ répondirent les princes.

[1588.]

A la journée des Barricades, le comte e Briſſac fit ceſſer le feu que les Bour-eois faiſoient ſur les Suiſſes; & ſe tour-ant vers quelques gentilshommes qui accompagnoient, il leur dit en riant: J'ai enfin trouvé mon terrein; le roi qui dit que je ne vaux rien ni ſur la terre, ni ſur la mer, verra au moins que je ſuis bon ſur le pavé.„

[1588.]

Le roi ſe retire à Chartres, & le duc : Guiſe reſté ſeul maître de Paris, y ›paiſe le tumulte, & va faire viſite au ·emier préſident Achilles de Harlay; il le trouva qui ſe promenoit dans ſon jardin, lequel s'étonna ſi peu de leur venue, qu'il ne daigna pas ſeulement tourner la tête, ni diſcontinuer ſa promenade commencée, laquelle achevée qu'elle fut, & étant au bout de ſon allée, il retourna, & en retournant il vit le duc de Guiſe qui venoit à lui; alors il lui dit: C'eſt grand pitié quand le valet chaſſe le maître; au reſte, mon ame eſt à Dieu, mon cœur eſt à mon roi, & mon corps eſt entre les mains des méchans; qu'on en faſſe ce qu'on voudra.„

[1588.]

Les Parisiens confus de leur révolte, ordonnent d'abord des processions, pour prier Dieu d'attendrir le cœur du roi à leur égard; ensuite ils font précéder leurs députés d'une procession de Capucins qui allerent de Paris à Chartres, portant à la main divers instrumens de la Passion: un d'eux portoit une grande croix sur ses épaules; c'étoit le frere Ange, connu sous le nom de Henri de Joyeuse, qui avoit été long-tems à la cour & dans les armées. La procession se rend à la cathédrale de Chartres, où le roi étoit à vêpres: deux Capucins donnoient de grands coups de discipline sur les épaules du frere Ange; les autres chantoient le *Miserere*; & le peuple crioit de tems en tems MISÉRICORDE. Ce spectacle fait rire les courtisans, & en attendrit d'autres jusqu'aux larmes. Crillon s'écrie, en voyant le frere Ange qui étoit son allié: " Frappez tout de ,, bon, fouettez fort; c'est un lâche qui ,, a endossé le froc, pour ne plus por- ,, ter les armes. ,, Le roi dissimule ce qu'il pense de cette cérémonie bizarre, & répond à la requête des députés, qu'il jugera de la sincérité du repentir par les preuves d'obéissance & de soumission qu'on lui donnera.

[1588.]

Le duc de Guise est massacré le 23 Décembre à Blois, où les états étoient assemblés. La veille de cette exécution, se mettant à table, il trouva sous sa serviette un billet, par lequel on l'avertissoit de prendre garde à lui, & qu'on lui préparoit un mauvais tour. L'ayant lu, il prend son crayon, écrit au bas, ON N'OSEROIT, & le jette sous la table. Ses confidens les plus intimes lui conseilloient de s'éloigner de la cour pour quelque tems. "Je suis trop avancé pour „ reculer, disoit-il; le roi & moi res- „ semblons à deux armées en présence, „ dont l'une, en se retirant, donne la „ victoire à l'autre. „ Six coups de poignard qu'il reçut au même instant, ne lui laisserent pas le temps de penser à se défendre.

Le lendemain, 24 Décembre, le cardinal de Guise fut tué à coups de hallebarde. Il avoit sur-tout irrité le roi par une épigramme atroce qu'il récitoit à tous propos, soit qu'il en fût l'auteur ou non. Elle étoit faite sur la devise du roi, dont le corps étoient trois couronnes, avec ces mots: *Manet ultima cœlo*; LA TROISIEME M'ATTEND DANS LE CIEL: deux représentoient celles de Pologne &



HENRI IV,

LE GRAND.

[1589.]

HENRI de Bourbon descendoit de Robert de France, comte de Clermont, seigneur de Bourbon, cinquieme & dernier fils du roi S. Louis; il étoit l'héritier présomptif de la couronne, quoiqu'il ne fût parent de Henri III, qu'au vingt-deuxieme degré. Ce prince se voyoit sans argent, sans crédit, & aux prises avec la Ligue, qui prétendoit l'exclure de son droit à la couronne, parce qu'il étoit Huguenot: il fait venir le maréchal de Biron, & lui dit en l'embrassant: "C'est à cette heure qu'il faut que „ vous mettiez la main droite à ma cou„ ronne; ni mon honneur ni le vôtre „ ne veulent pas que je vous anime par „ discours pour commencer nos affaires; „ je vous prie, en pensant à ce qui se „ présente sur nos bras, allez tirer le „ serment des Suisses, comme vous en„ tendez qu'il faut, & puis me venir ser„ vir de pere & d'ami contre ces gens „ qui n'aiment ni vous ni moi.„ Sire,

„ répond le maréchal, c'est à ce coup „ que vous connoîtrez les gens de bien; „ nous parlerons du reste à loisir. Je ne „ vais point essayer, mais vous querir „ ce que vous demandez. „ M. de Sancy avoit déjà engagé les Suisses à suivre Henri IV, & à le servir pendant trois mois sans demander aucune paye, " cho- „ se qui ne se vit peut-être jamais parmi „ les Suisses, „ ajoute M. de Sancy dans sa Relation.

[1589.]

Le parti Catholique envoie des députés au roi pour lui donner des assurances de fidélité, mais à condition qu'il se fera Catholique au plutôt. L'embarras de répondre à cette proposition est terminé par la présence de M. de Givri qui entre, se jette aux pieds du roi, & lui baise la main, en disant: " Sire, „ je viens de voir la fleur de votre brave „ noblesse qui se réserve à pleurer son „ roi mort, quand elle l'aura vengé: „ elle attend vos commandemens; vous „ êtes le roi des braves, & vous ne se- „ rez abandonné que des poltrons. „ Bientôt Henri IV est reconnu roi de France par l'armée que son prédécesseur avoit assemblée; & il en reçoit le serment de fidélité, en accordant des con-

ditions qui assuroient le maintien de la religion Catholique.

[1589.]

Le duc de Mayenne fait proclamer roi de France le cardinal de Bourbon, & garde pour lui-même le titre & le pouvoir de Lieutenant-général du royaume. Le cardinal-roi prend le nom de Charles X. On voit encore des médailles & des pieces de monnoie frapées à son coin. Il étoit alors à Chinon, entre les mains de Henri IV, son neveu, & la Ligue le regardoit comme prisonnier. C'étoit même ce qui avoit déterminé le duc de Mayenne à faire ce choix, parce que sous un roi prisonnier il exerçoit un pouvoir absolu. Le cardinal disoit qu'il n'avoit accepté la couronne, que pour la conserver dans la maison de Bourbon, parce qu'il voyoit les Ligueurs disposés à la faire passer à des princes étrangers. En parlant de Henri IV, il l'appelloit toujours LE ROI MON NEVEU. Il mourut l'année suivante au château de Fontenay-le-Comte, où on l'avoit gardé pour empêcher les Ligueurs d'abuser de sa foiblesse.

[1586.]

Henri IV, après avoir défait les Li-

gueurs à la journée d'Arques, écrivit à son cher Crillon : " Pends-toi, brave „ Crillon; nous avons combattu à Ar- „ ques, & tu n'y étois pas. Adieu, „ brave Crillon, je t'aime à tort & à „ travers. „

[1589.]

Ce prince disoit souvent qu'il étoit „ roi sans royaume, général sans sol- „ dats, & presque sans argent, comme „ mari sans femme. „

[1590.]

Peu de jours avant la bataille d'Ivri, M. de Schomberg avoit demandé la paye de ses Allemands. Le roi qui manquoit d'argent, avoit répondu brusquement : „ Jamais homme de courage n'a fait „ une semblable demande, la veille d'u- „ ne bataille. „ Il voulut réparer ce trait de vivacité; & au moment d'en venir aux mains : „ M. de Schomberg, je vous ai offensé, dit-il; cette journée peut être la derniere de ma vie; je ne veux point emporter l'honneur d'un gentilhomme; je sçais votre valeur & votre mérite; je vous prie de me pardonner, & embrassez-moi.... Il est vrai, répondit Schomberg, que votre majesté me blessa l'autre jour; mais

I 6

„ aujourd'hui elle me tue ; car l'hon-
„ neur qu'elle me fait m'oblige de mou-
„ rir en cette occasion pour son ser-
„ vice. „ Il fut tué en combattant à côté du roi.

[1590.]

A la journée d'Ivri, Henri IV ne pensoit qu'à ranger son armée en bataille, lorsque plusieurs de ses officiers vinrent lui représenter qu'il falloit commencer par s'assurer une retraite, & s'étendirent beaucoup sur l'importance & la nécessité de cette précaution. " Eh ! Messieurs,
„ leur dit le roi, nous sommes d'ac-
„ cord, & j'ai pourvu à la retraite :
„ c'est sur le champ de bataille qu'il
„ faudra la faire.... Enfans, si les cor-
„ nettes vous manquent, voici le signe
„ du ralliement ; vous le trouverez tou-
„ jours au chemin de la victoire & de
„ l'honneur : Dieu est pour nous ! „ Il adressoit ces derniers mots à ses soldats avec l'air & le ton de la plus grande gaieté, en leur montrant son casque surmonté d'un grand panache blanc.

Au moment de marcher à l'ennemi, il leur dit : " Mes enfants, vous êtes
„ François ; je suis votre roi, voilà l'en-
„ nemi. „ *Voyez Tome I, année 1003.*

[1590.]

L'armée des Ligueurs fut entiérement défaite; le roi y fit des prodiges de valeur; & le maréchal de Biron, qui commandoit le corps de réserve, lui dit: „ Sire, vous avez fait aujourd'hui le „ devoir du maréchal de Biron, & le „ maréchal de Biron a fait ce que de- „ voit faire le roi. „ Ce maréchal écrivant, après la bataille d'Ivri, à son BON AMI, M. du Haillan, lui disoit: " Le „ roi y fit très-bravement, généreuse- „ ment & hardiment, autant qu'il se „ peut, & quasi trop.... Je suis après „ pour gagner deux mois pour m'aller „ reposer, & je crois que le meilleur „ seroit pour toujours, & aller prier „ Dieu, puisqu'il m'a fait cette grace d'a- „ voir vécu si longues années avec gran- „ de réputation dedans & dehors le „ royaume.... Je suis été en six batail- „ les, j'ai eu six arquebusades; j'ai ven- „ du, sans les bois, six mille livres de „ rente, & servi six rois. „

[1590.]

Après la bataille d'Ivri, un capitaine vient trouver le roi & lui dit " Sire, „ trois mots: Argent ou congé. „ Henri IV répond aussi-tôt: " Capitaine,

„ quatre mots : Ni l'un ni l'autre. „ Quelques jours après, il lui fit donner l'un & l'autre.

[1590.]

François de Pas eſt tué à la journée d'Ivri, après avoir combattu en héros ſous les yeux du roi. Ce prince affligé de la perte d'un homme dont la famille s'étoit toujours extrêmement diſtinguée, s'écrie : " Ventre ſans-gris, j'en ſuis „ fâché, n'y en a-t-il plus ? „ On lui répond que la veuve eſt groſſe " : Eh „ bien ! repliqua-t-il, je donne au ventre „ la même penſion que celui-ci avoit. „

[1590.]

M. de Sulli, à la journée d'Ivri, eut deux chevaux tués ſous lui, reçut ſept bleſſures, & reſta pour mort. Revenu à lui, il ſe fait tranſporter à Roſni, où étoit le roi ; de plus loin que le prince l'apperçoit, il va au-devant de lui : „ Brave ſoldat, & vaillant chevalier, „ dit-il, j'avois toujours eu bonne „ opinion de votre courage, & conçu de „ bonnes eſpérances de votre vertu ; „ mais vos actions ſignalées, & votre „ réponſe modeſte ont ſurpaſſé mon „ attente... Et partant, en préſence de „ ces princes, capitaines & grands

„ chevaliers qui ſont ici près de moi, „ vous veux-je embraſſer des deux bras. „ Sulli avoit dit au roi, en l'abordant, qu'il s'eſtimoit " heureux d'avoir ſouf„ fert pour un ſi bon maître. „

[1590.]

Blocus de Paris par l'armée du roi. Il y avoit dans la ville, environ deux cens mille perſonnes, avec des vivres pour un mois. On forma une eſpece de régiment composé de religieux, de prêtres & d'écoliers juſqu'au nombre de treize cens; ils parurent dans la ville en ordre de bataille, & firent une proceſſion ou revue générale qui fut appellée LA PROCESSION DE LA LIGUE. " Elle ſe „ fit en cet ordre, dit l'Etoile. Guil„ laume Roſe, évêque de Senlis, étoit „ à la tête comme commandant & pre„ mier capitaine, ſuivi des eccléſiaſti„ ques, marchant quatre à quatre. „ Après étoit le prieur des Chartreux „ avec ſes religieux, les quatre ordres „ mendians, les Capucins, les Mini„ mes, entre leſquels il y avoit des rangs „ d'écoliers. „

„ Les chefs de ces différens religieux „ portoient chacun d'une main un cru„ cifix, & de l'autre une hallebarde; „ & les autres des arquebuſes, des

„ pertuisanes, des dagues & autres „ diverses especes d'armes que leurs voi„ sins leur avoient prêtées. Ils avoient „ tous leurs robes retroussées & leurs „ capuchons abbatus sur leurs épaules : „ plusieurs portoient des casques, des „ corselets & des poitrinals, c'est-à-dire, „ des plaques de fer qu'on mettoit sur „ la poitrine. „

„ Hamilton, Ecossois de nation, & „ curé de S. Côme, faisoit l'office de „ sergent, & les rangeoit, tantôt les „ arrêtant pour chanter des hymnes, & „ tantôt les faisant marcher : quelque„ fois il les faisoit tirer de leurs mous„ quets. „

Le petit pere Bernard, qui étoit boiteux, se faisoit remarquer dans cette troupe, allant de rang en rang, se mettant tantôt à la tête du régiment & tantôt à la queue, & tenant en main une large épée avec laquelle il espadonnoit.

„ Le légat y accourut aussi, & approu„ va par sa présence une montre si ex„ traordinaire, &, en même tems, risi„ ble. Mais il arriva qu'un de ces nou„ veaux soldats qui ne sçavoit pas, sans „ doute, que son arquebuse étoit char„ gée à balle, voulut saluer le légat „ qui étoit dans son carrosse, tira dessus,

„ & tua un de ses ecclésiastiques, qui „ étoit son aumônier; ce qui fit que le „ légat s'en alla au plus vîte, pendant „ que le peuple crioit tout haut que cet „ aumônier avoit été fortuné d'être tué „ dans une si sainte action. „

[1590.]

Tandis que Paris se portoit à tant d'excès, son roi parloit ainsi dans une conférence qu'il eut avec le cardinal de Gondy & l'archevêque de Lyon, députés pour traiter de la paix. " Je ne „ suis point dissimulé, je dis rondement & sans feintise ce que j'ai sur „ le cœur. J'aurois tort de vous dire „ que je ne veux point une paix générale: je la veux, je la desire, afin „ de pouvoir élargir les limites de ce „ royaume. Pour avoir une bataille, „ je donnerois un doigt, & pour la paix „ générale, deux. J'aime ma ville de „ Paris; c'est ma fille aînée, j'en suis „ jaloux; je lui veux faire plus de grace, „ plus de miséricorde qu'elle ne m'en „ demande; mais je veux qu'elle m'en „ sçache gré & à ma clémence.... Ce „ que vous demandez de différer la capitulation & reddition de Paris jusqu'à une paix universelle, qui ne se „ peut faire qu'après plusieurs allées &

„ venues; c'eſt choſe trop préjudiciable
„ à ma ville de Paris, qui ne peut
„ attendre un ſi long terme. Il eſt dé-
„ jà mort tant de perſonnes de faim,
„ que ſi elle attend encore huit ou dix
„ jours, il en mourra un très-grand
„ nombre, qui ſeroit une étrange pitié.
„ Je ſuis le pere de mon peuple; je
„ reſſemble à cette vraie mere de Salo-
„ mon; j'aimerois quaſi mieux n'avoir
„ point de Paris, que de l'avoir ruiné
„ & diſſipé après la mort de tant de
„ Pariſiens.... Vous, M. le cardinal,
„ en devez avoir pitié; ce ſont vos
„ ouailles.... Je ne ſuis pas bon théo-
„ logien; mais j'en ſçais aſſez pour vous
„ dire que Dieu n'entend point que
„ vous traitiez ainſi le pauvre peuple
„ qu'il vous a recommandé.... Et
„ comment voulez-vous eſperer de me
„ convertir à votre religion, ſi vous
„ faites ſi peu de cas du ſalut & de la
„ vie de vos ouailles? C'eſt me donner
„ une pauvre preuve de votre ſainteté;
„ j'en ſerois trop mal édifié. „

Le cardinal de Gondy repréſentant que ſi le duc de Mayenne n'étoit pas compris dans le traité, il ne manqueroit pas de venir reprendre Paris avec toutes les forces du roi d'Eſpagne....
„ S'il y vient, dit le roi, lui, & tous

les alliés, PAR DIEU nous les battrons bien, & leur montrerons que la noblesse Françoise se sçait défendre : j'ai juré contre ma coutume ; mais je vous dis encore, que PAR LE DIEU VIVANT, nous ne souffrirons point cette honte. „

[1590.]

Lesdiguieres prend la ville de Grenoble, & dépêche Saint-Julien, son secrétaire, pour en porter la nouvelle au roi, & lui en demander le gouvernement qu'il lui avoit promis un an auparavant, au cas qu'il la prît. Le conseil s'oppose à la demande, sur ce que le roi s'étoit engagé expressément à ne donner les gouvernemens des villes que l'on prendroit, qu'à des Catholiques. Saint-Julien se retire sans répliquer ; & rentrant un moment après : Messieurs, dit-il, votre réponse inespérée m'a fait oublier un mot ; c'est que puisque vous ne trouvez pas à propos de donner à mon maître le gouvernement de Grenoble, vous songiez aux moyens de le lui ôter. „ Le conseil décida que c'étoit-là un cas tout particulier, & le brevet fut expédié sur le champ.

[1591.]

Le comte de Chaligni, prince de la maison de Lorraine, investi par un parti de l'armée des Royalistes, est saisi par Chicot, bouffon du roi, & fait prisonnier. Chicot, à qui le duc de Mayenne avoit fait donner des coups de canne, cherchoit par-tout l'occasion de s'en venger sur le duc ou sur quelqu'un de sa maison, s'exposoit même aux plus grands dangers pour en venir à bout, & avoit eu, en deux ans, cinq chevaux tués sous lui. Il ne manqua point cette rencontre, quoique blessé à mort par le prince qu'il attaquoit. Le comte de Chaligni ayant été présenté au roi, témoigna beaucoup de chagrin du malheur qu'il avoit eu d'être pris par un homme de cette sorte : le roi en plaisanta avec lui, &, pour le consoler l'assura que Chicot, quoique bouffon, étoit homme de cœur. Cette prise valut une rançon de trente mille écus, qui servit à dédommager la duchesse de Longueville d'une pareille somme qu'elle avoit payée au commencement de la guerre, ayant été arrêtée en Picardie avec ses filles.

[1591.]

ᵓendant le siége de Rouen, un des
ciers de la garnison, nommé le Che-
ier Picard, reçut une lettre du comte
ssex, par laquelle il lui mandoit que
ormis la cause qu'il soutenoit, il lui
toit ami, pour l'avoir connu avec
.I. de Marchemont en Angleterre;
nais qu'en cette guerre, il seroit
rès-aise de le trouver à la tête de
on régiment, la picque au poing.,,
brave André de Brancas de Villars,
commandoit dans Rouen, voulut
ondre lui-même, & manda au comte,
il trouveroit le chevalier Picard
oujours prêt à lui en faire passer l'en-
ie seul à seul, ou avec tel nombre
u'il seroit arrêté, & qu'il s'offroit
faire cette partie pour lui. ,, D'Essex
aussi-tôt cette réponse à Villars:
Quant est de votre offre de faire une
artie pour moi, je réponds que j'ai
ommandement d'une armée (quatre
ille hommes de pied, & cinq cens
hevaux que la reine d'Angleterre,
lizabeth, avoit envoyés à Henri IV)
n laquelle se trouvent beaucoup de
a qualité du chevalier Picard, & suis
eutenant d'un souverain absolu. Mais
vous voulez combattre vous-même,

„ à cheval ou à pied, armé ou en pour-
„ point, je maintiendrai que la querelle
„ du roi est plus juste que celle de la
„ Ligue; que je suis meilleur que vous,
„ & que ma maîtresse est plus belle que
„ la vôtre. Que si vous refusez de venir
„ seul, je menerai avec moi vingt, le pire
„ desquels sera une partie digne d'un
„ colonel, ou soixante, le moindre étant
„ capitaine. „ *Signé* ESSEX.

Villars répondit sur le champ: " Pour
„ venir à l'article de votre lettre, par
„ laquelle vous me défiez au combat,
„ vous sçavez assez qu'il n'est pas en
„ ma puissance de l'accepter pour le
„ présent, & que la charge où je suis
„ employé, m'ôte la liberté de pouvoir
„ particuliérement disposer de moi; mais
„ lorsque M. le duc de Mayenne sera
„ par-deçà, je l'accepte très-volontiers,
„ & vous combattrai à cheval avec les
„ armes accoutumées aux gentilshommes:
„ ne voulant cependant faillir de répon-
„ dre à la conclusion de votre lettre,
„ par laquelle vous voulez maintenir
„ que vous êtes meilleur que moi; sur
„ quoi je vous dirai que vous en avez
„ menti, & mentirez toutes les fois que
„ vous le voudrez maintenir, aussi-bien
„ que vous mentirez, lorsque vous vou-
„ drez dire que la querelle que je sou-

ns pour la défenſe de ma religion,
ſoit meilleure que de ceux qui s'ef-
rcent de la détruire. Et quant à la
mparaiſon de votre maîtreſſe à la
ienne, je veux croire que vous n'êtes
›n plus véritable en cet article qu'aux
ux autres : toutefois ce n'eſt pas
ıoſe qui me travaille fort pour le
éſent. „

Signé VILLARS.

:es lettres furent alors très célebres ;
cun vouloit les lire. " Mais toutes
:s choſes ne furent que des paroles. „

[1591.]

.e prince Alexandre de Parme ayant
ıt, avec ſes troupes Eſpagnoles, l'ar-
: du duc de Mayenne, avoit fait lever
ege de Rouen, & s'étoit engagé dans
›ays de Caux, après la priſe de Cau-
ec; de façon qu'il ſe trouvoit enfer-
entre l'armée du roi, la mer & la
ıe qui eſt fort large dans cet endroit.
'aroiſſoit n'avoir plus d'autre moyen
ſauver ſon honneur & une partie de
troupes, qu'en s'ouvrant un paſſage
milieu de l'armée ennemie. Le roi
tendoit à une attaque : lui-même
›erçoit le premier l'avant-garde, le
ps de bataille, l'artillerie & les ba-
ges paſſés au-delà de la Seine ſur un

pont que l'on avoit jetté sans qu'on lui en eût donné aucun avis. Cette retraite fut regardée comme un prodige ; elle étoit à peine exécutée qu'un trompette, envoyé au roi, lui demande ce qu'il en pense ; il répond brusquement : " Je „ ne me connois point en retraite ; & la „ plus belle retraite du monde je l'ap„ pelle une fuite. „

Le baron de Biron étoit venu demander au roi quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux, promettant de tailler en pieces l'arriere-garde du prince de Parme. Le maréchal de Biron s'y opposa, le traitant d'avanturier.

Le baron lui témoigne en particulier, combien il est surpris qu'il l'ait empêché de se signaler par une action qui lui auroit fait tant d'honneur ? " Je sça„ vois bien que tu le pouvois faire, „ répond le maréchal ; mais si tu l'avois „ fait, la guerre étoit finie, & toi & „ moi n'aurions plus rien eu à faire, „ qu'à aller planter des choux à Biron. „

[1591.]

L'assemblée du clergé, convoquée d'abord à Mantes & ensuite à Chartres, exhorte le roi, par ses députés ; " de „ tenir la parole qu'il avoit donnée de „ se

„ se faire instruire en la religion Catho-
„ lique, de faire cesser les maux qu'oc-
„ casionne cette diversité de religion,
„ & de procurer à ses sujets une paix qui
„ leur est absolument nécessaire. „

„ A la premiere révérence que firent
„ les députés à sa majesté, elle s'avança
„ vers eux, avant qu'ils pussent faire
„ plus grand devoir ; &, son chapeau
„ à la main, elle les embrassa l'un après
„ l'autre, répétant à tous qu'ils étoient
„ les très-bien venus.. „

La réponse du roi étoit conçue en ces termes : " Vous me parlâtes pour me
„ faire Catholique. Certes, je vous
„ dirai ce que je vous ai toujours dit,
„ que je ne serai jamais opiniâtre ; mais
„ j'ai été nourri en une religion, en la-
„ quelle ma conscience me tient ; que
„ si on me fait connoître que j'ai fait
„ mal, je suis tout prêt de m'en dé-
„ partir & de la quitter tout présente-
„ ment. Je voudrois qu'il m'eût coûté
„ ce bras, & voir ce différend de reli-
„ gion levé & mon peuple bien uni,
„ & en avoir été l'instrument ; je pen-
„ serois que ce seroit la plus belle chose
„ que j'aurois faite en ma vie ; mais ce
„ qui ne peut se faire maintenant, se
„ fera une autre fois ; car à la vérité,
„ les canons de l'église ne s'accordent

„ guere avec les canons de l'arſenal.

„ Quant au fait de la paix, je vous „ ai témoigné le deſir que j'en ai, & „ mon intérêt ; n'étant, pendant cette „ guerre, roi abſolu, mais ſeulement un „ capitaine-général ; pluſieurs petits gou- „ verneurs étant en leurs territoires plus „ rois que moi ; car ſi je leur commande „ quelque choſe, ils ne diſent pas qu'ils „ n'en feront rien ; mais ils prieront de „ trouver bon qu'ils ne le faſſent point ; „ ils menaceront ou ils reculeront : „ bref, ils font ce qu'ils veulent. Je ne „ vois point pourquoi mes ennemis veu- „ lent faire croire que je ne veux pas „ la paix, s'ils ne me veulent eſtimer „ un ſot de ne pas connoître mon inté- „ rêt, vu que je ſuis celui qui perd à „ la guerre. „

[1592.]

Le duc de Joyeuſe attaqué, & forcé dans ſes retranchemens, veut paſſer le Tarn à la nage ſur ſon cheval ; il eſt emporté par le courant de l'eau & ſe noie. Les Toulouſains prient le cardinal de Joyeuſe de ſe mettre à la tête de la Ligue dans le Languedoc ; & ſur ſon refus, quatre ou cinq mille hommes ſe rendent au couvent des Capucins, & menacent d'y mettre le feu, ſi on ne

donne le pere Ange de Joyeuse
se trouvoit alors à Toulouse. Il est
gé de quitter son couvent ; & aussi-
on décide dans une assemblée des
bles de la ville, que vu la nécessité
affaires, il pouvoit & devoit quitter
habit de Capucin, pour prendre le
mandement des troupes à la place
on frere. Il se soumet à cette déci-
Deux années après, il obtint du
une dispense de ses vœux, à con-
n qu'il passera dans l'ordre de Malte.
ntra dans celui des Capucins, en
, & y mourut en 1608, âgé de
ante-cinq ans.

[1592.]

roi n'apprit qu'avec chagrin la
ocation des états généraux du royau-
ndiqués à Paris, par le duc de
enne, pour le commencement de
ée suivante : " Gardez-vous, lui dit
lr, de traiter avec vos ennemis, en
unissant ensemble, en forme d'asso-
, ni de leur donner à poursuivre
communs intérêts, qui les puissent
; leur donner une tête, des bras,
jambes, pour les faire agir &
er d'un même branle.... De tant
diverses têtes, capricieuses humeurs,
dités, fantaisies ; s'engendrera tant

„ d'ennuis, jalousies, haines, desirs, „ desseins, prétentions si contraires, „ qui s'entre-choqueront tellement, qu'é- „ tant impossible de les concilier ; mal- „ contens les uns des autres & déses- „ pérés, ils se jetteront entre vos bras. „ Que si vous voulez vous faire Ca- „ tholique, la chose en sera encore plus „ sûre. „

Ce conseil que le roi suivit, procura tous les avantages qu'il étoit possible d'en espérer.

[1593.]

Henri IV proposoit souvent le mariage de madame Catherine sa sœur, & sembloit vouloir, par ce moyen, s'attacher plusieurs princes à la fois. MM. d'Aubigné & de Fontenac étant couchés dans la chambre du roi, & dans un même lit, causoient ensemble sur ce mariage. M. de Fontenac n'entendant pas bien M. d'Aubigné, qui parloit fort bas, lui dit, pour le faire répéter : *Que dis-tu* ? Aussi-tôt le roi cria de son lit : " Sourd que vous êtes, „ n'entendez-vous pas qu'il dit que je „ veux faire plusieurs gendres de ma „ sœur ? „ A quoi d'Aubigné répondit : „ Sire, dormez ; nous en avons bien „ d'autres à dire à vos dépens.

[1593.]

Le 25 de Juillet, Henri IV abjure
éréſie dans l'égliſe de S. Denis : il
oit un habit de ſatin blanc avec un
nteau noir par-deſſus, & étoit accom-
gné des princes, des officiers de la
uronne, des chefs de ſon armée &
toute ſa garde. Cette abjuration porte
dernier coup à la Ligue.
Le 27 Février 1594, le roi fut ſacré
Chartres, par l'évêque de cette ville;
pape ne lui accorda l'abſolution, que
13 de Décembre de l'année 1595.
ſieurs hiſtoriens marquent le 17 Dé-
mbre ; c'eſt une erreur. Le cardinal
tecteur des affaires de France, &
nbaſſadeur de France, tiennent, tous
ans chapelle à Rome dans l'égliſe
S. Jean de Latran, le jour de ſainte
ce, 13 de Décembre, en mémoire
l'abſolution accordée à Henri IV.

[1593.]

Les troupes du roi font le ſiége de
tiers : le comte de Briſſac, qui défen-
la place, eſt bleſſé, dans une ſor-
de trois coups d'épée, & renverſé
on cheval : le baron de Saint-Jemme,
de ſeize ans, met pied à terre pour
onter ſon général ; ſaiſit la queue du

cheval qu'il vient de lui donner, &, se laissant emporter, se dégage ainsi de la mêlée.

[1594.]

La ville de Meaux donne le premier exemple de soumission au roi. M. de Vitri, qui en étoit gouverneur, avoit commencé par en faire sortir la garnison. Aussi-tôt il assemble les bourgeois, & leur dit que le roi s'étant fait Catholique, rien ne doit empêcher ses sujets de le reconnoître pour leur souverain légitime; que, pour lui, il va joindre ses troupes qui l'attendent, & se rendre à l'armée du roi. La ville imite une conduite si sage; & sa réduction sert de signal à un grand nombre d'autres villes qui ne tardent point à suivre un si bel exemple.

[1594.]

On amene au roi un courier dépêché par la Ligue à la cour d'Espagne; parmi les papiers, se trouve une lettre où l'on assuroit qu'on pouvoit ajoûter foi à tout ce que le courier diroit de vive voix. Le roi forme aussi-tôt le projet de faire porter cette lettre de créance au roi d'Espagne, pour tirer de sa propre bouche les mesures qu'il prenoit sur

affaires de France. De la Varenne
chargé de la commiſſion, & s'en
juitte avec le plus grand ſuccès. A
ne a-t-il reçu, par écrit, la réponſe
roi d'Eſpagne, qu'il apprend que le
licata du paquet intercepté en Fran-
, vient d'arriver avec l'avis de ce qui
it arrivé au premier courier. Il ne
d pas un inſtant; il évite tous les
ngers qu'il couroit d'être arrêté; arrive
ıreuſement, & met le roi en état de
venir toutes les démarches de ſes
nemis, & de faire avorter leurs pro-
s.

[1594.]

Le vingt-deuxieme de Mars, Henri
entre dans Paris, par le moyen du
nte de Briſſac, auquel il donna, ſur
champ, le bâton de maréchal de
nce. Il n'en coûta la vie qu'à un
ps-de-garde de lanſquenets, & à
ıx ou trois bourgeois qui couroient
ır animer le peuple à prendre les
nes contre le roi. Ce prince ne tarde
nt à gagner tous les cœurs; & la
chesse de Montpenſier écrit au duc
Mayenne ſon frere, & au duc de
iſe ſon neveu, qu'elle leur " conſeille
de s'accommoder promptement avec
Henri, s'ils ne veulent demeurer tous

„ ſeuls, étant impoſſible, vu la façon
„ dont il agit avec ſes plus cruels enne-
„ mis, que tout le monde ne les quitte
„ & ne ſe donne à lui. „

La ducheſſe ſe trouvoit alors à Paris, & croyoit avoir tout à craindre ; le roi lui fait une viſite, lui parle avec la même bonté qui ſi elle ſe fût toujours déclarée pour lui, & lui demande la collation. Il s'apperçoit qu'elle vouloit faire elle-même l'eſſai de tous les mets, avant qu'il n'y touchât : il s'y oppoſe en lui diſant qu'elle eſt " d'un ſang qui
„ n'a jamais empoiſonné perſonne, &
„ qui ſçait bien d'autres moyens pour
„ ſe venger de ſes ennemis. „

[1594.]

Bois-Rozé alloit ſe plaindre à la cour de ce qu'on lui avoit ôté le gouvernement de Feſcamp & arrive à Louviers dans la même auberge où le baron de Roſni (le grand Sully) venoit de deſcendre. On lui dit qu'il y a-là un ſeigneur de la cour, fort puiſſant auprès du roi, mais que l'on n'en ſçait pas le nom. Bois-Rozé va le trouver, & implore ſon crédit ; le baron lui répond qu'il ſe fait un plaiſir d'obliger tous les honnêtes gens, & qu'il eſt à ſon ſervice :
„ Ma principale affaire, reprend Bois-

„ Rozé, eſt contre M. de Roſni :
„ Qu'au Diable ſoit-il donné, tant il
„ m'a ſait de mal, ſans l'avoir en rien
„ offenſé. Je m'appelle Bois-Rozé,
„ gouverneur de Feſcamp: il m'a fait per-
„ dre mon gouvernement, & a fait
„ bien pis encore à MM. de Montpen-
„ ſier & de Biron, tant il abuſe de
„ ſon pouvoir & de ſon crédit aux dé-
„ pens des bons ſerviteurs du roi. Mais,
„ (dit-il en jurant,) il en pourroit
„ tant faire qu'il s'en repentiroit, &
„ que quelqu'un auſſi étourdi que lui,
„ pourroit lui jouer un mauvais tour. „
Le baron, charmé de l'aventure, répond qu'il peut venir le trouver à la cour, & qu'il ſera content. Bois-Rozé ſe retire, & apprend d'un page, que c'eſt au baron de Roſni qu'il vient de parler : auſſi-tôt il quitte l'auberge, & part le lendemain à la pointe du jour. afin de prévenir le roi ſur ce que M. de Roſni pourroit dire & faire contre lui. Mais toute cette aventure finit par tourner à ſon avantage.

[1594.]

Le duc de Guiſe avoit à peine conclu ſon traité avec le roi, que les bourgeois de Reims viennent trouver M. de Roſni pour lui dire qu'on les faiſoit languir ;

que le duc de Guiſe marchandoit trop ; que pour eux, ils avoient ſi bien pris leurs meſures, qu'ils étoient les maîtres de leur ville & du duc, & qu'ils mettroient l'un & l'autre en la puiſſance du roi. Le baron de Roſni porte cette nouvelle au roi, qui lui répond, en ſouriant : „ Voilà ce que c'eſt que la faveur d'un „ peuple volage & inconſtant ; mais „ nous avons engagé notre parole, il „ faut la tenir. „ On remercie les députés de leur bonne volonté, ſans accepter leurs propoſitions.

[1595.]

Sully avoit ſoutenu la néceſſité d'un chef unique, contre les principaux des Calviniſtes qui vouloient faire de la France un état republicain ; Henri IV le tire à part & lui dit : " M. le baron „ de Roſni, ce n'eſt pas tout que de „ bien dire, il faut encore bien faire. „ N'êtes-vous pas réſolu que nous mou- „ rions enſemble ? Il n'eſt plus tems „ d'être bon ménager. Il faut que tous „ les gens d'honneur emploient la moitié „ de leurs biens pour ſauver l'autre. Je „ m'aſſure que vous ſerez des premiers „ à m'aſſiſter.... „ Non, non, Sire, „ répond Sully, je ne veux point que „ nous mourions enſemble, mais bien

que nous vivions, & que nous caſ-
ions la tête à tous nos ennemis. J'ai
encore pour cent mille francs de bois
à vendre, que j'emploierai à cela....
Oh bien! mon ami, reprend le roi, „
retournez donc chez vous; faites dili-
gence, & me venez retrouver au
plutôt avec le plus de vos amis que
vous pourrez; & n'oubliez pas vos
bois de haute futaie. „

[1595.]

Henri IV avoit pour maxime, dans
occaſions importantes & déciſives,
s'inſtruire par lui-même des forces
de la diſpoſition des ennemis. Il s'a-
ce avec trois cens hommes pour
onnoître l'armée Eſpagnole qui ſe
poſoit de faire lever le ſiege de Di-
. Huit cens chevaux viennent l'atta-
er: " A moi meſſieurs, s'écrie-t-il,
& faites comme vous m'allez voir
aire. „ Il ſe met à la tête de ſon eſ-
ron dont il avoit donné la moitié
duc de la Trémouille; & la charge
ait avec tant d'impétuoſité, que les
adrons ennemis ſont percés & ren-
ſés les uns ſur les autres. Le connéta-
de Caſtille, qui commande les Eſ-
gnols, ne doute point que le roi
ille être ſuivi de toute ſon armée;

&, appréhendaut une action trop dangereuſe, il fait défiler ſes troupes vers la Saône, & la paſſe, étant toujours harcelé par le roi. Le duc de Parme, ſur un préjugé tout ſemblable, avoit auſſi fait ſa retraite devant un poignée de monde, & s'en étoit excuſé en diſant: „ Je croyois avoir affaire à un roi, & „ non pas à un chevau-leger. „ Il avouoit cependant que les autres généraux faiſoient la guerre en lions ou en ſangliers, mais que Henri la faiſoit en aigle.

[1595.]

Henri IV paſſant par Amiens, les députés de la ville vont le recevoir & le complimenter; l'orateur commence ainſi ſa harangue: " Roi très-grand, très- „ bon, très-clément, très-magnanime... Le roi l'interrompt, & lui dit: „ Ajoûtez auſſi & très-las. „

Un autre orateur ſe préſenta à l'heure de ſon dîner, & fut interrompu après ces premiers mots de ſon compliment: „ Agéſilaüs roi de Lacédémone, Sire.... „ Ventre-ſaint-gris, j'ai bien entendu „ quelque choſe de cet Agéſilaüs; mais „ il avoit dîné, & je ſuis à jeûn, „ moi. „

En paſſant par une petite ville, des

députés ſe préſenterent pour le complimenter. A peine l'orateur avoit-il commencé de parler, qu'un âne ſe mit à braire : " Meſſieurs dit le roi, parlez „ chacun à votre tour, s'il vous plaît ; „ je ne vous entends pas. „

[1595.]

Les Eſpagnols prennent Cambrai, par la révolte des habitans contre le gouverneur. Le maréchal de Balagni avoit le titre de prince de Cambrai, ſous la protection de la couronne de France ; Renée d'Amboiſe, ſon épouſe, après lui avoir reproché d'avoir aſſez de lâcheté pour ſurvivre à ſon malheur, meurt de chagrin, deux jours avant la reddition de la citadelle, & avec joie, diſent quelques hiſtoriens, de ce qu'elle mouroit avant que de ceſſer d'être princeſſe.

[1596.]

Henri IV ſouffroit beaucoup de l'adminiſtration de ſes finances ; & voulant engager le baron de Roſni à s'en charger, il lui écrivoit, le 14 Avril : " Je „ vous veux bien dire l'état où je me „ trouve réduit, qui eſt tel que je ſuis „ fort proche des ennemis, & n'ai quaſi „ pas un cheval ſur lequel je puiſſe

„ combattre, ni un harnois complet
„ que je puisse endosser. Mes chemises
„ sont toutes déchirées, mes pourpoints
„ troués aux coudes, ma marmite est
„ souvent renversée ; & depuis deux
„ jours, je dîne & soupe chez les uns
„ & chez les autres, mes pourvoyeurs
„ disant n'avoir plus moyen de rien
„ fournir pour ma table, d'autant qu'il
„ y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu
„ d'argent : partant jugez si je mérite
„ d'être ainsi traité, & si je dois plus
„ long-tems souffrir que les financiers
„ & les trésoriers me fassent mourir de
„ faim, & qu'eux tiennent des tables
„ friandes & bien servies ; que ma mai-
„ son soit pleine de nécessités, & les
„ leurs de richesses & d'opulence, &
„ si vous n'êtes pas obligé de me venir
„ assister loyalement, comme je vous
„ en prie. „

[1596.]

Le roi convoque à Rouen une assemblée des notables de son royaume, & finit ainsi son discours qui étoit plein de force & de dignité. “ Je ne vous ai
„ point ici appellés, comme faisoient
„ les rois mes prédécesseurs, pour vous
„ faire approuver mes volontés, mais
„ bien pour entendre vos avis & con-

eils, pour les croire & ſuivre en tout
& par-tout, comme ſi j'étois entré
en tutelle, qui eſt une envie qui ne
prend guères aux rois qui ont la barbe
griſe comme moi, & qui ſont, graces
à Dieu, victorieux comme moi; mais
la grande affection que j'ai pour mes
ſujets, & l'extrême envie que j'ai
qu'ils m'eſtiment auſſi bon & paiſible
que légitime roi, me feront trouver
bon tout ce que vous me conſeillerez
devoir faire „ Gabrielle d'Etrées,
connue ſous le nom de LA BELLE GABRIELLE, aſſiſtoit à l'ouverture de l'aſſemblée, derriere une tapiſſerie. Elle
entendit le diſcours du roi qui voulut
ſavoir ce qu'elle en penſoit : elle lui
avoua " qu'elle n'avoit jamais ouï mieux
dire, mais qu'elle étoit étonnée de ce
qu'il avoit parlé de ſe mettre en tutelle.... VENTRE-SAINT-GRIS, reprend
le roi, il eſt vrai, mais je l'entends
avec mon épée au côté. „

[1596.]

Le jeune duc de Guiſe veut éprouver
l'intrépidité qui a fait donner à Louis
Berton de Crillon le titre d'HOMME
SANS PEUR. Il fait ſonner l'alarme dès
la pointe du jour, monte chez Crillon,
lui annonce que les ennemis ſont maîtres

du port & de la ville de Marſeille, & lui propoſe de ſe retirer enſemble ſur des chevaux qu'il a fait préparer. Crillon, n'étant encore éveillé qu'à demi, prend ſes armes & répond tranquillement, qu'il vaut mieux mourir l'épée à la main, que de ſurvivre à la perte de la place. Le duc de Guiſe redouble ſes inſtances; & ne pouvant l'engager à fuir, ſort avec lui de la chambre; mais en deſcendant l'eſcalier, il laiſſe échapper un éclat de rire, qui découvre à Crillon que toute cette aventure eſt une raillerie. Il ſerre fortement le duc & lui dit: " Jeune homme, ne te joue „ jamais à ſonder le cœur d'un homme „ de bien. Par la mort! ſi tu m'avois „ trouvé foible, je t'aurois poignardé; „ & auſſi tôt il va ſe remettre au lit.

Ce même Crillon ſe trouvoit un jour auprès du roi, avec tous les grands de la cour & les miniſtres étrangers; & la converſation étant tombée ſur les guerriers qui ſe ſont le plus diſtingués: " Meſſieurs, dit le roi, en mettant la main ſur l'épaule de Crillon: " Voilà le premier „ capitaine du monde.... Vous en avez „ menti, Sire; c'eſt vous, „ replique vivement Crillon.

[1597.]

Henri IV ſortoit du bal & venoit de ſe mettre au lit, quand il apprend la nouvelle que les Eſpagnols ont ſurpris Amiens. "Allons, dit il en ſe levant, c'eſt ,, aſſez faire le roi de France; il eſt tems ,, de faire le roi de Navarre. ,, Auſſi-tôt il prend ſes meſures pour le ſiége de cette ville, pendant lequel Porto-Carréro, gouverneur de la place, ne fait jamais de ſortie, lorſque le régiment de Navarre eſt de tranchée " Le régiment de ,, Navarre, dit d'Aubigné, étoit redou- ,, té par ceux du dedans, qui ſe rete- ,, noient de ſortir, le jour qu'ils le ſça- ,, voient en garde, pour avoir été ,, reçus par ces Gaſcons deux ou trois ,, fois fort rudement. ,, La ville eſt repriſe, & le parlement de Paris étant venu haranguer le roi à cette occaſion: ,, Meſſieurs, dit ce prince, ,, voilà le maréchal de Biron que " je préſente à ,, mes amis & à mes ennemis. ,, C'étoit faire partager à Biron la gloire du ſuccès, comme il avoit partagé les dangers de l'entrepriſe.

C'eſt à ce ſiége que les ſoldats furent employés, pour la premiere fois, aux travaux de la tranchée. Ils regardoient comme indigne d'eux de remuer la terre.

„ qu'il vienne me prendre la meſure „ d'un habit ; voici mon tailleur qui fait „ des réglemens. „

[1597.]

Un jardinier du Béarn vint à Paris pour voir le roi qui l'avoit autrefois traité avec beaucoup de bonté. Il ſe rend au Louvre ; le prince, environné de ſa cour, reconnoît bien ce jardinier qui lui avoit donné cent fois de ſes fruits ; mais il feint de ne pas appercevoir les mines qu'il lui faiſoit pour ſe faire reconnoître : enfin il ſe retire dans un cabinet, fait venir ſon bon Bearnois, l'embraſſe, & lui demande s'il eſt bien-aiſe de le voir tranquille poſſeſſeur de ſes états : " Vraiment oui, répond le „ jardinier ; mais tout ce qui me fâche, „ c'eſt qu'il me ſemble que vous êtes „ devenu un peu fier. „

Un autre payſan, de ceux qu'on nomme Berret, qui avoit vu ſouvent Henri IV venir manger chez lui d'une ſorte de fromage qu'il aimoit beaucoup, apprend que ce prince eſt enfin paiſible, & ſeul maître de ſon royaume. Il met dans un panier deux douzaines de ſes meilleurs fromages, &, après trois ſemaines de marche, arrive à Paris, court au Louvre, & dit, en ſon patois à la

ſentinelle : " Je veux voir mon Henri ;
„ notre femme lui envoie des fromages
„ de vache... Boli beſe lou men Henri ;
„ noſte henne ly enbie dé fromatgés de
„ bacque. „ Le ſoldat, ſurpris de l'habillement, du langage & de l'air familier de cet homme, le prend pour un fou, & le repouſſe, lui donne même quelques coups de bourrades, parce qu'il inſiſtoit. Le Berret ſe retire triſtement dans un coin de la cour, & s'imagine qu'il ne s'eſt attiré ce mauvais traitement que pour avoir dit " des
„ fromages de vache. „ Cependant Henri IV l'avoit apperçu, & curieux de ſçavoir qui ce pouvoit être, avoit ordonné de l'introduire en ſa préſence. Le payſan ſe jette à ſes pieds, embraſſe ſes genoux, pleure de joie, & lui dit enfin : " Adiucias, lou men Henri ; noſte
„ henne bous enbie dé fromatgés de
„ bouëu.... Bon jour, mon Henri ; notre
„ femme vous envoie des fromages de
„ bœuf. „ Le roi, preſque honteux de voir un homme de ſon pays ſe tromper ſi groſſiérement devant toute ſa cour, lui dit tout bas : " Digué donc dé fro-
„ matges dé bacque ; dis donc des
„ fromages de vache. „ Le payſan répondit dans ſon patois : " Je ne vous
„ conſeille pas, mon Henri, de dire

des fromages de vache ; car pour m'être servi, à la porte de votre chambre, de cette façon de parler, un grand drôle, habillé de bleu, m'a donné vingt bourrades de son fusil, & il pourroit bien vous en arriver autant. „ Henri IV rit beaucoup de simplicité du Berret ; accepta ses fro-ges ; le combla d'amitiés ; fit sa for-ne & celle de toute sa famille, com-: il avoit fait celle de son jardinier.

Ce prince eut plusieurs de ces petites entures ; elles étoient infiniment cheres son cœur : il sçavoit les goûter ; & i jamais les mérita plus que lui ?

[1597.]

Le duc de Savoye, toujours battu r Lesdiguieres qu'il appelloit LE RE-RD DU DAUPHINÉ, veut avoir au ins la gloire de bâtir un fort sur les res de France, & à la vue d'une née Françoise. Les officiers pressent diguieres de s'y opposer, & se plai-nt même à la cour de l'inaction de r général, le roi lui en écrit en termes z vifs. Lesdiguieres fait cette réponse : Votre Majesté a besoin d'une bonne orteresse à Barreau, pour tenir en ride la garnison de Montmélian. Puisque le duc de Savoie veut bien en

„ faire la dépense, il faut le laisser fai-
„ re ; dès qu'elle sera en défense, &
„ bien fournie de canons & de muni-
„ tions, je vous promets de la pren-
„ dre, sans qu'il en coûte rien à votre
„ épargne. „ Le roi s'en rapporte à Lesdiguieres, qui ne tarda point à tenir toutes ses promesses. L'année suivante, il prit le fort des Barreaux par escalade.

[1597.]

Quelques troupes qui passoient en Allemagne, pillent des maisons de paysans, & font du désordre en Champagne. Le roi dépêche aussi-tôt plusieurs capitaines, & leur dit : "Partez en dili-
„ gence, donnez-y ordre ; vous m'en
„ répondrez : Quoi ! si on ruine mes su-
„ jets, qui me nourrira ? qui soutiendra
„ les charges de l'état ? qui payera vos
„ pensions ? Vive Dieu ! s'en pren-
„ dre à mon peuple, c'est s'en prendre
„ à moi. „

[1597.]

Un médecin célebre quitte le Calvinisme pour se faire Catholique. Cette conversion fait nouvelle dans tout le royaume ; le roi dit : " de Rosny, mon
„ ami, ta religion est bien malade ; les
„ médecins l'abandonnent. „

[1597.]

Henri IV causoit avec son jardinier de Fontainebleau, qui lui disoit : " Ce „ terrein est des plus ingrats ; j'ai beau „ travailler ; j'ai beau l'engraisser, j'y „ perds mes peines ; rien ne profite, „ rien ne vient.... Bon ! bon ! dit le roi, „ c'est que vous ne sçavez pas choisir „ vos graines. Semez-y des Gascons ; „ ils prennent par-tout. „

[1598.]

Le brave Crillon entendoit prêcher la Passion ; & le prédicateur faisant une description pathétique de la flagellation du Sauveur, il se leve, en portant la main sur son épée, & s'écrie : " Où „ étois-tu Crillon ? „

Clovis écoutant S. Remi qui lui lisoit la Passion, s'écria : " Que n'étois-je-là „ avec mes Francs, pour le venger ? „

[1598.]

Henri IV attaqué d'une fiévre ardente, lisoit à M. de Sulli : " Mon ami, je „ n'appréhende point du tout la mort ; „ vous le sçavez mieux que personne, „ vous qui m'avez vu en tant de périls „ dont il m'étoit si facile de m'exempter. „ Mais je ne nierai pas que je n'aie

„ regret de ſortir de la vie, ſans avoir „ témoigné à mes peuples que je les „ aime comme s'ils étoient mes enfans, „ en les déchargeant d'une partie des „ impôts, & en les gouvernant avec „ douceur.... Si Dieu me laiſſe encore „ quelque tems à vivre, je ferai enſorte „ qu'il n'y aura point de laboureur en „ mon royaume, qui n'ait le moyen „ d'avoir une poule dans ſon pot tous „ les dimanches. „

[1598.]

Edit de Nantes en faveur des Proteſtans : le préſident de Thou, & Calignon, chancelier de Navarre, avoient dreſſé les Mémoires ſur leſquels fut fait cet édit, auquel le chancelier de Chiverni s'oppoſoit de toutes ſes forces.

Le roi répondit aux remontrances que le parlement lui fit à cette occaſion, & répéta pluſieurs fois : " Je „ ſuis Catholique, roi Catholique, Catholique Romain; mais je reſſemble „ le berger qui veut ramener ſes brebis „ en la bergerie avec douceur.... Je „ ſçais bien que mon royaume ne ſe „ peut ſauver que par la conſervation „ de la religion Catholique; mais la „ religion & l'état ne ſe peut ſauver que „ par ma perſonne..... Je tiens une ma-

„ xime,

„ xime, qu'il ne faut pas diviser l'état
„ d'avec la religion.... Il faut que je
„ vous fasse un conte de deux de la re-
„ ligion, qui me vinrent trouver à
„ Rouen..... L'un des deux me fit un
„ grand discours sur la religion....
„ Après qu'il eut tout dit, je commen-
„ çai à dire à ceux qui étoient auprès
„ de moi, qui avoient entendu ce dis-
„ cours: Messieurs, n'en croyez rien. Il
„ se tourna vers moi, & dit: Sire, pour-
„ quoi? Je lui fis réponse que c'étoit
„ de lui de qui je parlois, & qu'il ne
„ falloit pas croire ce qu'il disoit, parce
„ que toutes les fois qu'il y avoit eu
„ des édits contre ceux de la religion,
„ il étoit allé à la messe; & s'il n'y en
„ avoit assez d'une, il en oyoit deux,
„ voire trois. Quand à l'autre qui me
„ vint parler de la même façon de la
„ religion, je lui dis: Vous sçavez bien
„ que vous étiez un voleur, un larron
„ & un traître, bien que vous fussiez
„ de mon conseil; & ce fut l'occasion
„ pour laquelle je vous en chassai.... „

[1598.]

Le roi répondit aux remontrances de l'assemblée du clergé: "..... Pendant la
„ guerre, j'ai couru où le feu étoit le
„ plus allumé pour l'étouffer; maintenant

„ que la paix est venue, je ferai ce que „ je dois faire en tems de paix.... Vous „ m'avez exhorté de mon devoir; je „ vous exhorte du vôtre; faisons bien „ vous & moi; allez par un chemin & „ moi par l'autre; & si nous nous ren„ controns, sera bientôt fait: mes pré„ décesseurs vous ont donné des paroles „ avec beaucoup d'apparat, & moi avec „ ma jaquette grise, je vous donnerai „ des effets; je n'ai qu'une jaquette grise, „ je suis gris au-dehors, & tout doré „ en-dedans. „

[1599.]

Henri IV écrit lui-même une promesse de mariage qu'il faisoit à mademoiselle d'Entragues, la montre au baron de Rosni, & le presse de lui en dire son avis; le baron prend le papier que le roi tenoit à la main, & le déchire en disant: „ Voilà, Sire, puisqu'il vous „ plaît le sçavoir, ce que je pense d'une „ telle promesse. Comment, morbleu? „ dit le roi, je crois que vous êtes fou. „ Il est vrai, Sire, répond le baron, je „ suis un fou & un sot, & voudrois l'ê„ tre si fort, que je le fusse tout seul en „ France. „ Quelques jours après le roi fit le baron de Rosni grand-maître de l'artillerie.

La promesse de mariage étoit conçue en ces termes : „ Nous, Henri IV, par „ la grace de Dieu, roi de France & de „ Navarre, promettons & jurons devant „ Dieu, en foi & parole de roi, à messire François Balzac, sieur d'Entragues, chevalier de nos ordres, que „ nous donnant pour compagne demoiselle Henriette de Balzac sa fille, au „ cas que dans six mois, à commencer du „ premier jour du présent, elle devienne „ grosse, & qu'elle accouche d'un fils, „ alors & à l'instant nous la prendrons „ à femme & légitime épouse, dont nous „ solemniserons le mariage publiquement & en face de notre mere sainte „ église, selon les formalités en tel cas „ requises & accoutumées, pour plus „ grande approbation de laquelle présente promesse, nous promettons & jurons, comme dessus, de la ratifier & „ renouveller de notre seing, incontinent après que nous aurons obtenu de „ notre S. P. le Pape la dissolution d'entre nous & Marguerite de France, „ avec la permission de nous marier à „ qui bon nous semblera ; & en témoin „ de quoi nous avons écrit & signé la „ présente au Bois de Males-herbes, ce „ jourd'hui premier Octobre 1599. „

Signé HENRI.

Mademoiſelle d'Entragues qui avoit commencé d'abord par exiger du roi une ſomme de cent mille écus, en demanda cent mille encore, dès qu'elle vit le roi marié, diſant que c'étoit pour ſe mettre en état d'épouſer le prince de Joinville. Henri IV conſulte ſes miniſtres ſur cette demande; le chancelier de Belliè-vre lui dit: " Sire, je ſuis d'avis que „ vous donniez cent mille beaux écus à „ cette belle demoiſelle, pour lui trou-„ ver un bon parti. „ M. de Sulli répond: " Il eſt bien aiſé de nommer cent „ mille beaux écus, mais difficile de les „ trouver. „ Le chancelier reprend gravement, ſans regarder M. de Sulli: „ Sire, je ſuis d'avis que vous preniez „ deux cens mille beaux écus, & les „ donniez à cette belle demoiſelle, & „ trois cens mille, & tout, ſi à moins „ ne ſe peut; & c'eſt mon avis „ M. de Baſſompierre aſſure que le roi ſe repentit depuis de n'avoir pas ſuivi le conſeil de ſon chancelier.

[1599.]

Les profeſſeurs du college royal n'étant point payés depuis long tems, préſenterent leur requête à Henri IV: " J'aime mieux, répondit-il, qu'on diminue de ma dépenſe, & qu'on m'ôte

de ma table pour en payer mes lecteurs; M. de Rosni les payera.,, Le surintendant ajouta: ,, Les autres vous ,, ont donné du papier, du parchemin, ,, de la cire; le roi vous a donné sa parole, & moi je vous donnerai de l'argent.,,

[1600.]

Philippe Dupleſſis-Mornai avoit composé un livre contre la meſſe, & l'avoit grossi d'un grand nombre de paſſages tirés de l'Ecriture & des Peres. Jacques Davy du Perron, évêque d'Evreux, qui fut dans la ſuite le cardinal du Perron, s'oblige de montrer cinq cens fauſſetés dans le livre de Dupleſſis, & propoſe d'en venir à la preuve. Le roi y conſent; on nomme des juges; Dupleſſis-Mornai eſt accablé par ſon adverſaire. Henri IV dit à M. de Sulli: " Hé bien! que vous ,, en ſemble de votre pape?.... Il me ,, ſemble, répond Sulli, qu'il eſt plus ,, pape que vous ne penſez; car ne voyez-,, vous pas qu'il donne un chapeau rou-,, ge à M. d'Evreux?,, Le Roi écrivit au duc d'Epernon: " Le diocèſe d'E-,, vreux a vaincu celui de Saumur.,, Un miniſtre rendant compte à un capitaine Huguenot du ſuccès de cette diſpute, lui diſoit avec douleur: " L'évêque d'E-

„ vreux a déjà emporté plusieurs passa-
„ ges sur Duplessis.... Qu'importe, ré-
„ pond le capitaine, pourvu que celui
„ de Saumur lui demeure. „ Il faisoit allusion au gouvernement de Saumur qu'avoit M. Duplessis Mornai, & qui donnoit aux Huguenots un passage important sur la Loire.

[1600.]

Henri IV épouse Marie de Médicis, & lui donne, pour dame d'honneur, madame de Guercheville, qu'il avoit aimée sans succès: " Puisque vous êtes
„ véritablement dame d'honneur, lui
„ dit il, vous le serez de la reine ma
„ femme. „

[1600.]

Une femme de qualité, vieille & maigre, arrive en habit verd dans un bal que le roi donnoit à sa cour à l'occasion de son mariage. Le prince vient à elle d'un air empressé, & lui dit: „ Je
„ vous ai mille obligations, Madame,
„ vous avez employé le verd & le sec
„ pour faire honneur à la compagnie. „

[1600.]

Marie de Médicis donna un ballet dans lequel dansoient quinze des plus

lles femmes de la cour. Le roi avoit it placer à ſes côtés le nonce du pape ; lui dit : “ Monſieur le nonce, je n'ai jamais vu de plus bel eſcadron, ni de plus périlleux que celui-là. „

[1601.]

Emeric de Barrault, ambaſſadeur de rance en Eſpagne, étoit avec le roi hilippe III à une comédie où l'on reréſentoit la bataille de Pavie, on y faiɔit paroître François I demandant la ie à un capitaine Eſpagnol qui lui teoit le pied ſur la gorge : l'ambaſſadeur ɔrt de ſa place, monte ſur le théatre, ꜫ paſſe ſon épée au travers du corps de 'acteur.

[1602.]

Les ambaſſadeurs Suiſſes, au nombre le quarante-deux, viennent renouveller 'alliance entre les cantons & la France. Vers la fin du dîner qui ſuivit la cérémonie, le roi paroît au bout de la taɔle, ſe fait apporter du vin ; & boit „ à la ſanté de ſes bons comperes, amis „ & alliés, „ & oblige les cardinaux de Joyeuſe & de Gondi d'en faire autant. Les ambaſſadeurs boivent auſſi-tôt après à la ſanté du roi, qui ne ſe retira qu'après avoir cauſé quelque tems avec eux.

[1602.]

Le prévôt des marchands & les échevins demandent au roi la permission de mettre un impôt sur les fontaines de Paris, pour en payer les festins que la ville devoit donner aux députés des cantons Suisses : " Trouvez quelqu'autre ex-„ pédient que cela, répondit le roi ; il „ n'appartient qu'à Jesus-Christ de chan-„ ger l'eau en vin. „

[1603.]

Catherine de Rohan, sœur du vicomte de Rohan, répondit à une déclaration de Henri IV : " Je suis trop „ pauvre pour être votre femme, & de „ trop bonne maison pour être votre „ maîtresse. „

[1604.]

Henri IV ne pouvoit retirer des mains de M. d'Entragues la promesse de mariage qu'il avoit faite en 1599 à mademoiselle d'Entragues, marquise de Verneuil. (*Voyez ci-dessus, page 243.*) Informé des projets & de la trahison que cette famille tramoit avec l'Espagne, il en remet les preuves au procureur général, avec ordre d'instruire le procès. Le marquis d'Entragues, ne voyant plus

d'autre moyen d'échapper à la rigueur des loix, qu'en livrant cette promesse de mariage que les recherches les plus exactes n'avoient pu découvrir, indique l'endroit où il la tenoit cachée : elle étoit dans une des chambres du château de Marcoussy, où l'on avoit pratiqué un trou dans l'épaisseur du mur, dont l'ouverture avoit été murée si exactement, qu'il n'étoit pas possible de s'en appercevoir. L'écrit signé de la main du roi étoit dans une bouteille remplie de coton pour empêcher l'humidité d'endommager le papier; & cette bouteille étoit renfermée dans une autre bouteille de verre.

La marquise de Verneuil disoit qu'elle ne demandoit qu' " un pardon pour son ,, pere, une corde pour son frere, & ,, justice pour elle. ,,

Les deux premiers furent condamnés à perdre la tête; le roi commua cette peine en une prison perpétuelle; & la marquise, qui devoit être renfermée dans l'abbaye de Beaumont-lès-Tours, eut la permission de demeurer à Verneuil.

[1604.]

Henri IV. voyant que tous les édits portés contre le luxe devienent inuti-

les, en rend enfin un, dans lequel, après avoir expressément défendu à tous ses sujets de porter ni or ni argent sur leurs habits, il ajoutoit : " Excepté pourtant aux filles de joie & aux filoux, " en qui nous ne prenons pas assez " d'intérêt, pour leur faire l'honneur " de donner notre attention à leur conduite. "

[1605.]

Louis d'Alagon, baron de Mairargues, est condamné à mort pour crime de trahison. Il étoit allié au duc de Montpensier & au cardinal de Joyeuse : le roi, par considération pour eux, leur fit offrir de commuer la peine portée par l'arrêt en une prison perpétuelle ; ils répondirent : " Il faut défaire le monde " de tous ces scélérats ; & s'il n'y a point " de bourreau pour punir celui-ci, tout " notre parent qu'il est, nous en servirons nous-mêmes. "

[1607.]

L'ambassadeur d'Espagne demande au roi quel est celui de ses ministres dont il fait le plus de cas, afin qu'il puisse traiter avec lui. Aussi-tôt le prince envoie chercher son chancelier, M. de Villeroi, & le président Jeannin, & dit

à l'ambaſſadeur qu'il va lui donner lieu de les connoître par lui-même : le premier arrive ; le roi lui montre quelques fentes au plancher de ſa chambre, en diſant : " M. le chancelier, ce bâtiment „ menace ruine ; on n'y eſt pas en sû„ reté ; j'ai envie de déloger au plus „ vîte, & de me retirer à Saint-Ger„ main ou à Fontainebleau.... Sire, ré„ pond le chancelier, vous ne pouvez „ mieux faire ; ce bâtiment va tomber, „ & Votre Majeſté ne peut y demeurer „ ſans péril. „ M. de Villeroi vient enſuite, & le roi lui ayant tenu le même diſcours : " Sire, il faut voir, répondit„ il ; il faut auparavant faire venir des „ architectes & prendre leur avis. „ Enfin le préſident Jeannin arrive ; il conſidere les fentes, & dit : " Je ne vois „ rien là, Sire, qui doive vous allarmer ; „ ce bâtiment eſt très-bon, & il durera „ plus que Votre Majeſté. „ Dès qu'ils ſe ſont retirés, le roi dit à l'ambaſſadeur : „ Vous connoiſſez maintenant mes trois „ miniſtres ; le chancelier me dit tout „ ce que je veux ; M. de Villeroi ne „ me dit rien ; le préſident Jeannin me „ dit ce qu'il penſe, & il penſe toujours „ bien. „

[1608.]

Henri II de Montmorenci, âgé de treize ans, apprend qu'un gentilhomme de son pere, le connétable, avoit des affaires fort dérangées : il le prend en particulier, & lui parle avec l'intérêt le plus tendre & le plus généreux. Le gentilhomme laisse entrevoir qu'il conçoit peu d'espérances de la libéralité d'un enfant : " Il est vrai que je suis trop jeune „ pour mériter votre confiance, lui dit „ Henri ; mais voilà une enseigne de dia„ mans dont je peux disposer : recevez„ la pour l'amour de moi. „

[1608.]

Gilles de Sommieres, désigné pour être le gouverneur de Louis XIII, répondit à Henri IV qui lui faisoit présent de cent mille écus : " Sire, je ne puis „ accepter ce don ; je craindrois que „ Votre Majesté ne fît, par une si gran„ de somme, une bréche à ses finances, „ qu'il fallût réparer aux dépens de son „ peuple. „

[1608.]

Don Pedro de Tolede passe par Paris en allant aux Pays-bas. Henri IV le reçoit dans la grande galerie de Fontaine-

bleau, s'y promene avec lui ſi longtems & à ſi grands pas, qu'il le met hors d'haleine; il s'arrête enfin, & lui dit: “ Vous voyez, monſieur, comme „ je me porte bien, & quel fond vous devez faire ſur les bruits qui ſe répandent „ en Eſpagne ſur ma ſanté; pour moi, „ ils ne m'effraient pas plus que ſa puiſſance, dont j'aime à faire comparaiſon avec la ſtatue de Nabuchodonoſor, compoſée de divers métaux, & „ & qui a les pieds d'argille. „ Don Pedro bleſſé de ce diſcours, ſe répand en reproches & en menaces: “ Tout cela „ ne m'en impoſe pas, reprend le monarque. Si le roi votre maître continue ſes attentats, je porterai le feu „ juſques dans l'Eſcurial, & on me verra „ bientôt à Madrid.... François I y fut „ bien, répond l'Eſpagnol.... C'eſt pour „ cela, replique le roi, que j'y veux „ aller venger ſon injure, celles de la „ France & les miennes. Monſieur l'ambaſſadeur, vous êtes Eſpagnol, & moi „ Gaſcon: ne nous échauffons point. „

Ce même don Pédro rencontre un jour au Louvre un officier qui portoit l'épée de Henri IV; il s'avance, met un genou en terre, & la baiſe, en diſant: „ Rendons cet honneur à la plus glorieuſe épée de la Chrétienté.

[1609.]

Le connétable de Montmorenci, & les principaux officiers d'une armée qui s'assembloit, étoient restés à Paris pour assister à la cérémonie du couronnement de la reine; le roi les rencontra au moment qu'il venoit d'apprendre quelques désordres commis par ses troupes, & il leur dit: " Vous devriez être à mon armée. Quand mon peuple sera ruiné, " qui me nourrira & vous aussi? ceux " qui me servent, se doivent contenter " de ce que je leur donne; je veux que " l'on déduise sur la taille ce que le " peuple a donné aux gens de guerre, " & que l'on prenne sur la montre des " gens de guerre ce qu'ils auront reçu " du peuple. Cette égalité conservée, " la discipline qu'on estime si difficile, " sera gardée en dépit des plus insolens " & incorrigibles. Les capitaines empê" cheroient ces désordres, s'ils étoient à " l'armée; mais ils veulent voir le cou" ronnement & les arcs de triomphe. " La curiosité ne doit rien retrancher " du devoir. Pour une bataille je ferois " cent lieues; mais je vous assure que " pour voir une fête, je ne voudrois pas " faire un pas; & si je n'étois néceſſaire " ici, on ne m'y verroit point. "

[1609.]

On repréſentoit à Henri IV. les difficultés qu'il alloit rencontrer dans ſon projet d'humilier l'Eſpagne : " Tout peut „ me réuſſir, répond ce prince, avec „ mon compere le connétable qui ne „ ſçait pas écrire, & mon chancelier „ qui ne ſçait pas de latin. „ Il parloit de Henri de Montmorenci & de Silleri.

[1610.]

Par un parricide auſſi exécrable qu'il étoit funeſte à la France, Henri IV eſt aſſaſſiné, le 14 Mai, 1610, en entrant dans la rue de la Ferronnerie. Il y a des lettres-patentes du roi Henri II, données à Compiegne le 14 Mai 1554, cinquante-ſix ans avant cet horrible aſſaſſinat, même jour & même mois, qui ordonnent d'élargir la rue de la Ferronnerie, pour faciliter au roi le paſſage de ſon château du Louvre en ſa maiſon des Tournelles.

La reine, Marie de Médicis, informée du malheur qui venoit d'arriver, ſort de ſon cabinet; & rencontrant M. de Silleri, chancelier, elle lui dit : " Hélas! le roi eſt mort. „ Ce magiſtrat lui répond gravement & ſans s'émou-

voir : " Madame, Votre Majeſté m'ex-
„ cuſera ; les rois ne meurent point en
„ France.



LOUIS XIII,

LE JUSTE.

[1610.]

LOUIS XIII monte ſur le trône, n'ayant pas encore neuf ans accomplis. Il étoit né le 27 Septembre 1601. La reine-mere réunit la tutelle & la régence. M. de Sulli, allant au Louvre, rencontre M. de Baſſompierre qui avoit une ſuite fort nombreuſe. Sulli veut exhorter cette troupe à jurer qu'ils ſeront fideles au jeune roi, & qu'ils ſe ſacrifieront pour venger la mort de celui qu'ils viennent de perdre : " Monſieur, lui répond Baſſompierre, c'eſt „ nous qui faiſons faire ce ſerment aux „ autres ; & nous n'avons pas beſoin „ d'exhortation en une choſe à quoi nous „ ſommes ſi obligés. „ Sulli reçoit des billets par leſquels on l'aſſure que s'il paroît à la cour, il y a tout à craindre pour lui ; auſſi-tôt il reprend le chemin de la Baſtille dont il étoit gouverneur, & y fait tranſporter tout le pain que l'on put trouver aux halles & chez les boulangers.

On remarque que Louis XIII n'aima jamais la lecture ; & on en attribue la cause aux livres du président Fauchet qu'on lui avoit fait lire malgré lui.

Le président Fauchet, auteur des Antiquités Gauloises & Françoises, étoit allé à Saint Germain pour demander une pension à Henri IV. Le roi, qui ne cherchoit qu'à se débarrasser des importunités du président, lui montra un médaillon de pierre, placé dans une niche : " Monsieur le président, dit-il, „ J'ai fait mettre là votre effigie, pour „ perpétuelle mémoire. „ Celui-ci revient „ chez lui, & fait ces vers :

J'ai trouvé dedans Saint-Germain,
De mes longs travaux le salaire.
Le roi, de pierre m'a fait faire,
Tant il est courtois & humain.
S'il pouvoit aussi-bien de faim
Me garantir, que mon image ;
Ah ! que j'aurois fait bon voyage !
J'y retournerois dès demain.
Viens, Tacite, Saluste, & toi
Qui a tant honoré Padoue ;
Venez ici faire la moue
En quelque coin, ainsi que moi.

Ces vers présentés à Henri IV valu-

ent à leur auteur une pension de six cens écus, & le titre d'Historiographe du roi.

[1612.]

Sébastien Zamet marioit une de ses filles, & le notaire lui demanda les qualités qu'il vouloit prendre dans le contrat de mariage. Zamet lui répondit : " Vous n'avez qu'à me nommer „ Seigneur de dix-sept cent mille écus. „

[1614.]

Le connétable de Montmorenci meurt âgé de soixante-dix-neuf ans. Il ne sçavoit ni lire ni écrire. Henri IV. plaisantoit souvent avec lui sur son ignorance; mais il n'en avoit pas moins d'estime pour ses grandes qualités, & il disoit souvent : " Avec mon compere „ qui ne sçait pas lire, & mon chan- „ celier qui ne sçait pas le latin, il „ n'y a rien que je ne sois prêt d'en- „ treprendre. „ (*Voyez ci-dessus, page 255.*)

[1614.]

Henri II, duc de Montmorenci joignit la maison du connétable à la sienne. La duchesse, son épouse, lui représenta qu'il n'étoit point en état d'avoir

chez lui tant de monde, & qu'il étoit indispensable d'en congédier une partie. Le duc fit avec elle la revue de toute sa maison; & aussitôt qu'elle nommoit un domestique dont on pouvoit se passer, il cherchoit à prouver qu'il étoit nécessaire. Enfin il s'en trouva deux, de l'inutilité desquels il convint de bonne foi, mais en ajoutant: " Croyez-vous
„ ma maison surchargée par ces deux
„ officiers? Ne sont-ils pas assez mal-
„ heureux de n'être bons à rien, sans
„ leur donner le chagrin de les ren-
„ voyer? „

[1614.]

Le 23 Avril, on plaça la statue équestre de Henri IV, sur le Pont-neuf. On mit dans le ventre du cheval une inscription en françois, écrite sur un parchemin renfermé dans un tuyau de plomb, où sont marqués les noms des principaux officiers qui assisterent à la cérémonie.

Ferdinand, grand duc de Toscane, avoit fait fondre cette statue par Jean de Boulogne, excellent sculpteur. Le vaisseau, qui la portoit en France, échoua contre un banc de sable, avant que d'arriver au Havre: l'équipage se sauva; mais il faut repêcher la statue

qui étoit enfoncée dans la vaſe. C'eſt le premier monument en ce genre, érigé dans Paris à la gloire de nos rois.

[1614.]

La régente aſſemble les états-généraux du royaume; & ce ſont les derniers que l'on ait tenus. Ils avoient commencé ſous le régne de Philippe le Bel; & nous n'en connoiſſons que douze depuis 1302 juſqu'en 1615.

En 1302, ſous Philippe le Bel;
En 1355 & 1356, trois, ſous le roi Jean;
En 1468, ſous Louis XI;
En 1484, ſous Charles VIII;
En 1506, ſous Louis XII;
En 1558, ſous Henri II;
En 1560, ſous Charles IX;
En 1576 & 1588, deux, ſous Henri III;
En 1614 & 1615, ſous Louis XIII.

Juſqu'ici nous n'avons fait qu'indiquer ces ſortes d'aſſemblées, nous réſervant d'en donner une notion plus diſtincte & plus ſuivie, à l'occaſion des derniers états-généraux.

Dès la naiſſance de la monarchie, on tenoit, chaque année une aſſemblée générale de la nation, qu'on appelloit Champ de Mars, parce qu'elle étoit toujours fixée au premier jour de ce mois. Il eſt cependant difficile d'en ren-

contrer des vestiges sous les successeurs de Clovis jusqu'à Thierri II, que l'usage en fut rétabli par Pépin d'Héristal, maire du palais de ce prince. Mais on tenoit d'autres assemblées que les historiens désignent sous le nom de Conciles, de Conférences & de Plaids (*Placita.*) On y portoit des loix ; on y rendoit des jugemens ; on y publioit des ordonnances ; on y faisoit des réglemens ; enfin on y traitoit de tout ce qui pouvoit intéresser le bien général du royaume. L'histoire donne quelquefois à ces assemblées le nom de Diétes, à cause des rapports qu'elles ont avec celles qui se tiennent dans l'empire, & qui portent aujourd'hui ce nom.

Sous la seconde race de nos rois, les assemblées, qui se tenoient le premier de Mars, furent fixées au premier de Mai ; & ces diétes devinrent très célébres, autant par la nature & l'importance des objets qu'on y traitoit, que par la puissance & l'autorité des monarques qui les convoquoient. Pépin vouloit qu'on les assemblât ordinairement deux fois l'an, aux mois de Mai & d'Octobre, & extraordinairement, toutes les fois que, pour des cas importans, le Souverain jugeroit à propos de les convoquer. C'est dans ces assemblées

que furent établies ou confirmées ces loix, connues sous le nom de Capitulaires.

Les rois de la seconde race, & une partie de ceux de la troisieme, tenoient encore leurs COURS PLÉNIERES aux principales fêtes de l'année, sur-tout à Pâques & à Noël, & dans les occasions de réjouissance publique; mais ces assemblées n'étoient que des cérémonies d'éclat & d'appareil, où le monarque signaloit sa magnificence, soit dans les présens, soit dans les festins qu'il donnoit à ceux de ses sujets qui avoient le droit d'assister à ces fêtes dont on remarque des traces jusqu'après le régne de S. Louis.

Les premiers rois de la troisieme race, conserverent l'usage d'assembler les grands de leur royaume, dans les circonstances qui paroissoient le mériter; mais il ne reste presque point de loix qu'on puisse attribuer à ces diétes que l'on appella Parlemens, vers le commencement du treizieme siécle, soit parce que toutes les loix étoient déjà faites, soit parce que toutes ces assemblées n'ayant effectivement " que la voix „ de la remontrance & de la très-humble supplication, „ le roi se contentât de demander leur avis, " & de déférer à leurs

„ doléances & à leurs prieres, ſuivant les
„ régles de ſa prudence & de ſa juſtice. „

On donna, dans la ſuite, le nom d'Etats-généraux du royaume, aux aſſemblées ſemblables à celles que Philippe le Bel tint en 1302 & 1303, & qui fut composée des trois ordres de la nation. Paſquier repréſente la convocation du tiers-état comme " une invention grandement ſage & politique. „ (*Voyez Tome I. année* 1302.) Sur quoi l'on peut obſerver que le peuple ne parut pas alors, pour la premiere fois, à ces ſortes de diétes, ni qu'il en ait été toujours exclus. On trouve des preuves du contraire dans l'aſſemblée convoquée par Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, en 802. Le peuple y fut admis avec les évêques, les prêtres, les moines, les ducs, les comtes & les officiers du palais. D'ailleurs, comme on le remarque dans l'Hiſtoire critique de la monarchie Françoiſe, *tome iij*, *pag* 301, &c. pendant près de cinq cens ans, les conditions ne furent diſtinguées en France, que par les charges, ſoit civiles, ſoit militaires; & la naiſſance n'étant point alors un titre d'excluſion, on ne peut pas dire que le tiers-état ait été regardé comme incapable d'aſſiſter à ces aſſemblées. Il eſt ſeulement vrai que ceux

ceux qui ne possédoient point de charges, n'y assistoient pas ordinairement. C'est ce qu'on voit encore aujourd'hui en Angleterre où, pour entrer dans la chambre haute du parlement, la naissance seule n'est pas un titre suffisant; il faut être du nombre des citoyens constitués en dignité.

Il reste encore une observation à faire sur ce qu'on dit communément que ,, sous les rois de la premiere race, les ,, assemblées générales de la nation ,, étoient composées de la noblesse, & ,, que, sous la seconde, le clergé y ,, y fut admis avec la noblesse. ,, Si l'on regardoit le CHAMP DE MARS comme le rendez-vous général des troupes, au moment qu'on alloit entrer en campagne, ce qui pourroit bien avoir été quelquefois, sur-tout pendant cet espace de temps, où, comme on l'a dit ci-dessus, nous rencontrons peu de vestiges de ces sortes d'assemblées; il est certain que le clergé ne devoit pas s'y trouver, en sa qualité de premier ordre de l'état; mais " il n'est pas fait men- ,, tion d'aucune assemblée de notables, ,, convoquée par les rois Mérovingiens, ,, qu'on ne voie les évêques y prendre ,, séance. ,, (*Hist. crit. de la Monarch. Franç. tome iij, page 383.*)

En 585, six métropolitains & quarante six évêques composerent, avec les seigneurs laïques, l'assemblée que nous nommons le second Concile de Mâcon, & que Grégoire de Tours (*l. viiij*, *c.* 20.) appelle *Synodus* & *Placitum*, Synode & Plaid, parce qu'on y traita des matieres de foi, de discipline ecclésiastique & des moyens de pacifier l'état troublé par un avanturier nommé Gondebaud. On ne prétend pas insinuer que tous les conciles étoient en même tems, des diétes, car les évêques ont tenu beaucoup d'assemblées purement ecclésiastiques, & dans lesquelles les seigneurs laïques n'entroient point; au lieu que ceux-ci n'ont jamais été assemblés que conjointement avec les évêques.

En 628, Clotaire II convoqua les prélats & les seigneurs à Clichi, pour régler avec eux les affaires de l'église & de l'état, (*Concil. Lab.*) Et on trouve d'autres preuves semblables, en 633-638-645, &c.

Les formules de Marculfe, (*l. j. c.* 25,) prouvent que nos anciens rois jugeoient les causes de leurs sujets, avec les évêques, les seigneurs, les référendaires, les sénéchaux, les chambellans & le comte du palais.

Plus l'autorité des maires devint ab-

folue, plus ils ménagerent les grands du royaume. Ils convoquerent des assemblées générales, & y donnerent le premier rang aux évêques. La diéte de Lestines ou Liptines, en 743, dans laquelle Carloman, fils de Charles-Martel, parla en Souverain, étoit un champ de Mars, &, tout au moins, une assemblée composée d'évêques & de seigneurs. Pépin, frere de Carloman, fit la même chose à Soissons, en 744. (*De Marca, l. vij, c. 24.*)

[1615.]

Louis XIII épousa l'infante Anne d'Autriche. Ce mariage avoit souffert de grandes difficultés; &, parmi les raisons que l'on apporta pour prouver que cette alliance étoit convenable, on faisoit voir qu'il y avoit " une merveilleuse & très-héroïque correspondance entre les deux sujets. Le nom de LOYS DE BOURBON contient treize lettres; le prince avoit treize ans, lorsque son mariage fut résolu; il étoit le treizieme roi de France du nom de LOYS. L'infante ANNE D'AUTRICHE avoit aussi treize lettres en son nom; son âge étoit de treize ans; & treize infantes du même nom, se trouvoient dans la maison d'Espagne.

„ Les deux époux étoient de la même „ taille ; leur condition étoit égale ; ils „ étoient nés la même année & le même „ jour. „

Il seroit inutile de faire observer ici que la vraie maniere d'écrire le nom du roi étoit Louis, & même Louis de France ; mais le nombre que l'on vouloit avoir ne s'y seroit pas trouvé.

On avoit fait sur Henri IV une combinaison aussi puérile, par rapport au nombre de quatorze. " Il y a quatorze „ lettres en son nom, HENRI DE BOURBON : il naquit quatorze siécles, quatorze décades, & quatorze cents ans „ après Jesus-Christ : il vint au monde le „ quatorzieme jour de Décembre, & „ mourut le quatorze de Mai. Il a vécu „ quatre fois quatorze ans, quatre „ fois quatorze jours & quatorze semaines. „

On applaudira peut-être davantage à cette plaisanterie qui courut tout Paris, lorsque Law, contraint de quitter la France, se réfugia à Venise. C'étoit la généalogie de son fameux systême, dont on marquoit toutes les nuances.

„ Belzébut engendra Law.
„ Law engendra la Banque.
„ La Banque engendra billet.
„ Billet engendra Missisipi.

„ Miſſiſſipi engendra Syſtême.
„ Syſtême engendra Agio.
„ Agio engendra Souſcription.
„ Souſcription engendra Action.
„ Action engendra Eſcompte.
„ Eſcompte engendra Argent-Fort.
„ Argent-Fort engendra Compte-Ou-
„ vert.
„ Compte-Ouvert engendra Regiſtre.
„ Regiſtre engendra Monnoie-Idéale.
„ Monnoie-Idéale engendra Zéro.
„ Zéro engendra *Nihil* (Rien,) auquel
„ puiſſance d'engendrer fut ôtée. „

[1615.]

Le prince de Condé prend les armes avec le duc de Bouillon, & la conſternation ſe répand dans Paris. Le maréchal de Bois-Dauphin excédé des prieres qu'on lui fait ſans ceſſe de ſauver la capitale du royaume, répond avec chagrin : " Je ſçaurai bien conſerver Paris ; „ mais je ne puis pas empêcher les Pari-
„ ſiens d'avoir peur. „

[1617.]

Le maréchal d'Ancre écrivoit ainſi à M. l'évêque de Luçon, qui fut depuis le cardinal de Richelieu : " Par Dieu,
„ monſieur, je me plains de vous. Vous
„ me traitez trop mal ; vous traitez la

„ paix ſans moi : vous avez fait que la „ reine m'a écrit, que pour l'amour „ d'elle, je laiſſe la pourſuite que j'ai „ commencée contre M. de Montbaſon „ pour me faire payer de ce qu'il me „ doit : que tous les diables, la reine „ & vous, penſez-vous que je faſſe ? La „ rage me mange juſqu'aux os, „ &c.

[1617.]

La reine-mere dépouillée du gouvernement de l'état, eſt retenue priſonniere dans ſon appartement : l'ambaſſadeur d'Eſpagne ſe préſentoit pour y entrer comme à l'ordinaire ; Vitry, capitaine des gardes l'arrête, en lui diſant : " Où „ allez-vous, monſieur ? On ne va plus „ là ; c'eſt au roi que vous devez aller „ faire vos complimens. „

[1617.]

La maréchale d'Ancre interrogée par ſes juges ſur l'eſpece de charmes qu'elle avoit employés pour ſéduire la reine-mere, au point de lui perſuader tout ce qu'elle vouloit : " Point d'autres, „ répondit-elle, que l'aſcendant qu'un „ eſprit ſupérieur a toujours ſur un eſprit „ foible. „ Elle diſoit ſouvent qu'il ne falloit pas être ſorciere pour gouverner la reine-mere ; & quand elle étoit avec

ſes amis, elle ne l'appelloit point autrement que " CETTE BALOURDE. "

[1618.]

Henri II, duc de Montmorenci, jouoit un jeu où il ſe trouva un coup de trois mille piſtoles : il entendit un gentilhomme qui diſoit à voix baſſe : " Voilà „ une ſomme qui feroit la fortune d'un „ honnête homme. „ Le duc gagna le coup, & préſenta auſſi-tôt la ſomme au gentilhomme, en lui diſant : " Je vou„ drois, monſieur, que votre fortune „ fût plus grande. „

[1620.]

Au ſortir d'un conſeil où l'on avoit décidé de commencer par ſoumettre la Normandie, le ſieur Roullet, grand prévôt de cette province, vient dire au roi qu'il n'eſt pas à propos que Sa Majeſté s'y rende en perſonne, parce qu'elle n'y trouvera que de la révolte & des déſagrémens : " Vous n'êtes pas de bon con„ ſeil, répond le roi ; j'en ai pris un „ plus généreux : ſçachez que quand les „ chemins ſeroient tout pavés d'armes, „ je paſſerai ſur le ventre de mes enne„ mis, puiſqu'ils n'ont nul ſujet de ſe „ déclarer contre moi qui n'ai offenſé „ perſonne. Vous aurez le plaiſir de le

„ voir ; je ſçais que vous avez trop bien „ ſervi le feu roi mon pere, pour ne „ pas vous en réjouir. „

[1620.]

On demande à Louis XIII comment il veut être reçu dans la ville de Pau? Il répond : “ En ſouverain de Béarn ; „ je deſcendrai d'abord à l'égliſe, s'il y „ en a une ; mais s'il n'y en a point, je „ ne veux ni poële, ni cérémonie d'en- „ trée ; car il ne me ſiéroit point de „ recevoir des honneurs dans un lieu ou „ je n'ai jamais été, avant d'avoir rendu „ graces à Dieu, de qui je tiens tous „ mes états & toute ma puiſſance. „ Comme il n'y avoit point alors d'égliſe Catholique dans cette ville, le roi y fit ſon entrée ſans aucune cérémonie.

[1621.]

Après le ſiége de Saint-Jean-d'Angéli, le connétable de Luynes venoit chez le roi, précédé de ſes gardes, & ſuivi des premiers officiers de l'armée. Louis XIII l'apperçoit, & dit à M. de Baſſom-qierre : “ Voyez, Baſſompierre, c'eſt le „ roi qui entre.... Vous me pardonne- „ rez, Sire, c'eſt un connétable favori- „ ſé de ſon maître qui fait votre gran- „ deur, & qui étale vos bienfaits aux

„ yeux de tout le monde.... Vous ne
„ le connoiſſez pas, reprend le prince;
„ il croit que je lui en dois de reſte &
„ veut faire le roi; mais je l'en empê-
„ cherai bien, tant que je ſerai en vie....
„ Sire, répond Baſſompierre, „ vous
„ êtes bien malheureux de vous mettre
„ ces fantaiſies dans la tête; le conné-
„ table l'eſt bien auſſi, de ce que vous
„ prenez ces ombrages de lui; & moi je
„ le ſuis encore davantage de ce que
„ vous me les avez découvertes; car un
„ de ces jours, vous vous querellerez
„ enſemble: enſuite vous vous appai-
„ ſerez, & vous ferez, comme les
„ maris & les femmes qui chaſſent les
„ valets auxquels ils ont confié la mau-
„ vaiſe volonté qu'ils avoient l'un contre
„ l'autre: vous ne manquerez pas de
„ dire au connétable que vous m'avez
„ fait part des mécontentemens que
„ vous avez de lui, & j'en ſerai la vic-
„ time. „ Le roi lui promet un ſecret
inviolable, & l'aſſure qu'il n'en a encore
parlé qu'au ſeul pere Arnoux, ſon
confeſſeur.

[1621.]

Pendant que l'on aſſiégeoit Montau-
ban, mylord Hay, ambaſſadeur d'An-
gleterre, après avoir eu ſa premiere au-

dience du roi, ſe rend à celle du connétable; Louis appelle Baſſompiere, & lui dit, en préſence de M. de Puiſieux: „ Voilà mylord Hay qui va prendre l'au-„ dience du roi Luynes. „ M. de Baſſompierre feint de ne pas comprendre ce que cela ſignifie. " Oh! dit le prince, il n'y „ a point de danger devant Puiſieux; „ car il eſt de notre ſecret... Il n'y a point „ de danger? reprend Baſſompierre; je „ ſuis aſſurément perdu; car Puiſieux „ eſt homme craintif & peureux, comme „ M. le chancelier ſon pere, qui, au „ premier coup de fouet, confeſſera „ tout, & perdra enſuite tous les com-„ plices & adhérans. „ Le roi ſe met à rire, & continue de parler contre ſon connétable.

Baſſompierre, en habile courtiſan, avertit M. de Luynes de travailler davantage à ſe conſerver les bontés du prince; le connétable le remercie de l'avis & ajoute: " Je connois le roi juſqu'au „ plus profond du cœur; je ſçais les „ moyens par leſquels il faut le conſer-„ ver, & je lui donne quelquefois exprès „ de petits ſujets de plaintes qui ne „ ſervent qu'à augmenter ſon affection „ pour moi. „ Baſſompierre ajoute dans ſes Mémoires: " Je vis bien alors qu'il „ étoit de même trempe que tous les

„ autres ſavoris qui ne connoiſſent leur „ diſgrace que lorſqu'ils n'ont plus aucuns „ moyens de l'éviter. „

[1621.]

M. de Leſdiguieres s'expoſoit, en ſimple ſoldat, au ſiége de Montauban : on l'accuſoit de témérité : “ Bon, dit-il, il „ y a ſoixante ans que les mouſquetades „ & moi nous connoiſſons ; ne vous en „ mettez pas en peine. „

[1622.]

Au ſiége de Royan, Louis XIII fit trembler plus d'une fois pour ſa vie. Un jour qu'il ſortoit de la tranchée, un boulet lui paſſa deux pieds au-deſſus de la tête : “ Mon Dieu, Sire, cria Baſſompierre, ce boulet à failli vous tuer ! .... „ Non pas moi, répondit le roi, mais „ monſieur d'Epernon ; „ & voyant des gens de ſa ſuite qui s'écartoient pour éviter le coup : “ Comment „ leur dit-„ il, vous avez peur que cette piéce „ tire ? Ne ſçavez vous pas qu'il faut „ auparavant que l'on charge de nou-„ veau ? „ Le premier aumônier du roi lui dit, de la part des officiers, qu'ils ſeroient enfin obligés d'emprunter ces paroles des capitaines de David : “ Vous „ ne viendrez plus à la guerre avec nous,

„ de peur que la lumiere d'Iſraël ne „ s'éteigne avec vous. „

[1622.]

L'armée Françoiſe a ordre de ſe raſſembler dans la plaine de Saint-Maurice, voiſine de Piquecos : quoique l'on y eût campé l'année précédente, on ne ſe ſouvenoit plus de ſa ſituation, ni des chemins qu'il falloit prendre pour y arriver. Louis XIII prend une plume, & trace lui-même une carte du pays, avec tant d'exactitude, que l'on y trouvoit jusqu'aux moindres particularités. Aucun des noms n'étoient ſortis de ſa mémoire.

[1622.]

Au ſiége de Montpellier, M. de Zamet, maréchal de camp, voyant une troupe de ſoldats prendre la fuite, leur crie : “ Soldats vous fuyez ? Ils lui répondent : Eh ! monſieur, nous n'avons „ ni poudre ni plomb.... Quoi ! leur „ dit-il, n'avez-vous pas des épées & „ des ongles ? „ Ces mots leur donnent une nouvelle ardeur ; ils retournent à la charge, & repouſſent l'ennemi qu'ils avoient en tête.

[1623.]

Henri II, duc de Montmorenci voulut résoudre une question que l'on agitoit, sçavoir " si, dans les conditions ,, les plus bornées, on peut être plus ,, que dans le sein des honneurs & des ,, richesses? ,, Il trouva quatre cultivateurs qui se reposoient à l'ombre d'un buisson, & leur demanda s'ils étoient heureux? Trois d'entr'eux l'assurerent qu'ils ne desiroient rien; & le quatrieme avoua qu'il soupiroit après une partie de son patrimoine qui étoit passé en des mains étrangeres: " Mais si tu l'avois, ,, serois-tu heureux? demanda le duc.... ,, Autant, monseigneur, qu'on peut ,, l'être en ce monde.... Combien vaut-,, elle? Deux mille francs.... Qu'on les ,, lui donne, & qu'il soit dit que j'ai ,, fait aujourd'hui un heureux.,,

[1624.]

Malherbe dînoit un jour chez l'archevêque de Rouen. Il étoit à peine sorti de table qu'il s'endormit. Le prélat qui devoit prêcher, l'éveille & l'invite au sermon. " Monseigneur, dit Mal-,, herbe, dispensez-m'en s'il vous plaît; ,, je dormirai bien sans cela.,,

Le connétable de Lesdiguieres forma

le ſiége de Gavi. Un officier vient lui repréſenter que, du tems de François I, le fameux Barberouſſe n'avoit pu prendre cette place, quoiqu'il fût maître de la riviere de Gênes. Le connétable, qui avoit alors plus de quatre-vingts ans, répondit : " Hé bien ! Gavi n'a pu être „ pris par Barberouſſe ; mais, Dieu „ aidant, Barbe-griſe le prendra. „ La ville & le château ſe rendirent en fort peu de tems.

[1625.]

Le maréchal de Thémines ſe préſente devant Caſtres & l'inveſtit. La ducheſſe de Rohan étoit reſtée dans la place avec un conſeil que le duc ſon époux lui avoit formé. Ce conſeil voyant les troupes du roi aux portes de la ville " s'é„ tonne de telle ſorte, qu'il n'oſe don„ ner ordre à choſe aucune, & laiſſe „ tout le fardeau à la ducheſſe de Ro„ han ; „ elle raſſure les habitans, anime les ſoldats, ordonne des ſorties qui réuſſiſſent, pour la plûpart, & ſauve la place.

[1626.]

On trouve un pou ſur l'habit de M. de Baſſompierre. Le roi en badine longtems. La patience échappe enfin à Baſ-

ſompierre, & il dit d'un ton aſſez vif: „ Sire, ne craignez vous donc pas qu'on „ ne penſe qu'il n'y a que des poux à „ gagner à votre ſervice? „

[1627.]

Le cardinal de Richelieu fait décider le ſiege de la Rochelle, contre l'avis des courtiſans qui craignoient que le ſuccès de cette entrepriſe ne rendît le cardinal trop puiſſant: " Vous verrez, „ diſoit Baſſompierre, que nous ſerons „ aſſez fous pour prendre la Rochelle. „

[1627.]

M. de Toiras, après avoir ſauvé l'iſle de Rhé, ſollicitoit M. de Marillac en faveur d'un gentilhomme qui s'étoit fort diſtingué: " M. de Toiras, lui dit-il, „ vous recommanderez bientôt tous ceux „ qui vous ont aidé à défendre le fort „ Saint Martin; je ne veux pas nier que „ vous n'y ayez bien ſervi; mais cinq „ cens gentilshommes qui ſont en France „ en auroient fait autant que vous, s'ils „ avoient été à votre place.... Monſieur, „ répondit Toiras, la France ſeroit bien „ malheureuſe, s'il n'y avoit pas plus „ de deux mille hommes qui ſçuſſent „ ſervir auſſi-bien que moi: cependant „ ils ne l'ont pas encore fait; & je n'ai

„ pas mal rempli l'emploi qu'il a plu au „ roi de me confier. Mais il y a auffi „ en France plus de quatre mille hom- „ mes capables de tenir les fceaux auffi- „ bien que vous. S'enfuit-il de-là que „ vous ne deviez pas recommander ceux „ dont vous connoiffez le mérite ? „

[1628.]

Jean Guiton eft élu maire, capitaine & gouverneur de la Rochelle. Il affemble les habitans, prend un poignard à la main, & leur dit : " Je ferai maire, „ puifque vous le voulez abfolument, „ mais à condition qu'il me fera permis „ d'enfoncer ce poignard dans le fein „ du premier qui parlera de fe rendre. „ Je confens qu'on en ufe de même en- „ vers moi, dès que je propoferai de „ capituler ; & je demande que ce poi- „ gnard demeure tout exprès fur la table „ de la chambre où nous nous affem- „ blons dans la maifon de ville, „

[1628.]

Malherbe arrive au camp devant la Rochelle, pour demander au roi juftice de la mort de fon fils tué en duel par un gentilhomme nommé De Piles. Ne pouvant obtenir toute la fatisfaction qu'il vouloit, il propofe de fe battre contre

De Piles. " Quelle témérité, lui dit-on,
„ de vous expoſer à l'âge de ſoixante &
„ treize ans contre un jeune homme qui
„ n'en a que vingt-cinq ! .... C'eſt pour
„ cela que je veux me battre, répondit-
„ il ; je ne hazarde qu'un denier contre
„ une piſtole. „

[1628.]

La famine réduiſoit la Rochelle à la plus affreuſe déſolation. Le maire vit un jour une perſonne exténuée par la faim :
„ Elle n'a plus qu'un ſouffle de vie, lui
„ dit quelqu'un.... Êtes-vous ſurpris de
„ cela ? répondit-il, il faudra bien que
„ nous en venions-là vous & moi, ſi
„ nous ne ſommes point ſecourus....
„ Mais, ajoute un autre, la faim em-
„ porte chaque jour tant de monde,
„ que bientôt nous n'aurons plus d'ha-
„ bitans.... Eh bien, reprit-il, il ſuf-
„ fit qu'il en reſte un pour fermer les
„ portes. „

[1629.]

M. de Beuvron qui commande à Caſal, eſt tué dans une ſortie. On s'aſſemble pour élire un nouveau chef. Il n'y a qu'une voix en faveur de M. de Montauſier. Il n'avoit que vingt & un ans, & il faiſoit alors ſes premieres armes.

[1630.]

Louis XIII ſupprime une aſſociation, appellée LA MERE FOLLE OU L'INFANTERIE DIJONNOISE. C'étoit une ſociété qui ſubſiſtoit à Dijon, depuis environ quatre cens ans : elle comptoit parmi ſes membres des ducs de Bourgogne, des gouverneurs & des magiſtrats. Son objet étoit de faire promener ſur des chariots une ſorte de troupe de comédiens déguiſés en vignerons, qui chantoient des ſatyres contre les mœurs de leur ſiécle.

On ne comptoit à Athenes que cinquante ans depuis Theſpis juſqu'à Sophocle, Ariſtophane, & les autres fondateurs du théatre des Grecs. Nous comptons plus de quatre cens ans, depuis qu'à l'exemple de Theſpis L'INFANTERIE DIJONNOISE promenoit ſes vignerons, juſqu'à la premiere époque de la gloire dont le théatre François eſt redevable à Corneille, à Racine & à Moliere.

Nous avons déjà fait quelques obſervations particulieres ſur les jeux & les ſpectacles qui furent long-tems en uſage parmi nous. (*Voyez Tome I, années* 626-800-1142-1203-1310-25-58-155-174-232 *& ci-devant p.* 183.) Les pantomimes

ſuccéderent aux combats d'animaux, & furent remplacés par les repréſentations appellées Myſteres. On donnoit ce nom à une eſpece de poëme dramatique, dont la groſſiere irrégularité n'étoit pas toujours le moindre défaut. On en tiroit les ſujets de l'Ecriture ſainte & de la Légende des ſaints. Parmi ces ſortes d'ouvrages, qui ſe multiplierent preſque à l'infini, on diſtinguoit ſur-tout : " Le „ myſtere du viel Teſtament, par per- „ ſonnages ; le myſtere de la vengeance „ de la mort de N. S. J. C. & la deſ- „ truction de Jéruſalem, le tout par per- „ ſonnages : le myſtere de la Concep- „ tion & Nativité de la glorieuſe Marie „ Vierge, avec le mariage d'icelle ; la „ Nativité, Paſſion, Réſurrection & Aſ- „ cenſion de N. S. J. C. jouées à Paris „ l'an de grace 1507 ; le myſtere & „ beau miracle de S. Nicolas, à vingt- „ quatre perſonnages, „ &c. Jean Petit, Joſeph de Marnerf, Dabundance & Louis Choquet furent les poëtes les plus fameux en ce genre.

Il y avoit encore une autre eſpece de myſteres, où la religion n'avoit point de part, & que l'on repréſentoit aux fêtes de nos rois. Un de ceux que l'on eſtimoit davantage eſt intitulé : " Myſ- „ tere là où la France ſe préſente en for-

„ me d'un perſonnage au roi Charles „ VII, pour le glorifier des graces que „ Dieu a faites pour lui, & qu'il a re- „ çues en ſa cauſe, durant ſon regne, „ & parlent enſemble, en forme de dia- „ logue : puis les barons du roi parlent „ l'un après l'autre, chacun en deux „ couplets. „

Après les myſteres, vinrent les momeries & les farces, dont le ſuccès étoit tel " qu'au tems paſſé chacun ſe mêloit „ d'en faire. Or la farce n'étoit que d'un „ acte, & la plus courte étoit eſtimée „ la meilleure. Ces farces étoient de pe- „ tites FACÉTIES que LES ENFANS SANS „ SOUCI, les charlatans, puis les comé- „ diens, donnoient ſur l'échafaud en „ place publique, & enſuite à l'hôtel de „ Bourgogne. „ Elles étoient remplies de pointes, d'équivoques ſouvent indécentes, & de jeux groſſiers. Celle de l'avocat Patelin a toujours paſſé pour être très-amuſante; les perſonnages de cette ancienne farce étoient : " Patelin, avo- „ cat maître paſſé en tromperies, Guille- „ mette ſa femme qui le ſeconde, Guil- „ laume Drapier, Me. Badaut qui eſt „ dupé par Patelin, de ſix aulnes de „ drap valant neuf francs ; on y intro- „ duiſoit auſſi un berger. „ C'eſt cette farce que Paſquier dit avoir " lue &

„ relue avec grand contentement, „ & qu'il ne craint pas d'opposer à toutes les comédies grecques & latines. M. l'abbé de Bruys en a tiré le fond, la conduite & les personnages de la comédie en un acte, intitulée L'AVOCAT PATELIN.

Les noms de Tabarin, Turlupin, Gauthier-Garguille, (Hugues Gueret,) Gros-Guillaume, (Robert Guerin,) & Guillot Gorju (Bertrand Harduyn) sont les plus célebres dans la liste de nos anciens farceurs. Quand ce dernier descendit du théatre, " la farce en descen-
„ dit avec lui. Comme il avoit étudié
„ en médecine, & qu'il avoit été apo-
„ thicaire à Montpellier, son personna-
„ ge ordinaire étoit de contrefaire le mé-
„ decin ridicule. Il avoit une mémoire
„ si heureuse, que tantôt il nommoit
„ tous les simples, tantôt toutes les dro-
„ gues des apothicaires, tantôt les ins-
„ truments des chirurgiens, quelquefois
„ les outils des artisans, qu'il pronon-
„ çoit si vîte & si distinctément, que
„ chacun l'admiroit. „

LES REPUES FRANCHES, attribuées à Villon, portent le caractere de l'ancienne tragédie ou comédie. Il est certain que la comédie a été substituée aux farces, & la tragédie aux mysteres,

qu'on déclamoit, & qu'il ne faut pas confondre avec les mysteres par personnages muets.

Etienne Jodelle, Parisien, qui mourut, en 1573, âgé de quarante-un ans, „ est le premier de nos poëtes François, qui ait donné dans notre langue la tragédie & la comédie. (Sa Cléopatre est la premiere piéce qui ait porté en France le nom de Tragédie.) La nouveauté de ce spectacle fit la meilleure partie de sa réputation, & rendit son nom très-célebre. Il ne méditoit rien, & sa main ne pouvoit suivre la promptitude de son esprit. La plus longue & la plus difficile de ses piéces de théatre ne l'occupa jamais plus de dix matinées. Dans sa premiere jeunesse, on lui vit composer, par gageure, en une seule nuit, plus de cinq cens vers latins. „ Il nous reste de lui deux tragédies, Cléopatre captive, & Didon se sacrifiant; & trois comédies, Eugene, les Mascarades, & la Rencontre.

Alexandre Hardy, natif de Paris, étoit, avant Corneille, l'auteur fameux du théatre François. On lui a l'obligation d'avoir tiré la tragédie du milieu des rues & des carrefours. Il s'étoit associé, pour une part, avec une troupe de

comédiens, à la charge de leur fournir chaque année six tragédies. Il en faisoit souvent une en quinze jours. C'est à l'ignorance du siecle & à l'enfance du théatre, qu'il faut attribuer l'admiration que l'on avoit pour les compositions lourdes & embarrassées, les vers rudes & raboteux, le mauvais goût, & presque tous les défauts d'un auteur qui n'aimoit rien tant qu'à varier le lieu de la scène: d'un moment à l'autre, le même personnage parloit à Paris, à Naples, à Madrid, à Cracovie, &c. Théophile, auteur contemporain, parle ainsi de la facilité de ce poëte:

Hardy dont le plus grand volume
N'a jamais sçu tarir la plume,
Pousse un torrent de tant de vers,
Qu'on diroit que l'eau d'Hypocrène,
Ne tient tous ses vaisseaux ouverts,
Que lorsqu'il y remplit sa veine.

Il nous reste cinq gros volumes *in*-8°. des pieces de cet auteur; si toutes avoient été imprimées, elles pourroient former vingt volumes.

Corneille parut enfin, & son génie l'éleva bientôt jusqu'au sublime d'un art qu'il a, pour ainsi dire, créé parmi

nous. La tragédie ne fut plus une machine énorme que l'on faiſoit mouvoir à force d'intrigues, d'incidens, de ruſes, de mépriſes & de bravades, ou un Roman conſtruit à la hâte, chargé de perſonnages épiſodiques, de combats, de déguiſemens & de reconnoiſſances; elle prit une marche réguliere; l'art ſeconda la nature; & Melpomene ſe montra avec toute la dignité, toute la décence, toute la majeſté qui lui convient, & qu'elle n'avoit pas encore eue juſqu'alors. Racine vint moiſſonner de nouveaux lauriers dans une carriere que Corneille avoit parcourue avec tant de gloire: déjà Moliere avoit réformé la comédie, & lui faiſoit prendre une forme nouvelle, il imitoit les anciens, les ſurpaſſoit, devenoit lui-même inimitable, & contribuoit avec Corneille & Racine à élever la ſcène Françoiſe à côté de celle d'Athènes, & au-deſſus de tous les théatres du monde.

[1630.]

Le cardinal de Richelieu marchoit à la tête des troupes vers Rivoli, pendant une nuit fort ſombre & un tems affreux. Il entend les ſoldats qui le chargent d'imprécations, & s'en plaint à M. de Puyſégur, qui lui répond: « Quand les „ ſoldats

„ ſoldats ſouffrent, ils ne manquent jamais de donner au Diable tous ceux „ qu'ils croient en être la cauſe; mais „ auſſi quand ils ſont à leur aiſe, ils „ diſent toujours du bien du commandant, & s'enyvrent ſouvent en buvant „ à ſa ſanté.... „ Il faudroit pourtant, reprend le cardinal, „ leur défendre de „ dire tant de ſotiſes; & vous ferez bien „ d'en avertir à l'ordre. „ Les ſoldats logés dans le bourg de Rivoli, & commençant à ſe repoſer de leurs fatigues, donnent mille bénédictions au cardinal: par-tout où il alloit, il entendoit chanter ſes louanges; alors il dit à M. de Puyſégur: " Ne faites point à l'ordre „ la défenſe dont je vous parlois cette „ nuit, avertiſſez ſeulement que l'on ſe „ tienne prêt à partir demain de grand „ matin. „

[1630.]

Le célebre pere Joſeph eſt chargé des affaires de France à la diéte de Ratiſbonne, conjointement avec l'ambaſſadeur Charles Brulart de Léon. Le cardinal de Richelieu diſoit ſouvent: " Je „ ne connois aucun miniſtre ni plénipotentiaire en Europe, capable de faire „ la barbe à ce Capucin, quoiqu'il y „ ait belle priſe. „

[1630.]

Les Eſpagnols recommencent le ſiége de Cazal : M. de Toiras vient à bout de défendre cette place, par une ſuite de manœuvres qui lui font beaucoup d'honneur. Le roi louoit hautement la conduite de cet officier général ; le duc de Guiſe dit plaiſamment : " Comme S. „ Roch s'eſt fait canoniſer à force de mi- „ racles, M. de Toiras deviendra ma- „ réchal de France à force de faire de „ belles actions. „

[1630.]

Pendant le ſiége de Cazal, pluſieurs officiers ſoupoient chez le commandeur de Souvrai. Barrades, autrefois favori de Louis XIII, leur propoſa d'aller danſer ſur une demi-lune, & d'y boire à la ſanté de tous les princes Chrétiens, & du marquis de Spinola, général des aſſiégeans. Les convives quittent la table, & ſe rendent ſur la demi lune : un trompette avec un joueur de vielle ſervent de violons. On danſe, on boit. ... Les Eſpagnols mettent le feu à deux mines qui font ſauter en l'air le trompette & la plûpart des danſeurs. Le joueur de vielle, qui étoit aveugle, paſſe ſans guide ſur une planche étroite, où ceux qui y

voyoient le mieux ne marchoient qu'en tremblant.

[1630.]

Henri II, duc de Montmorenci, en allant à Paris, vit ſon neveu, (le grand Condé;) qui étudioit au collége de Bourges, & lui fit préſent d'une bourſe de cent piſtoles pour ſes menus plaiſirs. A ſon retour il le vit encore, & lui demanda quel uſage il avoit fait de ſa bourſe? Le jeune prince la montra telle qu'il l'avoit reçue; le duc la prit, & la jetta par la fenêtre, en diſant: " Voilà " le cas qu'un prince tel que vous doit " faire de l'argent. Apprenez, mon- " ſieur, que vous le deviez jouer, ou " en faire des aumônes & des libéra- " lités. "

[1630.]

A la journée des Dupes, où l'on crut que Louis XIII alloit ſacrifier le cardinal de Richelieu aux reſſentiments de Marie de Médicis, on écrivoit dans toutes les cours de l'Europe, qu'enfin le cardinal étoit diſgracié. Le roi d'Angleterre, Charles I, apprenant cette nouvelle: " La reine votre mere a tort, " dit-il à la reine d'Angleterre; le car- " dinal a rendu de grands ſervices à ſon

„ maître, & cette aventure me rappelle
„ l'accusation intentée contre Scipion,
„ devant le peuple Romain. Il l'écouta
„ patiemment; & au lieu d'y répondre,
„ il se contenta de dire: Je me souviens
„ qu'à tel jour je défis l'armée des Car-
„ thaginois: Romains, allons au Ca-
„ pitole en rendre graces aux Dieux. Si
„ j'avois été à la place du cardinal,
„ j'aurois écouté les plaintes de la reine
„ votre mere avec la même tranquillité,
„ & j'aurois dit au roi: Depuis deux
„ ans, la Rochelle est prise, trente-cinq
„ villes Huguenotes sont soumises, &
„ leurs fortifications démolies; Cazal a
„ été secouru deux fois; la Savoye &
„ une grande partie du Piémont sont en-
„ tre vos mains; ces avantages, Sire,
„ que vos armes ont remportés par mes
„ soins, vous répondent de mon appli-
„ cation & de ma fidélité. „

[1630.]

Le duc de Montmorenci, Henri II, & le maréchal de la Force, ne pouvoient point faire la jonction de leurs troupes, sans passer sous le feu des ennemis qui étoient campés à Veillane. Montmorenci s'avance à la tête de quinze cens hommes, attaque huit à neuf mille Espagnols, Allemands, Piémon-

tois, & remporte ſur eux une victoire complette, qui leur coûte quatre mille hommes, avec dix-neuf drapeaux. La jonction ſe fit; & les François, qui n'avoient pas perdu cent hommes, chantoient les louanges de leur général. Ils le voyoient couvert de ſang, de ſueur & de pouſſiere, & l'aſſuroient que jamais il ne leur avoit paru plus beau. Le comte de Cramail lui demanda s'il avoit bien enviſagé la mort, en livrant ce combat? " J'ai appris, répondit-il, „ dans l'hiſtoire de mes ancêtres, & ſur- „ tout dans celle d'Anne de Montmo- „ renci, que la vie la plus brillante „ eſt celle qui finit dans le ſein de la „ victoire. „

[1631.]

Gaſton, duc d'Orléans, frere de Louis XIII, ſe retire en Lorraine, & la reine-mere à Bruxelles. Le motif de cette retraite étoit de perdre le cardinal de Richelieu; mais le roi diſoit à ſon premier miniſtre : " Ne craignez rien, je ſerai „ votre ſecond contre tout le monde, „ ſans en excepter mon frere; mon hon- „ neur y eſt engagé : le mal que l'on „ vous fera, je le regarderai comme „ fait à moi-même, & je ſçaurai vous „ venger. „

[1631.]

Louis XIII ſurpris de ſe voir tant de cheveux blancs à ſon âge, dit un jour, en ſe conſidérant dans une glace : " Ce „ ſont apparemment les harangues que „ l'on m'a faites depuis mon avénement „ à la couronne, qui m'ont fait blan- „ chir de ſi bonne heure. „

[1631.]

Le duc d'Epernon avertit le maré- chal de Baſſompierre qu'il eſt queſtion de l'arrêter : " Que me conſeillez-vous „ de faire ? lui dit le maréchal, & que „ feriez-vous, ſi vous étiez à ma pla- „ ce ? . . . . Si je n'avois que cinquante „ ans, comme vous, répond le duc, „ je ne ſerois pas une heure à Paris ; je „ me retirerois au plus vîte dans un lieu „ de ſûreté, d'où je tâcherois de faire „ ma paix avec la cour ; mais quand „ on approche de quatre-vingt ans, on „ n'eſt plus en état de courir la poſte. „ Je me ſens encore aſſez de force pour „ ſoutenir la fatigue de la premiere jour- „ née ; mais le lendemain j'aurois be- „ ſoin de repos, & je ſerois obligé de „ reſter en chemin. Pour vous qui êtes „ encore jeune, en état de ſervir & „ d'attendre une meilleure fortune, je

„ vous conſeille de vous éloigner & de „ conſerver votre liberté. Je vous offre „ cinquante mille écus, pour paſſer „ deux mauvaiſes années; vous me les „ rendrez quand il en viendra une bon- „ ne. „ Le maréchal préféra de ſe laiſſer mettre à la Baſtille, où il compoſa ſes Mémoires.

[1631.]

On commença, cette année,, à donner la gazette de Paris. Elle a porté, dans la ſuite, le nom de Gazette de France.

[1632.]

Le cardinal de Richelieu venoit d'aſſiſter à une cérémonie où un Cordelier avoit prêché. Surpris de n'en avoir point aſſez impoſé au prédicateur pour l'intimider un peu, il lui demande comment il a pu parler avec tant d'aſſurance? “ Ah! monſeigneur, répond le „ Cordelier, c'eſt que j'ai appris mon „ ſermon devant un quarré de choux „ au milieu duquel il y en avoit un „ rouge, & cela m'a accoutumé à par- „ ler devant vous. „

[1632.]

Deshayes de Courmenin étant arrêté par ordre du roi; ſon pere, gouver-

neur de Montargis, ſe rendit au Pont-Saint-Eſprit, & ſe logea chez M. de Brienne ſon ami, qui ſe chargea de ſolliciter avec lui la grace de Deshayes. M. de Brienne en parla d'abord au cardinal de Richelieu; il eut pour toute réponſe : " Pourquoi votre maiſon ſert-„ elle d'aſyle à cet homme ? .... Ma „ maiſon, reprit Brienne, ne peut être „ fermée à mon ami; il m'auroit offenſé „ d'en prendre une autre, & votre émi-„ nence a l'ame trop belle & trop gé-„ néreuſe pour ne pas approuver ma „ conduite. „

[1632.]

M. du Châtelet, priſonnier au château de Noiſi, obtint ſon élargiſſement, & la permiſſion, de reparoître à la cour. Louis XIII affectoit de ne le point regarder, & ſembloit éprouver une ſorte d'embarras à la vue d'un homme qu'il avoit maltraité. Du Châtelet s'approche de M. de Saint-Simon, & lui dit à l'oreille, mais aſſez haut pour être entendu : " Je vous prie, monſieur, „ de dire au roi que je lui pardonne, „ & qu'il me faſſe l'honneur de me „ regarder. „ Cette plaiſanterie ne fut point funeſte à ſon auteur; elle lui devint même très-utile.

[1632.]

Henri II, duc de Montmorenci, entraîné dans la révolte de Monsieur, frere du roi, est pris au combat de Castelnaudari. Son chirurgien lui disoit que, des dix-sept blessures qu'il venoit de recevoir, aucune n'étoit dangereuse: „ Mon ami, répondit le duc, vous „ avez oublié votre métier; car je vous „ puis assurer qu'il n'y en a pas une „ seule, jusqu'à la plus petite, qui ne „ soit mortelle. „

La princesse de Condé sa sœur, lui ayant fait parvenir un Mémoire dans lequel on lui donnoit des moyens de défense: " Mon parti est pris, dit-il „ après l'avoir lu, je ne veux pas chi- „ caner ma vie. „

[1633.]

Le chevalier de Jars, arrêté à cause des rapports qu'il entretenoit avec l'Angleterre, fut condamné à perdre la tête; mais il n'en eut que la peur. En sortant de son dernier interrogatoire, il avoit dit au prévôt: " Mon ami, ces pendarts „ vont me condamner; je le vois bien „ à leur mine: il faut avoir patience, „ & le cardinal enragera de voir que „ je me moque de lui & de ses tor- „ tures. „

[1633.]

Louis XIII ayant pris Nanci, envoya chercher le célébre Jacques Callot, & lui ordonna de lever le plan du siége de cette ville. Ce graveur répondit, qu'ayant l'honneur d'être Lorrain, il se couperoit plutôt le poing que de travailler contre son prince. Quelques courtisans représenterent qu'il falloit punir cette hardiesse; le roi se contenta de leur dire: " Le duc de Lorraine est „ bienheureux d'avoir des sujets si fi-„ deles. „

[1634.]

Le cardinal de Richelieu sortoit de l'appartement du roi; & Louis XIII qui le suivoit, crut s'appercevoir qu'on lui rendoit à lui-même beaucoup moins de respects qu'à son ministre: celui-ci ignoroit que le roi le suivît; mais voyant avancer quelques pages, il se range, afin de laisser passer Sa Majesté. Le roi s'arrête & lui dit: " Passez, passez „ monsieur le cardinal; n'êtes-vous pas „ le maître? „ Richelieu prend aussitôt un flambeau des mains d'un page, & marche devant le roi, en lui disant: „ Sire, je ne puis passer devant Votre „ Majesté, qu'en faisant la fonction du

„ plus humble de vos serviteurs. „

[1634.]

L'abbé de Boisrobert étoit celui de tous les poëtes de son tems, dont l'enjouement plaisoit davantage au cardinal de Richelieu. Dès que le médecin Citois paroissoit auprès de son éminence, il lui disoit toujours : " Monseigneur, „ nous ferons tout ce que nous pourrons „ pour votre santé, mais toutes nos „ drogues sont inutiles, si vous n'y mê- „ lez un peu de Boisrobert. „

[1635.]

On avoit convoqué l'arriere-ban pour la guerre de Lorraine ; " Tous ces gen- „ tilshommes s'imaginoient qu'aussi-tôt „ qu'ils seroient arrivés, on enverroit „ un cartel de défi à l'ennemi ; que le „ lendemain on donneroit bataille, & „ qu'ensuite ils s'en retourneroient chez „ eux. Ceux de Normandie, ajoûte „ M. le marquis de Monglat, mena- „ çoient de s'en retourner, si on ne „ leur faisoit voir promptement leur „ partie adverse ; jugeant de la guerre, „ comme d'un procès au parlement de „ Rouen. „ On les obligea tous de rester jusqu'à la fin de la campagne.

[1635.]

Josias Rantzau arriva de Danemarck, où trente deux gentilshommes de sa maison se sont rendus célebres, & où l'on dit en ptoverbe, pour exprimer la fidélité d'un sujet envers son prince : „ Il est fidele au roi comme un Rant- „ zau. „

Josias vint demander de l'emploi à Louis XIII. Il fut honoré, à l'âge de trente-six ans, du bâton de maréchal de France. Il entendoit parfaitement la guerre, & s'exposoit comme un simple soldat. Après avoir reçu plus de soixante blessures, il ne lui étoit resté, pour ainsi dire, que la moitié du corps, ayant perdu une oreille, un œil, un bras, une jambe ; c'est ce qui donna lieu à cette épitaphe que l'on fit dès son vivant :

Du corps du grand Rantzau, tu n'as qu'une des parts ;
L'autre moitié resta dans les plaines de Mars ;
Il dispersa par tout ses membres & sa gloire ;
Tout abbatu qu'il fut, il demeura vainqueur,
Son sang fut en cent lieux le prix de sa victoire ;
Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

[1636.]

Les frais de la guerre épuisant tous

les fonds, on rejetta sur le peuple, par une imposition ajoûtée à la taille, les appointemens des gouverneurs & des officiers employés dans les provinces; le vieux duc d'Epernon dit à cette occasion: " Il y a plus de soixante ans „ que je sers mon roi, sans avoir tou„ ché d'ailleurs que de son épargne „ les appointemens dont il m'a jugé „ digne: je ne commencerai pas, sur „ la fin de mes jours, aux dépens d'un „ peuple que je vois périr de faim & „ de misere.... J'aime mieux être réduit „ au seul revenu de mes terres, que de „ voir mon nom dans les impositions, „ & la dépense de ma table prise sur „ la subsistance des pauvres. „ Il vécut, depuis ce tems-là, sur ses revenus, & ne toucha plus rien de ses appointemens.

[1637.]

Le comte d'Harcourt disoit à Daguerre: " Le roi nous commande d'at„ taquer les isles. On commencera par „ celles de Sainte-Marguerite. Croyez„ vous pouvoir y descendre avec vos „ gens? „ L'officier lui répond: " Per„ mettez-moi de vous demander, mon „ général, si le soleil entre dans l'isle „ ou non?.... „ Et il ajoûte aussitôt:

„ Eh bien ! ſi le ſoleil pénétre dans l'iſle „ Sainte-Marguerite , mon régiment y „ pourra bien entrer auſſi. „ Daguerre ne tarda point à tenir parole.

[1637.]

Dans le tems que le Cid , tragédie de Corneille, avoit à la cour & à la ville ce ſuccès " qu'il n'eſt pas aiſé de s'ima„ giner , dit M. Péliſſon , on ne pou„ voit ſe laſſer de la voir. On n'enten„ doit parler d'autre choſe dans les „ compagnies ; chacun en ſçavoit par „ cœur quelque partie, & on la faiſoit „ apprendre aux enfans. „ Un étranger, arrivant à Paris , n'eut rien de plus preſſé que de s'informer de tout ce qui regardoit Pierre Corneille; ſa ſurpriſe fut extrême, quand il apprit que ce poëte n'étoit pas miniſtre d'état.

Les détails militaires, répandus dans la tragédie de SERTORIUS , faiſoient dire à M. de Turenne : " Où donc „ Corneille a-t-il appris l'art de la guer„ re ? „ C'eſt ſans doute la tragédie d'OTHON qui a fait dire au maréchal de Grammont : " Corneille eſt le bré„ viaire des rois. „

Corneille avoit dans ſon cabinet la tragédie du Cid , traduite en toutes les langues de l'Europe , excepté l'Eſcla-

vonne & la Turque. Dans plusieurs provinces de France, il étoit passé en proverbe de dire : " Cela est beau comme le Cid. ,, Tout le monde sçait que le cardinal de Richelieu n'épargna rien pour obtenir que ce drame parût de façon à faire croire au public qu'il en étoit l'auteur ; mais Corneille tint bon. Plus de vingt critiques parurent presqu'en même tems que la piéce. L'académie Françoise prononça ; le grand Corneille se soumit. Le rôle de l'infante a été supprimé comme épisodique & entiérement superflu. Ce changement est l'ouvrage de Rousseau.

Le cardinal de Richelieu joignoit à l'amour des lettres le talent de l'exécution. Il y avoit plus de cinq cens vers de sa façon dans un drame intitulé LA GRANDE PASTORALE ; cependant elle ne parut pas.

[1638.]

Le duc de Weymar, battu à Rheinfeld, demande ce qu'il convient de faire, quand on a perdu la moitié de son armée, ses vivres, ses équipages, ses munitions & son artillerie ? " Remarcher à l'ennemi ,, répond le duc de Rohan. Les troupes se rassemblent, surprennent l'ennemi, font prisonniers les

quatre généraux de l'empereur, taillent une partie de l'armée en piéces, dissipent le reste, & terminent la campagne par un grand nombre de conquêtes importantes.

[1638.]

Le célebre pere Joseph est frappé d'apoplexie dans le tems que la ville de Brisac étoit sur le point de se rendre. Le cardinal de Richelieu crioit souvent aux oreilles de ce moribond pour le tirer de sa létargie : " Courage, mon „ pere, Brisac est à nous. „

[1639.]

Louis XIII veut entrer dans Hesdin par la bréche ; dès qu'il y est monté, il prend une canne & dit, en la présentant à M. de la Meilleraye : " Je „ vous fais maréchal de France ; voilà „ le bâton que je vous en donne : les „ services que vous m'avez rendus m'obligent à cela ; vous continuerez à me „ bien servir. „ Le nouveau maréchal répond qu'il n'est pas digne de cet honneur. " Trève de complimens, reprend „ le roi, je n'ai pas fait un maréchal „ de meilleur cœur que vous. „ On trouva que jamais on n'en avoit fait d'une façon plus glorieuse.

[1639.]

Le marquis de Coaſlin ſomme un officier de rendre un petit fort, ſous peine d'être pendu, s'il diffère juſqu'à l'arrivée du canon. L'officier, peu effrayé de la menace, répond qu'il ſe défendra de ſon mieux avec les ſept hommes qu'il commande. Forcé de ſe rendre à diſcrétion, on décide qu'il doit être pendu ſur le champ. M. de Coaſlin ordonne de ſuſpendre l'exécution juſqu'à ce qu'il ait parlé au maréchal de la Meilleraye. Il en obtient aiſément la grace de l'officier; mais à ſon retour, il trouve qu'on l'avoit déjà pendu. Il fait les plus vifs reproches au prévôt de l'armée, qui lui répond : „ Il ne „ m'a été poſſible de différer l'exécution, „ parce que les ſpectateurs s'ennuyoient „ d'attendre ſi long-tems. „

[1639.]

Au combat de la Route, le comte 'Harcourt avec huit mille François, éfait une armée de vingt-huit mille ommes. Le marquis de Léganez, gé-éral Eſpagnol, lui envoie un trom-ette pour l'échange de quelques pri-nniers, & le charge de lui dire que, l étoit roi de France, il lui feroit

couper la tête pour avoir hazardé une bataille contre une armée si supérieure. „ Et moi, répond le comte d'Harcourt, „ si j'étois roi d'Espagne, je ferois cou„ per la tête au marquis de Léganez „ pour s'être laissé battre par une ar„ mée beaucoup plus foible que la sien„ ne. „

[1640.]

Fiurilli, comédien Italien, qui faisoit le rôle de Scaramouche, se trouvoit dans l'appartement de M. le Dauphin, qui poussoit des cris que l'on ne pouvoit appaiser. Ce comédien dit que, si l'on vouloit lui permettre de prendre M. le Dauphin entre ses bras, il se flatoit de le calmer. La reine le permit, & Fiurilli fit au jeune prince les mines & les figures les plus plaisantes. Cette scène donna à M. le Dauphin une si grande envie de rire, qu'il satisfit un besoin qu'il eut dans le moment, sur les mains & sur l'habit de Scaramouche. Depuis ce tems-là, Fiurilli eut ordre de se rendre tous les soirs dans l'appartement du jeune prince, pour l'amuser. Bien des années après, Louis XIV prenoit plaisir à rappeller cette aventure à Scaramouche, & rioit beaucoup des grimaces que faisoit le comédien en la racontant.

[1640.]

Les Eſpagnols attaquent les lignes des François au ſiége d'Arras. Le maréchal de Châtillon, qui ſe trouve au fort de la mêlée, apprend que ſon fils vient d'être tué: "Qu'il eſt heureux, dit-il, „ d'être mort dans une ſi belle occa- „ ſion, pour le ſervice du roi! „ Il continue de donner ſes ordres avec la plus grande tranquillité.

[1641.]

M. de Sully, meurt âgé de quatre-vingt-un ans. Depuis que Louis XIII étoit monté ſur le trône, il n'avoit paru qu'une fois à la cour, où l'on vouloit le conſulter ſur une affaire importante. Les jeunes courtiſans rioient beaucoup, en voyant ce vieux héros, avec une barbe longue, un habit qui n'étoit plus de mode, un maintien grave, & des manieres propres de la vieille cour. Sully s'étoit bien apperçu qu'on cherchoit à le tourner en ridicule; & il avoit dit publiquement au roi: "Sire, „ quand le roi: votre pere, de glorieuſe „ mémoire, me faiſoit l'honneur de me „ conſulter ſur ſes grandes & importan- „ tes affaires, au préalable, il faiſoit „ ſortir tous les bouffons & baladins „ de cour. „

[1642.]

M. de Cinqmars propoſe à Fabert d'entrer dans le complot qu'il forme de perdre le cardinal de Richelieu ; „ J'ai pour maxime, lui dit Fabert, „ d'entrer dans les intérêts de mes amis, „ & jamais dans leurs paſſions ; qui- „ conque me mépriſe aſſez pour exiger „ de moi ce que je crois contraire à „ mon honneur & à mon devoir, me „ diſpenſe, par cette inſulte, des égards „ & de la conſidération que je lui „ dois. „

[1642.]

Le cardinal de Richelieu meurt dans la cinquante-huitieme année de ſon âge. Il s'étoit peint ainſi lui-même : " Je „ n'oſe rien entreprendre ſans y avoir „ bien penſé ; mais quand une *fois* j'ai „ pris ma réſolution, je vais à mon „ but ; je renverſe tout ; je fauche tout, „ & enſuite je couvre tout de ma ſou- „ tane rouge. „

Pierre Corneille, pour ſe venger d'une critique du Cid, dont le cardinal de Richelieu étoit l'auteur, fit ce ſonnet après la mort de Louis XIII, comme devant lui ſervir d'épitaphe :

Sous ce marbre repose un monarque François,
Que ne sçauroit l'envie accuser d'aucun vice;
Il fut & le plus juste, & le meilleur des rois;
Son régne fut pourtant celui de l'injustice.

Sage en tout il ne fit jamais qu'un mauvais choix,
Dont long-tems nous & lui portâmes le supplice;
L'orgueil, l'ambition, l'intérêt, l'avarice,
Revêtus de son nom, nous donnerent des loix.

Vainqueur de toutes parts, esclave dans sa cour,
Son tyran & le nôtre, à peine sort du jour
Que dans la tombe même il l'oblige à le suivre.

Jamais pareils malheurs furent-ils entendus!
Après trente & trois ans sur le trône perdus,
Commençant de régner, il a cessé de vivre.

[1642.]

M. de Bassompierre est tiré de la tille, le jour même des obséques du dinal qui l'avoit fait emprisonner. dit en sortant : " Je suis entré à la astille par le service de monsieur le ardinal; j'en sors pour son service. ,,

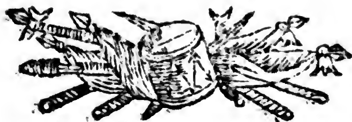
[1643.]

I. le Dauphin, âgé de quatre ans emi, est tenu sur les fonts de bap-

tême par le cardinal Mazarin & la princesse de Condé. Après la cérémonie, on le mene dans l'appartement du roi qui étoit malade, & lui dit qu'il vient d'être baptisé.... " J'en suis bien aise, „ mon fils ; & comment vous appellez-„ vous à présent ?.... Je m'appelle „ Louis XIV, mon papa.... Pas encore, „ mais ce sera peut-être bientôt, si c'est „ la volonté de Dieu. „

[1643.]

Louis XIII mourut le 14 de Mai, le même jour, & presqu'à la même heure que son pere Henri IV. On disoit de lui : Il ne dit pas tout ce qu'il pense ; „ il ne fait pas tout ce qu'il veut ; il „ ne veut pas tout ce qu'il peut. „





LOUIS XIV,

LE GRAND.

[1645.]

LE cardinal Mazarin établit à Paris une troupe de comédiens Italiens, qui fut supprimée en 1697; c'est ce que l'on appelle l'ANCIEN THÉATRE ITALIEN. Quelques scènes françoises insérées dans des piéces Italiennes, eurent tant de succès, qu'on en vint insensiblement jusqu'à parler presque toujours françois sur ce théatre. La comédie Françoise en souffroit une diminution considérable; elle fit un procès aux Italiens, & Louis XIV voulut bien juger lui même cette affaire. Lorsque le célebre Baron eut plaidé la cause des comédiens François, le roi fit signe à Dominique de parler en faveur des Italiens. Cet acteur, après quelques lazis de sa façon, dit d'un ton fort assuré: " Quelle langue Votre Majesté veut-elle que je parle?.....Parle comme tu voudras, répondit le roi.... Je n'en veux pas davantage, reprit Dominique; Sire, ma cause est gagnée. „ Le monarque

rit de la surprise qu'on venoit de lui faire & ajoûta : " La parole est lâchée, „ je n'en reviendrai pas. „

[1647.]

Les succès de la comédie Italienne engagerent le cardinal Mazarin à préparer un établissement aux *Opera* Italiens. „ Il fit venir des musiciens de de-là les Monts, qui représenterent l'opera d'Or- „ phée, pendant le carnaval de l'année „ 1647, au Palais-Royal, en présence „ de Leurs Majestés. Les différens chan- „ gemens de théatre, les vols & les ma- „ chines qui y parurent, surprirent tous „ les spectateurs par la magnificence „ & la nouveauté ; car toutes ces inven- „ tions avoient été jusqu'alors inconnues „ en France. „

Cet opéra étoit une tragi-comédie en vers italiens ; il avoit eu un si grand succès, qu'on crut ne pouvoir mieux faire que de renouveller ce spectacle au mariage du roi, en 1660. On représenta *Ercole amante*. Le roi & la reine, avec les principaux seigneurs de la cour, danserent les ballets qui servoient d'entre-actes. Les circonstances donnerent lieu à un prologue ; ce qui en a introduit la mode parmi nous. Les machines parurent, on ne peut pas plus surprenantes,

nantes, il y en avoit qui enlevoient jusqu'à cent personnes à la fois. Mais on étoit persuadé que jamais notre langue ne seroit propre à cette musique dramatique. L'abbé Perrin en fit l'essai; & sa pastorale, quoique représentée sans machines & sans danses, fut si généralement applaudie, qu'on en conçut une idée favorable à l'établissement d'une " académie des opéra en langue „ françoise; „ ce qui fut exécuté en 1669, en vertu de lettres-patentes.

On sçait que l'opéra prit naissance en Italie, d'après une sorte de persuasion ou de préjugé, que chez les anciens, on chantoit les tragédies de Sophocle & d'Euripide & qu'elles étoient même coupées par des danses. La musique, la danse, les décorations, les machines sont la base de ce spectacle que des censeurs trop séveres pourroient anéantir, en exigeant qu'il fût toujours renfermé dans les bornes de la vraisemblance & des regles exactes du théatre, comme des approbateurs trop indulgens lui rendroient peut-être tous les ridicules qu'il avoit en Italie, & pour lesquels on eut d'abord en France beaucoup trop de respect. Quinault & Lully ne tarderent pas à précipiter dans l'oubli les especes de farces que

l'on décoroit du nom d'Opéra, à faire changer de face à notre ſcène lyrique, & à lui donner cette célébrité qui la diſtingue de tous les autres établiſſemens en ce genre.

C'eſt vouloir ſe tromper que de juger d'un opera ſur la ſimple lecture : toute ſa bonté réſulte du ſentiment que produit l'enſemble d'un ſpectacle, dont le grand art eſt de plaire & de remuer les paſſions. D'ailleurs un opéra n'eſt point fait pour être lu, mais pour être repréſenté.

Enée & Lavinie, opéra de M. de Fontenelle, n'eut preſque point de ſuccès en 1690. Long-tems après, M. d'Auvergne demanda à l'auteur ſon agrément pour le remettre en muſique : " Je ne vous le „ conſeille pas, lui dit M. de Fontenelle, „ Enée & Lavinie ne réuſſit point en „ 1690, & je n'entendis pas dire que „ ce fût la faute de la muſique. „

A la premiere repréſentation de l'opéra d'Aſtrée en 1691, M. de la Fontaine étoit placé derriere pluſieurs dames qui ne le connoiſſoient pas, & qui, s'ennuyant de l'entendre répéter ſans ceſſe : „ cela eſt déteſtable... déteſtable... du „ dernier déteſtable, „ lui dirent : "Mais, „ monſieur, cela n'eſt pas ſi mauvais ; „ l'auteur eſt un homme d'eſprit : c'eſt

„ M. de la Fontaine... Hé ! mesdames, „ reprit-il, la piéce ne vaut rien ; la „ Fontaine, dont vous parlez, est un „ stupide ; & c'est lui qui vous parle. „

[1650.]

On établit à Paris des carosses à cinq ols par place. Ils partoient, à différenes heures marquées, pour aller d'un uartier à un autre, & ressembloient ux coches ou diligences établies & perctionnées de nos jours, pour les granes routes. Ces voitures devinrent plus ommodes en 1657, que commença établissement des carrosses loués par eure.

[1661.]

Louis XIV tint son premier conseil, 10 Mars, qui étoit le lendemain de mort du cardinal Mazarin. Il adressa bord la parole au chancelier Séguier ces termes : " Monsieur, je vous ai ait assembler avec mes ministres & ecrétaires d'état, pour vous dire que usqu'à présent j'ai bien voulu laisser ouverner mes affaires par M. le carinal : il est tems que je les gouverne ar moi-même ; vous m'aiderez de vos onseils, quand je vous les demanderai. ors le courant du sceau, je vous prie

„ & je vous ordonne, M. le chancelier, „ de ne rien ſceller en commandement „ que par mon ordre.... Et vous, mes „ ſecrétaires d'état, je vous défends de „ rien ſigner, pas même une ſauve-garde „ ni un paſſeport, ſans mon ordre : je „ vous charge de me rendre compte, „ chaque jour, de toute choſe à moi-„ même, & de ne favoriſer perſonne „ dans vos rôles du mois.... La face „ du théatre change ; j'aurai d'autres „ principes dans le gouvernement de mon „ état, dans la régie de mes finances „ & dans les négociations au-dehors, „ que n'avoit M. le cardinal. Vous ſça-„ vez mes volontés ; c'eſt à vous main-„ tenant, meſſieurs, à les exécuter. „ Dès ce jour, le bon ordre rétabli dans les conſeils, commença à influer ſur tout le reſte.

[1661.]

Le maréchal Fabert avoit refuſé le cordon bleu, parce qu'il n'étoit pas en état de faire les preuves de nobleſſe. Le roi répondit par cette lettre.

„ Monſieur, je ne vous ſçaurois dire „ ſi c'eſt avec plus d'eſtime, ou bien „ avec plus de plaiſir, que j'ai vu par „ votre lettre du ſept de ce mois, l'ex-„ cluſion que vous vous donnez vous-

„ même du cordon bleu, dont j'avois „ résolu de vous honorer. Ce rare exem„ ple de probité me paroît si admira„ ble, que je suis contraint de vous „ avouer que je le regarde comme un „ ornement de mon régne ; mais j'ai „ d'ailleurs un regret très-sensible de „ voir qu'un homme qui, par sa valeur „ & par sa fidélité, est parvenu si digne„ ment aux premieres charges de ma „ couronne, se prive lui-même de cette „ marque d'honneur, par un obstacle „ qui me lie les mains. Ainsi, ne pou„ vant rien faire davantage pour rendre „ justice à votre valeur, je vous assure„ rai du moins par ces lignes, que ja„ [illegible] accordée avec „ plus de joie que celle que je vous „ enverrois de mon propre mouvement, „ si je le pouvois, sans renverser le fon„ dement de mes ordres, & que ceux „ à qui je vais distribuer le collier, ne „ peuvent jamais en recevoir plus de „ lustre dans le monde, que le refus „ que vous en faites, par un principe „ si généreux, vous en donne auprès „ de moi. Je prie Dieu, au surplus, „ qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte „ & digne garde.„ A Paris, le 29 Décembre, 1661. *Signé* LOUIS.

[1663.]

Les ſciences & les arts ſemblent renaître en France, par la protection diſtinguée dont Louis XIV les honore. Les ſçavans eſtimés, chéris, recherchés, & comblés de bienfaits, produiſent ces chefs-d'œuvres, fruits de génie, & d'une noble émulation qu'animoit la reconnoiſſance. Peu content de protéger les ſciences dans ſes états, le monarque répandoit ſes bienfaits ſur les ſçavans de l'Europe, & couronnoit le mérite partout où il pouvoit le trouver. (*Voyez ci-deſſus, pages* 111-112.)

La bibliotheque royale fixoit principalement ſon attention. Des ſçavans envoyés dans l'Orient traverſent les mers pour aller recueillir les reſtes précieux des arts, & raſſembler ces anciens manuſcrits qui ſont aujourd'hui un des plus rares tréſors que renferme cette bibliotheque. Bientôt les livres, les médailles, les eſtampes s'y multiplient preſqu'à l'infini, & forment un des monumens les plus glorieux à la mémoire de Louis XIV.

L'académie des inſcriptions & belles-lettres; celle de peinture & de ſculpture prennent une forme réguliere, & répondent aux vues d'un monarque, pro-

tecteur éclairé des arts & des talens. En 1666, l'académie des ſciences couronne ces établiſſemens dont nous recueillons les fruits.

[1666.]

Louis XIV forma un conſeil pour réformer l'adminiſtration de la juſtice, & fit dreſſer les articles d'une ordonnance qui devoit être également obſervée dans toute l'étendue de ſon royaume; c'eſt ce que nous appellons l'Ordonnance civile du mois d'Avril 1667. La fin que l'on ſe propoſoit principalement, étoit " l'abréviation des pro-
,, cès, & la diminution des frais. Avant
,, que de donner à ces articles le carac-
,, tere de ſon autorité, le roi voulut
,, les faire voir aux principaux officiers
,, du parlement, pour en prendre leurs
,, avis. ,,

Le 26 Janvier 1667, les conférences commencerent chez M. le chancelier Séguier. Il en fit l'ouverture par un diſcours où il expoſa que " l'ordonnance
,, qui étoit le ſujet de l'aſſemblée, méri-
,, toit d'autant plus de reſpect, que c'é-
,, toit l'ouvrage d'un grand roi, qui en
,, avoit formé le deſſein, par un zele
,, tout extraordinaire pour la réforma-
,, tion de la juſtice. Qu'encore qu'il

„ l'eût fait examiner en sa présence, il
„ avoit voulu néanmoins prendre les
„ bons avis des principaux officiers de
„ son parlement, avant que d'y mettre
„ la derniere main, étant également per-
„ suadé de leur prudence & de leurs
„ bonnes intentions. Que cette confiance
„ les devoit obliger de contribuer de
„ toute leur affection à l'exécution d'un
„ si grand dessein, en ne proposant que
„ des difficultés qui méritassent d'être
„ relevées, pour en faire le rapport au
„ roi. „

M. de Lamoignon, premier président, répondit : " Que l'application du roi en
„ toutes les choses qui concernoient le
„ bien de son état, & l'avantage de ses
„ sujets, donnoit de l'admiration à tout
„ le monde : que l'honneur que Sa Ma-
„ jesté faisoit à la compagnie de vouloir
„ prendre ses avis sur une matiere si im-
„ portante, l'obligeoit d'y répondre avec
„ soumission, & de faire entendre avec
„ respect les difficultés qui lui paroî-
„ troient les plus essentielles, & qui mé-
„ riteroient davantage que l'on y fît con-
„ sidération. Que le parlement ayant
„ l'honneur d'être dépositaire des loix
„ du royaume, étoit obligé d'apporter
„ tout le soin & toute l'exactitude pos-
„ sible pour examiner celles qui pour-

„ roient être proposées de nouveau, afin
„ qu'en les rapportant toutes également
„ aux regles de la justice, & au bien
„ des peuples & de l'état, on en pût
„ assurer davantage l'exécution. „

Tout fut examiné, pesé, discuté, jusqu'au 17 Mars que se tint la derniere conférence.

On suivit le même plan pour l'ordonnance criminelle du mois d'Août 1670; & les conférences se tinrent depuis le 6 Juin jusqu'au 8 Juillet.

[1671.]

Commencement de l'hôtel des Invalides; monument où respire l'humanité d'un prince, le pere de ses soldats, & la magnificence d'un roi qui étoit grand dans toutes ses entreprises.

En parlant de cet établissement, on oublie presque toujours de rappeller qu'en 1605. Henri IV avoit fondé, en faveur des officiers & soldats estropiés au service, la maison royale de la Charité Chrétienne. Nos grands rois ne perdent rien, en partageant ainsi les titres qui leur assurent l'amour de leurs sujets.

[1678.]

La paix est rendue à l'Europe par le traité de Nimegue. Les Hollandois l'ac-

cepterent les premiers aux conditions que Louis XIV leur faiſoit propoſer : ils y furent portés par ce rapport d'un de leurs ambaſſadeurs, qui avoit négocié directement avec le roi au camp de Weteren : " Je viens de voir le plus „ grand roi de l'Europe, environné d'u„ ne cour brillante, & à la tête d'une „ armée formidable ; un roi plus inſtruit „ de l'état de nos finances, de nos trou„ pes & de nos places, que ceux mê„ mes qui gouvernent les Provinces„ Unies. „

[1680.]

Il parut cette année la plus grande comete qu'on ait encore vue. On croyoit que ces apparitions menaçoient ſur-tout les princes & les ſouverains. Cette queſtion étant agitée en préſence de Monſieur, frere de Louis XIV, le plus grand nombre ſe moquant des cométes & de ceux qui les craignoient. Le prince dit aux moqueurs : " Vous en parlez bien à „ votre aiſe, vous autres. „

M. Caſſini donna, à cette occaſion, ſon ſyſtême ſur le retour périodique des cométes ; & Bayle mit au jour ſon livre intitulé : Penſées diverſes ſur la cométe.

[1685.]

Francesco Maria Imperiali, doge de Gènes, accompagné de quatre sénateurs, vint témoigner, au nom de sa république, l'extrême regret qu'elle avoit d'avoir déplu à Louis XIV, & s'exprima en ces termes : " Sire, la principale „ maxime de ma république a été tou„ jours de se signaler par une profonde „ vénération pour cette grande couronne „ que Votre Majesté tient de ses augus„ tes ancêtres, & qu'elle a portée au su„ prême dégré de la puissance par des „ exploits si prodigieux, que la renom„ mée qui a coutume d'exagérer en tout „ autre sujet, ne pourra, même en les „ diminuant, les rendre croyables à la „ postérité. Tandis que tous les états „ sont occupés à regarder avec admira„ tion des prérogatives si sublimes, les „ Génois ont voulu se distinguer de tous „ les autres potentats, en la maniere de „ témoigner leur respect à Votre Ma„ jesté, afin que tout le monde fût plei„ nement persuadé que jamais il ne leur „ étoit rien arrivé de plus funeste que le „ malheur de lui avoir déplu. Et bien „ qu'ils n'en attribuent la cause qu'à „ leur infortune, ils voudroient néan„ moins que tout ce qui a pu donner

„ ſujet à Votre Majeſté d'être peu con-
„ tente d'eux, fût, à quelque prix que
„ ce pût être, effacé non-ſeulement de
„ ſa mémoire, mais auſſi de celle de tous
„ les hommes; & rien n'eſt capable de
„ les conſoler dans une ſi grande afflic-
„ tion, que l'eſpérance de ſe voir réta-
„ blis dans les bonnes graces de Votre
„ Majeſté, dont ils s'efforceront avec
„ toute l'application de leur eſprit, d'ac-
„ quérir, non-ſeulement la conſervation
„ à jamais, mais l'augmentation de plus
„ en plus.

„ C'eſt dans cette vue, Sire, que ma
„ république ne ſe contentant pas d'em-
„ ployer les expreſſions les plus reſpec-
„ tueuſes, s'eſt fait un plaiſir d'envoyer
„ ſon Duc avec ſes quatre ſénateurs à
„ Votre Majeſté, pour lui montrer, par
„ cette ſoumiſſion extraordinaire & ſans
„ exemple, l'eſtime infinie qu'elle fait de
„ ſa bienveillance royale.

„ Quant à ma perſonne, Sire, je
„ compte pour un bonheur extrême
„ l'honneur que j'ai de paroître en la
„ préſence d'un ſi grand roi; d'un roi,
„ dis-je, qui ayant ſurpaſſé tous ceux
„ des ſiécles précédens, en valeur, en
„ généroſité & en puiſſance, aſſure en-
„ core le même ſort à ſes deſcendans.
„ Un ſi heureux augure me fait eſpérer

que Votre Majesté, pour rendre tout l'univers témoin de cette grandeur d'ame qui lui est si particuliere, voudra bien regarder les très-humbles supplications que je lui fais, comme les plus vifs & les plus sinceres sentimens de mon cœur, & de celui de ces quatre „ sénateurs mes concitoyens, qui atten„ dent, comme moi, avec impatience „ les marques que Votre Majesté dai„ gnera nous donner de son agrément. „

Ce discours fut généralement applaudi, & le roi répondit : " Je suis content „ des soumissions que me fait votre „ république & comme j'ai été fâché „ d'avoir eu sujet de faire éclater contre „ elle mon juste ressentiment, je lui „ donnerai, dans la suite, des marques „ du retour de ma bienveillance. „

Louis XIV avoit éxigé que le doge conservât sa dignité, & la puissance qui y est attachée ; ce qui étoit contraire aux loix qui ordonnent que le doge perde l'une & l'autre, dès qu'il est sorti de Gènes.

On montra au doge toutes les beautés du château & des jardins de Versailles ; & comme on lui demandoit ce qui le frapoit davantage, il repondit : „ Ce que j'y trouve de plus merveil„ leux, c'est de me voir ici. „

„ avec plus de joie aux pieds de Votre
„ Majesté, qu'elle le fait en ce jour,
„ conduite par son zele ordinaire &
„ l'intérêt singulier qu'elle prend à la
„ paix.

„ Les Muses, dans tous les tems,
„ ont aimé le repos & la tranquillité.
„ Si quelquefois elles chantent les com-
„ bats, pour célébrer la vertu des héros,
„ bientôt après elles déplorent le tumul-
„ te des armes, qui fait languir les
„ beaux arts; mais quand la paix revient
„ sur la terre avec tout l'éclat & l'a-
„ vantage de la victoire, c'est alors
„ qu'elles sont au comble de tous leurs
„ desirs.

„ Qui l'auroit cru, Sire, qu'après
„ neuf ans de malheurs, où, jusqu'à
„ la nature, tout sembloit conjurer votre
„ perte, vous dussiez en sortir plus
„ glorieux, rétablir dans vos états le
„ calme qu'on leur avoit si long-tems
„ refusé, conserver vos plus belles con-
„ quêtes, affermir des couronnes sur
„ la tête de vos enfans, en donner
„ même à vos alliés? Effet prodigieux
„ du courage & de la prudence dont
„ l'antiquité ne vous avoit pas laissé
„ d'exemples!

„ Il vous l'avoit bien promis, le Dieu
„ de justice & de miséricorde, *qu'il*

„ *abaisseroit le superbe, & qu'il éleveroit* „ *l'humble de cœur!* Nous l'avons vu „ tout d'un coup faire succéder le jour „ le plus brillant à la nuit la plus téné- „ breuse; changer les cœurs qu'il tenoit „ en sa main, les soumettre, par degrés, „ aux loix de la raison; rejetter ceux „ qui vouloient la guerre, & confondre „ leurs vains projets, pendant que Votre „ Majesté, toujours attentive, mais iné- „ branlable, soutenoit avec fermeté les „ attaques de la Providence, ne réflé- „ chissoit sur les maux que pour les „ réparer; plus féconde en ressources „ que la fortune en disgraces; prêt à „ s'exposer aux plus grands périls *,

---

[illegible] quelle grandeur d'ame Louis XIV supportoit les malheurs d'une guerre où il étoit seul contre presque toutes les puissances de l'Europe: « Vous voyez où nous en sommes: Vain- „ cre ou périr, dit-il au maréchal de Villars qui „ prenoit congé, en partant pour la Flandre. „ Cherchez l'ennemi, & donnez bataille..... „ Mais, Sire, reprit le maréchal, c'est votre „ derniere armée.... N'importe; je n'exige pas „ que vous battiez l'ennemi, mais que vous l'atta- „ quiez. Si la bataille est perdue, vous me l'écrirez „ à moi seul; vous ordonnerez au courier de ne „ voir que Blouin. Je monterai à cheval: je paf- „ serai par Paris, votre lettre à la main; je con-

,, plutôt que de s'abandonner à de foibles ,, conseils, en ne recherchant le retour ,, de ses anciennes prospérités, que pour ,, hâter le soulagement de ses peuples. ,,

,, Qu'il me soit permis de révéler ,, aujourd'hui les miracles de votre ,, sagesse & de votre magnanimité dont ,, j'ai eu le bonheur d'être témoin, & ,, de voir insensiblement croître & mû- ,, rir les fruits précieux *. Eh ! ne faut- ,, il pas qu'un si heureux événement ,, soit transmis par nous à la postérité ? ,, Supérieur aux forces de l'éloquence, ,, aux ornemens de la poésie, au moins ,, il passera dans la simplicité de l'his- ,, toire, jusqu'à vos descendans pour ,, leur servir de modele, & leur ap- ,, prendre l'usage qu'on doit faire des ,, adversités, & des succès ; car c'est

---

,, nois les François : je vous menerai deux cens ,, mille hommes, & je m'ensevelirai avec eux ,, sous les ruines de la *monarchie*.

Ce prince disoit aux seigneurs de sa cour, qui partoient pour l'armée : " Si vous êtes battus, ,, j'irai vous secourir ; j'ai l'honneur d'être le plus ,, ancien soldat de mon royaume.

* M. le cardinal de Polignac avoit été, avec le maréchal d'Huxelles & M. Ménager, plénipotentiaire du roi au congrès d'Utrecht, dont l'ouverture s'étoit faite le 29 Janvier 1712.

„ ainſi que vous avez conſommé ce
„ grand ouvrage.

„ Les princes de l'Europe, déſabuſés „ par votre conſtance, par votre bonne „ foi, déſarmés par votre modération, „ ceſſent enfin de vous convaincre : ils „ ne l'auroient jamais entrepris, ſi la „ grandeur de votre puiſſance leur avoit „ laiſſé connoître & goûter toutes vos „ vertus. Quelques-uns ont encore peine „ à ſe rendre, mais on les verra bien- „ tôt revenir de leur entêtement ; & „ tous ceux qui n'ont admiré juſqu'ici „ Votre Majeſté qu'avec crainte, l'ad- „ mireront déſormais, comme nous, „ avec amour. „

[1715.]

Après ſoixante & douze ans d'un régne le plus long & le plus glorieux qui eût été vu en France, Louis XIV meurt le premier Septembre, âgé de ſoixante & dix-ſept ans, moins quatre jours. M. le cardinal de Rohan * grand

* En 1749, Louis XV dit, en apprenant la mort de ſon grand aumônier : " C'eſt une vraie „ perte que celle du cardinal de Rohan ; il étoit „ bon citoyen & grand ſeigneur : je n'ai jamais „ été harangué par perſonne qui m'ait plu davan- „ tage.

aumônier de France, prononça ce diſ-
cours, le 25 Août, en apportant au
roi le ſaint Viatique.

„ Le Fils de Dieu qui s'eſt offert en
„ holocauſte au Pere éternel, pour nous
„ racheter de la ſervitude du démon
„ a bien voulu que ce ſacrifice ſe re-
„ nouvellât chaque jour, pour l'expia-
„ tion de nos péchés. Ce divin Sau-
„ veur ſe préſente à vous, Sire, dans
„ la ſainte Communion que nous vous
„ apportons par forme de Viatique :
„ vous le recevrez avec le reſpect &
„ la crainte qui ſont dûs à la majeſté
„ d'un Dieu, avec la reconnoiſſance
„ que vous devez à ſa bonté infinie,
„ pour les [illegible]
„ reçues, & pour celles que vous en
„ allez recevoir en ce moment : vous
„ le recevrez enfin avec une foi vive &
„ pure, & avec cette réſignation par-
„ faite, qui fait le partage des véritables
„ enfans de Dieu. Dans ce ſentiment,
„ Sire, que ne devez-vous pas attendre
„ de la miſéricorde divine ? & quelle
„ ne doit pas être votre confiance dans
„ le Seigneur ? confiance d'autant plus
„ juſte, que vous l'accompagnerez des
„ ſacrifices les plus touchans & les
„ plus méritoires devant Dieu. Vous
„ lui offrirez cette gloire dont il a com-

„ blé votre régne ; vous la lui rapporterez toute entiere, parce que sans „ lui, vous n'êtes rien ; vous lui offrirez la douleur de l'auguste famille „ qui vous environne, & qui voudroit, „ par sa perte, assurer votre conservation : vous lui offrirez enfin la „ crainte & toutes les allarmes de tous „ vos domestiques, dont l'affection vous „ est connue, & de tous vos sujets „ dont vous avez éprouvé le zele & le „ dévouement. Ainsi, ainsi, gloire du „ monde, tendresse du sang, affection „ d'un bon maître, attachement d'un „ bon roi à ses sujets, à son royaume, „ vous sacrifierez tout à Dieu, parce „ que vous savez que Dieu seul est „ tout pour vous, puisqu'il est votre „ force, votre consolation & votre espérance. Puisse-t-il fortifier en vous, „ Sire, ces saintes pensées & ces saints „ mouvemens ! „

FIN.

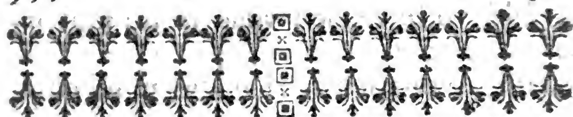


TABLE DES MATIERES LES PLUS INTÉRESSANTES,

Contenues en ces deux Volumes.



La lettre *a*, désigne le tome I. Et la lettre *b*, le tome II.

A.

Armes

C

D

E

H

J

L

N

P

R

V

Fin de la Table.

